
Ex-libris



ANNUAIRE

HISTORIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

RECUEIL DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE.

35ᵉ & 36ᵉ ANNÉES

ONZIÈME VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

1871-1872.





AUXERRE

G. PERRIQUET, ÉDITEUR, RUE DE PARIS, 31.

SE TROUVE AUSSI
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

1872.

L'ANNUAIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE L'YONNE pour 1870 contenait dans sa 3e partie les travaux et documents suivants :

1° Histoire anecdotique des rues d'Auxerre, par M. Max-Quantin (fin).

2° Le Drame des Loges, par M. Ch. Moiset.

3° Les Antiquités gallo-romaines de Sens, par M. Eug. Daudin (suite).

4° Jean Cousin, par M. Ch. Moiset.

5° Statistique de l'octroi de la ville de Sens de 1863 à 1868 inclusivement, par M. Boudrot.

6° Mouvement de la population de l'Yonne en 1868.

7° Mercuriales des principaux marchés de l'Yonne en 1868.

8° Lézinnes et les sires de Lézinnes, par M. Le Maistre.

9° Histoire d'un chemin de fer, par M. Raudot.

Les dessins et gravures publiés dans l'ANNUAIRE de 1870 sont :

Un plan lithographié d'Auxerre ancien et moderne pour l'éclaircissement de l'Histoire anecdotique des rues de cette ville ;

Huit planches eaux-fortes antiquités gallo-romaines du Musée de Sens.

Les effroyables événements qui se sont accomplis en France du mois d'août 1870 à la fin de mai 1871, l'invasion étrangère et la guerre civile, ont empêché la publication de l'ANNUAIRE pour 1871.

Le présent volume porte le double millésime de 1871 et 1872, de manière à éviter toute lacune dans la série de ce recueil.

TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES.

ANNUAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

COMITÉ GÉNÉRAL DE L'ANNUAIRE.

1° M. le Préfet de l'Yonne, président ;

2° MM. les Membres du Conseil général de l'Yonne ;

3° MM. le Trésorier-Payeur général du département, le Directeur des Contributions directes, le Directeur des Contributions indirectes, le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, le Président du tribunal civil d'Auxerre, le Procureur de la République près le même tribunal, l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées du département, l'Ingénieur en chef de la Navigation, et tous autres chefs de services ou fonctionnaires supérieurs que M. le Préfet jugerait convenable d'y appeler.

(*Arrêté du Préfet de l'Yonne du* 1er *mars* 1836).

Dans sa session de 1850, le Conseil général de l'Yonne a pris une délibération par laquelle il a imposé à l'Éditeur de l'Annuaire l'obligation de livrer au public chaque exemplaire de cette publication au prix de 1 fr. 50 cent.

CORRESPONDANTS DE L'ANNUAIRE.

MM. BELGRAND O. ❋, ingénieur en chef, à Paris.

BILLEAU, instituteur communal, à Moulins-sur-Ouanne.

BLANCHÉ, propriétaire, aux Dalibeaux, près Saint-Fargeau.

CHALLE, O. ❋, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.

CHASTELLUX (Comte de), au château de Chastellux.

CHEREST, avocat, vice-président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

COTTEAU ❋, juge au tribunal civil, vice-président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

DAUDIN Eugène, à Auxerre.

DESMAISONS ❋, sous-ingénieur des ponts-et chaussées, à Auxerre.

DÉY, conservateur des hypothèques, à Laon.

MM. Duché, docteur en médecine, à Ouanne.
Duranton, ancien juge de paix, à Saint-Florentin.
Flandin ✱, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, à Saint-Père, près Vézelay.
Gimel ✱, directeur des Contributions directes, à Grenoble.
Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.
Lambert, régisseur, à Tanlay.
Lechat ✱, chef de division à la Préfecture de l'Yonne.
Lorin, archiviste de la Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.
Moiset (Charles), secrétaire général de la Préfecture de l'Yonne.
Petit (Ernest), propriétaire à Vausse, près Châtel-Gérard.
Piat-Ragon, propriétaire, à Villeneuve-sur-Yonne.
Pouy, commissaire-priseur, à Amiens.
Quantin ✱, archiviste du département de l'Yonne, vice-président honoraire de la Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.
Raudot, député de l'Yonne, à Orbigny.
Ribière, préfet, à Auxerre.
Roze, propriétaire, à Tonnerre.
Salomon, ancien avoué, à Saint-Florentin.
Savatier-Laroche, ancien représentant, à Auxerre.
Sonnié-Moret, propriétaire, à Clamecy.
Thierry (Félicien), au château de la Vieille-Ferté.
Tonnelier ✱, président honoraire du Tribunal civil, à Auxerre.
Verrollot-d'Ambly, propr., à Chaumançon, com. de Migennes.

CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS DEPUIS 1869.

MM. Leclerc, juge de paix, à Auxerre.
Leclerc de Fourolles, président du tribunal civil, à Auxerre.
Le Maistre, ancien percepteur, à Tonnerre.
Bon Martineau des Chesnez, ancien sous-secrétaire d'État et secrétaire général au Ministère de la guerre, à Auxerre.
Petit (Victor), dessinateur, à Sens.
Ravin (Xavier), ancien professeur de philosophie au collége d'Auxerre, à Auxerre.

Voir, dans la 3e partie, les notices historiques et biographiques qui sont consacrées à MM. Leclerc de Fourolles, Le Maistre et Victor Petit. L'Annuaire de 1873 publiera celles concernant MM. Leclerc et Martineau des Chesnez, qui n'ont pu être achevées pour la présente année.

PREMIÈRE PARTIE.

CALENDRIER.

ÈRES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES *

POUR L'ANNÉE 1872.

ANNÉE 6585 de la période Julienne.

2648 des Olympiades, ou la 4e année de la 662e Olympiade, commence en juillet 1872, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C. ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période Julienne.

2625 de la fondation de Rome, selon Varron.

2619 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

1872 du Calendrier Grégorien établi en octobre 1582, depuis 289 ans; elle commence le 1er janvier. L'année 1872 du Calendrier Julien commence 12 jours plus tard, le 13 janvier.

5633 de l'ère des Juifs, commence le 3 octobre 1872.

1288 de l'Hégyre ou ère des Turcs, commence le 23 mars 1871, et l'année 1289 commence le 11 mars 1872, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les Dates*.

Comput ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*	
Nombre d'or en 1872	11	Février	21, 23 et 24.
Epacte	XX	Mai	22, 24 et 25.
Cycle solaire	5	Septembre	18, 20 et 21.
Indiction romaine	15	Décembre	18, 20 et 21.
Lettre dominicale	GF		

Fêtes mobiles.

Septuagésime	28 janvier.	Pentecôte	19 mai.
Cendres	14 février.	Trinité	26 mai.
Pâques	31 mars.	Fête-Dieu	30 mai.
Rogations	6, 7 et 8 mai.	1er Dimanche de l'Avent, 1 décembre.	
Ascension	9 mai.		

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS, TEMPS MOYEN DE PARIS.

Printemps, le 20 mars, à 7 h. 6 m. du mat.	Automne, le 22 sept., à 6 h. 2 m. du soir.
Été, le 21 juin, à 3 h. 41 m. du mat.	Hiver, le 21 décembre, à 0 h. 2 m. du soir.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES**.

Il y aura en 1872 deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune :

1. Éclipse partielle de lune, le 22 mai 1872, visible à Paris.

Entrée de la lune dans l'ombre	10 h.	50 m.	2
Milieu de l'Eclipse	11	27	6
Sortie de l'ombre	12	4	9

Grandeur de l'Eclipse, 0,116, le diamètre de la lune étant *un*.

2. Éclipse annulaire de soleil, le 5 juin 1872, invisible à Paris.

3. Éclipse partielle de lune, le 14 novembre 1872, visible à Paris.

Entrée de la lune dans l'ombre	17 h.	11 m.	0
Milieu de l'Eclipse	17	28	6
Sortie de l'ombre	17	46	2

Grandeur de l'Eclipse, 0,023.

4. Éclipse totale de soleil, le 30 novembre 1872, invisible à Paris.

* Ces différentes ères et supputations chronologiques ont été expliquées dans les tomes I et II de la première série de l'Annuaire (années 1837 et 1838).

** Le jour astronomique est de 24 heures.

TABLEAU DES PLUS GRANDES MARÉES DE L'ANNÉE 1872.

Le soleil et la lune, par leur attraction sur la mer, déterminent des marées qui se combinent ensemble et qui produisent les marées que nous observons. La marée composée est très grande vers les syzygies ou nouvelles et pleines lunes. Alors elle est la somme des marées partielles qui coïncident Les marées des syzygies ne sont pas toutes également fortes, parce que les marées partielles qui concourent à leur production varient avec les déclinaisons du soleil et de la lune, et les distances de ces astres à la terre: elles sont d'autant plus considérables que la lune et le soleil sont plus rapprochés de la terre et du plan de l'équateur. Le tableau ci-dessous renferme les hauteurs de toutes ces grandes marées pour l'année 1872.

	Jours et heures des nouvelles et pleines lunes.	Hauteur de la marée.
Janvier. . .	N. L. le 10, à 3 h. 7 m. soir . . .	0.98
	P. L. le 25, à 5 h. 24 m. soir. . . .	0 77
Février. . .	N. L. le 9, à 2 h. 1 m. matin. . .	1.02
	P. L. le 24, à 11 h. 5 m. matin. . .	0.88
Mars. . . .	N. L. le 9, à 1 h. 3 m. soir. . . .	1.04
	P. L. le 25, à 1 h. 53 m. matin. . .	0 98
Avril. . . .	N. L. le 8, à 0 h. 41 m. matin. . .	0.99
	P. L. le 23, à 1 h. 47 m. soir. . . .	1.00
Mai	N. L. le 7, à 1 h. 28 m. soir. . . .	0.86
	P. L. le 22, à 11 h. 18 m. soir. . . .	0.97
Juin	N. L. le 6, à 3 h. 33 m. matin. . .	0.75
	P. L. le 21, à 7 h. 7 m. matin. . .	0.94
Juillet. . .	N. L. le 5, à 6 h. 34 m. soir. . . .	0.74
	P. L. le 20, à 2 h. 3 m. soir. . . .	0.97
Aout. . . .	N. L. le 4, à 9 h. 55 m. matin. . .	0.76
	P. L. le 18, à 9 h. 3 m. soir. . . .	1.05
Septembre. .	N. L. le 3, à 1 h. 3 m. soir. . . .	0.86
	P. L. le 17, à 5 h. 14 m. matin. . .	1.09
Octobre. . .	N. L. le 2, à 3 h. 40 m. soir. . . .	1.12
	P. L. le 16, à 3 h 4' m. soir. . . .	1.03
Novembre. .	N. L. le 1, à 5 h. 38 m. matin. . .	0.94
	P. L. le 15, à 5 h. 18 m. matin. . .	0.89
"	N. L. le 30, à 6 h. 44 m. soir. . . .	0.93
Décembre. .	P. L. le 14, à 9 h. 53 m. soir. . . .	0.77
	N. L. le 30, à 6 h. 45 m. matin. . .	0.93

On a remarqué que, dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Ainsi, on aura l'époque où elles arrivent, en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies. On voit, par ce tableau, que, pendant l'année 1872, les plus fortes marées seront celles des 10 février, 11 mars, 25 avril, 20 août, 18 septembre, 3 et 18 octobre. Ces marées, surtout celles des 18 septembre et 3 octobre, pourraient occasionner quelques désastres si elles étaient favorisées par les vents.

Voici l'unité de hauteur pour quelques ports :

Port	m.	c.	Port	m.	c.
Port de Brest	3	21	Port de Saint-Malo	5	98
Lorient.	2	24	Audierne.	2	00
Cherbourg.	2	70	Croisic.	2	68
Granville.	6	35	Dieppe.	4	40

Pour avoir la hauteur d'une grande marée dans un port, il faut multiplier la hauteur de la marée prise dans le tableau précédent par l'unité de hauteur qui convient à ce port.

Exemple. Quelle sera à Brest la hauteur de la marée qui arrivera le 3 octobre, un jour et demi après la syzygie du 2? — Multipliez 3 m. 21 c. unité de hauteur à Brest, par le facteur 1.12 de la Table, vous aurez 3 m. 59 c. pour la hauteur de la mer au-dessus du niveau moyen qui aurait lieu si l'action du soleil et de la lune venait à cesser.

Année 1872 (Bissextile).

JANVIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 4 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Coucher du soleil. h m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES. du département (1). Les petites foires d'Auxerre du 1er lundi de chaque mois et les marches aux best. de Toucy du 1er sam. sont indiqués ici.
lundi	1	*Circoncision.*	7 56	4 12	21	9 soir 53	11 matin 14	1. Auxerre
mard	2	s Basile, év.	7 56	4 13	22	11 3	11 32	2. Joigny, Vermenton
merc	3	ste Geneviève.	7 56	4 14	23	— —	11 51	3. Saint-Bris, Tonnerre
jeudi	4	s Rigobert.	7 56	4 15	24	0 matin 15	0 10	4. Saint-Florentin
vend	5	s Siméon S.	7 55	4 16	25	1 : 0	0 soir 31	
sam.	6	*Épiphanie.*	7 55	4 17	26	2 48	0 55	6. L'Isle-sur-Serein, Toucy
DIM.	7	s Mélanie.	7 55	4 18	27	4 9	1 25	7. Quarré-les-Tombes
lundi	8	s Lucien, m.	7 55	4 19	28	5 32	2 4	
mard	9	s Pierre E.	7 54	4 21	29	6 51	2 56	
merc	10	s Paul, 1er er.	7 54	4 22	30	8 1	4 3	
jeudi	11	s Théodore.	7 53	4 23	1	8 56	5 21	
vend	12	s Arcade.	7 53	4 25	2	9 37	6 44	12. Villiers-Saint-Benoit
sam.	13	Bap. de N.-S.	7 52	4 26	3	10 9	8 7	13. Montréal
DIM.	14	s Hilaire, p.	7 52	4 27	4	10 34	9 27	
lundi	15	s Paul, er.	7 51	4 29	5	10 55	10 41	15. Neuilly
mard	16	s Marcel.	7 50	4 30	6	11 14	11 52	16. Mailly-la-Ville
merc	17	s Antoine, ab.	7 49	4 32	7	11 33	— matin —	17. Aillant, Chéroy, Coul.-s.-Y. Noyers
jeudi	18	Ch. de s. P.	7 49	4 33	8	11 53	1 2	
vend	19	s Sulpice.	7 48	4 35	9	0 15	2 11	
sam.	20	s Sébastien, m.	7 47	4 36	10	[illegible] 40	3 18	20. Appoigny
DIM.	21	ste Agnès, v.	7 46	4 38	11	1 10	4 23	21. Guillon
lundi	22	s Vincent, m.	7 45	4 36	12	1 soir 46	5 25	22. Champignelles, Coul.-la-V. Dannemoine, Maligny
mard	23	s Ildefonse.	7 43	4 41	13	2 30	6 22	23. Champlost, Villen-s.-Y.
merc	24	s Babylas.	7 44	4 42	14	3 25	7 11	
jeudi	25	Conv. de s. P.	7 42	4 44	15	4 25	7 52	25. Brienon, Charny, Migé, Sougères, Vézelay
vend	26	ste Paule.	7 41	4 45	16	5 28	8 26	26. Bléneau, Cussy-les-Forges, Vallery, Vermenton
sam.	27	s Jean Chrys.	7 39	4 47	17	6 36	8 54	
DIM.	28	*Septuagésime.*	7 38	4 59	18	7 45	9 17	
lundi	29	s Franç. de S.	7 37	4 50	19	8 54	9 37	29. Ancy-le-Franc, Auxerre
mard	30	ste Martine.	7 36	4 52	20	10 4	9 56	30. Cravant, Saint-Sauveur
merc	31	ste Marceline.	7 34	4 54	21	11 16	10 15	

D. Q. le 3, à 10 h. 8 m. du soir. | P. Q. le 17, à 0 h. 11 du soir.
N. L. le 10, à 3 h. 7 m. du soir. | P. L. le 25, à 5 h. 24 m. du soir.

(1) MARCHÉ AUX VINS. — A Vermenton, le jour de la foire du vendredi avant la Chandeleur, le jour du marché du 2e jeudi de juin, et le jour de la foire du 24 décembre.

FÉVRIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 30 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Ignace.	7 33	4 55	22	— —	10 35	1. Villen.-l'Arch.
vend	2	Purification.	7 32	4 57	23	0 31	10 57	
sam.	3	s Polycarpe.	7 30	4 59	24	1 49	11 23	3. Ravières, Sementron, Toucy
Dim.	4	*Sexagésime.*	7 29	5 0	25	3 9	11 57	4. Druyes, Vallery
lundi	5	ste Agathe.	7 27	5 2	26	4 27	0 41	5. Auxerre
mard	6	ste Dorothée.	7 26	5 3	27	5 39	1 39	6. Bussy-en-Othe, Charny
merc	7	s Romauld.	7 24	5 5	28	6 40	2 50	
jeudi	8	s Jean de M.	7 23	5 7	29	7 28	4 11	8. Avallon, Saint-Fargeau
vend	9	s Appoline.	7 21	5 8	1	8 4	5 35	9. Treigny
sam.	10	s Scholast.	7 20	5 10	2	8 32	6 58	
Dim.	11	*Quinquagésime.*	7 18	5 12	3	8 55	8 18	
lundi	12	s Séverin, ab.	7 16	5 13	4	9 16	9 31	12. Grandchamp, L'Isle, St-Martin-des-Ch.
mard	13	*Mardi gras*	7 15	5 15	5	9 36	10 46	
merc	14	*Les Cendres.*	7 13	5 17	6	9 55	11 56	14. Arces, Chailley, Neuvy Sautour, St-Julien-du-S.
jeudi	15	s Tite.	7 11	5 18	7	10 16	— —	15. Leugny, Tonnerre
vend	16	s Valentin.	7 9	5 20	8	10 40	1 5	16. La Ferté Loupière
sam.	17	s Faustin.	7 8	5 22	9	11 9	2 12	
Dim.	18	*Quadragésime.*	7 6	5 23	10	11 43	3 16	
lundi	19	s Théodule.	7 4	5 25	11	0 25	4 15	19. Noyers, St-Florentin, Seveaux
mard	20	s Eucher. P.	7 2	5 27	12	1 15	5 7	20. St-Cyr-les-Colons
merc	21	s Conrad.	6 59	5 28	13	2 13	5 51	
jeudi	22	s Pèpin.	6 58	5 30	14	3 17	6 27	22. Chablis, Etais
vend	23	ste Chair.	6 57	5 31	15	4 24	6 56	
sam.	24	s Mérault.	6 55	5 33	16	5 34	7 21	24. Cerisiers, Vézelay
Dim.	25	*Reminiscere.*	6 53	5 35	17	6 45	7 43	25. Chablis, Seignelay
lundi	26	s.Nestor.	6 51	5 36	19	7 56	8 2	
mard	27	ste Honorine.	6 49	5 38	18	9 8	8 20	
merc	28	s Romain.	6 47	5 40	20	10 22	8 39	28. Courson, Grandchamp, Pont-sur-Yonne
jeudi	29	s Arille, év.	6 46	41	21	11 38	9 0	

D. Q. le 2, à 10 h. 19 m. du m. | P. Q. le 16, à 6 h. 33 m. du mat.
N. L. le 9, à 2 h. 1 m. du mat. | P. L. le 24, à 11 h. 6 m. du mat.

MARS.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 48 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h	m	Coucher du soleil. h	m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h	m	Coucher de la lune. h	m	FOIRES du Département.
vend	1	s Aubin,	6	45	5	41	22	— matin	—	9 matin	24	1. Joux-la-Ville, Saint-Martin-d'O., Sainpuits, Sergines.
sam.	2	s Simplice.	6	43	5	43	23	0	56	9	54	2. Toucy
DIM	3	*Oculi*.	6	41	5	44	24	2	14	10	33	3. Charny, Véron
lundi	4	s Casimir.	6	39	5	46	25	3	27	11	25	4. Auxerre, Druyes, Mailly-le-Ch., Ouarré.
mard	5	s Adrien, ab.	6	37	5	47	26	4	31	0 soir	30	5. Cravant, Ravières
merc	6	s Fridolin.	6	35	5	49	27	5	21	1	45	
jeudi	7	s Thomas d'A.	6	33	5	51	28	6	0	3	7	7. Saint-Sauveur
vend	8	s Jean de D.	6	31	5	52	29	6	31	4	29	8. Thury
sam.	9	ste Françoise.	6	29	5	54	30	6	56	5	49	
DIM.	10	*Lætare*.	6	27	5	55	1	7	17	7	7	10. St-Germain-des-Ch.
lundi	11	s Euloge.	6	25	5	57	2	7	37	8	23	
mard	12	s Pol, év.	6	23	5	59	3	7	57	9	37	12. Chéroy
merc	13	ste Euphrasie.	6	21	6	0	4	8	17	10	49	
jeudi	14	s Lubin.	6	19	6	1	5	8	39	11	59	14. Vézelay
vend	15	s *Zacharie*.	6	16	6	3	6	9	6	—	—	15. Ouaine
sam.	16	ste Gertrude.	6	14	6	4	7	9	39	1	5	16. Perreux
DIM.	17	PASSION.	6	12	6	6	8	10	19	2	7	17. Bléneau
lundi	18	s Gabriel, arch.	6	10	6	7	9	11	6	3	2	18. Auxerre
mard	19	s Joseph.	6	8	6	9	10	0 soir	1	3	49	19. Lainsecq, Ligny
merc	20	s Vulfranc.	6	6	6	10	11	1	2	4	27	
jeudi	21	s Benoit, ab.	6	4	6	12	12	2	8	4	59	21. Avallon, Cheny, Montréal, Tonnerre
vend	22	s Paul, év.	6	2	6	13	13	3	18	5	25	22. Châtel-Censoir
sam.	23	s Vulfram, év.	6	0	6	15	14	4	30	5	47	23. Bléneau, L'Isle, St-Maurice, Toucy
DIM.	24	RAMEAUX.	5	58	6	16	15	5	42	6	7	
lundi	25	*Annonciation*.	5	55	6	18	16	6	55	6	26	25. Champignelles, Leugny, Migé, Noyers
mard	26	s Ludger.	5	53	6	19	17	8	10	6	44	26. Chaumont, Neuvy-Sautour, Vermenton
merc	27	s Romule.	5	51	6	21	18	9	27	7	4	
jeudi	28	s Sixte, p.	5	49	6	22	19	10	46	7	28	28. Ancy-le-Franc, Aillant
vend	29	*Vendredi-Saint*	5	47	6	24	20	—	—	7	56	29. Brienon, Sens, Villen.-s.-Y.
sam.	30	s Rieul.	5	45	6	25	21	0 matin	5	8	32	30. Charny
DIM.	31	PAQUES.	5	43	6	27	22	1	20	9	19	

D. Q. le 2, à 7 h. 38 m. du soir. | P. Q. le 17, à 2 h. 35 m. du mat.
N. L. le 9, à 1 h. 3 m. du soir. | P. L. le 25, à 1 h. 53 m. du mat.

AVRIL.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 40 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
lundi	1	s Hugues.	5 41	6 28	23	2 26 (matin)	10 19 (matin)	1. Arthonnay, Auxerre, Flogny Joigny, L'Isle, Villen.-la-G
mard	2	s Franç. de P.	5 39	6 30	24	3 20	11 29	2. Bazarnes, St-Fargeau
merc	3	s Richard.	5 37	6 31	25	4 2	0 47 (soir)	3. Grandchamp
jeudi	4	s Ambroise.	5 34	6 33	26	4 34	2 8	
vend	5	s Irene.	5 32	6 34	27	4 59	3 28	
sam.	6	s Prudence.	5 30	6 36	28	5 21	4 45	6. Toucy
DIM.	7	QUASIMODO	5 28	6 37	29	5 41	6 1	7. Tonnerre
lundi	8	s Denis.	5 26	6 39	1	5 59	7 15	8. Prunoy
mard	9	ste Marie Egyp	5 24	6 41	2	6 18	8 28	9. Saint-Léger
merc	10	s Fulbert.	5 22	6 42	3	6 40	9 40	
jeudi	11	s Léon, p. d.	5 20	6 43	4	7 5	10 50	11. Champignelles, Seignelay
vend	12	s Marcellin.	5 18	6 45	5	7 35	11 55	
sam.	13	s Herménégil.	5 16	6 46	6	8 11	— —	13. Chevillon
DIM.	14	s Tiburce.	5 14	6 48	7	8 55	0 54 (mat.)	
lundi	15	s Théodore	5 12	6 50	8	9 48	1 44	15. Brienon, Lainsecq
mard	16	s Paterne.	5 10	6 51	9	10 47	2 26	16. Charny, Vézelay
merc	17	s Anicet, p.	5 8	6 52	10	11 52	3 0	
jeudi	18	s Parfait.	5 6	6 54	11	1 0	3 28	
vend	19	s Fructueux.	5 4	6 55	12	2 10 (soir)	3 51	
sam.	20	s Marien.	5 2	6 56	13	3 21	4 11	20. Mailly-la-Ville
DIM.	21	s Anselme.	5 0	6 58	14	4 3[illegible]	4 30	21. Saint-Cyr-les-Colons
lundi	22	s Léon, év.	4 58	7 0	15	5 50	4 48	22. Cussy-l.Forges
mard	23	s Georges, m.	4 56	7 1	16	7 8	5 7	23. L'Isle, Sementron
merc	24	s Fidèle de S.	4 54	7 2	17	8 28	5 29	24. Quarré-l.-Tom., Vinneuf
jeudi	25	s Marc, évang.	4 52	7 4	18	9 49	5 56	25. Coulanges-s.-Y. Guilon
vend	26	s Clet, p. m.	4 50	7 5	19	9 11	6 30	26. Chatellux, Sépaux
sam.	27	s Soter et C.	4 49	7 7	20	— —	7 14	27. Lavaux
DIM.	28	s Vital, m.	4 48	7 8	21	0 20 (matin)	8 10	28. Ste-Pallaye, Vinneuf
lundi	29	s Pierre, m.	4 46	7 10	22	1 19	9 18	29. St-Florentin, Villefranche
mard	30	ste Cather. de S	4 44	7 11	23	2 4	10 35	30. Sens, Venizy, Vermenton

D. Q. le 1, à 2 h. 41 m. du mat.
N. L. le 8, à 0 h. 41 m. du mat.
P. Q. le 15, à 10 h. 21 m. du soir.
P. L. le 23, à 1 h. 47 m. du soir.
D. Q. le 30, à 8 h. 30 m. du soir.

MAI.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 16 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
merc	1	SS. Phil. et Jac	4 42	7 13	24	2 38	11 55	1. Chablis, Crusy, Neuvy-Sautour, Saints-en-P. Thorigny
jeudi	2	s Amatre.	4 41	7 14	25	3 5	1 14	2. Avallon
vend	3	Inv. ste Croix.	4 39	7 16	26	3 27	2 31	3. Ancy-le-Franc, Charny, Montréal, Perreuse
sam.	4	ste Monique.	4 37	7 18	27	3 47	3 46	4. Champlost, Toucy
DIM.	5	s Pie V.	4 35	7 19	28	4 5	4 59	
lundi	6	*Rogations.*	4 33	7 20	29	4 25	6 11	6. Auxerre, Bléneau, Brienon, Courson, Neuilly
mard	7	s Stanislas.	4 32	7 22	30	4 43	7 23	7. Chéroy, Noyers
merc	8	s Désiré	4 31	7 23	1	5 6	8 34	8. Arces, Dannemoine
jeudi	9	ASCENSION.	4 29	7 24	2	5 34	9 42	9. Châtel-Censoir, Laferté-Loupière, St-Sauveur, Tanlay
vend	10	s Antonin.	4 28	7 25	3	6 7	10 44	10. Appoigny
sam.	11	s Athanase.	4 26	7 27	4	6 48	11 38	
DIM.	12	ste Nérée.	4 25	7 29	5	7 37	— —	12. Sennevoy-le-Bas
lundi	13	s Hellade, év.	4 24	7 30	6	8 34	0 24	13. Auxerre, Tonnerre
mard	14	s Boniface, p.	4 22	7 31	7	9 37	1 1	14. Ravières
merc	15	s Isidore.	4 21	7 32	8	10 43	1 31	15. Vézelay
jeudi	16	s Pellerin, p.	4 19	7 33	9	11 51	1 55	16. Perreux
vend	17	s Pascal.	4 18	7 35	10	1 0	2 15	17. Seignelay, Sens, Villen.-la-Guyard, Vermenton
sam.	18	s Vincent.	4 17	7 36	11	2 11	2 34	18. Egriselles-le-B.
DIM.	19	PENTECÔTE.	4 16	7 37	12	3 24	2 52	
lundi	20	s Bernardin.	4 15	7 39	13	4 41	3 10	20. Cerisiers, Chailley, L'Isle
mard	21	s Ubalde.	4 13	7 40	14	6 1	3 31	21. Saint-Julien-du-Sault
merc	22	s Romain.	4 12	7 41	15	7 24	3 55	
jeudi	23	s Didier.	4 11	7 42	16	8 48	4 25	23. Arthonnay, Grandchamp, Malicorne
vend	24	s Donatien.	4 10	7 43	17	10 6	5 5	
sam.	25	s Gregoire VII.	4 9	7 44	18	11 12	5 58	25. Lainsecq, Sergines
DIM.	26	*Trinité.*	4 8	7 46	19	— —	7 4	26. St-Germain-des-Champs
lundi	27	ste Marie.	4 7	7 47	20	0 3	8 20	27. Quarré
mard	28	s Prix, m.	4 6	7 48	21	0 42	9 41	28. Joigny
merc	29	s Maximin, év.	4 6	7 49	22	1 11	11 2	
jeudi	30	FETE DIEU.	4 5	7 50	23	1 34	0 21	
vend	31	ste Pétronille.	4 4	7 51	24	1 54	1 36	

N. L. le 7, à 4 h. 28 m. du soir. | P. L. le 22, à 11 h. 18 m. du soir
P. Q. le 15, à 4 h. 15 m. du soir. | D. Q. le 29, à 2 h. 22 m. du soir.

JUIN.

Les jours croissent de 2 minutes jusqu'au 21 et décroissent ensuite de 13 minutes jusqu'au 30.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h m	Coucher du soleil. h m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h m	Coucher de la lune. h m	FOIRES du Département.
sam.	1	s Nicomède	4 3	7 52	25	2 12 matin	2 49 soir	1. Pontigny, St-Fargeau, Toucy.
Dim.	2	s Marcellin, m	4 3	7 53	26	2 30	4 10	2. Chastellux, Neuvy, Sainpuits
lundi	3	ste Clotilde.	4 2	7 54	27	2 49	5 11	3. Auxerre
mard	4	s François.	4 1	7 55	28	3 10	6 22	4. Cussy-les-Forges
merc	5	s Boniface Ev.	4 1	7 56	29	3 36	7 31	
jeudi	6	s Norbert, p.	4 0	7 57	1	4 8	8 35	6. Noyers, St-Valérien, Treigny
vend	7	s Robert.	4 0	7 58	2	4 46	9 32	
sam.	8	s Médard.	3 59	7 59	3	5 31	10 21	8. Bussy-en-Othe, Sougères
Dim.	9	s Félicien, m.	3 59	8 0	4	6 24	11 1	9. Champignelles, Courgenay
lundi	10	ste Marguerite	3 59	8 0	5	7 25	11 33	
mard	11	s. Barnabé.	3 58	8 1	6	8 30	11 57	11. Coul.-la-V. Ligny, Montréal, Prunoy
merc	12	ste Olympe.	3 58	8 1	7	9 37	— — matin	
jeudi	13	s Antoine de P	3 58	8 2	8	10 45	0 20	
vend	14	s Basile-le-Gr.	3 58	8 3	9	11 53	0 39	15. Sainpuits, Thury, Vézelay
sam.	15	s Modeste.	3 58	8 3	10	1 3 soir	0 57	16. Appogny, Perreux
Dim.	16	s Censure, év.	3 58	8 3	11	2 16	1 14	17. Mailly-la-V. La Celle-St.-C.
lundi	17	s Alban.	3 58	8 4	12	3 33	1 33	18. Cravant
mard	18	s Marc, m.	3 58	8 4	13	4 54	1 54	19. Leugny
merc	19	ss Gervais et Pr	3 58	8 4	14	6 17	2 20	20. Dixmont
jeudi	20	s Barnabé.	3 58	8 5	15	7 39	2 55	21. St-Cyr-les-Colons
vend	21	s. Louis de G.	3 58	8 5	16	8 53	3 42	22. St-Sauveur, St-Florentin
sam.	22	s Paulin, p.	3 58	8 5	17	9 53	4 44	23. Avallon
Dim.	23	ste Christine	3 59	8 5	18	10 38	5 58	24. Brienon, Sens
lundi	24	Nativ. s J.-Bap	3 59	8 5	19	11 12	7 21	25. Fleury, Joux-la-Ville, St-Mar.in-d'O. Tonnerre, Villen.-l'Arch.
mard	25	s Guillaume	3 59	8 5	20	11 38	8 45	
merc	26	ss Jean et Paul	3 59	8 5	21	— — matin	10 7	27. L'Isle
jeudi	27	s Crescent.	4 0	8 5	22	0 0	11 25	28. Chéroy, Courson
vend	28	s Irénée.	4 0	8 5	23	0 19	0 39 soir	29. Charny, Chevannes Etais
sam.	29	s Pierre et s P.	4 1	8 5	24	0 37	1 51	30. Ancy-le-Franc, Guillon. St-Bris, Toucy
Dim.	30	Comm. s Paul	4 1	8 5	25	0 56	3 2	

N. L. le 6, à 3 h. 33 m. du mat.
P. Q. le 14, à 7 h. 29 m. du mat.
P. L. le 21, à 7 h. 7 m. du mat.
D. Q. le 27, à 9 h. 37 m. du soir.

JUILLET.

Les jours décroissent pendant ce mois de 57 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil. h	m	Coucher du soleil. h	m	Jrs de la lune.	Lever de la lune. h	m	Coucher de la lune. h	m	FOIRES du Département.
lundi	1	s Moré.	4	2	8	5	26	1 matin	16	4 soir	12	1. Auxerre
mard	2	Visitation ste v.	4	3	8	4	27	1	40	5	21	2. Seignelay
merc	3	s Anatole.	4	3	8	4	28	2	8	6	26	3. Quarré-les-Tombes
jeudi	4	s Martial, p.	4	4	8	4	29	2	43	7	25	4 Aillant, Mailly-Château
vend	5	s Zoé.	4	5	8	3	30	3	26	8	17	5. Lainsecq
sam.	6	Précieux sang	4	5	8	3	1	4	18	9	0	6. Ravières, Toucy, Vermenton
Dim.	7	s Clet et Marc.	4	6	8	2	2	5	17	9	34	
lundi	8	ste Elisabeth	4	7	8	2	3	6	21	10	2	8. Noyers, Sepeaux
mard	9	s Héracle, év.	4	8	8	1	4	7	27	10	25	
merc	10	ste Félicité.	4	9	8	1	5	8	34	10	44	10. Bléneau, Chevillon, Egrisel-les-le-B.
jeudi	11	s Aldvic.	4	10	8	0	6	9	42	11	2	
vend	12	s Gualbert, ab	4	11	7	59	7	10	50	11	19	12. Montréal, Villen-l.-Genêts. Villiers-St-Benoit
sam.	13	s Anaclet, p.	4	12	7	59	8	11	59	11	37	13. Chablis
Dim.	14	s Bonaventure	4	13	7	58	9	1 soir	12	11	56	14. Ligny, Collan
lundi	15	s Henri, emp.	4	14	7	57	10	2	29	—	—	
mard	16	N. D. du M.-C	4	15	7	56	11	3	49	0 matin	19	
merc	17	s Alexis.	4	16	7	55	12	5	10	0	49	17. Chastellux
jeudi	18	s Camille de L.	4	17	7	54	13	6	28	1	28	18. Treigny
vend	19	s Vincent de P.	4	18	7	53	14	7	35	2	20	
sam.	20	s Jérôme Em.	4	19	7	52	15	8	28	3	29	
Dim.	21	s Censure, év.	4	20	7	51	16	9	8	4	51	
lundi	22	ste Marie-Mad	4	21	7	50	17	9	38	6	17	22. Auxerre
mard	23	s Apollinaire	4	22	7	49	18	10	2	7	43	23. Vézelay
merc	24	s Urcisin, de S.	4	24	7	48	19	10	23	9	6	
jeudi	25	s Jacques, [illegible]	4	25	7	47	20	10	41	10	24	25. Saint-Fargeau
vend	26	ste Anne.	4	26	7	45	21	11	0	11 soir	39	26. Châtel-Censoir
sam.	27	s Agrice	4	27	7	44	22	11	20	0	52	
Dim.	28	ste Colombe, v.	4	29	7	43	23	11	43	2	4	
lundi	29	ste Marthe, v.	4	30	7	42	24	—	—	3	13	29. Champignelles
mard	30	s Ignace, conf.	4	31	7	40	25	0 matin	10	4	19	
merc	31	s Germain, év.	4	33	7	39	26	0	43	5	21	31. Migé

N. L. le 5, à 6 h. 34 m. du soir.
P. Q. le 13, à 7 h. 57 m. du soir.
P. L. le 20, à 2 h. 3 m. du soir.
D Q. le 27, à 7 h. 28 m. du mat.

AOUT.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 35 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
jeudi	1	s Pierre-ès-L.	4 34	7 37	27	1 24	6 15	1. Noyers
vend	2	s Alphonse L.	4 35	7 36	28	2 14	7 0	
sam.	3	*Inv. St-Etienne*	4 37	7 34	29	3 11	7 36	3. Toucy
Dim.	4	s Dominique.	4 39	7 33	1	4 13	8 6	
lundi	5	Déd. ste Marie	4 40	7 31	2	5 18	8 30	5. Auxerre
mard	6	Trans. de N. S.	4 41	7 30	3	6 25	8 50	
merc	7	s Gaëtan.	4 42	7 28	4	7 33	9 8	
jeudi	8	s Cyriaque, m.	4 43	7 27	5	8 41	9 25	
vend	9	s Nazaire.	4 45	7 25	6	9 50	9 42	
sam.	10	s Laurent, m.	4 46	7 23	7	11 0	10 0	10. Cheny, Coul.-s.-Y., Joigny, Vermenton
Dim.	11	Tr. ste cour.	4 48	7 22	8	0 13	10 21	
lundi	12	ste Claire, v.	4 50	7 20	9	1 30	10 46	12. Prunoy, St-Martin-des-Ch.
mard	13	s Hippolyte, m.	4 51	7 18	10	2 48	11 19	13. Quarré, St-Florentin
merc	14	s Eusèbe p.V.J.	4 52	7 16	11	4 6	— —	
jeudi	15	ASSOMPTION	4 53	7 15	12	5 17	0 4	
vend	16	s Roch.	4 54	7 13	13	6 15	1 4	16. Courson, Neuilly, Perreux, Font, Ravières, Seignelay,
sam.	17	s Maxime, m.	4 56	7 11	14	7 0	2 19	17. Arcy-s.-Cure
Dim.	18	s Hyacinthe.	4 57	7 9	15	7 35	3 43	18. Vézelay
lundi	19	s Louis, év.	4 59	7 7	17	8 2	5 11	19. Vincelles
mard	20	s Bernard, d.	5 0	7 5	18	8 24	6 37	20. Ligny
merc	21	ste Jeanne Fr.	5 2	7 3	16	8 44	7 59	
jeudi	22	s Symphorien	5 3	7 1	19	9 23	9 18	22. Rogny
vend	23	Cœur ste V.	5 4	6 59	20	9 3	10 35	23. La Celle-St-Cyr
sam.	24	s Barthélemi	5 6	6 57	21	9 45	11 49	24. L'Isle, Neuvy, Perreuse
Dim.	25	s Louis, roi	5 7	6 55	22	10 11	1 1	25. Châtel-C., Leugny, Maligny St-Julien-du-S., Villen.-la G.
lundi	26	s Eleuthère, év	5 9	6 53	23	10 42	2 10	26. Montréal. St-Germain-d.-C.
mar.	27	s Joseph C.	5 10	6 51	24	11 20	3 14	27. Tonnerre
merc	28	s Augustin, év.	5 11	6 49	25	— —	4 11	28. Chablis, Tanlay, Vinneuf
jeudi	29	Déc. de s J.-B	5 13	6 47	26	0 7	5 0	29. Chéroy
vend	30	s Fiacre.	5 14	6 45	27	1 8	5 38	30. Appoigny, Champlost, La Ferté Loup. Mailly C., Venizy
sam.	31	s Raymond N	5 16	6 43	28	2 0	6 9	31. Chablis, Cussy les Forges

N. L. le 4, à 9 h. 55 m. du matin
P. Q. le 12, à 6 h. 2 m. du mat.
P. L. le 18, à 9 h. 3 m. du soir.
D. Q. le 25, à 8 h. 44 m. du soir.

SEPTEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 43 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
DIM.	1	s Loup, év.	5 17	6 42	29	3 8	6 35	1. St-Sauveur, Sens
lundi	2	s Etienne, roi	5 19	6 4[illegible]	1	4 15	6 57	2. Brienon, Auxerre Avallon
mard	3	s Grégoire, p.	5 20	6 38	2	5 24	7 15	3. Cravant
merc	4	s Honulphe.	5 21	6 36	3	6 33	7 31	
jeudi	5	s Laurent-Just	5 23	6 34	4	7 42	7 43	
vend	6	s Eugène, m.	5 24	6 32	5	8 52	8 6	6. Lainsecq, Montréal, Verm.
sam.	7	ste Béate, v. m.	5 26	6 29	6	10 4	8 25	7. Cruzy, Piffonds Toucy
DIM.	8	Nativité de la V.	5 27	6 27	6	11 20	8 48	8. Bussy-en-Othe
lundi	9	s Gorgon, m.	5 28	6 25	7	0 37	9 18	9. Ancy-le-Franc, Joux-la-Ville Les Ormes,
mard	10	s Nicolas de T.	5 30	6 23	8	1 53	9 57	10. Mailly la-Ville, St-Cyr-les-C
merc	11	s Hyacinthe.	5 31	6 21	9	3 4	10 49	11. Chailley
jeudi	12	s Raphael.	5 33	6 19	10	4 6	11 56	12. Coulanges-la Vin. Ravières, Thorigny
vend	13	s Amat.	5 34	6 17	11	4 55	— —	
sam.	14	Ex. d. l. ste C.	5 36	6 15	12	5 53	1 15	14. Joigny, Vézelay
DIM.	15	s Nicomède, m.	5 37	6 13	13	6 2	2 40	
lundi	16	s Cyprien, év.	5 38	6 11	14	6 25	4 6	16. Perreux,
mard	17	s Lambert.	5 40	6 8	15	6 45	5 30	17 Sennevoy-le-Bas
merc	18	s Joseph de C.	5 41	6 6	16	7 5	6 51	18. Dannemoine
jeudi	19	s Janvier.	5 43	6 4	17	7 25	8 10	19. Arthounay St-Valérien
vend	20	s Eustache.	5 44	6 2	18	7 46	9 27	
sam.	21	s Mathieu.	5 46	6 0	19	8 10	10 43	21. Noyers, Saint-Fargeau, St Martin-d'Ordon, Sens
DIM.	22	s Thomas de V.	5 47	5 58	20	8 39	11 56	
lundi	23	s Lin, pape.	5 48	5 56	21	9 15	1 4	
mard	24	N. D. de la M.	5 5[illegible]	5 53	22	9 59	2 5	
merc	25	La s. Rédempt.	5 51	5 51	23	10 51	2 56	
jeudi	26	s Aunaire, év.	5 53	5 49	24	11 50	3 38	26. Thury, Villefranche
vend	27	ss Côme et D.	5 54	5 47	25	— —	4 12	27. Chastellux
sam.	28	s Wenceslas, m.	5 56	5 45	26	0 55	4 39	
DIM.	29	Dédicace s Mic.	5 57	5 43	27	2 3	5 1	29. Champignelles, Guillon, L Deffand (Saints), Neuvy-S. Villeneuve-l'Archevêque
lundi	30	s Jérôme, pr.	5 59	5 41	28	3 11	5 20	30. Tonnerre

N. L. le 3, à 1 h. 3 m. du mat. | P. L. le 17, à 5 h. 14 m. du mat.

P. Q. le 10, à 2 h. 13 m. du soir. | D. Q. le 24, à 1 h. 31 m. du soir.

OCTOBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 44 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
mard	1	s Rémi, p.	6 0	5 39	29	4 20 matin	5 38 soir	1. Joigny, La Celle-St-Cyr
merc	2	ss Anges gard.	6 2	5 37	30	5 30	5 55	2. Egriselles-le-B.
jeudi	3	s Eustache.	6 3	5 32	1	6 41	6 12	3. Flogny. Montréal. Prunoy
vend	4	s Franç. d'Ass.	6 4	5 30	2	7 54	6 30	
sam.	5	s Firmat, d.	6 6	5 28	3	9 9	6 52	5. Quarré Toucy
DIM.	6	s Bruno.	6 7	5 26	4	10 26	7 19	6 Avallon
lundi	7	s Marc, pape.	6 9	5 24	5	11 44	7 55	7. Auxerre, Flogny.
mard	8	ste Brigitte.	6 10	5 22	6	0 58 soir	8 42	8. Ste-Pallaye
merc	9	sDenis, év.	6 12	5 20	7	2 2	9 44	9. Druyes, Grandchamp, L'Isle
jeudi	10	s François B.	6 13	5 18	8	2 54	10 57	10. Ouaine
vend	11	Maternité S. V.	6 15	5 16	9	3 33	— —	11 Lavau
sam.	12	s Nazaire.	6 16	5 14	10	4 3	0 17 matin	
DIM.	13	s Edouard, con.	6 18	5 12	11	4 27	1 41	
lundi	14	s Calixte, p.	6 20	5 10	12	4 48	3 4	
mard	15	ste Thérèse, v.	6 21	5 8	13	5 7	4 25	15. Appoigny, Cerisiers, Test-Milon (Sementron)
merc	16	s Amé, év.	6 23	5 6	14	5 26	5 45	16. Saint-Bris
jeudi	17	ste Hedwige	6 24	5 4	15	5 46	7 3	17. Etais
vend	18	s Luc, évang.	6 26	5 2	16	6 9	8 20	18. Bléneau, Prunoy, Vézelay
sam.	19	s Savinien.	6 27	5 0	17	6 36	9 35	19. Châtel-Censoir, Chéroy, St-Julien, Seignelay
DIM.	20	s Jean de Kanty	6 29	4 58	18	7 9	10 47	20. Mézilles
lundi	21	s Pierre d'Alc.	6 30	4 56	19	7 50	11 53	21. Leuguy
mard	22	s Mellon, év.	6 32	4 55	20	8 40	0 50 soir	
merc	23	s Hilarion.	6 33	4 52	21	9 37	1 36	
jeudi	24	s Raphaël, arc.	6 35	4 53	22	10 40	2 13	24 Diges
vend	25	Patronage s. V.	6 37	4 51	23	11 47	2 42	25. Bazarnes, Lainsecq, Ligny, Pont-sur-Y. Quarré
sam.	26	s Evariste, p.	6 38	4 49	24	— —	3 6	26. Cravant
DIM.	27	s Cosme et D.	6 40	4 47	25	0 55	3 26	27. Treigny
lundi	28	ss Simon et Judes	6 41	4 46	26	2 3	3 44	28. Bussy-en-Othe, Charny 2 j. Ravières, St-Cyr-les-Colons
mard	29	s Romain, év.	6 43	4 44	27	3 12	4 1	29. Avallon, Saint-Florentin
merc	30	Saintes reliques	6 45	4 42	28	4 23	4 17	30. Ancy-le-Franc
jeudi	31	s Quentin, V. J.	6 46	4 41	29	5 36	4 34	31. Chablis, Saint-Sauveur, Vermenton

N. L. le 2, à 3 h. 40 m. du soir. | P. L. le 16, à 3 h. 44 m. du soir.
P. Q. le 9, à 9 h. 13 m. du soir. | D. Q. le 24, à 9 h. 3 m. du mat.

NOVEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 18 minutes.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Jrs de la lune.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	FOIRES du Département.
			h m	h m		h m	h m	
vend	1	TOUSSAINT.	6 48	4 39	1	6 52	4 54	1. Pontigny
sam.	2	*Les Morts.*	6 49	4 37	2	8 10 matin	5 20 soir	2. Neuilly. Neuvy, Toucy Villen.-s-Y.
DIM.	3	s Hubert, év.	6 51	4 36	3	9 30	5 54	3. Sergines
lundi	4	s Charles Bor.	6 53	4 34	4	10 48	6 38	4. Courson Auxerre, Noyers
mard	5	ste Berthilde	6 54	4 32	5	11 57 soir	7 35	
merc	6	s Léonard, er.	6 57	4 30	6	0 53	8 45	
jeudi	7	s Willebrod.	6 58	4 29	7	1 36	10 5	7. L'Isle St-Fargeau
vend	8	s Godefroi.	7 0	4 28	8	2 8	11 27	
sam.	9	Déd. Basilique	7 1	4 27	9	2 33	— —	9. Coulanges-sur-Y.
DIM.	10	sAndré Avellin	7 3	4 25	10	2 54	0 48 matin	10. Aillant Cussy-les-F.
lundi	11	s Martin, év.	7 4	4 24	11	3 13	2 7	11. Auxerre (2 jours)
mard	12	s Martin, pape.	7 5	4 22	12	3 31	3 25	12. Arces, St-Martin-des-Ch. Sépaux, Tonnerre
merc	13	s Didace.	7 7	4 21	13	3 50	4 42	13. Lainsecq
jeudi	14	ste Marie B.	7 9	4 20	14	4 11	5 59	14. Arcy-sur-Cure
vend	15	ste Gertrude.	7 10	4 19	15	4 36	7 15	15. Vézelay
sam.	16	s Edme, p.	7 12	4 17	16	5 5	8 29	16. Perreux
DIM.	17	s Grégoire Th.	7 13	4 16	17	5 42	9 38	
lundi	18	Déd. Basil. S. P	7 15	4 15	18	6 29	10 39	18. Avallon, Sougères
mard	19	ste Elisabeth de H.	7 17	4 14	19	7 24	11 31	
merc	20	sFélix deValois	7 18	4 13	20	8 25	0 12 soir	
jeudi	21	Présentation V	7 19	4 12	21	9 30	0 44	
vend	22	ste Cécile, v.	7 21	4 11	22	10 37	1 9	
sam.	23	s Clément, p.	7 22	4 10	23	11 45	1 30	23. Champlost, Vermenton
DIM.	24	s Jean de la C.	7 24	4 9	24	— —	1 48	
lund	25	ste Catherine	7 25	4 8	25	0 52	2 5	25. Brienon, Coulanges-la-Vin. La Ferté-Loupière, Perreuse.
mard	26	ste Cécile.	7 27	4 7	26	2 1	2 22	26 Quarré-les-Tombes.
merc	27	s Siméon	7 28	4 6	27	3 12	2 38	27. St-Florentin
jeudi	28	s Sosthènes.	7 30	4 6	28	4 27	2 57	
vend.	29	s Saturnin.	7 31	4 5	29	5 46	3 20	29. Chastellux,
sam.	30	s André, ap.	7 32	4 5	30	7 6	3 49	30. Champignelles, Maligny, Ouaine, Sens

N. L. le 1, à 5 h. 38 m. du mat.
P. Q. le 8, à 4 h. 0 m. du mat.
P. L. le 15, à 5 h. 18 m. du mat.
D. Q. le 23, à 5 h. 55 m. du mat.
N. L. le 30, à 6 h. 44 m. du soir.

DÉCEMBRE.

Les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 15 et croissent ensuite de 6 minutes jusqu'au 31.

Jours de la semaine	Jrs du mois.	FÊTES.	Lever du soleil.		Coucher du soleil.		Jrs de la lune.	Lever de la lune.		Coucher de la lune.		FOIRES du Département.
			h	m	h	m		h	m	h	m	
DIM.	1	s Éloi. *Avent*	7	34	4	4	1	8	27	4	29	1. Cruzy, Fleury, Montréal, St-Bris, Villeneuve-l'Archevêque
lundi	2	ste Bibiane.	7	35	4	4	2	9	43	5	23	2. AuxerreVillen -la-G.
mard	3	s Fr. Xavier.	7	36	4	3	3	10	47	6	32	3. Joux-la-Ville.
merc	4	ste Barbe.	7	37	4	3	4	11	36	7	51	4. Cheny, Mailly-Ch.
jeudi	5	s Sabbas, abbé	7	39	4	2	5	0	12	9	13	
vend	6	s Nicolas, év.	7	40	4	2	6	0	39	10	36	6. Châtel-Cens., Guillon, Migé Noyers, St-Sauveur
sam.	7	s Ambroise, év.	7	41	4	2	7	1	1	11	57	7 Toucy
DIM.	8	*Imm. Concept.*	7	42	4	2	8	1	20	—	—	8. Dixmont
lundi	9	ste Léocadie.	7	43	4	1	9	1	38	1	15	9. L'Isle
mard	10	s Melchiade, év	7	44	4	1	10	1	55	2	30	
merc	11	s Damase, p.	7	45	4	1	11	2	14	3	44	
jeudi	12	s Valeri, ab.	7	46	4	1	12	2	37	4	58	
vend	13	ste Lucie, v.	7	47	4	1	13	3	5	6	11	13. Ancy-le-Fr., Grandchamp Vézelay.
sam.	14	s Nicaise, év.	7	48	4	1	14	3	39	7	22	
DIM.	15	s Maximin, év.	7	49	4	2	15	4	21	8	27	
lundi	16	s Eusèbe.	7	50	4	2	16	5	12	9	23	16. Cravant
mard	17	s Lazare.	7	50	4	2	17	6	12	10	8	17. Avallon, Ravières
merc	18	s Gratien.	7	51	4	2	18	7	17	10	44	
jeudi	19	s Grégoire, év.	7	52	4	3	19	8	23	11	12	19. Seignelay
vend	20	s Philogone.	7	52	4	3	20	9	30	11	34	20. St-Cyr-les-Colons,
sam.	21	s Thomas, ap.	7	53	4	4	21	10	38	11	53	21. Ligny, S-Fargeau, St-Martin d'Ordon.
DIM.	22	s Ischirion.	7	53	4	4	22	11	45	0	10	
lundi	23	ste Victoire, v	7	54	4	5	23	—	—	0	26	
mard	24	s Delphin, *V. J.*	7	54	4	5	24	0	53	0	42	24. Vermenton
merc	25	NOEL.	7	55	4	6	25	2	4	0	59	
jeudi	26	s Etienne, 1er m	7	55	4	7	26	3	19	1	19	26. Chailley
vend	27	s Jean, ap. év.	7	55	4	7	27	4	38	1	45	
sam.	28	ss Innocents	7	56	4	8	28	5	58	2	19	28 Leugny, Prunoy
DIM.	29	s Thomas de C.	7	56	4	9	29	7	17	3	6	29. Arthonnay, Chastellux, Tanlay
lundi	30	s Potentien.	7	56	4	10	1	8	28	4	8	30. Courson
mard	31	s Sylvestre, p.	7	56	4	11	2	9	26	5	25	31. Chablis

P. Q. le 7, à 11 h. 45 m. du mat.
P. L. le 14, à 9 h. 53 m. du soir.

D. Q. le 23, à 2 h. 21 m. du mat.
N. L. le 30, à 6 h. 45 m. du mat.

AGENDA MUNICIPAL.

JANVIER.

Dans les premiers jours, publication des rôles des contributions directes.
Le 1er Dimanche, séance des conseils de fabriques. (Décret du 30 déc. 1809).
Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent. (Loi du 21 mai 1836).

Première dizaine.

Le maire reçoit du receveur municipal et vise le bordereau détaillé présentant la situation de la caisse municipale à la fin du trimestre précédent.
Délivrance du mandat de traitement de l'instituteur, de l'institutrice et des autres employés communaux.
Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. (Loi du 22 frimaire an VII, et 15 mai 1818).
Envoi par le Maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi du 22 frimaire an VII).
Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.
Envoi par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion d'honneur, les décorés de la médaille militaire et les pensionnaires de l'État.
Envoi, au préfet et aux sous-préfets, de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre précédent.
Révision des listes électorales.
Envoi par le percepteur à la sous-préfecture de la liste en double des prestataires qui ont opté pour le travail en nature. Envoi du relevé sommaire de l'emploi des prestations soit en argent, soit en nature, définitif pour l'année précédente et provisoire pour l'année courante.

Première quinzaine.

Dépôt à la mairie des listes électorales révisées ; publication par voie d'affiches de ce dépôt.
Envoi au sous-préfet des listes et des certificats constatant le dépôt et la publication.
Expiration du délai fixé pour la déclaration à faire par les possesseurs de chiens.
Les percepteurs rédigent et déposent, à la sous-préfecture, les listes, en triple expédition, des plus imposés de chaque commune.
Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus. (Instr. 8 février 1823).
Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).
Envoi au Sous-Préfet de l'un des doubles du tableau de recensement dressé par le maire. Publication et affiches dans la commune du tableau de recensement.

Dans le mois.

Du 15 au 31 janvier, les maires et les répartiteurs, assistés du percepteur des contributions directes, rédigent un état-matrice des personnes imposables pour les chiens.
Le 20 janvier, publication de la loi prescrivant l'échenillage.
Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un des doubles registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. N. 43). Ils doivent y joindre le relevé du mouvement de la population de leur commune pendant l'année précédente.
Les maires des chefs-lieux de canton déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée ; l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832). Ils envoient à l'intendant militaire un

état nominatif des engagements volontaires qu'ils ont reçus pendant l'année précédente.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le semestre précédent. (*Idem*).

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine, il doit être envoyé un de ces états au préfet. — MM. les Maires doivent aussi, chaque mois, réunir et annoter tous les documents propres à éclairer la commission de statistique permanente.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.

Convocation individuelle pour la session de février; l'époque en est fixée par le Préfet.

Envoi au Sous-Préfet des tableaux du mouvement de la population pendant l'année précédente.

Envoi au sous-préfet de la liste des répartiteurs.

Le maire annote sur le tableau de recensement les décisions du conseil de révision insérées dans la liste d'émargement, concernant les jeunes gens de la classe de 1868, puis il affiche cette même liste.

Arrêté prescrivant l'élagage et le recépage des arbres et des haies.

Envoi de l'état certifié de vaccine pour l'année écoulée.

Publication d'un avis faisant connaître le jour fixé par le Préfet pour la vérification des poids et mesures.

Le maire visite les prisons qui existent dans sa commune. Cette visite se renouvelle tous les mois au moins une fois.

Le facteur rural est tenu de prendre, au moins deux fois par an, en présence du maire, l'empreinte du timbre qui est fixé à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune.

FÉVRIER.

Première quinzaine.

Première session ordinaire des conseils municipaux. (Loi du 5 mai 1855).

Les conseils municipaux doivent délibérer pendant cette session sur le taux de la rétribution à percevoir pendant l'année suivante, dans les écoles publiques et les salles d'asile, et sur chacune des opérations financières relatives à l'instruction primaire.

Dans les huit premiers jours, rapport du maire au sous-préfet sur le service administratif et la surveillance des prisons, s'il en existe dans la ville.

Le maire doit recevoir du receveur municipal le bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses effectuées pendant le mois expiré. Cet envoi se renouvelle dans les dix premiers jours de chaque mois pour celui qui vient de finir.

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Du 1er au 15 février, le percepteur adresse au directeur des contributions les états-matrices, pour servir de base à la confection des rôles.

Dans le mois.

Les maires publient l'arrêté de clôture de la chasse, dès qu'il leur est parvenu.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler;

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives et le curage des fossés qui bordent les chemins vicinaux. Il est utile que cet arrêté ne soit pas pris à une date postérieure.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Envoi par le maire au préfet ou sous-préfet des résultats des travaux de la session trimestrielle.

Les maires prescrivent les mesures convenables dans l'intérêt des mœurs et de la sûreté publique pendant les divertissements du carnaval.

Visite générale des fours et cheminées. Cette opération doit être faite avec le plus grand soin.

Dernier délai pour le paiement de la taxe d'affouage de l'année précédente, préalablement à la remise, par le receveur municipal, de la liste des habitants en retard de se libérer.

MARS.

Envoi par le receveur municipal au maire du bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses pour le mois précédent.

Le 15, clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1871, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le 31, clôture du paiement des dépenses de l'exercice 1871, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le maire dresse son compte administratif. Le percepteur, de concert avec le maire, établit l'état des restes à recouvrer et des restes à payer, qui doivent figurer à la première section des recettes et des dépenses du budget supplémentaire de l'exercice courant.

Pendant le mois.

Trois mois après la publication des rôles, les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VII), et prescrivent les mesures nécessaires pour favoriser, s'il y a lieu, l'écoulement des grandes eaux.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1870.

Le 31, clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le tableau des vaccinations pratiquées dans la commune pendant l'année dernière est envoyé à la préfecture.

Publication de l'époque du travail des prestations.

Envoi par les maires au sous-préfet des mercuriales relatives aux fourrages, de la liste des contribuables les plus imposés et des propositions pour le choix des commissaires-répartiteurs.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mars qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1871 et que celui des paiements expire au 30 avril.

AVRIL.

Le dimanche de la Quasimodo, session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou des vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère Renouvellement triennal des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du secrétaire du conseil (*idem*, IX). Règlement des comptes de gestion de 1871 ; budget de 1873. Envoi de ces documents à la mairie et à l'archevêché.

Terme de toute demande en décharges, réductions, remises et modérations sur les contributions directes.

Envoi au maire, par le receveur municipal, du bordereau trimestriel de la situation de la caisse.

Première dizaine.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la préfecture et dans les mairies, par les receveurs, d'un exemplaire du compte administratif du maire et de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer de l'exercice clos. Ce dernier document est dressé de concert entre le receveur et le maire.

Envoi, sur papier libre, par le maire au préfet et aux sous-préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion-d'Honneur pendant le dernier trimestre.

Envoi au Préfet et aux sous-préfets, de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Les commissions administratives des établissements de bienfaisance doivent se réunir dans les premiers jours d'avril dans une session annuelle qui a pour objet, en ce qui concerne les hospices et bureaux de bienfaisance:

1° L'examen du compte d'ordre et d'administration rendu par l'ordonnateur des dépenses pour l'exercice précédent, clos le 31 mars de cette année.

2° L'examen du compte en deniers rendu par le receveur de l'établissement pour le même exercice.

3° La formation du budget de l'année prochaine.

Deuxième dizaine.

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1871.

Avant le 15, appréciation par le maire ou par l'agent-voyer des dépenses à faire sur les chemins vicinaux de la commune. L'agent-voyer remet le tarif de conversion des prestations en tâches au maire, qui doit le communiquer au conseil municipal.

Troisième dizaine.

Préparation du budget de 1873 et des chapitres additionnels au budget de 1872.

Convocation (lorsqu'il y a lieu) des plus imposés pour la fin de la session de mai.

Avis de l'époque du travail des mutations.

Pendant le mois.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du Préfet du 23 oct. 1824).

État trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Envoi à la mairie du travail des commissions hospitalières et de bienfaisance pendant la session de ce mois.

Les bacs et bateaux de passage existant dans la commune sont visités par le maire, de concert avec l'ingénieur des ponts-et-chaussées.

Nomination des cinq commissaires-répartiteurs dans chaque commune.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

MAI.

Ouverture de la session de mai, aux époques déterminées par M. le préfet. La session dure 10 jours.

Le premier jour, réglement du compte de gestion du percepteur pour 1871. Audition du compte administratif de l'exercice 1871. Réglement des chapitres additionnels au budget de 1872. Exposé du budget de 1873. Examens, par les conseils municipaux, des comptes et budgets des hospices et bureaux de bienfaisance, et, s'il y a lieu, des fabriques.

Le deuxième jour, continuation de la session. Formation du budget de 1873. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote

des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire.

Le troisième jour, vote d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1873, etc. Clôture de la session, s'il y a lieu.

Le maire renvoie au conseil de fabrique un double des budgets de l'établissement religieux pour 1873 et des comptes de 1871, ainsi que les pièces à l'appui de ces comptes. Le conseil de fabrique les adresse à l'archevêque.

Envoi au préfet et aux sous préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci. Cet envoi doit être fait avant le 20.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Publication du règlement pour les mesures à prendre contre les chiens errants.

Le receveur municipal adresse au maire l'état récapitulatif sommaire de ses opérations pendant le mois écoulé.

Pendant le mois.

Tournées des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.

Les maires doivent avoir soin d'en publier l'avis, sitôt qu'il leur est parvenu.

Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

JUIN.

Première quinzaine.

La récapitulation sommaire des opérations financières du mois écoulé est remise au maire par le receveur municipal.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements propriétaires de bois, doivent envoyer aux préfets les propositions de coupes extraordinaires. Si cet envoi n'est pas fait avant le 15 juin, la proposition et le décret qui peut en être la suite, sont reculés d'une année.

Prendre toutes les mesures de sûreté pour qu'il n'arrive point d'accidents aux baigneurs.

Surveiller la récolte des foins et prendre aussi à cet effet toutes les mesures de police jugées nécessaires.

Dans le mois.

Les receveurs municipaux envoient à la préfecture leur compte de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Les maires font connaître au préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Les maires doivent prendre les arrêtés nécessaires pour que les habitants fassent arroser le devant de leurs maisons, et pour que les chiens soient muselés ou tenus en laisse pendant la durée des grandes chaleurs. Autres mesures de salubrité et de sûreté, quand elles sont jugées nécessaires.

Remises des mandats de traitement à tous les agents salariés de la commune.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Dans les localités importantes, et lorsqu'il y a lieu, le maire fait procéder dans ce mois et dans les mois suivants à l'arrosement des rues et des places publiques.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

JUILLET.

Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique (Décret du 30 décembre 1809).

Ordonnancement des traitements des employés communaux pour le trimestre écoulé.

Première dizaine.

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état trimestriel de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrment de la notice des décès survenus pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, aux préfets et aux sous-préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la légion d'honneur et les décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.

Le maire envoie à la sous-préfecture le certificat d'exercice de l'instituteur pour le trimestre écoulé.

Pendant le mois.

Les maires envoient aux sous-préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur communes, et l'extrait des jugements de police portant peine d'emprisonnement et rendus dans le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les jeunes gens qui veulent entrer à l'école normale primaire, doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Inspection, aux époques déterminées par l'arrêté du Préfet.

Envoi au préfet et aux sous-préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.

Envoi du rapport sur l'état des récoltes.

Convocation, par lettres individuelles, des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Prise, par les facteurs ruraux, de l'empreinte du timbre qui est fixée à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune. Le maire doit être présent à cette opération.

Publication de la liste des habitants ayant droit à l'affouage.

AOUT.

Première quinzaine.

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Les crédits restant à voter pour 1873 doivent l'être dans cette session.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations.

Remise au maire, par le receveur municipal, de la récapitulation mensuelle.

Pendant le mois.

Dépôt à la mairie de l'état nominatif de tous les contribuables, habitants assujettis à la patente. Cet état, où doivent être consignées toutes les réclamations faites pendant les 10 jours de son dépôt, doit, à l'expiration de ce délai, être renvoyé au contrôleur.

Publication de l'arrêté du préfet fixant l'ouverture de la chasse et des prescriptions locales. Les maires doivent prendre, de leur côté. et faire exécuter, sur leur territoire respectif, toutes mesures propres à assurer la sécurité publique et la conservation des récoltes sur pied.

Envoi au Préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Envoi à la sous-préfecture de la liste des affouagistes.

SEPTEMBRE.

Première quinzaine.

Le bordereau mensuel de la situation de la caisse est remis au maire par le p rcepteur.

Avant le 10, le maire reçoit de la préfecture les procès-verbaux d'estimation des coupes affouagères de l'exercice.

Pendant le mois.

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté les prud'hommes, prennent

un arrêté pour fixer l'ouverture soit facultative, soit obligatoire, des vendanges.
Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.
Remise à l'instituteur, au garde champêtre et aux autres agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pendant le trimestre.
Soumettre à l'approbation du sous-préfet le projet d'adjudication de la coupe affouagère.
Fixer par un arrêté le jour où commencera le grappillage.
Les maires rappelleront que le concours d'admission à l'école d'agriculture ouvre le 1er octobre, et que les demandes d'inscription doivent être adressées à la préfecture avant le 15 septembre.
Avant le 30, les observations des conseils municipaux et des commissions administratives sur l'estimation de la coupe affouagère doivent parvenir à la préfecture.

OCTOBRE.

L'état trimestriel des recouvrements du percepteur est visé et l'encaisse constaté par le maire du chef-lieu de perception.
Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809).

Première dizaine.

Le bordereau trimestriel de la situation de la caisse est remis par le receveur municipal au maire. Ordonnancement des traitements des employés communaux.
Le répertoire des actes soumis à l'enregistrement est présenté au visa du receveur.
Envoi sur papier libre, par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes de décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur et des décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.
Délivrance des certificats de vie des enfants assistés.

Pendant le mois.

Du 1er octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, les possesseurs de chiens devront faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies en l'article premier du décret.
Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.
Les maires adjugent, s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts copie du procès-verbal d'adjudication.
Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.
La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.
Les percepteurs envoient au préfet le compte des impressions fournies aux communes et au receveur général leurs demandes d'imprimés pour l'année suivante.
Envoi au préfet et aux sous-préfets de la liste nominative des condamnés libérés assujettis à la surveillance, décédés pendant le trimestre.
Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.
Le maire se prépare pour prendre part aux travaux de la commission, qui, sur la convocation du juge de paix, doit se réunir au chef-lieu de canton, dans la première huitaine du mois de novembre.

NOVEMBRE.

Pendant le mois.

Le maire reçoit du percepteur la récapitulation sommaire des opérations financières effectuées pendant le mois d'octobre.
Le 1er, terme de rigueur pour l'envoi au sous-préfet ou au préfet des propositions de travaux à faire aux édifices diocésains, et portant demandes de secours à l'Etat. (Inst. min. du 10 juin 1853).
Session trimestrielle et légale des conseils municipaux. Cette session étant la dernière de l'année, c'est l'occasion de jeter un coup d'œil en arrière et de songer

à régulariser les parties du service communal dont on n'aurait pu s'occuper précédemment.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au trésor sur le produit des coupes de bois délivrées en affouages.

Réunion d'automne des comités de vaccine.

Les conseils municipaux arrêtent la liste des enfants qui doivent être reçus gratuitement dans les écoles communales. Sur cette liste doivent figurer tous les indigents en âge de fréquenter les écoles. Elle doit par conséquent comprendre les enfants trouvés ou abandonnés placés dans la commune. La même opération doit avoir lieu pour les salles d'asile publiques, dans les communes où existent ces établissements.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer. Ils doivent faire viser les actes de vente ou de location par le receveur de l'enregistrement, dans les vingt jours de l'approbation préfectorale.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouages qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Publication des rôles de prestation en nature pour les chemins vicinaux. Le maire certifie cette publication sur le rôle même.

Adjudication de l'entreprise de la coupe affouagère, dernier délai.

Avant le 30, envoi à la sous-préfecture des demandes de secours sur les fonds de l'État, formées en faveur des établissements de bienfaisance.

DÉCEMBRE.

Dans la première dizaine la situation mensuelle de la caisse municipale est remise au maire.

Le 31, clôture des registres de l'état civil (Code Civil, 43), et des engagements volontaires reçus par les maires des chef-lieux de cantons.

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs et des receveurs municipaux pour l'année qui finit. Procès-verbal en triple de cette opération. Vérification par le même maire de la caisse du percepteur.

Pendant le mois.

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux.

Présentation des candidats pour la nomination des commissaires répartiteurs.

Les maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Les maires des communes où se tiennent des marchés publics, assistés d'une commission spéciale, font procéder au pesage des grains de la dernière récolte amenés aux derniers marchés de ce mois, pour déterminer le poids légal de l'hectolitre de chacun d'eux, et ils en dressent procès-verbal.

Convocation des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Commuuication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables qu'ils ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations.

Enlèvement, s'il y a lieu, des glaces et neiges.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et d'en assurer le versement avant cette époque entre les mains du receveur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

CHAPITRE PREMIER.

PUISSANCES EUROPÉENNES.

FRANCE.

A. Thiers, Président de la République.

MINISTRES.

MM. Dufaure, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes.
J. Simon, ministre de l'Instruction publique.
Casimir Périer, ministre de l'Intérieur.
Pouyer-Quertier, ministre des Finances.
de Larcy, ministre des Travaux publics.
Victor Lefranc, ministre de l'Agriculture et du Commerce.
de Rémusat, ministre des Affaires étrangères.
le général de Cissey, ministre de la Guerre.
le vice-amiral Pothuau, ministre de la Marine et des Colonies.

AUTRICHE. — François-Joseph Ier, Charles, né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., le 2 décembre 1848, marié le 24 avril 1854 à Elisabeth-Amélie-Eugénie, née le 24 décembre 1837, fille de Maximilien-Joseph, duc de Bavière.

BAVIÈRE. — Louis II, Othon-Frédéric-Guillaume, fils de Maximilien II, né le 25 août 1845, roi de Bavière le 10 mars 1864.

BELGIQUE. — Léopold II, Louis-Philippe-Marie-Victor, né le 9 avril 1835, roi le 10 décembre 1865, marié le 22 août 1853 à Marie-Henriette-Anne, née le 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

DANEMARCK. — Christian IX, né le 8 avril 1818, roi le 15 novembre 1863, marié le 26 mai 1842, à Louise-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née le 7 septembre 1817, fille de Guillaume, Landgrave de Hesse-Cassel.

ESPAGNE. — Amédée Ier, Ferdinand-Marie, né le 30 mai 1845, du mariage de Victor-Emmanuel, roi d'Italie, et de Marie-Adélaïde-Françoise-Renière-Elisabeth-Clotilde, fille de l'archiduc Regnier d'Autriche; roi d'Espagne (1870).

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE. — Victoria Ire, Alexandrine, née le 24 mai 1819, reine de Grande-Bretagne et d'Irlande le 20 juin 1837, veuve de François-Albert-Auguste-Charles-Emmanuel, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

GRÈCE. — Georges Ier, Chrétien-Guillaume-Ferdinand-Adolphe, né le 24 décembre 1845, roi le 30 mars 1863, marié le 22 octobre 1867 à Olga-Constantinowna, née le 3 septembre 1851, fille du grand duc Constantin de Russie.

ITALIE. — Victor-Emmanuel II, Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, né le 14 mars 1820, roi de Sardaigne le 23 mars 1849, roi d'Italie le 17 mars 1861; veuf le 20 janvier 1855 de Marie-Adélaïde-Françoise-Reinière-Elisabeth-Clotilde, née le 3 juin 1822, archiduchesse d'Autriche.

PAYS-BAS. — GUILLAUME III, Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, né le 19 février 1817, roi des Pays-Bas, le 12 mai 1849, marié le 18 juin 1839, à Sophie-Frédérique-Mathilde, née le 17 juin 1818, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg.

PORTUGAL. — DOM LUIZ Ier, Philippe-Maria-Fernando-Pedro-de-Alcantara-Antonio-Miguel-Raphaël-Gabriel-Gonzagua-Xavier-Francisco-de-Assises-Joao-Augusto-Julio-Volfando, né le 31 octobre 1838, roi de Portugal et des Algarves le 11 novembre 1861, marié le 27 novembre 1862, à Marie-Pie, née le 16 octobre 1847, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

PRUSSE. — GUILLAUME Ier, Frédéric-Louis, né le 22 mars 1797, roi de Prusse le 2 janvier 1861, marié le 11 juin 1829 à Marie-Louise-Auguste-Catherine de Saxe-Weimar, née le 30 septembre 1811, fille de feu Charles Frédéric, grand-duc de Saxe-Weimar; empereur d'Allemagne le 18 janvier 1871.

RUSSIE. — ALEXANDRE II NICOLAIEVITSCH, né le 29 avril 1818, empereur de toutes les Russies, 2 mars 1865; marié le 28 avril 1841 à Marie-Alexandrowna Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, née le 8 août 1824, fille de feu Louis II, grand duc de Hesse.

SAINT-SIÈGE. — PIE IX, Mastai-Ferretti, né à Sinigaglia le 13 mai 1792, évêque d'Imola le 17 décembre 1832, cardinal le 23 décembre 1839, élu pape à Rome le 16 juin 1846.

SAXE (Royaume). — JEAN, Népomucène-Marie-Joseph, né le 12 décembre 1801, roi le 9 août 1854, marié le 21 novembre 1822, à Amélie-Auguste, née le 13 novembre 1801, fille du second mariage du feu roi de Bavière Maximilien-Joseph.

SUÈDE ET NORWÉGE. — CHARLES XV, Louis-Eugène, né le 3 mai 1826, roi de Suède et de Norwége le 8 juillet 1859, marié le 19 juin 1850 à Wilhelmine-Frédérique-Alexandrine-Anne-Louise, née le 5 août 1828, fille de Guillaume Frédéric, oncle du roi des Pays-Bas.

TURQUIE. — Sultan ABDUL-AZIZ-KHAN, né le 15 chabaan 1245 de l'Hégire (9 février 1830), empereur des Ottomans, le 17 zilhidjé 1277 (25 juin 1861).

WURTEMBERG. — CHARLES Ier, Frédéric-Alexandre, né le 6 mars 1823, roi le 25 juin 1864, marié le 13 juillet 1846 à Olga-Nicolaiewna, née le 30 août 1822, fille de feu Nicolas Ier, empereur de Russie.

ÉTATS D'ALLEMAGNE. — Les Etats secondaires de l'Allemagne se composent de : Le duché d'Anhalt ; le grand duché de Bade ; le duché de Brunswick ; la Hesse grand'ducale ; la principauté de Lichtenstein ; les principautés de Lippe ; le grand duché de Luxembourg et duché du Limbourg ; les grands duchés de Mecklembourg ; le grand duché d'Oldenbourg ; les principautés de Reuss ; les duchés de Saxe ; les principautés de Schwartzbourg ; la principauté de Waldeck et Pyrmont ; et le comté de Waldeck et Limpourg.

MONACO (Principauté de). — CHARLES, Honoré-Grimaldi, né le 8 décembre 1818, prince de Monaco, le 20 juin 1856, veuf de Antoinette-Ghislaine, comtesse de Mérode.

NOTA. — A la suite de la guerre de 1866 entre la Prusse et l'Autriche, terminée par le traité de Prague, le royaume de Hanovre, la Hesse, le duché de Nassau et la ville libre de Francfort ont été incorporés au royaume de Prusse.

Pendant la guerre de 1870 entre la Prusse et la France, terminée par le traité de Francfort du 10 mai 1871, le roi de Prusse a été proclamé empereur d'Allemagne à Versailles le 18 janvier 1871.

AMBASSADEURS ET MINISTRES FRANÇAIS

RÉSIDANT PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE. — M. le marquis de Banneville, ambassadeur à Vienne.
BADE. — M. le comte de Mosbourg, env. extr. et min. plén., à Carlsruhe.
BAVIÈRE. — M. le marquis de Cadore, min. plén., à Munich.

Belgique.— M. Ernest Picard, env. extr. et min. plén., à Bruxelles.
Brésil. — M. le comte de Gobineau, env. extr. et min. plén., à Rio-Janeiro.
Chili. — M. le vicomte Treilhard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Santiago.
Chine. — M. le comte de Lallemand, ministre plénipotentiaire, à Pékin.
Confédération argentine. — M. Noël, min. plén., à Buenos Ayres.
Danemarck. — M. Dotézac, envoyé extr. et ministre plénip., à Copenhague.
Espagne. — M. le marquis de Bouillé, ambassadeur, à Madrid.
Etats-Unis (Amérique septentr.). — M. Berthemy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Washington.
Grande-Bretagne et Irlande. — M. le duc de Broglie, ambas. à Londres.
Grèce. — M. le baron Baude, envoyé extr. et ministre plénip., à Athènes.
Hesse (Grand Duché). — M. le comte d'Astorg, min. plénipotentiaire, à Darmstadt.
Italie. — M. de Goulard, envoyé extr. et min. plénip., à Rome.
Japon. — M. Outrey (Maxime), ministre plénipotentiaire, à Yeddo.
Maroc. — M. Tissot, ministre plénipotentiaire, à Tanger.
Mecklembourg-Schwérin, Mecklembourg-Strélitz, Oldenbourg, Brunswick, villes libres et anséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck. — M. Rothan, envoyé ext. et ministre plénipotentiaire, à Hambourg.
Pays-Bas. — M. le comte de Bourgoing, envoyé extr. et ministre plén., à La Haye.
Pérou. — M. le baron Gauldrée-Boilleau, envoyé extr. et min. plén. à Lima.
Perse. — M. de Bonnières de Wierre, ministre plénipotentiaire, à Téhéran.
Portugal. — M. le marquis de Montholon, envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire, à Lisbonne.
Prusse. — M. le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur, à Berlin.
Russie. — M. le général Le Flô, ambassadeur, à St-Pétersbourg.
Saint-Siège. — M. le comte d'Harcourt, ambassadeur, à Rome.
Saxe (Royale). — M. le marquis de Châteaurenard, envoyé extr. et min, plén., à Dresde.
Saxe (Grand'-Ducale). — M. le comte de Rayneval, ministre plénip., à Weimar.
Suède et Norwège. — M. Fournier, envoyé extraord. et min. plén., à Stockolm.
Suisse. — M. Lanfrey, ambassadeur près la Confédération helvétique, à Berne.
Turquie. — M. Melchior de Vogué, ambassadeur, à Constantinople.
Wurtemberg. — M. le comte de Saint-Vallier, envoyé extr. et min. plénip., à Stuttgard.

ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE.

BUREAU.

MM. Jules Grévy, président.
Louis Vitet, le comte Benoist d'Azy, Martel, Léon de Maleville, vice-présidents.
Baze, le général Martin des Pallières, Princeteau, questeurs.
Bethmont, le vicomte de Meaux, Johnston, le baron de Barante, le marquis de Castellane, de Rémusat, secrétaires.

LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR DÉPARTEMENT.

MM.

Ain. — Germain, Rive (Francisque), Cottin, Bernard (Ch.), Brun (Lucien), Mercier, Tiersot.
Aisne. — Malézieux, Waddington, Leroux (Aimé), Martin (Henri), de Tillancourt, Turquet, Villain, Soye, Godin, Fouquet, Ganault.
Allier. — Martenot, Méplain, l'amiral de Montaignac, le général d'Aurelles de Paladines, Riant (Léon), Patissier, le marquis de Montlaur.
Alpes (Basses-). — Michel, Du Chaffaut, Allemand.
Alpes (Hautes-). — De Ventavon, Cézanne.
Alpes (Maritimes). — Bergondi, Piccon, Maure, Lefèvre (Henri).

ARDÈCHE. — le comte de Rampon, Broët, Combier, Rouveure, Tailhand, le baron Chaurand, Destremx, Seignobos.

ARDENNES. — Toupet des Vignes, le général Chanzy, Gailly (Gustave), Philipoteaux, Ternaux (Mortimer), le comte de Béthune, N.

ARIÈGE. — De Saintenac, De Roquemaurel, De Nouailhan, Vidal, Aclocque.

AUBE. — Gayot, Casimir-Périer, Parigot, Blavoyer, Lignier.

AUDE. — Buisson, De Guiraud (Léonce), le comte de Tréville, Lambert de Sainte-Croix, le comte Mathieu de la Redorte, Brousses.

AVEYRON. — Barascud, Boisse, le vicomte de Bonald, De Valady, Delsol, Deseilligny, Lortal, Pradié.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Pelletan, Esquiros, Lanfrey, Amat, Tardieu, Fraissinet, Clapier, Heirieis, Rouvier, N., N.

CALVADOS. — Le comte de Balleroy, Bocher, le duc d'Harcourt, Delacour, de Saint-Pierre, de Witt (Cornélis), Bertauld, Delorme (Achille), Target.

CANTAL. — Bastid (Reymond), le marquis de Castellane, Salvy, Murat-Sistrière, Durieu.

CHARENTE. — Martell, Boreau-Lajanadie, Mathieu-Bodet, de Champvallier, Ganivet (Alban), Marchand, André.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Dufaure, Bethmont, le comte Duchâtel, le baron Eschasseriaux, le baron Vast-Vimeux, Roy de Loulay, le marquis de Chasseloup-Laubat, Rivaille, Mestreau, le colonel Denfert.

CHER. — Le marquis de Vogüé, le comte Jaubert, Fournier (Henri), Gallicher, Amy, de Chabaud la Tour (Arthur), Duvergier de Hauranne.

CORRÈZE. — Lestourgie, Rivet, L'Ebraly, le général Billot, le baron de Jouvenel, Arfeuillères.

CORSE. — Gavini, Abbatucci (Séverin), Conti, Galloni d'Istria, Limpérani.

CÔTE-D'OR. — Dubois, Magnin, Carnot fils, Joigneaux, Moreau, Carion, Levêque, Mazeau.

COTES-DU-NORD. — Le comte de Tréveneuc, Depasse, de Saisy (Hervé), le vicomte Henri de Champagny, Carré Kérisouët, Flaud, Allenou, le vicomte de Lorgeril, de L'Argentaye, le comte de Bois Boissel, de Foucaud, Huon de Pennanster, le baron de Janzé.

CREUSE. — Delille, De Saincthorent, le marquis de la Roche-Aymon, de Lavergne (Léonce), Palotte.

DORDOGNE. — Le colonel de Chadois, Mazerat, Daussel, de Fourtou, de Carbonnier de Marzac, Monteil, le marquis de Maleville, Delpit, l'amiral Fourichon, Magne.

DOUBS. — Grévy (Albert), Monnot-Arbilleur, de Vaulchier, Mettetal, Fernier, N....

DRÔME. — Bérenger, le général Chareton, Malens, Chevandier, Clerc, Dupuy.

EURE. — L'amiral La Roncière Le Noury, Passy, le comte d'Osmoy, le duc de Broglie, Prétavoine. de Salvandy, Besnard, Dupont (de l'Eure).

EURE-ET-LOIR. — Delacroix, Vingtain, Lefèvre-Pontalis (Amédée), le marquis de Gouvion Saint-Cyr, le marquis de Pontoi-Pontcarré, Noël-Parfait.

FINISTÈRE. — Le général Le Flô, Bienvenüe, de Chamaillard, Dumarnay, de Kermenguy, le vicomte de Tréveneuc, Monjaret de Kerjégu, de Forsanz, le comte de Legge, Morvan, Rousseau, Lebreton, de Pompéry.

GARD. — le général baron de Chabaud la Tour, le marquis de Valfons, le duc de Crussol, de Tarteron, Boyer, de Larcy, Baragnon, Cazot, N.

GARONNE (Haute-). — Gatien-Arnoult, de Rémusat (Paul), Humbert, Piou, le baron de Lassus, d'Auberjon, Sacase, le comte de Brettes-Thurin, Depeyre, de Belcastel.

GERS. — Batbie, Dumon, Lacave-Laplagne, le comte d'Abbadie de Barrau, Luro, le comte de Rességuier.

Gironde. — De Carayon-Latour, le duc de Cazes, le marquis de Lur-Saluces, le général Martin des Pallières, Princeteau, Journu, Richier, Léon (Adrien), Bonnet (Adrien), Johnston, Fourcand, Larrieu, Simiot, Sansas.
Hérault. — Bouisson, Vitalis, Dupin (Félix), de Grasset, Viennet, vicomte de Rodez-Bénavent, Arrazat, Castelnau.
Ille-et-Vilaine. — Brice, le général Loysel, Bidard, le colonel Carron, le général Du Temple, Grivart, de la Borderie, le comte de Cintré, le comte de Kergariou, le général de Cissey, Jouin, Roger-Marvaise.
Indre. — Balsan, le comte de Bondy, Dufour, Clément (Léon), Bottard.
Indre-et-Loire. — Houssard, Gouin (Eugène), Hulin, le marquis de Bridieu, Wilson, Guinot.
Isère. — Riondel, Michal-Ladichère, Eymard-Duvernay, Breton (Paul), Raymond (Ferdinand), le marquis de Quinsonas, de Combarieu, Jocteur-Montrosier, Jourdan, Gueidan, Chaper, N....
Jura. — Grévy (Jules), Besson (Paul), Tamisier, Thurel, Reverchon, Lamy.
Landes. — Lefranc (Victor), le marquis de Dampierre, de Gavardie, Boucau (Albert), Duprat (Pascal), Loustalot.
Loir-et-Cher. — Bozérian, Ducoux, le marquis de Sers, Tassin, Dufay.
Loire. — Dorian, Montgolfier, Jullien (Alexandre), Boullier, de Sugny, le vicomte de Meaux, Cunit, Arbel, Callet, Chavassieu, Cherpin.
Loire (Haute). — Vinay (Henri), le baron de Flaghac, Malartre, Calemard de Lafayette, le baron de Vinols, le général de Chabron.
Loire-Inférieure. — Babin-Chevaye, Cheguillaume, Doré Graslin, de la Pervanchère, le comte de Juigné, de la Rochette, le comte de Cornulier-Lucinière, Lallié, Dezanneau, de Fleuriot, Ginoux de Fermon, Simon (Fidèle).
Loiret. — Cochery, Robert de Massy, Petau, Crespin, d'Aboville; Mgr Dupanloup (évêque d'Orléans), le comte d'Harcourt.
Lot. — Limayrac, Pagès-Duport, de Lamberterie, de Valon, Rolland, le comte Joachim Murat.
Lot-et Garonne. — Le comte de Chaudordy, Baze, Sarrette, de Cazenove de Pradines, le comte Octave de Bastard, Faye.
Lozère. — De Colombet, le comte de Chambrun, Roussel.
Maine-et-Loire. — Beulé, Joubert (Ambroise), Delavau, Montrieux, Chatelin, Max-Richard, le comte de Maillé, le comte de Durfort de Civrac, de la Bouillerie, Mayaud, le vicomte Arthur de Cumont.
Manche. — Le comte Daru, de Saint-Pierre (Louis), Legrand (Arthur), d'Auxais, de Saint-Germain, Germonière, Gaslonde, Savary, Le Noël, Foubert, le comte de Tocqueville.
Marne. — Margaine, Leblond, Warnier, Flye Sainte-Marie, Simon (Jules), Thomas (le docteur), Perrier (Eug.), Dauphinot.
Marne (Haute-). — Le prince de Joinville, le baron Lespérut, le comte de Beurges, Peltereau Villeneuve, Du Breuil de Saint-Germain.
Mayenne. — Vilfeu, Le Chatelain, Le Lasseux, Bigot, Gaulthier de Vaucenay, Boullier de Branche, le général Duboys-Fresnay.
Meurthe et Moselle. — Varroy, Viox, Brice, Laflize, Claude, Ancelon, Berlet.
Meuse. — Bompard, Benoit, Billy, Grandpierre, Picard (Ernest), Gillon (Paulin).
Morbihan. — le général Trochu, Audren de Kerdrel, le comte de la Monneraye, Dahirel, de Kéridec, Bouché, de Pioger, l'abbé Jaffré, Fresneau, le marquis de Gouvello.
Nièvre. — Le général Ducrot, Lebas, Girerd, Martin, le comte de Bouillé, Paultre, le comte Benoist d'Azy.

Nord. — Corne, Lambrecht, Brame, Boduin, le comte Roger du Nord, Descat, Brabant, Bottieau, Leurent, Maurice, Kolb-Bernard, le baron de Lagrange, de Corcelle, le comte d'Hespel, de Staplande, le comte de Melun, de Marcère, de Brigode, Baucarne-Leroux, le comte de Mérode, Plichon, Pajot, Théry, Vente, Wallon, Des Rotours, le général Faidherbe, Testelin, N , N.

Oise. — Le Roux (Emile), le duc d'Aumale, Desjardins, le marquis de Mornay, Perrot, le comte de l'Aigle, le comte de Kergorlay, Labitte.

Orne. — le duc d'Audiffret-Pasquier, de la Sicotière, Gévelot, Grollier, Christophle, Beau (Amédée), Duportail, Lherminier.

Pas-de-Calais. — Martel, Adam, Wartelle de Retz, le comte de Bryas, Douay, le comte de Fouler de Relingue, le comte de Diesbach, de Clercq, Paris, Hamille (Victor), Dussaussoy, le marquis de Partz, de Saint-Malo, de Rincquesen, N....

Puy-de-Dôme. — Bardoux, Roux, Moulin, le baron de Barante, de Lacombe, Tallon, de Féligonde, de Chabrol, le comte de Douhet, Vimal-Dessaignes, Salneuve.

Pyrénées (Basses-). — Lacaze, Barthe, de Lestapis, Renaud, Duclerc, l'amiral Jauréguiberry, le vicomte de Gontaut-Biron, Dufaur, Daguenet, N.

Pyrénées (Hautes-). — De Goulard, Adnet (Eug.), Desbons, le marquis de Franclieu, Ducuing.

Pyrénées-Orientales. — Arago (Emmanuel), Guiter, Lefranc (Pierre), Escarguel.

Rhône. — Ducarre, Le Royer, Favre (Jules), Morel, Glas, Flotard, Mangini, Perret, de Laprade, le marquis de Mortemart, de Saint-Victor, Millaud, Ordinaire.

Saône (Haute-). — Dufournel, le marquis d'Andelarre, le marquis de Grammont, le duc de Marmier, Ricot, Courcelle.

Saône-et-Loire. — Rolland, Renaud, Duréault, le général Victor Pellissier, Alexandre, Mathieu, Jordan, le marquis de la Guiche, Daron, de Lacretelle, le général Guillemaut, Boysset.

Sarthe. — Vétillart, Gasselin de Fresnay, le marquis de Talhouët, Bernard-Dutreil, Busson-Duviviers, Caillaux, Haentjens, le marquis de Juigné, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia,

Savoie. — Carquet, Viallet, Parent, Guinard, le marquis Costa de Beauregard.

Savoie (Haute-). — Chardon, Duparc, Silva, Taberlet, Folliet, N.

Seine. — Blanc (Louis), Quinet (Edgar), l'amiral Saisset, l'amiral Pothuau, Brisson, Thiers, Sauvage, Bernard (Martin), Marc-Dufraisse, Greppo, Langlois, le général Frébault, Vacherot, Brunet (Jean), Tolain, Littré, Arnaud (de l'Ariége), Say (Léon), Tirard, Adam (Edmond), Peyrat, Farcy, Wolowski, André (Alfred), Pernolet, Louvet, Dietz-Monin, de Pressensé, Corbon, Morin (Paul), Denormandie, Krantz, le marquis de Plœuc, Scheurer-Kestner, Laboulaye-Lefebvre, Lefébure, Laurent-Pichat, Sébert, Brelay, Drouin, Moreau (Ferdinand), N.

Seine-Inférieure. — Buisson, Pouyer-Quertier, Cordier, Lanel, Buée, Savoye, Anisson-Duperon, le comte de Bagneux, le marquis des Roys, Vitet, Peulvé, Ancel, Nétien, Lebourgeois, le général Robert, Duval (Raoul).

Seine-et-Marne. — De Choiseul (Horace), de Lafayette (Oscar), de Lasteyrie, Voisin, le vicomte d'Haussonville, Jozon, le comte de Ségur.

Seine-et-Oise. — Barthélemy Saint Hilaire, Rameau, Lefèvre-Pontalis, Feray, Carnot père, Journault, le comte de Pourtalès, de Jouvencel, Labélonie, Hèvre, Scherer.

Sèvres (Deux-). — Monnet, Aymé de la Chévrelière, Taillefert, Tribert, le marquis de la Rochejaquelein, le général Mazure, Ricard.

SOMME. — L'amiral Dompierre d'Hornoy, le général Changarnier, B'in de Bourdon, Magniez, de Rainneville, Courbet-Poulard, de Beauvillé, Gaulthier de Rumilly, de Rambures, N..., Goblet.
TARN. — Daguilhon-Lasselve, Lecamus (Alexandre), Jamme, Guibal, le baron Decazes, de Bermond, le général Jaurès.
TARN-ET-GARONNE. — De Maleville (Léon), Prax-Paris, de Limairac, Lespinasse.
VAR. — Brun, Dréo, Laurier, Ferrouillat, Gambetta, Daumas, N.
VAUCLUSE. — Pin (Elzéar), Monier (Henri), Delord (Taxile), Gent, Naquet.
VENDÉE. — Godet de la Riboullerie, Vandier, de Puiberneau, Bourgeois, de la Bassetière, Giraud, de Fontaine, Beaussire.
VIENNE. — Le marquis de la Rochethulon, Serph, le baron Laurenceau, Merveilleux du Vignaux, Ernoul, le baron de Soubeyran.
VIENNE (Haute-). — Saint-Marc-Girardin, Mallevergne, de Peyramont, Teisserenc de Bort, Charreyron, Benoit du Buis, Soury-Lavergne, N.
VOSGES. — Buffet, de Ravinel, Claude, Aubry, Ferry (Jules), Contaut, George (Emile), Steinheil.
YONNE. — Charton, Javal, Rampont, Rathier, Lepère, Guichard, Raudot.

ALGÉRIE.

ALGER. — Vuillermoz, Warnier.
CONSTANTINE. — Lucet, Colas.
ORAN. — Lambert (Alexis), Jacques.

COLONIES.

MARTINIQUE. — Schœlcher, Pory-Papy.
GUADELOUPE. — Bloncourt, Rollin.
GUYANE. — N...
SÉNÉGAL. — Lafon de Fongaufier.
RÉUNION. — De la Serve, De Mahy.
INDE FRANÇAISE. — Le comte des Bassayns de Richemont.

CONSEIL D'ÉTAT.

(En voie de réorganisation).

COUR DE CASSATION.

Premier Président : M. Devienne.
Présidents : MM. Chaudru de Raynal, Legagneur, Laborie.

Conseillers.

MM. Merville, Glandaz, Nachet, Hélie (Faustin), Quénault, Gouget, marquis d'Oms, Cazenave, baron Zangiacomi, Sorbier, Lenormand, Mercier, de Vergès, Pouillaude de Carnières, Lamy, de Peyramont, Woirhaye, Guyho, Gastambide, Lascoux, Truchard-Dumolin, baron de Gaujal, Pont, baron Hély-d'Oissel, Salneuve, Boucly, Anspach, Rieff, Henriot, Dumon, Barbier, Dagallier, Tardif, Alméras-Latour, Guillemard, Saint-Luc-Courborieu, Robert de Chenevière, Massé, Savary, Camescasse, Moignon, Moreau, Larombière, Rousseau, Saillard.
Conseiller honoraire : M. Aylies.

Procureur général : M. Renouard.
Avocats généraux : MM. Blanche, Babinet, Savary, Charreins, Renouard, Bédarrides, Connelly.
Greffier en chef : M. Coulon.

HAUTE-COUR DE JUSTICE.

La Haute-Cour est divisée en Chambre des mises en accusation et Chambre de jugement, dont les membres, désignés chaque année, sont pris parmi les conseillers à la cour de Cassation.

COUR DES COMPTES.

(En voie de réorganisation).

COUR D'APPEL DE PARIS.

Premier Président : M. Gilardin.

Présidents de chambres : MM. Brière de Mondétour-Valigny, Metzinger, Puissant, Berthelin, Sallé, Falconnet.

Conseillers.

MM. Jurien, Salvaing de Boissieu, Faget de Baure, de Saint-Albin, Bonneville de Marsangy, Flandin, Legonidec, Brault, Dubarle, Pasquier, L'Evesque, Mongis, Gouget, de Gonet, Camusat-Busserolles, Rolland de Villargues, Gautier de Charnacé, Labour, Etignard de Lafaulotte, Bonnefoy des Aulnais, Hello, Dufour, Clappier, Salmon, Cramail, Delaborde, Marie, Rohault de Fleury, de Lalain-Chomel, Bertrand (Ernest), Nacquart, Mahou, Armet de Lisle, Fleury, Alexandre, Boudet de Paris, Desmaze, Destrem, Bondurand, Daniel, Peyrot, Bertrand (Jean-Barthélemy), Benoît, Burin-Desroziers, Saunac, Dumas, Senart, Vignon. Cassemiche, Baret-Ducoudert, Portalis, Jousselin, Nicolas, Thévenin, Dubois, Co peaux, Try, Laplagne-Barris, de Ponton d'Amécourt, Rousselle, Petit, Sevestre-Perrot, Chamaillard, Gilbert-Boucher, Henriquet.

PARQUET.

Procureur-Général : M. Imgarde de Leffemberg.

Avocats-Généraux : MM. Reverchon, Descoustures, Hémar, Ducreux, Genreau, Merveilleux-Duvignaux, Aubépin, Buffard, Pujet.

Substituts du Procureur général : MM. Benoist, Bachelier, Legendre, Malher, Thomas, Bergognié, Lepelletier, Hardoin, Dubard, Chevrier, Manuel.

Greffier en chef : M. Lot.

COURS D'APPEL DES DÉPARTEMENTS.

AGEN. Gers, Lot, Lot-et-Garonne.
M. Requier, premier président.
M. Roë, procureur-général.

AIX. Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var.
M. Rigaud, premier président.
M. Thourel, procureur-général.

AMIENS. Aisne, Oise, Somme.
M. Saudbreuil, sén., premier président.
M. Lepelletier, procur.-général.

ANGERS. Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
M. Métivier, premier président.
M. Duchatenier, procur.-général.

BASTIA. Corse.
M. Bécot, premier président.
M. de Plasman, procureur-général.

BESANÇON. Doubs, Jura, Haute-Saône.
M. Loiseau, premier président.
M. Blanc, procureur-général.

BORDEAUX. Charente, Dordogne, Gironde.
M. Duval (Raoul), premier président.
M. Celerier, procur.-général.

BOURGES. Cher, Indre, Nièvre.
M. Baudoin, premier président.
M. Durand, proc.-général.

CAEN. Calvados, Manche, Orne.
M. Olivier (Edmond), premier président.
M. Petit, proc.-gén.

CHAMBÉRY. Savoie, Haute-Savoie.
M. Dupasquier, premier président.
M. Carquet, proc.-gén.

DIJON. Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Marne.
M. Neveu-Lemaire, premier président.
M. Fremiet, pr.-gén.

DOUAI. Nord, Pas-de-Calais.
M. Salmon, prem. présid.
M. Morcrette, proc.-gén.

GRENOBLE. Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
M. Bonafous, premier président.
M. Talandier, procur.-general.

LIMOGES. Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
M. Lezaud, premier président.
M. Mazel, proc.-général.

LYON. Ain, Loire, Rhône.
M. Gaulot, premier président.
M. Thiriot, proc.-général.

MONTPELLIER. Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
M. Sigaudy, premier président.
M. Reybaud, proc.-gén.

NANCY. Ardennes, Meurthe et Moselle, Meuse, Vosges.
M. Leclerc, premier président.
M. Godelle, proc.-général.

NIMES. Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
M. Gouazé, premier président.
M. Colonna d'Istria, procureur-général.

ORLÉANS. Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
M. Duboys (d'Adgers), premier présid.
M. Tenaille d'Estais, proc.-général.

PARIS. Aube, Eure-et-Loire, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.
M. Devienne, premier président.
M. Imgarde de Leffemberg, proc.-gén.

PAU. Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrénées.
M. Daguilhon, premier président.
M. George-Lemaire, procureur-gén.

POITIERS. Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Fortoul, premier président.
M. Boivin-Champeaux, procur.-général.

RENNES. Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Infér., Morbihan.
M. Aucher, premier président.
M. Ramé, procur.-général.

RIOM. Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
M. Moisson, premier président.
M. Souëf, procureur-gén.

ROUEN. Seine-Inférieure, Eure.
M. Massot, premier président.
M. Izoard, procureur-gén.

TOULOUSE. Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.
M. N...., premier président.
M. Delpech, procureur-général.

ALGER. Bône, Oran, Philippeville, Blidah, Constantine.
M. Pierrey, président.
M. Robinet de Cléry, procureur.-général, chef du service judiciaire en Algérie.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

MÉTROPOLES et DIOCÈSES.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.
	MMgrs.
PARIS	GUIBERT, arch.
Chartres	Regnault
Meaux	Allou
Orléans	Dupanloup
Blois	Pallu du Parc
Versailles	Mabile
CAMBRAI	REGNIER, arch.
Arras	Lequette
LYON ET VIENNE	card. de BONALD, arch.
Autun	De Margueryе
Langres	Guerrin
Dijon	Rivet
Saint-Claude	Nogret
Grenoble	Ginouilhiac
ROUEN	card. de BONNECHOSE, ar.
Bayeux	Hugonin
Evreux	Devoucoux
Séez	Rousselet
Coutances	Bravard
SENS et AUXERRE	BERNADOU, arch.
Troyes	Ravinet
Nevers	Forcade
Moulins	de Dreux-Brézé
REIMS	LANDRIOT, arch.
Soissons	Dours
Châlons	Meignan
Beauvais	Gignoux
Amiens	Boudinet
TOURS	FRUCHAUD, arch.
Le Mans	Fillion
Angers	Angebault
Nantes	Jacquemet
Laval	Wicart
BOURGES	DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, arch.
Clermont	Féron
Limoges	Duquesnoy
Le Puy	Lebreton
Tulle	Berteaud
Saint Flour	De Pompignac
ALBY	LYONNET, arch.
Rodez	Bourret
Cahors	Grimardias
Mende	Foulquier
Perpignan	Ramadié
BORDEAUX	card. DONNET, arch.
Agen	Gérin
Angoulême	Cousseau
Poitiers	Pie
Périgueux	Dabert
La Rochelle	Thomas
Luçon	Colet
Saint-Denis (La Réunion).	Maupoint
Basse-Terre (Guadeloupe).	N...
S-Pierre et Fort de France	Mounicq
AUCH	GÉRAULT DE LANGALERIE
Aire	Epivent
Tarbes	Laurence
Bayonne	Lacroix
TOULOUSE et NARBONNE	DESPREZ, arch.
Montauban	Doney
Pamiers	Bélaval
Carcassonne	Roullet de la Bouillerie
BESANÇON	card. MATHIEU, arch.
Verdun	Hacquard
Belley	Richard
Saint-Dié	Caverot
Nancy	Foulon
AIX, ARLES et EMBRUN	CHALANDON, arch.
Marseille	Place
Fréjus et Toulon	Jordany
Digne	Meirieu
Gap	Guilbert
Ajaccio	Casanelli d'Istria
Nice	Sola
AVIGNON	DUBREUIL, arch.
Nîmes	Plantier
Valence	Gueullette
Viviers	Delcusy
Montpellier	Le Courtier
RENNES	BROSSAYS-ST-MARC, arch.
Quimper	Nouvel
Vannes	Bécel
Saint-Brieuc	David
CHAMBÉRY	le card. BILLIET, arch.
Annecy	Magnin.
Tarentaise	Gros
S.-Jean de Maurienne	Vibert
ALGER	ALLEMAND-LAVIGERIE, ar.
Constantine	de Lascases.
Oran	Callot

DÉPARTEMENTS.

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissements.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION. Recensem^t de 1866.	Superficie en hectares.	Etendue des bois et forêts en hect.
	MM.							
Ain.	Rousseau.	Bourg.	5	35	450	371643	584822	112086
Aisne.	Audoy.	Laon.	5	37	837	565025	735774	115099
Allier.	Cornil de Fradel.	Moulins.	4	28	317	376164	742272	103001
Alpes (basses).	Girard de Rialle.	Digne.	5	30	251	143000	690919	100799
Alpes (hautes).	Cyprien Chaix.	Gap.	3	24	189	122117	553418	79235
Alpes maritimes.	de Villeneuve-Bargemont.	Nice.	3	25	146	198818	383900	
Ardèche.	Cabanet.	Privas.	5	31	339	387174	552665	94741
Ardennes.	N.	Mézières.	5	31	478	326864	523289	121532
Ariége.	Saubot.	Foix.	3	20	335	250436	478401	110216
Aube.	de Tracy.	Troyes.	5	26	446	261951	602212	93203
Aude.	Oustry.	Carcassonne.	4	31	435	288626	631667	69085
Aveyron.	Cottu.	Rhodez.	5	42	285	400070	889481	88989
Bouches-du-Rhône.	de Kératry.	Marseille.	3	27	107	547903	601960	103421
Calvados.	Ferraud.	Caen.	6	37	765	474909	551947	38734
Cantal.	de Chazelles.	Aurillac.	4	23	260	237994	574146	80778
Charente.	Babaud-Larivière.	Angoulême.	5	29	426	378218	588803	85839
Charente-Inférieure.	Tenaille-Saligny.	Larochelle.	6	40	479	489559	716814	67799
Cher.	de Flavigny.	Bourges.	3	29	291	336613	740125	132954
Corrèze.	Langsdorf.	Tulle.	3	29	286	310843	386621	40864
Corse.	Dauzou.	Ajaccio.	5	62	362	259861	874741	104865
Côte-d'Or.	de Brancion.	Dijon.	4	36	717	382762	876956	249627
Côtes-du-Nord.	Foucher du Careil.	Saint-Brieuc.	5	48	384	641310	744073	40854
Creuse.	Hendlé.	Guéret.	4	25	262	274057	556830	35478
Dordogne.	Guibert.	Périgueux.	5	47	582	502673	915000	164179
Doubs.	de Cardon de Sandrans.	Besançon.	4	27	639	298072	522895	131437
Drôme.	Peigné-Crémieux.	Valence.	4	29	367	324231	653557	171400
Eure.	Sers.	Evreux.	5	36	700	394567	591261	130242
Eure-et-Loir.	A. Leguay.	Chartres.	4	24	426	290763	586921	56794

DÉPARTEMENTS.	PRÉFETS.	CHEFS-LIEUX.	NOMBRE d'arrondissements.	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes	POPULATION.	Superficie en hectares.	Etendue des bois et forêts en hect.
Finistère.	Pihoret.	Quimper.	5	43	285	662485	667668	35753
Gard.	N.	Nîmes.	4	39	345	429747	582867	116464
Garonne (haute.)	N.	Toulouse.	4	39	578	493777	629601	90145
Gers.	Montassier.	Auch.	5	29	466	295692	627870	160461
Gironde.	Andral.	Bordeaux.	6	48	549	701855	1082552	29007
Hérault.	Limbourg.	Montpellier.	4	36	332	427245	630935	83179
Ille-et-Vilaine.	N.	Rennes.	6	43	349	592609	672848	49492
Indre.	Baron de Crisenoy.	Châteauroux.	4	23	245	277860	701661	87026
Indre-et-Loire.	Decrais.	Tours.	3	24	281	325193	611679	86651
Isère.	Doniol.	Grenoble.	4	45	555	581386	841230	212962
Jura.	Dumaret.	Lons-le-Saulnier.	4	32	583	298477	503364	154365
Landes.	N.	Mont-de-Marsan.	3	28	330	306693	933387	264732
Loir-et-Cher.	Camescasse.	Blois.	3	24	297	275757	635092	81208
Loire.	Bertholon.	Saint-Etienne.	3	30	324	537108	477018	68000
Loire (Haute.)	Lefort.	Le Puy.	3	28	262	312661	495784	71665
Loire Inférieure.	Pascal.	Nantes.	5	45	213	598598	687441	38319
Loiret.	Gigot.	Orléans.	4	31	349	357110	676512	113700
Lot.	de Flansac,	Cahors.	3	29	318	288919	398406	112047
Lot-et-Garonne.	Lauras.	Agen.	4	35	316	327962	534628	61081
Lozère.	de Rochefort.	Mende.	3	24	194	137362	516666	45328
Maine-et-Loire.	Léon Leguay.	Angers.	5	34	380	532325	712563	56913
Manche.	Lenoël,	Saint-Lô.	6	48	643	573899	577178	24295
Marne.	Regnault.	Châlons-sur-Marne.	5	32	664	390809	818038	65337
Marne (haute.)	Grangier de la Marinière.	Chaumont.	5	28	550	259096	625403	192249
Mayenne.	de Bassincourt.	Laval.	3	27	274	367855	516200	28168
Meurthe et Moselle.	de Montesquiou.	Nancy.	5	29	714	428387	609406	187367
Meuse.	N.	Bar-le-Duc.	4	28	587	301653	620555	181423
Morbihan.	Janvier de la Motte.	Vannes.	4	37	246	501084	681704	35736
Nièvre.	Paul Odent.	Nevers.	4	25	312	342773	686619	25889
Nord.	Séguier.	Lille.	7	60	660	1392041	567863	5908

Oise.	N.	Beauvais.	4	35	701	401274	585067	030
Orne.	Christophle.	Alençon.	4	36	510	414618	610068	91217
Pas-de-Calais.	Lenglet.	Arras.	6	43	903	749777	660426	32589
Puy-de-Dôme.	Delmas.	Clermont.	5	50	444	571690	800679	74682
Pyrénées (basses)	Noguet.	Pau.	5	40	559	435486	752513	131517
Pyrénées (hautes).	Ferrand.	Tarbes.	3	26	480	240252	464531	102543
Pyrénées-Orientales.	Cantonnet.	Perpignan.	3	17	231	189490	413558	59625
Rhône.	Valentin.	Lyon.	2	28	259	678648	285768	38710
Saône (haute).	de Bardonnet.	Vesoul.	3	28	583	317706	531000	157547
Saône-et-Loire.	Regnault.	Mâcon.	5	48	586	600006	856410	187101
Sarthe.	de Tassin.	Le Mans.	4	33	386	463619	621160	67239
Savoie.	N.	Chambéry.	4	29	327	271663	575920	»
Savoie (haute).	Jules Philippe.	Annecy.	4	28	310	273768	431715	»
Seine.	Léon Say.	Paris.	23	28	71	2150916	47500	1354
Seine-Inférieure.	Lizot.	Rouen.	5	51	156	792768	603463	102923
Seine-et-Marne.	de Chambon.	Melun.	5	29	528	354400	588575	66893
Seine-et-Oise.	Loriot de Rouvray.	Versailles.	6	36	683	533727	560337	100109
Sèvres (Deux-).	Ricard	Niort.	4	31	356	333155	599964	45812
Somme.	Dauphin.	Amiens.	5	41	833	572640	615983	51712
Tarn.	Fréd. Thomas.	Albi.	4	35	316	353513	574859	51116
Tarn-et-Garonne.	Vapereau.	Montauban.	3	24	194	228969	371764	90740
Var.	Cotte.	Draguignan.	3	27	145	308550	599477	240282
Vaucluse.	Dupont-Delporte.	Avignon.	4	22	149	266091	356640	60886
Vendée.	Ganja	Napoléon-Vendée.	3	30	298	404473	671628	32288
Vienne.	Lavedan.	Poitiers.	5	31	296	324527	697301	88679
Vienne (haute).	Léonce Ribert.	Limoges.	4	27	201	326037	551733	40793
Vosges.	de Blignières.	Epinal.	5	30	548	418998	607996	22005
Yonne.	Ribière.	Auxerre.	5	37	484	372589	736916	162299
Alger.	Warnier.	Alger.	3	»	29	974491	»	»
Oran.	Mahias.	Oran.	4	»	20	402027	»	»
Constantine.	Lucet.	Constantine.	5	»	30	622606	»	»

ARRONDISSEMENTS FORESTIERS.

1re arrondissement. — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Meynier, conservateur à Paris.
2. arrondissement. — Eure, Seine-Infér.
M. de Suzanne, cons. à Rouen.
3. arrondissement. — Côte-d'Or.
M. Viney, conserv. à Dijon.
4. arrondissement. — Meurthe et Moselle.
M. d'Houdouart, conserv. à Nancy.
7. arrondissement. — Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
M. Beausire, conservateur à Amiens.
8. arrondissement. — Aube, Yonne.
M. Brière de Mondétour, cons. à Troyes.
9. arrondissement. — Vosges.
M. Baudrillart, conservateur à Épinal.
10. arrondissement. — Ardennes, Marne.
M. Laurenceau, conserv. à Chalons.
12. arrondissement. — Doubs.
M. Vouzeau, cons. à Bezançon.
13. arrondissement. — Jura.
M. Virot, conserv. à Lons-le-Saulnier.
14. arrondissement. — Isère, Loire, Rhône.
M. Jacquot, cons. à Grenoble.
15. arrondissement. — Calvados, Manche, Mayenne, Orne, Sarthe, Eure-et-Loire,
M. Deval, cons. à Alençon.
16. arrondissement. — Meuse.
M. Hun, cons. à Bar-le-Duc.
17. arrondissement. — Ain, Rhône, Saône-et-Loire.
M. Fourmont-Tournay, cons. à Mâcon.
18. arrondissement. — Ariége, Lot, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. Soubirane, cons. à Toulouse.
19. arrondissement. — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
M. Bramaud-Boucheron, cons. à Tours.
20. arrondissement. — Cher, Indre, Nièvre.
M. Des Méloizes, conserv. à Bourges.
21. arrondissement. — Allier, Creuse, Loire, Puy-de-Dôme.
M. Desmercières, conserv. à Moulins.
22. arrondissement. — Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
M. Marcotte de Quivières, cons. à Pau.
23. arrondissement. — Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Maine-et-Loire.
M. de Bruchard, conserv. à Rennes.
24. arrondissement. — Charente, Char.-Infér, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Béraud, conserv. à Niort.
25. arrondissement. — Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
M. Tallotte, cons. à Carcassonne.
26. arrondissement. — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse.
M. Labussière, cons. à Aix.
27. arrondissement. — Ardèche, Gard, Hérault, Lozère.
M. Canferra, conserv. à Nîmes.
28. arrondissement. — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Haute-Vienne.
M. Dubois du Tallard, cons. à Aurillac.
29. arrondissement. — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Dutemps du Gric, conservateur à Bordeaux.
30 arrondissement. — Corse.
M. Brière de Mondétour, cons. à Ajaccio.
31. arrondissement. — Haute-Marne.
M. Sthème, conservateur à Chaumont.
32. arrondissement. — Haute-Saône.
M. Magnin, conservateur à Vesoul.
33. arrondissement. — Savoie, Hte-Savoie.
M Durand de Villers, conservateur à Chambéry.
34. arrondissement. — Alpes-Maritimes, Var.
M. Hennequin, conservateur à Nice.
35. arrondissement. — Hautes-Alpes, Drôme.
M. Seguinard, conserv. à Valence.

SERVICE FORESTIER EN ALGÉRIE.

Province d'Alger. — M. Lambert, inspecteur, chef du service, à Alger.
— d'Oran. — M. Henry, id id. à Oran.
— de Constantine. — M. de Cherrier, id. id. à Constantine.

N.-B. — Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle formaient les 5e, 6e et 11e arrondissements.

ACADÉMIES.

Académie d'Aix, comprenant les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, de la Corse, du Var et de Vaucluse (M. Vieille, recteur).

— de Besançon, comprenant les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône (M. Seguin, recteur).

— de Bordeaux, comprenant les départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées (M. Zévort, recteur).

— de Caen, compre nant les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure (M. Allou, recteur.)

— de Chambéry, comprenant les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (M. Dauzat, recteur).

— de Clermont, comprenant les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal, de la Correze, de la Creuse et de la Haute-Loire (M. Girardin, recteur).

— de Dijon, comprenant les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne (M. Monty, recteur).

— de Douai, comprenant les départements du Nord, de l'Aisne, des Ardennes. du Pas-de-Calais et de la Somme (M. Fleury, recteur).

— de Grenoble, comprenant les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche et de la Drôme (M. Chappuis, recteur).

— de Lyon, comprenant les départements du Rhône, de l'Ain, de la Loire et de la Saône-et-Loire (M. de la Saussaye, membre de l'institut, rect.)

— de Montpellier, comprenant les départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales (M. Donné, recteur).

— de Nancy, comprenant les départements de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges (M. Dareste de Chavannes, recteur).

— de Paris, comprenant les départements de la Seine, du Cher, d'Eure et-Loir, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise (Son Exc. le ministre de l'instruction publique, recteur: M. Mourier, vice-recteur).

— de Poitiers, comprenant les départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Haute-Vienne (M. Magin, recteur).

— de Rennes, comprenant les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-de-Nord, du Finistère, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morhiban (M. Malaguti, recteur).

— de Toulouse, comprenant les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de Tarn-et-Garonne (M. Gatien-Arnoult, recteur).

— d'Alger, (M. Delacroix, recteur).

ARMÉE DE TERRE.

(En voie de réorganisation).

CORPS DE LA MARINE.

AMIRAUX.

MM. Rigault de Genouilly et Tréhouart,

SECTION D'ACTIVITÉ. — VICE-AMIRAUX.

MM. Fourichon, Comte Bouët-Willaumez. Comte de Gueydon. Saisset, Jurien de la Gravière, Larrieu, Chopart, Reynaud, Touchard, Jaurès, De la Grandière, Labrousse, Laffon de Ladebat, de Poucques d'Herbinghem, baron Clément de la Roncière le Noury, Bosse (Aug.), Mazères, Roze, Pothuau.

Dans cette section sont encore compris trente-deux contre-amiraux.
La 2e section comprend le cadre de réserve.

ARRONDISSEMENTS MARITIMES.

1er Arrondissement. — Cherbourg.
Vice-amiral Roze, préfet maritime.
Sous-arrondissements : Dunkerque, Hâvre.

2e Arrondissement. — Brest.
Vice-amiral Reynaud, préfet maritime.
Sous-arrondissement : Saint-Servan.

3e Arrondissement. — Lorient.
Contre-amiral Gicquel des Touches, préfet maritime.
Sous-arrondissement : Nantes.

4e Arrondissement. — Rochefort.
Contre-amiral Moulac, préfet maritime.
Sous-arrondissement : Bordeaux.

5e Arrondissement. — Toulon.
Vice-amiral Jauréguiberry, préfet marit.
Sous-arrondissements : Marseille et Nice.

Corse. — Commissaire : Bory, chef du service de la marine à Bastia.

Algérie. — Contre-amiral Fabre la Maurelle, command. de la Marine en Algérie.

ÉCOLES SPÉCIALES.

ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

A Paris, rue de Thorigny, 7, et rue des Coutures-Saint-Gervais, 1.

DIRECTEUR : M. PETIET.

Cette Ecole, fondée en 1829, devenue *Etablissement de l'Etat*, en vertu de la loi du 19 juin 1857, forme des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie et pour les travaux et services publics dont la direction n'appartient pas nécessairement aux ingénieurs de l'État.

L'Ecole centrale admet les étrangers aux mêmes conditions que les nationaux. Elle ne reçoit que des élèves externes. On n'y est admis que par voie de concours et après avoir justifié qu'on a eu dix-sept ans révolus au 1er janvier de l'année dans laquelle on se présente. Le concours s'ouvre le 1er août et est clos le 20 octobre. Il a lieu à Paris pour tous les candidats sans exception. L'inscription pour le concours se fait au secrétariat de l'Ecole, rue des Coutures-Saint-Gervais, 1, au Marais. Le programme des connaissances exigées pour l'admission est envoyé gratuitement à ceux qui en font la demande au directeur de l'Ecole à partir du 1er avril jusqu'au 1er octobre.

Un certain nombre d'élèves sont entretenus à l'Ecole aux frais de l'Etat ou de leur département. Les candidats qui désirent prendre part aux encouragements de l'Etat doivent faire la déclaration par écrit, avant le 1er août, à la préfecture de leur département ; cette déclaration est accompagnée d'une demande motivée adressée au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

ECOLES D'ARTS ET MÉTIERS

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS : M. LEBRUN.

Ces écoles sont destinées à former des chefs d'atelier et des ouvriers instruits et habiles pour les industries où l'on travaille le fer et le bois.

Les élèves, au nombre de 300 par école, sont nommés par le ministre après un concours. Aux termes d'un décret du 30 décembre 1865 qui régit aujourd'hui ces écoles, il est accordé des bourses ou fractions de bourse à tous les élèves dont les

parents sont jugés ne pouvoir acquitter les uns aucune partie de la pension, les autres qu'une partie seulement. De plus, les parents peuvent être dispensés exceptionnellement par le ministre de payer la pension ou fraction de pension laissée à leur charge quand, par suite d'événements survenus depuis l'admission, ils ne le peuvent plus.

Ces écoles ont leur siège à Aix, à Angers, à Châlons-sur-Marne, à Cluses (Haute-Savoie).

ECOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE.

A Paris, boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24.

Cette école est exclusivement consacrée aux études commerciales : elle est placée sous le patronage du Gouvernement, qui y entretient des élèves boursiers, et sous la surveillance d'un conseil de perfectionnement, présidé par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. L'enseignement comprend depuis les leçons de grammaire, d'écriture, d'arithmétique, de géographie, de comptabilité, jusqu'au cours de droit commercial et maritime, d'économie industrielle, toutes les connaissances nécessaires pour former des comptables, des banquiers, des négociants, des administrateurs. L'école ne reçoit que des pensionnaires au prix de 1,800 fr.

ECOLE FORESTIÈRE, établie à Nancy.

DIRECTEUR : M. NANQUETTE.

Conditions d'admission. — Le nombre des élèves à admettre à l'Ecole est fixé chaque année par le ministre des finances, en raison des besoins de l'administration des forêts, et d'après un concours public. Les examens de l'Ecole forestière ont lieu à Paris et dans les départements, à la même époque, aux mêmes lieux que ceux de l'Ecole Polytechnique, et sont faits par les examinateurs nommés par le ministre des finances. Les aspirants sont tenus d'adresser au directeur général de l'administration des forêts, avant le 31 mai au plus tard, leur demande d'admission au concours, accompagné des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance, revêtu des formalités prescrites par les lois, et constatant que l'aspirant aura au 1er novembre 18 ans accomplis, et n'aura pas plus de 22 ans ;

2° Un certificat signé d'un docteur en médecine et dument légalisé, attestant que l'aspirant est d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite-vérole, et qu'il n'a aucun vice de conformation ou infirmité qui puisse le rendre impropre au service forestier.

3° Le diplôme de bachelier ès-sciences. Néanmoins, le candidat qui ne serait pas encore pourvu de cette pièce peut y suppléer par un certificat constatant qu'il a fait des études classiques, jusqu'à la rhétorique inclusivement, à charge par lui de produire le diplôme à l'administration des forêts le 15 octobre au plus tard.

4° La preuve qu'il possède un revenu annuel de 1,500 fr. au moins, ou à défaut une obligation par laquelle ses parents s'engagent à lui fournir une pension de pareille somme pendant son séjour à l'Ecole forestière, et une pension de 600 fr., depuis sa sortie de l'Ecole jusqu'à ce qu'il soit employé comme garde-général en activité.

L'examen porte sur les objets ci-après, savoir : 1° l'arithmétique complète ; 2° l'algèbre ; 3° la géométrie ; 4° l'application de la géométrie ; 5° la trigonométrie ; 6° la physique ; 7° la chimie ; 8° la cosmographie ; 9° la mécanique ; 10° l'histoire naturelle ; 11° la langue allemande ; 12° la langue latine ; 13° la langue française ; 14° l'histoire et la géographie ; 15° le dessin d'imitation ; 16° le dessin linéaire, le lavis.

Instruction des élèves et leur destination. — La durée des cours établis à l'Ecole forestière est de deux ans ; à la fin de chaque année, les élèves sont soumis à des examens d'après lesquels ils sont de nouveau classés.

Si leur examen est satisfaisant, les élèves de la seconde division passent dans la première, et ceux de la première sont envoyés dans les inspections forestières les plus importantes, en qualité de gardes généraux stagiaires, pour y acquérir, sous la direction des inspecteurs, les connaissances pratiques, et dès qu'ils ont fait preuve de l'instruction nécessaire pour exercer un emploi, ils sont nommés, au fur et à mesure des vacances, à des cantonnements de gardes généraux. Ils jouissent, pendant leur temps de stage, d'un traitement de 1,200 fr.

ECOLE DES MINES.

A Paris, boulevard Saint-Michel, 60 et 62.

DIRECTEUR : M. COMBES.

L'École des mines, placée sous la surveillance du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, assisté du conseil de l'Ecole, a pour but : 1° de former des ingénieurs destinés au recrutement du corps des mines ; 2° de répandre dans le public la connaissance des sciences et des arts relatifs à l'industrie minérale, et, en particulier, de former des praticiens propres à diriger des entreprises privées d'exploitation de mines et d'usines minéralurgiques ; 3° de réunir et de classer tous les matériaux nécessaires pour compléter la statistique minéralogique des départements de la France et des colonies françaises ; 4° de conserver un musée et une bibliothèque consacrés spécialement à l'industrie minérale, et de tenir les collections au niveau des progrès de l'industrie des mines et usines et des sciences qui s'y rapportent ; 5° enfin d'exécuter, soit pour les administrations publiques, soit pour les particuliers, les essais et analyses qui peuvent aider au progrès de l'industrie minérale.

L'Ecole reçoit trois catégories d'élèves : 1° les Elèves-Ingénieurs, destinés au recrutement du corps des mines, pris parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique ; 2° les Elèves externes admis par voie de concours et qui, après avoir justifié, à leur sortie, de connaissances suffisantes, sont déclarés aptes à diriger des exploitations de mines et d'usines minéralurgiques, et reçoivent, à cet effet, un brevet qui leur confère le titre d'Elève bréveté ; 3° enfin, des Elèves étrangers admis, sur la demande des ambassadeurs ou chargés d'affaires, par décisions spéciales du ministre.

Les cours oraux de minéralogie, de géologie et de paléontologie sont ouverts au public, du 15 novembre au 15 avril.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de 10 à 3 heures, et tous les jours aux étrangers et aux personnes qui désirent étudier.

Toute personne qui désire faire exécuter l'essai d'une substance minérale est admise à en faire le dép t au secrétariat de l'Ecole ; l'inscription de la demande du déposant mentionne la localité d'où provient la substance à essayer. Il est aussitôt procédé à ceux de ces essais qui peuvent aider aux progrès de l'industrie minérale,

Tous les services de l'Ecole, enseignement, musée, bibliothèque et bureau d'essais sont gratuits.

ECOLE NAVALE

Etablie sur le vaisseau *Le Borda* en rade de Brest

COMMANDANT : M. GARNAULT.

La loi du 20 avril 1832 autorise l'ouverture d'un concours public à l'effet d'admettre, en qualité d'élèves de l'Ecole navale nationale, les jeunes gens qui se destinent au corps des officiers de marine. Cette école est organisée conformément aux dispositions des ordonn. des 1er nov. 1830, 24 avril 1832, 4 mai 1833, de la loi du 5 juin 1850, et des décrets des 19 janvier 1856, 21 septembre 1860 et 14 décembre 1862.

PROGRAMME DE L'EXAMEN. — Examen oral. 1° Arithmétique. Programme XXXI du plan d'études des lycées, n° 1 à 36 ; — 2° Algèbre. Programme XXXII, n° 1 à 27 ; — 3° Géométrie. Programme XXXIV, n° 1 à 34. et le programme XXXV, n° 1 à 20 ; — Trigonométrie rectiligne. Programme XL, n° 1 à 16 ; — 5° Mathématiques appliquées. Programme XXXVII, n° 1 à 6 ; — 6° Physique. Programme XLIII ; — 7° Chimie. Programme XLVI ; — 8° Géographie. Programme XI ; — 9° Langue anglaise. Programmes XVII et XVIII.

Compositions. — 1° Composition française. Récits, lettres, descriptions de divers genres ; — 3° Thème anglais. Programmes XVII et XVIII du plan d'études des lycées ; Calcul numérique de trigonométrie rectiligne ; — Tracé géographique d'une des questions de géométrie exigées à l'examen oral ; — 6° Dessin au trait d'une tête d'après un modèle.

Les candidats devront se faire inscrire du 1er au 25 avril à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille.

Aucun candidat ne pourra concourir s'il n'est âgé de 14 au moins accomplis le 1er janvier de l'année du concours, ou s'il a depassé le maximum d'âge fixé à 17 ans.

Pension annuelle 700 francs. — Trousseau et objets divers 800 francs.

Les familles des candidats qui, dénués de fortune, prétendraient à une place gratuite ou demi-gratuite, à un trousseau ou demi-trousseau, doivent le faire connaître, sous peine de déchéance, au moment de l'inscription, par une demande remise au préfet du département où elles résident. Cette demande, adressée au ministre de la marine, devra être appuyée de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents, ainsi qu'un relevé du rôle des contributions. L'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens sera constatée par une délibération motivée du conseil municipal, approuvée par le préfet. — Les bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux seront accordés par le ministre de la marine, sur la proposition du conseil d'instruction de l'Ecole navale, conformément à la loi du 5 juin 1850. — En outre, il pourra être accordé, sur la proposition du même conseil, une première mise d'équipement militaire (570 francs) à chaque boursier ou demi-boursier nommé aspirant de 2e classe, après avoir satisfait aux examens de sortie.

ECOLE SPÉCIALE MILITAIRE A SAINT-CYR.

COMMANDANT : M. DE GONDRECOURT.

Cette Ecole, réorganisée par décret du 8 juin 1861, est destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie, le corps d'état-major, l'infanterie de marine.

L'admission à l'Ecole n'a lieu que par voie de concours ; ce concours est ouvert chaque année, à l'époque déterminée par le ministre de la guerre.

Nul ne peut se présenter au concours s'il ne justifie qu'il est Français ou naturalisé, et qu'il aura dix-sept ans au moins, au 1er octobre, et vingt ans au plus, au 1er janvier de l'année du concours.

Tout candidat nommé élève doit, s'il a l'âge requis, avoir contracté un engagement volontaire avant d'entrer à l'Ecole.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de l'armée qui pourront justifier de deux ans de présence effective sous les drapeaux, au 1er janvier qui suit l'époque du concours, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas accompli alors leur vingt-cinquième année.

Il est publié chaque année un programme des matières sur lesquelles les candidats doivent être examinés.

Le prix de la pension est de 1,500 francs; celui du trousseau est déterminé chaque année par le ministère de la guerre.

Les élèves qui désirent servir dans l'arme de la cavalerie doivent le faire conconnaitre au moment de leur admission à l'Ecole ; ils suivent, à titre d'essai, des cours d'équitation qui font juger de leur aptitude à servir dans cette arme. La liste des élèves destinés à la cavalerie est formée par suite de cet essai ; ils sont nommés sous-lieutenants dans les régiments de cavalerie, s'ils satisfont aux examens de sortie.

Les autres élèves qui ont également satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir suivant le rang de mérite obtenu dans le classement de sortie, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles, dans l'infanterie de terre et l'infanterie de marine, celle de ces armes dans laquelle ils désirent servir. Les élèves qui en ont fait la demande concourent dans l'ordre successif des numéros de mérite, avec les sous-lieutenants de l'armée, pour l'admission à l'Ecole d'application du corps d'Etat-major.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE.

A Paris, rue d'Ulm, 45.

DIRECTEUR : M. D. BOUILLIER.

Cet établissement est placé sous l'autorité immédiate du ministre de l'instruction publique. — Il est destiné à former des professeurs dans les lettres et dans les sciences pour tous les lycées. — L'Ecole normale supérieure prépare au grade de

licencié ès-lettres, de licencié ès-sciences, aux divers ordres d'agrégation, et à la pratique des meilleurs procédés d'enseignement et de discipline scolaire. Les élèves sortants de l'Ecole normale supérieure sont chargés des cours dans les lycées. Sur la proposition de la direction de l'Ecole, le ministre autorise les élèves qui auront suivi avec fruit le cours triennal à se présenter immédiatement à l'agrégation. — Les élèves reçus à la suite des épreuves annuelles sont considérés comme boursiers. Les principales conditions d'examen sont 1° de n'avoir pas eu moins de 18 ans, ni plus de 24 ans révolus, au 1er janvier de l'année où l'on se présente ; 2° de n'être atteint d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui rende impropre à l'enseignement, et d'en produire une attestation ainsi qu'un certificat d'aptitude morale aux fonctions de l'instruction publique, etc., etc. ; 3° d'être pourvu du grade de bachelier ès-lettres pour la section des lettres, et de celui de bachelier ès-sciences pour la section des sciences, et d'en représenter les diplomes avec l'engagement légalisé de se vouer pour dix ans à l'instruction publique, et, en cas de minorité, une déclaration du père ou tuteur, anssi légalisée, et autorisant à contracter cet engagement. Le registre d'inscription est ouvert aux chefs-lieux des académies, du 1er janvier au 1er mars ; les épreuves ont lieu du 1er au 8 juillet, dans toutes les académies. Elles consistent, pour la section des lettres, en une dissertation de philosophie en français, un discours latin, un discours français, une version latine, un thême grec, une pièce de vers latins, une composition historique ; pour la section des sciences, en compositions de mathématiques et de physique, plus les compositions en version latine et en philosophie qui sont communes aux candidats des lettres et des sciences. Les candidats déclarés admissibles doivent se trouver à l'Ecole normale le 5 aout, pour y subir un examen définitif, dont les résultats, comparés à ceux des premières épreuves, peuvent seuls, avec les divers renseignements recueillis sur leur compte, assurer leur admission. La durée du cours normal est de trois années. Indépendamment des conférences de l'intérieur, les élèves de la section des sciences suivent les cours publics de la Faculté et du Collége de France.

ECOLE POLYTECHNIQUE.

A Paris, rue Descartes, Montagne Sainte-Geneviève.

COMMANDANT : M. FAVÉ.

Cette Ecole a été réorganisée par décret du 30 novembre 1863.

On ne peut y être admis que par voie de concours. A cet effet, des examens publics ont lieu tous les ans. Un arrêté du ministre de la guerre, rendu public avant le 1er avril, fait connaitre le programme des matières sur lesquelles doivent porter ces examens, ainsi que l'époque de leur ouverture.

Pour être admis au concours, il faut être Français, et avoir plus de seize ans, et moins de vingt ans au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois les militaires des corps de l'armée y sont admis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, pourvu qu'ils n'aient pas accompli leur vingt-cinquième année avant le jour fixé pour l'ouverture dudit concours, et qu'ils justifient de deux ans de service effectif et réel sous les drapeaux.

Le prix de la pension est de 1,000 fr. par an ; celui du trousseau est déterminé chaque année par le ministre de la guerre.

La durée du cours complet d'instruction est de deux ans. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie et dont l'aptitude physique aux services publics a été constatée, ont le droit de choisir, suivant le rang de mérite qu'ils occupent sur la liste générale de classement, dressée par le jury, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles, le service public où ils désirent entrer, parmi ceux qui s'alimentent à l'Ecole, savoir : l'artillerie de terre et de mer, le génie militaire et le génie maritime, la marine impériale et le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées et les mines, le corps d'état-major, les poudres et salpêtres, l'administration des postes et celle des tabacs.

ECOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Rue des Saints-Pères, 28.

DIRECTEUR : M. REYNAUD.

L'Ecole des Ponts et Chaussées, créée en 1747, constituée à nouveau par le

décret de l'Assemblée nationale du 17 janvier 1791, et organisée sur des bases plus étendues par la loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), le décret du 7 fructidor an XII (24 août 1804), a reçu depuis cette époque de nouveaux développements consacrés par le décret du 13 octobre 1851. Elle est placée sous l'autorité du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et dirigée par un inspecteur général, directeur, et par un ingénieur en chef, inspecteur des études, assistés du Conseil de l'Ecole.

Son but spécial est de former les ingénieurs nécessaires au recrutement du corps des ponts et chaussées. — Elle admet exclusivement en qualité d'élèves ingénieurs les jeunes gens annuellement choisis parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique ayant terminé leur cours d'étude et ayant satisfait aux conditions imposées par les règlements. Elle admet, en outre, à participer aux travaux intérieurs de l'Ecole des élèves externes français ou étrangers. Elle en admet également à suivre les cours oraux. Les conditions d'admission ont été réglées par un arrêté ministériel en date du 18 février 1852.

Les leçons orales ont pour objet : 1° la mécanique appliquée au calcul de l'effet dynamique des machines et de la résistance des matériaux de construction ; — 2° l'hydraulique ; — 3° la minéralogie ; — 4° la géologie ; — 5° la construction et l'entretien des routes ; — 6° la construction des ponts ; — 7° la construction et l'exploitation des chemins de fer ; — 8° l'amélioration des rivières et la construction des canaux ; — 9° l'amélioration des ports, la construction des travaux à la mer ; — 10° l'architecture ; — 11° le droit administratif et les principes d'administration ; — 12° l'économie politique et la statistique ; — 13° la construction et l'emploi des machines locomotives et du matériel roulant des chemins de fer ; — 14° les desséchements; les irrigations et la distribution d'eau dans les villes ; — 15° la langue anglaise ; — 16° la langue allemande.

La bibliothèque et les galeries de modèles sont ouvertes aux élèves ingénieurs, aux élèves externes, et aux ingénieurs des ponts et chaussées.

ECOLES VETÉRINAIRES.

INSPECTEUR GÉNÉRAL : M. BOULEY.

Ces établissements, destinés à former des vétérinaires, sont au nombre de trois, et situées à Alfort, près Paris, à Lyon et à Toulouse. — L'admission ne peut avoir lieu que par voie de concours et conformément aux règles ci-après exprimées. — Nul ne peut être admis au concours s'il n'a préalablement justifié qu'il avait plus de dix-sept ans et moins de vingt-cinq ans au 1er janvier de l'année dans laquelle le concours a lieu. — Aucune dispense d'âge ne peut être accordée. — Les demandes d'admission au concours doivent être adressées au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, soit directement, soit par l'intermédiaire du préfet du département où réside le candidat. — Elles doivent être parvenues au ministère le 20 septembre au plus tard : toute demande produite après ce terme est considerée comme nulle et non avenue.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance du candidat ;

2° Un certificat du docteur en médecine constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune maladie scrofuleuse ou autre affection analogue ;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité locale.

4° Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents du candidat pour garantir le payement de sa pension pendant tout le temps de son séjour à l'Ecole. Cette pension est de 450 fr. par an. Elle est payable par trimestre et d'avance.

5° Si le candidat a plus de vingt ans, un certificat délivré dans les formes légales constatant qu'il a satisfait à la loi du recrutement de l'armée.

Pour les candidats étrangers, l'obligation relative au payement de la pension doit être fournie, à défaut de parents, par un correspondant résidant en France, en son propre nom, laquelle le constitue personnellement responsable de ce payement. — Les certificats et autres pièces à produire doivent être dûment légalisés. — Les candidats sont examinés sur la langue française, l'arithmétique, la géométrie, la géographie et l'histoire. — Tous les jeunes gens autorisés à concourir doivent être rendus à l'Ecole le 1er octobre, dès le matin, à l'effet de justifier de l'autorisation qu'ils ont obtenue. — Les candidats admis entrent à l'Ecole et reçoivent du garde-

magasin les objets de coucher. — La durée des études est de 4 ans. — Tous les élèves sont soumis au même régime, portent le même uniforme et reçoivent la même instruction. — Le gouvernement fait les frais de 246 demi-bourses, dont 2 par département, à la nomination du ministre sur la présentation du préfet, et 68 au choix direct du ministre. Ces demi-bourses ne peuvent être acquises qu'au concours après six mois d'études au moins. L'élève titulaire d'une demi-bourse peut en obtenir une seconde, mais toujours après un nouveau semestre et au concours. — Le ministre entretient à l'Ecole d'Alfort quarante élèves militaires pour le service des corps de troupes à cheval. — Les élèves qui, après quatre années d'étude, sont reconnus en état d'exercer l'art vétérinaire, reçoivent un diplome de vétérinaire, dont la rétribution est fixée à 100 francs. — Les Ecoles vétérinaires ont des hopitaux où sont reçus et traités tous les animaux malades moyennant le prix de la pension alimentaire dont le prix est fixé chaque année.

PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

M. Lefèvre, général de brigade, commandant, directeur des études.

La Prytanée, réorganisé par décret du 8 novembre 1859, est destiné à l'éducation de fils d'officiers sans fortune ou de fils de sous-officiers morts au champ d'honneur.

Le nombre des élèves entretenus aux frais de l'Etat est de 300 boursiers et de 100 demi-boursiers.

On admet au collége des enfants payant pension : le prix de la pension est de 850 francs, et celui de la demi-pension de 425 fr.

L'époque unique d'admission est fixée au 1er octobre de chaque année. Les enfants, pour être admis gratuitement, doivent avoir alors plus de 10 ans et moins de 12.

Les élèves peuvent rester au Prytanée jusqu'à la fin de l'année scolaire dans le courant de laquelle ils ont complété leur 19e année.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS.

Rue de l'Arbalète, 21.

DIRECTEUR : M. BUSSY.

L'Ecole de pharmacie de Paris enseigne toutes les sciences qui se rattachent à la pharmacie ; elle reçoit des pharmaciens et des herboristes de 1re classe, qui ont le droit d'exercer par toute la France, et des pharmaciens et herboristes de 2e classe, qui peuvent exercer seulement dans l'un des départements suivants, dépendant de l'Académie de Paris : *Cher*, *Eure-et-Loir*, *Loir-et-Cher*, *Loiret*, *Seine et Seine-et-Oise*. Les conditions de stage, de scolarité et de réception, primitivement réglées par la loi du 21 germinal an XI, ont été modifiées et se trouvent aujourd'hui réglées par le décret impérial du 22 août 1854, par le règlement du 23 décembre, par les instructions des 23 et 27 décembre suivants et par l'arrêté du 30 novembre 1867.

ECOLES D'AGRICULTURE.

Grignon par Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise) : M. Bella, directeur.
Grand-Jouan par Nozay (Loire-Inférieure) : M. Riffel, directeur.
La Saulsaie par Montluel (Ain) : M. Lœuillet, directeur.

Extrait du prospectus de ces écoles modifié et complété par circulaire ministérielle du 18 août 1868.

Tout candidat à l'internat doit être âgé de dix-huit ans révolus dans l'année de l'admission.

Toute demande d'admission dans les écoles d'agriculture doit être adressée au ministre de l'agriculture et du commerce. Elle doit être parvenue au ministère le 20 septembre au plus tard, avec les pièces suivantes :

1° L'acte de naissance du candidat ;

2° Un certificat du maire de sa résidence, constatant qu'il est de bonnes vie et mœurs.

3° Un certificat d'un médecin ou officier de santé, attestant que le pétitionnaire a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole;

4° Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents, le tuteur ou le protecteur du candidat, pour garantir le payement, par timestre et d'avance, de sa pension pendant toute la durée de son séjour à l'école.

Examen d'admission. — Les épreuves de l'examen se passent dans chaque école devant un jury nommé par le ministre. Les opérations du jury commencent le 1er octobre.

Les candidats doivent donc se trouver à l'école au plus tard le 1er octobre au matin. En arrivant, ils se présentent au directeur, à qui ils justifient de leur lettre d'autorisation, et reçoivent de lui un numéro d'ordre d'après lequel ils subissent les épreuves.

Les matières sur lesquelles portent l'examen sont :

1° L'arpentage, le levé des plans, le nivellement et le cubage;
2° L'arithmétique, jusqu'aux progressions inclusivement;
3° La géométrie;
4° Les éléments de physique et de chimie;
5° La géographie de l'Europe, et spécialement celle de la France;
6° Une narration.

Durée des études. — La durée des études est de deux années.

Les élèves internes ou externes arrivés au terme de leurs études subissent un examen de sortie consistant en trois épreuves, savoir :

1° Une composition écrite sur un sujet donné;
2° Des interrogations devant les professeurs;
3° Une dissertation sur un sujet tiré au sort ou sur un plan de culture préparé dans le mois qui aura précédé l'examen.

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

SECTION I. — ADMINISTRATION CIVILE.

PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. RIBIÈRE, Préfet.

M. CHARLES MOISET, secrétaire général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. Le PRÉFET, Président.

MM. ANGENOUST, vice-président; MICHELON et HUGOT, Conseillers.

Commissaire du gouvernement : M. CHARLES MOISET, secrétaire général de la Préfecture.

Secrétaire-greffier, M. ANDRÉ.

Jours d'entrée dans les bureaux.

Le public est admis dans les bureaux les lundi, mercredi et vendredi, de une à trois heures.

Les bureaux sont fermés au public tous les autres jours, à l'exception du bureau chargé spécialement des légalisations, du visa des passeports, des récépissés, des états de contrainte, du colportage des imprimés et des permissions exigées par les lois et règlements de police.

CABINET DU PRÉFET.

Réception, ouverture, classement, timbre et distribution des dépêches. — Notes sur le personnel des fonctionnaires de tout ordre. — Légion d'honneur : Présentation, mouvement du personnel. — Questions politiques. — Rapports périodiques. — Rapports des commissaires de police. — Congés. — Imprimerie. — Librairie. — Journaux. — Théâtres. — Bureaux de tabac (nominations). — Postes : Bureaux de direction et de distribution, facteurs, courriers, service rural (nominations). — Percepteurs surnuméraires (nominations). — Cérémonies publiques. — Demandes d'audience hors des jours et heures indiqués. — Affaires confidentielles et réservées. — Archives du département. — Bibliothèque administrative : Achat et entretien des livres. — Commissaires de police — Personnel des receveurs, percepteurs, agents et employés des diverses administrations financières.

1re DIVISION.

M. MICHELON aîné, chef.

MM. KLOBUKOWSKI, chef de bureau.
BALBON, chef de bureau ; VIVARGENT, sous-chef.
MONNE, ROUSSEAU, LOURY, BRUN père, employés.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

Police spéciale et administrative. — Crimes et délits. — Morts accidentelles.— Suicides. — Incendies et sinistres de toute nature. — Actes de dévouement. Récompenses honorifiques et autres. — Chasse : ouverture et clôture, permis.— Destruction des animaux nuisibles. — Louveterie. — Loteries. — Passeports et permis de séjour. — Réfugiés politiques. — Secours de route. — Surveillance des forçats et des condamnés libérés.

Commerce et industrie. — Tribunaux de commerce. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Brevets d'invention. — Comptoirs d'escompte. — Foires et marchés. — Mercuriales.

Elections. — Elections législatives et départementales. — Listes électorales. — Jury : Formation des listes, Assises.

Pensions.

Naturalisation.

Sociétés savantes.

Beaux-arts. — Antiquités. — Musées.

Postes. — Bureaux de direction et de distribution. — Courriers. — Service rural (instruction). Vérification des caisses.

Télégraphie.

Domaines. — Propriétés de l'Etat, îles et îlots.— Domaines engagés. —Aliénations. — Concessions. — Contentieux. — Vente d'objets appartenant à l'Etat.

Eaux et forêts. — Bois domaniaux et particuliers. — Défrichements.

Affaires militaires. — Recrutement : tirage, conseil de revision, engagements volontaires, déserteurs et insoumis.— Garnison. — Casernement, logement des troupes chez l'habitant. — Convois militaires. — Fournitures et prestations pour le compte du ministère de la guerre. — Ecole polytechnique. — Ecole spéciale militaire de de Saint-Cyr. — Ecole navale. — Invalides. — Pensionnaires de l'Etat et de la marine. — Pensions et secours à d'anciens militaires.

Garde nationale mobile. — Organisation et administration, conseils de recensement — Inspection de l'armement. — Conseils de discipline. — Sapeurs-pompiers.

Affaires diverses. — Recueil des actes administratifs. — Procès-verbal des délibérations du Conseil Général. — Dépôt du sceau de la Préfecture. — Enregistrement spécial des affaires soumises au Conseil de Préfecture et notamment des réclamations en matière de contributions directes. — Réception des déclarations de mémoires et pièces déposées dans les divers cas indiqués par les lois et règlements, et délivrance de récépissés. — Légalisations et visas de pièces. — Contrôles des récépissés délivrés par les Receveurs des Finances. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

COMPTABILITÉ.

Budgets et comptes départementaux. Vérification et visas des pièces de dépenses — Impositions extraordinaires et réalisation des emprunts. — Menues dépenses des tribunaux et des justices de paix. — Dépenses relatives au casernement de la gendarmerie. — Répartition du produit du travail des condamnés. — Remboursement par l'Etat des dépenses des condamnés à plus d'un an. — Ordonnancement de tous les traitements, salaires, retraites, indemnités, subventions et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget de l'Etat ou du budget du département sur états et pièces préalablement visés. — Rédactions des situations, états et comptes d'ordonnancement à envoyer aux ministres.

Poids et mesures. — Personnel, vérification annuelle et inventaire.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement entre les arrondissements et les communes. — Nominations des commissaires répartiteurs. — Cadastre : confection et conservation des plans et matrices. — Recensement des valeurs mobi-

lières et des portes et fenêtres. — Patentes : mise en recouvrement des rôles. — Poursuites, remises et modérations. — Secours pour pertes diverses.

Contributions indirectes. — Inventaires, exercices, abonnements. — Bureaux de tabacs et de poudre à feu.

Enregistrement. — Attributions diverses sur les amendes de police.

2e DIVISION.

M. LECHAT ✻, chef.

MM. MANDAROUX, agent-voyer principal, et MICHAUT, chefs de bureau.
N...., sous-chef.
TARDIVON, BOULLÉ, BURAT, ROUTIER, employés.
SALVAIRE, inspecteur du service des enfants assistés.
OLIVE, employé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE.

Statistique générale de France. — Dénombrement quinquennal et renouvellement annuel de la population. — Commissions cantonales permanentes de statistique.

Police administrative. — Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes. — Machines à vapeur. — Voitures publiques, roulage.

Police sanitaire. — Jury médical. — Médecins. — Herboristes. — Sages-femmes. — Pharmacies et drogueries. — Epidémies et épizooties. — Vaccine.

Prisons et dépôts de sûreté. — Administration : personnel de tous les services, régime disciplinaire, moral et religieux ; instruction élémentaire ; garde et surveillance ; état sanitaire, service médical. — Service économique : en entreprise ou en régie : cahiers des charges, marchés et adjudications ; service des transfèrements ; mobilier et matériel. — Travaux industriels : règlement des tarifs. — Budgets et comptes. — Jeunes détenus.

Agriculture. — Secours et encouragements. — Institut national agronomique. — Fermes régionales et fermes écoles. — Sociétés d'agriculture. — Comices agricoles. — Commissions hippiques. — Dépôts d'étalons.

Affaires ecclésiastiques. — Edifices diocésains. — Mobilier de l'archevêché. — Maîtrise de la cathédrale. — Séminaire.

Bâtiments départementaux. — Hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures. — Académie. — Tribunaux. — Casernes de gendarmerie. — Prisons et dépôts de sûreté. — Asile des aliénés. — Travaux d'entretien de grosses réparations et de constructions neuves. — Acquisitions, échanges. — Baux à loyer. — Assurance contre l'incendie.

Casernement de la gendarmerie. — Baux à loyer.

Mobiliers départementaux. — Achat et entretien.

Architectes de département et d'arrondissements.

Aliénés. — Asile public d'Auxerre : commission de surveillance et personnel de l'asile ; fixation du prix de pension ; admission et sortie de pensionnaires ; séquestrations d'office des aliénés dangereux ; places gratuites créées en faveur des aliénés indigents non dangereux ; répartition des dépenses entre le département et les communes ; recours à exercer contre les familles et les départements étrangers : frais de transport et de séjour dans les établissements du dehors d'aliénés appartenant au département. — Administration et régime intérieur de l'asile ; budgets et comptes.

Enfants trouvés ou abandonnés ou orphelins pauvres. — Bureaux d'admission. — Secours aux enfants nouveaux-nés. — Inspection et service médical. — Dépenses extérieures de toute nature. — Orphelinat départemental.

Dépôt de mendicité. — Administration et régime intérieur ; budgets et comptes.

Secours et encouragements de toute nature sur les fonds départementaux.
Caisse de retraites et pensions des employés de l'administration départementale.

Pêche fluviale.

Affaires diverses. Sourds-muets. — Jeunes aveugles. — Ecole des arts et métiers. — Ecoles vétérinaires. — Caisses d'épargnes. — Sociétés de secours mutuels Compagnies d'assurances. — Caisse des incendiés.

TRAVAUX PUBLICS ET VICINALITÉ.

Voies navigables — Rivières d'Yonne, de Cure et d'Armançon; canaux de Bourgogne et du Nivernais; entretien; amélioration; navigation; flottage.
Ports. — Classement. — Bacs et bateaux.
Service hydraulique. — Moulins et usines. — Irrigations. — Desséchement de marais. — Drainage.
Cours d'eau non navigables ni flottables. — Curage; redressement et élargissement; construction; entretien. — Associations syndicales.
Chemins de fer. — Achats de terrains; travaux de construction et d'entretien.
Ponts et chaussées, Routes impériales et départementales. — Classement; construction, entretien, plantations.
Grande voirie. — Alignements; anticipations; contraventions.
Vicinalité. — Chemins de grande, de moyenne et de petite communication; classement; fixation des limites; abornement; déclassement; aliénations. — Travaux de construction, de reparation et d'entretien. — Création et répartition des ressources spéciales et des subventions du département; règlement des dépenses. — Chemins ruraux.
Mines et carrières.
Forges et hauts-fourneaux.

3e DIVISION.

M. BRODIER, chef.

MM. BRUN et SOUDAIS, chefs de bureau.
STEMPZINSKI, VALOT aîné, PETIT, employés.

ADMINISTRATION ET CONTENTIEUX DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX.

Questions diverses relatives à l'administration municipale. — Circonscriptions territoriales des communes. — Etablissement et suppression d'octrois; personnel, tarifs, amendes et transactions. — Abattoirs, personnel, tarifs, règlements. — Tarifs des droits de plaçage aux halles et marchés, de pesage et de mesurage publics. — Fixation des dépenses obligatoires; cotisations municipales; autorisations des dépenses facultatives. — Gestion des propriétés immobilières; baux à ferme et à loyer; acquisitions, aliénations, échanges et partages, constructions. — Actions judiciaires et à transactions sur procès. — Expropriations pour cause d'utilité publique. — Dons et legs.
Personnel municipal. — Maires, adjoints, élections municipales.
Police municipale et rurale. — Garderie champêtre. — Règlements locaux : parcours et vaines pâtures. — Boulangerie : taxe du pain.
Voirie urbaine. — Alignements, plans généraux d'alignements; établissement de trottoirs; contraventions; démolition des bâtiments menaçant ruines.
Instruction publique. — Supérieure et secondaire. — Bourses dans les lycées et collèges.
Instruction secondaire et primaire. — Colléges communaux : subventions municipales, traités, bourses communales. — Ecole normale primaire, personnel; constructions, administration; distribution de bourses. — Ecoles communales : maisons et mobiliers d'école; instituteurs communaux; fixation du traitement des instituteurs et du taux de la rétribution scolaire; subventions départementales; listes des élèves gratuits. — Salles d'asiles, ouvroirs, classes d'adultes, écoles libres, etc.
Congrégations religieuses.
Affaires diverses.— Questions diverses spéciales à l'administration hospitalière. — Création et suppression d'hospices, d'hopitaux et de bureaux de bienfaisance. — Services intérieur et extérieur; traités avec les congrégations hospitalières. — Admission de vieillards indigents. — Recours contre les communes et les membres des familles des indigents pour prix de journées. — Dons et legs. — Cession de biens. — Remboursement de rentes et remplois de capitaux. — Conversion d'une partie des revenus en secours annuels à domicile. — Nominations de commissions administratives; médecins, receveurs et économes. — Crèches. — Associations charitables de toute nature.

Culte paroissial. — Cures, succursales, chapelles; fabriques, recours aux communes; personnel; églises; presbytères, distraction des parties superflues de ces établissements; cimetières, translations, règlements et tarifs pour les concessions de terrains destinés à des sépultures privées. — Dons et legs.

Monuments historiques. — Classement, réparation et entretien. — Subventions.

Bois communaux et des établissements publics. — Soumission au régime forestier; distraction de ce même régime; coupes; affouages; reboisement et travaux d'améliorations ; constructions dans le rayon prohibé ; concessions de servitudes. — Personnel des gardes; formation et fusion de triage.

COMPTABILITÉ DES COMMUNES, DES HOSPICES ET HÔPITAUX COMMUNAUX ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Règlements des budgets des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Comptes administratifs. — Recettes ordinaires et extraordinaires. — Placements de fonds. — Répartitions des amendes de police. — Revenus des propriétés immobilières, taxes locales de toute nature; impositions spéciales et extraordinaires; emprunts. — Comptes annuels des impositions. — Situation financière des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. — Traitement des gardes champêtres. — Remboursement à l'Etat des frais d'administration des bois soumis au régime forestier.

Budgets des collèges communaux.

Budgets des dépenses de l'instruction primaire à la charge du département; budget de l'école normale primaire, budget économique du même établissement.

Cotisations municipales. — Mandatement des dépenses afférentes au personnel des commissaires de police et des gardes-forestiers.

ARCHIVES.

M. QUANTIN ✱, archiviste du département.
M. MICHAUT fils, employé.

Les archives de la Préfecture se composent : 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de femmes des deux diocèses; des titres et biens des émigrés, des cures et fabriques du département, des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent; les autres pour les droits de propriété, servitude, etc., sur les biens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels.

2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties, telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux, les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux publics.

P. Thomé, huissier de salle.
Leu, concierge, garçon de bureau.

SOUS-PRÉFECTURES.

Le département de l'Yonne comprend cinq arrondissements ou sous-préfectures.
Le Préfet remplit les fonctions de Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Auxerre.

MM. BRUNET, sous-préfet à Avallon. — Secrétaire : M. MAURICE.
Cte DE GOLSTEIN, sous-préfet à Joigny. — Secrétaire : M. SOUPAULT.
VACHEROT, sous-préfet à Sens. — Secrétaire : M. N...
SOISSONS, sous-préfet à Tonnerre. — Secrétaire : M. MANCHET.

INDICATION DES COMMUNES COMPOSANT CHAQUE CANTON.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

Auxerre (ouest). — Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Mouéteau, Perrigny, Saint-Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.

Chablis. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay-près-Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

Coulanges-la-Vineuse. — Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

Coulanges-sur-Yonne. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

Courson. — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

Ligny. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

Saint-Florentin. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint-Florentin, Vergigny.

Saint-Sauveur. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte-Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougères, Thury, Treigny.

Seignelay. — Beaumont, Chemilly-près-Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-saint-Sulpice, Ormoy, Seignelay, Sougères-sur-Sinotte.

Toucy. — Beauvoir, Diges, Dracy, Eglény, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

Vermenton. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Pregilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMEFT D'AVALLON.

Avallon. — Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Levault, Lucy-le-bois, Magny, Menadés, Pont-Aubert, Sauvigny-le-bois, Sermizelles, Tharot, Thory

Guillon. — Anstrude, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny-le-Beuréal, Sauvigny en-Terre-Plaine, Sceaux, Tizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

L'Isle-sur-le Serein. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.

Quarré-les-Tombes. — Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les-Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnence, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

Vezelay. — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre Perthuis, St.-Moré, St.-Père, Tharoiseau, Vézelay; Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz, La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Nenilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint-Benoît, Villiers-sur-Tholon, Volgré.

Bléneau. — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les-Genêts.

Brienon. — Belle-Chaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en-Othe, Turny, Venizy.

Cerisiers. — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours, Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

Charny. — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

Joigny. — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy. Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.
Saint-Fargeau. — Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin des Champs, Sept-Fonts.
Saint-Julien-du-Sault. — Cudot, La Celle-Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépeaux, Verlin.
Villeneuve-sur-Yonne. — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, les Bordes, Piffonds, Rousson, Villeneuve-sur-Yonne.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre, Villeroy.
Pont-sur-Yonne. — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Agnan, Saint-Serotin, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.
Sens (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot Malay-le-Petit, Malay-le-Grand, Noé, Passy, Rosoy, Saint-Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.
Sens (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.
Sergines — Compigny, Courceaux, Courlon, Fleurigny, Frange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-s.-Oreuse. Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers Bonneux, Vinneuf.
Villeneuve-l'Archevêque. — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Ancy-le-Franc. — Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.
Cruzy. — Arthonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.
Flogny. — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dyé, Flogny, La Chapelle Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy-Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.
Noyers. — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Molay, Moulins, Nitry, Noyers, Pasilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.
Tonnerre. — Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissé, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes. Viviers, Yrouerre.

POSITION GÉOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT ET DES CINQ PRINCIPALES VILLES.

Le département de l'Yonne est situé entre 0° 30' et 1° 56' de longitude *est* et entre 47° 19' et 48° 22' de latitude *nord*.

VILLES.	LONGITUDE. en degrés.	LONGITUDE. en temps.	LATITUDE septentrionale.	HAUTEUR au dessus du niveau de la mer ou altitude.
Auxerre (cathédrale).	1° 14' 10" E.	4 m. 57	47° 47' 54"	122 m
Avallon (église).	1° 34' 17" id.	6 17	47° 29' 12"	267 m,7
Joigny (Saint-Jean).	1° 8' 43" id.	4 15	47° 59' 0"	116 m,7
Sens (cathédrale).	0° 56' 49" id.	3 47	48° 11' 54"	76 m,4
Tonnerre (St-Pierre).	1° 38' 6" id.	6 32	47° 51' 23"	179 m,2

SUPERFICIE.

La superficie du département de l'Yonne est de 7,428 kilomètres 04 h. carrés.
Voir la population, page 75.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE (*).

NOMS.	QUALIFICATIONS	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers.
	ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.		
Massot	maire	Auxerre	Auxerre (ouest)
Lepère Charles	député	Auxerre	Auxerre (est)
De Villeneuve	propriétaire	Chemilly-s-Serein	Chablis
Jacquillat	propriét. et maire	Irancy	Coulanges-la-Vin.
Raveau	ancien notaire	Saint-Marc	Coulanges-s-Yonne
Baumier	propriétaire	Ouaine	Courson
Baudouin	maire	Ligny	Ligny
Lancôme	propriét. et maire	Saint-Florentin	Saint-Florentin
Morin	docteur médecin	Treigny	Saint-Sauveur
Brunot	propriétaire	Hauterive	Seignelay
Paqueau	dr médecin et maire	Toucy	Toucy
Letainturier	propriétaire	Trucy-s.-Yonne	Vermenton
	ARRONDISSEMENT D'AVALLON.		
Mathé	maire	Avallon	Avallon
Billaud	adjoint	Avallon	Guillon
Comte de Virieu	propriétaire	Annoux	L'Isle-sur-Serein.
Boudaille ✻	maire	Château de Railly	Quarré-l.-Tombes
Flandin	docteur médecin	Domecy-sur-Cure	Vézelay
	ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.		
Bert	prof. à la Sorbonne	Paris	Aillant-s.-Tholon.
Duguyot	vétérinaire	Champignelles	Bléneau
Durand-Desormeaux fils	substitut	Arcis-sur-Aube	Brienon
baron Brincard ✻	propriétaire	Paris	Cerisiers
Boulet	maire	Charny	Charny
Bonnerot	maire	Joigny	Joigny
Dethou	propriétaire	Bléneau	Saint-Fargeau
Coste	maire	Saint-Julien	St-Julien-du-Sault
Huriot	journaliste	Auxerre	Villen.-sur-Yonne
	ARRONDISSEMENT DE SENS.		
Bagard	maire	Montacher	Chéroy
Lamy	avoué à Paris	Champigny	Pont-sur-Yonne
Deligand ✻	avocat	Sens	Sens (sud)
De Fontaine	maire	Fontaine-l-Gaillarde	Sens (nord)
Foacier ✻	propriétaire	Serbonnes	Sergines
Emile Javal	docteur médecin	Vauluisant	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.		
Martenot Auguste	maire	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc
Marquis de Tanlay C. ✻	colonel d'état-major	Tanlay	Cruzy
Massin	banquier	Neuvy-Sautour	Flogny
Rabasse	maire	Noyers	Noyers
Hardy	maire	Tonnerre	Tonnerre

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

nommée en exécution de la loi des 28 juin, 25 juillet et 10 août 1871.

MM. Flandin, président ; Dethou, Foacier, Javal, Lancôme, Mathé, membres.

(*) Les élections pour le renouvellement total des membres du Conseil général ont eu lieu le 8 octobre 1871.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (*).

NOMS	QUALIFICATIONS.	RÉSIDENCES.	CANTONS que représentent les Conseillers
	ARRONDISSEMENT	D'AUXERRE.	
Richard.	agriculteur.	Monéteau.	Auxerre (est).
Fondreton.	docteur-médecin.	Chevannes.	Auxerre (ouest).
Raveneau.	notaire.	Chablis.	Chablis.
Houdé.	maire.	Coulanges-la-Vin.	Coul.-la-Vineuse.
De Mangin.	propriétaire.	Andryes.	Coul.-sur-Yonne.
Ledoux.	notaire.	Courson.	Courson.
Thérèse ✱.	greffier.	Ligny.	Ligny.
Denizot.	propriétaire.	St-Florentin.	St.-Florentin.
Gonneau.	notaire.	Thury.	St.-Sauveur.
Creusillat.	notaire.	Héry.	Seignelay.
Lechiche.	propriétaire.	Diges.	Toucy.
Grégoire.	maire.	Bessy.	Vermenton.
	ARRONDISSEMENT	D'AVALLON.	
N***			Avallon.
Chauvelot.	propriétaire.	Lucy-le-Bois.	
Baudoin.	maire.	Montréal.	Guillon.
Bidault.	juge.	Avallon.	L'Isle.
Delétang.	notaire honoraire.	Joux-la-Ville.	
Tripier.	propriét. et maire.	Saint-Léger.	Quar.-l.-Tombes.
Pétitier-Chomaille.	propriétaire.	Quarré.	
Delac.	maire.	Vézelay.	Vézelay.
Moiron.	propriétaire.	Givry.	
	ARRONDISSEMENT	DE JOIGNY.	
Gallet-Gout.	propriétaire.	St-Maurice-l-Vieil	Aillant.
Dethou Léon.	propriétaire.	Bléneau.	Bléneau.
Martin.	maire.	Venizy.	Brienon.
Vallet.	architecte.	Arces.	Cerisiers
Esclavy.	propriétaire.	Fontenouilles.	Charny.
Baudelocque.	notaire.	Champlay.	Joigny.
Toutée.	banquier.	St-Fargeau.	St-Fargeau.
Roy.	médecin.	La Celle St-Cyr.	St-Julien.
Bondoux.	marchand de bois.	Villeneuve-s.-Y.	Villen.-sur-Yonne.
	ARRONDISSEMENT	DE SENS.	
Bonsant.	maire.	Chéroy.	Chéroy.
Cullet.	propriétaire.	Pont-sur-Yonne.	Pont-sur-Yonne.
Malliary.	entrepreneur.	Pont-sur-Yonne.	
Perrin.	négociant.	Sens.	Sens (nord).
Giguet.	avoué.	Sens.	
Cornisset-Lamotte.	propriétaire.	Sens	Sens (sud).
Pléau.	anc. pr. du tr. de cóm.	Sens.	
Perrot.	notaire.	Sergines.	Sergines.
Bonjour.	marchand de bois.	Thorigny.	Villen.-l'Archev.
	ARRONDISSEMENT	DE TONNERRE.	
Martenot Amédée.	propriétaire.	Ancy-le-Franc.	Ancy-le-Franc.
Bourguignat.	propriétaire.	Argenteuil.	
Martenot Charles.	agriculteur.	Cruzy-le-Châtel.	Cruzy.
Roguier.	propriétaire.	Tanlay.	
Quignard.	propriétaire.	Tronchoy.	Flogny.
Rouby.	docteur médecin.	Carisey.	
Langin.	docteur médecin.	Noyers.	Noyers.
Caillot.	avoué.	Tonnerre.	Tonnerre.
Gillot.	négociant.	Tonnerre.	

(*) Les élections pour le renouvellement de la totalité des membres des Conseils d'arrondissement ont eu lieu le 8 octobre 1871.

CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

Créés en vertu d'un arrêté du chef du pouvoir exécutif du 18 décembre 1848.

Les préfets et les sous-préfets sont présidents de droit de ces conseils.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL A AUXERRE.

MM. Courot ✱, Dionis des Carrières ✱ } docteurs méd. à Auxerre.
Doré, ingénieur en chef, Auxerre.
Boucheron, agent-voyer en chef, Auxerre.
Sallé-Frémy, chimiste, Auxerre.
Monceaux, pharmacien, id.
Ravin fils, pharmacien, à Auxerre.
Vigreux, méd. véter., id.
Duché, doct.-médecin, Ouanne.
Hélie, id. Saint-Florentin.
Rampont-Lechin, deputé, Toucy.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS.

AVALLON.

Poulin, médecin,	Avallon.
Quatrevaux, doct.-méd.,	id.
Febvre, conseiller gén.,	id.
Thierry, pharmacien,	id.
Renaud, vétérinaire,	id.
Leriche, doct. méd.	Cussy.
Pruneau, id.	L'Isle.
Jauneau, pharmacien,	Vezelay.
Voisenet, médecin,	Quarré-les-Tombes.
Reuche, doct.-méd.	Vézelay.

SENS.

Quenouille, Fillemin, Lambert, Moreau, Rolland, } médecins,	Sens.
Pollet, pharm.,	id.
Viollet vétérinaire,	id.
Deligand, ancien maire.	id.
Humblot, ingénieur,	id.
Guichard Victor, propr. à Soucy.	

JOIGNY.

Courtois, docteur-médecin,	Joigny.
Picard, doct.-médecin,	id.
Benoît, pharmacien,	id.
Robillard, méd. vétérinaire,	id.
Ibled, propriétaire,	id.
Simonneau, doct. méd,	Aillant.
Précy, propriétaire,	Chassy.
B[on] Seguier, à Hautefeuille, c.	Malicorne.
Bridou, pharm., à Villen.-sur-Yonne.	
Pouillot, docteur-médecin,	Brienon.

TONNERRE.

Marquis, doct. méd.,	Tonnerre.
Legris, pharmacien,	id.
Roy Charles,	id.
Héroguier	id.
Guyard, vétérinaire,	Tanlay.
Thierry, doct. méd.,	Ancy-le-Fr.
Langin, doct. méd.,	Noyers.
Mouton,	Tanlay.
Roguier Félix,	id.
Audigé, doct. méd.,	Neuvy-Sautour.

COMMISSIONS D'INSPECTION DES PHARMACIES.

Les jurys médicaux sont remplacés par une ou plusieurs Commissions de trois membres pris dans les Conseils d'hygiène d'arrondissement, et composés d'un médecin et de deux pharmaciens, ou d'un médecin, d'un pharmacien et d'un chimiste, sous le titre de : *Commissions d'inspection des Pharmacies*.

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Courot, doct. méd., Dionis des Carrières, méd. Sallé, chim., à Auxerre.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

MM. Quatrevaux, doc. médecin, Thierry, pharmacien, à Avallon, Leriche, doct. méd., à Cussy.

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

MM. Courtois, doct. en médecine, à Joigny, Benoît fils, pharm., à Joigny. Bridou, pharm., à Villeneuve-sur-Yonne.

ARRONDISSEM. DE SENS.

MM. Moreau, médecin, à Sens, Rolland, médecin-chimiste, à Sens, et Pollet, pharm. à Sens.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

MM. Marquis, d[r] médecin, à Tonnerre, Legris, pharm. à Tonnerre., Thierry, d.-m. à Ancy-le-Franc.

Aux termes de la loi du 21 germinal an XI, une visite générale des officines de pharmacie et des magasins des épiciers et droguistes a lieu annuellement. L'époque en est fixée par le Préfet.

MÉDECINS DES ENFANTS ASSISTÉS.

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. N....., à Auxerre.
Marie-Lesseré, à Appoigny.
Rathier, à Chablis.
Tournier, à Druyes.
Morache, id.

Guyard, à Gy-l'Evêque.
De Jonchère, à Héry.
Navères, à Irancy.
Tassin, à Leugny.
Vesperini, à Mailly-la-Ville.
Bernardin, à Ouanne.
Marquet, à Parly.
Hélie, à Saint-Florentin.
Pommier, à St-Sauveur.
Boudard, à Vermenton.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

Bert, à Avallon.
Petit, à Châtel-Censoir.
Leriche, à Cussy.
Pruneau, à L'Isle.
Guignot, à Pizy.
Collin, à Rouvray p. Quarré
Jacob, à Sermizelles.
Seureau, à Vézelay.

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

Courtois, à Joigny.
Laurence, à Aillant.
Pouillot, à Brienon.
Darnay, à Chailley.
Desleau, à Champignelles.
Roy, à Laferté-Loupière.
Larcher, à Mézilles.
Bazot, à St-Julien-du-Sault.
Beulard, à Villefranche.
Trouvé, à Villeneuve-s.-Y.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Fillemin, à Sens.
Roché, à Pont-sur-Yonne.
Claisse, à St-Valérien
Leberton, à Sergines.
Colomb, à Thorigny.
Deville, à Villen.-l'Archev.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

Marquis, à Tonnerre.
Royer, à Ancy-le-Franc.
Boubet, à Etivey
Audigé et Rouby, p. le canton de Flogny.
Langin, à Noyers.
Thierry, à Ravières.
Mouton, à Tanlay.

Gagniard, médecin de la contre-visite des enfants assistés, à Avallon.

COMITÉS DE PATRONAGE DES ENFANTS ASSISTÉS.

Par arrêté de M. le préfet de l'Yonne, en date du 22 octobre 1862, des comités de patronage ont été institués en faveur des enfants assistés.

Ces comités se composent : dans les communes chefs-lieux de canton, 1° du maire, président; 2° du curé; 3° du juge de paix.

Et, dans les communes rurales : 1° du maire, président; 2° du curé ou desservant ; 3° de l'instituteur ou de l'institutrice. Font partie, de droit, des comités, les médecins chargés dans la commune du service des Enfants assistés. Le comité entre de plein droit en fonctions dès qu'il existe dans la commune un élève de l'hospice ou un enfant secouru temporairement. Sa mission est d'exercer une surveillance constante sur les mères, nourriciers ou patrons, ainsi que sur les enfants; de donner aux uns et aux autres des conseils et des avertissements, et de porter à la connaissance de l'autorité supérieure tout ce qui importe au bien-être moral et physique des enfants de tout âge. Le comité s'assemble tous les trois mois ou plus souvent, s'il en est besoin, et, autant que possible, à l'époque du passage de l'inspecteur. Il est convoqué par le président, soit d'office, soit sur la demande motivée d'un de ses membres. Il pourra s'adjoindre des dames patronesses, qui seront chargées notamment de visiter les nourrices, de les surveiller et de s'assurer qu'elles accordent à l'enfant tous les soins nécessaires.

COMMUNES DE L'YONNE.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Avec la superficie, le revenu foncier, les distances judiciaires en kilomètres, le nom du canton et du bureau de poste.

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Accolay	891	24204	Vermenton	Vermenton	2	23	23
Aigremont	670	4701	Chablis	Chablis	14	30	30
Aillant	1783	33899	Aillant	Aillant	»	13	21
Aisy	1733	38184	Ancy-le-Franc	Nuits	16	34	58
Ancy-le-Franc	1443	63505	Id.	Ancy-le-Franc	»	18	53
Ancy-le-Libre	2125	35103	Id.	Lézinnes.	6	14	49
Andries	2924	29417	Coul.-sur.-Y.	Coul.-sur-Y.	4	37	37
Angely	830	22751	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	3	12	52
Annay-la-Côte	1265	37690	Avallon	Avallon	6	6	45
Annay-s-Serein	2646	25239	Noyers	Noyers	5	16	35
Annéot	602	18139	Avallon	Avallon	4	4	50
Annoux	883	8943	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	6	21	52
Anstrudes	2017	31829	Guillon	Guillon	14	27	59
Appoigny	2146	85731	Auxerre	Appoigny	10	10	10
Arces	1600	19594	Cerisiers	Arces	10	30	35
Arcy-sur-Cure	2579	34724	Vermenton	Arcy-sur-Cure	7	32	32
Argentenay	492	15769	Ancy-le-Franc	Lézinnes.	8	13	48
Argenteuil	2984	67958	Id.	Ancy-le-Franc	6	16	60
Armeau	978	16800	Wᵉ.-sur-Yonne	Wᵉ-sur-Yonne.	5	11	38
Arthonay	2303	15515	Cruzy	Cruzy	10	25	60
Asnières	1774	20542	Vezelay	Vezelay	10	25	45
Asquins	2125	24283	Id.	Id.	2	16	48
Athie	479	10451	L'Isle-sur-le-S.	Lisle	6	9	51
Augy	479	16678	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Auxerre	4334	578967	Id.	Id.	»	»	»
Avallon	2571	113831	Avallon	Avallon	»	»	52
Avrolles	1646	76229	St-Florentin	St-Florentin	4	29	29
Bagneaux	1449	22181	Wᵉ.-l'Archev.	W.-l'Archev.	3	27	58
Baon	843	72 7	Cruzy	Tanlay	8	13	48
Bassou	391	11786	Joigny	Bassou	12	12	16
Bazarnes	1898	25678	Vermenton	Cravant	9	20	20
Beaumont	627	16186	Seignelay	Seignelay	4	15	15
Beauvilliers	609	6820	Quarré	Quarré	8	17	65
Beauvoir	659	10725	Toucy	Pourrain	10	16	16
Beine	2117	17695	Chablis	Chablis	7	13	13
Bellechaume	1513	32491	Brienon	Brienon	6	24	29
Béon	1519	21618	Joigny	Cézy	6	6	33
Bernouil	447	4652	Flogny	Flogny	8	12	33
Béru	505	5190	Tonnerre	Tonnerre	11	11	29
Bessy	959	15201	Vermenton	Arcy-sur-Cure	5	29	29
Beugnon	738	17051	Flogny	Neuvy	13	28	37
Blacy	821	7168	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle	4	18	55
Blannay	709	7144	Vezelay	Avallon	8	11	42
Bleigny-le-Carreau	1001	13604	Ligny	Ligny	11	11	11
Bléneau	3833	53693	Bléneau	Bléneau	»	54	56

Ce tableau est conforme, quant aux distances, à celui dressé par le Préfet de l'Yonne, le 6 septembre 1861, en exécution de l'art. 93 du règlement du 18 juin 1818.

La superficie est relevée sur le travail statistique publié en 1864 par M. Gimel, directeur des contributions directes du département de l'Yonne.

Les chiffres de la colonne du revenu foncier nous ont été fournis par M. Amyot, directeur des contributions directes.

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Bligny-en-Othe	554	13450	Brienon	Brienon	3	21	27
Bœurs	2191	9989	Cerisiers	Arces	27	43	46
Bois-d'Arcy	345	9394	Vermenton	Arcy-s.-Cure	17	35	35
Bonnard	389	8484	Joigny	Bassou	13	13	16
Bouilly	587	19309	St-Florentin	St.-Florentin	8	23	23
Branches	1078	18964	Aillant	Fleury-Vallée	11	17	15
Brannay	1054	13293	Chéroy	Pont-s.-Yonne	10	15	73
Brienon	1982	127311	Brienon	Brienon	»	18	23
Brion	1616	27485	Joigny	Laroche	7	7	34
Brosses	1966	35133	Vézelay	Vézelay	12	23	34
Bussières	1133	13918	Quarré-l.-T.	Cussy-l.-Forges	10	17	68
Bussy-en-Othe	4326	97154	Brienon	Laroche	11	11	29
Bussy-le-Repos	2328	25671	W.-sur-Yonne.	W.-s.-Yonne	6	23	49
Butteaux	729	18391	Flogny	Flogny	7	22	31
Carisey	1105	21385	Id.	Flogny	4	15	28
Censy	473	3813	Noyers	Noyers	4	24	41
Cérilly	717	6557	Cerisiers	Arces.	14	38	49
Cerisiers	2324	21679	Cerisiers	Cerisiers.	»	20	20
Cézy	1536	49714	Joigny	Cézy	6	6	33
Chablis	2076	13040	Chablis	Chablis	»	22	44
Chailley	1100	21191	Brienon	Chailley	15	32	38
Chamoux	678	8581	Vézelay	Vézelay	8	23	49
Champbeugle	709	5686	Charny	Charny	5	32	54
Champcevrais	3205	24099	Bléneau	Bléneau	5	47	56
Champignelles	4173	39091	Id.	Champignelles	15	37	46
Champigny	2017	87050	Pont-sur-Y.	Champigny	7	19	75
Champlay	2058	36764	Joigny	Bassou	7	7	21
Champlost	2248	71459	Brienon	Brienon	7	25	30
Champs	409	15025	Auxerre	Coulang.-l.-V.	10	10	10
Champvallon	664	12095	Aillant	Joigny	8	7	29
Chamvres	545	22120	Joigny	Id.	4	4	31
Charbuy	2301	55300	Auxerre	Auxerre	10	10	10
Charentenay	1447	19296	Coul.-la-Vin.	Courson	8	20	20
Charmoy	667	16369	Joigny	Bassou	9	9	19
Charny	1687	31842	Charny	Charny	»	27	48
Chassignelles	1270	38115	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	3	21	56
Chassy	1618	21801	Aillant	Aillant	3	15	20
Chastellux	1016	8471	Quarré	Chastellux	12	13	65
Chastenay	886	11351	Courson	Courson	14	24	24
Châtel-Censoir	2408	40106	Vézelay	Ch.-Censoir	16	28	38
Châtel-Gérard	1804	13109	Noyers	Noyers	12	33	51
Chaumont	827	29106	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	9	21	79
Chaumot	1445	24037	W.-s.-Yonne	W.-s.-Yonne	7	24	51
Chemilly p. Seig.	560	13021	Seignelay	Seignelay	3	12	12
Chemilly-s.-Serein	1271	9878	Chablis	Chablis	7	28	28
Chêne-Arnoult	887	9981	Charny	Charny	3	30	52
Cheney	577	8086	Tonnerre	Tonnerre	7	7	42
Cheny	933	23324	Seignelay	Laroche	9	19	19
Chéroy	1006	24437	Chéroy	Chéroy	»	24	81
Chéu	731	27361	St-Florentin	St-Florentin	6	27	27
Chevannes	2305	82127	Auxerre	Auxerre	8	8	8
Chevillon	1270	16345	Charny	Charny	8	19	40
Chichée	1834	33510	Chablis	Chablis	4	24	24
Chichery	650	16674	Joigny	Bassou	15	15	14
Chicby	229	4203	Seignelay	Brienon	5	18	18
Chigy	1523	20274	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	9	17	51

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Chitry	1499	15480	Chablis	Saint-Bris	13	14	14
Cisery	454	19056	Guillon	Guillon	3	13	63
Civry	1602	15274	L'Isle-sur-Ser.	L'Isle	2	17	51
Collan	1301	10049	Tonnerre	Tonnerre	10	10	29
Collemiers	1037	11387	Sens	Sens	8	8	61
Commissey	1267	15469	Cruzy	Tanlay	13	7	42
Compigny	767	14390	Sergines	Sergines	3	22	79
Cornant	492	5653	Sens	Egriselles-le-B.	13	13	71
Coulangeron	767	7622	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	9	17	17
Coulanges-la-Vin.	1030	35457	Coulanges-la-V.	Coul.-la-Vin.	»	13	13
Coulanges-sur-Y.	1028	21978	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	»	33	33
Coulours	1711	12627	Cerisiers	Cerisiers	10	34	45
Courceaux	963	21937	Sergines	Sergines	12	27	85
Courgenay	2402	30668	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	28	61
Courgy	986	9397	Chablis	Chablis	6	19	19
Courlon	1609	38770	Sergines	Serbonnes	8	20	78
Courson	3378	36164	Courson	Courson	»	23	23
Courtoin	597	12623	Chéroy	St-Valérien	14	17	75
Courtois	398	9497	Sens	Sens	4	4	62
Coutarnoux	856	14657	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-s.-le-S.	4	19	48
Crain	955	6828	Coul.-sur-Yon.	Coulanges-s.-Y.	1	34	34
Cravant	2201	39859	Vermenton	Cravant	5	19	19
Cruzy	5878	47247	Cruzy	Cruzy	»	32	55
Cry	1084	32711	Ancy-le-Franc	Nuits	13	31	66
Cudot	1840	30061	Saint-Julien	Saint-Julien	12	22	49
Cussy-les-Forges	1332	34693	Guillon	Cussy-les-F.	7	10	58
Cusy	463	24063	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	1	19	54
Cuy	666	27524	Pont-sur-Yon.	Pont	7	8	66
Dannemoine	1000	14637	Tonnerre	Tonnerre	5	5	40
Dicy	987	13180	Charny	Villefranch-s^t-P	8	24	46
Diges	3495	47011	Toucy	Pourrain	9	18	18
Dillo	293	2683	Cerisiers	Arces.	7	19	39
Dissangis	712	16757	L'Isle-sur-le-S	L'Isle	2	17	49
Dixmont	3945	39038	W.-sur-Yonne	Dixmont.	10	15	42
Dollot	1493	26045	Chéroy	Chéroy	6	19	76
Domats	2354	53883	Id.	St-Valérien	12	20	66
Domecy-s.-Cure	2012	22972	Vézelay.	Vézelay	9	16	57
Domecy-s.-le-V.	609	8158	Avallon	Avallon	10	10	45
Dracy	2136	23187	Toucy	Toucy.	4	28	28
Druyes	3884	29961	Courson	Coul.-sur-Yon.	11	32	32
Dyé	1677	15637	Flogny	Flogny.	7	13	30
Egléay	782	10970	Toucy	Pourrain	12	17	17
Egriselles-le-Boc.	2318	21599	Sens	Egriselles-le-B.	16	16	55
Epineau-les-Voves	673	13012	Joigny	Bassou	8	8	20
Epineuil	597	18389	Tonnerre	Tonnerre	3	3	38
Escamps	2256	36699	Coulanges-la-V.	Coulanges-la V	12	11	11
Escolives	719	20268	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	3	10	10
Esnon	1180	30637	Brienon	Brienon	3	15	26
Essert	530	8801	Vermenton	Vermenton	6	28	28
Etais	4389	2.264	Coulange-s.-Y.	Etais.	17	45	45
Etaules	854	16210	Avallon	Avallon	4	4	47
Etigny	655	12456	Sens	Sens	9	9	54
Etivey	2434	18704	Noyers	Noyers	12	32	50
Evry	442	19836	Pont-sur-Yonn.	Pont	6	9	67
Festigny	543	10063	Coul.-sur-Yon.	Coul.-sur-Y.	3	31	31
Flacy	1232	20798	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	4	27	59

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l
Fleurigny	1577	21163	Sergines	Thorigny	13	14	70
Fleury	1484	29746	Aillant	Fleury	10	17	14
Fléy	803	10280	Tonnerre	Chablis	11	11	25
Flogny	1227	24228	Flogny	Flogny	»	15	30
Foissy	2420	36417	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	5	19	60
Foissy-les-Vézelay	539	6669	Vézelay	Vézelay	5	16	54
Fontaine-la-Gail.	1037	8270	Sens.	Sens	8	8	66
Fontaines	2428	27656	Saint-Fargeau	Toucy	18	36	30
Fontenailles	265	3158	Courson	Courson	5	22	22
Fontenay p. Chab.	497	3854	Chablis	Chablis	6	26	26
Fontenay p. Véz.	1530	12324	Vézelay	Vézelay	8	19	57
Fontenay-s.-Four.	1219	12080	Coulanges-s-Y.	Courson	15	24	24
Fontenouilles	1608	14224	Charny	Charny	4	31	53
Fontenoy	1536	19493	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	9	28	28
Fouchères	1438	21532	Chéroy	St-Valérien	12	13	71
Fournaudin	895	4694	Cerisiers	Arces	18	42	48
Fouronnes	1757	15265	Courson	Courson	5	24	24
Fresnes	488	5041	Noyers	Noyers	8	14	40
Fulvy	370	14814	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	4	23	54
Fyé	681	6770	Chablis	Chablis	2	21	21
Germigny	1120	53747	St-Florentin	St-Florentin	4	33	33
Gigny	1056	16612	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Girolles	1611	30702	Avallon	Avallon	8	8	44
Gisy-les-Nobles	1055	38430	Pont-s.-Yonne	Pont-sur-Y.	4	11	69
Givry	815	14030	Vézelay	Id	8	10	42
Gland	1378	10413	Cruzy	Cruzy	7	21	56
Grandchamp	2750	32099	Charny	Charny	11	32	32
Grange-le-Bocage	1263	7309	Sergines	Thorigny	15	20	77
Grimault	2333	17866	Noyers	Noyers	6	27	44
Gron	1136	18296	Sens	Sens	6	6	58
Guerchy	1165	28324	Aillant	Fleury	8	13	18
Guillon	1155	37499	Guillon	Guillon	»	16	63
Gurgy	1921	29683	Seignelay	Seignelay	6	10	10
Gy-l'Évêque	1477	12287	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	5	10	10
Hauterive	697	13486	Seignelay	Seignelay	3	16	16
Héry	2062	50590	Id	Id.	2	14	14
Irancy	1166	33280	Coulanges-la-V.	Vincelles	8	14	14
Island	2032	33818	Avallon	Avallon	7	7	51
Jaulges	1172	42575	St-Florentin	St-Florentin	7	30	30
Joigny	4532	188197	Joigny	Joigny	»	»	28
Jouancy	587	3866	Noyers	Noyers	5	25	43
Joux-la-Ville	4095	26952	L'Isle-s.-le-S.	Lucy-le-Bois	12	16	39
Jouy	1725	58537	Chéroy	Chéroy	5	26	71
Jully	1781	52253	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	12	30	65
Junay	350	8110	Tonnerre	Tonnerre	3	3	34
Jussy	718	14558	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	5	10	10
La Belliole	845	15184	Chéroy	Saint-Valérien	12	20	67
La Celle-St-Cyr	1796	53004	Saint-Julien	Cézy	9	8	35
La Chapelle-s.-Or.	1716	27098	Sergines	Thorigny	7	12	67
La Chapelle-Vaup.	491	11777	Ligny	Ligny	7	21	21
La Chapelle-V.-F.	1082	22354	Flogny	Flogny	2	13	34
Laduz	741	9771	Aillant	Aillant	6	16	21
La Ferté-Loup.	2972	29595	Charny	Sépeaux	13	18	37
Lailly	1667	26426	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	3	23	59
Lain	997	9972	Courson	Courson	12	30	30
Lainsecq	2463	17212	St-Sauveur	St-Sauveur	10	39	39

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Lalande	982	16759	Toucy	Toucy .	7	26	26
La Mothe aux-Aul.	130	3000	Charny	Charny	3	30	51
La Postole	1148	14656	W.-l'Archev.	Thorigny	11	19	64
Lasson	692	13826	Flogny	Neuvy	17	32	40
Lavau	5350	45908	Saint-Fargeau	St-Fargeau	8	55	52
La Villotte	1201	11086	Aillant	Villiers-St-B.	15	28	29
Les Bordes	1835	18627	W.-sur-Yonne	W.-sur-Yonne	7	18	45
Les Ormes	836	8401	Aillant	Aillant	8	21	28
Les Siéges	2306	29626	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	8	21	50
Leugny	1295	31360	Toucy	Toucy	8	22	22
Levis	1178	15984	Toucy	Toucy	11	27	27
Lézinnes	1544	41994	Ancy-le-Franc	Lézinnes.	7	11	46
Lichères *p. Aigr.*	1640	17860	Chablis	Chablis	11	26	26
Lichères *p. Ch-C.*	1412	20892	Vézelay	Châtel-Censoir	15	30	42
Lignorelles	1133	14589	Ligny	Ligny	5	17	17
Ligny	2671	53489	Id.	Id.	»	21	21
Lindry	1486	15355	Toucy	Pourrain	13	13	13
L'Isle-sur-le-Serein	386	10043	L'Isle-s.-le-S.	L'Isle	»	15	52
Lixy	1175	18253	Pont-s.-Yonne.	Pont-s.-Youne	12	17	75
Looze	623	13959	Joigny	Joigny	6	6	52
Louesme	1019	11167	Bléneau	Villiers-St-B.	20	36	36
Lucy-le-Bois	1846	37153	Avallon	Lucy-le-Bois	8	8	43
Lucy-sur-Cure	503	10928	Vermenton	Vermenton	4	28	28
Lucy-sur-Yonne	791	13625	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	4	37	37
Magny	3011	52340	Avallon	Avallon	8	8	56
Maillot	597	12139	Sens	Sens	4	4	57
Mailly-la-Ville	2262	32 51	Vermenton	Arcy-sur-Cure	12	27	27
Mailly-le-Château	2553	22811	Coulanges-s.-Y.	Coulanges-s-Y.	12	27	27
Mâlay-le-Grand	2133	32411	Sens	Sens	6	6	51
Mâlay-le-Petit	1086	14210	Id.	Id.	8	8	55
Malicorne	1531	11497	Charny	Charny	8	37	42
Maligny	2191	38792	Ligny	Ligny	4	20	20
Marchais-Beton	1069	8879	Charny	Charny	9	42	47
Marmeaux	1066	15149	Guillon	Guillon	11	19	61
Marsangis	1409	33313	Sens	Egriselles-le-B.	12	12	52
Massangis	2547	35458	L'Isle-s.-le-Ser.	L'Isle	6	21	48
Melisey	2191	14678	Cruzy	Tanlay	16	11	46
Menades	559	12037	Avallon	Vézelay	11	11	55
Mercy	261	9233	Brienon	Brienon	4	21	27
Méré	1164	15121	Ligny	Ligny	6	26	26
Merry-la-Vallée	1795	18990	Aillant	St-Aubin-Ch.-N.	11	24	22
Merry-Sec	1379	17580	Courson	Courson	5	18	18
Méry-sur-Yonne	2288	17155	Coulanges-s-Y.	Coulanges-s.-Y.	10	32	32
Mézilles	5101	55402	Saint-Fargeau	Mézilles	10	39	34
Michery	1631	53762	Pont-s.-Yonne	Pont	4	14	72
Migé	1442	24233	Coulanges-la-V.	Coulanges-la-V.	7	16	16
Migennes	1607	34987	Joigny	Laroche	11	11	22
Milly	542	11843	Chablis	Chablis	3	18	18
Môlay	1165	14195	Noyers	Noyers	7	16	36
Molesmes	937	5662	Courson	Courson	3	26	26
Molinons	1169	27676	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	2	22	57
Molosmes	2392	19733	Tonnerre	Tonnerre	6	6	41
Monéteau	848	34609	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Montacher	1800	33585	Chéroy	Chéroy	4	21	78
Montigny	1577	22230	Ligny	Ligny	8	12	12
Montillot	2197	26891	Vézelay	Vézelay	7	18	37

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Montréal	689	31073	Guillon	Guillon	7	12	59
Mont-Saint-Sulp.	1916	52559	Seignelay	Brienon	7	21	21
Mouffy	476	4619	Courson	Courson	5	19	19
Moulins. *p. Noy.*	1499	10332	Noyers	Noyers	6	19	44
Moulins-s.-Ouanne	990	15372	Toucy	Toucy	4	26	26
Moutiers	3054	30066	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	2	41	41
Nailly	2105	25159	Sens	Sens	7	7	65
Neuilly	1310	39738	Aillant	Bassou	9	10	21
Neuvy-Sautour.	1840	49243	Flogny	Neuvy	13	28	35
Nitry	3432	34771	Noyers	Noyers	11	23	30
Noé	881	8373	Sens	Theil	11	11	54
Noyers	3480	35201	Noyers	Noyers	»	20	38
Nuits	1131	36889	Ancy-le-Franc	Nuits	8	27	58
Ormoy	1299	27221	Seignelay	Brienon	7	19	19
Ouanne	2856	38364	Courson	Courson	11	24	24
Pacy-sur-Arm.	1294	30588	Ancy-le-Franc	Lézinnes	6	14	49
Pailly	1449	25488	Sergines	Sergines	6	19	74
Parly	2020	29176	Toucy	Toucy	6	19	19
Paron	995	16861	Sens	Sens	4	4	61
Paroy-en-Othe	524	12287	Brienon	Brienon	7	24	30
Paroy-sur-Tholon	412	12885	Joigny	Joigny	4	4	29
Pasilly	985	6019	Noyers	Noyers	7	27	43
Passy	554	9613	Sens	W.-sur-Yonne	12	12	49
Percey	923	19418	Flogny	Flogny	4	19	33
Perreuse	562	5658	St-Sauveur	Saint-Sauveur	10	43	43
Perreux	2579	19742	Charny	Charny	6	31	58
Perrigny	1227	43361	Auxerre	Auxerre	4	4	4
Perrigny-s.-Arm.	1377	28900	Ancy-le-Franc	Nuits	13	32	67
Pierre-Perthuis	714	7909	Vézelay	Vezelay	6	14	55
Piffonds	2400	39644	W.-s.-Yonne	Villen.-sur-Y.	12	29	56
Pimelles	975	11361	Cruzy	Cruzy	4	15	50
Pizy	1197	31881	Guillon	Guillon	7	23	64
Plessis-du-Mée	765	16529	Sergines	Sergines	9	23	80
Plessis-Saint-Jean	1083	20883	Id.	Id.	4	21	78
Poilly-s.-Tholon	1919	33421	Aillant	Aillant	5	17	18
Poilly-s.-Serein	2088	18626	Noyers	Chablis	14	14	30
Poinchy	487	11913	Chablis	Chablis	2	17	17
Pontaubert	360	12178	Avallon	Avallon	4	4	49
Pontigny	1158	23381	Ligny	Ligny	4	19	19
Pont-sur-Vanne	1025	18883	W.-l'Archev.	Theil	12	13	54
Pont-sur-Yonne	1282	57450	Pont-s.-Yonne	Pont	»	12	69
Pourrain	2328	34545	Toucy	Pourrain	10	14	14
Précy	2069	41771	Saint-Julien	Sépeaux	13	13	40
Précy-le-Sec	1546	13560	L'Isle-s.-le-Ser.	Lucy-le-Bois	17	16	36
Prégilbert	643	13414	Vermenton	Vermenton	7	23	23
Préhy	1188	7947	Chablis	Chablis	7	20	20
Provency	1156	27473	L'Isle-s.-le-Ser.	LIsle-sur-le-Ser.	7	8	47
Prunoy	2441	42634	Charny	Charny	4	23	44
Quarré-les-Tomb.	3314	38497	Quarré	Quarré	»	18	70
Quenne	853	15156	Auxerre	Auxerre	7	7	7
Quincerot	982	7308	Cruzy	Cruzy	10	28	56
Ravières	2149	61717	Ancy-le-Franc	Nuits	10	28	56
Rebourceaux	467	13683	St-Florentin	St-Florentin	8	24	24
Roffey	837	13493	Flogny	Flogny	7	8	35
Rogny	3169	25978	Bléneau	Rogny	8	53	64
Ronchères	1109	7715	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	5	47	41

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch.-l.
Rousson	543	17631	W.-sur-Yonne	Villen.-sur-Y.	3	20	47
Rouvray	742	14084	Ligny	Ligny	8	17	17
Rozoy	559	8424	Sens	Sens	6	6	51
Rugny	1370	11647	Cruzy	Cruzy	8	17	52
Sacy	2722	29350	Vermenton	Vermenton	9	33	33
Sainpuits	2231	18361	Saint-Sauveur	Entrains (Nièv)	13	43	43
Saint-Agnan	1314	24869	Pont-s.-Yonne	W.-la-Guyard	15	27	79
Saint-André	1408	43561	Guillon	Cussy-les-F.	5	13	60
St-Aubin-Ch.-Neuf	2432	25636	Aillant	St-Aubin-Ch.-N	8	21	23
St-Aubin-s.-Yonne	844	27304	Joigny	Cézy	5	5	32
Saint-Brancher	2166	13362	Quarré	Cussy-les-F.	6	15	67
Saint-Bris	3041	108110	Auxerre	Saint-Bris	9	9	9
Saint-Clément	824	18583	Sens	Sens	2	2	60
Saint-Cydroine	849	32972	Joigny	Laroche	6	6	25
St-Cyr-les-Colons	3405	37839	Chablis	Chablis	10	18	18
St-Denis *p. Sens*	621	13228	Sens	Sens	4	4	61
St-Denis-s-Ouanne	993	7719	Charny	Charny	8	29	38
Saint-Fargeau	4941	60352	St-Fargeau	Saint-Fargeau	»	49	44
Saint-Florentin	1026	92224	St-Florentin	Saint-Florentin	»	31	31
Saint-Georges	923	36422	Auxerre	Auxerre	5	5	5
St-Germain-d.-Ch.	3541	39792	Quarré	Chastellux	8	11	62
St-Julien-du-Sault	2317	86719	Saint-Julien	Saint-Julien	»	10	37
Saint-Léger	3291	34060	Quarré	Quarré	4	23	75
St-Loup-d'Ordon	1731	33866	Saint-Julien	Saint-Julien	11	21	48
St-Martin-des-Ch.	3334	24013	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	3	53	47
St-Martin-d'Ordon	978	18457	Saint-Julien	Saint-Julien	10	20	47
St-Martin-du-Tert.	673	9798	Sens	Sens	3	3	61
St-Martin-s.-Arm.	1365	25751	Cruzy	Tanlay	15	9	44
St-Martin-s.-Ocre	447	6210	Aillant	St-Aubin-Ch.-N	8	21	20
St-Martin-s-Oreuse	1405	19869	Sergines	Thorigny	12	12	68
St-Martin-s.-Ouan.	1478	10668	Charny	Charny	5	30	40
St-Maurice-a.R.-H.	2908	37488	Sergines	Thorigny	24	26	67
St-Maurice-le-Viel	478	10331	Aillant	Aillant	7	20	18
St-Maurice-Thiz.	190	5057	Aillant	Id.	5	18	18
Saint-Moré	1166	15049	Vézelay	Arcy	15	17	35
Saint-Père	1496	21679	Id.	Vézelay	2	13	51
Saint-Privé	4032	37066	Bléneau	Bléneau	5	56	51
St-Romain-le-Pr.	1014	16652	Saint-Julien	Sépeaux	18	18	35
Saint-Sauveur	2983	43846	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	»	39	39
Saint-Serotin	1364	19905	Pont-sur-Yonne	Pont-sur-Yonne	6	18	75
Saint-Valérien	2175	49168	Chéroy	Saint-Valérien	8	16	73
Saint-Vinnemer	1215	25396	Cruzy	Tanlay	14	10	45
Ste-Colombe	1820	41554	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-sur-le-S.	5	11	50
Ste-Colombe-s.-L.	1434	17246	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	6	41	41
Ste-Magnance	1882	25061	Quarré	Cussy-les-F.	13	14	62
Sainte-Pallaye	393	11621	Vermenton	Vermenton	6	23	23
Sainte-Vertu	1409	16279	Noyers	Noyers	11	14	34
Saints	2690	34594	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	5	35	35
Saligny	978	15396	Sens	Sens	6	6	64
Sambourg	1226	16676	Ancy-le-Franc	Lézinnes	12	15	43
Santigny	922	21345	Guillon	Guillon	9	20	62
Sarry	2291	10323	Noyers	Noyers	7	27	45
Sauvigny-le-Beur.	474	15770	Guilon	Cussy-les-F.	4	17	65
Sauvigny-le-Bois	1493	26960	Avallon	Avallon	4	4	50
Savigny	1607	24495	Chéroy	Egriselles-le-B.	17	22	59
Savigny-en-T.-Pl.	846	55971	Guillon	Cussy-les-F.	2	15	63

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Sceaux	1297	37316	Guillon	Guillon	8	11	57
Seignelay	1306	46336	Seignelay	Seignelay	»	13	13
Sementron	1145	11785	Courson	Courson	14	26	26
Senan	1727	35522	Aillant	Senan	5	8	25
Sennevoy-le-Bas	856	19871	Cruzy	Cruzy	9	28	63
Sennevoy-le-Haut	871	15168	Id.	Id.	10	27	62
Sens	2007	331087	Sens	Sens	»	»	57
Sépeaux	1948	41573	Saint-Julien	Sépaux	16	15	36
Septfonds	1760	8546	Saint-Fargeau	Saint-Fargeau	7	46	40
Serbonnes	953	27189	Sergines	Serbonnes	5	16	74
Sergines	1854	54596	Id.	Sergines	»	19	76
Sermizelles	674	9640	Avallon	Avallon	11	11	41
Serrigny	738	8078	Tonnerre	Tonnerre	7	7	29
Sery	412	5005	Vermenton	Arcy-sur-Cure	10	26	26
Sognes	1017	5748	Sergines	Thorigny	15	24	77
Sommecaise	1515	18543	Aillant	Aillant	11	24	31
Sormery	3051	46516	Flogny	Neuvy-Sautour	19	35	42
Soucy	1785	33510	Sens	Sens	7	7	63
Sougères	2621	14827	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	13	36	36
Soumaintrain	1021	24106	Flogny	Neuvy	13	28	38
Stigny	1751	40898	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	6	24	59
Subligny	757	10061	Chéroy	Sens	15	8	58
Taingy	2042	22506	Courson	Courson	8	28	28
Talcy	672	9782	L'Isle-sur-le-S.	L'Isle-sur-le-S.	6	17	58
Tanlay	1267	39224	Cruzy	Tanlay	12	9	44
Tannerre	2817	28614	Bléneau	Mézilles	16	38	38
Tharoiseau	335	6305	Vézelay	Vézelay	7	10	55
Tharot	228	8659	Avallon	Avallon	6	6	46
Theil	1126	20011	W.-l'Archev.	Theil	14	12	51
Thizy	541	12540	Guillon	L'Isle-s-Serein.	8	17	57
Thorey	685	8252	Cruzy	Cruzy	10	16	51
Thorigny	1671	19210	W.-l'Archev.	Thorigny	16	15	63
Thory	»	»	Avallon	Lucy-le-Bois	10	10	45
Thury	2291	19906	Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	8	35	35
Tissé	588	6756	Tonnerre	Tonnerre	7	7	30
Tonnerre	5685	581783	Id.	Id.	»	»	35
Toucy	3376	55471	Toucy	Toucy.	»	24	24
Treigny	4547	54981	Saint-Sauveur	Treigny	9	45	45
Trévilly	673	27455	Guillon	Guillon	4	14	61
Trichey	656	10400	Cruzy	Cruzy	9	20	55
Tronchoy	638	13749	Flogny	Tonnerre	7	8	43
Trucy-sur-Yonne	812	11093	Coulanges-s.-Y.	Vermenton	15	23	23
Turny	2453	66769	Brienon	Saint-Florentin	12	29	35
Val-de-Mercy	1336	15500	Coulanges-la-V.	Coulange-la-V.	4	16	16
Vallan	1145	30058	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Vallery	1219	18391	Chéroy	Vallery	6	20	77
Vareille	919	15754	W.-l'Archev.	Theil	12	16	54
Varennes	985	10499	Ligny	Ligny	2	23	23
Vassy	731	17393	Guillon	Guillon	10	23	60
Vaudeurs	2689	21435	Cerisiers	Cerisiers	6	28	40
Vault de Lugny	1466	33635	Avallon	Avallon	6	6	48
Vaumort	1434	10019	Sens	Theil	14	14	49
Vaux	406	14784	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Venizy	4328	112219	Brienon	Saint-Florentin	10	27	33
Venouse	777	12265	Ligny	Ligny	7	17	17
Venoy	2219	49185	Auxerre	Auxerre	6	6	2

COMMUNES.	Superficie en hect.	Revenu foncier selon la matrice cadastrale.	CANTONS.	BUREAUX de POSTE.	DISTANCE de la commune au cant.	à l'arr.	au ch-l.
Vergigny	1998	29487	Saint-Florentin	Saint-Florentin	4	27	27
Verlin	1368	26208	Saint-Julien	Saint-Julien	5	15	42
Vermenton	2483	85360	Vermenton	Vermenton	»	24	24
Vernoy	1404	21218	Chéroy	Egriselles	20	18	61
Véron	1534	25681	Sens	Sens	9	9	42
Vertilly	548	4446	Sergines	Sergines	10	27	77
Vezannes	891	9619	Tonnerre	Tonnerre	10	10	35
Vézelay	1747	28699	Vézelay	Vézelay	»	15	50
Vézinnes	615	6716	Tonnerre	Tonnerre	5	5	39
Vignes	1154	33894	Guillon	Guillon	5	18	66
Villeblevin	689	46209	Pont-sur-Yonne	W.-la-Guyard.	11	23	78
Villebougis	1154	17715	Chéroy	St-Valérien	15	14	72
Villechétive	930	7614	Cerisiers	Arces	4	28	42
Villecien	728	14195	Joigny	Cézy	6	6	33
Villefargeau	1356	48758	Auxerre	Auxerre	6	6	6
Villefranche	2273	23214	Charny	Villefranche	7	22	44
Villegardin	1050	26595	Pont-sur-Yonne	Chéroy	6	23	68
Villemanoche	1384	46024	Pont-s.-Yonne	Pont	2	14	71
Villemer	419	11109	Aillant	Bassou	11	13	20
Villenavotte	209	4995	Pont-sur-Yonne	Pont	5	8	64
Villeneuve-la-Don.	1413	24749	Chéroy	St-Valérien	17	14	72
Villeneuve-la-Guy.	1584	101909	Pont-sur-Yonne	W.-la-Guyard	12	24	81
Villeneuve-l'Arch.	675	12895	W.-l'Archev.	W.-l'Archev.	»	24	55
Villeneuve-l.-Gen.	2418	18206	Bléneau	Mézilles	12	43	43
Villen.-St-Salve	681	50576	Ligny	Ligny	12	11	11
Villeneuve-sur-Y.	3845	106727	Villen.-sur-Y.	Villen.-sur-Y.	»	17	44
Villeperrot	776	13517	Pont-sur-Yonne	Pont	4	9	19
Villeroy	695	12063	Chéroy	Sens	15	9	66
Villethierry	2028	38752	Id.	Vallery	11	20	76
Villevallier	806	17946	Joigny	Villevallier	9	9	36
Villiers-Bonneux.	1416	17054	Sergines	Thorigny	12	24	82
Villiers-les-Hauts	1876	44755	Ancy-le-Franc	Ancy-le-Franc	7	24	53
Villiers-Louis.	1090	11240	W.-l'Archev.	Sens	17	13	56
Villiers-St-Benoît.	2136	27021	Aillant	Villiers-St-Ben.	16	29	32
Villiers-s-Tholon.	1529	18632	Id.	Aillant	2	12	22
Villiers-Vineux.	1083	13366	Flogny	Flogny	5	16	31
Villon	924	10667	Cruzy	Cruzy	8	21	56
Villy	569	12987	Ligny	Ligny	5	19	19
Vincelles.	1218	18456	Coulanges-la-V.	Vincelles	5	13	13
Vincelottes	165	11553	Id.	Id.	5	14	14
Vinneuf	1464	36811	Sergines	Serbonnes	12	23	86
Vireaux	1430	21847	Ancy-le-Franc	Lézinnes	10	13	46
Viviers	906	7735	Tonnerre	Tonnerre	7	7	30
Voisines	2410	27500	W.-l'Archev.	Thorigny	14	12	70
Volgré	894	13177	Aillant	Senan	6	11	28
Voutenay	975	13297	Vézelay	Arcy	13	15	37
Yrouerre	1406	10285	Tonnerre	Tonnerre	8	18	33

COMMUNES DE L'YONNE

PAR ARRONDISSEMENT.

Population, Noms des Maires, Adjoints, Curés**, Desservants et Instituteurs.*

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
		ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.			
Accolay.	1082	Momon Gaill.	Momon Aug.	Leblanc.	Noirot.
Aigremont.	145	Gendre.	Droin.	Potin.	Ménétrier.
Andries.	1224	André Alban.	André Pierre	Gibier.	Duchâtel fils.
Appoigny.	1783	Félix.	Perrin.	Ducrot.	Moret.
Arcy-sur-Cure.	1525	Quéru.	Lemaire.	Chanvin.	Béthery.
Augy.	438	Lhéritier.	Mourlon.	Picq.	Joffrain fils.
AUXERRE	15497	Massot.	Milliaux. Dalbanne.	FORTIN ✱. ROGUIER. BOUSSARD.	Peltier, Lasnier, et Jussot.
Avrolles.	657	Denis.	Lahaire.	Courtois.	Moreau.
Bazarnes.	609	Cte de Boury.	Visse.	Blanchot.	Badin.
Beaumont.	466	Chavance.	Tribaudau.	Richer.	Arbinet.
Beauvoir.	364	Ansault.	Mathié.	Paillard.	Pompon.
Beine.	650	Roblot.	Joffrin.	Caillard.	Carré.
Bessy.	591	Grégoire.	Lanier.	Arnoult.	Brisedoux.
Bleigny-le-Carreau.	391	Truchy.	Massé.	Roux.	Moreau
Bois-d'Arcy.	128	Ravisy.	Thomas.	Colard.	Millot.
Bouilly.	371	Gabel.	Moreau.	Renaud.	Gallard.
Chablis.	2339	Beaujean.	Gautherin.	DUBAN.	Prot.
Champs.	641	Raveneau.	Belleveaux.	Regnard.	Hugot.
Charbuy.	1356	N***	N***	Pétiot.	Godard.
Charentenay.	636	Ferrand.	Lapère.	Laurant.	Ducrot.
Chastenay.	370	Pierre Eug.	Desfoux.	*Huchard.*	Boisseau
Chemilly, *p. Seign.*	386	Barbara.	Mathieu.	Dupiré.	Bernard.
Chemilly-s-Serein.	580	Jacquillat.	Martin.	Thierriat.	Boucherat.
Cheny.	793	Colombey.	Brillaut.	Carré.	Creveau.
Chéu.	684	Clémendot.	Bacle.	Husson.	Robin.
Chevannes.	1375	Clouet.	Billou.	HUCHARD.	Guillemain.
Chichée.	696	Picq.	Quittot.	Regnier.	Sonnois.
Chichy.	64	Mangin.	Filley.	Laroche.	N.
Chitry.	690	Denizot.	Chalmeau.	Collin.	Delêtre.
Coulanges-la-Vin.	1372	Houdé.	Dupuis.	GATEAU.	Aubert.
Coulangeron.	438	Godard.	Griffe.	Coupechoux.	Mathieu.
Coulanges-sur-Y.	1057	Droin.	Riant.	JOYÉ.	Leseur.
Courgis.	628	Armenaut.	Quittaut.	Bruley.	Gillot.
Courson.	1371	Bouillié.	Bruant.	MONTASSIER.	Jarry.
Crain.	816	Rougeaux.	Tétard.	Moineau.	Paumier.
Cravan.	1331	Boissard.	Gachot.	NICOLLE (G.).	Gautrot, Berth.
Diges.	1601	Sonnet.	Michaut.	Boullé.	Breuillard.
Dracy.	600	Bertrand.	Duru.	Dubourguet.	Cormat.
Druyes.	959	Louzon.	Perrault.	Rossignol.	Paris.
Egleny.	575	Bercier.	Viel Etienne.	Verdier.	Couturat.
Escamps.	1045	Guinant.	Cappon.	Zominy.	Soret.
Escolives.	483	Bourdillat.	Moreau.	Foussat.	Vigreux.
Essert.	158	Bourdillat.	Marceau.	Adam.	Bourdillat.
Etais-la-Sauvin.	1813	Fabre.	Roux.	Dubourguet.	Godar[illegible]

(*) La population est indiquée d'après le dernier recensemen[illegible]
(**) Les noms des curés sont en lettres petites capitales. [illegible]
tres romaines, et ceux des desservants bineurs en l[illegible]
communes réunies à une autre pour le culte.
Nota. Les dernières élections municipales ont

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Festigny.	275	Paulrat.	Barbier.	Jové.	Barraud.
Fontenailles.	258	Bertheau Fr.	Bertheau Ch.	Potherat.	Tissier.
Fontenay p. Chablis	314	Dauvissat.	Morlaix.	Durand.	Roche.
Fontenay-s.-Four^{es}.	250	Bourdillat.	Rousseau.	N.	Chevillotte.
Fontenoy.	834	Allard.	Ganneau.	Monin.	Lamoureux.
Fouronnes.	480	Guenard.	Digues.	Pion.	Poulin.
Fyé.	156	Lépargneux.	Robin.	Guillié.	Toutée.
Germigny.	608	Boulanger.	Chailley.	Paillet.	Jay.
Gurgy.	1041	Nagé.	Latroye.	Roblot.	Melou.
Gy-l'Évêque	655	Bertheau H.	Bertheau Et.	Gateau.	Hugot.
Hauterive.	338	Chanvin.	Deguy.	Soupey.	Heurley.
Héry.	1662	Bernard.	Moreau.	Pélissier.	Colin.
Irancy.	1017	Jacquillat.	Ranté.	Truchy.	Blin.
Jaulges.	505	Cordier.	Bury.	Boucheron.	Cornat.
Jussy.	481	Beau.	Vigreux.	*Robot-Porte.*	Lemoine.
La Chapelle-Vaup.	250	Papavoine.	Dubigné.	Foussat.	Bisson.
Lain.	522	Depieyres.	Girault.	Marsal.	Radot.
Lainsecq.	968	de Beauvais.	Montassier.	Guillet.	Godard.
Lalande.	408	Cte de la Celle.	Bourdillat.	Mounier.	Pichon.
Leugny.	788	Colas.	Ledoux.	Ribouleau.	Mairry.
Levis.	502	Pinard.	Pougé.	*Brugeas.*	Breuillé.
Lichères p. Aigrem.	360	Tabit.	Berthault.	Clérin.	Laforest.
Lignorelles.	375	Tremblay J.	Tremblay P.	Oudot.	Truchy.
Ligny.	1490	Baudouin.	Blonde.	PUTOIS.	Fillieux.
Lindry.	1215	Barbe.	Bachelet.	Dupuis.	Beaujean.
Lucy-sur-Cure.	252	Bréchat.	Huot.	Adam.	Gagneau.
Lucy-sur-Yonne.	447	Robineau.	Gaucher.	Favre.	Lechien.
Mailly-la-Ville.	960	de Montou ✱	Chandellier.	Beau.	Chalmeau, Bonnard.
Mailly-le-Château.	990	Gillet.	Germain.	Jojot.	Paillot.
Maligny.	1200	Bérillon.	Picq.	PORTE.	Viel.
Méré.	374	Légé	Flogny.	Rigollet.	Viault.
Merry-Sec.	519	Thilière.	Foudrillat.	Guérin.	Louzon.
Merry-sur-Yonne.	652	Frontier.	Millerot.	Emery.	Paulvé.
Migé.	1025	Thévenot.	Filé.	Guérin.	Henry.
Milly.	248	Bonnet.	Mignard.	Gautherin.	Rojot.
Molesme.	409	Rouillé.	Richard.	N.	Gagnepain.
Monéteau.	921	Lécolle.	Papon.	Cartaut.	Hugot.
Montigny.	765	Gamet.	Coquibus.	Villiers.	Massé.
Mont-Saint-Sulpice.	1452	Pézé.	Gamard.	Petit.	Thibault.
Mouffy.	259	Prieur.	Bertheau.	Laurent.	Guibert.
Moulins-s.-Ouanne.	345	Roblin.	Marion.	*Fleury.*	Billeau.
Moutiers.	964	Toutée.	Surugue.	Zominy.	Demon.
Ormoy.	714	Couturat.	Cappé.	Laroche.	Gillet.
Ouanne.	1204	Duché.	Foudriat.	Huchard.	Dhivert.
Parly.	1027	Meunier.	Durville.	Verlot.	Barlou.
Perreuse.	316	Dupré.	Roy.	Soissons.	Robert.
Perrigny.	518	Marchand.	Alépée.	Motheré.	Michaut.
Poinchy.	227	Dauvissat.	Fourey.	Gautherin.	Mérat.
Pontigny.	811	Cambuzat.	Duranton.	Boyer.	Devillat.
Pourrain.	1630	Memain.	Breton.	Boudrot.	Vosgien.
Prégilbert.	383	Jeannez.	Guilly V.	Beau.	Berault.
Préhy.	230	Marceau.	Daudin.	*Bruley.*	Chaudé.
Quennes.	473	Lebrun.	Peltier.	Guttin.	Viault.
Rebourseaux.	317	Prévot.	Lapoix.	Gourmand.	Rémond.
Rouvray.	358	Coquibus.	Labelle.	Petitjean.	Gaudaire.
Sacy.	708	Berault.	Cornevin.	Michelin.	Mitaine.
Sainpuits.	930	b^{on} du Havelt	Roux.	Lucas.	Anis.
Saint-Bris	1816	Guénier. ✱.	Fouard.	Laroche.	Fournois, Morin

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Saint-Cyr-les-Col.	785	Leseur.	Petit.	Bourcey.	Roy, Renaud
Sainte-Colombe.	660	Huiard.	Laurent.	Crochet.	Houard.
Sainte-Pallaye.	286	Tallué.	Moreau.	Ladrée.	Dedienne.
Saint-Florentin.	2515	Lancosme.	Besson, Gatouillat.	VOIRIN.	Constant.
Saint-Georges.	650	Lagache.	Fèbre.	Jarrand.	Cholat.
Saints	1330	Thillière.	Loury.	Millot.	Soupey.
Saint-Sauveur.	1928	Labbé.	Coudron.	BLONDEL.	Dezerville.
Seignelay.	1520	Bias.	Crochot.	VALLOT.	Camus.
Sementron.	421	de la Breuille	Puissant.	Briffaux.	Chauveau.
Sery.	302	Bourdillat.	Baudry.	Grillet de Sery.	Hurion.
Sougères.	1404	Millot.	Guenot.	Drot.	Pelletier, Badin.
Sougères-s.-Sinotte.	270	Fournier.	Lorey.	N.	Thorin.
Taingy.	1035	Coudron.	Pellet.	Mocquot.	Nicolas.
Thury.	1118	Gonneau.	Pascault.	Gaben.	Lhoste.
Toucy.	2880	Paqueau.	Lesire. Fernel.	MOREL. Lagrange.	Chanlin.
Treigny.	2686	de Guerchy.	Choubard. Moreau.	Vié.	Ménétrier.
Trucy-sur-Yonne.	397	Droude.	Girard.	Vesperini.	Foin.
Val-de-Mercy.	520	Saimpée.	Devilliat.	Gérard.	Vacher.
Vallan.	719	Campenon.	Durand.	Michaut.	Bertin.
Varennes.	455	Rousseau.	Courtaut.	Aubert.	Simonneau.
Vaux.	398	Briffaut.	Durand.	Albert.	Renard.
Venouse.	282	Perrignon.	Chardon.	Bernard.	Bertheau.
Venoy.	1218	Naudet.	Hugo.	Bourand.	Givaudin. Chaussefoin.
Vergigny.	486	Seurat.	Sauvanet.	Bassier.	Gamard.
Vermenton.	2508	Momon.	Grenan. Robin.	JOURDE.	Boullotte.
Villefargeau.	465	de Vauxcelles	Legrand.	Fortin.	Cotte.
Villeneuve-St-Salve	259	Moriamé.	Robin.	N.	Roy.
Villy.	166	Houtarde.	Durup.	Oudot.	N.
Vincelles.	917	Muzard.	Boullé.	Cordonnier.	Mouchot.
Vincelottes.	480	Bardout.	Vaudin.	Clérin.	Hospied.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON.					
Angely.	351	Joudrier.	Gros.	N.	Gaze.
Annay-la-Côte.	465	Mairy.	Baudot.	Lavis.	Arfeux.
Annéot.	53	Goupilleau.	Laboureau.	Mathieu.	N.
Annoux.	344	Davout.	Bony.	Gourlet.	Adine
Anstrudes.	783	Passey.	Perraut.	Rémond L.	Bierry.
Asnières.	661	Bellanger.	Billaud.	Voisinot.	Salé.
Asquins	874	Hereau.	Colas.	Couard.	Dizien fils.
Athie.	235	Charton.	Dondaine.	*Guigniaut.*	Truffot.
AVALLON.	6070	Mathé.	Billaut. Robinet.	DARCY. Gally.	Laporte. N.
Beauvilliers.	249	Michel.	Couhault.	Gonin.	Château.
Blacy.	292	Cloiseau.	Brandin.	Potin.	Blaiseau.
Blannay.	263	Moiron.	Lucy.	Dalbanne.	Minard.
Brosses.	1093	Berthoux.	Moreau.	Gautheron N.	Chateau.
Bussières.	417	Boisseau.	Soupeault.	Rouch.	Riotte.
Chamoux.	418	Cartaux.	Cambuzat.	Gally J.-B.	Breuillard,
Chastellux.	626	Pignot.	Duban.	Lairot, F.	Tanière.
Châtel-Censoir.	1346	Joachim.	Jacquet.	AUVRAY.	Olivier.
Cisery-les-G.-Ormes	183	Joudriet.	Barbier Ed.	N.	Carré.
Civry.	328	Riotte.	Hitier-Augé.	Ravereau.	Carré.
Coutarnoux.	312	Boursier.	Dupont.	Baudot.	Rose.
Cussy-les-Forges.	652	Pelletier.	Blandin.	Cartault.	Pelletier.
Dissangis.	289	Riotte.	Gallois.	Candras.	Dondenne.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Domecy-sur-Cure.	800	Flandin.	Blin.	Gadret.	Dizien.
Domecy-s-le-Vault.	371	De Domecy.	Guignot.	Morlet.	Veuillot.
Etaules.	675	Gariel.	Sacet.	Poulaine.	Rouard, Leblanc
Foissy-les-Vezelay.	463	Marcelot.	Lordereau.	N.	Roubier.
Fontenay p. Vézel.	588	Château.	Lemeux.	Chauvin.	Cullin.
Girolles.	353	Dannoux.	Barillot.	Evrard.	Jay.
Givry.	402	Ratat.	Moiron.	Dalbanne.	Gaulon,
Guillon.	780	Gallon.	Philippeau.	Marquot.	Louis.
Island.	441	Marcelot.	Hérardot.	Droit.	Meunier.
Joux-la-Ville.	1191	Ducrot.	Collin.	Lairot.	Caussard.
Lichères.	215	Chavanne.	Boisseau.	Hugot.	Delinon.
L'Isle-sur-Serein.	912	vic. de Lupel.	de Morillon.	SENEQUIER.	Bureau.
Lucy-le-Bois.	949	Moriquart.	Millot.	CULLIN.	Cunault. { N.
Magny.	1115	Moreau.	Goujon.	Hilaire.	Hérardot, Guettard.
Marmeaux.	299	Halley.	Garnier.	Bidault.	Poulet.
Massangis.	573	Gueneau.	Naudin.	Simon.	Camus
Menades.	208	Drouin.	Gourleau.	Droin.	Beau.
Montillot.	885	Guillou.	Defert.	Gautheron.	Drillon.
Montréal.	511	Baudouin.	Viart.	PARIS.	Anceau.
Pierre-Perthuis.	258	Berthier.	Droin.	Barbe.	Lefèvre.
Pizy.	360	Garnier.	Gascard.	Courtot.	Breuillard.
Pontaubert.	503	Perraut.	Arbichou.	Minard.	Bourgeot.
Précy-le Sec.	700	Coulbois.	Baudot.	Bourrey.	Gaumont.
Provency.	485	Thibault.	Roux.	N...	Perdu.
Quarré-les-Tombes.	2068	Guyard.	Champenois.	HENRY.	Petit
Saint-André.	398	Darcy.	Rouard.	Durlot.	Thibault.
Saint-Brancher.	818	Duboux.	Bachelier.	Mathieu.	Garnier.
Sainte-Colombe.	407	Montandon.	Boursier.	Crescitz.	Tissier.
Sainte-Magnance.	770	Simon.	Picard.	Delacoste.	Veaulin.
St-Germain-des-Ch.	1232	Commaille.	Gaudin.	Pion.	Maisonnéuve
Saint-Léger.	1398	Truchot.	Bierry.	Legast.	Galette.
Saint-Moré.	380	Lefeb.-Nailly.	Morinat.	Bouchot.	Montigny.
Saint-Père.	1073	Culin.	Monnot.	Compère.	Gerbeau.
Santigny.	318	Colin.	Dupin.	*Morand.*	Rouard.
Sauvigny-le-Beuréal	186	Colas.	Moreau.	Breuillard.	Rouard.
Sauvigny-le-Bois.	721	Beaucoup.	Lumeret.	Cunault.	Courtois.
Savigny-en-terre-P.	377	Morvand.	Boudier.	Breuillard.	Riotte.
Sceaux.	303	Guillier.	Morizot	Pâris.	Désorme.
Sermizelles.	342	Chopart.	Perrin.	Dauphin.	Bernasse.
Talcy.	293	Riotte Adr.	Riotte Hub.	N.	Prévost.
Tharoiseau.	332	d'Estutt d'Assay	Robot.	Houssin.	Gerbeau.
Tharot.	218	Minard.	Guilloux.	Mathieu.	Sonnois.
Thizy.	315	Montarlot.	Millot.	Pitois.	Chaplot.
Thory.	350	Openeau.	Tortel.	Raymond.	Cestre.
Trévilly.	181	Gulla.	Himbert.	Guichard.	Boivin.
Vassy.	288	Legaste.	Calmeau.	Mouchoux.	Simard.
Vault de Lugny.	725	Baudot.	Butin.	Crochet.	Lhuillier.
Vézelay.	1148	Dellac.	Pierry.	N.	Sommet.
Vignes	271	Roblin.	Cunault.	Dutartre.	Barbier.
Voutenay.	320	Sadou.	Veaux.	Balès.	Renaud.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Aillant.	1537	Bachelet.	Fauchereau.	VIALA.	Michaut.
Arces.	1042	Baudoin.	Drugé.	Durand.	Jay.
Armeau.	878	Courtault.	Clériot.	Riondel.	Gougenot.
Bassou.	680	Anberger.	Vallée.	Lapierre.	Ficatier.
Bellechaume.	656	Jeanniot.	Mossot.	Lemasson.	Mignot.
Béon.	578	Brulé.	Jamet.	Mitaine.	Courtin.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Bléneau.	2058	Breuillé.	Devillaine.	KUNE.	Dessignolles.
Bligny-en-Othe.	151	Delagneau.	Plumet.	Barrey.	Mannevy.
Bœurs.	915	Guerrey.	Toutey.	Martin.	Poinsot.
Bonnard.	210	Grillet.	Gervais.	—	Ferlet.
Branches.	580	Duval.	Jeannet.	Roy.	Poirson.
Brienon.	2658	Bridier.	Rolland. Rativeau.	LARBOUILLAT.	Deligne.
Brion.	885	Vincent.	Soudais.	Fabier.	Mossot.
Bussy-en-Othe.	1266	Charpentier.	Mercier.	Garnier.	Perdijon.
Bussy-le-Repos.	654	Valtat.	Pathier.	Villain.	Pernot.
Cerilly.	224	Moreau.	Gradot.	*Roy.*	Goberot.
Cerisiers.	1440	Audebert.	Jorry.	Pigé.	Tissier.
Cézy.	1302	Droin.	Nicaise.	Martin.	Michaut.
Chailley.	1262	Michaux.	Fourrey.	Julien.	Cornu, Gravier
Chambeugle.	198	Perret.	Rosse.	—	Arfeux.
Champcevrais.	1025	Durand.	Beauchot.	Hollette.	Durand.
Champignelles.	1570	Duguyot.	Beaufils.	Callier.	Reille.
Champlay.	870	Baudeloque.	Cochard.	Girault.	Champroux.
Champlost.	1462	Giruit.	Michaux.	Bernard Juv. Renaud.	Bonrgoin. Riton.
Champvallon.	551	Buret de S.A.O	Fréchot.	Créneau.	Deschamps.
Chamvres.	626	Jeannin. [✻	Chollet.	Fournier.	Sommet.
Charmoy.	400	Bourlet.	Cornu.	Riondel.	Thévenot.
Charny.	1580	Boulet.	Chantereau.	TRIDON.	Gillet.
Chassy.	941	Girard.	Montagne.	Rodriguez.	Brigout.
Chaumot.	772	Creuzard.	Piat.	Champagne.	Perreau.
Chêne-Arnoult.	317	Chapeau.	Mauclerc.	*Renaud.*	Allard.
Chevillon.	592	Lefébure.	Barlet.	*Golodin.*	Digard.
Chichery.	578	Capet.	Sapin.	Raoul.	Huot.
Coulours.	543	Gauchot.	Gérard.	Gendot.	Michaut.
Cudot.	731	Loitron.	Vincent.	Godin.	Paris.
Dicy.	624	Baltat.	Protat.	Cadoux.	Neveux.
Dillo.	168	Caquelordat.	Brulé.	—	Massot.
Dixmont.	1810	Mérot.	Hallu.	Bergé.	Vallet.
Epineau-les-Vosves.	486	Paillot.	Gagnaire.	Guerbet.	Balsacq.
Esnon	472	Grand d'Esn.	Desliens.	Nicole.	Moine, Parir.
Fleury.	1369	Chevallier.	Esclavy.	Ricordeau.	Imbert.
Fontaines.	1000	Breuillé.	Privé.	Lagrange.	Badin.
Fontenouilles.	571	Rosse.	Grognet.	Renaut.	Sonnois.
Fournaudin.	446	Lacroix.	Morel.	*Jublin.*	Gatouillat.
Grandchamp.	1075	Defrance.	Fresneau.	Barrey.	Nolin.
Guerchy.	793	Jacob.	Perreau.	Laurent.	Milachon.
JOIGNY.	6239	Bonnereau.	Berthe. Courcier.	CALMUS, MAR-Damien [LIAC.	Jeubert.
La Celle-Saint-Cyr.	1253	Roy.	Didout.	Boyer.	Nasse.
Laduz.	410	Sarreste.	Frécault.	Fouqueau.	Blanc.
La Ferté-Loupière.	1428	Chaton.	Bablot.	Millet.	Fillieux.
La Mothe-aux-Auln.	88	Buisson.	Milandre.	—	N.
Lavau.	1358	Morigault.	Rat.	Pegorier.	Morlet.
La Villotte.	267	Rigollet.	Bardot.	*Moret.*	Chaudé.
Les Bordes.	752	Devove.	Prévot.	Legast.	Finot.
Les Ormes.	558	Rigollet.	Nodot.	Delagneau.	Boise.
Looze.	424	Droit-Paillot.	Hureau.	Michaut.	Vallée.
Louesme.	237	Nolot.	Delamour.	Boulet.	Veau.
Malicorne.	588	Pogé.	Beaujard.	*Demersay.*	Cretté.
Marchais-Beton.	332	Deschamps.	Rabillon.	Pichard.	Vengeon.
Mercy.	131	Moreau.	Gras.	Maget.	Cadet.
Merry-la-Vallée.	958	Gout.	Gallet.	Cazes.	Grimard. [brac.
Mézilles.	1474	N.	Lavollée.	Heurley.	Coupinot, Com-

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Migennes.	711	Ternuel.	Molleveau.	Pinet.	Girard.
Neuilly.	866	Ladoué.	Ruby.	Huré.	Bernard.
Paroy-en-Othe.	460	Prévot.	Picholet.	Gareau.	Javey.
Paroy-sur-Tholon.	400	Perreau.	Digard.	*Fournier.*	Bouvret.
Perreux.	871	Séjourné.	Bourderon.	Berlin.	Brunat.
Piffonds.	1071	Ménard.	Valtat.	Ferrand.	Champroux.
Poilly-sur-Tholon.	1076	David.	Breton.	Mouchot.	Boulmeau.
Précy.	949	Carré.	Collas.	Garlin.	Rallu.
Prunoy.	709	Gautrot.	Patureau.	Renaut.	Bourgeois.
Rogny.	1435	Combes.	Thierry.	Vedel.	Gauthier.
Ronchères.	320	Briot.	Tarin.	Pallix.	Drillon.
Rousson.	462	Vaudoux.	Rousseau.	N.	Chat.
St-Aubin-Ch.-Neuf.	1149	Gravier.	Perdijon.	Lauré.	Largeot.
St Aubin-s-Yonne.	422	Greslé.	Fillot.	Poulin.	Lesourd.
St-Cydroine.	983	Rativeau.	Gallois.	Fabier.	Truchy.
St-Denis-s-Ouanne.	408	Lebeau Ad.	Lebeau M.	N.	Pinon.
St-Fargeau.	2849	Thoumas.	Delapierre. Lachambre.	GROSSOT.	Fèvre.
St-Julien-du-Sault.	2234	Coste.	Charpentier.	BILLAUT.	Colson.
St-Loup-d'Ordon.	581	Barrière.	Baudoin.	Pallix.	Lethunier.
Stt-Martin-des-ch.	695	Lesire.	Salin.	Galabert.	Courtault.
St-Martin-d'Ordon.	545	Martin.	Lancelin.	*Emery.*	Gironde.
St-Martin-s-Ocre.	110	Girard.	Callet.	N.	N.
St-Martin-s-Ouan.	816	Noyer.	Delanoy.	Demersay.	Fourrey.
St-Maurice-le-Vieil.	552	Carriot.	Machavoine.	Mitaine.	Jolibois. Vié.
St-Maurice-Thiz.	339	Jolibois.	Doulot.	Tachy.	Gourliau.
StPrivé.	1195	Rebouleau.	Richard.	Pion.	Brisedoux.
StRomain-le-Preux.	495	Martin.	Gardembois.	*Lenief.*	Boulmeau.
Senan.	880	Moussu.	Mathée.	Crochot.	Bonin.
Sépeaux.	830	Griache.	Gaunot.	Lenief.	Veau.
Sept-Fonds.	386	Toutée-Moreau.	Botté.	*Brujas.*	Poulet.
Sommecaise.	616	Gér /.	Fourchotte.	—	Lorin.
Tannerre.	954	Hurlot.	Rameau.	Boulet.	Jay.
Turny.	1150	Martin.	Charlois.	Barbier.	Besson, Gervais
Vaudeurs.	958	Luce.	Boit.	Tachy.	Callé.
Venisy.	1531	Besançon.	Garret.	Roussel.	Niel, Guenin
Verlin.	665	Moury.	Moreau.	Lemoine.	Perreau.
Villechetive.	318	Uswald.	Rallu.	Pigé.	Fontaines.
Villecien.	471	Veillot.	Pétrot.	Gaudet.	Vosgien.
Villefranche-St-Phal	1023	Rosse.	Corsin.	Champenois.	Chaineau.
Villemer.	430	Houchot.	Hournon.	Dupire.	Arbinet.
Villeneuve-les-Gen.	746	Graillot.	Paré.	Baudin.	Jorlin fils.
Villeneuve-s-Yonn.	4952	deVaudouard	Bridou. Bondoux.	THOMAS. Robcet, Chanvin	Pouillot, Callet, Loup.
Villevallier.	444	Poitrat.	Pothier.	Foulain.	Crédé.
Villiers-st-Benoît.	1035	Bréjean.	Revaux.	Morel.	Floget.
Villiers-s-Tholon.	853	Renon.	Guibert.	Cormier.	Besse.
Volgré.	440	Roy.	Cornebise.	Crochot.	Rollin.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Bagneaux.	572	Bréard.	Simonnet.	Picquoin.	Frédouille, Porcherot.
Brannay.	511	Boullé.	Terrasse.	Mackéone.	Finot.
Champigny.	1541	Lesourd.	Brissot.	Bichet.	Vivien, Guéru
Chaumont.	482	Colson.	Veau.	Remy.	Hérisson.
Chéroy.	880	Bonsant.	Colombie.	PERSON.	Musset.
Chigy.	554	Lhoste.	Lhoste L.	*Guillard.*	Fauvel.
Collemiers.	495	Baugé.	Guichard.	Potdevin.	Henry.
Compigny.	206	Guillon.	Ducard.	Clouzard.	Albau.
Cornant.	351	Roulin.	Crou.	*Febvre.*	Bourdon.
Courceaux.	226	Doublot.	Poullain.	*Surin,*	Fraudin.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Courgenay.	774	Guillerat.	Saviniat.	Fouard.	Boulogne.
Courlon.	1110	Bourbon.	Acier L. F.	Castex.	Rameau.
Courtoin.	104	Louismet	Gravereau.	Denis.	N.
Courtois.	200	Denisot.	Cusset.	N.	N.
Cuy	351	Hardelet.	Bisson.	—	Miégeville.
Dollot.	563	Boulanger	Limosin.	Truchon.	Cothias.
Domats.	978	Lorillon.	Berault.	Rémond (m.j)	Trélat.
Egriselles-le-Bocage	1328	Sevrat.	Cosset.	Milon.	Mouturat.
Etigny.	490	Doublot.	Duport.	Paoli.	Coquin.
Evry.	262	Lefranc.	Denis.	Chauvois.	Séguinot.
Flacy.	367	Thierry.	Gatouillat.	Puech.	Poisson.
Fleurigny.	589	Prin.	Huot. Loison. [main.	Darlot.	Larrivée. Fournier.
Foissy.	717	Jullien.	Goussé, Bonne-	Guillerat.	Gislam, Mirau-
Fontaine-la-Gaillar.	418	de Fontaine.	Rigoureau.	Crou.	Bouzon [chaux
Fouchères.	428	Baudoin.	Champion.	Pautrat.	Perriot.
Gisy-les-Nobles.	581	Roger.	Cheneau.	N.	Trabaud.
Grange-le-Bocage.	448	Poyan.	Gobery.	*Maître.*	Nottet, Sarrazin
Gron.	738	Formé.	Suzanne.	Guierry.	Dufeu.
Jouy.	485	Leclerc.	Pouce.	*Renault.*	Vallet.
La Belliole.	292	Delajon G.	Delajon.	Gendery.	Goberot.
La Chapelle-sur-Or.	583	Aubrat.	Bénard.	Devinat.	Lamotte.
Lailly.	499	Durand.	Favot.	Thévenet.	Ancellin.
La Postolle.	347	Saviniat.	Chenault.	Maître.	Boudard L.
Les Siéges	825	Grillet.	Courillon.	Guérin.	Guillon.
Lixy.	526	Potin.	Navarre.	Mackeone.	Beau.
Maillot.	431	Mathieu.	Renard.	Grandjean.	Lethumier.
Mâlay-le Roi.	231	Pineau.	Guilpain.	Ponce.	Château.
Mâlay-le-Vicomte.	950	Pinsonnat.	Rousset.	Gomier.	Sarrazin.
Marsangis.	808	Foret.	Courteau.	Lemoine.	Girault.
Michery.	1066	Guillon.	Guillon-Hun.	Duranton.	Verpy.
Molinons.	306	Petit.	Moreau.	Riondel.	Viault.
Montacher.	728	Bagard.	Ancelot.	Regnault.	Vérot.
Nailly.	948	Brigeois.	Lombard.	Jean.	Bigot.
Noé.	402	Duverger.	Beau.	Brelet.	Rémy.
Pailly.	413	Bourcier.	Lalande.	Viault.	Bosserelle.
Paron.	497	Leloup.	Bourgoin.	Rance.	Renard.
Passy.	538	Grenet.	Bertrand.	Cresceitz.	Maugis.
Plessis-du-Mée.	241	Chesnault.	Legrand.	*Viault.*	Villain.
Plessis-St-Jean.	465	Pitou.	Bourgoin.	Pégorier.	Chiganne.
Pont-sur-Vanne.	354	Rolland.	Lavoué.	Gaumont.	Boulot.
Pont-sur-Yonne.	1899	Lamy de Beauj.	Sadron.	Perrot.	Longuet.
Rozoy.	266	Rousseau.	Gauthier.	*Chenot.*	Paillot.
Saint-Agnan.	347	Boucheron.	Deligand.	Guillié.	Petit.
Saint-Clément.	686	Drouot.	Cathelin.	Crété.	Point.
Saint-Denis.	193	Vallon.	Dubois.	Moreau.	Denis.
St-Martin-du-Tertre	570	Gagé.	Mignard.	Gouyer.	Lebas.
St-Martin-s-Oreuse.	707	Lamotte.	Millat.	Deny.	Jeannest.
St-Maurice-aux-R.-H	1006	Chrétien.	Boudier.	Neveu.	Boudard.
Saint-Serotin.	506	Louvrier.	Vincent.	Boucheron.	Jutigny.
Saint-Valérien.	1126	Boullé.	Loquet.	D'Ezerville.	Vissuzaine.
Saligny.	387	Renaudot.	Denis.	Robert.	Vivien.
Savigny.	408	Cte de Bres- [sieux	Champey.	Martin.	Parisot.
Sens.	11899	Robert.	Biard.	Vidot, Cassemiche, Labour. Brissot, Vaudoit	Ricard.
Serbonnes.	550	Foacier.	Masson.	Boudard.	Thollois.
Sergines.	1301	Perrot.	Ancelot.	Langin.	Regoby.
Sognes.	368	Gobry.	Garnier.	Bayard.	Nézondet.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Soucy.	776	Rousseau.	Budan.	Prunier.	Moreau.
Subligny.	584	Berault.	Fouet.	*Potdevin.*	Bonneau.
Theil.	403	Formé.	Lecorché.	Letteron.	Lhoste.
Thorigny.	825	Vaillant..	Blanchon.	Laproste.	Péreladas.
Vallery.	849	Pauzat	Chatelet.	BRUAND.	Denizot.
Vareilles.	362	Bourdon.	Donon.	*Guérin.*	Huchard.
Vaumort.	327	Préau.	Lambert.	N.	Roger.
Vernoy.	411	Dumant.	David.	Rémond.	Bessy.
Véron.	1284	Giguet.	Banier.	Chenot.	Prot.
Vertilly.	240	Pléau J.-M.	Pléau J.-B.	Roudier.	Roger.
Villeblevin.	876	Brossard.	Lombard.	Croquet.	Heurtefeu
Villebougis.	662	Sadron.	Doucet.	Neveu.	Bouy.
Villegardin.	309	Duveau.	Mégret.	N.	Maille.
Villemanoche.	826	Longuet.	Michaut.	Lefèvre.	Tavoill ot.
Villenavotte.	143	Gorse.	Catinat.	N.	N.
Villeneuve-l'Arch.	1843	Bègue.	Girard.	MAZUC.	Perdijon.
Villeneuve-la-Dond.	374	Collin.	Cornet.	Dupire.	Robinet.
Villeneuve-la-Guy.	1835	Benoit.	Fleureau.	Séguin	Heurtefeu.
Villeperrot.	188	Mondemé.	Morot.	*Nadot.*	Jouchery.
Villeroy.	225	Tournier.	Guillon.	*Vallée.*	Viot.
Villethierry.	683	Foucher.	Dromigny.	GERVAIS.	Larue.
Villiers-Bonneux.	280	Poyan.	Faitout.	*Martin.*	Legrand.
Villiers-Louis.	571	Dupuis.	Marmion.	Berthaut.	Malluile.
Vinneuf.	1445	Roblot.	Chéreau.	Ballacey.	Lallement.
Voisines.	767	Lecointe.	Boulot.	Calmeau	Forgeron.
		ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.			
Aisy.	422	Soupey.	Béalé.	Plisson.	Caillien.
Ancy-le-Franc.	1772	Martenot	Rémond	LABOUR.	Montandon.
Ancy-le-Libre.	374	Reddé.	Trubert.	Forgeot.	Mollion.
Annay-s-Serein.	608	Truffot.	Thellot.	Fontanez.	Regnault.
Argentenay.	223	Houdot.	Jollois.	N.	Perdu.
Argenteuil.	594	Bourguignat.	Rousselet.	Lalment.	Paupy.
Arthonnay.	644	Prunier.	Léonard.	N.	Lorot.
Baon.	175	Courtaux.	Boulard.	N.	Fravel.
Bernouil.	193	Gilton.	Coquard.	Darley.	Quillaut.
Béru.	273	Rigout.	Nicolle.	Poitout.	Roy.
Beugnon.	378	Fournier.	Gourmand.	N.	Gibier.
Butteaux.	446	Servin.	Beau.	Loriferne.	Fourrey.
Carisey.	443	Jacquinot.	Robinet.	N.	Collan.
Censy.	105	Delagneau.	Bouron.	N.	Carré.
Chassignelles.	399	Geoffrin.	Vincent.	Demonperreux.	Bussy.
Châtel-Gérard.	579	Philippot.	Marcout.	Pussin.	Lemaire.
Cheney.	317	Textoris.	Gaulon.	Gouby.	Robin.
Collan.	402	Mathieu.	Rigout.	Chavry.	Ballacey.
Commissey.	349	Dautun.	Baillet.	Ragot.	Paris.
Cruzy.	987	Martenot.	Prot.	GUILLEMEAU.	Nieutin.
Cry.	320	Gauthier.	Prieur.	*Mathieu.*	Vallée.
Cusy.	320	Martenot.	Veuillot.	—	N.
Dannemoine.	614	Véron.	Michecoppin	Gogois.	Rongier.
Dyé.	440	Pion.	Joffrin.	Hugot.	Brot.
Epineuil.	610	Clémendot.	Roze.	Devinat P.	Sagourin.
Etivey.	564	Boubert.	Petit.	Monnot.	Chevalier.
Fléy	364	Lantonnois.	Cordier.	Montenot.	Cottant.
Flogny.	404	Faudot.	Jottrat.	Serré.	Durlot.
Fresnes.	239	Poitout.	Collin.	Guyot.	Cholat.
Fulvy.	220	Léger.	Paris.	Labour (c.).	Brigodiot.
Gigny.	464	Marot.	Gouot.	Perrot.	Bessonnat.
Gland.	286	Bathiat.	Lamarre.	N.	Noirot.
Grimault.	420	Meigne.	Labosse.	Coppin.	Blin.

COMMUNES.	Population.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	Instituteurs.
Jouancy.	118	Pussin.	Plain.	N.	Lenfant.
Jully.	498	Flory.	Chauvot.	Adam.	Montenot.
Junay.	189	Coquard.	Mandrot.	N.	Patout.
La Chap -Vieille-F.	667	Drujon.	Déotte.	N.	Lambert.
Lasson.	367	Quicroit.	Audigé.	Lasson.	Dupressoir.
Lézinnes.	672	Larpin.	Compérot.	Guinot.	Noel.
Melisey.	583	Mouton.	Carré.	Bouttier.	Perruchon.
Môlay.	362	Mantelet.	Droin.	Jobin.	Desbœufs.
Molosmes.	594	Gauchot.	Larbouillat.	Prêtre.	Renaud.
Moulins.	316	Montandon.	Jérusalem.	Pillon.	Mattrat.
Neuvy-Sautour.	1469	Massin.	Crantin.	Pemoine.	Chatais.
Nitry.	810	Vallier.	Gautherin.	Poyard.	Ménétrier.
Noyers.	1638	Rabasse.	Foin.	Méaume.	Chamoin, Lespagnol.
Nuits-sur-Armançon	505	Baillot.	Faillot.	Millot.	Landré.
Pacy.	471	Pain.	Jacquinet.	Gallien.	Quillaut.
Pasilly.	94	Renard Th.	Renard.	*Denis.*	Guillain.
Percey.	401	Maurey.	Chabouillat.	Regobis.	Roy.
Perrigny-sur-Arm.	195	Coquille.	Chaumetton.	Chausfoin.	Chouet.
Pimelles.	197	Mitaine.	Roguier.	N.	Huchard.
Poilly-sur-Serein.	611	Boudré.	Blin.	Thierriat.	Martin.
Quincerot.	288	Pouillot.	Richebourg.	Chavance.	Landre.
Ravières.	1367	Rizier.	Normier.	Hariot.	Bralley.
Roffey.	383	Mathieu.	Manteau.	Tremblay.	Rigolley.
Rugny.	416	Grappe.	Bessonnat.	Vachez.	Tavoillot.
Sainte-Vertu.	270	Blot.	Gendre.	Billiault.	Tétard.
Saint-Martin-s-Arm.	340	Barbe.	Brain.	Pensée.	Perrot.
Saint-Vinnemer.	558	Labosse.	Roy.	Collin.	Séguin.
Sambourg.	207	Lardin.	Roy.	Lallement.	Crantin.
Sarry.	460	Rathier.	Hivert.	Denis.	Farcy.
Sennevoy-le-Bas.	331	Ferrand Al.	Ferrand L.	Bernadou.	Sebiliaut.
Sennevoy-le-Haut.	346	Guény.	Camus.	Bardout.	Fougeat.
Serrigny.	337	Nicolle.	Casselin.	Raverat.	Cholat.
Sormery.	1110	Guerrey.	Verrier.	Giffaut.	Lesire, Daumont
Soumaintrain.	421	Mignot.	Chailley.	Bonnetat.	Couturot.
Stigny.	358	Gogois.	Baillot.	Bougault.	Bernasse.
Tanlay.	636	Guyard.	Lestrat.	Marquot.	Quillaut.
Thorey.	215	Chamoin.	Mathieu.	Riffaux.	Disson.
Tissey.	239	Beau.	Yvois.	—	Dumonnet.
Tonnerre.	5429	Hardy.	Vasseur. Prot.	Duranthon. Flory. *Gogois.*	Gauthier. N.
Trichey.	211	Petit.	Coquet.		Roquet.
Tronchoy.	306	Quignard.	Cavenet.	Gouley.	Jeangneau.
Vezannes.	179	Pacaut.	Coquard.	*Durand.*	Gibier.
Vezinnes.	322	Petit.	Pacault.	Vautrin.	Gautrot.
Villiers-les-Hauts.	369	Boucley.	Petit.	Aubron.	Charton.
Villiers-Vineux.	380	Hariot.	Boucheron.	Lefranc.	Naudin.
Villon.	454	Prunier..	Cornier.	Alépée.	Georges.
Vireaux.	358	Jouault.	Nodiot.	Tranchant.	Boibien.
Viviers.	415	Rayer.	Defaix.	N.	Chassin.
Yrouerre.	394	Mantelet.	Meunier.	Ferrand.	Piffoux.

RÉCAPITULATION

DES CHIFFRES DES TABLEAUX QUI PRÉCÈDENT.

1° Par canton.

NOMS DES LIEUX.	§ I. POPULATION.	§ II. SUPERFICIE.	§ III. REVENU foncier imp.
	habitants.	hectares.	francs.
Auxerre (Est)	12453	7001	1214271
— (Ouest)	15815	16991	
Chablis	7854	18893	234870
Coulanges-la-Vin.	9069	13742	249209
Coulanges-s-Yonne.	7921	17502	167314
Courson	7807	20002	206387
Ligny	7176	15140	255613
Saint-Florentin	6143	8047	354615
Saint-Sauveur	13138	26412	276190
Seignelay	8650	11550	276609
Toucy	11935	20727	305915
Vermenton	10825	18821	345790
Avallon	13209	19179	451150
Guillon	6185	15956	446425
Lisle-sur-Serein	6709	18405	292411
Quarré-les-Tombes	7578	16952	179981
Vézelay	11519	24598	332508
Aillant	16313	27359	437574
Bléneau	9220	24666	228914
Brienon	11199	20469	594201
Cerisiers	6054	13350	106872
Charny	11280	25361	280305
Joigny	16709	20445	566471
Saint-Fargeau	8802	24023	228592
St-Julien-du-Sault	8283	15061	348311
Villeneuve-s-Yonne	11351	17319	288275
Chéroy	9719	23786	431989
Pont-sur-Yonne	12112	18443	627591
Sens (Nord)	12268	15359	704963
— (Sud)	12947	11839	
Sergines	10178	22757	396768
Villeneuve-l'Arch.	10086	24230	391896
Ancy-le-Franc	9664	27543	700252
Cruzy-le-Châtel	7480	26080	312196
Flogny	7808	17090	317415
Noyers	7194	27114	233382
Tonnerre	10678	18354	325446

2° Par arrondissement.

Auxerre	118764	194828	3886783
Avallon	45200	95090	1702475
Joigny	98491	188056	3079515
Sens	67310	116414	2553207
Tonnerre	42824	116181	1888664

3° Total pour tout le département.

	372589	710569	13110664

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES DES PRINCIPALES VILLES.

VILLE D'AUXERRE.

M. **Massot**, membre du Conseil général de l'Yonne, *Maire.*

MM. **Milliaux**, **Dalbanne**, } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Milliaux, ancien notaire.
Massot, ancien magistrat.
Trutey-Marange, négociant.
Mérat-Beugnon, ancien négociant.
Baucher, propriétaire.
Métral Emile, propriétaire.
Leroy Alfred, charpentier.
Savatier-Laroche fils, avocat.
Dalbanne, propriétaire.
Droin, médecin.
Cuillier, fabricant de roues.
Potenot, propriétaire.
Monceaux, pharmacien.
Pescheux, négociant.
Guignier, propriétaire.
Chavance, négociant.
Bert, professeur.
Ravin, pharmacien.
Legrand, avoué.
Barat, entrepreneur.
Guyou, propriétaire.
Chaignet, maître d'hôtel.
Coste, tonnelier.
Camille André, ébéniste.
Defrance-Lamblin, propriétaire.
Martin, propriétaire.
Miniez, marchand mercier.

M. Charles Joly, receveur municipal.

Personnel de la Mairie d'Auxerre.— MM. Nodot, secrétaire en chef; Edmond, chargé de la comptabilité; Dumonteil, employé; N...., chef de bureau de l'état civil; Réméré, chef du bureau militaire, des contributions et des subsistances.

M. Métral, architecte-voyer, conducteur des travaux communaux.

M. Allard, concierge. — Séguin, garçon de bureau.

Police administrative, municipale et judiciaire. — M. Desmar, commissaire de police.

Agents de police. — MM. Fournoux, Rémond, Lempereur, Guibonnet.

Le bureau de police est ouvert au public, *tous les jours*, depuis 8 heures du matin jusqu'à l'heure de la retraite.

M. Babulaud, commissaire-ordonnateur des pompes funèbres.

Gardes champêtres. — MM. Lemain, brigadier; Chéron, Chaumier, Casse, Robert, Mouset, gardes.

Abattoir public. — MM. Irr, receveur; Couderc, concierge; Vigreux et Jay, vétérinaires experts.

VILLE D'AVALLON

MM. **Mathé**, *Maire.*

Billaut, **Robinet**, } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Mathé, maire.
Randot, député.
Degoix, vétérinaire.
Brenot, entrepreneur.
Billaud, agent gén. du comm. de bois.
Robinet, commissaire-priseur.
Bonin, laboureur.
Veaulin, marchand tanneur.
Dansin Pierre, laboureur.
Verrier, professeur.
Nageotte, marchand tanneur.
Houdaille, propriétaire.
Pouillat, marchand tuilier.
Communaudat, cond. des ponts et ch.
Clément, marchand de bois.
Bougault, propriétaire.
Chevalier, marchand tuilier.
Dansin Achille, marchand de bois.
André, marchand tuilier.
Barbier, ancien pharmacien.
Michaut, brasseur.
Bessette, commis des contrib. indir.
Bize, propriétaire.

Radot, receveur municipal.
Cussol, commissaire de police.
Lefèvre, architecte-voyer.

VILLE DE JOIGNY.

MM. Bonnerot, *Maire.*
Berthe,
Courcier } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Benoit, pharmacien.
Gauné, président du trib. civil.
Rouard, tonnelier.
Couturat ✻, propriétaire.
Rivaille, receveur des finances.
Courcier, banquier.
Epoigny, notaire.
Bouron, propriétaire.
Feneux, propriétaire.
Lavollée, propriétaire.
Bonnerot, avoué, maire.
Gallois, percepteur.
Fourier, avoué.
Toussaint-Moreau négociant.
Glaive, négociant.
Berthe-Havard, propriétaire.
Lajoie, cultivateur.
Rousseau, négociant.
Lefebvre-Arrault, propriétaire.
Perrier-Godeau, vigneron.
Chailley-Lordereau, négociant.
Frécault-Durand, propriétaire.
Picard, propriétaire vigneron.

—

Cochet, receveur municipal.
Ricard, secrétaire de la mairie.
Tellier-Dalicourt, commissaire de police.
Lefort, architecte-voyer.

VILLE DE SENS

MM. Dupechez, *Maire.*
Perrin,
Licois, } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Dupechez, propriétaire.
Epoigny, négociant.
Bodier, cultivateur.
Billebault, propriétaire.
Licois, épicier.
Biard-Jeandel, négociant.
Marion, négociant.
Perrin, négociant.
Guillon, agent d'affaires.
Bailly, entrepreneur.
Juffin, docteur-médecin.
Bardenat, négociant.
Voisin, cordonnier.
Marchand, fabricant de chaussures.
Neymayer, tapissier.
Tailleur David.
Tachet, rentier.
Noirot Louis.
Compérat Pierre-Alexandre.
Valtat Joseph.
Pelée Martin-Victor.
Huchart Barthélemy.
Maillart Charles-Victor.
Fijalkowski Ladislas.
Courteau Prudent.
Déon Adrien.
Champron Joseph.

—

Laude, receveur municipal.
Lanier, secrétaire en chef de la mairie.
Ravier, commissaire de police.
Larchevêque, architecte-voyer.

VILLE DE TONNERRE.

MM. Hardy, *Maire.*
Vasseur,
Prot, } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Hardy, propriétaire.
Vasseur, banquier.
Prot, propriétaire.
Descaves, architecte.
Rathier, avocat.
Thierry, vétérinaire.
Colin ✻, inspecteur des écoles.
Denis, avocat-avoué.
Gillot, meunier.
Regnier, propriétaire.
Pruneau, négociant.
Constant, notaire.
Reddé, propriétaire.
Roy Charles-Jules, distillateur.

Yvert, huissier.
Diard, mécanicien.
Bègue, banquier.
Droin, médecin.
Roze, juge d'instruction.
Chaignier, propriétaire.
Alépée, propriétaire.
Grenon, avocat-avoué.
Roy Victor, meunier.

—

Garrel, receveur municipal.
Ravaux, secrétaire de la maire.
Clément, commissaire de police.

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

MM. de Vaudouard, *Maire.*
Bridou, Bondoux. } *Adjoints.*

MM. *Membres du Conseil municipal.*

Fontaine, maréchal.
Bridou, pharmacien.
Bissonnier, propriétaire.
Sauvegrain, marchand tanneur.
Trouvé, médecin.
Valtat Marie, négociant.
Baconnier, cultivateur.
Lemoce de Vaudouard, notaire.
Papavoine, propriétaire.
Rapin, propriétaire.
Drouet, propriétaire.
Audry, cultivateur.
Pichery, jardinier.
Bondoux, marchand de bois.
Ferrat, propriétaire.
Rancelin Ch., commissionnaire en vins.
Bezançon, propriétaire.
Villain, marbrier.
Vergelot, propriétaire.
Gaigé, quincailler.
Marchand, cordonnier.

—

Marquet, receveur municipal.
Benoist, secrétaire de la mairie.
Bourgogne, commissaire de police.

ARCHITECTES DU DÉPARTEMENT ET D'ARRONDISSEMENTS.

MM. Piéplu, à Auxerre; Tircuit, à Avallon; Nagé, à Joigny; Tourneur, à Sens; Perruchon, à Tonnerre.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BATIMENTS CIVILS.

Réorganisé par délibération du conseil général de l'Yonne, dans sa session de 1857.

MM. N...., président. — Brodier, chef de division à la préfecture, secrétaire. — Dondenne, architecte, anc. professeur au collége d'Auxerre. — Piéplu, architecte du département. — Boucheron, agent-voyer central. — Desmaisons, sous-ingénieur. — Dantin, serrurier-mécanicien.

ASILE DÉPARTEMENTAL DES ALIÉNÉS.

Commission de surveillance.

MM. le Baron de Madières, président; Me Ravault, avoué, administrateur provisoire des biens des Aliénés non-interdits; Laurent-Lesseré, négociant; Guiblin, avoué; Bonneville, ancien conseiller de préfecture, secrétaire.

Administration et Service médical.

Directeur, médecin en chef : MM. Teilleux, doct. en médecine; Médecin-adjoint : Poret, doct. en médecine; Interne en médecine : Durand; Interne en pharmacie : Chollet; Pharmacien honoraire : Sallé-Frémy; Receveur : Dautun aîné; Econome : Desliens; Secrét. : Fournier; Aumônier : Merlot; Commis d'écon. : Chevallier; Surveillant en chef : Lanne; surveillante en chef : Mlle Brevelet; Garde-magasins : Larchevêque.

HOSPICES.

Comités gratuits de consultation,

Créés en exécution du décret du 7 messidor, an IX, pour les cinq arrondissements.

Arrondissement d'Auxerre : Chérest, Lepère, N...
— d'Avallon : Houdaille, Guillier, N...
— de Joigny : Gœtschy, N..., Beaujard.
— de Sens : Pignon, Provent, Landry.
— de Tonnerre : N..., Rathier, Hamelin.

HOSPICES COMMUNAUX.

L'organisation et l'administration des hospices ont été réglées par la loi du 7 août 1851 et le décret du 23 mars 1852. Les commissions administratives sont composées de cinq membres nommés par le Préfet, non compris le Maire, président de droit.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

AUXERRE.

Administrateurs : MM. Milliaux, Laurent-Lesseré, Sauvalle aîné, Larfeuil, Tambour. Econome : Lemuet ; secrétaire : Barbier ; Puissant, receveur ; Paradis et Courot, médecins ; Lefèvre, chirurgien ; Ricordeau, chirurgien honoraire ; Glaize, pharmacien ; Guignepied, chapelain ; Dondenne, architecte.

AVALLON.

Administrateurs : MM. Béthery de la Brosse, Rousseau, Darcy, Ricard, Robert. Secrétaire : Billardon ; receveur : Radot.

JOIGNY.

Administrateurs : MM. Damien, Grenet, Berthe-Havard, Chaudot, Colomb. Secrétaire-économe : Lefèvre ; receveur : Cochet.

SENS.

Administrateurs : MM. Leclair, Carlier, Gaultry, Laude, Compérat, Petipas. Vivien, chapelain. Secrétaire-économe : Devoir.

TONNERRE.

Administrat. : MM. Hardy, Navères, Rétif, Thomas-Chaput, Colin. Econome : Fontaine ; receveur : Rolland.

CHABLIS.

Administr. : MM. Moreau, Depaquit, Albanel, Foulley, Miaulant ; Bidot, recev.

COURSON.

Administr. : MM. Montassier, Carré, Bruand, Ledoux, Cliquet ; Petit, recev.

CRAVANT.

Administr. : MM. Nicolle, Charreau, Pougny, Gachot, Varet ; Lugrin, receveur.

SAINT-FLORENTIN.

Administr. : MM. Gallimard, Besson, Couturat, Voirin, Blonville-Desbois ; Defrance, receveur.

VERMENTON.

Administr. : MM. Chevallier, Mignot, Grenan, Grison, Rigollet ; Roger, recev.

VÉZELAY.

Administr. : MM. Sergent, Regnault, Fourneron, Roglet, Girardot ; Cardinal, recev.

BRIENON.

Administr. : MM. Pernot, Desguerrois, Guivet, Moreau, Larbouillat ; Chardon, receveur.

SAINT-FARGEAU.

Administr. : MM. Ballut, Georges, Briet, Toutée-Moreau, Marquis de Boisgelin, Dumas, receveur.

SAINT-JULIEN-DU-SAULT.

Administrateur : MM. Billault, Gillet, Bezançon, Gallois, Charpentier ; Mothré, receveur.

VILLENEUVE-SUR-YONNE.

Administr. : MM. Bezançon, Guyon, Hesme, Piat, Jubin ; Lorot, receveur.

NOYERS.

Administr. : MM. Maison, Dupêché, Merlot, Challan, Muzey ; Petit, receveur.

SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

M. Salvaire, inspecteur du service pour le département.
Olive, employé.

Bureaux d'admission.

Auxerre. — MM. le Maire d'Auxerre, président; N......, vice-président; le Procureur de la République, le chapelain de l'Hôtel-Dieu; l'Inspecteur départemental; Barbier, secrétaire.

Ce bureau propose les admissions pour les arrondissements d'Auxerre, Avallon et Tonnerre.

Joigny. — MM. le Sous-Préfet, président; Lefebvre-Arrault, vice-pr.; le Procureur de la Répub.; Calmus, curé doyen de St-Jean; Ragobert; Lefebvre-Mocquot, secrét.

Sens.— MM. le Sous-Préfet, président; le Procur. de la Rép., vice-pr.; l'aumônier de l'hospice; Cretté, Petipas, Lorne, du bureau de bienfaisance; Ribault, secrétaire.

MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

M. Saillard, directeur des prisons de l'Yonne.

MM. Laffont, gardien chef; Emery, Thomas et N...., gardiens ordinaires; Raysié, gardien-portier; Femme Laffont, surveillante.

MM. l'abbé Merlot, aumônier; Paradis et Courot, médecins; Monceaux, pharmacien.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS

Créées par ordonnances royales des 9 avril 1810 et 25 juin 1823.

Auxerre : MM. le Préfet, président, le Maire de la ville d'Auxerre, le Président du Tribunal civil, le Procur. de la Rép., Fortin, curé de Saint-Etienne, Flocard, propriétaire, Bonneville, propriétaire, baron de Madières, Chérest, avocat.

Avallon : MM. le Sous-Préfet, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la Rép., Darcy, curé doyen, Rousseau, juge de paix, Houdaille Paul, avocat.

Joigny : MM. le Sous-Préfet, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la Rép., Calmus, curé archiprêtre, N..., Emery, père, Rivaille, receveur particulier,

Sens : MM. le Sous-Préfet, le Président du Tribunal civil, le Procur. de la Rép., l'abbé Carlier, Délions-Dufour, Deligand, Hermann, Dubois, Laroche.

Tonnerre : MM. le Sous-Préfet, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la Rép., Duranton, curé doyen, Montreuil, maire, Navères, avocat-avoué, Rendu, suppléant de la justice de paix, Roze, juge d'instruction, Marquis, médecin, Martin, aumônier.

SECTION II.

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre, Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens porte le titre d'Evêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie.

La métropole de Sens compte, depuis Saint-Savinien; 112 prélats, dont 19 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux, et un, Pierre Roger, a été Pape, sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

Mgr Victor-Félix Bernadou O. ✱, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie, prélat assistant au trône pontifical.

Vicaires généraux, MM.

Titulaires : Larfeuil, Duranton, Millon.
Honoraires : Grapinet, Sicardy, Boyer, Mourrut, supérieur du grand séminaire.

Secrétariat général, M.

Grandjean, secrétaire-général.
Dizien, secrétaire particulier.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

CHANOINES TITULAIRES.

Grapinet, Carlier ✻, Morel, Michaut, Mourrut, Vidot, Gourlot, Gourmant, Sicardy ✻, Thomas.

CHANOINES HONORAIRES.

Fortin ✻, archiprêtre d'Auxerre.
Calmus, archiprêtre de Joigny.
Lalment, prêtre-sacristain de la métropole.
Cassemiche, c. doyen de Saint Maurice.
Grossot, c. doyen de Saint-Fargeau.
Darcy, archiprêtre de St.-Lazare d'Aval.
Soulbieu, secrét. gén. de l'évêché de Séez.
Filleul, vicaire général de Séez.
Desloges, ancien curé (diocèse de Meaux), mis. ap.
Baugé, ancien vicaire général de Séez.
Henry-Vaast, doyen de Quarré-les-Tombes
Millou, ancien curé doyen d'Aillant.
Brissot, curé de Saint-Pierre de Sens.
Choudey, curé doyen de Villen.-s.-Yonne.
Voirin, c. doyen de Saint-Florentin.
Sennequier, c. doyen de l'Isle.
Larbouillat, c. doyen de Brienon.
Leduc, sup. du Petit-Sémin. d'Auxerre.
Vallot, c. doyen de Seignelay.
Labour, curé doyen d'Ancy-le-Franc.
Grandjean, secrét.-gén. de l'archevêché.
Garnier, aumônier du Lycée de Sens.
Viala, curé doyen d'Aillant.
Flory, curé doyen de St-Pierre de Tonnerre.
Labaisse, prof. au Petit-Sémin. d'Auxerre.
Delacoste, curé desser. de Ste-Magnance.
Quignard, vic. du Gros-Caillou, à Paris.
Paris, doyen de Montréal.
Bonnetat, doyen de Soumaintrain.
Jourde, doyen de Vermenton.
Roguier, doyen de St-Eusèbe d'Auxerre.
Mazuc, doyen de Villeneuve-l'Archev.

MAISON DES PRÊTRES AUXILIAIRES

A PONTIGNY.

MM. Boyer, supérieur.
Massé.
Bernard (Albert).
Danjou.
Potherat.
MM. Bernard (Théobald)
Laproste.
Rémond.
Jeannon.
Hamelin.

Succursale de Sens : MM. Cornat, Barbier, Labour.

GRAND SÉMINAIRE DIOCÉSAIN

Dirigé par MM. de Saint-Lazare.

MM. Mourrut, supérieur.
Poulin, professeur de morale.
Allou, professeur de dogme.
Mondon, professeur de philosophie.
Aldebert, prof. d'histoire.
Bondon, économe et prof. d'éloq. sacrée

CULTE PROTESTANT.

Auxerre et Joigny : MM. Antonin, pasteur ; Tourneur, évangeliste ; École libre mixte : Sieffermann, instituteur à Auxerre.
(Temple, à Auxerre, rue Saint-Pèlerin.)
Avallon : M. Fourneaux, pasteur.
Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Villevallier et Saint-Maurice aux-Riches-Hommes : MM. Dussauze, pasteur ; Delagneau, évangeliste.
(Temples à Sens, rue des Canettes, et à Villevallier).
Idem, à Villeneuve-sur-Yonne et à St-Maurice).
Saint-Florentin : M. Regnié, ministre du saint Evangile.
Tonnerre : M. A. Perrenont, pasteur.

SECTION III.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° d'un Conseiller à la Cour d'Appel de Paris, délégué pour la présider ; 2° de deux Juges désignés parmi les présidents et juges du Tribunal d'Au-

xerre ; 3° du Procureur de la République près le Tribunal civil ; 4° du Greffier du même Tribunal.

Les sessions de la Cour d'assises sont trimestrielles.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL D'AUXERRE.

MM. Métairie ✻, président.
Rétif, vice-président.
Charlot, juge d'instruction.
Marie, Cotteau ✻, Vallon, Délions, juges.
Ragobert et Moussu, juges suppl.
Tonnellier ✻, président honoraire.
Leblanc-Duvernoy ✻ vice-prés. honor.
Baron de Madières ✻ id.

Parquet: Boucher de La Rupelle, procureur de la République, Flandin, Hémard, substituts.

Greffe : Léop. Lallemand, greffier en chef ; Ythier, Loche, commis-greffiers, P. Esnou, employé.

Ce tribunal se divise en deux chambres qui se renouvellent chaque année.

Première chambre 1871-1872.

(Affaires civiles, ordres et contributions.)

Mardi et Mercredi à midi.

A l'audience du mercredi, expédition des affaires sommaires.

Les affaires de l'enregistrement et toutes autres dites de bureau ouvert sont jugées de quinzaine en quinzaine à l'audience du mardi.

MM. Métairie, président.
Charlot, Cotteau, Délions, juges.
Ragobert, juge suppléant.
Lallemand, greffier en chef.

Deuxième chambre.

(Affaires de police corr.; appels de simple police; affaires civiles renvoyées par le président.)

Jeudi et vendredi à midi.

Le jeudi : audience de police correctionnelle pour les affaires à la requête du proc. de la Républ., et des administrations publiques ; appels de simple police.

Le vendredi : affaires civiles renvoyées. Audiences des criées et affaires de police correctionnelle à requête de parties civiles.

MM. Rétif, vice-président.
Marie, Vallon, juges.
Moussu, juge suppléant.
Ythier, commis-greffier.

Avocats :

Savatier-Laroche fils, L. Rémacle, Germain, Hérold, Berthellot.

Avoués : Challe J., Guiblin, Martin, Mocquot, Ravault, Cabasson, Momon, Marmottant, Legrand.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Guiblin, président
Mocquot, syndic
Ravault, rapporteur
Cabasson, secrétaire.

TRIBUNAL D'AVALLON.

Charpentier, président
Bidault, juge d'instruction
Thibault, juge
Gallois, juge suppléant.

Parquet : Dodoz, proc. de la Républ., Debreuze, substitut.

Greffe ; G. Brenot, greffier ; Defert, commis greffier.

Jours d'audience. Mardi, mercredi, jeudi.

Avocats : MM. Brunet, Guillier, Houdaille Paul, Thibault.

Avoués : Hérardot, Leclerc, Poulin, Pinon Lucien.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Leclerc, président
Poulin, syndic
Hérardot, rapporteur
Pinon, secrétaire.

TRIBUNAL DE JOIGNY.

Gauné, président
Leblanc-Duvernoy, juge d'instr.
Regnault, juge
Couturier, juge suppléant
Gasnier, id.

Parquet : Royer-Collard, proc. de la République. Chaulin, substitut.

Greffe : Lefebvre, greffier, Labaisse et Geoffroy, com. greffiers.

Jours d'audience. Le Tribunal civil, le mercredi et jeudi, à midi.
Le Tribunal de police correctionnelle, le vendredi, à 11 heures du matin.

Avoués : Beaujard. Bonnerot, Fourier, Goetschy, Lecerf, Saulin.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Gœtschy, président
Lecerf, syndic
Bonnerot, rapporteur
Fourier, trésorier secrétaire.

TRIBUNAL DE SENS.

Lallier, président
Perrin, juge
Jouot, juge d'instruction
Libéra, Gaultry, de Langle de Cary, juges suppléants

Parquet : Detourbet, proc. de la République, Couret, substitut.

Greffe : Feineux, greffier, Briot, commis greffier

Jours d'audience. Tribunal civil, les jeudi et vendredi (criées).
Tribunal de police correct. le mercredi

Avocat : Deligand.

Avoués : Provent, Landry, Mollet, Louvel, Tonnellier.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Landry, président
Provent, syndic
Tonnellier, rapporteur
Louvel, secrétaire.

TRIBUNAL DE TONNERRE.

Bouilly, président
Roze, juge d'instruction
Grou, juge
Montreuil, Hardy, juges suppléants.
Rétif ✻, président honoraire.
Prou, id. id.

Parquet : MM. Bernard, procur. de la République, N..., substitut.

Greffe : Guillemot, greffier, Ménétrier, commis greffier.

Jours d'audience.

Ordres et convocations de créanciers, le lundi ordinairement.
Référés le mercredi.
Affaires commerciales et sommaires, le mercredi, à midi.
Affaires ordinaires, le jeudi, à midi.
Affaires correctionnelles, le vendredi, à midi.
Affaires de domaine, de régie et de criée le samedi, à midi.

Avoués : Hamelin, Caillot, Navères, Grenon, Denis.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

Hamelin, président
Caillot, syndic
Navères, rapporteur
Grenon, secrét.-trésorier.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Mérat-Beugnon, président.
Rouillé, Métral, Dejust, juges.
Pescheux, Petit-Augé, Trutey, Lavollée, juges suppl.
Félix Lethorre, greffier ; N......, commis greffier.

Audience, le samedi à midi.

JOIGNY.

MM. Bénard-Genty, président.
P. Marot, Bertin, Délecolle, juges.
Gaillout, Glaive, juges suppl.
Pouillot, greffier ; N......, commis greffier.

Audience, le mardi de chaque semaine, à midi.

SENS.

MM. Vaudoux, président.
Leseur, Lamy, Forest, Perrin, jug.
Mathé dit Gaillard, Aubry, Barbier, Ronfleux, juges suppl.
Rémy, greffier.

Audience, le mardi, à midi.

(LES TRIBUNAUX CIVILS DE TONNERRE ET D'AVALLON *font fonctions de Tribunaux de commerce*).

Le Tribunal de commerce d'Avallon a été supprimé par décret impérial du 25 janvier 1860.

JUSTICES DE PAIX.

JUSTICES DE PAIX.	JUGES.	GREFFIERS.	JOURS D'AUDIENCE.
	Arrondissement d'Auxerre.		
Auxerre (E.)	Tambour.	Albanel.	vend. à 11 h.
Auxerre (O.)	Gautrot.	Robin.	vend. à 11
Chablis.	Ansault.	Tallard.	jeudi à 11.
Coul.-la-Vin.	Descourtis.	Moreau.	jeudi à 11.
Coul.-sur-Y.	Mulon.	Davril.	samedi à 10.
Courson.	Dejust.	Billaudet.	jeudi à midi.
Ligny.	Pimbet.	Thérèse ✻.	samedi à 11.
St.-Florentin.	Dejust.	Mercier.	jeudi à 11.
St.-Sauveur.	Vivien.	Bertrand.	merc. à 11.
Seignelay.	Brunel de Serbonnes	Frottier.	jeudi à 11.
Toucy.	Lavollée-Parquin.	Foret.	vend. à 11.
Vermenton.	Caron.	Sourdeau.	vend. à 11.
	Arrondissement d'Avallon.		
Avallon.	Gruet-Villeneuve.	Pinard.	sam. et lundi.
Guillon.	Levy.	Monnot.	lundi à 11 h.
L'Isle-s.-le-S.	Pâris.	Angibout.	lundi à 11.
Quarré-les-T.	Jacquesson.	Léger.	merc. à 11.
Vézelay.	Wurm.	Moréau.	lundi à 11.
	Arrondissement de Joigny.		
Aillant-s-Th.	Berthellemot.	Gautard.	mardi à 10 h.
Bléneau.	N***.	Royer.	lundi à 10.
Brienon.	Desguerrois.	Delécolle.	mardi à 10.
Cerisiers.	Vielle.	Besnard.	jeudi à midi.
Charny.	Gohierre.	Roudault.	jeudi à 11.
Joigny.	Cassemiche.	Préau.	merc. à 9.
St Fargeau.	Gaudet.	Roché.	merc. à 11.
S-Julien-du-S.	Tournière.	Gerbeau.	mardi à midi.
Vᵉ-s.-Yonne.	Renoult.	Fenard.	me. et vé. à 11.
	Arrondissement de Sens.		
Chéroy.	Poussard.	Fenin.	m. et m. à 10
Pont-sur-Y.	Gauchin.	Grivois.	j. et d. à midi.
Sens (nord.)	Brissaud.	Jutigny.	samedi à 11.
Sens (sud.)	Cornisset-Lamotte	Pelletier.	l. et v. à midi.
Sergines.	Renault.	Lefranc.	mardi à midi.
Vᵉ-l'Arch.	Bègue.	Moreau.	merc. à 10.
	Arrondissement de Tonnerre.		
Ancy-le-Fr.	Costel.	Baudier.	jeudi à 10 h.
Cruzy.	Charlochet.	Martin.	vend. à 11.
Flogny.	Coquelu.	Laubry.	mardi à 11.
Noyers.	Challan.	Millot.	lun. et v. à 11.
Tonnerre.	Heroguier.	Barbenoire.	mardi à 11.

SUPPLÉANTS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM.

Auxerre { Est. Limosin, Momon.
Ouest. Ravault, Piètresson.

Chablis. Charlier à Chablis, Raoul à Chitry.

Coulanges-la-V. Jacquillat à Irancy, Bardout à Coulanges-la-Vin.

Coulanges-sur-Yonne. Prudot et Barrey.

Courson, Depieyre à Lain, Thérèse à Ouaine.

Ligny. Veuillotte à Ligny.

Saint-Florentin. Denis et Espinas.

St-Sauveur. Jarry et Gonneau à Thury.

Seignelay. Albanel à Cheny et Creusillat à Seignelay.

Toucy, Ansault à Beauvoir, Soret à Toucy.

Vermenton Fosseyeux à Cravant. de Bonnaire à Sainte-Pallaye.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM.

Avallon. Paul Houdaille et Pinon.

Guillon. Guillier Charles et N...

L'Isle. Delétang Calixte et Gueneau.

Quarré. Régnier Vincent et Tripier Pierre Edme.

Vézelay. Roglet Ç. J. et Fourneron Fr - Ph. Gab.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

MM.

Aillant. N... et Ravin.

Bléneau. Tenain et Convert.

Brienon. Pouillot et Darnay.

Charny. Pelegrin et Lebret.

Cerisiers. Paris et Largeot.

Joigny. Ragobert et Chaudot.

Saint-Julien. Protat et Montaigu.

Saint-Fargeau. Gaudet et Mathieu.

Villeneuve-sur-Yonne. Lenfant et Piat

ARRONDISSEMENT DE SENS,

MM.

Chéroy. Claisse et N...

Pont-sur-Yonne. Brossard et Mou.

Sens (Nord). Petipas et Landry fils.

Sens (Sud). Dhumez et Levrat.

Sergines. Charpentier et Guillon.

Villeneuve-l'Archevêq. Souy et Regnier.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM.

Tonnerre. Rendu Ad. et Caillot.

Ancy-le-Franc. Gourée à Ravières et Rigollet à Ancy le-Franc.

Cruzy. Goulley à Tanlay et Bertrand à Villon.

Flogny. Millon à Carisey et Dionnet à Neuvy-Sautour.

Noyers. Rigout à Annay-sur-Serein et Gautherin à Noyers.

NOTAIRES.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. *Cantons d'Auxerre.*

Limosin, Piétresson, Esmelin, Brunnin, Gestat, à Auxerre; Théveny, à St-Bris; Danet, à Chevannes; Pipaut, à Charbuy; Sapin, à Appoigny.

Canton de Chablis.

Charlier, Raveneau, à Chablis; N......, à Saint-Cyr-les-Colons.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Petit, à Coulanges; Thévenot, à Migé; Cretté, à Irancy.

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Fabvre, à Etais; Barrey, à Coulanges-sur-Yonne; Gillet, à Mailly-Château.

Canton de Courson.

Ledoux, à Courson; Montagne, à Druyes; Thérèse, à Ouanne.

Canton de Ligny.

Beaudoin, à Ligny; N... ......, à Maligny; Trousseau, à Montigny.

Canton de Saint-Florentin.

Julien, Hermelin, Rozé, à St-Florentin.

MM. *Canton de Saint-Sauveur.*

Coudron, Roslin de Fourolles, à Saint-Sauveur; Perreau, à Treigny: Gonneau, à Thury.

Canton de Seignelay.

Chevalier, à Seignelay; Creusillat, à Héry; Sautumier, au Mont-Saint-Sulpice.

Canton de Toucy.

Théroude, Carreau, à Toucy; Ansault, à Beauvoir; Percheron, à Leugny; Masquin, à Pourrain.

Canton de Vermenton.

Marquet, Renard, à Vermenton; Renard, à Arcy-sur-Cure; Girard, à Cravant.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Ansault, président, N..., syndic; Théroude, rapporteur; Hermelin, trésorier; Piètresson, secrétaire; Raveneau et Théveny, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Barrey, à St-Sauveur; Poulin, à Coulanges-sur-Yonne; Prudot, à Mailly-Château; Roché, à Ouaine; Riquement, à Saint-Florentin.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon.

Desmolins, Chrétien, Morio, Duchaillut à Avallon.

Canton de Guillon.

Lespagnol, à Guillon; Baudoin, à Montréal; Boussard, à Santigny.

Canton de l'Isle.

Poulet, Guéneau, à l'Isle; Clouzeau, à Joux-la-Ville.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Droin, à Quarré; Marchand, à St-Léger.

Canton de Vézelay.

Destutt de Blannay, à Vézelay; Gauthier, à Châtel-Censoir; Sadon, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Morio, président; Baudoin, syndic; Gauthier, rapporteur; Marchand, secrétaire et trésorier; Chrétien, membre.

NOTAIRES HONORAIRES.

Rameau, à Avallon; Régnier Vincent, à Quarré; Delétang, à Joux-la-Ville.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant.

Grenet, à Aillant; Bonlangé, à Chassy; Florent, à Senan; Ravin père, à Guerchy; Ravin, à Villiers-Saint-Benoît.

Canton de Bléneau.

Marie, à Bléneau; Quatresols, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Brillié, Pouillot, à Brienon; Méline, à Bussy-en-Othe; Viaux, à Venizy.

Canton de Cerisiers.

Bourgeon, à Cerisiers; Morel, à Fournaudin.

Canton de Charny.

Lavollée, à Charny; Sagette, à La Ferté-Loupière; Lebret, à Villefranche; Fresneau, à Grandchamp.

Canton de Joigny.

Chaudot, Epoigny, Lavollée, à Joigny; Loiseau, à Cézy; Baudelocque, à Champlay.

Canton de Saint-Fargeau.

Mathieu, Chouppe, à Saint-Fargeau; Bègue, à Mézilles.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Besançon, Manieux, à Saint-Julien-du-Sault; Montaigu, à La Celle-Saint-Cyr.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Frécault, Lemoce de Vaudouard, Laffrat, à Villeneuve-s.-Yon.; Filliau, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Epoigny, président; Laffrat, syndic; Pelletier, rapporteur; Filliau, secrétaire; Lebret, trésorier; Quatresols et Ravin, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Courtillier, à Césy; Genty, à St-Julien-du-Sault; Lenfant, à Villeneuve-s.-Yon.; Gilbert, à Brienon; Pophilat, à La Celle-Saint-Cyr; Thomas, à La Ferté-Loupière; Lacroix, à Fournaudin.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy.

Brown, à Chéroy; Ancelot, à Montacher.

Canton de Pont-sur-Yonne,

Barjot, à Pont-sur-Yonne; Rimbert, à Villeblevin; Jolibois, à Villen.-la-Guy.

Canton de Sens.

Pille, Froment, Prou, Rollin, Cornaille, Gauthier, à Sens; Roulin jeune, à Egriselle-le-Bocage; Baudouard, à Véron.

Canton de Sergines.

Machavoine, Perrot, à Sergines; Charpentier, à Courlon; Dromain, à St-Maurice-aux-Riches-Hom

Canton de Villeneuve-l'Archevêque.

Lesvier, Bègue, à Villeneuve; Souy, à Thorigny; Sépot, à Theil.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Ancelot, président; Jolibois, syndic; Baudouard, rapporteur; Cornaille, secrétaire; Barjot, trésorier; Machavoine et Gauthier, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Mou Pierre-Théodore, Vacher, à Pont-sur Yonne; Longuet, à Provins; Bègue, à Villeneuve-l'Archevêq.; Leclair, à Sens; Poussard, à Chéroy; Brossard, à Villeblevin; Régnier, à Theil.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc.

Frilley, Rigollet, à Ancy-le-Franc; Jacquemin, à Ravières.

Canton de Cruzy.

Droin, à Cruzy; Goulley, à Tanlay; Desramée, à Villon.

Canton de Flogny.

Godret, à Flogny; Gaspard, à Carisey; Dionnet, à Neuvy-Sautour.

Canton de Noyers.

Maison, Blanc, à Noyers; Rigout, à Annay-sur-Serein.

Canton de Tonnerre.

Paupert, à Tonnerre; Constant, à Tonnerre; Buchotte, à Dannemoine; Bernard, à Viviers.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Gaspard, président; Bernard, syndic; Godret, rapporteur; Constant, secrétaire; Blanc, trésorier; Goulley fils et Jacquemin, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Cosson, à Dannemoine; Goulley, à Tanlay.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Duchemin, à Auxerre; Robinet, à Avallon; Dajou, à Joigny; Clémandot, à Sens; Gérard, à Tonnerre.

HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Cantons d'Auxerre.

Chocat, audiencier au tribunal civil et au tribunal de commerce; Bertin, audiencier au trib. civil; Maiseau, aud. au trib. civil et à la justice de paix (ouest); Villot, audien. au trib. civil et au trib. de commerce; Roy Charles; Boileau Prosper-Hubert; Mosnier, audien. à la justice de paix (O.) et simple police, tous résidant à Auxerre.

Canton de Coulanges-la-Vineuse.

Billaudet, Morot, à Coulanges-la-Vin.

Canton de Courson.

Quignard, à Courson; Foudriat, à Ouanne.

Canton de Coulanges-sur-Yonne.

Droin, à Coulanges-sur-Yonne.

Canton de Chablis.

Devaux, à Chablis.

Canton de Ligny.

Féret, Feuilley, à Ligny.

Canton de Saint-Florentin.

Dauphin, Barat, à Saint-Florentin.

Canton de Saint-Sauveur.

Vallée, Labbé, à Saint-Sauveur.

Canton de Seignelay.

Chérest, Ménétrier, à Seignelay.

Canton de Toucy.

Dejust, à Toucy.

Canton de Vermenton.

Robin, Corbay, Monin, à Vermenton.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Chocat, syndic-président; Roy, trésorier; Chérest, rapporteur; Villot, secrétaire; Dejust, membre.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Canton d'Avallon.

Noaillès, Maratray, Rolley, à Avallon.

Canton de Guillon.

Gascard, Candras, à Guillon.

Canton de l'Isle.

Rétif, à l'Isle.

Canton de Quarré-les-Tombes.

Bussy, à Quarré-les-Tombes.

Canton de Vézelay.

Morand et Gagneux, à Vézelay; Père, à Châtel-Censoir.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Noailles, syndic-président; Gascard, rapporteur; Maratray, trésorier; Gagneux, secrétaire; Bussy, membre.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Canton d'Aillant.

Paty et Girard, à Aillant; Ribière, à Saint-Aubin-Château-Neuf.

Canton de Bléneau.

Gougé, à Bléneau; Gagnard, à Champignelles.

Canton de Brienon.

Moreau et Bigot, à Brienon; Tournelle, à Venisy.

Canton de Cerisiers.

Thevenon, à Cerisiers.

Canton de Charny.

Grenet et Darbois, à Charny; Griache, à la Ferté-Loupière.

Canton de Joigny.

Grenet, Tirot, Bernot, Taillefer, à Joigny.

Canton de Saint-Fargeau.

Serret et Cheminant, à Saint-Fargeau.

Canton de Saint-Julien-du-Sault.

Fourrier et Emonière, à Saint-Julien.

Canton de Villeneuve-sur-Yonne.

Charmeux et Levaux, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Grenet, syndic ; Tournelle, rapporteur ; Tirot, trésorier ; Taillefer, secrétaire ; Darbois, membre.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Canton de Chéroy.

Fauvillon, à Chéroy.

Canton de Pont-sur-Yonne.

Lhuillier, à Pont-sur-Yonne ; Delaporte, à Villeneuve-la-Guyard

Canton de Sens.

Ranque, Clément, Martin Griot, Crou, et Raguet, à Sens

Canton de Sergines.

Lozier, à Sergines.

Canton de Villeneuve-l'Archevêque.

Darde, Matignon, à Villeneuve-l'Arch.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Baudoin, syndic ; Ranque, rapporteur ; Lhuillier, secrétaire ; Crou, trésorier ; Fauvillon, membre.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Canton d'Ancy-le-Franc.

Boucheron et Renard, à Ancy-le-Franc.

Canton de Cruzy.

Anceau et Callabre, à Cruzy.

Canton de Flogny.

Raffat, à Flogny ; Jay, à Neuvy-Sautour.

Canton de Noyers.

Oudot, à Noyers.

Canton de Tonnerre.

Moreau, Grassat, Yvert, Rayer, Noël, à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Yvert, syndic ; Renard, rapporteur ; Rayer, trésorier ; Raffat, secrétaire ; Jay, membre.

BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Créés par la loi du 22 janvier 1851.

Un bureau d'assistance judiciaire est établi près chaque tribunal. Il est chargé de statuer sur les demandes qui lui sont soumises par les personnes auxquelles leurs moyens ne permettent pas de faire les frais des procès dans lesquels elles peuvent être engagées. Des officiers ministériels sont désignés pour faire gratuitement les actes nécessaires et soutenir les intérêts des assistés devant les tribunaux. Le personnel de ces bureaux est pour partie rééligible tous les ans.

MM. AUXERRE.

Tonnellier, président hon. ; Bonneville, Martin, avoué, Rubigni, Paillot, membres ; Lallemand, greffier du tribunal civil, secrétaire.

AVALLON.

Béthery de La Brosse, pr. hon. du tr. civ. ; Thébault, ancien avoué, Febvre, maire, Rameau, anc. notaire, de Bonval, rec. de l'enreg., membres ; Brenot, greffier du tribun., secrétaire.

JOIGNY.

Epoigny, notaire, président ; N...., Ragobert, anc. avoué, Bernard, receveur de l'enregistrement, membres ; Hesme, greffier du tribunal, secrétaire.

SENS.

Leclair, ancien notaire, président ; Poullain, avocat, Maréchal, receveur de l'enreg., Gaultry, Vérot, ancien notaire, membres ; Feineux, greffier, secrétaire.

TONNERRE.

Rétif, président honoraire ; Rendu, suppl. du juge de paix ; Hamelin, avoué ; Fournerat, receveur de l'enregistrement ; Le greffier du trib., secrétaire.

SECTION IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'instruction publique a été organisée par les lois des 15 mars 1850, 9 mars, 10 avril 1852, 14 et 22 août 1854, et 10 avril 1867.

ACADÉMIE DE DIJON.

L'Académie de Dijon comprend les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne.

M. MONTY O. ✻, recteur de l'Académie de Dijon.
Mlle FORCADE, déléguée spéciale pour l'inspection des salles d'asile, à Dijon.

INSPECTION DE L'YONNE.

M. Bos, officier d'académie, inspecteur, en résidence à Auxerre; M. Martin, secrétaire, officier d'académie. M. Debacque, commis aux écritures.

Conseil départemental de l'Instruction publique.

Ce conseil exerce, en ce qui concerne les affaires de l'instruction primaire et les affaires disciplinaires et contentieuses relatives aux établissements particuliers d'instruction secondaire, les attributions déférées au conseil académique par la loi du 15 mars 1850. Le Préfet exerce sous l'autorité du ministre et sur le rapport de l'Inspecteur de l'académie les attributions déférées au recteur par la loi du 15 mars 1850 et par le décret organique du 9 mars 1852, en ce qui concerne l'instruction primaire, publique ou libre.

MM. le Préfet, président; l'inspecteur d'Académie; le président du tribunal civil d'Auxerre; le procureur de la République près le même tribunal; l'inspecteur des Ecoles primaires de l'arrondissement d'Auxerre; le maire d'Auxerre; Ravault, Bonnerot, Chérest, avocat; Leduc, supérieur du Petit-Séminaire; l'abbé Larfeuil, délégué de l'Archevêque.

Les membres de ce conseil sont nommés pour trois ans, la dernière période triennale a commencé le 1er janvier 1870.

Inspecteurs de l'instruction primaire.

MM. LABOUREAU, inspecteur pour l'arrondissement d'Auxerre, officier d'académie;
PROT, inspecteur pour l'arrondissement d'Avallon, officier d'académie;
HUGOT, inspecteur pour l'arrondissement de Joigny;
FOSSOYEUX ✻, inspecteur pour l'arrondissement de Sens, officier de l'instruction publique;
COLIN ✻, inspecteur pour l'arrondissement de Tonnerrre, officier de l'instruction publique.

Délégués cantonaux.

Le Conseil départemental désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et libres du canton; ils sont nommés pour trois ans, rééligibles et révocables.

Commission d'examen des aspirants aux bourses dans les Lycées et Colléges et au Prytanée.

MM. l'Inspecteur d'Académie, président; Blin, Vidal, Saleta et Girard, professeurs au collége.

Commission d'examen pour le brevet de capacité dans l'instruction primaire.

MM. Bonnotte, pr. au collége d'Auxerre,
Saleta, professeur, id.
Marchand, professeur, id.
Regnard, professeur, id.
Leduc, sup. du petit séminaire,
Fossoyeux, Hugot et Laboureau, inspecteurs primaires,
Oberti, membre adjoint, pour l'examen du chant.
Milne, Mainfroy, id., pour les langues vivantes.
Passepont, id., pour le dessin.

Commission d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions de directrices de salles d'asiles.

MM. Leduc, sup. du petit-séminaire,
Dorlhac, direc. de l'Ecole normale,
Colin, inspecteur des écoles.
Mmes Leclerc et Chérest, dames patronnesses.

ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

Arrondissement d'Auxerre.

COLLÉGE COMMUNAL D'AUXERRE.

Collége de plein exercice, comprenant la Division supérieure, la Division de Grammaire et la Division élémentaire, et, de plus, l'enseignement spécial des Mathématiques et du Français, tel qu'il a été réglé par les arrêtés ministériels. Organisation en tous points semblable à celle des lycées.

BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÉGE D'AUXERRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, président
le Préfet,
Massot, maire,
MM. Tambour, juge de paix.
Challe, avocat.
Chérest, avocat.

Administration.— Principal : M. Desdouest.
Aumônier : M l'abbé Appert.
Surveillant général : M. Lebert.
Maîtres-d'études : MM. Gardavot, Bucel-Desté.

Professeurs de l'ordre des sciences.

Physique et chimie, M. Saleta, licencié ès-sc. mathém. et phys.
Préparateur de physique et de chimie, M. N....
Mathématiques (1re chaire), M. Bonnotte, licencié ès-sc. math.
Mathématiques (2e chaire), M. Humbert
Mathématiques (3e chaire) et histoire naturelle, M. Regnard.
Maître de dessin et des travaux graphiques, M. Passepont.
Musique, MM. Chalmeau, Brun, Lyon, Oberti et Viollet.
Gymnastique, M. Simonnin.
Escrime, M. Pourrière.

Professeurs de l'ordre des lettres.

Histoire, M. Blin
Philosophie, M. Mengel, lic. ès-let.
Rhétorique, M. Monceaux, id.
Seconde, M. Marchand. id.
Troisième, M. Karr, id.
Quatrième M. Vidal.
Cinquième, M. Girard.
Sixième, M. Rousseau.
Langue anglaise, M. Milne.
Langue allemande, M. Mainfroy.
Septième, M. Berger.
Huitième, M. Lebert.

Enseignement spécial (sciences et français) divisé en quatre classes, dont les trois premières sont faites par les quatre professeurs des sciences et par les quatre professeurs de l'ordre supérieur des lettres ; et dont la quatrième classe est faite par un professeur unique et spécial.

Un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, une collection d'histoire naturelle et une riche bibliothèque sont attachés à l'établissement.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

MM. le Maire, président,
l'Insp. d'académie, memb. de droit.
le Principal du collége, id.
Tambour, juge de paix,
MM. Goupilleau, ancien ingénieur,
Lepère, député.

PETIT SÉMINAIRE D'AUXERRE.

MM. Leduc, supérieur.
Delinotte, économe.
Poulin, anglais.
Klobukowski, allemand.

LETTRES.

Labaisse, rhétorique.
Poulin, seconde.
Letteron, troisième.
Rosne, quatrième.
Giraut, cinquième.
Horson, sixième.
Brisedoux, septième.
Sautrot, huitième.
Picq, classe élémentaire.

SCIENCES.

Poulin, physique et chimie.
Delinotte, géométrie.
Letteron, algèbre.
Rosne, arithmétique (1er cours).
Giraut, id. (2e cours).
Horson, id. (3e cours).
Maîtres d'études : MM. Labbé, Leseur, Blanchot.
Surveillants : Laborie, Defrance.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Auxerre : MM. Breuillard, Fort, Roger.

ÉCOLES PRIMAIRES AVEC PENSIONNATS.

A Auxerre, MM. Gohan-Vincent, Lasnier. à Saint-Florentin, M. Michou. à Saint-Sauveur, M. Dézerville. à Seignelay, MM. Camus frères, Gatelet. à Héry, M. Colin. à Toucy, M. Chaulin.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

Directeur-économe, M. DORLHAC DE BORNE, officier de l'instruction publique.

MM. COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Tambour, juge de paix, président.
Dionis des Carrières, doct.-medecin.
Remise, ingénieur.
Ravault, avoué.
Goupilleau, ing. des ponts et ch., secrét.
Le directeur de l'école.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM.

Le directeur de l'école.
L'abbé Guignepied, aumônier.
Robin, Moreau, Rinn, maîtres-adjoints.
Raillard, dir. des écoles annexes sous la surveillance du direc. de l'école normale.
M. Moreau, professeur d'agriculture et d'horticulture pratiques.
M. Robin, professeur de chant et de gymnastique.
M. Brun, professeur d'orgue.

COURS NORMAL D'INSTITUTRICES.

Ce cours, destiné à former des institutrices communales, est établi dans les bâtiments du couvent des Dames Augustines, rue Saint-Pèlerin. Direct., sœur s[te] Agnès.

PENSIONNATS ET ÉCOLES PRIMAIRES

POUR LES DEMOISELLES

A AUXERRE : Mmes *les Augustines* — *les Sœurs de la Providence* — *les Ursulines* — *les Sœurs de la Sainte-Enfance.* — Mlles *Ravaire* — *Raverat* — *Collin* — *Virally* — *Ferrand.* — A SAINT-FLORENTIN : *Sœurs de la Présentation.* — Mlle *Copin.* — SAINT-SAUVEUR : Mlle *Desleau.* — *Sœurs de la Providence de Sens.* — A SEIGNELAY : *Dames de la Congrégation de Nevers.* — SAINT-BRIS : *Sœur Lamartinie.* — A TOUCY : *Dame de Portieux.* — VERMENTON : Mlle *Perrin ; Dames Ursulines.* — LIGNY : *Ursulines de Troyes.* — PONTIGNY : *Sœurs de la Providence de Sens.* — HÉRY : *Id. de Troyes.*

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES D'AUXERRE.

M[lles] Manigot, directrice, (Quartier Saint-Pierre),
Philomène Ferrand, directrice. (Quartier Saint-Etienne).
Léonie Ferrand, directrice. (Quartier Saint-Eusèbe).

ÉCOLES CHRÉTIENNES GRATUITES D'AUXERRE.

POUR LES GARÇONS : *Frères des écoles chrétiennes.* — *Société Saint-Antoine,* dite *Saint-Charles.*

POUR LES FILLES : *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.* — *Sœurs de la Présentation de Tours.*

Arrondissement d'Avallon.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVALLON.

Collége de plein exercice : cours préparatoire aux écoles spéciales, enseignement classique et enseignement spécial ; cabinet de physique et de chimie ; gymnase.

MM.

Janin, principal.
Joachim, aumônier.
Darcy et Remy, maîtres d'études.

Professeurs, MM.

Mathématiques, physique, chimie et histoire nat., F. Moreau et Janin.
Philosophie et rhétorique, Verrier.
Seconde et troisième, Monnot.
Quatrième, Cinquième, } Bardin.
Sixième, Septième, } Huet.
Huitième, Darcy.
Langues vivantes, Hugot.
Enseignement spécial, les professeurs de l'ens. class. et Cottenot.
Classe préparatoire, Remy.
Musique, Raynaud et Leriche.
Dessin et peinture, Schneit.

PENSIONNATS PRIMAIRES DE GARÇONS.

A Avallon, M. Laporte, frère Alarin. A Vézelay, M. Sommet.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A Avallon : M[lle] Bailly, les Sœurs de la Sainte-Enfance, les Ursulines, Mlle Boussard. A Montréal, les Ursulines.

Arrondissement de Joigny.

COLLÉGE COMMUNAL DE JOIGNY.

Enseignement classique et professionnel. — Cabinet de physique et de chimie. — Classe préparatoire aux classes de latin et de français.

M. Gondinet, principal.
M. Pillon, aumônier.

Professeurs.

Sciences : mathématiques et physiques, M. Gondinet.
Troisième et quatrième, M. Cuisin.
Cinquième et sixième, M. Mengel.
Septième et huitième, M. Carlin.
Enseignement professionnel : M. Lemoine
Classe préparatoire : M. Girault.
Cours d'anglais : M. Lemoine.
Dessin : M. Lemoine.
Musique : M. Roville.
Maîtres d'études : MM. Girault, Lemoine L.

Ecole chrétienne des Frères : M. Frère Jean de Dieu, directeur.

ÉTABLISSEMENT LIBRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Brienon : M. Goret.

PENSIONNATS PRIMAIRES DE GARÇONS.

A Joigny, M. Joubert. A Villeneuve-s.-Yonne, MM. Pouillot et Plain.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A Joigny : M[mes] Les Sœurs de Tours.
id. M[lles] Decombard.
A St-Julien-du-Sault : Mlle Lenoble.
A Brienon : Mlle Heurtefeu.
A Charny : Mlle Rzepecka.
A Bassou : M[mes] les Sœurs de la Prov.
A St.-Fargeau. id. de la Présentat.
A Villen.-s-Yonne : Les Célestines.
A La Ferté : Mlle Deschamps.

Arrondissement de Sens.

LYCÉE NATIONAL DE SENS.

ADMINISTRATION.

Proviseur : MM. E. Genouille ✱, agrégé, officier de l'instruction publique.
Censeur : de Parlier du Mazel, surveillant général.
Aumônier : l'abbé Garnier, chanoine honoraire.
Econome : Folleau ; commis d'économat, Bergere.

PROFESSEURS :

Enseignement. — Lettres.

Philosophie : MM. Brémond, agrégé, officier de l'instruction publique. — Rhétorique : Aublé, agrégé. — Seconde : Lichtenberger, agrégé. — Troisième : Buzy, licencié ès-lettres. — Histoire : Millot.

Sciences.

Mathématiques : MM. Fiot, licencié ès-sciences ; Sommier, licencié ès-sciences ; Arnaud, licencié ès-sciences.
Physique : MM. Gusse, agrégé et Julliot, bachelier ès-sciences et ès-lettres.

Langues étrangères.

Anglais : Eliot, breveté. — Allemand : Dauphiné, breveté.

Division de grammaire.

Quatrième : Magdelenat, licencié ès-lettres. — Cinquième : Humbert, licencié ès-lettres. — Sixième : Deshays, licencié ès-lettres.

Division élémentaire.

Septième : Jouffroy, licencié ès-lettres. Huitième : Prêteux. Classe prim. : Bertrand.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE.

Langue française : MM. Genouille fils et Milne. — Histoire : M. Millot. -- Mathémat. : MM. Arnaud et Sommier. — Physique et chimie . MM. Garbanet Julliot.

Dessin d'imitation : Challard. — Dessin graphique : Julliot. — Musique vocale et piano : Cretté. — Musique instrumentale : Cretté et Rousset.

Maîtres répétiteurs.

MM. Massua, Ligeret, Lecoq, Etournel, Barot, Colomb, Dalloz, Marion.

Service médical. — Médecins : M. Moreau, doct. en méd. ; M. Goupil, dentiste.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Sens : M. Roy. | A Villeneuve-la-Guyard : M. Benoist.

ÉCOLES PRIMAIRES LIBRES.

Pour les Garçons : { Les Frères de la doctrine chrétienne.
Guillon (pensionnat primaire).

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A Sens : Dames de Nevers, Sœurs de la Ste-Enf., Mlles Robert, Chominot, Barbe.
A Pont-sur-Yonne : Sœurs de la Providence.
A Villeneuve-l'Archevêque : Sœurs de la Sainte-Enfance.
A Chéroy : Sœurs de la Providence de Sens.

ÉCOLE COMMUNALE DE GARÇONS.

A Sens : M. Ricard, directeur, assisté de trois maîtres adjoints.

ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES.

A Sens : Mlle Moncourt, directrice, assistée de cinq maîtresses.

SALLE D'ASILE COMMUNALE.

A Sens : Mlle Dautel, directrice. — Mlle Terrier, sous-directrice.

SALLES D'ASILE LIBRES.

Les sœurs de la Sainte-Enfance, rue du Lion-d'Or, et les sœurs de Saint Vincent de Paul, faubourg d'Yonne.

Arrondissement de Tonnerre.

COLLÉGE COMMUNAL DE TONNERRE.

Collége de plein exercice : enseignement spécial, réparti en trois années, préparant aux écoles ouvertes aux élèves de français, à celles de Châlons, d'Alfort, etc. — Cours de dessin linéaire et d'imitation. — Cours de musique. — Classe préparatoire aux classes de latin et de français, cours de chant. — Cabinet de physique. — Laboratoire de chimie.

MM. Maugey, principal. L'abbé Raffiot, aumônier.

Professeurs, MM.

Philosophie et histoire, Maugey.
Sciences, Mitaine, officier d'académie.
Rhétorique et seconde, Hariot, id.
Troisième et quatrième, Cestre.
Cinquième et sixième, Fortier.
Septième et huitième, N.......
3e et 2e année, (enseig. spéc.), Mitaine, Hariot, Noble, Louzier.
1re année, (enseig. spécial), Noble, Louzier. Lenief.
Année préparatoire, Lenief, N.... ...
Anglais, Louzier.
Dessin, Bouton.
Musique, Tremblay.
Maîtres d'études, N..... .., N.........

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Tonnerre : M. Lelarge. A Aisy : M. Caillen. A Noyers : M. Chamoin.

PENSIONNATS POUR LES DEMOISELLES.

A Tonnerre : Les Ursulines, Mme Adine.

SECTION V.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

1re DIVISION. — 6e SUBDIVISION.

MM. MORANDY C. ✻, général de brigade, comm. l'Yonne, à Auxerre.

Administration.

GUESVILLER O. ✻, sous-intendant milit. de 1re classe, à Auxerre.
Lemarchand, officier d'admin., adjudant en 1er, chef de bureau

Garde nationale mobile.

MM. GÉRAUD ✻, capitaine major, à Auxerre. Drot, sergent, secrétaire.

Hôpitaux militaires.

M. THIERRY DE MAUGRAS O. ✻, médecin major de 1re classe, chargé du service militaire à l'hospice civil de Joigny.

Dépôt de Recrutement.

MM. BERMONT ✻, capitaine comm. le dépôt de recrutement à Auxerre.
DURAND, sous-lieutenant adjoint au recrutement.

Génie.

MM. MARÉCHAL ✻, chef de bat , chef du génie dans le départ., à Melun ;
GUERRE-CURTANCHON ✻, garde principal du génie, à Auxerre.

GARNISONS.

1° GARNISON D'AUXERRE.

Le dépôt du 69e de ligne est à Auxerre, les bataillons actifs à Paris.

Etat-major. — MM. Ragot ✻, chef de bataillon, major commandant le dépôt ; Genty ✻, capitaine-trés. ; Boursier ✻, capitaine d'hab. ; Sorling, capit. adjud. maj.

2° GARNISON DE JOIGNY.

Les dépôts des 4e cuirassiers et 9e dragons, dont les escadrons actifs sont à Paris.

4e CUIRASSIERS (DÉPÔT).

MM. Normand, major commandant le dépôt.
Grodoux, capitaine trésorier.
Bonfils, capitaine d'habillement.

9e DRAGONS (DÉPÔT).

MM. Castanier, lieuten.-colonel, comm. le dépôt.
N***, capitaine trésorier.
N***, capit. d'habillement.

GENDARMERIE.

La gendarmerie du départ. de l'Yonne fait partie de la 23e légion de cette arme.

MM. DEROUSSE, O. ✻, colonel, chef de légion à Orléans. RAMPONT, , chef d'escadron, commandant la compagnie de l'Yonne. PANIEN ✻, capitaine. LAUREAU, lieutenant-trésorier. CORADIN, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier.

Lieutenance d'Auxerre.

M. Panien ✻, capitaine.

	MM.		MM
Auxerre, 1re brig.,	Phelippot, m.-d.-l.-chef	Courson,	Acquart, brigadier.
— 2e —	Jacquin, brigadier.	Chablis,	Calment. —
— 3e —	Delune, id. à pied	Vincelles,	Gauthier, —
Saint-Florentin,	Devillard, id.	Seignelay,	Frantz, —
Saint-Sauveur,	Tranchant, m.-d.-logis	Coulanges-s.-Y.	Berthelot, —
Vermenton,	Ereth, brigadier.	Ligny,	Lagoguey. —
Toucy,	Aroué, id.		

Lieutenance d'Avallon.

MM. Gaudiet, lieutenant.

Avallon,	Prévost, ma.-d.-log.	Guillon,	Brouin, brigadier.
Vézelay,	Bablin Clouet, brigad.	Quarré-l-T. (à pied),	Jeannin —
L'Isle-sur-Serein,	Bonnerat, —	Châtel-Censoir,	N......, —

Lieutenance de Joigny.

MM. Chesne, capitaine à Joigny.

Joigny,	Blondot, mar.-d.-logis.	Aillant-s-Tholon,	Dumay, brigadier.
Villeneuve-s-Y.,	Choillot ✻, mar.-d.-l.	Brienon,	Brac, —
Bléneau,	Gruet, mar.-d-l. à pied.	St-Jul.-du-Sault,	Najears, — à pied.
Saint-Fargeau,	Labonde, — chev.	Cerisiers (à pied),	Doussot, —
Charny,	Berthier, brigadier.		

Lieutenance de Sens.

MM. Siruges ✻, capitaine.

Sens-sur-Yonne,	Jolly, mar.-des-log. à cheval.	Villeneuve-l'Arc.	Longuet, brigadier.
		Chéroy,	Bertholle, brig. à pied.
	Briban, brig. à pied.	Sergines.	Mérat, — à chev.
Pont-sur-Yonne,	Bressant, m. d.-l. à ch.	Saint-Valérien,	Fernet, — à pied.

Lieutenance de Tonnerre.

MM. Léguey, lieutenant.

Tonnerre,	Cavin, mar.-d-log.	Tanlay,	Dietz, brigadier.
Noyers (à pied),	Corderan, —	Flogny,	Baudin, —
Ancy-le-Franc,	Martin, brigadier.		

SECTION VI.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

M. de Bonald O. ✻, trésorier-payeur général pour l'Yonne.

SERVICE DE LA RECETTE.

MM. Bénard, caissier.
Clavelou, chef de comptabilité.
Blaire, chargé de la recette particulière de l'arrond. d'Auxerre.
Petit, chargé du service de la dépense.

RECEVEURS PARTICULIERS

Flye Sainte-Marie, à Avallon.
Rivaille, à Joigny.
de Traynes, à Sens.
De Gucnz, à Tonnerre.

Percepteurs surnuméraires.

MM. Vigreux, à Auxerre; N...., à Avallon; Chailley, à Joigny; Igot, à Sens; Dupin, à Tonnerre.

CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE.

Directeur du département, M. Amyot.
Inspecteur, M. Meignié.

CONTRÔLEURS.

1re division. — MM. Poterat de Billy, contrôleur principal, à Auxerre.
Perceptions d'Auxerre, Appoigny, Pourrain, Mont-St-Sulpice, Seignelay et Villefargeau.

2e division. — Larfeuil, contrôleur hors classe, à Auxerre.
Perceptions de Chablis, Coulanges-la-Vineuse, Ligny, Montigny, Saint-Cyr, Saint-Bris et Saint-Florentin.

3e division. — Dubois, contrôleur de 1re classe, à Auxerre.
Perceptions de Coulanges-sur-Yonne, Courson, Cravant, Mailly-le-Château Migé, Ouaine et Vermenton.

4e division. — Dubois-Tesselin-Dubel, contrôleur de 3e classe, à Saint-Fargeau.
Perceptions de Bléneau, Champignelles, Lainsecq, Saint-Sauveur, Toucy et Villiers- Saint-Benoît.

5e division. — Dertelle, contrôleur de 3e classe, à Joigny.
Perceptions d'Aillant, Cézy, Charny, La Ferté-Loupière, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne.

6e division. — Mouginot, contrôleur de 2e classe, à Joigny.
Perceptions de Joigny, Bassou, Brienon, Cerisiers, Guerchy et Venizy.

7e division. Girard, contrôleur de 1re classe, à Sens.
Perceptions de Sens, Domats, Mâlay-le-Grand, Paron, Theil et Villeneuve-l'Archevêque.

8e division. Dessus, contrôleur hors classe, à Sens.
Perceptions de Chéroy, Grange-le-Bocage, Pont-sur-Yonne, Sergines, Thorigny et Villeneuve-la-Guyard.

9e division. Penard, contrôleur de 1re classe, à Tonnerre.
Perceptions de Tonnerre, Cruzy, Fleys, Flogny, Neuvy-Sautour, Rugny et Tanlay.

10e division. Rouyer, contrôleur de 1re classe, à Tonnerre.
Perceptions d'Aisy, Ancy-le-Franc, Joux-la-Ville, Lézinnes, L'Isle-sur-le-Serein, Molay, Noyers et Santigny.

11e division. Husson, contrôleur de 3e classe, à Avallon.
Perceptions d'Avallon, Châtel-Censoir, Guillon, Vault de Lugny, Quarré-les-Tombes et Vézelay.

MM. N......., Poncelin, surnuméraires.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

M. Arnault de la Menardière, contrôleur commis principal de 2e classe.
MM. Guimont, Parigot, J. Marty et Marchand, employés.

Les bureaux sont ouverts, rue de la Monnaie, de 8 h. du matin à 4 heures du soir.

CADASTRE.

Les plans-minutes de tout le département sont déposés à la Direction des contributions directes; ils se composent de 6,745 plans parcellaires et de 465 tableaux d'assemblage.

La Direction délivre des extraits de ces plans aux personnes qui en font la demande. Le prix de ces extraits est réglé ainsi qu'il suit :

Pour dix parcelles et au-dessous, réunies sur une même feuille. . . . 2 fr. »

Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur une même feuille, par parcelle. . . . . » 20

Pour chaque parcelle sur une feuille séparée, avec indication des tenants et aboutissants. . . . . » 50

Pour copie d'une section entière, par parcelle. . . . . » 50

Pour copie du plan entier d'une commune, par parcelle . . . . » 10

Dans le cas où le plan délivré ne présente pas une demi-parcelle par héctare, le prix des extraits est fixé à 5 centimes par hectare en sus des prix fixés ci-dessus mais alors le prix par parcelle est de 15 centimes au lieu de 20.

Les mêmes copies, en *trait colorié*, moitié en sus du prix précédent.

La Direction délivre également des extraits des matrices cadastrales et des états de section, d'après le tarif suivant :

Pour extrait de une à quinze lignes 75 centimes.
Pour chaque ligne en sus 03

Quand ils sont demandés, ces extraits sont délivrés immédiatement sur des formules fournies par la Direction.

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

Le système métrique décimal des poids et mesures posé en principe par l'Assemblée constituante (décret du 8 mai 1790), loi du 26-30 mars 1791), fondé en partie par le décret de la Convention du 1er août 1793 et constitué définitivement par les lois du 18 germinal an III et 19 frimiaire an VIII, puis modifié dans son application par le décret impérial du 2 fevrier 1812, a été consacré en dernier lieu par la loi du 4 juillet 1837 qui abrogea le décret de 1812, prescrivit la stricte exécution des lois de l'an III, et de l'an VIII, constitutives du système métrique décimal, et interdit sous peine d'amende d'insérer dans les actes publics toutes dénominations de poids et mesures autres que celles exprimées dans ces lois. Une ordonnance du 17 avril 1839 a réglé la manière dont s'effectue la vérification des poids et mesures et a réorganisé tout le service.

Arrondt d'Auxerre,	MM. Claude vérif.	Arrondt de Joigny,	MM. Ficatier.
— id.	Bizard, vér. adj.	— de Sens,	Chenal.
— d'Avallon,	Gagneau.	— de Tonnerre,	Malécot.

SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE A AUXERRE.

Directeur : M. Ducelier ;

Censeurs : MM. de Bonald, trésorier-payeur général;
Munier, ancien principal du Collége;
N....

Administrateurs : MM. Laurent-Lesseré, Sallé, Parquin, Chambon, Breton, Legueux, négociants.

PERCEPTEURS ET COMMUNES DE LEURS PERCEPTIONS.

La première commune indiquée est le chef-lieu de la perception et la résidence du percepteur.

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.				
Duranton	Auxerre	271477 71	148441 15	1484 41
Chardon	Appoigny	32133 10	16359 62	163 60
	Monéteau.	12274 09	5620 92	56 21
Pineaud	Chablis	54147 61	24673 79	246 74
	Beine	13829 87	5878 75	58 79
	Chichée	15532 70	8059 25	80 59
	Fontenay p. Chablis	4252 35	1555 75	15 56
	Fyé	4554 85	1952 25	19 52
	Milly	5492 78	2447 75	24 48
	Poinchy	7005 15	3034 50	30 35
Prudot	Coulanges-la-Vineuse	35105 74	13482 34	134 82
	Escolives	8979 45	4009 »	40 09
	Gy-l'Evêque	8244 48	4007 53	40 08
	Jussy	8501 57	3536 »	35 36
	Vincelles	14255 40	6096 59	60 97
	Irancy	18806 25	8167 83	81 68
	Vincelottes	7023 72	3118 »	31 18
Dujon	Coulanges-sur-Yonn.	10305 42	6562 08	65 62
	Andryes	11064 18	6355 96	63 56
	Crain	7167 87	3625 25	36 25
	Etais	16953 41	7361 »	73 61
	Festigny	3719 84	1314 50	13 15
	Lucy-sur-Yonne	4742 23	2549 58	25 50
Petit.	Courson	20952 56	9839 58	98 40
	Druyes	13113 58	6738 33	67 38
	Fontenailles	2406 76	928 25	9 28
	Fouronnes	7474 83	3164 86	31 65
	Molesmes	4545 22	2121 91	21 22
	Mouffy	2919 89	1312 75	13 13
Lugrin	Cravant	20866 05	10438 88	104 39
	Accolay	13275 11	6812 74	68 13
	Bazarnes	11988 92	5723 50	57 24
	Prégilbert	6322 99	2571 58	25 72
	Sainte-Pallaye	4574 23	1936 33	19 36
Magenties	Ligny	26344 78	12906 33	129 06
	La Chapelle-Vaup.	6479 73	2365 50	23 66
	Maligny	21254 81	9493 »	94 93
	Méré	5972 10	2568 50	25 69
	Varennes	7800 65	3675 25	36 75
	Villy	5415 31	2725 »	27 25

NOMS	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Paillot	Mailly le-Château	162[illegible]9 55	6890 08	68 90
	Fontenay-sur-Four.	5876 06	2350 ״	23 50
	Mailly-la-Ville	158o4 66	6944 92	69 45
	Merry-sur-Yonne	10175 01	4424 35	44 24
	Sery	2765 34	1317 ״	13 17
	Trucy-sur-Yonne	6175 33	2326 5o	23 27
Bullot	Migé	17883 25	8o53 91	8o 54
	Charentenay	1o5o5 o8	4453 25	44 53
	Coulangeron	5629 89	2239 5o	22 4o
	Escamps	16365 ״	6739 ״	67 39
	Val-de-Mercy	9576 33	4430 o9	44 30
Chamoin	Montigny	1o954 68	4631 83	46 32
	Bleigny-le-Carreau	5552 87	2o32 ״	2o 32
	Lignorelles	6876 6o	26o7 75	26 08
	Pontigny	13454 44	65o6 33	65 o6
	Rouvray	8611 29	3492 ״	34 92
	Venouze	6812 7o	2882 75	28 83
	Villeneuve-St-Salve	6932 21	2552 ״	25 52
Brocquet	Mont-S-Sulpice	28o17 69	9793 75	97 94
	Cheny	15643 82	69o5 75	69 o6
	Chichy	2342 o6	895 ״	8 95
	Hauterive	8155 3o	3o61 1o	3o 61
	Ormoy	14964 59	6o28 ״	6o 28
Thévenin	Ouanne	2o275 94	8381 o8	83 81
	Chastenay	7199 57	2336 25	23 36
	Lain	6651 o3	2993 66	29 94
	Merry-Sec	7494 52	34o7 67	34 o8
	Sementron	8172 93	3162 5o	31 63
	Taingy	18o8o 25	6239 ״	62 39
Larcena	Pourrain	2o871 25	843o ״	84 3o
	Lindry	15o13 96	5877 5o	58 78
	Beauvoir	8o83 51	3428 o8	34 28
	Diges	21783 31	8879 4o	88 79
	Egléný	1o776 31	378o 83	37 81
Lechère	St-Cyr-les-Colons	14795 31	6355 o9	63 55
	Préhy	5492 95	1769 ״	17 69
	Aigremont	3157 3o	119o ״	11 9o
	Chemilly-sur-Serein	7947 14	3573 58	35 74
	Chitry	114oo 4o	437o 75	43 71
	Courgis	7988 69	3o11 ״	3o 11
	Lichères	6788 o1	3219 2o	32 19
Auvity	Saint-Bris	3828o 62	16614 83	166 15
	Augy	6574 o5	2697 58	26 98
	Champs	8495 71	3437 16	34 37
	Quenne	6635 39	2324 25	23 24
	Venoy	19247 73	723o 6o	72 31

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.		PRINCIPAL des quatre contributions.		PRODUIT d'un cent. additionnel au principal	
Goulet.	Lainsecq	8450	67	5315	58	53	16
	Sainte-Colombe	9183	02	4100	50	41	01
	Perreuse	4399	10	1803	50	18	04
	Sainpuits	11660	75	5674	50	56	75
	Sougère	13040	28	5035	66	50	36
	Thury	12555	41	6276	33	62	76
Defrance	Saint-Florentin	41114	66	21260	75	212	61
	Avrolles	14774	21	8402	"	84	02
	Bouilly	5014	89	2579	"	25	79
	Chéu	8447	88	3516	50	35	17
	Germigny	13287	77	6812	17	68	12
	Jaulges	11047	04	4839	40	48	39
	Rebourceaux	5767	75	2128	08	21	28
	Vergigny	7328	51	3954	33	39	54
Colette ✳.	Saint-Sauveur	27524	26	13715	46	137	15
	Fontenoy	11704	19	5225	35	52	25
	Moutiers	17906	98	7397	»	73	97
	Saints	16177	38	7915	75	79	16
	Treigny	28045	70	13183	05	131	83
Hès.	Seignelay	30776	99	13869	58	138	70
	Beaumont	9496	93	3342	75	33	43
	Chemilly p. Seignel.	9210	49	3016	50	30	17
	Gurgy	15997	07	7428	16	74	28
	Héry	29852	07	13463	17	134	63
	Sougèrés-sur-Sinotte	"	"	"	"	"	"
Trutey.	Toucy	34694	28	21327	51	213	28
	Dracy	12497	22	5486	25	54	86
	Lalande	6791	18	3062	75	30	63
	Leugny	12383	67	6059	91	60	60
	Levis	8110	25	3592	33	35	92
	Moulins	8509	49	3195	"	31	95
	Parly	14658	89	6338	08	63	38
Roger	Vermenton	40360	09	23592	91	235	93
	Arcy-sur-Cure	15145	88	7790	75	77	91
	Bessy	6023	24	3281	75	32	82
	Bois-d'Arcy	1824	33	829	50	8	30
	Essert	3653	86	1695	"	16	95
	Lucy-sur-Cure	3874	44	1856	75	18	57
	Sacy	13113	76	5966	75	59	67
Destutt de Blannay, (à Auxerre.)	Villefargeau	12708	41	5507	92	55	08
	Charbuy	18311	43	8152	42	81	53
	Chevannes	11864	49	10146	58	101	47
	Perrigny	14015	02	4490	"	49	90
	Saint-Georges	8789	92	4340	17	43	40
	Vallan	9795	84	4479	50	44	80
	Vaux	6560	90	2503	"	25	03

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
ARRONDISSEMENT D'AVALLON.				
Piétresson.	Avallon	88045 50	30667 66	306 68
	Annay-la-Côte	6912 47	3984 »	39 84
	Annéot	4543 50	2340 »	23 40
	Etaules	8982 32	5097 »	50 97
	Lucy-le-Bois	14867 22	8123 50	81 24
	Magny	16263 63	8222 08	88 22
	Sauvigny-le-Bois	11589 41	5922 50	59 23
	Thory	» »	» »	» »
Carrichon O ❋	Châtel-Censoir	17601 83	9793 83	97 94
	Asnières	10239 69	5177 16	51 77
	Brosses	10411 80	5479 24	54 79
	Blannay	2666 83	1271 50	12 72
	Lichères	6889 56	3393 50	33 94
	Montillot	11022 99	5422 50	54 23
	Saint-Moré	5091 52	3008 33	30 08
	Voutenay	5524 61	2851 50	28 52
Monnot.	Guillon	13838 72	6851 75	68 52
	Cisery	4207 86	2310 80	23 11
	Cussy-les-Forges	9860 48	5382 83	53 83
	St-André-en-T.-Pl.	11008 27	5860 50	58 61
	Sauvigny-le-Beuréal	3854 21	1917 50	19 17
	Savigny-en-T.-Plaine	8361 08	4677 50	46 77
	Sceaux	7345 72	3918 »	39 18
	Trevilly	6106 46	3057 50	30 58
	Vignes	8252 54	4227 »	42 27
Mallet.	Joux-la-Ville	18596 84	10071 37	100 71
	Dissangis	5638 66	2684 50	26 85
	Massangis	11564 69	6158 50	61 59
	Coutarnoux	5454 86	2598 »	25 98
	Précy-le-Sec	8991 59	4659 »	46 59
Bidot.	L'Isle-sur-Serein	10768 12	5174 36	51 74
	Angely	8791 83	4478 50	44 79
	Annoux	3709 25	1630 99	16 31
	Athie	4568 66	1910 »	19 10
	Blacy	6375 77	2985 59	29 86
	Civry	7270 50	3866 »	38 66
	Provency	8897 92	4615 »	46 15
	Sainte-Colombe	10735 38	5880 50	58 81
	Talcy	4555 38	2261 75	22 62
Poulin fils.	Quarré	14017 30	7883 33	78 83
	Saint-Germain	12712 19	7115 58	71 16
	Chastellux	4304 78	2206 »	22 06
	Saint-Brancher	6831 07	3402 75	34 03
	Bussières	4414 23	2117 50	21 18
	Beauvilliers	1687 84	1052 50	10 53
	Saint-Léger	11545 82	6881 »	68 81
	Sainte-Magnance	8648 01	4366 75	43 67

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
	Santigny	7314 41	2802 »	28 02
	Anstrudes	10494 65	4993 66	49 99
	Marmeaux	5754 80	2255 »	22 55
Barre . . .	Montréal	10227 63	4650 50	46 51
	Pisy	8940 39	4246 92	42 47
	Thisy	5265 24	2201 25	22 01
	Vassy-sous-Pizy	6199 51	2602 75	26 03
	Vault de Lugny	14655 73	7571 25	75 71
	Domecy-sur-le-Vault	3830 06	1771 50	17 72
	Girolles	7907 06	4134 75	41 35
Jullien	Island	11107 65	5560 50	55 60
(à Avallon.)	Menades	3321 09	1721 »	17 21
	Pontaubert	5107 35	2702 »	27 02
	Sermizelles	4015 »	2031 83	20 32
	Tharot	2479 53	1267 50	12 67
	Vézelay	17973 48	8850 08	88 50
	Asquins	9808 14	6125 83	61 26
	Chamoux	3854 79	2144 »	21 44
	Domecy-sur-Cure	11639 77	6388 75	63 89
	Foissy	3661 22	1997 50	19 98
Cardinal . .	Fontenay	8128 34	3750 »	37 50
	Givry	5048 87	2464 »	24 64
	Pierre-Perthuis	4045 93	1981 25	19 81
	Saint-Père	12316 26	6572 08	65 72
	Tharoiseau	3011 80	1525 »	15 25
ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.				
	Aillant	17183 27	10914 95	109 15
	Champvallon	6296 68	3031 25	30 31
	Chassy	12571 58	6718 45	67 18
	Poilly	17636 56	7072 25	70 72
Michon. . .	St-Maurice-le-Vieil	5920 24	2436 »	24 36
	St-Maurice-Thiz.	4080 31	1417 50	14 18
	Senan	12471 52	6202 08	62 02
	Villiers-sur-Tholon	10219 40	6304 30	63 04
	Volgré	5675 76	3159 50	31 70
	Bassou	11447 57	5909 50	59 10
	Bonnard	7080 18	3053 58	30 54
Lacam	Champlay	19117 16	9563 08	95 63
(à Joigny). .	Charmoy	7595 79	3484 75	34 85
	Chichery	12060 48	5242 08	52 42
	Epineau-les-Vosves	7169 23	3754 75	37 55
	Bléneau	29221 45	12534 77	125 35
	Champcevrais	12678 91	5554 50	55 55
Rocher. . .	Rogny	17927 04	8432 »	84 32
	Saint-Privé	14775 13	7105 »	71 05

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.		PRINCIPAL des quatre contributions.		PRODUIT d'un cent. additionnel au principal	
Chardon. .	Brienon	44735	54	25792	54	257	93
	Bellechaume	9937	26	5220	»	52	20
	Bligny-en-Othe	3218	27	1645	50	16	46
	Bussy-en-Othe	25193	82	14082	91	140	83
	Esnon	7381	25	4158	83	41	59
	Mercy	2429	72	1000	50	10	»
	Paroy-en-Othe	5062	51	2465	»	24	65
Tailhan. .	Cerisiers	12868	82	7360	59	73	61
	Arces	13012	94	5436	73	54	37
	Bœurs	9280	01	4182	75	41	83
	Cérilly	3994	53	2098	50	20	99
	Coulours	7576	13	3220	»	32	20
	Dillo	1654	81	696	50	6	97
	Fournaudin	5413	37	1980	84	19	81
	Vaudeurs	10399	46	4385	»	43	85
	Villechétive	5584	15	2558	50	25	59
Hinkelbein (à Joigny.)	Cézy	20818	50	11296	88	112	97
	Béon	8118	64	4970	90	49	71
	Chamvres	12552	41	5491	50	54	92
	Paroy-sur-Tholon	6752	53	2851	»	28	51
	St-Aubin-sur-Yonne	9654	51	5509	75	55	10
	Villecien	7357	72	3825	92	38	26
	Villevallier	9996	16	5300	42	53	»
Boizanté. .	Champignelles.	20455	41	9427	15	94	27
	Grand-Champ	13608	75	6230	50	62	31
	Louesme	3738	14	1535	17	15	35
	Malicorne	8089	62	3538	25	35	38
	St-Denis-s.-Ouanne	6394	49	2525	50	25	26
	Tannerre	12006	39	6415	»	64	15
	Villen.-les-Genets	8787	68	4430	50	44	31
Odoart de Bois-milon.	Charny	22659	88	11000	75	110	08
	Chambeugle	2504	33	978	»	9	78
	Chêne-Arnoult	4578	29	1875	75	18	76
	Chevillon	7471	60	2975	83	29	76
	Dicy	7874	50	3799	78	38	»
	Fontenouilles	7116	18	2971	75	29	72
	La Mothe-aux-Auln.	1047	32	645	25	6	45
	Marchais-Beton	4167	38	1642	»	16	42
	Perreux	11143	49	5544	58	55	45
	Prunoy	11378	28	5344	75	53	45
	St-Martin-s-Ouanne	9677	92	4619	50	46	20
	Villefranche	10654	60	5037	41	50	37
Dorotte. . .	Guerchy	16028	96	6555	83	65	56
	Fleury	19873	96	8909	42	89	09
	Branches	12828	05	5095	42	50	95
	Laduz	6896	31	2733	50	27	34
	Neuilly	19218	49	8193	83	81	94
	Villemer	9527	04	3452	75	34	53

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Brunnin (à Joigny)	Joigny	131861 87	71425 45	714 25
	Brion	10603 20	5579 50	55 80
	Looze	6579 94	2922 50	29 23
	Migennes	15093 38	6784 09	67 84
	Saint-Cydroine	14690 13	7090 17	70 90
Martin . . .	Villiers-St-Benoît	14099 89	6286 17	62 86
	La Villotte	6281 95	2775 »	27 75
	Les Ormes	5218 82	2344 80	23 45
	Merry-Vaux	11426 98	5926 17	59 26
	St-Martin-sur-Ocre	3057 36	1000 »	10 »
	Sommecaise	10558 90	4475 50	44 76
	St-Aubin-Chât.- .	14147 27	7946 42	79 46
Jouis . . .	La Ferté-Loupière	18043 25	8065 09	80 65
	Cudot	8953 40	4157 75	41 58
	La Celle-Saint-Cyr	19631 09	8196 »	81 96
	Précy	10884 83	5270 50	52 71
	St-Romain-le-Preux	6069 04	2241 »	22 41
	Sépaux	10791 18	5546 88	55 47
Dumas . . .	Saint-Fargeau	41252 64	20707 30	207 07
	Lavau	22051 84	11405 »	114 05
	Ronchères	5301 65	2034 »	20 34
	St-Martin-des-Ch.	14918 42	6594 07	65 94
	Mézilles	20602 93	11747 57	117 48
	Fontaines	13307 83	6778 »	67 78
	Septfonds	6834 01	2966 »	29 66
Mothré . . .	St-Julien-du-Sault	33862 23	18150 69	181 51
	St-Loup-d'Ordon	8984 26	4084 50	40 85
	St-Martin-d'Ordon	5666 84	2711 »	27 11
	Verlin	7490 25	3304 »	33 04
Michaut. . .	Venisy	29008 33	16749 78	167 50
	Chailley	12838 68	7245 13	72 45
	Champlost	21371 60	9598 84	95 99
	Turny	18510 89	9556 75	95 57
Herrgott . .	Villeneuve-s.-Yonne	74561 38	41322 43	413 22
	Armeau	10124 78	4331 67	43 32
	Bussy-le-Repos	10524 22	4833 50	48 34
	Chaumot	11801 52	4998 50	49 99
	Dixmont	20159 41	9492 45	94 92
	Les Bordes	8833 56	4035 45	40 35
	Piffonds	13960 05	6240 08	62 40
	Rousson	8798 65	3983 75	39 84

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
ARRONDISSEMENT DE SENS.				
	Chéroy	15298 58	6574 »	65 74
	Brannay	8214 65	3157 »	31 57
	Dollot	9207 03	3047 50	30 48
	Jouy	8401 08	3105 50	31 06
Picon. . . .	Montacher	12053 35	5398 »	53 98
	Saint-Valérien	16682 81	6769 34	67 69
	Vallery	12233 23	4689 58	46 90
	Villebougis	7115 56	2813 50	28 14
	Villegardin	5575 35	2255 50	22 56
	Domats	15278 50	6366 75	63 67
	Courtoin	3382 97	1616 »	16 16
	Fouchères	7361 17	2915 80	29 16
	La Belliole	5898 11	2302 »	23 02
Prudot fils . .	Savigny	8494 15	3830 50	38 31
	Subligny	6084 73	2358 83	23 59
	Vernoy	8479 89	3697 »	36 97
	Villen.-la-Dondagre	8748 46	3715 50	37 16
	Villeroy	4569 58	1547 »	15 47
	Grange-le-Bocage.	8496 20	3008 33	30 08
	St-Maurice-a.-R.-H.	19611 16	7817 17	78 17
	Sognes	5825 64	1808 67	18 09
Guisard. . .	Vertilly	4630 47	1834 »	18 34
	Villiers-Bonneux	9791 01	3485 »	34 85
	Courceaux	7326 03	2768 »	27 68
	Plessis-Dumée	5657 26	2525 50	25 26
	Mâlay-le-Grand	11858 91	6648 80	66 49
	Maillot	7415 17	2819	28 19
	Mâlay-le-Petit	5966 41	2960	29 60
Chandenier fils	Noé	4832 30	2534 50	25 35
(à Sens)	Fontaine-la-Gaillar.	3896 59	1623 85	16 24
	Passy	5863 85	2737 30	27 37
	Rosoy	5386 05	2054	20 54
	Saligny	6098 83	2651	26 51
	Vaumort	6458 75	2805	28 05
	Véron	14479 89	7757 34	77 57
	Paron	9098 16	4714 93	47 15
	Collemiers	6882 05	2799 42	27 99
	Cornant	2812 98	1003 50	10 04
	Courtois	3682 39	1603 67	16 04
Dauphin . .	Egriselles-le-Bocage	12835 04	5608 17	56 08
(à Sens)	Etigny	7423 28	2984	29 84
	Gron	11480 84	5292 90	52 93
	Marsangis	14279 80	6106 25	61 06
	Nailly	13422 75	5900 83	59 01
	St-Martin-du-Tertre	6962 96	2930 50	29 30

OMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Lhermitte.	Pont-sur-Yonne	25596 63	13785 42	137 85
	Cuy	6893 63	2971	29 71
	Evry	5796 34	2554	25 54
	Gisy-les-Nobles	10613 68	5535 25	55 35
	Lixy	8499 15	2941 83	29 42
	Michery	17015 40	9063	90 63
	Saint-Serotin	9455 35	3562 50	35 63
	Villemanoche	15562 49	6767 91	69 68
	Villenavotte	1664 85	757 50	7 58
	Villeperrot	5643 18	2128 50	21 29
Texier (à Sens)	Sens	212061 49	125532 37	1255 52
	Saint-Clément	10330 44	4829 42	48 29
	Saint-Denis	4977 50	2306 50	23 07
	Soucy	12029 54	5505 88	55 06
Berthelin.	Sergines	26837 79	12868 50	128 69
	Compigny	7184 79	2868	28 68
	Pailly	9142 94	3921	39 21
	Plessis-Saint-Jean	9889 77	3620 67	36 21
	Courlon	21361 16	10255 17	102 55
	Serbonnes	12371 59	5628 50	56 29
	Vinneuf	21010 52	9106 02	91 06
Peltier.	Theil	9238 36	3885 58	38 86
	Pont-sur-Vanne	5631 01	2145 22	21 45
	Chigy	11213 93	4559 75	45 60
	Les Siéges	10163 69	5325 33	53 25
	Vareilles	6128 03	2491 50	24 92
	Villiers-Louis	4774 45	2537	25 37
Légier.	Thorigny	16190 93	6439 50	64 40
	Fleurigny	13572 27	5262 50	52 63
	La Chapelle-s.-Or.	12537 55	5611 75	56 12
	La Postolle	7311 34	3171 50	31 72
	St-Martin s.-Oreuse	8762 82	4532 42	45 32
	Voisines	12528 09	4474 25	44 74
Beauvallet.	Villen.-la-Guyard	41229 62	18586 73	185 87
	Champigny	26030 72	12984 65	129 85
	Chaumont	12064 04	4779 83	47 80
	Saint-Agnan	9449 52	3554 50	35 55
	Villeblevin	15328 65	7603 17	76 03
	Villethierry	13918 69	5319 25	53 19
Guerrier.	Villen.-l'Archev.	30039 79	17930 76	179 31
	Bagneaux	9799 76	4937 50	49 38
	Courgenay	13791 12	5703 08	57 03
	Flacy	7128 36	3452 75	34 53
	Foissy	12307 56	6575 50	65 76
	Lailly	11771 40	4713 87	47 14
	Molinons	7687 72	3831	38 31

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.				
Challan-Belval	Aisy	9438 76	5988 42	59 88
	Cry	7824 17	4617 99	46 18
	Jully	10669 33	5789 50	57 90
	Nuits	8646 71	5325 50	53 26
	Perrigny	5861 32	3521	35 21
	Ravières	17799 97	11060 50	110 61
Soupey. . .	Ancy-le-Franc	24271 40	14419 50	144 20
	Argenteuil	16507 47	8526 50	85 27
	Chassignelles	8662 78	5075 50	50 76
	Cusy	6311 80	3673 50	36 74
	Fulvy	5481 17	2482 66	24 83
	Stigny	8705 17	5353	53 53
	Villiers-les-Hauts	8909 41	5022 75	50 23
Dorneau . .	Cruzy	22375 69	13487 86	134 88
	Gigny	7811 50	4441 92	44 42
	Gland	4952 41	2722	27 22
	Pimelles	3894 19	2299	22 99
	Sennevoy-le- Bs	5535 47	3291	32 91
	Sennevoy-le-Haut	4267 46	2464 75	24 65
Gódot (à Tonnerre)	Fleys	7433 04	3465 50	34 66
	Béru	3758 13	1681	16 81
	Collan	5762 74	2257 25	22 57
	Serrigny	5346 64	2163	21 63
	Tissey	3626 90	1590	15 90
	Vézannes	3718 26	1461	14 61
	Viviers	6213 57	2874 33	28 74
	Yrouerre	6903 83	3377 92	33 78
Dorotte. . .	Flogny	12435 36	6200 67	62 01
	Bernouil	3202 88	1230 50	12 30
	Butteaux	8948 29	4049 50	40 50
	Carisey	6837 55	4215 91	42 16
	Dié	7010 81	3808 25	38 08
	La .Chap.-Vieille-F.	11655 56	6922 16	69 22
	Percey	7413 30	3883 50	38 84
	Roffey	8157 56	3523 42	35 23
	Tronchoy	5050 39	2397 75	23 80
	Villiers-Vineux	6302 91	3506 91	35 07
Quelles. . .	Lézinnes	13806 78	6818 59	68 19
	Ancy-le-Libre	9069 18	4748 59	47 49
	Argentenay	3859 98	2151 66	21 52
	Pacy	9631 42	4268 67	42 69
	Sambourg	4948 98	2233 50	22 34
	Vireaux	6309 73	2857	28 57
Moultk. . .	Molay	5362 28	3304 25	33 04
	Annay	10450 92	5504 25	55 04
	Fresnes	2956 08	1429 50	14 30
	Nitry	14389 68	9018 25	90 18
	Poilly	10385 02	4264 50	42 65
	Sainte-Vertu	7817 89	3690 50	36 91

NOMS des PERCEPTEURS.	COMMUNES.	MONTANT des rôles par commune.	PRINCIPAL des quatre contributions.	PRODUIT d'un cent. additionnel au principal
Chartre.	Neuvy	23933 22	12264 65	122 65
	Beugnon	7301 83	4003 66	40 04
	Lasson	6229 87	2703 25	27 03
	Sormery	17421 98	8873 92	88 74
	Soumaintrain	10730 34	5375 42	53 75
Petit.	Noyers	24806	14765	147 65
	Censy	2308 57	940	9 40
	Châtel-Gérard	7768 37	4000 75	40 01
	Etivey	7430 33	4539 25	45 39
	Grimault	8384 53	4203 41	42 03
	Jouancy	2786 61	1148 75	11 49
	Moulins	5760 25	2960	29 60
	Pasilly	3247 25	1711 33	17 11
	Sarry	9406 24	4039	40 39
Challan Gust.	Rugny	5784 87	3288 75	32 89
	Arthonnay	10118 70	5732 17	57 32
	Mélisey	8429 18	3921 50	39 22
	Quincerot	4049 40	1634 50	16 35
	Thorey	2579 86	1409	14 09
	Trichey	2815 82	1194	11 94
	Villon	6235 02	3568 09	35 68
Roguier.	Tanlay	10678 62	6401 72	64 02
	Baon	3572	1784	17 84
	Commissey	8870 35	4638	46 38
	Saint-Martin	6880 91	3922 25	39 22
	Saint-Vinnemer	11042 37	5738 08	57 38
Garrel	Tonnerre	85966 39	52221 62	522 22
	Cheney	5466 01	2750 25	27 50
	Dannemoine	10185 84	5384 33	53 84
	Epine uil	9257 17	4883 25	48 83
	Junay	3864 64	1514 75	15 15
	Molosmes	10697 72	5270 75	52 71
	Vézinnes	6180 68	2749	27 49

RÉCAPITULATION.

Arrondissements	d'Auxerre	1918219 51	892247 45	8922 47
	Bois de l'État.		5665 00	56 65
—	Avallon	659657 61	345872 96	3458 73
	Bois de l'État.		5251 00	52 51
—	Joigny	1470606 33	723452 97	7234 54
	Bois de l'État.		11309 00	113 09
—	Sens	1168086 61	549878 79	5498 79
	Bois de l'État.		7329	73 29
—	Tonnerre	756891 78	407977 08	4079 77
	Bois de l'État.		5198 00	51 98
	Totaux.	5973461 84	2919429 25	29194 29
	Bois de l'État.		34752 00	347 52

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DE L'YONNE.

MM. Beuve, directeur; Cosnier, 1er commis; Nolle, 2e commis; Georgé, 3e commis; Hamel, 4e commis; Collot, surnuméraire.

INSPECTION DU DÉPARTEMENT.

MM. Vernet et Bruncel, inspecteurs, en résidence d'Auxerre.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Bureaux et entrepôt des tabacs : rue des Lombards, 11.

M. Bouchon, recev. principal, entrep.

Service Actif.

MM. Gautier, contrôleur à Auxerre.
Collin, Collot, Morisset, Forestier, commis à Auxerre.
Bayard, Fromonot, Beurdeley, surnumér. du service actif à Auxerre.
Caillot, receveur à cheval de la banlieue d'Auxerre.
Jacques, commis principal à cheval, id.
Sérodin-Bertin, recev. à chev. à Chablis.
Leclerc, com. princip. à cheval id.
Vidal, rec. à ch. à Courson
Dumont, com. princ. à cheval id.
Chanteux, recev. à cheval à St-Florentin.
Maudric, com. principal à cheval id.
Coutrix, receveur à cheval à Toucy.
Pillot, commis principal à cheval id.
Pons, rec. à cheval à Vermenton.
Bolot, commis principal à cheval id.

Service de la Navigation.

MM. Isman, rec. de nav.
Ménétrier, commis surveillant de navig.

Garantie des matières d'or et d'argent.

MM. Gautier, contrôleur de garantie.
Bouchon, receveur.
Monceaux, essayeur.

Service des Octrois.

MM. Martin, préposé en chef de l'octroi d'Auxerre.
Bretin, brigadier.
Caillaux, s.-brig.
Coudré, 1er surveillant ambulant.
Maison, 2e id.
Mouchon, 3e id.
Guétat, 4e id.
Irr, receveur à l'abattoir.
Courtois, receveur à la Porte du Pont.
Viault, id. du Temple.
Cotte, id. de Paris.
Tribaudeau, id. Chantepinot.
Pont, receveur à la porte d'Egléný.
Boudin, id. du Port.
Bertrand, surveillant Porte St-Pierre.
Chatté, id. porte Saint-Vigile.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM.
Messager, rec. entrep. à Avallon.
Bessette, commis principal à Avallon.
Maubé, commis à Avallon.
Rouard, receveur à cheval à l'Isle.
Maufret, commis pr. à ch. à l'Isle.
Vachez, rec. à ch. à Quarré-l.-Tombes.
Sadde, commis princ. à cheval id.
Lefèvre, receveur à cheval à Vézelay.
Detz, commis princ. à chev. id.

SOUS-DIRECTION DE JOIGNY.

MM. de Gislain, sous-directeur; Hérisé, 1er commis; Henri, 2e commis; Bernot, surnuméraire, pour les arrondissements de Joigny, de Sens et de Tonnerre, résidant à Joigny.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

M.
Giry, rec. princ. entrep., à Joigny.

Service Actif.

MM.
Demetz, receveur à cheval à Aillant.
Jaquelin, com. princip. à cheval id.
Bonneau, rec. à ch. à Brienon.
Schneider, com. princ. id.
Laillet, receveur à cheval à Charny.
Mondot, com. princ. à cheval à Charny.
Théneveau, recev. à ch. à St.-Fargeau.
Henriot, comm. princ. à ch. à St-Fargeau.
Lacorde, r. à ch. à V.-s-Yon.

Brunel, commis princ. à cheval, id,
Duranthon, com. principal à Joigny.
Sandre, commis id.
Petit, surnum. du service actif, id.

Service de la Navigation.

MM.
Jacquot, receveur de navig. à Laroche.
Michon, vérificat. de navig. à Laroche.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M.
Lefèvre, recev. entrep. à Sens.

MM. *Service Actif.*
Baudoux, contrôleur, à Sens.
Pérosé, Crouzil, Huguet, Caplain, commis à Sens.
Charvy, surnuméraire du service actif.
Gagelin, receveur à cheval de la ban. de Sens.
Conrad, com. princ. à cheval id.
Lhermitte, rec. à cheval. à Pont-s-Yonne.
Aubry, commis princip. à cheval, id.
Delécolle, rec. à chev. à Villen.-l'Arch.
Gautier, commis princ. à cheval id.

MM. *Service de l'Octroi.*
Boudrot, prép. en chef de l'oct. de Sens, Gromard, brigadier; Vié, Dumont, Créveau, Fontaine, Troué, Veau, Delagneau, Martin, rec. d'oct., à Sens.
Jean Bos, Heurton, Perrault et Brulé, surv. amb. à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM.
Périgal, recev. entrepos. à Tonnerre.
Deray, commis chef de poste à Tonnerre.
Béraud, commis à Tonnerre.
Fournerat, surnuméraire du service actif à Tonnerre.

MM *Service Actif.*
Roguier, rec. à cheval à Ancy-le-Franc.
Sériot, commis pr. à cheval à Ancy.
Chamoin, recev à ch. à Flogny.
Sauviat, commis princip. à cheval id.
Barbotte, receveur à cheval à Noyers,
Petit, commis princ. à cheval id.

Service de la Navigation.

MM.
Vauthier, receveur buraliste de navig. à Tonnerre.
Denis, receveur de navig. à Ravières.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

MM. Capmas, directeur du département;
Rétif, inspecteur.

MM. Capmas, 1er commis de direction,
Balbon, garde-magasin, contrôleur de comptabilité,
Mauricart, timbreur.
Guillou, commis d'ordre. Adam et Poulin, expéditionnaires.

VÉRIFICATEURS.

MM. Letanneur, à Auxerre.
Tixier, à Avallon.
Piétresson de St-Aubin, à Joigny.
Chrestien de Lihus, à Sens.
Souclier, à Tonnerre.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES

Auxerre, Périer.
Avallon, Cunier.
Joigny, Frèze.
Sens, Fels.
Tonnerre, Lacroix.

RECEVEURS.

Arrondissement d'Auxerre.

Auxerre, Letors de Crécy, rec. de l'enreg. des actes civils, s.-s. privés et suc.
— Paillot, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, Gounot.
Coulanges-la-Vineuse, Labadie.
Coulanges-sur-Yonne, Couquet.
Courson, Roussel.
Ligny, Bertucat.
Saint-Florentin, Lautard.
Saint-Sauveur, Dulac.
Seignelay, Pineau.
Toucy, Corvoisier.
Vermenton, Jullien.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, Crotey de Bonval.
L'Isle, Bourgeot.
Guillon, Arsac.
Quarré-les-Tombes, Pierrey.
Vézelay, Girerd.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Despence de Pomblain.
Bléneau, Hédal ✻.
Brienon, Ardillaux.
Cerisiers, Boursy.
Charny, Pesson-Maisonneuve.
Joigny, Bernard.
Saint-Fargeau, Pierrat.
Saint-Julien du Sault, Hunot.
Villeneuve-sur-Yonne, Bussière de Nercy.

Arrondissement de Sens.

Chéroy, Tisserand.
Pont-sur-Yonne, Vallée.
Sens, Mercier, receveur de l'enreg. des actes civils, s.-s. p. et succ.
Mareschal, receveur de l'enregistrem. des actes judiciaires et des domaines.
Sergines, Dorin.
Villeneuve-l'Arch., Leblanc.

Arrondissement de Tonnerre

Ancy-le-Franc, Roy.
Cruzy, Vialet.
Flogny, J Dorotte.
Noyers, Cabanal-Duvillard.
Tonnerre, Fournerat (enreg[t] et domaines).

SURNUMÉRAIRES.

Auxerre, Maiseau, Fouard.
Avallon, Desnoyers.
Joigny, Ledoux.
Sens, Mousele.
Tonnerre, N.... ....

EAUX ET FORÊTS.

8e CONSERVATION.

M. Brière de Mondétour ✻, conservateur à Troyes.

INSPECTION D'AUXERRE.

MM. Gallot, inspecteur, à Auxerre.
De Kirwan, sous-inspecteur à Auxerre.
Mauvignant, brigadier sédentaire, attaché au bureau de l'inspecteur.
Malaizé garde-général, à Courson.
Leblanc, garde-général, à Tonnerre.
Guérard, garde général, à Ancy-le-Franc.

INSPECTION D'AVALLON.

Goin, inspecteur à Avallon.
Gand, sous-inspecteur, à Avallon.
Parison, brigadier sédentaire, attaché à l'inspection d'Avallon.
Paris, garde général, à Avallon.

INSPECTION DE SENS.

Barthélemy, inspecteur, à Sens.
Morel, s.-inspecteur, à Sens.
Abbat, commis d'inspect. g. sédentaire
Lefebvre-Nailly, garde-général, à Joigny.
Delassasseigne, garde général, à Brienon.

POSTES.

DIRECTION DE L'YONNE.

MM. Berault, directeur des postes du département.
Vigna, contrôleur du département.
Chapsal, commis de direction.
Guimbert, brigadier-facteur.

BUREAU DE POSTE D'AUXERRE.

MM. Rigal, receveur principal.
Brunschwig, commis principal.
Mallarmé, premier commis.
MM. Robillion, second commis.
Delahaye, troisième commis.

BUREAUX DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement d'Auxerre,

Appoigny, M. Mézilles, facteur-boitier.
Arcy-sur-Cure, Mme Loisel, receveuse.
Chablis, Mlle Gauthier, receveuse.
Chailley, Mlle Ployer, distributrice.

Coulanges-la-Vineuse, Mme Lamidé, rec.
Coulanges-s.-Y., Mme Laroque, receveuse.
Courson, Mlle Carré, receveuse.
Cravant, Mlle Bazin, receveuse.
Ligny, Mlle Précy, receveuse.
Mailly-Château, M. N...
Pourrain, Mlle Gomier, distributrice.
Saint-Bris, Mme Hadery, receveuse.
St-Florentin, Mme Dubois, receveuse.
St-Sauveur, Mme Brunot, receveuse.
Seignelay, M. Jamin, receveur.
Toucy, Mme ve Batbédat, receveuse.
Treigny, Mme Mousset, distributrice.
Vermenton, Mlle Mansel, receveuse.
Vincelles, Mme Mouchot, receveuse.

Arrondissement d'Avallon.

Avallon, M. Geantet, receveur.
Châtel-Censoir, Mme Lamy, distribut.
Lucy-le-Bois, M. Berthelot, receveur.
Quarré-les-Tombes, Mlle Ragon, recev.
Vézelay, Mme Shaw-Ayala, receveuse.
L'Isle-s-l-Serein. Mlle Barbotte, receveuse.
Chastellux, Mme Tanière, distributrice.
Cussy-les-Forges, Mlle Forestier, id.
Guillon, Mme Soisson, receveuse.

Arrondissement de Joigny.

Aillant, Mme Broué, receveuse.
Arces, Mme Mortier, receveuse.
Bassou, M. Vacquier, receveur.
Bléneau, Mlle Chastanet, receveuse.
Brienon, Mlle Bonnard, receveuse.
Cerisiers, Mlle Chardon, receveuse.
Cézy, Mme Petit, receveuse.
Champignelles, Mlle Denis, distributrice.
Charny, Mlle de la Jolive, receveuse.
Dixmont, Prévost, facteur-boîtier.
Fleury, Mlle Bard, distributrice.
Joigny { MM. Meissonnier, receveur.
Gillon, premier commis.
Cantin, second commis. }

Laroche (St-Cydroine), Mme Viltard. recev.
Mézilles, Mlle Roudault, receveuse.
Rogny, Mme Crapeau, distributrice.
St-Aubin-Ch.-Neuf, Mlle Ribière, distrib.
S.-Fargeau, Mme Clayeux, receveuse.
S.-Julien-du-S., Mme ve Michel, receveuse.
Senan, M. Robineau, facteur-boîtier.
Sépeaux, Mlle Chenault, distributrice.
Villefranche-St-Phal, M. Dosnon, facteur-boîtier.
Villeneuve-sur-Yonne, M. Boudet, recev.
Villevallier, M. Fortin, receveur.
Villiers-S.-Benoît, Mme Godeau, distr.

Arrondissement de Sens.

Champigny, M. Denis, distributeur.
Chéroy, M. Piau, receveur.
Egriselle-le-B., Mme Cosset, distributrice.
Pont-sur-Yonne, Mlle Oberland, recev.
Sens. { MM. Labarre, receveur.
Saulnier, premier commis.
Bonnet, 2e commis.
Guyot, 3e commis. }
Serbonnes, Mme Morin, receveuse.
Sergines, Mme ve Vezy, receveuse.
Saint-Valérien, Mlle Fortin, distributrice.
Theil, Mme Mirauchaux, distributrice.
Thorigny-s.-Oreuse, M. Lamy, receveur
Vallery, Mlle Gagé, distributrice.
We-l'Archevêque, Mlle Villiers, receveuse.
We-la-Guyard, Mme ve Suby, receveuse.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Fr., Mme Bethfort, receveuse.
Cruzy, Mme Malleret, receveuse.
Flogny, Mme Giffard, receveuse.
Neuvy-Sautour, Mme Boisseau, receveuse.
Lezinnes, Mlle Navelier, receveuse.
Noyers, Mme Leidié, receveuse.
Nuits, Mme Paupert, receveuse.
Tanlay, Mme Pesme, receveuse.
Tonnerre, M. Boissaux, receveur.

SECTION VII.

PONTS ET CHAUSSÉES.

M. DORÉ ✻, Ingénieur en chef du Département, à Auxerre.

§ 1er. SERVICE ORDINAIRE COMPRENANT :

1° *Les routes nationales dont voici la nomenclature et l'itinéraire*

No 5. *De Paris à Genève* par Montereau, Villeneuve-la-Guyard, Champigny, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Saint-Denis, Sens, Mâlay-le-Roy, Theil, Vaumort, Arces, Avrolles, Saint-Florentin, Germigny, Percey, Flogny, Tronchoy, Cheney, Dannemoine, Tonnerre, Lézinnes, Ancy-le-Franc, Fulvy, Nuits, Aisy, Montbard et Dijon.
No 5 *bis. De Sens à Saint-Florentin* par

Rosoy, Villeneuve-sur-Yonne, Armeau, Villevallier, Villecien, Saint-Aubin, Joigny, Laroche, Esnon et Brienon.
N° 6. *De Paris à Chambéry* par Joigny, Epineau-les-Voves, Bassou, Appoigny, Auxerre, Champs, Vincelles, Cravan, Vermenton, Reigny, Lucy-s.-Cure, Arcy-sur-Cure, Voutenay, Sermizelles, Avallon, Cussy-les-Forges, Sainte-Magnance et Rouvray.
N° 60. *De Nancy à Orléans* par Troyes, Villeneuve-l'Archevêque, Molinons, Foissy, Sens, Paron et Courtenay.
N° 65. *De Neufchâteau à Bonny-sur-Loire* par Châtillon-sur-Seine, Laignes, Pimelles, Tanlay, Tonnerre, Fléy, Chablis, Poinchy, Beines, Auxerre, Villefargeau, Pourrain, Toucy, Mézilles, Saint-Fargeau et Lavau.
N° 77. *De Nevers à Sedan* par Clamecy, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Gy-Lévêque, Vallan, Auxerre, Villeneuve, Saint-Salves, Montigny, Pontigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.
N° 151. *De Poitiers à Avallon* par Clamecy, Dornecy, Chamoux, Vézélay, Asquins et Blannay.
Longueurs des routes nation. dans le département, 526 kil., 7 hect.

2° *Les routes départementales dont voici les dénominations et l'itinéraire* :

N° 1. *De Sens à Nemours* par Saint-Valérien et Chéroy.
N° 1 *bis*. *De Subligny à Villeroy.*
N° 2. *De Chéroy à Bray-sur Seine* par Dollot, Brannay, Pont-sur-Yonne.
N° 3. *De Joigny à Toucy* par Paroy, Senan, Aillant-s.-Tholon et Saint-Aubin.
N° 4. *D'Auxerre à Nogent-sur-Seine* par Monéteau, Seignelay, Hauterive, Brienon, Bligny, Bellechaume, Arces, Vaudeurs, Les Siéges et Villeneuve-l'Archevêque.
N° 5. *De Saint-Fargeau à Vincelles* par Saint-Sauveur, Ouaine, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse.
N° 6. *De Tonnerre à Avallon* par Yrouerre, Noyers, Massangis, Dissangis, l'Ile-sur-Serein, Provency et Sauvigny-le-Bois.
N° 7. *D'Avallon à Lormes* par Chastellux.
N 8. *De Cussy-les-Forges à Semur* par St-André-en-Terre-Pleine et Epoisses.
N° 9. *D'Aisy à Montargis*, par Etivey, Sauvigny, Pasilly, Censy, Noyers, Aigremont, Lichéres, Saint-Cyr-les-Colons, Saint-Bris, Auxerre, Saint-Georges, Aillant-sur-Tholon, Senan, Volgré, Saint-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy et Château-Renard.
N° 9 *bis*. *De la porte d'Egléný à la porte de Paris autour d'Auxerre.*
N° 10. *De Saint-Fargeau à Montargis* par Saint-Privé, Bléneau et Rogny.
N° 11. *De Joigny à Avallon* par la Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny-le-Châtel, Maligny, Chablis, Lichéres, Nitry, Joux la-Ville, Lucy-le-Bois.
N° 12. *De Joigny à Montargis* par Béon.
N° 13 *De Sens à Nogent-sur-Seine* par Saint-Clément, Thorigny et Sognes.
N° 14. *De Germigny aux Croûtes.*
N° 15. *D'Avallon à Montbard* par Sauvigny, Santigny, Vassy-sous-Pizy, Anstrudes et Aisy.
N° 16. *De Tonnerre à Bar-sur Seine* par Saint-Martin, Rugny, Villon, Arthonnay et les Riceys.
N° 17. *De Courson à Dicy* par Fontenailles, Ouaine, Moulins, Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Charny.
N° 18. *De Nuits à Laignes*, par Ravières, Jully, Sennevoy et Gigny.
N° 19. *De Saint-Aubin-Château-Neuf à Mézilles* par Villiers-Saint-Benoît.
N° 20. *D'Auxerre à Vézelay* par Vincelles, Bazarnes, Trucy-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir et Asnières.
N° 20 *Annexe de Chamoux à la limite de la Nièvre.*
N° 21. *D'Auxerre à Semur* par Noyers, Soulangis, Sarry, Châtel-Gérard, Vassy-sous-Pizy et Moutiers-Saint-Jean.
N° 22. *De Cosne à Auxerre* par St-Amand, Saint-Sauveur, Fontaines et Toucy.
N° 23. *De Courtenay à Villen.-la-Guyard* par Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Ville-Thierry et Saint-Agnan.
N° 24. *D'Auxerre à Donzy* par Courson, Druyes et Etais.
N° 25. *De Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges* par Sauvigny-le-Bois.
N° 26. *De Tonnerre à Chaource* par Coussegrey.
N° 27. *De Joigny à Courtenay* par Villevallier, Saint-Julien-du-Sault, Verlin, et Saint Martin-d'Ordon.
N° 28. *De Saint-Bris à Lucy-le-Bois* par Vermenton.
N° 29. *De Vézelay à Avallon* par Saint-Père, Pontaubert.
Longueurs des routes départementales, 841 kil., 1 hect.

§ 2. SERVICE HYDRAULIQUE COMPRENANT :

1° La surveillance et la réglementation des rivières, ruisseaux et tous autres cours d'eau non navigables ni flottables. — 2° La surveillance et la réglementation de toutes les usines établies sur ces cours d'eau. — 3° Les irrigations et les drainages. — 4° Les études pour l'assainissement des terrains communaux à mettre en valeur. (La police, le curage et l'amélioration des cours d'eau non navigables, ni flottables, ont été placés par décret impérial du 8 mai 1861 dans les attributions spéciales du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.)

Un décret du 29 avril 1862 place également la surveillance et la police de la pêche dans les attributions du service ordinaire pour ce qui concerne les cours d'eau non navigables ni flottables.

§ 3.

Service des appareils à vapeur, des établissements insalubres ou dangereux, et enfin des usines métallurgiques, hauts-fourneaux, patouillets, fonderies, etc.

MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées du service ordinaire remplissent, dans le département, les fonctions d'ingénieurs des mines.

BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF.

MM. Ficatier Virgile, conducteur embrigadé, chef de bureau.
Petit Charles, conducteur embrigadé.
Chailley, Berry Léon et Chateau, employés secondaires.

Le département est partagé en quatre arrondissements d'Ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. Desmaisons ✱, sous-ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Bureau.

MM. Raoul, conducteur embrigadé.
Ansault, Petit Emile, Moreau et Renvoizé, employés secondaires.

Service actif.

MM. Bertin, conducteur embrigadé, à Auxerre.
Suchey, conducteur embrigadé détaché à Saint-Fargeau.
Jalouzot, conducteur embrigadé, à Courson.
Bobowicz, employé secondaire détaché à Toucy.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales,*

N° 6, depuis Joigny jusqu'à la borne kilométrique n° 168, près la gare de l'embranchement d'Auxerre.
N° 65. Du pont d'Auxerre à la limite du département du Loiret.
N° 77. De la limite du département de la Nièvre à la route nationale n° 65, à Auxerre.

2° *Les routes départementales,*

N°s 3,5,9 bis,10,17,19,22 et 24 entières.
N° 9. D'Auxerre à la limite du Loiret.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement de Sens :
Du point d'intersection des cantons de Charny et de Saint-Julien-du-Sault avec le département du Loiret, à la rencontre du Saint-Vrain, par la route départementale n° 9.
Le Saint-Vrain depuis la route n° 9 jusqu'à son embouchure dans l'Yonne exclusivement.
L'Yonne jusqu'à Laroche exclusivement.
Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre.
L'Yonne de Laroche à Auxerre inclusivement.
Démarcation de l'arrondissement d'Avallon.
L'Yonne et ses affluents de gauche depuis Auxerre jusqu'à Coulanges-sur Yonne inclusivement.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. de Liebhaber, ingénieur ordinaire à Avallon.

Bureau.

MM. Communaudat, cond. embrigadé.
Farcy, id.
Prévost, empl. secondaire.

Service actif.

MM. Brenot, conducteur embrigadé, détaché à Vermenton.
Gaulon, conducteur embrig., à Avallon.
Labalte, conducteur embrigadé, à Avallon.
Levallois, employé secondaire, à Avallon.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales*

N° 6. De la borne 0 k. 5 au-delà du pont d'Auxerre à la limite de la Côte-d'Or.
N° 151. De Poitiers à Avallon, entière.

2° *Les routes départementales.*

N°s 7, 8, 15, 20, 20 annexe, 21, 25 et 28 entières.
N° 6. De la borne kilométrique n° 19, à la route nationale n° 6, près Avallon.
N° 9. De la route d'Aisy à la route nationale n° 6, près l'auberge neuve
N° 11. De la route départementale n° 9, près Lichères, à la route nationale n° 6, près Avallon.
N° 29. De Vézelay à Avallon.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre :
La rive droite de l'Yonne, depuis Coulanges-sur-Yonne jusqu'à Auxerre.
Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre :
Ligne parallèle à la route départementale n° 9, et passant par Auxerre, Quennes, Chitry, Préhy, Noyers et Aisy.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Chigot, ingénieur ordinaire, à Sens.

Bureau.

MM. Schneider, conducteur embrigadé.
Lejeune, conducteur auxiliaire.
Lespagnol, employé secondaire.
Largeot, id.
Beauvallet, id.

Service actif.

MM. Vincent, conduct.embrig., à Sens.
Smorczewski, id.
Millard, id. à Sens.
Ficatier Anicet, conducteur embrigadé, détaché à Joigny.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales,*

N. 5 De la limite de Seine-et-Marne à la borne kilométrique n° 150, près Avrolles.
N. 5. *bis.* De Sens à St-Florentin, entière
N. 60. De Nancy à Orléans, entière.

2° *Les routes départementales,*

N°s 1, 1 bis, 2, 12, 13 et 23 entières, n° 4, partie comprise entre Brienon et Villeneuve-l'Archevêque, et 27 de Joigny à Courtenay.

3° *Service hydraulique.*

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre :
Du point d'intersection des cantons de Charny et de Saint-Julien-du-Sault avec le département du Loiret, à la rencontre du Saint-Vrain avec la route départementale n° 9, près St-Romain.
Le Saint-Vrain jusqu'à son embouchure dans l'Yonne inclusivement.
La rivière d'Yonne, depuis l'embouchure du Saint-Vrain jusqu'à Laroche exclusivement.
Démarcation du côté de l'arrondissement de Tonnerre :
L'Armançon, depuis son embouchure dans l'Yonne jusqu'à l'embouchure du Créanton exclusivement.
Le Créanton et ses affluents exclusivement.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. Etienne, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.

Bureau.

MM. Dubret et Guionnet, conducteurs auxiliaires.
Giraud jeune, Séguin, employés secondaires.

Service actif.

Courtine, cond. embrig., Tonnerre.
Millon, conducteur embrigadé, détaché à Saint-Florentin.
Dumont, conducteur embrigadé, détaché à Milly.
Guionnet, cond. auxil. à Tonnerre.

Cet arrondissement comprend :

1° *Les routes nationales,*

N° 5. De la borne kilométrique n° 150 à la limite de la Côte-d'Or.

N. 65. De la limite de la Côte-d'Or à la route nat. n° 6, près Auxerre.

N. 77. Du Pont d'Auxerre, à la limite du département de l'Aube.

2° *Les routes départementales,*

N°s 14, 16, 17 et 18, entières.

N. 4, Partie comprise entre la route nationale n° 77, près d'Auxerre, et la route nationale n° 5 bis à Brienon.

N° 6. De la route nationale n° 65, à la borne kilométrique n° 23, près Noyers.

N. 11, De la route nationale n° 5 bis, (à la Belle-Idée), à la ferme de Vauchar-mes, près Lichères.

Service hydraulique.

Démarcation du côté de l'arrondissement de Sens :

L'Armançon depuis Laroche jusqu'à l'embouchure du Créanton inclusivement.

Le Créanton et ses affluents inclusivement.

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Auxerre.

L'Yonne, de Laroche à Auxerre exclusivement.

Démarcation du côté de l'arrondissement d'Avallon :

Ligne parallèle à la route départem. n. 9 et passant par Auxerre, Quennes, Chitry, Préhy, Noyers et Aisy.

SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS ET DE LA HAUTE YONNE.

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement des rivières d'Yonne jusqu'à Auxerre, de Cure et du canal du Nivernais, tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau, la police des ports qui en dépendent et l'instruction des affaires concernant les usines qui y sont situées.

Il s'étend, dans son ensemble, depuis l'origine du canal du Nivernais dans la Loire à Decize (Nièvre) jusqu'à son confluent en Yonne.

M. Verdevoye ✱, ingénieur en chef, à Nevers.

1° ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M Remise, ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Cet ingénieur est chargé du service :

1° De la partie de la rivière d'Yonne comprise entre Coulanges-sur-Yonne et Auxerre;

2° De la rivière de Cure, depuis le pont du tunnel d'Arcy ;

3° Du canal du Nivernais, depuis la limite du département de l'Yonne jusqu'à son embouchure dans l'Yonne, à Auxerre.

Bureau de M. Remise.

MM. Dessignolle, conducteur auxiliaire ; Boivin et N....., empl. secondaires.

SERVICE ACTIF.

MM. Petit, conducteur embrigadé à Mailly-la-Ville, surveillance des rivières d'Yonne, de Cure et canal du Nivernais, entre Coulanges-sur-Yonne et le pont de Cravant.

Valdant, conducteur auxiliaire à Auxerre, surveillance du canal du Nivernais et de la rivière d'Yonne, entre le pont de Cravant et Auxerre.

SERVICE DE LA SEINE (1re Section) ET DE L'YONNE.

Ce service comprend, dans le département de l'Yonne, tous les travaux d'amélioration et d'entretien de la navigation de l'Yonne en aval d'Auxerre.

M. Cambuzat ✱, ingénieur en chef, à Paris.

1° ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. Remise, ingénieur ordinaire, à Auxerre.

Cet ingénieur est chargé du service :

1° De la rivière d'Yonne entre Auxerre et Saint-Aubin ;
2° De la rivière d'Armançon au-dessous du pertuis de Brienon ;

Bureau de M. Remise.

M. Ménisselle, conducteur embrigadé, chef de bureau.
M. Roulier jeune, cond. auxiliaire.
Finat Amédée, empl. secondaire.

SERVICE ACTIF.

MM. Ficatier Cyrille Henri, conducteur embrigadé à Auxerre, surveillance de la rivière d'Yonne entre Auxerre et Laroche et de la construction du barrage de l'île Brûlée.
Piedzicki, conducteur embrigade à Joigny, surveillance de la rivière d'Yonne entre Laroche et Saint-Aubin et de la rivière d'Armançon.
Bernasse, conducteur embrigadé à Joiguy, surveillance de la construction du barrage de la Gravière.
Leau, conducteur embrig. à Auxerre, surveillance de la construction du barrage des Dumonts et de la dérivation de Gurgy.
Bonnard, cond. embrig. à Appoigny, surv. des travaux de la dérivation de Gurgy et du barrage des Boisseaux.

2° ARRONDISSEMENT DE LA NAVIGATION DE L'YONNE.

M. Chigot, ingénieur ordinaire à Sens.

Cet ingénieur est chargé du service de la rivière d'Yonne, depuis Saint-Aubin jusqu'au pont de Montereau.

Bureau de M. Chigot.

MM. Desmolières et N...., conducteurs embrigadés ; Gourdon, Beauvallet, employés secondaires.

SERVICE ACTIF.

MM. Salmon, conducteur embrig. à Villeneuve-sur-Yonne, surveil. de la rivière d'Yonne entre Saint-Aubin et Etigny.
Boidot, conducteur embrig. à Sens, surveillance de la rivière d'Yonne entre Etigny et l'embouchure de la Vanne.
Lambert, employé secondaire à Sens, surveillance de la rivière d'Yonne entre l'embouchure de la Vanne et l'île de Sixte.
Roulier aîné, conducteur embrigadé à Misy, surveil. de la rivière d'Yonne entre l'île de Sixte et le pont de Montereau.

CANAL DE BOURGOGNE.

PARTIE COMPRISE ENTRE LA ROCHE-SUR-YONNE ET LA LIMITE DE LA CÔTE-D'OR.

MM. Chenot ✱, ingénieur en chef, à Dijon.
Etienne, ingénieur ordinaire, à Tonnerre.
Lebelle, inspecteur des ports de l'Yonne et du canal de Bourgogne, en résidence à Joigny.

CONDUCTEURS SUBDIVISIONNAIRES.

MM. Valdant, cond. embrig., à Brienon.
Gotterot, cond. ppal., à Tonnerre.
Auret, cond. embr., à Montbard.

BUREAU.

MM. Adine, conducteur auxiliaire.
Tillequin, agent secondaire.

SERVICE VICINAL.

PERSONNEL. — 1° SERVICE CENTRAL.

MM. Boucheron ✱, agent-voyer en chef, à Auxerre, quai Condé, 16.
Guyard, id. id. chef de bureau.
Sonnet, id. de 5° classe, comptable.
Quignard, id. id. id.

2° ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. Montarlot, agent-voyer d'arrondissement, à Auxerre.
Labosse, agent-voyer de 2e classe, à Chablis.
Loury, id. de 2e classe, à Vermenton.
Neveux, id. de 3e classe, à Courson.
Mathieu, id. de 4e classe, à Saint-Sauveur.
Moine, agent-voyer, de 4e classe, à Saint-Florentin.
Blond, id. 4e classe, à Toucy.
Bertrand jeune, id. 5e classe, à Seignelay.
Lecomte, agent-voyer de 4e classe, à Coulanges-la-Vineuse.
Saint-André et Defosse, agents-voyers de 5e classe, à Auxerre.

3° ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM. Viault, agent-voyer d'arrondissement de 2e classe, à Avallon.
Garnier, id. de 3e classe, à Montréal.
Mignard, id. de 5e classe, à Avallon.
Préau, id. id. à Cussy-les-Forges.
Fromonot, agent-voyer secondaire, à Vézelay.

4° ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

MM. Gibier, agent-voyer d'arrondissement, à Joigny.
Loury, id. de 4e classe, à Saint-Fargeau.
Charles Er. id. de 2e classe, à Villeneuve-sur-Yonne.
Vallet, id. de 5e classe, à Arces.
Barbier. id. de 4e classe, à Aillant.
Champeaux, agent-voy., 5e classe, à Charny.
Renard, id. 3e classe, à Joigny.
Girardot, agent secondaire, id.
Boucheron Isidore, agent secondaire, à Brienon.

5° ARRONDISSEMENT DE SENS.

MM. Carré, agent-voyer d'arrondissement, à Sens.
Charles, id. de 1re classe, à Pont-sur-Yonne.
Huchard, id. de 2e classe, à Villeneuve-l'Archevêque.
Manson, id. de 5e classe, à Saint-Valérien.
Colas, id. de 5e classe, à Sens.
Bourcier, agent secondaire, à Sergines.
Simon, agent secondaire, à Sens.

6° ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM. Ragon, agent-voyer d'arrondissement de 1re classe, à Tonnerre.
Roy, id. de 3e classe, à Tonnerre.
Boussard, id. id. à Ancy-le-Franc.
Grandrup, id. de 3e classe, à Cruzy.
Letur, id. de 5e classe, à Flogny.
Bertrand aîné, id. de 5e classe, à Noyers.
Gorniot, agent secondaire de 2e classe, à Tonnerre.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire.

No 1er, d'Auxerre à Cosne, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux, les Cueillis, Saints, Sainte-Colombe, Treigny, La Folie et les Chailloux.

2, de Chablis à Vermenton, par Préhy et Saint-Cyr-les-Colons.

3, de Saint-Julien-du-Sault à Entrains par Thèmes, la petite Celle, Précy, Sépaux, Saint-Romain. La Ferté, Sommecaisse, La Villotte, Toucy,

Fontenoy, Le Deffand, Thury, Lainsecq, Sainpuits.

4, d'Aillant à Entrains et à Toucy, par Chassy, St-Maurice-le-Jeune, Egleny, Beauvoir, Nantou, Pourrain, Diges, Leugny, Sementron, Lain, Thury.

5, de Ligny au pont de Bassou, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay, Beaumont et Bouard.

6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Galois, Etais, la Fontaine et le Tremblay.

7, de Châtillon à Entrains par Champignelles, Tannerre, Béon, Mézilles, les Matignons, Saint-Sauveur, les Renards, l'Orme-du-Pont, les Thomas, Sainte-Colombe, la Breuille et Sainpuits.

8, de la route nationale n° 77 à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Varennes, Carisey, Flogny.

9, de Saint-Sauveur à l'Isle-s.-Serein et Vermenton, par le Deffand, Lain, Taingy, Molesmes, Courson, Fouronnes, Fontenay, Mailly-le-Château, Mailly-la-Ville, Avigny, Voutenay, Lucy-le-Bois et Provency.

10, d'Avallon à Saint-Brisson, par Cousin-la-Roche, Marault, Auxon, Villers, la Gorge et les Breuillottes et à Quarré-les-Tombes.

11, de Vermenton à Guillon, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, St-Bernard, Perrigny, Courterolles et Guillon.

12, de l'Isle à Chaource, par Annoux, Sarry, Villiers-les-Hauts, Fulvy, Cusy, Ancy-le-Franc, Pimelles, Cruzy, Maulnes et Arthonnay.

13, de Montréal à Sainte-Magnance, par Tréviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, Chevannes et Sainte-Magnance.

14, de Bassou à Briare, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aillant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe-Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie Saint-Val, la Bonde et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau.

15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les Fourneaux, la Herse, les Chétifs, Piffonds et les Guimbault.

16, de la route départementale n° 9 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos, la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle.

17, d'Ancy-le-Franc à la route départementale n° 18, par Stigny et Jully.

18, de Saint-Amand à Saint-Julien du Sault et Villeneuve-sur-Yonne, par Saint-Martin-sur-Ouanne, Malicorne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve-les-Genets, Septfonds, les Nantiers, Saint-Fargeau, les Girauds et Breuillambert.

19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Branches.

20, de Joigny à Nogent-sur-Seine et à Chigy, par les Siéges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuilerie, Beauregard.

21, d'Avallon à Coulanges-sur-Yonne, s'embranche sur la route nationale n° 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge, Châtel-Censoir, Lucy-sur-Yonne.

22, d'Auxerre à Briare, par Saint-Georges, Lindry, Beauvoir, Egleny, Merry-la-Vallée, La Villotte, Villiers-Saint-Benoît, les Usages, les Béatrix, les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond, Bléneau.

23, de Sens à Montereau et à Bray, par Saint-Clément, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Serbonnes, Courlon, Vinneuf, Sergines et Compigny.

24, de la route nationale n° 60 à Villeneuve-sur-Yonne, par Serbois, les Brins, Egriselle-le-Boc., Bracy, le bas de Marsangis et Rousson.

25, de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes à Pont-sur-Yonne, par Mauny, Thorigny, Fleurigny, Saint Martin-sur-Oreuse, la Chapelle-surOreuse et Gisy-les-Nobles.

26, de Sens à Voulx, part du pont de Sens, passe près Saint-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery.

27, de Theil à Villeneuve-sur-Yonne, par la Folie, les Bordes.

28, de Villeneuve-l'Archevêque à Bray et Molinons, par Lailly, La Postolle, Thorigny, Barreaux, Servins, Pailly et Plessis-Saint-Jean, et Compigny.

29, de Sergines à Montereau, et à Saint-Maurice par Serbonnes, Courlon et Vinneuf.

30, de Saint-Florentin à Rigny-le-Ferron, par Venizy, le Rué, Chailley, la grande Jaronnée, les Galbeaux, Fournaudin, les Cormiers et les Vallées.

31, d'Auxerre à Champlay, par Perrigny, le Buisson-Pouilleux, Fleury, Guerchy, Champloiseau, Neuilly, la ferme d'Arblay.

32, de Tonnerre à Corbigny, par Yrouerre, Sainte-Vertu, Nitry, Joux-la-Ville, Précy-le-Sec, Voutenay, emprunte la route nationale n. 6 jusqu'à la courbe de Givry, puis la route nationale n. 151 jusqu'à Vézelay, passe à St-Père, Asquins et Pierre-Pertuis.

33, de Cussy-les-Forges à Quarré-les-Tombes, par Villers-Nonains.

34, de Ligny à Saint-Mards-en-Othe, par Ligny, Chéu, Germigny, Beugnon, Neuvy-Sautour et Sormery.

35, de Tonnerre à Montfort, par Tissey, Collan, Maligny, Villy, Lignorelles et Souilly.

36, de Quarré-les-Tombes à Châtel-Censoir, par Velars, Latreville, Saint-Germain-des-Champs, Serée-le-Château, Usy, Saint-Père, les bois de la Madeleine, les Tremblats et Asnières où il s'embranche sur la route départementale n° 20.

37, de Champigny à Voulx, par Chaumont et Saint-Agnan.

38, de Courson à Chablis, par Charentenay, Val-de-Mery, Vincelles, Vincelottes, Irancy, St.-Cyr et Préhy.

39, de Vermenton à Entrains, par Accolay, Sainte-Pallaye, Prégilbert, Sery, Mailly-la-Ville, Mailly-Château-le-Bas, le Paumier, Misery, Coulanges-sur-Yonne, Andries, Ferrières, Etais.

40, de Theil à Thorigny, par Voisines, Fontaines et Villiers-Louis.

41, de Chéroy à Ferrière et à Voulx, par les Morteaux, les Jacquins, Jouy et les Bordes.

42, de Saint-Valérien à Jouy, par Montacher et Villegardin.

43, de Laroche à Tonnerre, par Cheny, Ormoy, Mont-Saint-Sulpice, Bouilly, Bas-Rebourseaux, Vergigny Chéu, Jaulges, Villiers-Vineux, Roffey, Vézinnes et Junay.

44, de Savigny à Anstrudes, par Guillon, Vignes, Pisy et Vassy.

45, de Chablis à Noyers par Chichée, Chemilly, Poilly, Molay et Perrigny.

46, de Sens à Villeneuve-l'Archevêque, par Saligny, Fontaines, les Clérimois et Foissy.

47, de Joigny à Fournaudin, par Brion, Bussy-en-Othe et Arces.

48, de Toucy à Seignelay par Parly, Lindry, Charbuy, Appoigny et Chemilly.

49, de Vermenton à Noyers par Sacy, Nitry.

50, d'Avallon à Guillon par Maison-Dieu.

51, de Saint-Florentin à Noyers par Villiers-Vineux, Carisey, Dyé, Vezannes, Serrigny et Yrouerre.

52, de Leugny à Bléneau par Lalande Fontaines, Mézilles, Septfonds et Saint-Privé.

53, d'Avallon à Tannay par Pontaubert, Island, Menades et Foissy.

54, de Cerisiers à Rigny-le-Feron, par Vaudeurs, Coulours et Cérilly.

55, de Quarré-les-Tombes à Rouvray, par Saint-Léger.

56, de Tonnerre à Laignes, par Commissey, Tanlay, Baon et Crusy.

57, d'Auxerre à Châtillon-sur-Loing et

et à Saint-Aubin-Château-Neuf, par Chassy, Saint-Maurice-Thizouailles, Les Ormes, Saint-Aubin-Château-Neuf, Bleury, Sommecaise, Perreux, Saint-Martin-sur-Ouanne et Marchais-Beton.

58, de Sens à Pont-sur-Yonne, par Courtois et Villeperrot.

59, d'Auxerre à Pontigny, par Villeneuve-Saint-Salve, Venouse et Montigny.

60, de Cussy-les-Forges à St-Léger, par Beauvilliers.

61, de Saint-Florentin à Ervy, par Soumaintrain et Beugnon.

62, de Champs à Chablis, par Saint-Bris, Chitry, Courgis et Chablis.

63, de Sens à Domats, par Subligny, Villeneuve-la-Dondagre, Courtoin et Domats.

64, de Bonny-sur-Loire à Courtenay, par Bléneau, Champcevrais, Marchais-Beton, Champbeugle et Fontenouilles.

65, de Domats à Vallery, par les Chesneaux, La Belliole, St-Valérien et Vallery.

66, de Saint-Fargeau à Clamecy, par la Chaux, la Détrouble, la Marcinerie, le Chêneau, Treigny, Perreuse, le Metz, Sainpuits, les Barres et Etais.

67, de Joigny à La Ferté, par Chamvres, Champvallou, Volgré, Senau et Villiers sur-Tholon.

68, de l'Isle à Aisy, par Annoux, Châtel-Gérard et Vausse.

69, de Saint-Florentin à Cerisiers, par Avrolles, Champlost, Mercy, Bellechaume, Dilo, Villechétive.

70, de Saint-Sérotin à Villeneuve-la-Dondagre, par St-Sérotin, Villebougis, Fouchères et Villeneuve-la-Dondagre.

71, de Sermizelles à la route départementale, n° 29, par Givry et Domecy-sur-le-Vault.

72, de Sens à Piffonds, par Paron, Gron, Etigny, Marsangis, Chaumot et Piffonds.

73, de Saint-Sauveur à Coulanges-sur-Yonne, par la Mallerue, Thury, Sougères, les Simons, les Billards, Maupertuis et Druyes.

74, d'Arquian à Bléneau, par Lavau, la Grand-Cour et Bléneau.

75, de Magny à Chastellux, par les hameaux de Marrault, le Meix et Saint-Germain.

76, de Theil à Fournaudin, par Vareilles, Vaudeurs, les Loges et Villefroide.

77, de Cerisiers à Laroche, par Cerisiers, Villechétive, Bussy-en-Othe et Migennes.

78, de Brienon à Ligny, par Bouilly et Rebourseaux.

79, de Rigny-le Ferron à Nogent-sur-Seine, par Flacy, Bagneaux, Courgenay, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Sogues.

80, d'Auxerre à Brienon et à Laroche, par Chemilly, Beaumont, Ormoy et Cheny.

Longueur des chemins de grande communication, 1831 kil., 9 hect.

CHEMINS DE MOYENNE COMMUNICATION.

Ce service comprend les chemins dont voici la désignation et l'itinéraire :

N° 1er, d'Ancy-le-Franc à Noyers, par Cusy, Argenteuil et Moulins.

2, de Villen.-l'Archevêque à Grange-le-Bocage, p. Lailly et la Charmée.

3, d'Aillant à Vermenton, par le Marais, Lindry, Pourrain, Escamps, les Huiliers, Avigneau, la Grilletière, Migé, val de Mercy, Bazarnes et Accolay.

5, d'Arces à Ervy, par Chailley, le Rué, Courchamp, Boullay, Neuvy-Sautour et la Vallée.

6, de Vermenton à Joux-la-V., p. Essert.

7, de Cézy aux Ormes, par Béon, la route départemle n° 9, Saint-Romain-le-Preux et la Ferté-Loupière.

8, de l'Isle à Talcy, par Blacy et Thizy.

9, de Mont-Réal à Nuits-s.-Ravières, par les moulins de Talcy, Montriant et Marmeaux, Etivey et Nuits.

10, de Rouvray à Lormes, par Quarré-les-Tombes.

12, de Tonnerre à Gigny, par Commissey, Baon, Gland et Gigny.

13, de Sarry à Yrouerre, par Moulins, Fresnes, Yrouerre.

14, de l'Isle à Chaource, par Argenteuil, Pacy, Lézinnes, Saint-Vinnemer, Tanlay, St-Martin et Mélisey.
15, de St-Fargeau à Château Renard, par Champignelles et Marchais-B.
16, de Charny à Perreux.
17, de Seignelay à Ervy, par Pontigny et les Prés-du-Bois.
18. de Rogny à Gien.
19, de Saint-Julien à Cerisiers, par Armeau et les Brûleries.
20, de Vézelay à Mailly-la-Ville, par Asquin et Brosses.
21, d'Auxerre à Ervy, par Venoy, Bleigny-le-Carreau, Lignorelles, Ligny, Jaulges, Butteaux et Percey.
23, de Champlemy à Ouanne et à Leugny, par Etais, Sougères, Taingy, Ouanne, Chastenay et Leugny.
24, de Vaudeurs à Villechétive.
26, d'Avallon à Corbigny, par les Grandes-Châtelaines, le hameau de Cure et Domecy-sur-Cure.
27, de Vézelay à L'Isle, par Pontaubert, Le Vault de Lugny, Annéot Vassy et Provency.
28, de Brienon à Troyes, par Chatton, Champlost, Venizy, Turny et Neuvy-Sautour.
29, de Courson à Vézelay, par Anus et Mailly-le-Château-le-Bas.
32, de Poinchy à Villy, par Lachapelle.
33, de Villiers-St-Benoît à Louesme, par les hameaux des Tricottets et des Bergers.
34, de Cussy-les-Forges à Montréal, par les hameaux de Maison-Dieu, le Vellerot et Sceaux.
35, de Bazoche à la route nationale n° 60, par Vinneuf, Champigny, Fossois, Saint-Serotin et Villeroy.
36, de Saint-Aubin-sur-Yonne à Toucy, par Cézy et le hameau de la Petite Celle, s'embranchant sur le chemin n° 32.
37, de Lixy à Villethierry, par les Buissons et le hameau de Tros.
38, de Soucy à Foissy, par Voisines et la Chappelle-Saint-Léonard.
39, de Chailley à St.-Mards-en-Othe, par Chailley et les hameaux de Bœurs et Sormery.
40, des Sièges à Pouy, par Vauluisant.
42, de la route nationale n° 5 à Courtaoult par Soumaintrain.
45, de Saint-Denis-sur-Ouanne à Marchais-Beton, par Malicorne.
46, de Cravant à Tonnerre, par Chemilly, le Puits de Courson, la croix Pilate, Chemilly-s-Serein et Viviers.
47, de St Fargeau à St-Sauveur.
48, de Sens à Brienon, par Veron, La Grange-au-Doyen, Les Bordes, Dixmont, Bussy-en-Othe, Vorvigny et Brienon.
49, de Champcevrais à Aillant-sur-Milleron (Loiret).
50, de Villeneuve-l'Archevêque à Arces, par le hameau des Hauts-de-Flacy et Coulours.
51, d'Usy à la route nationale n° 6, par Menades, Island, Pont-Aubert, Le Vault.
52, de Pont-sur-Yonne à Nemours, par Villethierry.
53, de Vermenton à Tonnerre, par la ferme de la Loge, Lichères, Poilly et Yrouerre.
54, de Varrault à Villiers-Nonains.
55, d'Aillant à Charny, par Villiers-sur-Tholon, la Tuilerie, la Ferté-Loupière, la Gaulerie, les Carterons, Chopinot et le hameau de la Borde.
56, de Sens à Theil (annexe) de Vareilles à la route nationale n° 60, par Maillot, Mâlay-le-Grand, Noé, Pont-sur-Vanne, Vareilles.
57, de Sergines à Nogent-s-S., par Pailly, Plessis-du-Mée et Courceaux.
58, de Varzy à Toucy, par Druyes, Taingy et Ouanne.
59, de Saint-Julien à Chéroy, part de St.-Julien, passe à Bussy, à Piffonds, traverse le climat du chemin de Courtenay et entre sur le territoire de Savigny, puis aboutit sur la route nationale n° 60 au point de jonction de l'ancien chemin de Piffonds à Savigny.
61, de Chéroy à Bazoches, par les hameaux des Jacquins et des Broutes.
62, de Chablis à Tonnerre, par Fyé et Collan.
64, de Mézilles à Meugnes, par Treigny.
65, de Rigny-le-Ferron à Ervy, pa Bœurs, Sormery et Lasson.
66, d'Egriselles-le-Bocage à Courtoin, par le Bâtardeau.

67, de Neuilly à Laferté-Loupière, par Senan et Chailleuse.
68, de Saint-Julien-du-Sault à Villeneuve-sur-Yonne, par St-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne.
69, de Saint-Aubin-Châteauneuf aux Ormes, par Froville.
70, de St-Maurice-le-Vieil à Merry-la-Vallée, par St-Martin-sur-Ocre.
73, de Chaumont à Flagy, par Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard.
74, de Sens à Egriselles-le-Bocage, par Gron, Collemiers et Cornant.
75, de Léteau à Villefargeau, par Perrigny et St-Georges.
76, de Coulanges-la-Vineuse à Fontaines, par Saully, Diges, Moulins avec embranchement de Moulins sur Toucy.
77, de St-Fargeau à Grandchamps, par Sept-Fonds, Tannerre et Loueme.
78, de Flogny à Soumaintrain.
79, de Cruzy à Ervy, par Maulne, Villon et Quincerot.
Longueur des chemins de moyenne communication, 723 kil., 67 hect.
Le service général comprend en outre tous les chemins vicinaux ordinaires du département, au nombre de 2,200, désignés ordinairement sous le titre de chemins de petite communication.

CHEMINS DE FER.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

1° SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

MM. Bocahut, commissaire de surveillance administrative en résidence à Sens (section de Sens à Laroche).
Bertrou, commissaire de surveillance administrative en résidence à Auxerre (section de Laroche à Auxerre).
Dillon, commissaire de surveillance administrative en résidence à Tonnerre (section de Laroche à Nuits-sous-Ravières.)

2° ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Inspecteur principal du mouvement (2e section) : M. Bonamy, à la gare de Tonnerre.

3° EMBRANCHEMENT DE LAROCHE A CLAMECY.

GARE D'AUXERRE. — Chef de gare : M. Pommot ✠. — Sous-chef : M. Gouiller.
Bureau de la grande vitesse. — Facteur-Chef : Plantey. — Facteurs de 1re classe, MM. Romey, Sebiliotte et Navard.
Bureau de la petite vitesse. — Chef de bureau : MM. Piochard ; Sprecher et Lacassagne, commis de 2e classe, Pagnol et Bret, commis de 3e classe.
Bureau de ville. — Chef : Mme veuve Thadée-Jaczinski.

SERVICE MÉDICAL.

Médecin de l'embranchement de Laroche à Clamecy : M. le docteur Dionis des Carrières.
Pharmacien : M. Glaize.

CHEFS DE SECTION.

MM. Chandenier, conducteur des ponts-et-chaussées, à Sens.
Durlot, id. id. Tonnerre.
Giraud, id. id. Tonnerre.

CHEFS DE GARES DANS LA TRAVERSÉE DE L'YONNE.

Villeneuve-la-Guyard, MM. Thomas, Pont-sur-Yonne, Roygnan ; Sens, Tramblay ; Villeneuve-sur-Yonne, Descuraing ; Saint-Julien-du-Sault, N..... ; Cézy, Gateau ; Joigny, Chevallereau ; Laroche, Toléa ; Bonnard, Moreau ; Chemilly, Brunet ; Monéteau, Cloche ; Auxerre, Pommot ; Champs, Gauchot ; Vincelles, Giraud ;

Cravant, Grosborne; Mailly-la-Ville, Vinot; Châtel-Censoir, Lubin; Coulanges-sur-Yonne, Serin; Clamecy, Robert; sous-chef, Goydadin; Brienon, Laneau; Saint-Florentin, Michaut; Flogny, Merlange; Tonnerre, Lelousset; Tanlay, Cruet; Lézinnes, N.....; Ancy-le-Franc, Bigarme; Nuits-sous-Ravières, Olivier; Aisy, Jacquemet.

Chefs de bureau (petite vitesse) : MM. Appoulot, à Sens; Piochard, à Auxerre; Crétin, à Tonnerre.

Employés comptables : MM. Peley, à Villeneuve-sur-Yonne; Dupont, à Joigny; N...., à Brienon; Grandvilliers, à Saint-Florentin; N... , à Nuits; Vinot, à Aisy; N..., à Flogny; Manier, à Saint-Julien-du-Sault.

GARE DE TONNERRE.

Inspecteur principal : MM. Bonamy; — Pellet, inspecteur à Auxerre; — Inspecteur : Levret; — sous-inspecteurs : Lonclas et Chalon; — chef de gare : Lelousset; — sous-chefs : Roy et Nicolle; — chef de dépôt : Guigné; — sous-chef : Chassard.

4° CONSTRUCTION DES LIGNES DE CLAMECY A NEVERS ET A CERCY-LA-TOUR ET DE CRAVANT AUX LAUMES, PAR AVALLON.

M. Raison ✻, ingénieur des ponts et chaussées et de la compagnie, rue d'Orbandelle, 4, à Auxerre.

BUREAUX DE M. RAISON.

MM. Garlandier, chef des travaux graphiques; Renard, chef de bureau; Menusier, contrôleur du matériel; Mékarski, contrôleur des bâtiments; Heynemans, comptable; Faivre, payeur; Dombrowolski, David, Bardier, Morel, dessinateurs; Pélissier, expéditionnaire; Hiernard et Foin, agents auxiliaires.

1° LIGNE DE CLAMECY A CERCY-LA-TOUR.

1re *Section de Clamecy à Dirol* : MM. Truchot, chef de section principal, à Clamecy; Febvret, Chagny et Martin, conducteurs; Aubry, piqueur; Arban, Charon, agents auxiliaires.

2e *Section de Dirol à Epiry* : MM. Béguinet, chef de section, à Corbigny; Laviolle, conducteur; Bistaque, Charbonneau, Bardet, piqueurs.

3e *Section d'Epiry à Brinay* : MM. Perdu, chef de section, à Châtillon-en-Bazois; Jacob, Collenot, conducteurs.

4e *Section de Brinay à Cercy* : MM. Hanin, chef de section, à Cercy; Prévost, Frandin, conducteurs; Tissier, agent auxiliaire.

2° LIGNE DE CLAMECY A NEVERS.

1re *Section de Clamecy à Varzy* : MM. Hartmann, chef de section, à Clamecy; Boulanger, Duguay, conducteurs; Wisniewski, piqueur; Corrot, agent auxiliaire.

2e *Section de Varzy à Arzembouy* : Hryniewicki, chef de section, à Varzy; Dutté, Bernard, conducteurs; Czeklinski, piqueur; Jourdan, agent auxiliaire.

3e *Section d'Arzembouy à Poiseux* : MM. Lhuissier Victor, chef de section à Prémery; Mongin, Girard, cond.; Bertrandon, piqueur; Marchand, agent auxil.

4e *Section de Poiseux à Nevers* : MM. Lhuissier Stanislas, chef de section à Nevers; Lecherf, Charmont, conducteurs; Lefaix, Rouen, piqueurs.

3° LIGNE DE CRAVANT AUX LAUMES PAR AVALLON.

1re *Section de Cravant à Saint-Moré* : MM. Estéoule, chef de section, à Vermenton; Bideaux, Cuinières, conducteurs; Gacher, Pion, Jullin, piqueurs; Lesœur, agent auxiliaire.

2e *Section de Saint-Moré à Avallon* : MM. Brugnot, chef de section, à Avallon; Besançon, Jodelet, Clavey, conducteurs; Perruche, Pichenot, agents auxiliaires.

3e *Section d'Avallon à Epoisses* : MM. Nettre, chef de section, à Avallon; Brandstetter, conducteur; Pion Ed., piqueur; Carriau, agent auxiliaire.

4e *Section d'Epoisses à Semur* : MM. Innocenti, chef de section principal, à Semur; Payen, Pidancier, Lapeyrière, conducteurs; Lavrut, piqueur; Sidorski et Clairet, agents auxiliaires.

5e *Section de Semur aux Laumes* : MM. Cornemillot, chef de section à Semur; Montcellet, Morey, conducteurs; Minot, piqueur; Schweitzer, agent auxiliaire.

CONTROLE DES CHEMINS DE FER D'AUXERRE A NEVERS ET A CERCY-LA-TOUR ET DE CRAVANT AUX LAUMES.

MM. Evrard, ingénieur en chef, à Nevers; Remise, ingénieur ordinaire, à Auxerre; Petit, conducteur embrigadé, à Mailly-la-Ville; Millon, conducteur principal, à Auxerre; Levallois, attaché au contrôle.

Longueur des chemins de fer dans le département, 241 kilomètres.

ADMINISTRATION DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

INSPECTION DÉPARTEMENTALE : Rue de Coulanges, 15, à Auxerre

MM. Berthot, inspecteur; Gaspard, commis d'inspection.

Direction d'Auxerre, rue Cochois, 2.

MM. De Manneville, chef de station; Guiénot, Hutin, Chardon, Guérin, Lambert, Thièvre, Hergot et Grandmaître, employés auxiliaires; Thibault Claude, facteur; Thibault J.-B., facteur auxiliaire; Hobert, chef-surveillant; Thibault Jacques, Petit, surveillants.

TOUCY.
Mlle Ansault, empl. chargé du service.

COULANGES-LA-VINEUSE.
M. Ménétrier, empl. chargé du service.

SAINT-FLORENTIN.
M. Dubois, empl. chargé du service.

SAINT-SAUVEUR.
M. Brunot, empl. chargé du service.

Les bureaux sont ouverts au public, pour la correspondance des dépêches privées, tous les jours, y compris fêtes et dimanches, de 7 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et de 8 heures du matin à 9 heures du soir depuis le 1er octobre jusqu'au 1er avril.

N. B. Le bureau d'Auxerre n'accepte pas les dépêches de nuit.

VERMENTON.
M. Bathereau, empl. chargé du service.

COURSON.
M. Longeron, empl. chargé du service.

COULANGES-SUR-YONNE.
M. Martin, empl. chargé du service.

CHABLIS.
M. Veyren, empl. chargé du service.

AVALLON.
M. Lanaud, employé chargé du service.

GUILLON.
Mme Soisson, empl. chargé du service.

L'ISLE-SUR-SEREIN.
M. Hilier, empl. chargé de service.

JOIGNY.
MM. Rougeot, empl. chargé du service.
Blanchard, surveillant.

AILLANT-SUR-THOLON.
M. Broué, chargé du service.

BLÉNEAU.
Mme Foutrier, empl. chargé du service.

SAINT-FARGEAU.
M. Sauvage, employé chargé du service.

VILLENEUVE-SUR-YONNE.
M. Larible, employé chargé du service.

SENS.
M. Roillet, empl. chargé du service.

PONT-SUR-YONNE.
M. Cullet, empl. chargé du service.

VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE.
M. Viault, empl. chargé du service.

TONNERRE.
Mlle Angier, empl. chargé du service.
M. Berthier, surveillant.

ANCY-LE-FRANC.
M. Boussard, empl. chargé du service.

SECTION VIII.

ÉTABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Bibliothèque d'Auxerre, place de l'ancien Palais-de-Justice (nouveau Musée).

La bibliothèque d'Auxerre, fondée en 1796, par le P. Laire, savant Minime, pour le service de l'école Centrale, échut à la ville par un arrêté du

premier Consul du 8 pluviôse an XI. Elle renferme 150 manuscrits dont quelques-uns sont très-précieux pour l'histoire, et environ 35,000 volumes. On y remarque beaucoup de bonnes éditions. — Musée et collection de géologie, d'histoire naturelle et d'antiques du département. — Galerie de tableaux et de sculptures.

M. QUANTIN ✱, archiviste du département, bibliothécaire.

Bibliothèque d'Avallon, à l'Hôtel de-Ville.

La bibliothèque d'Avallon, composée de 3,000 à 4,000 volumes, provient surtout de l'ancienne maison des Doctrinaires du collége.

M. CHAUSSON, bibliothécaire.

Bibliothèque de Joigny, à l'Hôtel-de-Ville.

La bibliothèque de Joigny se compose surtout d'ouvrages de littérature et de voyages. Elle compte environ 5,800 volumes.

MM. CHEZJEAN ET DUSSAUSSOY, bibliothécaires.

Bibliothèque de Sens, à l'Hôtel-de-Ville.

Ce dépôt renferme 10,500 volumes et quelques manuscrits, parmi lesquels est le célèbre Missel original de la Messe de l'Ane. Cabinet d'histoire naturelle et curiosités, musée de sculptures et d'antiques dans la cour de la mairie.

M. MORIN, bibliothécaire.

Bibliothèque de Tonnerre.

M. HARIOT, bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES.

Il existe un certain nombre de Bibliothèques populaires dans le département, notamment à Auxerre, à Saint-Florentin, Branches, Appoigny, etc.

INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT.

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraîne pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement; ce n'est qu'une appréciation scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

ARCHITECTES DES MONUMENTS HISTORIQUES.

MM. Viollet-Leduc, à Paris, rue des Saints-Pères.
Piéplu, architecte du département, à Auxerre.

Monuments classés provisoirement.

Nota. — Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe ont reçu des allocations.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Eglise Saint-Etienne, à Auxerre.*
Eglise Saint-Germain, cryptes et tour, à Auxerre.
Eglise Saint-Pierre, à Auxerre.
Ancien palais épiscopal servant d'hôtel de préfecture, à Auxerre.*
Tour de l'Horloge, à Auxerre.
Eglise St-Eusèbe, tour, à Auxerre.
Eglise de Pontigny.
Eglise de Chablis.*
Clochers de Vermenton.*
Eglise de Saint-Florentin.
Eglise de Chitry-le-Fort.
Eglise de Mailly-Château.
Tour du château de Saint-Sauveur, (propriété particulière).

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Eglise d'Avallon.
Eglise de Saint-Père-sous-Vézelay.*
Eglise de Vézelay.*
Eglise de Montréal.*
Eglise de Civry.*
Tombeau de Sainte-Magnance.
Château de Chastellux.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Sépulcre de l'Eglise Saint-Jean de Joigny.
Eglise St-Julien-du-Sault (vitraux).
Eglise de Villeneuve-sur-Yonne.
Portes de Villeneuve-sur-Yonne.
Château de Saint-Fargeau (propriété particulière).
Eglise de Saint-Fargeau.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

Cathédrale de Sens et bâtim. synodal.
Fragments de monuments romains.
Eglise de l'hôpital de Sens.
Eglise Saint-Savinien, à Sens.
Eglise de Vallery (Tombeau des Condés dans l').

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Eglise de l'hospice de Tonnerre.
Portail de Saint-Pierre de Tonnerre.
Crypte de Sainte-Catherine sous la Halle de Tonnerre.
Château de Tanlay, (propr. particul.)
Château d'Ancy-le-Franc, id.
Portails de l'Eglise de Neuvy-Sautour.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.

MM. Cotteau, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Quantin, archiviste du département de l'Yonne; Salmon Philippe, avocat, membres correspondants nommés par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 26 août 1858.

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE

Déclarée établissement d'utilité publique par décret impérial du 14 janvier 1861

Président : M. A. CHALLE O. ✻; Vice-Présidents : MM. G. COTTEAU et CHÉREST ; Vice-Présid. hon. : QUANTIN; Secrét. : MONCEAUX et SAVATIER-LAROCHE; Archiviste : LORIN; Trésorier : C. JOLY; Conservateur du Musée : CHÉREST; Conservateur honoraire : GRASSET.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES A AVALLON.

FONDÉE LE 5 AVRIL 1859.

Président d'honneur : M. le Sous-Préfet; président : M. Gally Michel; vice-président, Moreau François; secrétaires, Gagniard et Jordan; trésorier, Baudenet-Robert; archiviste, Baudoin.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

Instituée par arrêté de M. le Ministre de l'intérieur en date du 24 juin 1844.

Membres d'honneur : Mgr l'Archevêque, M. le Préfet, MM. le Sous-préfet et le Maire de Sens ; Président : MM. PROU père; vice-président : BUZY, professeur au Lycée ; secrétaire : JULLIOT, professeur au Lycée ; vice-secrétaire : PHILIPPON ; archiviste : MAUROIS ; trésorier : JACQUEMUS.

JARDIN BOTANIQUE DÉPARTEMENTAL.

Ce jardin est formé spécialement pour l'étude de la Flore du département de l'Yonne. — *Directeur :* M. Eug. RAVIN, à Auxerre.

COURS GRATUIT DE DESSIN D'AUXERRE. — *Professeur* : M. Passepont.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL

OU DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE AVEC APPLICATIONS A L'INDUSTRIE, A AUXERRE.

M. Moreau, employé des ponts et chaussées, chargé du cours.

COURS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

POUR LES JEUNES FILLES, A AUXERRE.

Arithmétique et astronomie : M. Bonnotte ; Géographie et histoire : M. Blin; Littérature : M. Monceaux; Histoire naturelle et zoologie : M. Regnard ; Chimie : M. Saleta; Economie domestique et comptabilité commerciale: Mlle Ferrand.

SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION POPULAIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de l'Yonne du 13 avril 1869.

Le but de cette Société est de travailler au développement de l'instruction dans le département, en encourageant dans les communes la formation de bibliothèques et l'organisation de cours, conférences et lectures populaires.

BUREAU.

MM. Moiset, président ; Lancôme, vice-président ; A. Savatier-Laroche, secrétaire ; Jacquinet, trésorier.

COURS GRATUIT DE DESSIN DE SENS.

MM. Ricard, directeur de l'école des garçons, et Challard, professeur de dessin, sont chargés de ce cours.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'YONNE.

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET DE BIENFAISANCE DES MÉDECINS, PHARMACIENS ET VÉTÉRINAIRES DU DEPARTEMENT. — FONDÉE EN 1846.

Président : M. le docteur Grenet, de Joigny ; vice-présidents : MM. Foudreton et Tassin ; secrétaire général : M. Duché ; secrétaires des séances : MM. Monceaux et Roché ; trésorier : M. Glaize; archiviste : M. Brillaut.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS

DES MÉDECINS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Association générale des Médecins de France.

Cette Société a été autorisée par décret impérial du 31 mars 1860.

Président : M. Rolland, à Sens ; Vice-prés. : MM. Dionis des Carrières, médecin à Auxerre, et Toutée, médecin à Saint-Fargeau ; Secrétaire : M. Puissant; trésorier : M. Pouillot.

SOCIETÉS ET ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS.

CHAMBRES CONSULTATIVES D'AGRICULTURE,

Créées par décret du 25 mars 1852.

Arrondissement d'Auxerre.

Canton de : Auxerre (est), M. Pinard, maître de poste, agriculteur à Auxerre.
— Auxerre (ouest), M. Baudoin aîné, propriétaire à Auxerre;
— Chablis, M. Coissieu, propriétaire à Chablis ;
— Coulanges-la-Vineuse, M. Larabit, propriétaire à Irancy;
— Coulanges-sur-Yonne, M. N...
— Courson, M. Duché, médecin, à Ouaine.
— Ligny, M. Rabé, propriétaire à Maligny ;
— Seignelay, M. Frottier, propriétaire à Seignelay;
— Saint-Florentin, M. Hermelin;
— Saint-Sauveur, M. le baron du Havelt;

Canton de : Toucy, M. Lechiche, fabr. d'ocres à Diges;
— Vermenton, M. Jeannez Ed., à Vermenton.

Arrondissement d'Avallon.

Canton de : Avallon, M. N...
— Guillon, M. Charles de La Brosse, propre à Guillon.
— L'Isle-sur-Serein, M. Guillier, propriétaire à Vassy, com. d'Etaules ;
— Quarré-les-Tombes, M. Houdaille, à St-Germain-des-Champs ;
— Vézelay, N.

Arrondissement de Joigny.

Canton de : Aillant, M. Précy, propriétaire à Chassy ;
— Bléneau, M. Convert, propriétaire à Bléneau ;
— Brienon, M. N...., à Brienon ;
— Cerisiers, M. N.;
— Charny, M. Perdu, propriétaire à Charny;
— Joigny, M. N..., à Joigny ;
— Saint-Fargeau, M. Eugène de Vathaire, à Sept-Fonds ;
— Saint-Julien-du-Sault, M. Protat ;
— Villeneuve-sur-Yonne, M. Blanquet du Chayla.

Arrondissement de Sens.

Canton de : Chéroy, M. Claisse, médecin à Saint-Valérien ;
— Pont-sur-Yonne, M. Le Comte, propriétaire à Villeneuve-la-Guyard ;
— Sens (nord), M. N...;
— Sens (sud), M. Harly-Perraud, propriétaire à Paron;
— Sergines, M. N...;
— Villeneuve-l'Archevêque, M. Javal, député, propriétaire à Vauluisant.

Arrondissement de Tonnerre.

Canton de : Ancy-le-Franc, M Martenot ;
— Cruzy, M. Roguier, propriétaire à Tanlay ;
— Flogny, M. Perrin ;
— Noyers, M. Challan ;
— Tonnerre, M. Textoris, propriétaire à Cheney et M. Pignon, agriculteur à Fontaine-Géry près Tonnerre.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE.

Ces Commissions ont été instituées par décret du 10 juillet 1852. Il en existe une par chef-lieu de canton. Elles ont pour mission de réunir les éléments de statistique agricole et industrielle que le gouvernement peut avoir intérêt à connaître. Ces commissions ont commencé à fonctionner le 1er janvier 1853, elles présentent un état annuel de leurs travaux. Les membres en sont nommés par le Préfet.

SOCIÉTÉ CENTRALE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'AGRICULTURE.

Président d'honneur : M. le Préfet de l'Yonne.

Président : M. Louis de Fontaine ; — vice-présidents, M. Challe et M. Pinard ; — secrétaire, M. A. Rouillé; — trésorier, M. Ch. Jolly.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES

Ancy-le-Franc. — MM. Bourguignat fils, président; Martenot Auguste, vice-président ; Montandon, secrétaire ; Soupey, trésorier.

Auxerre. — MM. Rampont-Lechin, président ; Laurent-Lesseré, N. .., vice-présidents; N..., secrétaire; Moutheau, trésorier.

Avallon. — MM. Raudot, président; Gariel, vice-présid. ; Pinon, secrétaire ; Couturat-Royer, trésorier.

Brienon. — MM. Guillot, président; Grand, secrétaire; Ratiyeau, trésorier.

Chablis. — MM. Jacquillat, président ; Gautherin-Rampont, vice-président ; Plain, secrétaire ; Charlier, trésorier.

Flogny. — MM. N..., président; Perrin, vice-président; Conrad de Malessye, secrétaire; Fournier, trésorier.

Joigny. — MM. Précy, président; Dhumez, vice-président; Benoît, secrétaire-archiviste; Lecerf, secrétaire; Vigreux, trésorier.

Noyers. — MM. Mariglier, président; Barbier Victor, vice-président; Chamoin, secrétaire; Gelez, trésorier.

Sens. — MM. de Fontaine, président; de Rochechouart, vice-président; Delions Isidore, secrétaire; Dhumez, trésorier.

Tonnerre. — MM. le duc de Clermont-Tonnerre, président; N... et Rathier, vice-présidents; Thierry, secrétaire; Charles Roy, trésorier.

FERME-ÉCOLE DÉPARTEMENTALE.

La ferme-école du département de l'Yonne est située à L'Orme-du-Pont, près Saint-Sauveur en-Puisaye.

MM Lambezat ❋, inspecteur général de l'agriculture de 1re classe, inspecteur de l'Ecole; Jaluzot, directeur.

HARAS.

Le département de l'Yonne et les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forment la circonscription d'un Haras dont le chef-lieu est à Montiers-en-Der (Haute-Marne).

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES, A SENS.

MM Pléau, président; Maillot, Déon (Ulysse), Pollet, Forest, Querelle, Duchemin, Clément (Gabriel), Dupëchez, Mancel, Leseur, secrétaire.

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

ORPHELINAT DÉPARTEMENTAL A SENS.

Conseil d'administration et de patronage.

MM. le sous-préfet de Sens, vice-président; Genouille, proviseur du Lycée, secrétaire; N..., vice-secrétaire; Petitpas, ancien notaire, trésorier; membres de droit: Mgr l'Archevêque de Sens; MM. le préfet de l'Yonne; le sous-préfet; le maire de Sens; l'abbé Roger, vicaire-général, délégué de Mgr l'Archevêque de Sens; l'abbé Grappinet. En outre 8 membres renouvelés par élection.

DÉPOT DÉPARTEMENTAL DE MENDICITÉ.

(*Ancien Hôtel-Dieu de la Madeleine, à Auxerre.*)

COMMISSION DE SURVEILLANCE :

MM. le Préfet, président; Challe, vice-président; Bonneville, secrétaire; Baudoin, Laurent-Lesseré, Durand et Munier, membres.

Personnel : MM. Pinard O. ❋, directeur ; Nolot, recev.-écon.; Courot, médecin, Tonnelier, médecin adjoint; l'abbé Maitre, aumônier; Dagois, gardien; Fèvre, gardien, maître-jardinier.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les commissions administratives sont composées de cinq membres, non compris le Maire, qui est le président de droit.

AUXERRE.

MM. le Maire, président; Marie, juge au tribunal civil; Fortin, archiprêtre curé de la cathédrale Saint-Etienne; Boussard, curé de Saint-Pierre; Goupilleau, ingénieur en retraite; N., administrateurs; Puissant, receveur; Augé Charles, secrétaire.

Ce bureau tient ses séances à l'Hôtel-de-Ville, le dernier jeudi de chaque mois, à deux heures.

AVALLON.

MM. le Maire, président; Thibaut, Béthery de La Brosse, Baudenet, Darcy, curé, et Quatrevaux, administrateurs; Radot, receveur.

JOIGNY.

MM. le Maire, président; Ibled, Lefebvre fils, Dusaussoy St., Dusaussoy-Denouh, administrateurs ; Cochet, receveur.

SENS.

MM le Maire, président; Laude, Lorne, Dubois, l'abbé Pichenot, Tonnellier administrateurs; Leclerc, receveur,

TONNERRE.

MM. le Maire, président; Navères, Rendu, Constant, Audibert, Caillot, administrateurs; Rolland, receveur.

ASSOCIATION POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ A AUXERRE.

Cette institution, fondée en 1841, a pour but la distribution de secours à domicile aux familles indigentes.

Comité : MM. le Maire, président ; Marie, juge, Blin Th , Sauvalle, Laurent-Lesseré, Tambour, Larfeuil fils, Vié, Larfeuil, anc. capitaine ✱, trésorier; Vuillemot, secrétaire.

Ce comité tient ses séances le dernier jeudi de chaque mois, à l'Hôtel-de-Ville.

ATELIER DE CHARITÉ D'AUXERRE.

Cet établissemeut, fondé il y a quelques années, est dû à la générosité de M. Laurent-Lesseré, qui a fait don, pour sa création, d'une somme de 2,000 francs Il est destiné à donner, pendant la mauvaise saison, du travail aux ouvriers de certaines professions qui peuvent en manquer à cette époque de l'année, ou à de pauvres femmes âgées et même infirmes qui n'en trouveraient pas ailleurs. L'établissement est dirigé par une commission composée de :

MM. Sauvalle, président; Larfeuil; Blin, professeur au collége; N....

SALLES D'ASILE.

Une salle d'asile est établie à Auxerre dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie, sur la paroisse de Saint-Etienne, et reçoit environ 140 enfants des deux sexes. La direction en est confiée à une des sœurs de la Présentation de Tours. Il existe aussi une salle d'asile sur la paroisse Saint-Eusèbe, rue Basse-Perrière, et une autre salle d'asile, cour Saint-Pierre, tenues toutes deux par les sœurs de la Présentation de Tours. Ces établissements sont sous le patronage du Conseil municipal.

A Sens, salle d'asile communale tenue par les dames de St-Vincent de Paul.

A Joigny, salle d'asile communale tenue par les sœurs St-Aude et St-Mesmin.

A Tonnerre, salle d'asile communale tenue par les sœurs de la Présentation.

ORPHELINATS D'AUXERRE.

Orphelinat sur la paroisse Saint-Pierre, tenu par les sœurs de la Présentation de Tours. Cet Orphelinat est patroné par M. le curé de cette paroisse et par une réunion de demoiselles. dont Mlle de Billy est présidente, et Mlle de Bourste, vice-présidente. Dans cet établissement sont placées à l'âge de neuf ans les enfants abandonnées et les orphelines. Ces enfants suivent les cours de l'école gratuite et sont exercées aux travaux à l'aiguille.

Orphelinat tenu par les dames religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, place Lebeuf, ayant le même but.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE D'AUXERRE.

Cette Société a pour but de fournir des secours aux femmes en couches dans l'indigence. Madame Ribière, présidente de l'œuvre, hôtel de la préfecture; membres de droit du Comité : MM. le Curé de la cathédrale et le Maire ; Conseil d'administration . Mmes Sauvalle, Chérest, N........ et Marey, et Mlles Duché et Lefèvre ; Trésorier-secrétaire : M. Lechat.

ASSOCIATION DES DEMOISELLES ÉCONOMES A SENS.

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement. Elle est placée sous la surveillance des sœurs de la Sainte-Enfance.

Les moyens d'action de cette Société sont dus à la charité publique et aux versements réguliers des associés. Cette association, toute philanthropique, a été fondée en 1827 par Mlle Chalambert. Les demandes doivent être adressées aux demoiselles conseillères de l'œuvre, Mlles Rossignol, présidente ; Giguet, secrétaire ; Lequeux, trésorière ; Amaury, Aucher, Chaney, Charpentier, Frottier, Gandillon, Genouille, Hédiard, Jalleton, Julliot, Mallarmé, Oppenot, Prieur, de Séréville, de Serres, Sicardy, Simon, Soulage et Vignon.

CONFÉRENCES DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Il existe plusieurs de ces Sociétés de bienfaisance tant aux chefs-lieux d'arrondissement que dans quelques chefs-lieux des cantons. Ces sociétés ont été approuvées par arrêtés préfectoraux en exécution de la circulaire ministérielle du 16 octobre 1861.

CAISSES D'ÉPARGNES.

Auxerre. — Caissier : M. Lévy ; sous-caissier : M. Petit. — Succursales : à Chablis, Coulanges-la-Vineuse, Courson, Saint-Sauveur, Seignelay, Toucy, Saint-Florentin et Vermenton.

Avallon. — Caissier : M. Chausson. — Joigny. — Caissier : M. Courcier. — Sens. — Caissier : M. Gateau. — Tonnerre. — Caissier : M. Ravaux.

La caisse d'Avallon a une succursale à Lisle.

La caisse de Sens a des succursales à Chéroy, Pont-sur-Yonne, Sergines, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard et Thorigny.

La caisse de Joigny a des succursales à Aillant, Bléneau, Brienon-l'Archevêque, Cerisiers, Charny, Saint-Fargeau, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne.

La caisse de Tonnerre en a une à Ravières et une à Noyers.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Arrondissement d'Auxerre.

Société de Prévoyance et de Secours mutuels à Auxerre, président : M. Massot.
Société l'Union fraternelle à Auxerre, président : M. Delaplace.
Société de Saint-François Xavier à Auxerre, président : M. Quantin.
Société de Secours mutuels d'Accolay, président : M. Momon.
— — de Cravant, président : M. Tillevin ❋.
— — de Saint-Florentin, président : M. Hermelin.
— — — (femmes), présid. : Mme de la Rue.
Société de Secours mutuels de Seignelay, président : M. Chéret.
— — de Toucy, dite la Fraternelle, président : M. Paqueau.
— — de Vermenton, président : M. de Bonnaire.
— — de Saint-Vincent, de Vincelles, présid. : M. d'Yauville.
— — de Chablis, président : M. Charlier..
— — de Maligny, président : M. Rabé.
Il existe aussi à Chablis une Société libre de Secours mutuels.

Arrondissement d'Avallon.

Société d'Assistance mutuelle d'Avallon, président : M. Béthery de la Brosse.
Société de Secours mutuels de Sauvigny-le-Bois, président : M. de Bertier de Sauvigny.
Société de Secours mutuels de Vézelay, président : M. Regnault.

Arrondissement de Joigny.

Société de Secours mutuels de Joigny, président : M. Lavollée.
— — de Brienon (hommes), président : M. Hurpeau.
— — — (femmes), présidente : Mme Sauvegrain.
— — et des Amis de l'Ordre de Césy, présid. : M. N...
— — des sapeurs-pompiers de Migennes, présid. : M. Cloche.
— — des sapeurs-pompiers de Rogny, présid. : M. Combes.
— — de Saint-Cydroine, président : M. Chantemille.
— — de Saint-Julien-du-Sault, président : M. Coste.
— — de Villeneuve-sur-Yonne, président : M. Bissonnier.
— — d'Armeau, président : M. Courtault.

Arrondissement de Sens.

Société d'Union et de Secours mutuels. président : M. Cornisset-Lamotte.
Société de Saint-François-Xavier, président : M. Duchemin.
Société de Secours mutuels de Chéroy, président : M. Fauvillon.
— — des Sièges, président : M. Boudard.
Société de Secours mutuels de Gron, président : M. Grégoire Alexis.
— — de Montacher, président : M. Gagé Hippolyte.
— — de Paron, président : M. Harly-Perraud.
— — de Pont-sur-Yonne, président : M. Lamy.
— — de St-Maurice-aux-R.-H., président : M. Dromain.
— — de Saint-Martin-du-Tertre, président ; M. Gagé.
— — de Saint-Valérien, président : M. Claisse.
— — de Soucy, président : M. Guichard.
— — de Saint-Paul, à Thorigny, président : M. Souy.
— — de St-Thomas de Cantorbéry à Vallery, président : M. Remaugé.
— — de Villeblevin, président : M. Brossard.
— — de Villeneuve-l'Archevêque, président : M. Juste.
— — de Voisines, président : M. Lhoste.
— — de Véron, président : M. Moreau.

Arrondissement de Tonnerre.

Société de Secours mutuels des sapeurs-pompiers de Tonnerre, prés. : M. Rolland.
— — des ouvriers réunis de Tonnerre, prés. : M. Ravaux.
1re Société de Secours mut. des vignerons de Tonnerre, prés. : M. Lemaire-Berton.
2e — — — — présid. : M. Munier-Portier.
— — d'Arthonnay, président : M. N...
— — d'Argenteuil, président : M. Bourguignat.
— — de Noyers, président : M. Gelez Marie.
— — de Serrigny, président : M. Mérat Jean-Baptiste.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS ENTRE LES INSTITUTEURS PUBLICS DU DÉPARTEMENT

Autorisée le 25 *novembre* 1842.

Président honoraire, M. le Préfet ; président, M. N...... ; vices-présidents, M. Colin, inspecteur primaire, et M. Dorlhac de Borne, directeur de l'Ecole normale; trésorier, M. Lasnier, instituteur communal ; secrétaire, M. Martin, secrétaire de l'inspection d'Académie ; secrétaire-adjoint, M. Robin. — Administrateurs : sept instituteurs.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÉGE D'AUXERRE.

Fondée en 1859, cette association a pour but d'établir, entre les anciens élèves du collége d'Auxerre, un centre commun de relations amicales et d'assistance fraternelle et de coopérer en même temps, dans la mesure des ressources de la société, au maintien de la haute réputation du vieux collége fondé par Jacques Amyot.

Membres du Comité : MM. le docteur Flandin, président ; Challe, délégué général de l'association ; Dondenne, délégué du trésorier.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÉGE DE SENS.

Président : M. Amédée Dechambre, à Paris ;
Trésorier : M. Pinard O. ✱, directeur du comptoir d'escompte, rue Bergère, 14, à Paris ;

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

STATISTIQUE, SCIENCES & ARTS.

TROISIÈME PARTIE.

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS.

LES FONTAINES D'AUXERRE.

L'amélioration matérielle la plus considérable que la ville d'Auxerre ait réalisée depuis le commencement de ce siècle est certainement la conduite dans ses murs des eaux de la fontaine de Vallan. Cette grande et féconde opération a son histoire et une histoire certainement intéressante et curieuse, qui abonde en incidents, parfois tristes et parfois piquants, parmi lesquels le *sic vos non vobis* a tenté lui-même de se glisser, et qui peut fournir aux administrations municipales plus d'un genre d'enseignement. Mais elle s'est passée en grande partie à huis-clos dans les murs de l'Hôtel-de-Ville, et le public ne la connaît pas. J'ai cru devoir la faire sur les documents officiels et authentiques. Et, quoi que ce soit de l'histoire contemporaine, ce sujet ne saurait paraître étranger aux travaux de la Société des Sciences historiques.

Tant que le vieil Auxerre gaulois était demeuré à l'embouchure du ruisseau de Vallan, emplacement où se sont assis depuis le faubourg Saint-Martin, le moulin du Bâtardeau et le quartier des rues du Pont et de Saint-Pèlerin, il avait trouvé, tant dans ce cours d'eau que dans les fontaines qui se déversent sur ce sol, de quoi fournir abondamment à la consommation de ses habitants. Lorsqu'il s'établit sur la haute et aride colline qui longeait le côté septentrional de cet emplacement primitif, et que se formèrent un peu plus tard des quartiers

groupés à l'ouest de ce nouveau castrum, il dut y amener des eaux empruntées aux sources des collines avoisinantes. Une découverte faite en 1867 dans un jardin voisin de la porte d'Eglény, celui de M. Augé, a donné à cette conjecture tous les caractères de la certitude. Ce propriétaire a trouvé, à un mètre sous le sol, un aqueduc, en tuyaux de pierre de quinze centimètres de diamètre intérieur, s'emboîtant les uns dans les autres, bien cimentés à leur point de jonction, qui venaient du côté du couchant, où existe, à un kilomètre de distance, la source de Sainte-Geneviève, et se dirigeaient vers le point culminant de la cité romaine. Ces tuyaux, dont on peut voir des spécimens au musée de la ville, étaient complétement engorgés d'une vase jaunâtre qui attestait leur long usage. C'est que la ceinture de larges et profonds fossés dont on entoura la ville dans le dernier tiers du douzième siècle, avait sans doute coupé cet aqueduc, où les eaux, privées de leur débouché, déposèrent leur limon jusqu'à complète obstruction.

Dans les trois siècles qui suivirent l'établissement de cette nouvelle enceinte militaire, les puits et les citernes durent probablement fournir seuls aux besoins des habitants des quartiers élevés. Aussi les incendies qui venaient à y éclater y faisaient toujours de grands ravages. Cependant, un important document, que nous allons bientôt citer, indique l'existence de fontaines à cette époque dans l'intérieur de la ville. M. Chardon, dans la notice historique dont nous parlerons plus bas, et à laquelle nous ferons plus d'un emprunt, en a conclu que dès cette époque les habitants avaient trouvé le moyen d'y conduire les sources de Vallan, qui en sont distantes de plus de six kilomètres. Cette conjecture n'est appuyée sur aucune preuve suffisante. Ces fontaines étaient peut-être alimentées par une dérivation nouvelle des eaux de Sainte-Geneviève, introduite par une des portes de la ville.

Quoiqu'il en soit, en 1495, lorsque soixante années de paix avaient rendu à nos ancêtres l'aisance et la prospérité que les funestes guerres des invasions anglaises avaient longtemps et profondément altérées, les inconvénients graves de la disette d'eau firent songer aux sources abondantes qui s'écoulent du fond de la gorge en forme d'entonnoir qu'occupait dès lors le petit village de Vallan. Le nivellement du sol montrait qu'en adoucissant, par un trajet sur le flanc des collines, la pente que suit au fond de la vallée le ruisseau

formé par ces eaux, on pouvait les amener jusqu'au point le plus élevé de la ville. Parmi les nombreuses sources qui s'épanchent dans cette gorge, il y en a qui s'épuisent pendant la durée d'une longue sécheresse. Mais il en est quatre fort abondantes, dont le débit, tout en diminuant dans cette saison, ne tarit jamais entièrement. L'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem était, comme successeur des Templiers, seigneur du village de Vallan, l'une des dépendances de la commanderie du Saulce, que possédait alors le chevalier Antoine Bourneil. Ce dernier consentit à céder à la ville l'une de ces sources, celle que l'on connait sous le nom de la fontaine Naudin. Il n'y mit d'autre condition que la jouissance perpétuelle pour l'hôtel qu'il occupait à Auxerre près de la porte qui, du nom de cette maison, s'appelait dès lors la porte du Temple, d'un filet d'eau à recueillir dans un tuyau de la grosseur d'un pois.

Voici la teneur de l'acte que l'on dressa pour constater cette précieuse concession, et qui fut, l'année suivante, confirmé, de l'avis du chapitre de l'ordre, par le grand prieur de France, Henri d'Amboise :

A tous ceulx qui ces présentes verront, Guillaume Grart, sommelier de paneterie du roy nostre Seigneur, et Simon Tribolé, garde du scel du roy, nostre Seigneur, en la prévosté d'Aucerre, salut, savoir faisons que par devant Pierre Depogne, clerc notaire juré du roy nostre dict Seigneur et de par luy estably en ladicte prévosté, comparut en sa personne noble homme messire Anthoine Bourneil, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Saulce, de Sacy et de Villenoison, en l'ostel et chambre des bourgeois de la ville d'Aucerre, où estoient assemblez les gens et officiers du roy audict Aucerre, les douze jurez d'icelle ville ou la plus part d'iceulx, les gouverneurs, procureur et receveur du faict commun et plusieurs aultres notables personnages de ladicte ville en grant nombre. Disons que pour obvier à plusieurs graves inconvéniens qui surviennent et peuvent survenir chaque jour à ce ladicte ville, tant par feu que aultrement, par faulte d'eau, et d'avoir une fontaine ou plusieurs en ladicte ville, ainsi qu'il souloit d'ancienneté et qu'il estoit besoin et nécessité en faire venir par tuaulx et qu'il n'y avait rien plus propice, meilleur ni plus convenable pour prendre la source et la faire venir en ladicte ville, que au lieu de Valan près d'Aucerre, où il y avoit et a plusieurs belles fontaines, mesmement une que sans dommage et détriment aucun dudict chevalier ni de ses subjects habitants dudit lieu de Valan, l'on pourroit faire venir en ladicte ville et luy suplièrent et re-

quirent lesdicts habitans parce que c'étoit en sa justice haulte, moyenne et basse, que son plaisir fust leur permettre la clourre et fermer, pour icelle faire venir audict Aucerre et passer sur sa justice par tuaulx et cors le plus convenablement et prouffitablement que faire se pourroit, et ils offroient et estoient contens et d'accord que si, pour donner cours à ladicte eau par la justice dudict chevalier ou aultrement, domage estoit faict à aulcun héritage, de le réparer à leurs despens. Ledict chevalier inclinant à leur requeste, voyant icelle estre juste et raisonnable, aussi pour le bien de la chose publique et pour obvier aux inconvénients de feu et aultres qui de jour en jour adviennent et peuvent advenir en ladicte ville et habitans d'icelle par faulte d'eau, il leur a donné et octroyé et par ces présentes leur donne congé, licence et permission de lever et prendre ladicte eau et icelle faire clourre et fermer en ladicte terre et seigneurie de Valan et la faire passer et prendre son cours par les détroits d'icelle à toujours, à leurs dépens, risques et fortunes, pourveu qu'il en aura en sa maison à Aucerre un tuau de gros d'un poys, qui fermera et ouvrira à une petite canelle, pour s'en servir et avoir de l'eau à son ostel pour son mesnage et aisance quant besoing lui sera, lequel se refermera quant il en aura eu sa suffisance, pour le tout remettre et renvoyer au cours et principal tuau d'icelle fontaine. Car ainsi il a esté passé permis, consenty et accordé par lesdits chevalier et habitans, lesquels ont promis et juré que contre les présentes, le contenu et effects d'icelle, jamais ne viendront, ne feront venir, mais les tiendront, garderont et accompliront selon leur forme et teneur sous peine de paier par la partie défaillant à l'aultre partie tous cousts, frais, missions, intérêts, pertes et domaiges qui par deffault de ce faire seront faicts ou soutenus, obligeans quant à ce lesdicts chevalier et habitans, c'est à savoir ledict chevalier tous les biens de ladicte commanderie, et lesdits habitants tous les biens de ladicte communauté, lesquels quant à ce ils ont soubs mis à la jurisdiction et contrainte de la cour de ladicte prévosté et à toutes, pour estre contrainctes et justiciez par la prinse, vente et expropriation d'iceulx. Renonçans en ce faict par leur dicte foy à toutes les choses qui contre la teneur de ces présentes lettres pourroient être dictes ou opposées, présens et appelez à ce par ledict juré honorable homme Etienne Gleron esleu d'Aucerre et maistre Jehan Guillot licencié ez lois, demeurans audict Aucerre. En témoing de ce nous gardes dessus dicts du rapport dudict juré avons scellé ces présentes lettres du scel de ladicte prévosté qui furent passées et accordées audit ostel desdits habitants dudict Aucerre, le trentième jour du mois de juillet mil quatre cent quatre vingt quinze.

Signé: Pognes.

Dès la même année les gouverneurs du fait commun firent renfermer la source dans un édicule voûté, qui subsiste encore, et un aqueduc en tuyaux de bois amena les eaux sur la place du Pilori, qui prit depuis le nom de place des Grandes-Fontaines. Elles y coulèrent sans interruption pendant trente-sept ans; après quoi les tuyaux, qui commençaient à se pourrir, furent remplacés par des tuyaux en terre cuite, assis sur une maçonnerie de chaux et de ciment. Et, au lieu de maintenir cette conduite par une pente continue, ce qui exigeait de longs détours, on s'avisa de lui faire traverser des vallons. Mais comme elle n'avait pas assez de force pour supporter le poids de l'eau dans ces profondes dépressions du sol, plusieurs des tuyaux crevèrent, et l'eau, diminuant peu à peu de volume, avait fini, vers le milieu du seizième siècle, par se perdre entièrement en route. Les troubles et les guerres du Calvinisme empêchèrent longtemps de pourvoir à la dépense de leur reconstruction. On s'y reprit en 1579, en employant du bois d'aulne ou verne. L'aqueduc ainsi refait, quatre fontaines furent établies, près de la porte du Temple, sur la place du Pilori, devant l'Hôtel-de-Ville et à la Croix de pierre, carrefour dont le nom ne subsiste plus sur les inscriptions de nos rues et qui se trouvait au lieu où la rue Française débouche dans la rue de Paris. Le nouveau travail périt après peu de temps, soit par la facile altérabilité de la matière, soit par le même vice de tracé que le précédent. Des réparations entreprises en 1583 et 1586 n'y pourvurent qu'insuffisamment, et la profonde misère apportée dans le pays par les guerres de la Ligue empêcha de continuer ces travaux; aussi, avant la fin du seizième siècle l'eau avait cessé d'arriver. Un demi siècle s'écoula ainsi, puis une reconstruction nouvelle eut lieu en 1647, et cette fois encore en tuyaux de terre cuite, qui durèrent encore moins que les premiers, car vingt ans après Auxerre se trouvait entièrement privé de ces eaux si précieuses, qu'il ne devait plus revoir que près de deux cents ans plus tard (1).

Des débris de ces aqueducs ont été retrouvés à plusieurs époques et notamment lors des nouveaux travaux dont nous parlerons bientôt. On peut en voir au musée de la ville, et le premier coup d'œil suffit pour montrer l'imperfection d'une

(1) Registre de l'Hôtel-de-Ville, *passim*.

telle œuvre et son impuissance à résister longtemps à la pression énorme des eaux accumulées au fond des pentes et contrepentes du tracé que l'on avait suivi dans les trois dernières reconstructions.

Pendant les deux siècles qui ont suivi, la ville ne reçut plus que les eaux de la source de Sainte-Geneviève, que l'on y avait ramenée en 1611. Ce n'était qu'une ressource misérable, car elle ne donnait par jour que trois cent soixante hectolitres, dont encore une grande partie se perdait en route. Aussi, lors de la réfection de l'aqueduc de Vallan en 1546, on l'avait cédée au couvent des Capucins, situé au pied de cette colline. On leur en reprit les deux tiers en 1668, et c'est sur ce faible approvisionnement, et sur celui des puits et des citernes, que l'on vécut pendant cent quatre vingt deux ans, non sans des dépenses considérables que constatent les délibérations de l'Hôtel-de-Ville, et qui se renouvelaient à chaque génération, en fouilles, en construction de château d'eau, de regards, de tuyaux de pierre, de plomb ou de fonte. Dans l'année 1832 on y dépensait encore trente mille francs. Il est vrai que là dessus une forte somme était employée à déplacer le bassin de l'ancienne place du Pilori, et à en reconstruire un autre, qui ne coûtait pas moins de dix mille francs, y compris près de trois mille francs pour faire le transport de ce monolithe, taillé dans les carrières de Coutarnoux. Après quoi on n'avait pas plus d'eau qu'auparavant.

A diverses époques, lorsque la sécheresse faisait plus vivement souffrir du manque d'eau, on avait consulté des ingénieurs en renom. Couplet père, en 1706, et Rennequin, en 1731, n'avaient rien trouvé de mieux que des tranchées nouvelles dans la colline de Sainte-Geneviève. Couplet fils, en 1733, avait proposé d'en faire d'autres dans le vallon de Cassoir, et d'y dépenser soixante quinze mille francs. On ne fit rien de tout cela, et l'on eut sans doute raison. C'eût été beaucoup d'argent perdu sans résultats sérieux. On ne parlait plus de Vallan, et le souvenir de la conduite de ses eaux à Auxerre était à peu près oublié. Cependant, en 1797, un autre ingénieur hydrauliste appelé Chapus, qui avait recueilli des traditions sur l'existence de l'ancien aqueduc du quinzième siècle, voulut en avoir le cœur net. Il exécuta un nivellement qui lui démontra la possibilité de refaire avec succès ce travail. On conserve dans les archives de la mairie deux

lettres, où, rendant compte de ses opérations, il dit avoir trouvé que la fontaine Naudin est à quarante quatre pieds d'élévation au-dessus de la Porte du Temple, résultat exact à quatre ou cinq pieds près, et il propose d'en faire venir les eaux dans un canal en ciment de chaux et de détritus de forges. Mais aucun document n'indique qu'on ait donné la moindre suite à ce projet. Sa dépense excédait, sans doute, les ressources dont la ville pouvait disposer à la suite des épreuves et des désastres de la Révolution.

Cependant, dans l'hiver de 1813 à 1814, lorsque la guerre et l'invasion étrangère avaient suspendu tous les travaux publics, un ingénieur en chef des ponts et chaussées appelé Sutil, qui, depuis plusieurs années qu'il habitait Auxerre, avait eu fort à se louer de la cordialité de ses habitants, voulut employer ses loisirs forcés à l'étude d'un projet d'utilité publique, qu'il pût leur léguer comme un témoignage d'affectueuse reconnaissance. Avec l'aide d'un jeune ingénieur du canal de Bourgogne, M. Robillard, qui, s'étant allié à une famille distinguée d'Auxerre, se regardait comme un citoyen de cette ville. il se mit à faire la recherche et l'étude de toutes les sources avoisinantes. Celles de Vallan leur parurent seules propres à satisfaire aux besoins de la ville, et la possibilité de les amener à Auxerre leur ayant été démontrée par un nivellement relevé avec le plus grand soin, ils recueillirent de premières notes, que plus tard, au moment du départ de M. Sutil, ils complétèrent d'une manière plus approfondie.

M. Robillard a raconté ces premiers travaux dans une lettre du 24 novembre 1844, qui est conservée aux archives de la mairie :

« Lorsque M. Sutil fut remplacé par M. Fèvre dans le ser-
« vice d'ingénieur en chef du département, il m'exprima le
« regret que lui faisait éprouver la nécessité de quitter la
« ville d'Auxerre avant d'avoir réalisé un projet d'une
« grande utilité. C'était le projet de dérivation des eaux de
« Vallan. Jeune et attaché à M. Sutil par la plus sincère
« amitié, je lui offris de l'aider dans l'accomplissement de
« son louable projet. Il accepta. Quelques jours après j'étais
« son commensal, et courais vos côteaux, l'instrument à la
« main, pour y recueillir tout ce qui était nécessaire pour
« l'étude et la rédaction ultérieure d'un projet. M. Sutil
« quitta Auxerre. J'emportai à Tronchoy toutes mes notes et

« mes cahiers d'observations, et profitai des loisirs que me « laissaient de temps en temps mes travaux pour développer « les pensées que M. Sutil et moi avions arrêtées. »

Les choses en étaient là, en 1819, quand une longue sécheresse fit de nouveau rechercher aux Auxerrois les moyens de se procurer de l'eau. Deux avant-projets furent apportés à la mairie. L'un, émané d'un M. Gingembre, consistait à élever les eaux de l'Yonne au sommet de la ville au moyen d'une machine à vapeur. L'autre, produit par M. Robillard, dérivait, par un aqueduc en beton de mortier hydraulique, avec deux syphons de fonte jetés sur les vallons transversaux, les eaux de la fontaine de Vallan, et les amenait à la porte du Temple. L'ingénieur en chef Fèvre, que l'administration municipale consulta, donna sans hésiter la préférence au second projet, comme plus facile, moins dispendieux et plus avantageux à tous égards. Mais, dans l'intervalle, la sécheresse avait cessé et les pluies avaient approvisionné les citernes. On mit les projets au carton et, comme d'habitude, il n'en fut plus question.

M. Robillard ne se découragea pas pour si peu. Il reprit ses notes et croquis et en fit un projet complet avec plans, devis et détails estimatifs, qui comprenait, outre l'aqueduc extérieur et les syphons, un petit réservoir et une conduite de distribution intérieure, avec neuf bornes-fontaines, le tout évalué à 112,417 francs, non compris la valeur des terrains à acquérir. Il se proposait de le soumettre à M. Sutil, afin que ce dernier en fît lui-même hommage à la ville d'Auxerre. Mais auparavant, voulant s'assurer si, dans les détails, il n'aurait rien oublié d'essentiel, ou si quelque point n'aurait pas pu être mieux traité, il adressa ce travail à M. de Gasville, alors préfet de l'Yonne, avec prière de demander l'avis du conseil-général des ponts-et-chaussées. Le projet franchit avec succès cette nouvelle épreuve, et revint avec une approbation entière, à l'exception des dimensions de la conduite, que l'on conseillait d'agrandir, pour parer aux inconvénients des concrétions dans les tuyaux. Le 15 avril 1823, le préfet transmettait le dossier au maire d'Auxerre, en l'invitant d'une manière pressante à le soumettre à son conseil. Nous ignorons si cela fut fait; le registre des délibérations n'en fait pas mention. Mais tout en resta là. On allégua la prétendue insolidité d'un aqueduc en beton, sans se rappeler que les Romains avaient construit partout des aqueducs

semblables, dont beaucoup subsistent encore aujourd'hui. Mais ce n'était sans doute qu'un prétexte. La véritable raison était la crainte d'être entraîné dans de trop fortes dépenses. Elle l'emporta sur l'évidence des immenses avantages que le projet devait apporter.

Cependant, toutes les fois qu'il survenait un été très sec, on examinait ce qu'on pourrait faire. C'est ainsi qu'en 1829, dans une période d'engouement pour les puits artésiens, on se fit remettre la soumission d'un entrepreneur appelé Burat, pour un travail de cette nature. On ne donna pourtant aucune suite à cette affaire ; mais on passa un marché pour la substitution de tuyaux de fonte à la conduite en pierre de la source de Sainte-Geneviève. La révolution de 1830 fit résilier cette entreprise, qu'une administration nouvelle reprit un peu plus tard, en la compliquant de fouilles nouvelles dans le bassin de cette source et de tranchées dans ses alentours. Un emprunt de 25,000 francs fut absorbé par ces travaux, dont les auteurs, qui en espéraient des merveilles, furent bientôt détrompés par la nullité du résultat.

Avant d'en arriver là, ils durent être éclairés par un écrit que publia, en 1833, le président Chardon, sous le titre de *Notice historique et observations sur les grandes fontaines de la ville d'Auxerre*. Il y racontait l'histoire de la source de Sainte-Geneviève, et, à l'aide des registres de l'Hôtel-de-Ville, il montrait que l'on y avait nombre de fois curé, creusé et tranché, avec force dépense et sans aucun accroissement du volume de l'eau. En même temps, il constatait la richesse de la fontaine de Vallan, et, en racontant en détail les travaux qui, à quatre reprises différentes, l'avaient amenée à Auxerre, il prouvait que l'imperfection de l'ouvrage, résultant, tantôt de l'altérabilité, tantôt de la fragilité des tuyaux, était la seule cause de leur peu de durée. Il rappelait ensuite le beau et solide projet dont MM. Sutil et Robillard avaient gratifié la ville, et, en analysant cet important travail, dont il mettait en lumière la facilité et les avantages, il affirmait que tôt ou tard, mais infailliblement, on aurait le bon sens de l'exécuter. Malgré l'évidence de ses démonstrations, Auxerre devait en attendre encore vingt ans la réalisation.

Cependant, dans la conviction de la haute utilité de son œuvre, le digne et toujours zélé M. Robillard, qui n'avait plus occasion de venir à Auxerre, ne rencontrait pas un seul

habitant de cette ville sans lui en exposer, avec une irrésistible lucidité, le plan et les avantages. C'est ainsi que, dès l'année 1831, il nous avait été donné d'en entendre de sa bouche l'origine et les développements successifs. Son récit nous avait vivement intéressé et nous avait fait partager toutes ses convictions. En janvier 1834, nous donnions, avec deux autres avocats, une consultation qui se trouve aux archives de la mairie, et nous y établissions que le droit de la ville sur la fontaine Naudin subsistait encore sans aucune atteinte. A tout événement, nous obtenions à cette époque que la ville interrompît, par un acte signifié à la commune de Vallan et aux propriétaires des usines établies sur le ruisseau où se déversent les eaux de cette fontaine, la possession de fait qu'ils pouvaient avoir. Et le conseil municipal de cette commune, ainsi que les usiniers, après quelques velléités de contestation, finissaient par reconnaître notre droit. Mais l'administration municipale ne songeait à tirer ensuite aucun parti de ce droit précieux, et elle continuait à dépenser de l'argent pour le maigre filet d'eau de Sainte-Geneviève, dans l'espoir chimérique d'en accroître le volume. C'est ainsi qu'en 1838 elle consacrait encore une somme de 10,000 francs aux moyens d'emmagasiner ses eaux dans la citerne communale du carrefour de la Croix-de-Pierre. Il y eut cependant, en 1835, un rapporteur de la commission du budget (1) qui éleva la voix pour le projet de M. Robillard, et proposa d'en entreprendre l'exécution. Mais c'était *vox clamantis in deserto*; on avait ajourné d'abord à la session suivante, et puis il n'en avait plus été question.

Pendant l'été de 1840, une pétition circula dans la ville et fut couverte de signatures pour demander qu'au lieu de discuter sur des projets assez dépourvus d'intérêt que poursuivait alors le conseil municipal, il s'occupât enfin de moyens sérieux pour procurer à la ville ce qui, à raison de l'accroissement de la population, était devenu d'une indispensable nécessité, de l'eau en abondance. On avait presque sous les yeux le beau travail que venait d'exécuter à Dijon M. l'ingénieur en chef Darcy, qui, avec une dépense relativement modique, avait amené à cette ville, de douze kilomètres de

(1) M. Gallois, alors juge et depuis président du tribunal civil.

distance, une source d'une richesse inépuisable. Cela ne suffit pourtant pas pour ouvrir les yeux du conseil qui, le 21 septembre de cette année, se borna à ordonner de nouvelles recherches pour augmenter le volume des eaux de cette pauvre petite source de Sainte-Geneviève, et nomma, à cet effet, une commission, qui ne s'en occupa aucunement et fit bien.

L'année suivante, survint une nouvelle pétition qui disait : « Il nous faut absolument de l'eau, et, si l'on n'en trouve pas à Sainte-Geneviève, que l'on aille ailleurs où il s'en trouve. » Alors la commission s'émut, et elle consulta un maître de forges qui avait entendu parler du projet de Vallan, qu'il jugeait bon, mais qui naturellement trouva que des tuyaux de fonte seraient préférables à un aqueduc en beton, et offrit de se charger à forfait de la fourniture et de la pose, dont il serait remboursé en dix ans et par dixièmes. Son avant-projet, qu'il présenta le 11 mai 1841, abandonnait toutefois le tracé de M. Robillard, pour suivre le parcours de la route impériale qui, d'Auxerre, conduit à Vallan. C'était, sur le trajet, un abrègement de 500 mètres, et l'on était dispensé par là d'acheter des terrains. Mais cette double économie était plus que compensée par l'augmentation du prix, qui était évalué à 132,000 francs, au lieu de 72,000 francs que devait coûter la conduite en beton avec ses syphons. Néanmoins, croyant trouver là de meilleures conditions de solidité et de durée, et ne songeant pas au danger de la formation des concrétions ferrugineuses, par le lent écoulement, sur un plan peu incliné et dans des tuyaux étroits, des eaux de fontaine, avant qu'elles n'eussent pu dégager, par leur contact avec l'air libre, les gaz qu'elles contenaient en suspension, le conseil s'éprit de ce nouveau système, et, séance tenante, il demanda au préfet que les accotements de la route fussent mis à sa disposition, et décida qu'un projet définitif serait dressé par le soumissionnaire pour être mis immédiatement en adjudication.

Nous crûmes devoir alors publier, dans un petit journal qui paraissait à Auxerre sous le titre de *Revue de l'Yonne*, des observations raisonnées contre cette fâcheuse résolution. Après avoir fait, dans le numéro de cette feuille du 30 mai 1841, un exposé comparatif des deux projets du beton et de la fonte, nous ajoutions :

« Nous émettrons nos doutes sur l'utilité de la substitu-

« tion de la fonte au beton. Nous ne saurions comprendre
« les raisons de remplacer le beton par la fonte. Certes ce
« n'est pas pour la durée. Les aqueducs que les Romains
« ont construits en beton se voient encore intacts comme au
« premier jour, tandis qu'un siècle ou deux suffisent pour
« détruire des tuyaux de fonte soumis à la double action
« oxidante de l'eau qui y coule et du sol dans lequel ils sont
« placés. Un aqueduc en beton, construit dans des dimen-
« sions suffisantes pour éviter les engorgements, est indes-
« tructible. Les gens du métier sont tous d'accord là-dessus.
« Ce n'est pas non plus la raison d'économie qui peut faire
« donner la préférence à la fonte. Avec une capacité moin-
« dre, les tuyaux de fonte proposés coûtent quatre fois plus
« que le conduit de beton de MM. Robillard et Sutil. Le prix
« moyen des premiers est d'à peu près 20 francs par mètre
« courant, tandis que celui du second n'est porté qu'à envi-
« ron 5 francs..... Il y a toutefois une objection grave à
« faire à l'un et à l'autre projet, c'est la dimension insuffi-
« sante des aqueducs proposés...... Seize centimètres de
« diamètre dans les tuyaux en fonte pour seize pouces d'eau,
« c'est-à-dire pour un volume qui, supposé tombé verticale-
« ment, remplirait un orifice de quatre pouces sur quatre,
« ou onze centimètres sur onze, c'est trop peu, beaucoup
« trop peu. Il faut, à l'eau coulant avec lenteur sur une
« pente d'une faible inclinaison, un bien plus large espace
« que celui qu'elle occuperait en tombant verticalement. Et
« puis, dans un ouvrage semblable, on doit songer à l'avenir
« et parer aux nécessités ruineuses de fréquentes répara-
« tions. Toute eau sortant de terre est chargée de subs-
« tances minérales ou gazeuses, dont elle se dépouille sur
« son passage. Sans doute elles ne sont pas toutes comme
« la fontaine d'Arcueil, près Paris, qui en six ans obstrue
« tous ses tuyaux. Mais toutes, ou plus ou moins, précipitent
« un sédiment le long des parois des aqueducs et, s'il faut,
« après dix ou quinze ans, ouvrir la conduite de beton ou
« relever les tuyaux de fonte pour les nettoyer, c'est un
« assujetissement dispendieux. Pour éviter cet inconvénient,
« les Romains construisaient des aqueducs assez larges
« pour y introduire un ouvrier, et pouvoir, en cas de besoin,
« réparer ou curer à l'intérieur. Nous avons vu à Lyon, à
« Arles et ailleurs des débris d'aqueducs de cette dimen-
« sion. Celui de Nîmes, pour lequel fut élevé le fameux pont

« du Gard, a plus d'un mètre d'ouverture. La dépense d'ou-
« vrages semblables est-elle exorbitante? A Dijon, un aque-
« duc de 80 centimètres de large, dans lequel un homme
« peut facilement entrer, n'a coûté, pour quatorze mille
« mètres de longueur, y compris l'acquisition des sources,
« l'achat des terrains, les syphons et autres accessoires,
« qu'une somme de 300,000 francs. En adoptant cette pro-
« portion, ce serait 120,000 francs qu'il en devrait coûter
« pour un aqueduc à large section et de 6,000 mètres seu-
« lement. Mais, avec cette dépense, moindre de beaucoup
« que celle que l'on propose pour les tuyaux de fonte, ce
« serait une œuvre d'une durée éternelle. C'est à nos édiles
« à y pourvoir. Nous, humble contribuable, nous n'avons
« que voix consultative. Chacun donne la sienne à son
« loisir, sauf à n'être point écouté. Nous consignons la
« nôtre ici. »

Nous doutions trop du bon sens public. Notre voix devait finir par être écoutée. Mais ce n'était pas sans un long retard, sans avoir rencontré auparavant de graves et nombreuses difficultés. Il y a des esprits agités qui, trouvant le bien sur leurs pas, ne sauraient s'en contenter, et veulent toujours se mettre à la recherche du mieux. Et puis les rivalités qui divisaient alors le conseil municipal, et qu'aucune main ferme ne dominait, opposaient un obstacle presque invincible à tout progrès utile. On ne se demandait pas si telle mesure était bonne, mais par quel parti ou quelle personne elle était proposée, et l'on votait souvent, non pour ou contre la proposition, mais pour ou contre ses auteurs. Si les registres de l'Hôtel-de-Ville n'étaient pas là pour nous renseigner, on pourrait difficilement s'imaginer tous les projets et contre-projets, les discussions et les résolutions successives et contradictoires auxquelles cette affaire si simple donna lieu, et dont nous allons maintenant faire le récit.

Le 11 septembre 1841, un membre du conseil, s'opposant à la dérivation des eaux de Vallan, apportait un projet complet pour faire remonter au sommet de la ville, à l'aide d'une machine à vapeur, les eaux de la rivière, et pour en opérer le filtrage avant de les distribuer dans les divers quartiers. Sur quoi une commission était nommée pour examiner, étudier et apprécier.

Le 16 septembre 1842, un autre membre proposait de faire sur la colline de Saint-Siméon des tranchées pour y

recueillir les eaux de la fontaine de Sainte-Marguerite et d'autres dont il supposait l'existence dans ce lieu. Ces travaux étaient alors ordonnés et immédiatement exécutés. Après quoi le jaugeage avait donné 1984 hectolitres le 24 décembre, mais qui se réduisirent un peu plus tard à 345. C'était un produit presque insignifiant. Néanmoins, une délibération du 14 janvier 1843 décidait en principe que ces eaux seraient amenées à la ville, et arrêtait en conséquence qu'un devis de la dépense serait sans retard préparé.

Il le fut, et une nouvelle commission en fut saisie, aussi bien que de celui de la pompe à feu et des deux devis de Vallan, tant celui de la conduite en fonte, que celui de l'aqueduc en beton.

On avait, sur ces entrefaites, procédé à de nouveaux jaugeages de la fontaine Naudin, et l'on avait constaté que son débit excédait en hiver 17,000 hectolitres, et qu'à la fin d'un été très sec, il ne s'était pas abaissé au-dessous de 2,650.

On avait de plus demandé une analyse de ses eaux à un chimiste renommé, M. Bouchardat, et voici les conclusions du rapport qu'il avait envoyé :

« Les eaux de la source de Vallan, que la ville d'Auxerre
« se propose de dériver dans ses murs, doivent être rangées
« parmi les eaux potables de la meilleure qualité. »

Dans cet état, la dernière commission nommée présentait, le 11 août 1843, son rapport sur tous les projets dont on avait été saisi. Elle écartait d'abord celui de la pompe à feu, à raison, tant de ce que le succès du filtrage en grand des eaux de la rivière était au moins très problématique, qu'à raison de l'énormité de la dépense, qui était de 122,000 fr. pour premier établissement, et, pour entretien annuel, de 9,500 fr., selon l'auteur de la proposition, et de 13,500 fr., selon la commission.

Sainte-Marguerite ne devait coûter guère moins. Son devis était de 85,000 fr., rien que pour amener à la porte Saint-Vigile une eau dont la qualité était contestable et le volume très insuffisant.

La commission adoptait le projet de Vallan. Le tracé de M. Robillard lui paraissait meilleur que celui qui empruntait la route départementale, mais elle donnait la préférence à la fonte sur le beton, en élevant toutefois à vingt centimètres le diamètre intérieur des tuyaux, qui n'était que de seize.

En conséquence elle proposait, et le Conseil, adoptant ses conclusions, décidait que le projet de M. Robillard serait exécuté avec cette substitution, et que les plans et devis de cet ingénieur lui seraient renvoyés avec prière de les revoir, de les remanier et d'y substituer dans ces conditions les tuyaux de fonte à l'aqueduc de béton (1).

M. Robillard, ayant fait d'abord, sur ce changement, des observations dont on ne voulut tenir aucun compte, se décida, avec autant d'abnégation que de désintéressement, à modifier son premier projet, ou plutôt à le refaire sur ces nouvelles bases, selon qu'on le lui demandait. Le 24 décembre 1844 le Conseil déclare l'approuver, et il est transmis au Ministre des travaux publics, qui demande, selon l'usage règlementaire, l'avis du Conseil-général des ponts-et-chaussées. Cet avis intervint au mois d'août 1845. Il blâmait par des raisons graves l'emploi de la fonte et il conseillait avec une grande sagesse d'en revenir au béton. Le 29 septembre 1845 le Ministre approuvait cet avis et renvoyait le projet. Mais, dans l'intervalle, de nouvelles vicissitudes étaient venues traverser et retarder la conclusion de cette affaire.

Des constructeurs, appelés à Auxerre par le préfet pour dériver la source de Sainte-Marguerite et l'amener à l'Asile départemental des aliénés, au moyen d'un nouveau système de tuyaux en verre, MM. Bergeron et Bouchardier, s'étaient présentés au Conseil municipal et lui avaient proposé, le 12 juillet 1845, d'entreprendre l'exécution de deux grandes œuvres d'intérêt communal, qu'ils confondaient dans un seul et même projet, savoir; la dérivation et la distribution en

(1) Ici se présente sur le registre des délibérations un incident assez curieux. Le maire avait, dans la discussion, lu un mémoire à l'appui du projet de la pompe à feu. Après la délibération prise, il avait fait transcrire ce travail sur le registre. La majorité, peu tolérante, décide le 22 décembre 1843 que cette transcription sera entièrement biffée, *attendu que les opinions motivées des membres ne peuvent pas faire partie du procès-verbal.* Sans approuver entièrement une telle rudesse, on pourrait peut-être en rappeler le considérant aux secrétaires des derniers conseils, dont les procès-verbaux se sont grossis dans les proportions les plus démesurées, et surtout depuis qu'ils sont communiqués aux journaux, et ce pour satisfaire aux exigences des membres qui tenaient à y trouver le long exposé de leurs opinions motivées, et souvent avec plus d'ampleur, de développement et d'éloquence que la séance n'en avait entendus.

ville des eaux de Vallan, et l'éclairage des rues au gaz. Ils offraient d'exécuter le premier projet avec construction d'un réservoir de mille hectolitres, et de donner de l'eau pour le service public dans cinq fontaines, à la double condition que la ville leur paierait une somme de quinze mille francs pendant dix-huit années consécutives, et que pendant soixante-quinze ans ils auraient le privilége exclusif de concéder des prises d'eau aux particuliers. Ils n'adoptaient, du reste, le projet de M. Robillard qu'avec cette différence, qu'au lieu de franchir les deux vallons du Moulin-Rouge et de Cassoir à l'aide de syphons en fonte, ils construiraient des aqueducs sur arcades, en perçant de plus par des tunnels les contreforts des vallons. Ponr l'éclairage, ils stipulaient à leur profit pendant la même durée diverses conditions dont ce n'est pas le lieu de s'occuper ici.

Quelque bizarre que fût cette réunion dans une même entreprise de deux projets aussi hétérogènes que l'eau et le gaz, ces propositions n'en séduisirent pas moins le Conseil municipal, qui, six jours après, déclara en accepter toutes les conditions. Et voilà le projet des fontaines, qui était sur le point d'aboutir, lancé dans une voie nouvelle. Les propositions des soumissionnaires n'avaient sans doute pas été bien mûries dans l'origine, car le 3 septembre, ayant fait de nouvelles études sur leurs aqueducs à tunnels et arcades, ils déclarèrent renoncer à ces complications, dont le mirage avait peut-être contribué à éblouir le Conseil, et en revenir aux syphons du projet Robillard. Et le Conseil, ratifiant ces modifications, demanda l'autorisation de traiter avec ces entrepreneurs de gré à gré pour une durée de soixante-quinze ans.

Mais un tel marché eût été contraire aux règles les plus élémentaires d'une bonne administration. La loi protectrice des intérêts communaux a sagement voulu, pour prévenir les surprises et les fraudes, que tous les traités portant une aliénation quelconque, consentis par les administrations locales, fussent soumis à l'épreuve des enchères publiques, et elle n'a excepté de cette règle que les objets d'un caractère urgent et d'une somme modique. Un contrat aussi considérable et une longue aliénation des droits de la commune ne pouvaient donc être soustraits à la formalité de l'adjudication. Aussi le Ministre, sur l'avis du Conseil d'Etat, refusa de l'approuver. Le conseil insistait avec vivacité, le 14 mai

1846, pour vaincre ce juste refus, qui n'en était pas moins et irrévocablement maintenu le 1er juillet suivant, et la municipalité se décidait enfin à ordonner la préparation d'un cahier de charges régulier.

Ce document, présenté le 3 octobre 1846, persistait à réunir dans une seule entreprise deux projets, si différents, des eaux et du gaz, confusion dont on a peine à comprendre l'aberration. Il était d'ailleurs défectueux sur plus d'un point de détail, et fut l'objet d'observations critiques du Conseil d'Etat dans son avis du 13 février 1847, dont, après de longues hésitations, le Conseil municipal finissait par reconnaître la justesse. Mais, après cette épreuve, il restait toujours empreint de ce vice radical auquel on n'avait pas voulu renoncer, d'embrasser à la fois deux choses qui n'ont aucun rapport entre elles. Néanmoins, il était alors soumis à l'enquête *de commodo et incommodo*, et enfin, après l'accomplissement des formalités légales, une ordonnance royale, rendue le 8 février 1848, en déclarait l'utilité publique. Quelques jours après éclatait une révolution dont l'effet inévitable devait être l'ajournement de tout projet d'amélioration. Les fonds qui avaient été mis en réserve pour l'exécution de ces utiles travaux, avaient, dès l'année 1847, été assez mal à propos détournés en partie pour une autre et peu judicieuse destination. Ils achevèrent d'être pris en 1848 pour des dépenses d'un caractère politique, et les eaux de Vallan furent laissées de côté.

Pendant que l'administration municipale d'Auxerre, au lieu de donner purement et simplement suite à un projet complet et irréprochable, s'épuisait en discussions chimériques pour chercher mieux et trouver pis, la petite ville d'Avallon donnait un meilleur exemple. Elle adoptait et exécutait de point en point un projet de M. l'ingénieur Belgrand, qui faisait venir d'une distance de cinq kilomètres, par une conduite en beton, les excellentes eaux du ru d'Aillon. Le vallon du Cousin était franchi à l'aide d'un syphon de 1,270 mètres de longueur et de 88 mètres de flèche. En utilisant pour cette conduite les produits de l'exploitation de ciment récemment créée à Vassy, l'ingénieur les substituait dans son beton à la chaux hydraulique et construisait un aqueduc identique de matière aux aqueducs romains. En décembre 1847, après sept mois de travaux, Avallon était mis en possession d'une fontaine qui débitait plus de quatre

mille hectolitres en saison d'abondance, et deux mille cinq cents dans les temps de sécheresse.

Emu peut-être par ces beaux résultats, le Conseil municipal d'Auxerre voulut reprendre en 1849 la double affaire de Vallan et du gaz. Mais, loin d'avoir des ressources disponibles, on se trouvait, après dix-huit mois du régime nouveau, grevé de dettes assez considérables. Il décida alors d'emprunter cent mille francs, dont plus de moitié serait consacrée à l'acquit de ces dettes, et le reste servirait de premier fonds pour le paiement des travaux. Une imposition extraordinaire de neuf centimes pendant douze ans était créée pour en assurer le remboursement. Cet emprunt fut autorisé par une loi rendue le 5 octobre 1849, et des placards furent affichés pour annoncer que l'adjudication aurait lieu le 14 juillet 1850. Mais, comme on pouvait s'y attendre, aucun adjudicataire ne se présenta. Le projet de Vallan, modifié, bouleversé, remanié de toutes façons, n'inspirait plus de confiance. Bergeron et Bouchardier, dont les tuyaux de verre n'avaient pas réussi pour l'aqueduc de l'Asile départemental, avaient quitté le pays. Et, parmi les entrepreneurs que l'affaire eût pu tenter, ceux qui étaient propres à diriger des travaux d'aqueduc ne voulaient pas se charger de créer et d'entretenir une usine à gaz; et ceux que la spéculation du gaz eût pu attirer étaient repoussés par l'obligation d'entreprendre en même temps des travaux hydrauliques.

Tout était donc encore une fois abandonné. Mais tout devait être bientôt repris, et cette fois avec ordre, successivement et sans confusion.

Au commencement de l'année 1851, des élections nouvelles avaient amené au Conseil municipal des hommes étrangers aux passions politiques de l'époque, et dont nous nous honorions de faire partie. Nos collègues et nous étions bien décidés à ne nous occuper que d'administration municipale, à faire succéder le calme d'une entente pacifique aux discordes et aux violences des assemblées précédentes, et à conduire activement à bonne fin les améliorations que la ville demandait depuis si longtemps. Le Conseil avait été installé le 23 mars, et dès le 8 avril, il y était question des moyens de se procurer l'eau et le gaz dont on avait besoin. Nous faisions alors remarquer, et le procès-verbal de la séance en fait foi, que les deux affaires, pour ne pas se nuire, devaient être traitées séparément; que la première,

celle des eaux, comme plus urgente, devait venir la première; et, sur notre proposition, une commission était nommée pour s'en occuper. En quelques jours, elle avait étudié l'affaire à fond et reconnu qu'il n'y avait aucun autre parti à suivre que de reprendre et d'exécuter le projet de 1822.

Choisi pour rapporteur, nous présentions, dès le 11 mai, notre travail, dont les conclusions étaient, séance tenante, approuvées par le Conseil. Ce rapport avait été imprimé d'avance, et il fut ensuite publié dans le journal *La Constitution* dès le lendemain 13 mai. Il ne paraîtra peut-être pas hors de propos que nous en citions quelques passages.

Nous disions en commençant :

« Vous avez montré dès le jour de votre installation que « vous compreniez parfaitement la pensée qui vous avait « appelés à siéger au Conseil muuicipal. Vos concitoyens « ont voulu que cette enceinte cessât d'être une arène, où « les amours-propres, les rivalités locales, les partis politi- « ques, se préoccupant beaucoup plus de leurs intérêts, de « leurs passions et de leurs querelles que des besoins de la « ville, éternisassent leurs discussions au détriment des « affaires les plus essentielles à la prospérité du pays...... « Au premier rang des questions qui réclament la sollicitude « active de la municipalité, vous avez placé dès le premier « jour la question des eaux, et vous avez chargé une com- « mission d'examiner ce qu'il convenait de faire pour donner « enfin satisfaction, dans la mesure des ressources finan- « cières de la ville, à un besoin de première nécessité, si « universellement reconnu, si urgent, et qui depuis tant « d'années attend et sollicite en vain des mesures efficaces « et sérieuses, sans rien obtenir que de vaines paroles, des « promesses inutiles, ou des actes insignifiants et sans « résultats.

« Pour accomplir le mandat que vous nous avez confié, « nous nous sommes livrés à une étude consciencieuse et « approfondie de tous les documents que contiennent sur « cette question les archives municipales. Ils sont nombreux « et complets, et nous nous sommes convaincus, en les par- « courant, qu'à toutes les époques, pendant les trente der- « nières années, l'avis de tous les Conseils municipaux avait « été le même au fond, savoir, que les fontaines de Vallan « pouvaient seules satisfaire complétement aux besoins de « la ville, tant sous le rapport de l'abondance des eaux,

« que sous celui de l'économie financière..... Nous savons « tous que cette pensée est également celle de la très grande « majorité de nos concitoyens. Il n'y a à Auxerre, en fait « d'administration municipale, qu'une idée vraiment popu- « laire, mais elle l'est au plus haut degré...., c'est la néces- « sité et l'obligation de ramener dans nos murs les eaux de « Vallan, que nos pères y ont vues à plusieurs reprises dans « les quatre derniers siècles.....

« Néanmoins, nous avons voulu ne pas affirmer sur la « seule parole de nos devanciers, mais voir par nous-mêmes « le fond et les détails de la question, et cette étude nous « a pleinement confirmés dans notre conviction. Il nous a « paru, dans le cours de cet examen, que nous devions, pour « procéder logiquement, approfondir les questions sui- « vantes :

« 1° Quelle est la quantité d'eau dont la ville a besoin ?

« 2° Où peut-on trouver le plus sûrement et le plus éco- « nomiquement cette quantité d'eau ?

« 3° Quels sont les moyens qui méritent la préférence, « sous le double rapport d'une durable solidité et d'une éco- « nomie réclamée par l'état financier de la ville ?

« 4° Comment pourvoir immédiatement au paiement des « dépenses d'exécution. »

En examinant successivement ces quatre questions, nous établissions d'abord que l'approvisionnement minimum d'une ville devait être de cinquante litres par tête d'habitant, et, qu'avec les fontaines du bas de la ville et les nombreuses citernes qui n'étaient pas moindres de quatre cents, il fallait encore, pour satisfaire à ses indispensables besoins, tout au moins quatre mille hectolitres d'eau. Puis nous montrions l'insuffisance du produit des sources qui sont dans un rayon de deux kilomètres du point culminant d'Auxerre, savoir, Sainte-Marguerite, Sainte-Geneviève et Cassoir ; et les graves inconvénients ainsi que les énormes dépenses de l'emploi des eaux de la rivière refoulées et distribuées par des machines à vapeur. Arrivant ensuite à la fontaine Naudin, nous montrions qu'elle débite dans les temps d'abondance jusqu'à dix-sept mille hectolitres, et que si, à la fin d'un été chaud et sec, on l'avait vue baisser jusqu'à deux mille six cent cinquante hectolitres, ces périodes avaient été très courtes, et que le produit moyen n'était pas moindre de huit mille. Pour répondre aux objections tirées de l'énormité de la dé-

pense d'un aqueduc de six mille mètres, nous rappelions que celui qui venait d'être construit à Avallon sur cinq mille mètres de longueur et dans un terrain beaucoup plus accidenté, n'avait coûté que quatre vingt-dix-sept mille francs.

Prenant ensuite le projet Robillard de 1822, avec l'agrandissement des dimensions de son aqueduc, selon ce qu'en 1822 le Conseil-général des ponts et chaussées avait conseillé, et avec la substitution du ciment de Vassy à la chaux hydraulique, comme M. Belgrand l'avait employé pour Avallon, nous proposions d'adopter ce projet ainsi complété, d'acheter sur-le-champ les terrains du parcours et de mettre immédiatement le projet en adjudication. Et, ne nous bornant pas à ces simples conclusions, nous indiquions, en même temps, dans le plus grand détail, la marche à suivre pour opérer sans retard et utilement.

« La mise en adjudication, disions-nous, qui devra suivre « sans aucun délai, n'aura besoin que d'une autorisation « de M. le Préfet, puisqu'il s'agira de travaux deux fois « approuvés par le Conseil général des ponts-et-chaussées « et le ministre compétent, et déclarés d'utilité publique par « par une ordonnance royale du 8 février 1848. Si vous « vouliez adjuger d'une seule fois la totalité des travaux, « comme il faudrait assurer au préalable les fonds destinés « à les payer, vous ne le pourriez qu'à l'aide d'une impo- « sition extraordinaire, et il faudrait subir le retard d'un « envoi des projets et des devis au ministère. Mais vous « éviterez ce délai en divisant l'adjudication en deux parties. »

Ici nous indiquions le mode de division à présenter pour les travaux de maçonnerie et de terrassement, en réservant les syphons, le réservoir et la distribution en ville pour des adjudications séparées. Et nous ajoutions :

« Le surplus des travaux nécessaires pour amener l'eau « à la porte du Temple consistera, outre les deux syphons, « dans le réservoir d'au moins quatre cents mètres cubes, « et une conduite en tuyaux de fonte à partir du regard « n° 57. Nous vous proposons de décider, par une déli- « bération distincte, qu'ils feront immédiatement l'objet de « devis séparés, sur le vu desquels vous prendrez prochai- « nement les mesures nécessaires pour en assurer les fonds « et en préparer la prochaine adjudication.

« Enfin vous aurez à voir s'il ne convient pas aussi d'or- « donner l'étude immédiate d'un projet de distribution des

« eaux dans la ville, et de régler, dès à présent, les bases « de cette distribution, de manière à ce que les intérêts « des divers quartiers soient pleinement garantis. »

Au moyen de cette division, les voies et moyens pour la première adjudication étaient faciles, et nous les indiquions au-delà même des besoins, savoir : 47,676 francs restés libres, après l'acquittement des dettes arriérées de la ville, sur l'emprunt de 100,000 francs qu'avait autorisé la loi du 5 octobre 1849, et 11,755 fr. 31 c., montant de l'excédant des recettes disponibles, que faisait ressortir le budget supplémentaire; le reste, destiné à subvenir aux secondes adjudications, devant être demandé à une imposition extraordinaire.

Nous terminions en conviant, en ces termes, le Conseil à une prompte détermination :

« Parmi les Conseils municipaux qui, depuis trente ans, « se sont succédé dans cette enceinte, il n'en est pas un qui « n'ait senti la louable ambition d'attacher son nom à cette « féconde création. Mais plusieurs n'ont point eu le courage « qu'il fallait pour entreprendre une dépense dont l'un des « résultats immédiats devait être de charger la ville, pendant « nombre d'années, d'une imposition extraordinaire. D'autres « ont manqué de l'habileté nécessaire pour en assurer le « succès. D'autres, enfin, par une déplorable aberration, « ont négligé le bien pour se laisser égarer à la poursuite « chimérique du mieux. A plusieurs reprises, cette grande « affaire a été sur le point d'aboutir. Mais, au moment de la « terminer, vos devanciers se laissaient détourner de leur but « par des combinaisons malencontreuses ou par des spécu- « lations intéressées. Que ces exemples ne soient pas perdus « pour vous. Ne cherchez plus de nouvelles possibilités, de « nouveaux moyens d'exécution, de nouvelles lumières, « quand depuis tant d'années cette question a été si com- « plétement étudiée sous toutes ses faces. Assez longtemps « on a parlé, écrit et discouru sur le sujet qui va occuper « votre délibération. Il est temps d'agir. Agissez donc et « méritez cet honneur que l'on dise de vous que vous avez « su faire en un mois ce que vos prédécesseurs n'avaient pu « faire pendant de longues années. »

Ce langage était écouté avec faveur et toutes nos propositions approuvées à l'unanimité.

M. Mondot de la Gorce, ancien ingénieur en chef, choisi

pour diriger et surveiller les travaux avec M. Dondenne, architecte, présentait, dès le 27 mai, d'après le projet Robillard, un devis pour la conduite libre, laquelle devait avoir à l'intérieur cinquante centimètres de radier et trente centimètres de pieds-droits, sur une épaisseur de dix centimètres. M. Robillard, qui était consulté, s'empressait de transmettre, avec la plus parfaite obligeance, les explications, les renseignements, les avis dont on pouvait avoir besoin pour toutes les parties du travail.

Le 5 juin, M. Lorin, architecte, que M. Belgrand avait bien voulu aider des conseils de son expérience, ayant dressé un avant-projet de distribution en ville, M. Mondot de la Gorce produisait ce travail devant le Conseil.

Le 7 du même mois, le Conseil approuvait ces devis et projets, et, pour assurer le complément de la dépense de 179,000 francs, à laquelle tous les travaux étaient évalués, votait une nouvelle imposition extraordinaire pour cinq années et l'adjudication des travaux de la conduite.

M. Haussmann, alors préfet de l'Yonne, auquel nous avions exposé nos vues pour une rapide mise en action de l'entreprise, les avait pleinement approuvées, et le 16 juin il autorisait l'imposition extraordinaire pour cinq années et l'adjudication des travaux de la conduite.

Cette adjudication était tranchée le 27 du même mois au profit de M. Gariel, directeur de l'usine à ciment d'Avallon, moyennant un rabais de 20 pour 100.

Le 23 juillet, M. Lorin fournissait, d'après les plans et les instructions de M. Robillard, un devis spécial pour les syphons, lesquels, après autorisation du Préfet, étaient adjugés à un autre entrepreneur.

Les travaux de la conduite furent terminés avant la fin de 1851. Un réservoir, d'une capacité de 6,286 hectolitres et dont le projet avait été dressé aussi par M. Lorin, fut soumissionné à l'amiable par M. Gariel, le 9 août 1852, et terminé en peu de temps. La distribution des eaux en ville par tuyaux de fonte de seize centimètres de diamètre intérieur ne fut exécutée que l'année suivante.

Voici quelques détails de chiffres sur ces importants ouvrages.

L'aqueduc a, de longueur totale, 6,300 mètres. Cinquante-sept regards sont ouverts sur son trajet. L'aqueduc en beton, dont les dimensions prévues par le devis ont été, nous ne

savons par quel ordre, mais à l'insu du Conseil municipal, réduites dans l'exécution, est une cuvette rectangulaire de 30 centimètres de largeur sur 15 de hauteur, recouverte d'une petite voûte de 11 centimètres de flèche. Les tuyaux des syphons et ceux de la distribution en ville ont partout 16 centimètres de diamètre intérieur. L'aqueduc en béton débite, en entier, les 17,000 hectolitres de la source. Les syphons ne peuvent verser que 10,368 hectolitres. Quand le produit de la source est plus considérable, l'excédant est déversé au dehors par plusieurs issues.

Il est peut-être à regretter que l'on ait, dans l'exécution, réduit les proportions de l'aqueduc en beton, qui, selon le devis, devaient être de 50 centimètres de radier et de 30 centimètres de pieds-droits. Il peut, sans doute, débiter encore le produit total de la source. Mais, en cas d'obstruction, le curage n'en serait pas sans difficulté. Il est vrai que, dans une conduite en beton, les concrétions sont peu à craindre. Quant aux syphons, on pourra en doubler la puissance par l'adjonction d'un second tuyau, si jamais, ce qui ne se verra sans doute de longtemps, l'approvisionnement de 10,368 hectolitres devient insuffisant pour les besoins de la ville.

La distribution en ville comprenait d'abord 4,902 mètres de tuyaux. On a, depuis, ajouté un millier au moins pour des besoins non prévus dans l'origine. Le nombre des bornes-fontaines, qui ne devait être d'abord que de vingt-trois, a été ensuite porté à vingt-sept. Il s'est accru, pendant les années suivantes, jusqu'à soixante environ.

Nous donnons ici le relevé exact de la dépense totale de la construction primitive :

Conduite libre,	50,328 fr.	»»
Syphons,	28,135	60
Acquisitions de terrains et servitudes,	7,063	20
Réservoirs,	20,013	32
Distribution en ville,	61,228	68
Dépenses diverses,	6,232	73
	173,001	53

En regard de ce chiffre, il faut placer tout de suite celui du produit des concessions d'eau accordées aux particuliers. Ce chiffre qui, depuis dix-sept ans, a toujours été en croissant, est aujourd'hui, selon le budget de 1870, de

8,835 fr. ; c'est-à-dire qu'il représente, à une légère différence près, l'intérêt à cinq pour cent du capital dépensé.

Le 7 novembre 1852 il y eut, pour l'inauguration de ce grand travail, une fête dont on a imprimé la relation. Elle se termina par un banquet. Il y eut des toasts qui se ressentaient de l'enthousiasme du succès. Celui qui fut porté au maire, par un conseiller municipal, disait que c'était à l'initiative de cet administrateur qu'était due l'idée première de cette féconde entreprise. La modestie du maire, nouveau venu depuis quatre ans dans le pays, dut souffrir de cet hommage immérité, de cette grossière flatterie. L'auteur du toast fut plus dans la vérité en ajoutant que ce fonctionnaire, par son dévouement de tous les jours, par ses efforts constants, avait contribué à accélérer l'exécution de cette œuvre importante et à en aplanir les difficultés.

Dans tous ces toasts, on n'avait oublié qu'une seule personne, l'auteur du projet, qui n'assistait pas à cette fête. Nous crûmes devoir réparer cet oubli et proposer la santé de ce bienfaiteur si dévoué et si désintéressé. Depuis, nous apprîmes de lui qu'il n'avait pas reçu d'invitation pour la solennité à laquelle il eût été heureux d'assister. Il avait assez de dignité dans le caractère pour ne pas se plaindre de cette omission si étrange, mais il s'en montrait, à juste droit, étonné.

Déjà, à l'occasion d'un article de journal, plein d'éloges pour ce beau travail, et dont l'écrivain, dans l'exagération de son zèle, passait l'auteur sous silence, en semblant attribuer à la mairie tout l'honneur de la conception, aussi bien que celui de l'exécution, nous avions cru à propos de dire, dans une autre feuille, que, sans rien ôter aux mérites de l'administrateur, il serait juste, au moins, de réserver une part de nos louanges et de notre reconnaissance pour l'habile ingénieur, au savoir, au dévouement et au zèle persévérant duquel nous devions tout d'abord ce précieux bienfait. Cela nous avait valu une réplique assez agressive, pour ne rien dire de plus, du journal semi-officiel, comme si c'était dénigrer une bonne administration que de rendre hommage à l'auteur d'un projet dont elle avait le mérite d'avoir activement mené à fin la bonne exécution.

Sur notre proposition, le Conseil municipal voulut bien ensuite décider qu'une médaille serait frappée pour perpétuer la mémoire du succès de cette utile entreprise, et qu'il

serait fait hommage à M. Robillard d'un exemplaire en or de cette médaille. Il crut devoir en offrir aussi un autre exemplaire, au maire, qui le méritait par son zèle éclairé pour les intérêts de la ville, et le rapporteur de la Commission en reçut une en argent. Enfin, il arrêta de donner à l'une des places publiques de la ville le nom de place Robillard, et le nom de rue Sutil à celle dans laquelle ce digne ingénieur en chef avait résidé pendant tout le temps qu'il était demeuré à Auxerre. En même temps, par un juste sentiment de reconnaissance, on appela du nom de Bourneil la rue qui, dans le faubourg Saint-Amatre, se dirige sur Vallan.

A l'époque où ces travaux furent exécutés, la fontaine de Vallan satisfaisait suffisamment, même dans les temps de de sécheresse, aux besoins de la ville. On était, de longue main, habitué à ménager l'eau, et le minimum du produit des nouvelles fontaines, c'est-à-dire environ trois mille hectolitres au lieu de trois cents auxquels on était réduit auparavant, paraissaient un trésor inépuisable. Mais l'abondance amena plus tard la prodigalité. Les consommateurs de toutes les classes abusèrent des richesses que l'on avait mises à leur disposition, et aujourd'hui chacun a si bien pris l'habitude de prodiguer l'eau, que la diminution de son volume, dans les temps de sécheresse, semble une intolérable privation. Aussi, à ces époques, l'administration est dans la nécesité de faire fermer chaque soir le réservoir pour qu'il puisse se remplir pendant la nuit. Ce qui reste alors dans les tuyaux de distribution est bien vite absorbé par une consommation incessante. Et, si un incendie survient pendant la nuit, il peut les trouver complétement vides. C'est un inconvénient grave et même un danger sérieux auquel une administration prévoyante ne doit pas tarder plus longtemps à remédier. Il faut désormais que le minimum de l'approvisionnement ne reste jamais au-dessous de six mille hectolitres. On y avait pensé avant nous ; et, en 1845, lorsque les entrepreneurs Bergeron et Bouchardier avaient présenté leur soumission, ils prenaient l'engagement d'acquérir des sources nouvelles, de manière à maintenir en toute saison à ce chiffre de six mille hectolitres au moins le débit journalier de leur conduite d'eau. Cette année (1870), dès le mois de mai, le fléau de la sécheresse s'étant montré d'une manière inquiétante, l'administration municipale a tenté d'acheter, de la commune de Vallan, la moitié

d'une de ses sources qui ne tarissent jamais. Cette commune s'y est refusée, et contre toute raison, car elle a en tout temps beaucoup plus d'eau qu'il ne lui en faut. Les sources y abondent. On les compte par dizaine ou quinzaine. Celle du Four, dont nous voulions acheter la moitié, n'a pas donné moins de six à huit mille hectolitres pendant toute cette année, dont la sécheresse a dépassé ce qu'on avait vu depuis deux cents ans. Le nombre des habitants qui s'en servent ne monte pas à une centaine. Cette quantité d'eau excède donc dix fois au moins leurs besoins. Et néanmoins, quand il fut question de cet achat, dont le prix devait enrichir notablement le budget de la commune, une opposition violente se manifesta dans la population, et notre demande fut rejetée.

En présence de ce refus d'un égoïsme aussi peu judicieux, nous dûmes chercher d'autres sources appartenant à des particuliers. Mais celles-ci n'étaient que d'un faible rendement; leurs propriétaires, obéissant à un aveugle esprit de spéculation, nous en demandaient des prix exorbitants. Alors l'administration municipale a tenté d'ouvrir une source dont beaucoup d'indices extérieurs semblaient révéler l'existence souterraine. Des raies couvertes creusées dans le pré du moulin ont été amenées à un vaste puits ouvert pour recevoir l'eau qu'elles devront, en temps ordinaire, y conduire en abondance, même à la fin de l'été. Les eaux de ce puits, versées dans le premier regard de l'aqueduc à l'aide d'une pompe, ont, cette année, grossi dans une certaine mesure celles que la fontaine Naudin ne donnait plus qu'en faible quantité, quinze cents hectolitres environ. On ignore quel sera le produit de ce travail dans les sécheresses qui ne dépasseront pas la limite ordinaire. L'expérience de l'an prochain dira si cette ressource est suffisante pour compléter toujours le minimum de six mille hectolitres. S'il en est autrement, l'achat d'une source nouvelle sera indispensable. Et, si la commune de Vallan persiste dans son mauvais vouloir, on devra songer à une autre acquisition. Il a été question d'ue source abondante située à moitié chemin de Vallan, et que son propriétaire offre de céder à juste prix. Elle se trouve, à la vérité, en contrebas de six à huit mètres par rapport à l'aqueduc qui passe sur la colline voisine. Il faudrait donc élever ses eaux à cette hauteur par une petite machine à vapeur, et la dépense d'achat de

la machine s'accroîtrait de la construction de son abri et de son entretien pendant trois ou quatre mois de l'année. Mais on sera porté, sans doute, à n'y pas regarder, car l'accroissement de l'approvisionnement d'eau est devenu indispensable, et il est d'ailleurs probable que le produit de nouvelles concessions compenserait en partie cette dépense (1).

A. CHALLE.

(1) Ceci était écrit au commencement de juillet 1870. Mais les tristes évènements survenus depuis, et les énormes dépenses qu'ils ont amenées, et qui ont obéré les finances de la ville, ajourneront sans doute pour longtemps la réalisation d'une amélioration si désirable.

(*Bull. de la Soc. des sc. de l'Yonne*).

Annuaire de l'Yonne 1871-1872.



M. MARIE

M. MARIE.

A une époque aussi fruste qu'est la nôtre, dans un temps où l'obscurcissement des consciences, où l'inconsistance des caractères sont choses si communes et si aisément acceptées, il n'est pas que de devoir strict, il est salutaire d'honorer la mémoire des hommes qui, d'un bout à l'autre de leur carrière, n'ont cessé d'être aussi droits dans leur conduite qu'inébranlables dans leurs convictions. C'est dans cette pensée que je me propose de retracer sommairement la vie d'un de nos compatriotes en qui le talent marcha toujours de pair avec l'honnêteté : rare et noble harmonie dont le spectacle réconforte, et donne encore le présent, si ténébreux qu'il soit, pour garant à l'avenir !

M. Marie naquit à Auxerre en 1797. Après avoir fait de bonnes études dans le collège de sa ville natale, il alla à Paris étudier le droit. En 1819 son nom fut inscrit sur le tableau du stage. Malgré d'encourageants succès obtenus, dès son début, dans les affaires criminelles, le jeune stagiaire ne se voua pas d'abord exclusivement au barreau. La science sereine et austère du droit séduisit son esprit naturellement enclin aux spéculations philosophiques et aux rigides analyses de la raison. Entraîné par son tempérament intellectuel, M. Marie résolut bientôt de concourir pour une chaire de suppléant à l'école de droit. Les épreuves qu'il subit furent des plus brillantes ; mais elles ne suffirent point pour faire oublier à ses juges les idées libérales qu'il professait hautement dès cette époque. Le jeune concurrent fut écarté. Il se consola de son échec en se préparant avec un redoublement d'ardeur à la carrière du barreau.

Pour atteindre à son nouveau but, M. Marie ne prit pas la

voie généralement suivie. « On ne voit pas, dit un écrivain qui l'a observé de près durant toute sa vie, (1) qu'il ait enseveli sa jeunesse dans une étude d'avoué, comme font ceux qui veulent se rompre surtout au métier et se préparer d'avance des appuis et des relations. Pour arriver, il avait pris le plus long : Il avait passé par les lettres, par la philosophie, par des études diverses, par l'étude du droit particulièrement, qu'il cultiva avec plus de soin qu'on ne faisait ordinairement à cette époque. Une si forte initiation ne tarda pas à porter d'heureux fruits. Tout en poursuivant ses travaux théoriques, M. Marie publia de remarquables Mémoires juridiques et des articles de haute philosophie dans divers journaux et revues. Ces essais, à vrai dire, quoique généralement appréciés, étaient moins une source de profit pour le présent qu'un présage propice pour l'avenir. Pendant de longues années le jeune avocat eut à lutter contre les rigueurs acharnées du sort. Complétement dénué de fortune, il lui fallut pendant longtemps se résigner à une vie pleine de gêne et de soucis. Comme Palissy, M. Marie eut pu dire à cette époque *qu'il faisait de la science avec les dents.*

En 1830 commença pour M. Marie une existence à la fois moins difficile et moins obscure A la suite de la révolution de Juillet, les élections du barreau étant devenues libres, M. Marie fut nommé, l'un des premiers, membre du conseil de l'ordre. Cette distinction n'était-elle qu'une récompense donnée au mérite professionnel du jeune avocat ? N'y doit-on pas voir, de plus, l'expression d'une sympathie pour les idées qui avaient autrefois attiré au concurrent de l'Ecole de droit les rigueurs de la Restauration ? La réponse n'est pas douteuse pour qui se rappelle avec quel élan le barreau de Paris avait adopté le régime de Juillet. Non toutefois que les idées politiques de M. Marie pûssent être considérées comme un reflet exact du nouvel état de choses. C'est plus haut et plus loin que visait cet esprit pénétrant et logique. « Marie, dit M. O. Pinard, n'avait pas été étranger, non plus que les hommes de sa génération, aux mécontentements qui avaient produit la révolution de 1830, mais il y avait en lui cependant d'autres idées moins impatientes et plus hardies toutes à la fois : elles ne tenaient à aucune haine, à aucun intérêt, à

(1) M. O. Pinard. — Le barreau au XIX[e] siècle.

aucun souvenir, on eût dit qu'il avait respiré un autre air; il semblait qu'il eut moins des passions que des principes.» En résumé, ce qu'acclama en 1830 M. Marie, ce fut moins le système intronisé que le fonds des doctrines d'où il était sorti. Aussi, dès que s'opéra le divorce entre l'idée-mère de la Révolution et la dynastie qui avait paru l'accepter, M. Marie n'hésita-t-il pas à prendre hautement parti. La cause de la Révolution devint désormais l'objet de tous ses soins. Parmi tant et de si brillants émules qui surgissaient de toutes parts, il fut assurément l'un de ceux qui la défendirent avec le plus de patience, de vigueur et de sagesse.

On sait à quel point la monarchie de Juillet s'est signalée par son amour pour les procès. Au milieu de cette interminable mêlée judiciaire, il est peu d'affaires importantes dans lesquelles M. Marie n'ait joué un rôle, le plus souvent considérable. En voici quelques exemples:

Dès les premiers temps du nouveau régime, plaidant dans l'affaire de la conspiration dite du Pont des Arts, le courageux avocat ne se fit pas faute de démontrer que le pouvoir issu de la révolution de Juillet mentait à son origine et ne tenait pas les promesses qu'il avait faites.

En 1831, le gouvernement ayant voulu imposer le serment aux décorés de Juillet, M. Marie fut l'un des auteurs d'une consultation délibérée dans le but de repousser cette injustifiable prétention.

En 1832, à la suite de l'insurrection des 5 et 6 juin, il dispute vivement à la guillotine un décoré de Juillet, Jeanne, qui, après s'être distingué par sa bravoure et son humanité pendant le combat, étonna ses juges par sa fermeté toute stoïque. — Profitant de l'occasion qui s'offre à lui, l'inflexible défenseur glisse dans sa plaidoirie cette profession de foi qui le met hors de pair avec les simples libéraux du temps: « Entre la bourgeoisie et les derniers rangs de la société se place une classe industrieuse, intelligente, active, et qui, chaque jour, marche d'un pas plus ferme à l'initiative politique. Elle court à la conquête de la monarchie républicaine, comme vos pères couraient à la conquête de la monarchie constitutionnelle. » — L'année suivante, autre tâche également délicate. M. Cabet, alors député, publie un ouvrage sur la révolution de 1830. Le gouvernement obtient de la complaisance de la majorité que l'auteur du livre soit traduit devant le jury. M. Marie va l'assister et s'acquitte de sa

mission avec une supériorité qui lui vaut les applaudissements de ses collègues les plus renommés.

Vient ensuite (1835) ce procès d'avril, aussi célèbre par lui-même qu'en furent nombreuses les dramatiques péripéties. Au début de l'affaire, comme membre du Conseil de l'ordre, M. Marie appose sa signature au bas de la délibération par laquelle ce conseil proteste contre l'ordonnance du 30 mars (1). Choisi ensuite pour avocat par l'un des inculpés, M. Marie n'a pas craint de signer la lettre si intrépide et si véhémente adressée aux accusés par les défenseurs qu'ils avaient eux-mêmes désignés. « Persévérez, citoyens, disaient les défenseurs : montrez-vous, comme par le passé, calmes, fiers, énergiques : vous êtes les défenseurs du droit commun : ce que vous voulez, la France le veut...... Sans doute, au point où les choses en sont venues, la Cour des Pairs continuera à marcher dans les voies fatales où le pouvoir l'entraîne, et, après vous avoir mis dans l'impuissance de vous défendre, elle aura le triste courage de vous condamner. Vous accepterez avec une noble résignation cette nouvelle iniquité ajoutée à tant d'autres iniquités : l'infamie du juge fait la gloire de l'accusé ; dans tous les temps et dans tous les pays, ceux qui, de près ou de loin, par haine ou par faiblesse, se sont associés à des actes d'une justice sauvage, ont encouru la haine de leurs contemporains et l'éxécration de la postérité. » Ce seul passage suffit à montrer que du moindre risque qu'il y allât pour les signataires de la lettre, c'était de la perte de la liberté. Si le cours imprévu des événements sauvegarda le plus grand nombre, le périlleux appel des défenseurs n'en conserve pas moins toute son audace et tout son héroïsme.

Après s'être distingué dans maints débats, les uns purement juridiques, les autres politiques, M. Marie reçut de la Compagnie à laquelle il appartenait, l'éclatant hommage qui lui était dû. Il fut nommé bâtonnier, une première fois en 1840, une seconde fois en 1841. Arrêtons-nous un instant devant le nouveau chef du barreau, et demandons à l'un de ceux qui l'ont entendu à toute heure de nous indiquer au juste la mesure et le genre de son talent.

(1) De cette ordonnance il résultait que des avocats d'office seraient imposés aux accusés.

« Je n'ai jamais entendu plaider M. Marie, dit M. O. Pinard, sans me le figurer dans un temple protestant, expliquant la loi chrétienne dans sa simplicité : sa gravité, sa dignité, son élévation n'y auraient pas été de trop. Il ramène tout dans ses plaidoyers à une idée générale, comme il le ramènerait à un texte. C'est ainsi que son talent diffère des autres talents du barreau. Il y a en lui plus d'onction, plus d'idéal. Cet idéal, que la réalité ne parvient pas toujours à atteindre, n'en annonce pas moins une forte et généreuse nature. » Et plus loin : « C'est le mérite et le caractère de M. Marie, qu'il ne subordonne pas à ses causes, et qu'il plaide, non avec les passions de ses clients, mais avec ses passions et ses opinions propres ». — Que si l'on désire connaître M. Marie sous un aspect tout à fait réaliste, qu'on jette les yeux sur cette esquisse tracée par M. Maurice Joly dans son *Barreau de Paris* : « Comme orateur, M. Marie semble tenir, par les formes de son talent, plus de la tribune que du barreau, et c'est une bizarrerie, car il n'a jamais eu qu'une figure assez effacée comme tribun, tandis qu'il s'est fait un grand nom au barreau : on pourra dire de lui qu'il était avocat à la Chambre et parlementaire au Palais. — Quand il plaide, Me Marie se campe, s'établit comme à poste fixe devant le tribunal. On comprend que rien ne pourra le déloger qu'il n'ait fini sa harangue ; on n'aurait pas même l'idée de l'interrompre, tant il présente de vigueur et d'assurance dans son aspect, de fermeté dans son langage. » Après tant de gages de mérite et de dévouement donnés au parti d'opposition, il ne se pouvait pas que M. Marie restât plus longtemps éloigné de la Chambre. En 1842 il fut élu député par le Ve arrondissement de Paris. Un nouveau mandat lui fut conféré en 1846 par le même collége.

Dès son entrée à la Chambre, le nouveau député alla, comme on devait s'y attendre, prendre place à l'extrême Gauche. En aucune circonstance son vote ne fit défaut au parti avancé. Ce qu'on peut regretter toutefois, ce qui même doit surprendre, c'est qu'il n'abordât pas plus souvent la tribune, où sa parole fut toujours écoutée avec une juste déférence toutes les fois qu'elle se fit entendre.

Lorsque se développa l'agitation en vue de la réforme électorale, M. Marie ne laissa pas que d'y prendre une large part. Dans l'un des banquets auxquels il assista (banquet du Château-Rouge) il alla même jusqu'à déclarer, « qu'à ses yeux

la réforme électorale n'était pas le seul but à poursuivre, que, ce premier pas fait, il ne manquerait pas d'autres vœux à former. » Mais avec la prudence et la science stratégique qui étaient inhérentes à sa nature, il ajouta, quoique parlant au nom de l'extrême Gauche : « A chaque jour, toutefois, suffit son œuvre, et pour arriver sûrement au but, il ne faut pas trop se presser. »

A mesure d'ailleurs qu'approchaient les événements de Février, M. Marie allait prendre une attitude plus ferme et plus audacieuse. Au mois de février 1848 le parti d'opposition décida que, pour clore la campagne réformiste, un banquet aurait lieu à Paris dans le XIIe arrondissement. Irrité autant qu'effrayé par cette agitation, qui s'était étendue à une grande partie de la province, le gouvernement résolut d'y mettre fin. Pour servir son projet, il exhuma une loi de 1790, laquelle, cependant, de l'avis de jurisconsultes éminents, ne pouvait être appliquée dans la circonstance. Le ministère, néanmoins, passa outre et résolut de s'opposer à la réunion, De là, rumeur indescriptible dans les rangs de l'opposition. Journalistes et députés se concertèrent sur la ligne de conduite qu'il convenait de suivre dans la circonstance. Dans une réunion tenue à son domicile même, M. Marie, d'accord avec M. Armand Marrast, émit l'avis qu'il n'y avait pour les députés qu'une seule chose à faire, démissionner. Opposer la résistance à la force armée, dit-il, serait chose imprudente. On n'était pas prêt pour le combat. Au contraire la démission en masse des députés de la gauche serait manœuvre habile, car elle entretiendrait l'agitation du pays. Aussi bien une centaine de dépntés avaient pris part à la campagne des banquets. Or, cent réélections à faire, c'était, dans un bref délai, cent, deux cents réunions électorales, dans lesquelles l'opposition la plus ardente pourrait se donner carrière. Quelle meilleure réponse à l'outrageant *veto* du ministère ! — L'opinion de M. Marie, toutefois, ne l'emporta pas. La majorité des opposants se montra d'avis de résister à toutes chances. Mais la question ne tarda pas à se présenter sous un autre aspect. Après quelques essais de négociations demeurés infructueux, le ministère prit le parti de recourir aux moyens extrêmes, et, par l'organe du Préfet de police, fit déclarer que la réunion était interdite. A la suite de cette décision provocatrice, les députés de la Gauche se rassemblent. Dans cette réunion, M. Marie

se montre aussi décidé qu'il avait été circonspect quelques jours auparavant. « Au début, dit-il, j'ai conseillé les démissions des députés et déconseillé le banquet. Mais, à présent, ce n'est plus une affaire de conduite politique, c'est une affaire d'honneur, il n'est plus permis d'hésiter. »

Ce n'est pas ici le lieu de suivre dans ses diverses phases la question, si grosse d'orages, du banquet du XII[e] arrondissement. Franchissons plutôt quelques jours, et transportons-nous à la chambre des députés le 24 février.

Tous les remaniements de ministère ont échoué. Louis-Philippe a abdiqué en faveur de son petit-fils, le comte de Paris. L'hôtel de ville est au pouvoir du peuple. Au *National* a été formée la liste d'un gouvernement provisoire sur laquelle est inscrit le nom de M. Marie. Quelques hommes d'énergie apportent cette liste au Palais Bourbon. A leur arrivée, M. Marie se présente à eux. « Acceptez-vous ? » dit à M. Marie M. Emmanuel Arago en lui présentant la liste. Voulez-vous notifier le gouvernement provisoire à la Chambre ? »

— « Oui, j'accepte, répond sans hésiter M. Marie, j'accepte et je monte à la tribune. » En ce moment même entraient à la Chambre la duchesse d'Orléans et le comte de Paris.

Sans se laisser ébranler par cet événement subit, M. Marie pénètre dans la salle de l'assemblée, et s'empare, en quelque sorte d'assaut, de la tribune. A peine s'est-il établi dans ce poste de combat, qu'une tempête de clameurs et de protestations se déchaîne contre lui. Mais faisant tête à la tourmente, le vaillant député demeure impassible, et dès que le tumulte commence à se calmer, formule intrépidement cette motion : « Dans la situation où se trouve Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre des mesures qui puissent avoir autorité sur la population..... Quel parti prendre ? On vient de proclamer la régence de Madame la duchesse d'Orléans. « Vous avez une loi qui a nommé le duc de Nemours régent ; vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une régence. C'est certain. Il faut que vous obéissiez à la loi. Cependant il faut aviser : il faut, à la tête de la capitale comme à la tête de tout le royaume, d'abord un gouvernement imposant. Je demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué. Quand ce gouvernement aura été constitué, il avisera, il pourra aviser, concurremment avec les Chambres, et il aura autorité dans ce pays. Ce parti

pris à l'instant même, il faut le faire connaître dans Paris ; c'est le seul moyen d'y rétablir la tranquillité; il ne faut pas en pareil moment perdre son temps en vains discours. « Voici, Messieurs, ma proposition : je demande que sur le champ un gouvernemeut provisoire soit organisé. »

Par ces paroles, la situation semble subitement éclaircie. Les tribunes applaudissent. Tour à tour MM. Crémieux, Lamartine, Ledru-Rollin viennent accélérer l'impulsion donnée aux esprits. Quelque temps après un gouvernement provisoire est constitué. On se rappelle la composition de ce nouveau gouvernement. Après qu'il eut décidé que des ministres pourraient être pris dans son sein, M. Marie, qui en était membre, fut nommé ministre des travaux publics. « Il préféra ce ministère, » dit M. Garnier-Pagès, (1) « par ce motif modeste que son beau-frère, attaché depuis longtemps à cette administration, l'aiderait de ses conseils. »

Plein de calme et de circonspection au milieu de l'orage, ne cessant pas de s'inspirer de la rigueur des principes, M. Marie, tout en déclarant qu'il voulait la République, fut de ceux qui dans le gouvernement provisoire refusèrent de proclamer cette forme de gouvernemeut d'une manière absolue et sans réserve. « Le peuple qui entoure l'Hôtel-de-Ville, dit-il, la réclame ; sans doute. Mais le peuple de l'Hôtel-de-Ville n'est pas le peuple français ; il n'est pas même le peuple de Paris. Que dira la garde nationale? Que dira l'armée? Accepteront-elles une telle décison, sans renouveler dès à présent cette lutte qui finit à peine? Et si la lutte recommence, le gouvernement provisoire n'aura-t-il pas éternellement à se reprocher la guerre civile, l'anarchie? C'est horrible à penser. Ne précipitons donc pas follement la réalisation de nos espérances. La logique des événements conduit à la République. Pourquoi se hâter? Ne donnons pas une origine contestable à ce qui ne doit point être contesté. Le présent contient l'avenir du peuple. N'ayons pas, aux yeux de nos adversaires, l'apparence d'avoir forcé la volonté de la nation. Il faut prévoir et ne pas soulever de difficultés, insurmontables peut-être, par le premier acte émané du gouvernement. Attendons le moment, qui ne peut se faire beaucoup

(1) **Garnier-Pagès. — *Histoire de la Révolution de* 1848.**

attendre, où la nation se prononcera nettement pour la République, et alors nous l'acclamerons (1). »

Cet avis, partagé par MM. Dupont (de l'Eure) et Arago, ne fut pas d'un poids médiocre dans la décision définitive qui fut prise, et qui se résuma dans cette formule : « Le gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté. »

En surcroit de ses devoirs comme membre du gouvernement provisoire, le ministère qu'avait accepté M. Marie lui créait des obligations auxquelles il ne faillit pas. Il est notamment une tâche qui incomba dès les premiers jours au nouveau ministre et qui fut pour lui une source indicible de difficultés et de soucis. Je veux parler de l'institution des ateliers nationaux. Compâtissant aux misères préparées depuis longtemps par des causes multiples, craignant d'autre part que le cri de la faim ne devînt un cri de sédition, le gouvernement crut devoir sacrifier aux circonstances qui s'imposaient à lui. Après de longues et anxieuses délibérations, il décréta l'établissement d'ateliers dans lesquels seraient employés les ouvriers restés sans travail. L'organisation de ces ateliers fut tout naturellement confiée au Ministre des travaux publics. Sitôt investi de ce mandat, M. Marie n'épargna rien pour l'accomplir dignement. Après avoir donné l'ordre de poursuivre activement partout les travaux commencés, il s'inquiéta de rechercher dans les cartons de son ministère les projets étudiés. Le malheur fit qu'il n'en découvrit que trois : l'un relatif à la gare du chemin de fer de l'Ouest, un autre, concernant l'amélioration de la navigation de l'Oise ; un troisième enfin se rapportant au prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay. Comme on devait s'y attendre, les chantiers ouverts pour ces divers travaux furent bientôt au complet. Par contre, le nombre des ouvriers sans emploi allait augmentant avec une rapid[illegible] inouïe. De 17,000 qu'il était le 2 mars, il s'élevait le 49,000. Dès les premiers jours, voulant lutter cont[illegible] montant, M. Marie avait demandé aux ingénieur[illegible] et-chaussées de préparer de nouveaux pr[illegible] s'en fallut que le ministre rencontrât [illegible] pressement sur lequel il avait droit d[illegible]

(1) M. Garnier-Pagès. — *Hi[illegible]* tome 2.

nieurs, » dit M. Garnier-Pagès, « gardaient le silence ou n'offraient que des projets irréalisables. » Force fut d'employer les ouvriers à des travaux le plus souvent dérisoires, dont les vrais travailleurs (et, malgré l'écume qui y était mêlée, ils étaient en grand nombre), se sentaient humiliés. Pour comble d'amertume, le ministre ne tarda pas à s'apercevoir que le personnel des ateliers se laissait peu à peu ébranler par les menées des agitateurs. Nul doute que cette force, qui, dans l'esprit du gouvernement, eût dû servir à réprimer l'émeute, allait devenir une source d'inquiétude et de désordre. Entre tous les membres du gouvernenement provisoire M. Marie fut peut-être celui sur lequel ce danger produisit l'impression la plus vive. Aussi le voit-on plus tard, au mois de juin, comme membre de la Commission exécutive, prendre avec ses collègues des mesures dont la rigueur ne saurait être contestée. Pour complément de preuve on peut citer son altercation (22 juin) avec l'un des lieutenants des ateliers nationaux, nommé Pujol : « Si les ouvriers, dit M. Marie, ne veulent pas partir pour la province, nous les y contraindrons par la force ! » Parole couragense, sans doute, mais parole imprudente, à laquelle cent mille ouvriers devaient bientôt répondre du haut des barricades par un sanglant défi.

Aux élections pour la Constituante M. Marie fut élu le sixième à Paris par 256,776 voix. L'assemblée, dès son installation, ayant décidé que le pouvoir exécutif serait confié à une commission de cinq membres, M. Marie fut nommé, troisième, par 702 voix, membre de cette commission. De toutes les fonctions publiques qu'exerça jamais l'ancien membre du gouvernement provisoire, celle-là fut peut-être pour lui la plus ingrate et la plus difficile. Personnellement en butte aux attaques et aux rancunes des chefs socialistes, il eut, d'un autre côté, à prendre sa part des amertumes que prodiguait le parti de la réaction aux membres de l'ancien gouvernement provisoire. L'épreuve fut dure pour un homme qui n'avait cessé d'être animé des intentions les plus droites ; si dure, qu'il ne faut pas chercher ailleurs peut-être l'explication de quelques votes trop rigides ou trop formalistes émis par le député.

On sait qu'en face du vote de la Chambre qui, au mois de juin, conféra la dictature provisoire au général Cavaignac, la Commission exécutive résigna ses fonctions. A cette époque même, M. Marie fut élu président de l'assemblée en

remplacement de M. Sénard, nommé ministre de l'intérieur par le général Cavaignac. Peu de temps après, M. Marie était appelé lui-même par le général au ministère de la justice. Il exerça cette fonction jusqu'à l'élection présidentielle.

A la suite du vote du 10 décembre, M. Marie, pris d'un élan nouveau, s'allia plus étroitement que jamais avec le parti démocratique. Sans aller jusqu'à soutenir les demandes de mise en accusation contre le président et ses ministres, il attaqua sans merci ni relâche la politique de l'Élysée.

Aux élections pour la Législative, M. Marie ne fut point réélu. Il se consacra alors avec d'autant plus d'ardeur aux travaux du barreau qu'il avait besoin de réparer les brèches faites à sa fortune depuis la révolution de 1848. Les clients, Dieu merci ! ne tardèrent pas à affluer dans le cabinet du célèbre avocat. Par les sympathies sans nombre qui lui furent marquées, l'homme privé fut désintéressé des attaques dirigées contre l'homme public.

Quatorze années se passèrent ainsi pour M. Marie dans une laborieuse retraite. Ce temps écoulé, il fut rejeté de nouveau dans la politique militante par les électeurs de la IVe circonscription des Bouches-du-Rhône, qui l'envoyèrent au Corps législatif comme député d'opposition. Durant le cours de la législature, M. Marie fut souvent tenu à distance de la Chambre par les exigences d'une santé ébranlée. Il ne laissa pas toutefois, pendant le temps de son mandat, que de rendre à la cause de la démocratie libérale des services signalés. C'est ainsi qu'on le vit à maintes reprises réclamer sans découragement l'extension des libertés publiques, demander des institutions libres en faveur de l'Algérie, poursuivre l'établissement de l'instruction primaire gratuite et obligatoire jusque dans le dernier des villages de France, etc. etc..... Sans compter la vigoureuse lutte qu'il soutint en faveur de la perpétuité de la propriété littéraire ; lutte dans laquelle il prononça l'un des plus beaux discours qui soient jamais sortis de ses lèvres.

Malgré la fermeté de son attitude toutefois, M. Marie ne fut pas réélu aux élections de 1869. Comme pour lui rendre cet échec moins sensible, sa grande famille du barreau lui offrit peu de mois après une fête pour l'anniversaire de la cinquantième année de son inscription au tableau de l'ordre

des avocats. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion se trouvent quelques passages qu'il convient de relater, car ils indiquent d'une façon précise le mobile qui ne cessa de diriger M. Marie durant le cours de sa carrière politique, et montrent également l'état de son âme après les épreuves traversées : « Vous avez fait, mon cher bâtonnier, dit-il à M. Grévy, qui avait porté la parole au nom du barreau, vous avez fait allusion à un souvenir qui me rappelle une infidélité, bien involontaire, il est vrai, et bien passagère; mais enfin c'en est une. Vous me l'avez heureusement pardonnée. Ainsi, mes chers confrères, et lorsqu'un jour vous avez vu ma place vide au milieu de vous : « Gardons-la lui, vous êtes-vous dit dans le secret de vos pensées, il nous reviendra. Aujourd'hui..... absent pour le service de la patrie. »

« Et je servais en effet avec quelques hommes de cœur, plus illustres que moi, mais non pas plus dévoués. Et je crus bien faire alors, en apportant aux tempêtes et aux orages ce même sentiment du droit et du devoir, source à mes yeux de toute puissance politique, de toute richesse matérielle, de toute grandeur morale, que nos traditions m'avaient enseigné.

« Et nous essayâmes ainsi, mes amis et moi, pacifiquement mais résolument, au sein d'un gouvernement improvisé, la solution de ce beau problème social qui tourmente les esprits : la conciliation de l'autorité et de la liberté par la démocratie et avec elle.

« Puis, quand a sonné l'heure qui me relevait de ma faction au pouvoir, je suis descendu sans regrets de ces hauteurs que je n'avais point cherchées ; — Un peu guéri de la fantaisie des voyages aux lointains pays ; attristé aussi, mais non découragé, ni dans ma foi, ni dans mes espérances. »

Par malheur, considéré à distance, ce banquet n'était pas qu'une fête de famille, c'était encore comme un repas funèbre. A quatre mois de là, presque jour pour jour, sa famille, ses amis entouraient M. Marie sur son lit de mort. Là encore, resté maître de sa pensée, on le voit en vrai sage repasser stoïquement sa vie, et proclamer avec autant de force que de simplicité son Credo. Aux affectueuses sollicitations qui le pressent de donner au monde catholique la joie d'une belle mort, il répond : « Ce que je n'ai pu accepter à aucun moment de ma vie, je ne puis l'imaginer aujourd'hui, ce se-

rait de l'hypocrisie : même pour satisfaire vos cœurs, je ne puis y consentir. » — A plusieurs reprises on l'entendit aussi répéter : « Dites à mes amis que je meurs avec la foi patriotique de toute ma vie, la liberté républicaine, la liberté sans anarchie, c'est mon vœu, c'était mon but. » — Et dans un dernier mot où se peignent à la fois la mâle résignation de l'homme et l'ardeur presque juvénile du combattant, il formule ce vœu qui sera le dernier : « Mon Dieu ! si je puis être utile, gardez-moi. Si mon heure est venue, j'attends. »

L'heure était venue...... Le surlendemain, un convoi où se pressaient les illustrations de la politique, du barreau, des arts et des lettres, accompagnait au cimetière du Nord la dépouille mortelle de celui en qui, selon la juste expression de M. Grévy, à la fête du 27 décembre, se trouvait incarné : « un demi-siècle de grandeur et de vertu. »

Nota. — Cette biographie fut écrite en juin 1870, et était destinée à l'*Annuaire* de 1871 qui, à raison des événements, n'a pas paru.

CHARLES MOISET.

M. LECLERC DE FOUROLLES.

La mort a fait ample moisson dans les rangs des correspondants de l'*Annuaire*. M. Leclerc de Fourolles, président du tribunal civil d'Auxerre, chevalier de la Légion d'honneur, que la mort a impitoyablement frappé le 7 octobre 1869, à l'âge de 55 ans, était du nombre des plus anciens correspondants et collaborateurs de ce recueil. Dès 1843 il figure sur la liste des hommes qui ont encouragé ou enrichi de leurs travaux cette précieuse publication. A cette époque il n'était encore que juge suppléant au tribunal que vingt-cinq ans plus tard il devait présider.

Nous laisserons à celui qui fut son successeur au fauteuil de la présidence le soin de nous dire ce que fut M. Leclerc de Fourolles.

Le matin du samedi 9 octobre 1869, une nombreuse affluence accompagnait un convoi mortuaire que précédaient tous les membres du tribunal civil en robes, escortés d'un détachement de troupes du 95e régiment de ligne. M. Tonnelliér, président honoraire de ce tribunal, M. Métairie, vice-président au même siége, M. Mérat, président du tribunal de commerce, M. Mettetal, substitut, en remplacement du chef du parquet absent, tenaient les cordons du char funèbre. Ce convoi était celui de M. Leclerc de Fourolles qui venait de succomber à la douloureuse maladie qui le tenait éloigné depuis plusieurs mois du palais.

Donnons ici la parole à M. Métairie, qui s'est fait, sur la tombe, l'interprète des sentiments des concitoyens du défunt, en nous retraçant les qualités du magistrat et de l'homme privé :

Messieurs,

« Le nombreux cortége qui entoure cette tombe, le recueillement et la douleur peints sur tous les visages, ne sont-ils pas

un témoignage éloquent des sympathies inspirées par M. le président Leclerc de Fourolles et des regrets qu'il laisse.

« En présence de semblables sentiments, comment pourrai-je vous rappeler sa vie si pleine et cependant si courte? Vos souvenirs suppléeront à mes paroles.

« M. le président Leclerc de Fourolles, né à Auxerre, le 15 janvier 1815, appartient à une des plus anciennes et des plus estimables familles de la contrée, c'est là qu'il puisa ces principes d'honneur, de probité et de délicatesse qui forment le plus bel apanage du magistrat.

« Avant d'entrer dans la carrière de la magistrature, M. Leclerc de Fourolles fut assez heureux pour faire ses débuts dans son pays natal en qualité de juge suppléant.

« Successivement juge à Joigny, à Reims, président à Châteaudun et à Joigny, il voulut revenir au milieu de ses compatriotes. Il fut nommé président du tribunal civil d'Auxerre, où bientôt, en récompense de ses bons et longs services, il reçut la croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

« Dans ces dernières fonctions, le président Leclerc de Fourolles fit preuve de grandes qualités.

« A la connaissance approfondie du droit et de la jurisprudence il joignait un esprit juste et sage dans l'appréciation des faits; il examinait et scrutait les affaires avec un soin extrême et une tenacité que les difficultés ne faisaient qu'augmenter; il avait l'amour de la justice, et, dans son désir de la rendre bonne et prompte, les fatigues et les labeurs auxquels il se livrait n'ont peut-être pas été étrangers à sa fin prématurée.

« Sévère pour lui-même, le président Leclerc de Fonrolles était indulgent pour les autres. Bienveillant pour tous, il portait à ses collègues une véritable affection dont ceux-ci conserveront à jamais la mémoire reconnaissante.

« Hélas ! celui qui possédait tant et de si solides qualités n'est plus. Si au moins les regrets de tous pouvaient apporter quelque allégement à la profonde douleur de la digne épouse qui lui a donné tant de preuves de dévouement et de tendresse ! Mais il est des blessures qu'il ne faut pas même chercher à guérir; ce serait s'exposer à les rendre plus douloureuses.

« Que votre fils, mon cher Président, l'objet de vos affections les plus vives et de vos plus chères espérances, veuille bien recueillir ici, au milieu de ses sanglots, le témoignage des regrets universels qui vous accompagnent à votre dernière demeure, et qui dureront aussi longtemps que ceux qui les éprouvent.

« Combien votre perte, pénible pour nous, est cruelle pour lui au moment où vous alliez pouvoir lui ouvrir la carrière de la magistrature ! Ah ! vous avez dû, dans vos moments suprêmes, adresser à Dieu de ferventes prières pour son avenir. Soyez-en

sûr, elles seront exaucées ! Votre fils a devant lui les nobles exemples que lui a laissés son père. Ses heureuses dispositions seront puissamment aidées par vos traces qu'il trouvera sur le chemin que vous avez si honorablement parcouru et par les encouragements de tous ceux qui vous ont connu.

« Permettez-moi, mon cher Président, de vous adresser, au nom de vos collègues, un dernier adieu ! »

M. Leclerc de Fourolles a publié dans l'*Annuaire* (années 1842 et 1843) une notice historique sur l'abbaye de Saint-Pierre d'Auxerre. L'auteur a fait preuve dans ce travail d'un esprit de recherches aussi infatigable que consciencieux, qui plus d'une fois a fait regretter à l'éditeur et aux lecteurs de l'*Annuaire* que M. Leclerc de Fourolles n'ait pas favorisé cette publication d'une collaboration plus assidue.

Annuaire de l'Yonne 1871-1872.



Mgr LA MOTHE

NOTICE

SUR

Mgr CHARLES LA MOTHE

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE CASTORIES, COADJUTEUR DU TONQUIN OCCIDENTAL.

> Quàm speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona !
>
> Qu'ils sont beaux les pieds de celui qui annonce la paix et les vrais biens !
>
> (Rom. x, 15).

Il ne manque pas de panégyristes empressés aux heureux de la fortune et des honneurs. Leur nom est répété par tous les échos, célébré sur tous les tons. L'adulation n'a pas assez d'enthousiasme pour chanter leur succès. Il est vrai que souvent tout finit à la mort ou à l'adversité. Que peuvent-ils attendre de plus ? Tous les genres d'éloges ont été épuisés, et, pour plusieurs, leur mérite ne survit pas à leur carrière. Il en est autrement de certains hommes, plus modestes et non moins dignes de vénération. Le calme s'est fait autour d'eux pendant la vie ; une silencieuse admiration a seule ici-bas récompensé leur vertu. Mais, après de longues années, on peut exhumer leur mémoire ; leurs œuvres ne sont pas ensevelies avec leurs cendres sous la poussière du tombeau. C'est à eux qu'on peut appliquer cette pensée d'un moraliste : « Celui qui fait sa principale étude de rendre les hommes heureux n'a rien à céder au héros qui ne cherche à s'illustrer que par ses triomphes. »

Tel est en particulier Charles La Mothe, missionnaire apostolique, évêque de Castories et coadjuteur du Tonquin

occidental, dont nous entreprenons d'esquisser la biographie. La tâche nous sera facile. Sans le chercher, le prélat a fait lui-même sa propre histoire dans les lettres que nous avons de lui. Il suffira de les rassembler, en y ajoutant les détails nécessaires à leur intelligence. S'il est vrai que « le style c'est l'homme », cette correspondance nous révélera mieux que nous ne saurions le dire, ce qui rendait la société de Mgr La Mothe aussi agréable qu'édifiante. Noble simplicité, enjouement inaltérable, au milieu même des plus grands dangers, piété douce et affable, science sans affectation, prudence sans timidité, telles sont les qualités précieuses qui s'unissaient en lui dans un heureux mélange et lui gagnaient tous les cœurs.

I.

Charles et Edme La Mothe. — Leur étroite amitié. — Leurs études. — Edme La Mothe, curé de Rigny-le-Ferron ; Charles, vicaire de son frère. — Départ de ce dernier ponr le séminaire des Missions.

Neuvy-Sautour est un bourg assez important du département de l'Yonne. Il comptait autrefois parmi ses habitants les plus estimés les membres de la famille Verrollot, dont les nombreux descendants tiennent encore aujourd'hui un rang honorable dans les départements de l'Yonne, l'Aube, la Côte-d'Or, la Seine et le Loiret. Edme Verrollot étant décédé, Agnès Malaquin, sa veuve, sur le désir exprimé par son mari à son lit de mort, épousa Jacques La Mothe, de Neuvy-Sautour, dont la famille était originaire de Picardie. De cette union naquirent, le 31 août 1752, deux jumeaux, Charles (1) et Edme, qui tous deux embrassèrent la carrière ecclésiastique (2). Nous ne dirons que quelques mots du second, pour nous occuper exclusivement du premier, qui fait l'objet de cette notice.

(1) C'est par erreur que la *Liste des Prélats du diocèse de Troyes* fait naître Charles La Mothe à Rigny-le Ferron. Il y remplit seulement les fonctions de vicaire, et ce n'est qu'à ce titre qu'il appartient au diocèse de Troyes.

(2) Plus tard naquit Jeanne-Marthe, qui se maria à Louis-Antoine Gilet.

Edme La Mothe, devenu prêtre, succéda à M. l'abbé Barbier dans la cure de Rigny-le-Ferron (Aube). Son nom figure sur les registres de la fabrique, le 24 octobre 1779. Douze ans plus tard, en mai 1791, à l'époque des plus mauvais jours de la Révolution, il quitta sa paroisse, préférant sans doute s'éloigner pour un temps, plutôt que de souiller ses lèvres par un serment sacrilége. Il partit pour Rome qu'il habita pendant huit années. Là, Mgr de Castoriès lui envoya de Chine une esquisse sur laquelle un peintre, prenant pour modèle la figure du frère, a terminé le portrait reproduit en tête de notre travail. Celui d'Edme La Mothe a été fait également et il appartient à une personne de sa famille. Le curé de Rigny retourna à son troupeau le 19 juin 1802. Une lettre, du 23 thermidor an X, nous apprend qu'il fut question de lui pour un poste élevé. Mais il n'en parut pas flatté et continua d'administrer sa première paroisse jusqu'à sa mort, 8 juin 1820. Il avait 67 ans.

Revenons maintenant à Charles La Mothe. Il est assez rare que des jumeaux éprouvent l'un pour l'autre l'antipathie de Jacob et d'Esaü. Le plus souvent, ils ont les mêmes goûts, les mêmes désirs, les mêmes aptitudes, les mêmes répulsions. La plus étroite amitié unit leurs cœurs; ils ressentent les mêmes joies, souffrent des mêmes chagrins. Ainsi en fut-il de nos deux frères. Charles n'écrivait pas une seule fois sans rappeler les doux épanchements de leur enfance. « Mon cher frère et mon bon ami, s'écrie-t-il, au commencement d'une lettre, pourquoi ne puis-je pas lire sur ton visage, tandis que tu ouvres cette lettre de ton ancien compagnon de naissance, d'études et de fortune? Il me semble que j'y verrais de la joie et quelques marques de notre ancienne amitié; et je serais, moi, bien dédommagé de l'ennui que j'ai de n'avoir pas entendu parler de vous tous depuis deux ans et demi que je vous ai quittés... Le Seigneur m'est témoin que depuis cette époque j'ai passé peu de jours sans vous avoir présents à l'esprit, et sans vous offrir tous, vous et vos besoins, à Celui dont l'amitié seule nous suffit, et qui veut cependant que nous nous aimions les uns les autres (1). »

Cet amour fraternel, fruit de la nature, grandit avec l'âge

(1) Lettre inédite du 19 juin 1784, datée de Tonquin.

par la constante conformité de leur vie. Jamais ils ne s'étaient séparés. Ils firent ensemble leurs premières études dans un collége dont le principal se nommait M. Massien (1). Ils s'appliquèrent ensemble à la théologie, au séminaire Saint-Louis, à Paris. Enfin, quand Charles eut reçu, à Troyes probablement (2), le caractère sacerdotal, il voulut partager les sollicitudes pastorales de son frère, habiter le même presbytère, diriger les mêmes âmes. Depuis le mois de décembre 1779 jusqu'en mai 1781, il remplit à Rigny les fonctions de vicaire. La gaieté de son caractère, l'attrait de sa conversation lui firent de nombreux amis parmi ses confrères voisins. L'heureuse impression qu'il avait laissée dans cette localité ne s'effaça point par son départ, et longtemps après, ceux qui l'avaient connu n'oubliaient pas de se rappeler à son souvenir quand une lettre de son frère allait jusqu'au Tonquin lui porter les regrets de son absence.

Nous venons de parler de départ. Depuis quelques années, en effet, l'idée de se consacrer aux Missions étrangères sommeillait dans le cœur de Charles La Mothe. Elle lui avait été inspirée, dit-il (3), par l'exemple de M. de Saint-Martin, son ancien directeur, qui devint plus tard évêque de Caradre, coadjuteur de Mgr d'Agathopolis et vicaire apostolique de la province de Sutchuen, en Chine.

Quelle circonstance détermina tout-à-coup cette vocation longtemps indécise? C'est ce que nous ignorons complétement. Sans doute, il était d'une nature entreprenante et les étroites limites d'une simple paroisse ne suffisaient pas à son ardente activité. Il lui fallait de vastes régions, des courses lointaines, toutes les difficultés inhérentes à la vie pénible du missionnaire. Peut-être aussi, le peu de fruits apparents qui récompensait ses efforts le fit-il aspirer à des travaux plus consolants et plus féconds. C'est une ambition bien légitime, et nous comprenons que, pour la satisfaire, on n'hésite pas à quitter tout, patrie, parents, amis. Nos populations sont nées, ont grandi avec les vérités de Dieu. Trop souvent, elles ne leur accordent plus qu'une faible attention. Elles jouissent dans une sorte d'oubli des bienfaits du christianisme; heureuses, si elles ne s'endorment pas dans une

(1) Lettre inédite du 18 janvier 1782, Lorient.
(2) Lettre inédite du 9 novembre 1781, post-scriptum, Lorient.
(3) Lettre inédite, incomplète et sans date, Macao.

fatale indifférence. Il n'en est pas de même de ces peuples, assis depuis de longs siècles à l'ombre du paganisme et de la mort. A peine la parole divine a-t-elle frappé leurs oreilles, qu'elle trouve écho dans leurs cœurs. L'éclat de la vérité illumine leur intelligence, leur fait prendre en pitié les grossières erreurs qui les ont abusés jusque-là, et les fruits de conversion et de salut qui s'opèrent chaque jour dédommagent amplement le missionnaire de ses dures fatigues et de ses incessants labeurs. Ainsi, l'on voit parfois la terre qui a longtemps subi l'influence des chauds rayons du soleil, des rosées rafraîchissantes comme celles des frimas réparateurs, s'habituer, pour ainsi dire, à ces bienfaits. Sa végétation, riche d'abord, languit et s'arrête. Mais qu'une terre inculte reçoive la sueur féconde de l'ouvrier, elle se couvre bientôt de luxuriantes moissons, rachète avec usure le temps de sa stérilité, et, portant la joie au cœur de son maître, elle lui fait oublier l'ingratitude du passé.

Quoiqu'il en soit du motif qui décida cette résolution, Charles partit pour Paris au mois de mai 1781. La séparation ne fut pas sans amertume, et souvent, même au Tonquin, comme il l'écrivit plus tard (1), son esprit aimait à se promener dans son *cher entonnoir*. C'est ainsi qu'il appelait Rigny-le-Ferron.

II.

Charles La Mothe au séminaire des Missions. — Travail intérieur de son âme. — Touchante humilité. — Mgr de Céram le choisit pour l'accompagner au Tonquin. — Perplexités de Charles. — Il se décide. — Retards. — Caractère de M. de Céram. — Nouveaux retards.

Dès son entrée au séminaire des Missions, Charles La Mothe prit à cœur sa vocation nouvelle. Autant à Rigny il était ami des distractions et des plaisirs de la société, autant à Paris il devint sérieux dans ses pensées, sévère dans sa conduite, sans rien perdre toutefois de ce délicieux enjouement qui va si bien à la piété véritable. « Je ne sais quel homme je suis, écrit-il à son frère, deux mois après son ar-

(1) Lettre en partie inédite du 19 juin 1784, Tonquin.

rivée au séminaire (1); je ne me sens plus propre à rire. J'ai profondément gravée dans le cœur cette maxime meurtrière : *Vita christiana crux est et martyrium*; et d'ailleurs, je ne vois personne ici qui se mette la cervelle à la torture pour inventer des parties de plaisir. C'est sans doute ce qui m'en a fait perdre le goût. S'amuser en cette vie et rire encore dans l'autre me paraissent en quelque sorte deux choses impossibles et contradictoires, et je ne puis m'empêcher de comparer ceux qui pensent autrement que moi à des marchands qui voudraient acheter des marchandises qui leur plaisent et en même temps garder leur argent. »

Avec de semblables dispositions, Charles La Mothe ne pouvait que regretter comme presque perdue la vie moins austère qu'il avait menée chez son frère. L'aveu qu'il en fait respire une humilité si sincère et si touchante que je ne puis résister au désir de citer textuellement. Le lecteur fera la part de la pieuse exagération qui porte toujours les saints à grossir leurs défauts en diminuant leurs vertus.

« Mon ami, écrit-il à son frère dans la même lettre, si tu avais seulement fait huit jours de retraite avec de bons prêtres, tu verrais que nous nous sommes trompés, que cette habitude affreuse de perdre le temps, de prier peu, de prier vite et mal, de ne prêcher presque jamais, de célébrer sans goût et sans préparation, d'ignorer les trois quarts au moins de ce qu'un prêtre devrait savoir, tel que l'Ecriture sainte, que souvent on n'a pas même lue en entier, tu sentirais, dis-je, que c'est tout au plus la vie d'un laïque du commun, dont le salut est fort hasardé. Je ne dis rien de trop, mon frère... Ce qui nous trompe, penses-y bien, ce sont les idées de vertus que nous sentons en nous, idées que nous sommes bien éloignés de rejeter, et que nous comptons un jour mettre en pratique; mais, après tout, ce ne sont que des idées qui ne nous justifient pas. Ce qui nous trompe, c'est de voir que nous travaillons quelquefois utilement au salut des autres. Mais nous ne pensons pas que ce n'est pas là ce qui nous sanctifiera, si nous ne faisons rien pour nous-mêmes. Un laïque se sauve souvent par les exhortations d'un mauvais prêtre. C'est pour moi, mon ami, plutôt que pour toi que je dis cela. A Rigny, je me croyais presque un bon prêtre.

(1) Lettre inédite du 24 juillet 1781, Paris.

Ici, lorsque je lis, lorsque je vois, lorsque j'entends, et bien plus, lorsque je réfléchis, les larmes me viennent aux yeux, et je ne sais comment faire pénitence de ma vie passée. Oh! mon ami, si tu trouves quelque ressemblance entre ta vie et la mienne, si la grâce venait à te toucher, prends bien garde de te rendre indigne d'en avoir une seconde, en étouffant la première. Surtout prie et travaille; prie pour moi, qui souvent suis plein de faiblesse et de tiédeur dans une maison où tout est saint. Je ne puis en dire davantage sur ce sujet. Je souhaite seulement ne t'avoir pas déplu en parlant comme j'ai fait. »

Charles La Mothe n'avait pas encore achevé sa première année de noviciat, qu'on le jugea capable de remplir les difficiles fonctions de missionnaire. Mgr Jean Davoust, évêque de Céram, était depuis neuf ans à Paris, occupé des intérêts des Missions, auxquelles il rendit des services de la plus haute importance. Une lettre de M. Sérard (1), pro-vicaire général du Tong-King occidental, lui apprit la mort de M. Bertrand Reydelet, évêque de Gabale, dont il était coadjuteur. Les missionnaires recueillent ces héritages de dévouement et de sacrifice avec autant d'empressement que d'autres reçoivent de leurs pères des titres de propriété, des assurances d'avenir. Ce fut donc pour l'évêque de Céram le signal du départ. Mais, avant de s'embarquer, il voulut s'adjoindre des collaborateurs. Les qualités de Charles La Mothe avaient frappé ses regards. Il avait pressenti en ce jeune homme un précieux auxiliaire, et, avant même d'en parler aux directeurs de la maison, il fit connaître à Charles les desseins qu'il avait sur lui. Cette déclaration surprit d'abord le jeune prêtre et le jeta dans une grande incertitude. Il était d'usage de ne quitter le séminaire qu'au bout d'un an de séjour au moins, et, avant que le troisième mois fût achevé, on lui annonçait un embarquement prompt et anticipé.

« Que vais-je faire? écrit-il au curé de Rigny, le 10 août 1781. Me voilà fort embarrassé et je ne puis encore démêler ce qui se passe dans mon cœur. Je ne parle d'aucun doute que j'aie sur ma vocation; mais il me semble que je ne suis nullement prêt à partir si tôt... Cependant, ce qui me rassure, c'est que je suis bien résolu de dire à M. de Céram tout

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 319, Paris, Le Clere.

ce que je suis et ne suis pas ; et, sur ce que l'on décidera, je suivrai les vues de la Providence et serai tranquille sur mon sort ». Il tint parole. Le 16 août, il ajoutait : « Hier, j'eus une conversation assez longue avec Mgr l'Evêque, qui me prend pour son ami et son confident. Enfin, mon ami, je me suis ouvert à lui ; je lui ai dit ce que j'avais fait jusqu'ici, ce qui me manque, et le peu de fonds qu'il doit faire sur moi. Tout cela n'a pu le détromper. Il se charge de suppléer à tout pendant la traversée, de manière que, sur la fin de septembre, au plus tard, nous quitterons Paris, pour nous embarquer je ne sais où. »

Jusque là, personne ne connaissait les projets de M. de Céram et l'assentiment de M. La Mothe. Mais le secret ne pouvait se garder longtemps. Cinq jours plus tard, Charles pouvait écrire à son frère : « Aujourd'hui, mon ami, tout le monde est instruit et tout le monde est d'accord pour m'envoyer. De manière que c'est une chose conclue et arrêtée, et qui doit s'exécuter bientôt, si Dieu, dont les desseins nous sont inconnus, n'en dispose autrement. On presse si fort les affaires, qu'il ne s'en est rien fallu que je ne me sois vu contraint de partir presque sur-le-champ, et, pour ainsi dire, sans avoir le temps de t'écrire pour te dire adieu. Quel coup pour mon cœur, quelle inquiétude pour toi, et quelle peine pour tous les deux ! Heureusement, je viens de me tirer de là dans le moment même et je m'empresse de t'en faire part comme d'une bonne nouvelle... Maintenant que ferons-nous pour profiter de ce répit qu'on m'accorde ? Voici, mon ami, le seul parti que j'aie à te proposer et que je te prie instamment d'embrasser pour ma satisfaction et la tienne : c'est d'ailleurs le plus propre à nous tranquilliser l'un et l'autre sur nos affaires, et à prendre de justes mesures, qui ne nous laissent aucun embarras dans la suite. Viens en conférer de vive voix avec moi. Fais le voyage de Paris. Ce sera peut-être la dernière fois que nous nous verrons corporellement ; car nos esprits sont trop unis pour se séparer jamais. Tu sens tout ce que cette démarche doit avoir de consolant pour moi, et je compte que nous sommes assez fermes et assez chrétiens pour n'avoir pas à craindre les faiblesses qui accompagnent les adieux des autres hommes. Les circonstances et notre amitié me font espérer que tu sacrifieras tes autres affaires à celle-ci, si tu en as. »

Quel noble et touchant langage ! Edme La Mothe n'y put résister. Il se rendit à Paris.

Le chagrin de la séparation fut encore augmenté par le mauvais état de la santé de Charles. Aussi, dès qu'une amélioration se fit sentir, le tendre et courageux missionnaire s'empressa-t-il d'en informer son frère :

« Je commence, mon ami, par ce qui doit te causer le plus de plaisir, ce que j'étais moi-même lors de mon embarquement, bien loin de me promettre, vu le petit dérangement de ma santé... Je suis maintenant sur un aussi bon pied que jamais. J'en rends grâces au Seigneur, qui donne la santé à qui lui plaît et qui sait que les missionnaires en ont besoin, que dis-je? Missionnaire! Je ne le suis encore que de nom et bien indigne de l'être en effet (1)... »

Le départ ne s'effectua pas aussi promptement que Charles le prévoyait: les moyens de transport étaient difficiles, la plupart des vaisseaux en partance ne pouvant déposer les missionnaires à leur destination. Ce retard, tantôt contristait son zèle, tantôt satisfaisait son cœur. « Il est difficile, disait-il (2), qu'un homme qui a le fouet à la main et qui attend son cheval, ne s'impatiente malgré lui... Mais en attendant que je puisse dire: *Volabo et requiescam* (3), je m'amuse à dire : *Requiescam et Volabo.*

Mgr Davoust se mit enfin en route pour le port de Lorient et Charles La Mothe l'accompagna. La longueur du chemin permit aux voyageurs de se connaître plus intimement.

« Je suis absolument satisfait d'avoir été choisi pour son compagnon de voyage, écrit M. La Mothe en parlant de son évêque (4). C'est un homme plein de piété, de connaissances et de vivacité, et qui joint à ces trois qualités toutes celles d'un excellent cœur. Tout cela forme en lui un caractère aimable, mais en même temps fort susceptible d'être ménagé. Aussi, après l'avoir étudié attentivement, j'ai cru, le jour même de notre départ, après huit ou dix lieues de route, devoir m'ouvrir à lui, de manière à être aussi libre avec *cette Grandeur* que si j'eusse cheminé avec toi. Je lui demandai d'abord qu'il me fût permis de faire abstraction de sa qualité d'évêque et de mon évêque, et lui fis entendre assez clairement que j'espérais qu'il déposerait l'humeur qu'il avait accu-

(1) Lettre inédite du 19 septembre 1781, Le Calvaire.
(2) Lettre inédite du 28 mai 1782, cap de Bonne-Espérance.
(3) Ps. 54, v. 7.
(4) Lettre inédite du 9 novembre 1781, Lorient.

mulée à notre maison de Paris ; qu'autrement, je ne pourrais épouser ses personnalités, qui devaient être sacrifiées au bien public des Missions, etc. C'était un peu s'émanciper avec un homme comme lui, car tu sais que nous n'étions pas en ce qu'on appelle familiarité. M. de Céram fut un peu surpris de ce langage, et, après m'avoir regardé fixement, une ou deux minutes, il me répondit en riant que j'allais donc lui faire des morales... Depuis ce temps, nous sommes ensemble comme deux bons amis, sans presque pouvoir nous quitter, et je suis reçu aussi bien que lui-même partout où je l'accompagne. Je le dois un peu aux mensonges qu'il fait sur mon compte ; mais qu'importe, je n'y entre pour rien, et je sais à quoi m'en tenir. »

Ces bons rapports ne firent que se fortifier avec le temps, et plus tard, il écrivait du Cap de Bonne-Espérance (1) : « Je n'ai qu'à me louer de ses bonnes manières à mon égard, et j'ai lieu de croire qu'il me donne une large part de sa confiance et de son amitié. Quoique nos caractères ne soient pas entièrement les mêmes, il m'en a coûté bien peu de chose pour me faire au sien, et je ferais dans la suite bien d'autres sacrifices, s'il le fallait, pour ne pas perdre sa bienveillance que j'estime infiniment. »

Le voyage se fit à petites journées. Ils s'arrêtèrent huit jours à Angers, quinze jours à Nantes et arrivèrent à Lorient le lundi, 5 novembre 1781. Ils y trouvèrent trois de leurs compagnons qui, depuis huit jours, les attendaient avec inquiétude. Tous avaient hâte de prendre la mer. Mais il leur fallut compter avec de nouveaux obstacles, subir de nouveaux retards. M. de La Granville, commissaire ordonnateur du port, leur laissait la perspective d'un séjour de deux ou trois mois à Lorient, et ne leur promettait même pas ensuite un vaisseau qui les mît immédiatement en correspondance avec les bâtiments appareillés pour la Chine. « Il en sera ce qu'il plaira à la Providence, disait M. La Mothe (2). J'attends ses ordres avec d'autant plus de sécurité que j'ai tout lieu de croire qu'elle ne me veut pas ailleurs, puisqu'elle me laisse ici sans aucun moyen d'en sortir. »

Ce contre-temps ne servit donc qu'à mettre plus en relief

(1) Lettre inédite du 28 mai 1782.
(2) Lettre inédite du 18 janvier 1782, Lorient.

l'excellence de son caractère. Il sut d'ailleurs occuper avec fruit ses heures de loisir : « Je suis content, mon ami, continuait-il, très-content, et si veux tout savoir, je crains de l'être un peu trop, chez des personnes respectueuses, tout-à-fait aimables, mais trop pleines d'attentions et d'amitié pour moi. Mes confrères, qui sont plus vertueux et qui connaissent moins le monde, voudraient déjà voir leurs carrosses à la porte; mais ils n'en partiront pas un moment plus tôt, et leur ennui ne les avancera pas d'un jour.

« M. de Céram est exactement de mon caractère, s'ennuie peu, et boude quelquefois contre ceux qui voudraient s'embarquer malgré vents, vaisseaux et marée... Mes occupations et mes divertissements tout à la fois sont l'étude, le confessionnal et la conversation de quelques bons prêtres de la paroisse, avec qui j'ai fait amitié. Il est étonnant qu'avec tout cela je ne devienne pas meilleur; car j'ai encore une grande partie de mes défauts. Prie, mon ami, prie Dieu qu'il me rende plus vertueux ; et crois, d'après mon expérience, qu'il n'est pas facile de réformer son caractère et ses habitude. Le monde souvent, en les applaudissant, y met un obstacle difficile à surmonter. Gardons-nous-en l'un et l'autre, puisque ses suffrages sont plus à craindre que ses censures. Dorénavant, j'espère être à l'abri de ses illusions, tandis que tu auras, toi, le mérite de ne pas t'y laisser prendre. »

C'est ainsi que son désir de la perfection lui faisait saisir toutes les occasions de s'exciter davantage à la réforme de son cœur.

III.

Embarquement. — Escorte de la *Jeune Aimée*. — Journal de mer. — Occupations à bord. — Relâche au Cap de Bonne-Espérance. — Séjour au Cap. — Mœurs des Hottentots. — Continuation du voyage — Relâche à l'Ile-de-France, à Manille. — Séjour à Macao. — Entrée au Tonquin.

Enfin l'embarquement eut lieu sur un navire moitié guerrier, moitié marchand, nommé la *Jeune Aimée*. Voici comment M. La Mothe raconte le commencement de la navigation (1).

(1) Lettre inédite du 11 février 1782, à bord de la *Jeune Aimée*, rade de Brest.

« Le 9 (février 1782), à neuf heures du matin, nous sommes sortis du port de Lorient par un assez bon vent, convoyés seulement par l'*Ariette* de trente et quelques canons. Dans la nuit, un gros temps et un nuage nous séparèrent, sans qu'il nous fût possible de nous rejoindre, ni même de nous apercevoir. Aussi, fûmes-nous en danger d'être attaqués par un petit corsaire ou lougre anglais, qui, à deux heures après minuit, passa devant nous. Il nous prenait déjà en travers, lorsque l'officier de quart, l'ayant reconnu, fit sur le champ éveiller le capitaine, rassembler l'équipage, et tout disposer pour se défendre. L'ennemi s'en aperçut. Il remarqua également que notre vaisseau était construit en frégate, percé à dix-huit canons, et ne jugea pas à propos de nous attaquer. Apparemment, il était plus faible que nous, ou plutôt il le crut, car nous n'avions absolument rien de disposé ; nos canons n'étaient seulement pas montés pour la plupart. Après nous avoir quittés ce corsaire poursuivit un chasse-marée, qui se réfugia fort à propos sous la protection de la frégate que nous avions perdue, et que nous ne retrouvâmes que le lendemain, dimanche, en arrivant à la rade de Brest. Nous y sommes actuellement, et c'est en vain que nous avons tenté d'entrer dans le port. Les vents nous contrarient, et nous partirons probablement, sans avoir la satisfaction de le voir de près...

« Du reste, je n'ai pas à me plaindre du petit trajet que je viens de faire depuis Lorient. Je ne suis pas encore parfaitement amariné; aussi m'a-t-il fallu payer déjà le tribut inévitable, mais d'une manière fort bénigne. »

Les voyageurs de terre se félicitent, quand ils rencontrent une caravane nombreuse et bien armée : c'est une garantie de sécurité contre les hasards et les dangers de la route. Les voyageurs de mer ne s'estiment pas moins heureux, s'ils font la traversée en compagnie d'une flotte importante et bien équiquée. La *Jeune Aimée* eut cette bonne fortune. La voie qu'elle suivait était sillonnée par les bâtiments français et anglais, à l'occasion de la guerre des Indes-Orientales. L'escadre de M. de Guichen, que l'on croyait partie depuis longtemps, était encore en vue de Brest ; mais elle allait mettre à la voile. Elle comptait dix-sept ou dix-huit vaisseaux de ligne, un grand nombre de frégates et plusieurs bâtiments marchands. « La rencontre de cette flotte, dit

M. la Mothe (1), nous met singulièrement la joie au cœur par la sécurité où nous serons avec elle. »

Bientôt on eut gagné le large, et pour tromper la longueur du chemin, les passagers eurent l'excellente idée de faire régner parmi eux la plus intime union. Parfois, certains incidents venaient rompre l'uniformité de leur vie. M. La Mothe en tenait un compte exact, et son journal de mer présente assez d'intérêt pour être reproduit ici.

« Le mardi, 12 février, dans l'après-midi, il est sorti du goulet de Brest environ 200 voiles. Cent cinquante appareillèrent ce même jour pour la même route que nous. Nous fûmes obligés de couper un câble et de laisser une de nos ancres à la mer, de peur de tomber sur un navire, qui était derrière nous. . .

« Dans la nuit du 14 au 15, nous fûmes abordés par un gros vaisseau marchand que nous ne pûmes connaître, et qui nous emporta une de nos bouteilles, à deux chocs consécutifs. Il fracassa lui-même son mât de beaupré, autant que nous en pûmes juger, et il nous aurait peut-être coulés bas, si nous avions été aussi maladroits ou aussi imprudents que lui. Heureusement nous l'évitâmes sans autre perte, et nous ne nous occupâmes plus que de savoir si quelque voie d'eau s'était déclarée. Nous ne pouvions presque dire où nous avions reçu les coups, tant la nuit était noire et la mer agitée. J'avoue mon faible : je ne fus pas entièrement exempt de crainte en ce moment critique. Mais j'ai bien ri des fois depuis du tremblement de M. l'Evêque. Nous n'étions pas couchés. Au premier choc, il fit un cri, se jeta sur la quille du navire, m'entraînant avec lui et me tenant étroitemement embrassé, comme un homme qui ne voulait pas s'en aller seul. Le second coup lui fit dire son *In manus*, et il ne se remit bien de sa terreur que lorsqu'une nuée de témoins fut venue l'assurer que nous en étions quittes pour huit ou neuf cents œufs, quelques légumes et je ne sais combien de boucauts d'huile, qui s'en étaient allés faire une omelette aux poissons avec notre bouteille. Depuis ce temps, il devint aussi bon surveillant que nos meilleurs marins pour faire éviter les abordages. Il faut être de bon compte, c'est un des grands désagréments des convois où

(1) Lettre inédite du 11 février 1782, rade de Brest.

l'on a toujours à craindre des avaries de la part de ses voisins. Aussi y a-t-il eu un très grand nombre de nos vaisseaux qui ont été maltraités, principalement avant la séparation de M. de Guichen et de la flotte d'Amérique, qui nous ont quittés, l'un par la hauteur de Cadix, le 19 février, et l'autre le lundi 25 du même mois.

« Le 1er mars, par les 22 degrés de latitude, nous tropiquâmes le Cancer par un temps frais. Chose assez extraordinaire, nous ne quittâmes nos habits d'hiver que par les 6 degrés, c'est-à-dire à cent vingt lieues de la ligne. Nous prîmes dans ces parages quantité de poissons de différentes espèces, tous bons, à l'exception d'un requin de sept à huit pieds de longueur, pesant une centaine de livres. Nos matelots en ayant fait cuire, j'ai eu la curiosité d'en goûter ; mais j'en ai trouvé la chair huileuse et fade.

« Le mercredi, 20 mars, à midi trois quarts, nous étions sous la Ligne. Nous fûmes assez heureux pour ne pas souffrir du fameux bouillant Equateur. Ces jours-là, je ne trouvai pas le parage plus chaud que nos beaux jours d'été en France, sans doute à cause d'un vent frais qui nous tenait lieu d'éventail. Mais nous le payâmes quelques jours après, où les chaleurs devinrent insupportables. Les couleurs, l'argent et l'or même changèrent de nuance et il se répandit dans tout le bâtiment une odeur des plus désagréables. Cependant, nous avions subi le fameux baptême que l'on m'avait tant fait redouter ; mais en réalité, ce fut une partie de plaisir. Je reçus et donnai, ce jour-là, ma portion d'environ cent muids d'eau salée. Le capitaine et les officiers du bord, dont aucun n'avait passé l'Equateur, partagèrent avec nous ; ce qui rendit la cérémonie aussi agréable que rafraîchissante.

« Quelques jours après, à la suite d'une pluie aussi salée que l'eau de mer elle-même (chose inouïe ou du moins très-rare pour nos marins), nous essuyâmes un grain qui nous apporta un vent, accompagné d'une odeur de poussière détrempée, toute semblable à celle qui se fait sentir à terre par un temps bien sec, au commencement d'un orage. Nous étions à plus de 200 lieues de la terre.

« Le jour de Saint-Philippe et Saint-Jacques, 1er mai, nons essuyâmes un coup de vent qui nous causa quelque peur et beaucoup de malaise pendant deux ou trois jours consécutifs. Ça été pour moi un spectacle bizarre et tout

nouveau, de nous voir passer les lames d'eau à 8 et 10 pieds au-dessus de la tête. M. Doussaint y fut pris le premier ; il faillit tomber dans les bras de M. Neptune et eut sa calotte emportée. Une autre lame, pendant la nuit, arrosa fort malhonnêtement Mgr de Céram dans son lit, quoiqu'il fut assez bien fermé. Elle lui fit prendre la fuite en chemise et lui attira un compliment assez mal tourné de la part d'un de nos officiers, qui lui dit sèchement qu'il était capable d'alarmer toute une paroisse. Cette même lame nous jeta huit à dix tonnes d'eau dans notre entrepont, et blessa plusieurs malades qui s'y trouvaient alors.

« Parmi les vaisseaux avariés, nous en eûmes deux qui durent quitter le convoi pour se rendre plus promptement au Cap et y demander du secours. Ce sont : l'*Alexandre* de 64 et la frégate l'*Apollon*. Celle-ci était démâtée, et une épidémie qui s'était déclarée à bord lui avait déjà emporté 80 hommes. (Elle en perdit 180 dans la suite). Le premier était en danger de couler bas, par suite d'une voie d'eau. Il fallut lui donner deux frégates pour l'accompagner, en cas d'accident, ce qui toutefois n'eut pas lieu. Du reste, nous n'avons pas vu la couleur des Anglais pendant toute la traversée, quoique nous ayions visité un grand nombre de vaisseaux, qui se sont trouvés ou neutres ou amis.

« Enfin, nous eûmes connaissance de la terre du Cap, le 18 mai, veille de la Pentecôte, à une heure après-midi. Nous n'étions qu'à 8 ou 10 lieues de distance, ce qui répandit la joie dans la *Jeune-Aimée*. Nos malades même retrouvèrent leurs jambes pour aller voir de leurs propres yeux le médecin qu'ils attendaient depuis longtemps. Comme nous avions une brume épaisse et la mer fort grosse, le convoi s'éloigna pour ne pas donner sur les rochers et nous nous trouvâmes le lendemain, jour de la Pentecôte, à 12 ou 15 lieues de la terre, que nous avions perdue de vue. Enfin, nous la joignîmes ce même jour vers trois heures de l'après-midi, et nous mouillâmes dans la baie appelée False-Bay (1). »

Il y avait trois mois et onze jours qu'ils étaient sur mer et ils avaient parcouru quatre mille cinq cents et quelques lieues, cinq cents lieues environ de plus que s'ils n'avaient pas eu de vents contraires (2). M. La Mothe

(1) Lettre inédite du 28 mai 1782, cap de Bonne-Espérance.
(2) Ibidem.

n'était pas resté inactif pendant la traversée. L'étude, les conversations édifiantes, le soin des malades avaient partagé son temps. Cependant son besoin d'activité n'était pas satisfait. « Bien que je n'aie pas perdu mon temps, dit-il, je n'en ai pas moins vu tomber à l'eau tous les beaux projets d'occupation que j'avais formés avant de m'embarquer. Ainsi mes oreilles sont encore aussi longues que lorsque je vous ai quittés, et je n'ai pas appris un mot de la langue que je dois parler dans la suite. Tout ce que j'ai pu faire a été de transcrire un petit Dictionnaire portatif que Monseigneur a pris avec lui. Mais c'est moins l'envie de travailler qui m'a manqué que le moyen de pouvoir le faire. Nous sommes, en effet, dans nos petits châteaux ambulants à peu près comme les forgerons au milieu de leurs marteaux, sans pouvoir éviter le bruit, ni trouver un moment de solitude. Tel était surtout l'état de la *Jeune-Aimée*, où le grand nombre de troupes qu'elle renfermait nous laissait à peine la facilité de nous remuer. Ce défaut d'emplacement a été porté si loin qu'il nous a été impossible de trouver le moindre espace pour rassembler nos matelots et leur faire quelques instructions, dont la plupart avaient pourtant grand besoin. Tu sais cependant que les missionnaires sont en général assez industrieux pour semblables choses. Nous nous sommes donc restreints à ce que nous avons pu, à catéchiser les mousses et quelques jeunes gens de bonne volonté, à lâcher aux autres quelques mots d'édification, comme à la volée, où nous avons pu les prendre. J'ai eu, en particulier, la consolation de voir que le grain de senevé produit encore aujourd'hui un grand arbre lorsqu'il tombe sur une terre préparée. Un assez grand nombre de personnes se sont confessées au temps pascal et plusieurs ont communié; car nous avons offert le Saint-Sacrifice de temps en temps, mais non pas aussi souvent que nous l'aurions voulu. En effet, à l'incommodité de la place se joignait une sorte d'indécence, impossible à éviter dans un endroit où l'on ne peut se dispenser d'agir et de parler. Une occupation qui était fort de mon goût, et qui m'a pris du temps, a été la fonction de curé des malades. J'ai eu depuis le tropique du Cancer 23 à 30 malades à visiter tous les jours et à administrer au besoin. J'ai vidé, à la vérité, bien des flacons de vinaigre des Quatre-Voleurs et d'eau de senteur, l'entrepont étant très-infect, surtout à la fin de la traversée, où nous avions une quarantaine de scorbutiques; mais je t'assure

aussi, mon ami, que j'ai passé des moments délicieux au milieu de ces misérables recrues, qui sont, la plupart, des libertins d'hier, sans savoir comment ni pourquoi, et qui rentrent dans le devoir au premier son de la cloche (1). »

Nos missionnaires reconnurent dans le mouillage de False-Bay trois vaisseaux suédois, qui s'apprêtaient à mettre à la voile pour se rendre en Chine par la voie la plus courte. C'eût été pour eux un coup de fortune d'obtenir des places sur ces navires. M. de Céram était malade. M. La Mothe se transporta à bord du commandant, puis rendit visite au consul français résidant au Cap, afin d'obtenir leur bienveillante intervention auprès du capitaine suédois. Ces personnages s'y prêtèrent volontiers ; mais ce fut sans succès. Les officiers suédois avaient ordre exprès de ne donner passage sur leurs vaisseaux à aucun catholique, à plus forte raison à des missionnaires. « Ainsi, dit M. La Mothe, nous suivrons l'impulsion de la Providence, c'est-à-dire que nous nous rendrons à l'Ile-de-France, où il y a bien dans ce moment des Portugais destinés à la Chine; mais ils seront partis avant notre arrivée. Nous serons donc obligés d'aller jusqu'à Pondichéry, ou sûrement nous trouverons notre affaire. Le premier trajet sera d'un mois ou six semaines; le second, au moins de deux mois; après quoi, nous en aurons un troisième, à peu près semblable, pour nous rendre à notre destination, en partant de Pondichéry. Dieu soit loué de tout et nous conduise selon sa volonté (2). »

En attendant que nous suivions cet itinéraire avec M. La Mothe, arrêtons-nous avec lui pour explorer le pays qui lui donne un asile provisoire. « False-Bay, dit-il, n'a qu'une douzaine de mauvaises maisons, où il est impossible de trouver, même à prix d'or, un trou pour se loger et où le pain se vend 13 à 14 fr. la livre. Cependant nous l'avons préférée à Table-Bay, autrement dit la ville du Cap, qui a également un port de relâche. La raison en est que, pendant l'hiver, qui commence ces jours-ci, on n'y souffre personne, tant la mer est mauvaise. D'ailleurs, en mouillant à False-Bay, nous avons eu l'avantage de doubler par un temps excellent le fameux Cap, où tant de bâtiments ont fait naufrage (3). »

(1) Lettre inédite du 28 mai 1782, cap de Bonne-Espérance.
(2) Ibidem.
(3) Ibidem.

Ils ne restèrent pas longtemps à False-Bay. Le jour même de leur débarquement, ils apprirent par les Hollandais que le 12 février, époque de leur débarquement de Brest, il était sorti des ports d'Angleterre six vaisseaux de guerre et quatre frégates, dans le dessein de faire manquer l'expédition de M. de Guichen. Pour être prêts à la défense, deux vaisseaux de guerre et les frégates s'embossèrent dans la baie de False, et l'on dressa des deux côtés, sur le gazon, des batteries de canon et des pierriers. Mais il était plus probable que les Anglais, relâchés alors à Ste-Hélène, attendraient la flotte française quand elle serait au large. Il s'agissait alors de préserver les vaisseaux de guerre. On imagina de faire partir la flotte par pelotons. Le premier se composait de huit vaisseaux marchands, escortés d'une frégate. Une épidémie, qui se déclara presque aussitôt, empêcha la réalisation de ce projet.

Quant à M. La Mothe et ses compagnons, ils se transportèrent à grands frais à la ville du Cap. « Nous y sommes tous les cinq, dit-il (1), à demi déguisés, logés dans la même maison. Il nous en coûte par jour chacun notre piastre (6 fr. de notre monnaie). Nous avons cependant l'agrément de vivre avec deux mille Français, qui sont ici pour défendre cette place importante, sans laquelle nous ne pourrions presque pas relâcher dans les voyages de l'Inde. La ville est partagée pour la religion. Sur douze à quinze mille âmes, un tiers est luthérien, l'autre est calviniste, et le troisième se compose des esclaves noirs, qui ne reçoivent pas même le baptême, parce que, disent les Hollandais, il ne serait plus permis alors de les vendre. Les protestants du Cap n'ont d'autre exercice de religion que d'assister au prêche le dimanche. Leurs esclaves vivent pêle-mêle, sans être mariés. Les enterrements se font sans prière et sans ministre, mais avec tant de pompe et des cérémonies si bizarres, qu'il ne faut, dit le proverbe, qu'un baptême, un mariage et un enterrement dans une année pour ruiner une famille. Pour nous, nous nous contentons de dire, les dimanches, la messe à la troupe, sans cérémonie et sans église, les Hollandais ne faisant que nous tolérer. A part cela, rien n'est si agréable que ce pays-ci pour le climat et les vivres. La ville du Cap se

(1) Ibidem.

trouve environ au 34e degré et produit tous les fruits d'Europe et d'Afrique. C'est ici que se fait le fameux vin de Constance, dont on régale les têtes couronnées d'Europe, mais à très petite mesure. Les naturels sont des Hottentots, couverts de peaux de bête. Ils paraissent assez rarement, excepté pour vendre leurs denrées. »

M. de Céram et M. La Mothe restèrent deux mois et demi au cap de Bonne-Espérance. Mais le climat était meurtrier. Quatorze-cents hommes étaient morts dans la ville du Cap et quatre à cinq cents malades languissaient encore dans les hôpitaux quand on se remit en mer. M. La Mothe eut aussi sa part : une humeur acre et salée se porta à la tête et aux yeux principalement ; mais il en guérit, sans en conserver aucun reste.

Enfin, le 6 août 1782, l'embarquement eut lieu. On ne devait s'arrêter qu'à l'Ile-de-France. C'était un trajet de 800 lieues et d'une trentaine de jours : on fit 1050 lieues en 41 jours. Durant cette seconde navigation, il fallut encore compter avec la mort et la maladie. Trois cents cadavres furent jetés à la mer, et douze cents malades débarqués. Dans la suite, le nombre s'en éleva même jusqu'à trois mille. Presque tous étaient atteints d'une fièvre qui devenait putride, aussitôt qu'on gagnait la terre et surtout l'Ile-de-France, où cette sorte d'épidémie était presque continue depuis le commencement de la guerre.

La cause involontaire de ce désastre était l'*Alexandre*, vaisseau de 64, qui, après avoir manqué de couler bas dans le premier trajet, croyait avoir suffisamment étanché sa voie d'eau et s'était uni à la flotte. Mais il n'était pas en état de supporter la mer. Arrivé au canal Mozambique, il se disloqua. On dut le cintrer avec des cables par les extrémités, et malgré le jeu continu de deux ou trois pompes, il faisait jusqu'à 44 pouces d'eau par heure. Bientôt l'équipage fut épuisé de fatigue. Les cadres accusèrent cinq cents malades à la fois ; plus de cent hommes moururent. Les autres vaisseaux de guerre furent obligés de lui prêter main-forte, et la *Jeune-Aimée* elle-même lui fournit des matelots pour manœuvrer. Cet accident prolongea la traversée de 12 jours au moins et ne contribua nullement à la guérison des malades. Néanmoins, la *Jeune-Aimée* eut peu de pertes à déplorer. Deux hommes seulement succombèrent.

Cette seconde navigation présente moins d'intérêt que la

première. M. La Mothe ne dit que quelques mots du canal de Mozambique, et nous lui laissons la parole.

« Le canal de Mozambique, écrit-il au curé de Rigny (1), fait la séparation de la grande Afrique avec l'île de Madagascar. Il forme entre ces deux terres un bras de mer de deux cents à deux cent cinquante lieues de large, et en a quatre cents d'embouchure, ce qui donne habituellement en haute mer une lame très-grosse et souvent orageuse. Pendant 9 à 10 jours que nous avons mis à le traverser, quoique nous fussions à trois cents lieues au large, nous avons éprouvé tout ce que l'on peut craindre de la fureur des vagues, hors le cas d'une tourmente manifeste. »

Les vents sont très-violents dans ces parages. Les vaisseaux de guerre prirent la sage précaution d'amener (abaisser) les hauts mâts, et n'éprouvèrent presque pas d'avaries. Mais les vaisseaux marchands ne purent les suivre, quoiqu'ils fissent de la voile jusqu'à s'exposer. Le commandant, M. de Peinier, se résigna à les abandonner, au risque d'être capturés, s'ils se laissaient surprendre par quelque frégate ennemie. Seule, la *Jeune-Aimée*, en fine-voilière, ne quitta point les vaisseaux de guerre. M. La Mothe et ses compagnons n'en furent que plus tranquilles durant le reste de la traversée. Il n'arriva cependant aucun accident aux autres navires, et le convoi aurait eu la gloire de n'avoir perdu, depuis Brest, aucun de ses vaisseaux, s'il eut trouvé, en arrivant à l'Ile de France, le navire marchand *la Concorde*, qui l'avait quitté presqu'en vue du Cap de Bonne-Espérance. avant la relâche, et dont on n'entendit plus parler. Bien que cette traversée eut été moins longue que la première, les passagers souffrirent beaucoup plus. M. La Mothe en particulier se vit obligé de prendre des précautions. L'expérience l'avait instruit, et, avant de quitter le Cap, il avait fait une ample provision de rafraîchissants, surtout d'oranges et de citrons. Il avait même cru devoir céder aux instances du capitaine, M. Cousicot, son ami, en embarquant une chèvre pour se nourrir de son lait. Ils abordérent à l'Ile de France, le 15 septembre 1782 et les cinq missionnaires reçurent l'hospitalité chez les Lazaristes. Aucun bâtiment n'était alors prêt à partir pour la Chine ou pour Batavia, et on leur faisait

(1) Lettre inédite du 24 octobre 1782, Ile-de-France.

espérer qu'ils s'embarqueraient au bout de quelques mois. Impatient de se rendre à son poste, M. Petitjean partit seul avec l'escadre de M. de Bussy, le 25 décembre. MM. Doussaint et Willemin se dirigèrent sur Pondichéry, le 27 février 1783. En se séparant ainsi, et en prenant des voies différentes, ils pensaient arriver plus sûrement à leur destination. Quant à M. de Céram et M. La Mothe, ils attendirent un temps plus favorable et le départ d'un autre vaisseau. Un mois plus tard, le 23 mars, M. La Mothe envoyait à son frère une seconde lettre, écrite à l'Ile de France. Nous y puiserons, ainsi que dans la première, quelques données sur ce pays et ses habitants. Le tableau qu'il fait de ces derniers n'est pas des plus flatteurs.

« Les îles de France et de Bourbon, qui ne sont distantes l'une de l'autre que de trente lieues, sont au 20e et 21e degré de latitude, c'est-à-dire que la chaleur y est à peu près la même qu'au Tonquin où nous allons, et je commence à croire que je m'y habituerai sans trop de peine. Ces deux îles ne sont pas d'un grand produit pour la France (1), et lui coûtent beaucoup plus d'argent qu'elles ne lui produisent de denrées. Cela est vrai surtout de l'Ile de France, qui ne produit ni pain ni vin et tire sa subsistance de l'Europe et des îles voisines. Du reste, elles sont toutes les deux d'une étendue fort médiocre. L'île de Bourbon n'a que 40 et quelques lieues de circuit ; l'Ile de France en a 10 de moins. Cette dernière ne laisse pas d'être d'une très grande utilité, en ce qu'elle sert de relâche dans le voyage de l'Inde. Aussi *Port Louis* est-il en tout temps bien peuplé de vaisseaux. Nous en avons trouvé 60 ou 80. C'est une magnifique occasion de commerce, que les habitants savent parfaitement mettre à profit. J'en avais bien entendu dire en France sur la ruse et le *coquinisme* de ces insulaires ; mais encore ne m'avait-on pas tout dit. C'est une chose inouie que la marotte de ces aigrefins, qui se partagent les dépouilles des Européens longtemps avant leur arrivée. Leur manœuvre est si habile, qu'il est comme impossible de n'être pas leur dupe, quelque prévenu que l'on soit. Ces hommes sans foi ont, pour la plupart, des femmes sans pudeur (2), on pourrait dire sans vergogne

(1) On sait que l'Ile-de-France appartient aux Anglais depuis 1814. Ils lui ont rendu son ancien nom de Maurice.

(2) On les appelle Jeannetons parce qu'étant presque toutes

tant elles ménagent peu les bienséances, même les plus communes. Nos libertins rougiraient à Paris, et seraient dégoûtés de ce que l'on voit ici tous les jours. Par une suite nécessaire de la corruption des mœurs, la religion est tombée dans un discrédit que l'on ne saurait décrire. Voltaire et l'abbé Raynal sont les deux évangélistes du pays. C'est une honte de paraître dans la semaine à l'église, et pour l'enfant d'un blanc, c'est une tache de répondre la messe ou d'approcher de l'autel. Enfin, pour tout peindre d'un seul trait, MM. les Lazaristes sont beaucoup plus édifiés des troupes que nous leur amenons, et qui sont ce que tout le monde sait, que de leurs propres paroissiens.....

« Les Lazaristes ont huit paroissses à l'Ile Bourbon, et cinq à l'Ile-de-France. La plus considérable est celle de *Port-Louis*, où nous sommes. Elle forme seule un nombre de 17 à 18 mille hommes, tant blancs que noirs, dont la majeure partie a reçu le baptême. Mais il y a encore parmi ces malheureux une énorme quantité qui vivent et meurent dans les ténèbres d'une infidélité au moins négative. J'en trouve la raison dans la cupidité des maîtres qui leur refusent le temps pour se faire instruire, et aussi dans une espèce d'engourdissement et de stupidité à laquelle je ne saurais donner de nom. C'est pour cela qu'il est extraordinairement difficile d'en faire des chrétiens suffisamment instruits. Je l'ai moi-même éprouvé dans une habitation où j'ai passé quelques jours et où j'eus occasion de baptiser un noir de trente ans, déjà instruit et presque moribond. Je ne pus qu'avec une peine infinie lui faire entendre ce que c'est que Dieu et le baptême. »

Nous ne saurions dire quand M. La Mothe quitta l'Ile de France. Il y a, dans la collection des lettres qui sont sous nos yeux, une lacune regrettable, qui nous prive de précieux renseignements. Nous apprenons toutefois, par une lettre écrite du Tonquin, le 19 juin 1784, que le vaisseau qui fit faire à M. La Mothe un nouveau pas vers ses chères missions, relâcha d'abord aux îles Philippines. Il écrivit de Manille à son frère une relation qui nous manque. Il avait été, ainsi que M. de Céram, accueilli dans cette ville par les RR. PP. Dominicains et surtout par le P. Colbantes, recteur et

d'anciennes servantes, elles se sont amassé jusqu'à cinquante et cent mille écus.

chancelier de l'Université (1). Leur séjour dut y être moins long qu'à Macao, où ils restèrent un mois. Durant ce temps M. La Mothe écrivit deux fois à son frère. Nous n'avons qu'un fragment d'une de ses lettres; mais ces quelques pages suffisent pour nous montrer la disposition de son esprit à cet instant solennel. Les âmes les mieux trempées éprouvent parfois aussi quelques défaillances. L'approche d'un grand danger, la décision d'une affaire importante font sur elles une impression d'autant plus vive qu'elles saisissent mieux la gravité de la situation. Mais cette émotion n'est pas de longue durée. Ces fortes natures reprennent bientôt leur énergie première et s'élancent avec une ardeur nouvelle dans la voie qui réclame leur dévouement et leur activité. Ainsi en fut-il de M. La Mothe. Depuis longtemps, il soupirait après ses chères missions. Pour atteindre son but, il avait généreusement fait le sacrifice de ses affections les plus chères, il avait courageusement bravé l'Océan et ses naufrages. Déjà, il entrevoyait ces terres si ardemment désirées. Encore un pas, et son pied touchait le sol tong-kinois. Cependant un indéfinissable sentiment de malaise s'empara tout-à-coup de lui. A la lumière de l'Esprit-Saint et dans la compagnie de prêtres fervents, il a compris mieux que jamais la grandeur de sa vocation. Le missionnaire n'est pas un ecclésiastique ordinaire: c'est un homme d'élite choisi entre mille par la main du Très-Haut. Qu'a-t-il fait pour attirer ainsi le regard privilégié du Seigneur? Il plonge dans le fond de son âme. Il aperçoit des négligences et des imperfections. Son humilité les appelle prévarications et scandales, et cédant au courant d'idées qui entraîne son âme, il se proclame indigne de servir d'instrument aux miséricordes de Dieu. Au moment de mettre la main à l'œuvre, il est dans une cruelle anxiété; il hésite. Mais cette illusion perfide, dernier effort de Satan contre celui qui va renverser ses idoles, ne tarde pas à se dissiper. La vraie lumière se fait dans son âme, et il embrasse avec amour la carrière d'immolation perpétuelle à laquelle il s'est consacré. Laissons-le parler lui-même; son langage ne peut manquer d'aller droit au cœur: c'est le langage des Saints.

(1) Lettre de M. de S. Martin, *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. II, p. 392, Paris, Le Clere.

« J'ai l'avantage de vivre avec des personnes plus vertueuses que moi. Le spectacle de leurs vertus m'a fait bien sérieusement réfléchir, ce que je n'avais peut-être jamais fait. Je me suis alors trouvé si pauvre, si peu versé dans la science des bons prêtres, si indigne de devenir jamais l'instrument des miséricordes de Notre-Seigneur, que, pendant plusieurs jours, j'ai éprouvé une horrible tentation de découragement et un tremblement intérieur qui se manifesta même au dehors, malgré toutes mes précautions; car je suis bien éloigné d'être humble comme je le devrais. Cette tentation fut si forte que je t'aurais fait pitié, si tu en avais été témoin. Je ne saurais trop remercier mon bon Maître de n'avoir pas permis alors que je songeasse à reculer, comme je reconnais l'avoir mérité par ma vie pleine d'orgueil et de présomption. Je lui ai demandé alors, ainsi qu'à sa Sainte-Mère, à qui je me suis voué à Manille, des humiliations, des occasions de pénitence, des croix et la grâce de contribuer seulement au salut d'autant d'âmes que j'ai eu le malheur d'en perdre par mes prévarications et mes scandales. Je ne désire pas d'autre succès de ma consécration aux missions. Mon Sauveur a été assez bon de se contenter de si peu de chose et me donner le baiser de paix en rendant la tranquillité à mon pauvre cœur, heureux s'il peut conserver longtemps l'impression qui lui reste et profiter de ce que je ne puis m'empêcher de regarder comme une grâce et une grande grâce, quoique je ne mérite que des châtiments. J'exige de toi, mon bon frère, que tu pries pour moi dans cette intention en offrant les saints Mystères. Et pour te donner une marque précieuse de ma confiance et de mon amitié, je ne te cacherai pas non plus que, dans la circonstance qui m'a tant affecté, la vie que j'ai menée parmi vous ne me paraissait qu'un simulacre de régularité. On se trompe souvent soi-même pour ne pas réfléchir assez sur les motifs qui nous font agir, ou pour éluder les peines de son état, en grossissant les dangers que l'on ne veut pas apercevoir. Voilà mon âme, mon ami, telle qu'elle était, quand je l'ai bien connue, J'ai demandé à Dieu de la refondre et de m'en faire une qui ne pense plus, qui n'agisse plus que pour sa gloire et celle de la Vierge Marie, ma patronne. Je la prie souvent de se charger de moi dans les circonstances critiques de ma vie, sans quoi je me sens si faible et si nouveau dans le désir de bien faire, que je

pourrais trahir Dieu et mes résolutions, si cette bonne Mère venait à me délaisser (1). »

La nuit du 27 décembre 1783, c'est-à-dire après un mois de séjour, M. La Mothe et M. de Céram quittèrent Macao pour se rendre au Tong-King. M. Doussaint les accompagnait pour de là se diriger vers la Cochinchine. Ils furent confiés par le procureur, M. Descouvières, à la garde d'un vieux chinois, accoutumé à introduire les missionnaires au Tong-King, au péril de sa propre vie. Il faut dire pourtant que son dévouement n'était pas tout-à-fait désintéressé et qu'il retirait de cette industrie une assez belle indemnité.

Plus nos missionnaires approchaient du terme de leur voyage, plus les incommodités semblaient se multiplier. Ils n'avaient pas eu toutes leurs aises à bord de la *Jeune-Aimée* : ce fut bien autre chose dans la *Somme* chinoise (c'était le nom du vaisseau). On mit à leur disposition une chambre étroite et basse, où ils ne pouvaient se tenir debout. M. de Céram la partagea cependant avec ses deux compagnons. L'exiguité du navire ne lui permettait pas de s'écarter des côtes, crainte de naufrage ; et d'autre part, s'il s'approchait trop près des terres, il s'exposait à la visite des douaniers qui n'auraient pas manqué d'emprisonner Chinois, Tong-Kinois et Européens, s'ils eussent trouvé quelqu'un de ces derniers. De plus, le capitaine et les matelots étaient païens, et n'inspiraient pas une entière confiance à leurs passagers. Malgré tout cela, un air de contentement et de joie rayonnait sur leurs visages. Ils se rappelaient que Celui qui les envoyait commande aux flots et à la tempête, et qu'il tient le cœur des hommes entre ses mains puissantes (2).

En peu de jours, ils abordèrent à l'île de Hai-non. « Nous ne rencontrâmes rien de fâcheux, dit M. La Mothe, sinon beaucoup d'autres *Sommes* chinoises, qui nous empêchaient de paraître sur le pont, Nous étions cependant habillés à la chinoise ; mais il nous manquait le *pindzey*, car nous avions pris sur nous de garder tous nos cheveux. Ce ne fut pas le seul incident du voyage. Des pirates de la côte, qui peut-être ne pensaient point à nous, donnèrent une alerte à nos mate-

(1) Lettre inédite et incomplète, sans date, Macao.
(2) Cf. *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 351, Paris, Le Clere.

lots et me procurèrent le plaisir de voir les belles dispositions chinoises, quand ces messieurs se préparent à un combat naval. Placer aux sabords sept ou huit monceaux de cailloux en guise de canons ; sur le gaillard d'arrière, une douzaine de braves, armés de couteaux de cuisine (du moins en France s'en servirait-on à cet usage); sur le gaillard d'avant, cinq ou six fiers-à-bras, portant autant de piques ou lances de quinze pieds de long ; tout cela fut l'affaire d'un clin-d'œil, tant les Chinois sont agiles. Le signal du combat fut donné par un coup de fusil monté à vis, qui fit feu au bout d'un demi quart-d'heure. Mais l'ennemi n'eut garde de se mesurer avec des gens si bien préparés. Il prit honteusement la fuite. Peut-être aussi ne fit-il que continuer sa route. Quoiqu'il en soit, nous ne laissâmes pas que d'être très fiers de cette victoire vraie ou fausse, et nos officiers s'empressèrent d'en rendre à leur dieu des actions de grâce à la mode du pays, c'est-à-dire qu'ils recueillirent tout ce qu'ils avaient de meilleur dans le vaisseau pour s'en régaler. J'admirai d'abord leur bon cœur pour leurs camarades morts en pareille circonstance, ou submergés par les tempêtes dans ces parages. Ils voulurent en effet partager leur festin avec eux pour les consoler un peu de leur vieille infortune. Mais ils furent d'assez mauvaise foi ; car ils se contentèrent de jeter à la mer, pour toute offrande, un plat de légumes fort mesquin, quelque peu de riz et le moins d'eau-de-vie qu'ils purent, mais ils mangèrent dévotement le cochon tout entier qu'ils avaient offert à leur idole.

« Pardonne-moi, mon ami, cette plaisanterie sur un sacrifice en effet très plaisant, mais qui, dans le fond, m'a fait horreur. Plût à Dieu que les Chinois mangeassent tout en pareille circonstance et n'offrissent rien aux diables ou aux morts. Mais ces pauvres gens sont si aveugles et si superstitieux qu'ils ne sauraient presque faire un pas, ni manger une bouchée, sans offenser le Créateur.

« Ce caractère des Chinois nous mit quelquefois dans l'embarras. Comme on nous fournissait de riz et d'eau, il nous fallut déployer la plus grande vigilance et nous tenir sans cesse sur nos gardes pour ne pas manger ces choses offertes au diable. Nous étions tous les trois logés dans une chambre de six pieds un quart sur deux et demi d'élévation. Monseigneur avait aux pieds et moi à la tête une idole qui nous empoisonnait par la fumée des sacrifices qu'on lui jetait sans

cesse au visage. Une fourmilière d'insectes immondes rôdait continuellement autour d'elle pour dévorer les fruits qu'on lui offrait. Mais il ne nous était pas permis de paraître mécontents ni de sortir que très rarement d'une si puante et si horrible compagnie. C'était la déesse de la mer, en qui les marins chinois ont une grande dévotion.

« Nous arrivâmes enfin au Tong-King et prîmes possession de notre nouvelle patrie. Le jour de notre débarquement fut heureux et remarquable pour des missionnaires : ce fut précisément le saint jour des Rois. Daigne le Seigneur, que nous venons prêcher et faire adorer dans ce pays lointain, nous animer d'un grand zèle pour sa gloire, diriger nos démarches et nous accorder d'y allumer le flambeau de la foi. Je te conjure, mon ami, de ne cesser jamais de demander cette grâce pour moi en particulier. Dans ce moment de notre arrivée au Tong-King, nous avions, sans le savoir, un grand besoin de l'*Étoile* protectrice pour nous empêcher de tomber dans un piège qui nous attendait. Aussi ne nous manqua-t-elle pas. Voici comment et pourquoi. Notre capitaine chinois craignait de n'être pas arrivé au Tong-King, le jour de l'an, qui commence le 20 ou 21 janvier, parce qu'alors il n'aurait pu vendre les marchandises de mode dont son vaisseau était chargé. Il nous fit donc partir de Macao plutôt que de coutume. Nous eûmes beau lui exposer nos raisons pour attendre encore, il n'en tint aucun compte ; car, dans ce pays, le dernier manant se regarde comme infiniment supérieur à tout européen pour l'esprit et pour toute autre chose. Il fallut partir avant le temps réglementaire : aussi arrivâmes-nous au Tong-King plus tôt qu'on ne nous attendait. Nos pêcheurs chrétiens, qui ordinairement viennent nous prendre en pleine mer, n'avaient pas été prévenus. Ils ne pouvaient nous reconnaître et n'osaient s'approcher du vaisseau chinois.

« Cependant, nous étions à la vue du port. Un mandarin païen, qui avait été averti ou qui peut-être se doutait que cette *Somme* chinoise portait de la contrebande, faisait le guet sur le rivage, et n'aurait pas manqué de nous saisir au passage. Le danger était d'autant plus grand que nous l'ignorions. Nous ne l'eussions certainement pas évité, si Celui qui veille à la sûreté de ses serviteurs ne nous eût tirés de là par un moyen qui n'est pas souvent du goût des marins. En plein jour, et dans un endroit très connu des Chi-

nois, notre vaisseau alla échouer sur le sable. Les matelots firent des efforts inouis pour nous relever; ils ne purent y réussir, et il fallut attendre la marée, qui ne vint qu'au milieu de la nuit.

« Nous n'étions qu'à une lieue et demie ou deux lieues du port, fort inquiets par conséquent de savoir si l'on ne nous ferait pas quelque fâcheuse visite, comme c'est l'ordinaire. Heureusement, quelques pêcheurs chrétiens, qui n'étaient qu'à une lieue de nous, furent les premiers qui vinrent nous reconnaître. Leurs camarades s'étaient aussi rapprochés à la faveur des ténèbres, car ils n'auraient osé le faire en plein jour. Du premier coup de sifflet, nous nous trouvâmes environnés de plus de vingt barques, qui nous enlevèrent, nous et nos effets, en moins de temps qu'il ne m'en faut pour raconter cette petite aventure. Tu y reconnaîtras sans doute, mon ami, une protection spéciale de la divine Providence sur moi. Aussi, lorsque j'ai appris la situation critique où nous nous étions trouvés, et la manière dont nous en sommes sortis, je me suis dit à moi-même : Notre bon Maître ne veut pas nous tromper quand il nous ordonne de ne rien craindre et de nous reposer entièrement sur lui !

« Aussitôt que nous eûmes pris terre, j'eus le bonheur d'offrir le Saint-Sacrifice. Il était deux ou trois heures du matin. Ma petite chapelle ressemblait assez à l'étable de Bethléem, où les mages adorèrent le Sauveur à pareil jour. On y voyait le maître et la maîtresse du logis, pieux et pauvres comme Joseph et Marie, avec peu de personnes autres que les trois pèlerins, qui venaient bien d'aussi loin que les trois rois. Le mandarin, pendant ce temps, faisait la visite du vaisseau, et peut-être des questions insidieuses, comme le vieil Hérode, qui aurait bien voulu retenir les mages. Il serait difficile de trouver une circonstance plus ressemblante au mystère que nous célébrions. J'espère que cette comparaison ne scandalisera personne et qu'on ne trouvera pas que je l'ai poussée trop loin.

« La nuit suivante, nous nous mîmes en route pour nous rendre à un village, nommé Ké-Vînh, distant du port de trois ou quatre lieues. C'est là que nous avions notre collége. Monseigneur de Céram était porté en palanquin. M. Doussain et moi marchions pieds nus et la tête couverte d'un chapeau de dix à onze pieds de circonférence ; nous étions escortés de trente chrétiens, tous fiers de conduire leur évêque et deux

européens. Dans cet équipage, après avoir bien fait aboyer les chiens de deux ou trois villages païens par lesquels il nous fallut passer et où l'on ne nous dit pas le mot, nous arrivâmes enfin à l'église de Ké-Vĩnh. Nous y fûmes reçus par notre cher confrère, M. Blandin, et nous chantâmes un *Te Deum*, en actions de grâces. Crois-tu, mon ami, que nous le fîmes de bon cœur? Moi qui suis plus dur qu'un rocher, je ne pus m'empêcher de verser des larmes, en souvenir de tant d'écueils que nous avions évités pendant deux ans de voyage. Mais maintenant *Ostium mihi apertum est magnum*, comme disait St-Paul à ses chers Corinthiens, *et adversarii multi* (1). Cependant je suis la faiblesse même. Si tu n'es pas insensible à ce qui me touche, demande à Notre-Seigneur pour moi une protection spéciale et les grâces très-fortes dont j'ai besoin pour n'être pas très-mauvais. Tes prières m'aideront, je l'espère, à les obtenir (2). »

IV.

Tong-King infidèle. — Topographie. — Caractère. — Mœurs. — Langages. — Superstitions. — Tong-King chrétien. — Premiers missionnaires en ce pays. — Suite des évêques jusqu'à M. La Mothe. — Personnel de la mission. — Classes de chrétiens. — Journée du missionnaire.

Le lecteur a droit d'attendre ici la description du pays où va s'exercer le zèle du nouveau missionnaire. Pour s'en faire une juste idée, il faut l'étudier sous ses deux faces distinctes: le Tong-King idolâtre et le Tong-King chrétien. Les relations de M. La Mothe et les notes empruntées soit à ses prédécesseurs immédiats, soit à ses compagnons d'apostolat, rendront ce travail aussi exact que possible.

Le royaume du Tong-King (3) ou royaume annamite, est situé sur le bord de la mer. Il est arrosé par de nombreux

(1) Une grande porte m'est ouverte pour prêcher l'Evangile, et beaucoup d'ennemis vont se lever contre moi. (I Corinth. xvi, 9).

(2) Lettre du 19 juin 1784, au Tonquin. Cf. *Nouvelles Lettres édifiantes des Missions*, t. VI, p. 359 et suivantes.

(3) Ce nom est composé de deux mots chinois et signifie *ville royale située à l'Orient.*

ruisseaux, des rivières et des étangs. Cette grande quantité d'eau le rend malsain et funeste aux indigènes eux-mêmes. Mais, à mesure qu'on s'éloigne du rivage, le pays se couvre de forêts et de montagnes, l'air se purifie et procure à ses habitants une précieuse condition de vigueur et de santé.

Bien qu'à l'époque où nous nous plaçons le Tong-King fût une province chinoise, il n'en avait pas moins son roi particulier, *vua* tributaire de l'empereur de Chine et tenant de lui sa couronne. A lui les titres pompeux, les honneurs du trône ; mais il n'en avait ni les fonctions, ni la puissance. Le chef réel de l'administration était un prince, appelé *chua*, *seigneur*, qui transmettait à ses descendants, par droit héréditaire, son autorité absolue. On comprend ce qu'un semblable état de choses pouvait engendrer de complications et d'embarras. Nous aurons occasion de constater les maux produits par cet élément de désordre.

Le royaume était divisé en provinces administrées par un gouverneur général militaire, *quan-trân*, et un juge civil, *hiep-trân*. Chaque province se subdivisait en départements, *phu*, avec un préfet militaire et un préfet civil. A leur tour, les départements se divisaient en arrondissements, ou bailliages, *huyên* ; les bailliages en cantons, *tông*, les cantons en villages, *xa*. Enfin, plusieurs villages étaient également partagés en sections, *thôn*, avec un maire ou président.

Le lieu de la résidence royale portait seul le nom de ville ; c'était comme aujourd'hui *Ke-Tcho*, sur la Sang-Ka ; tout le reste était village.

Les Tong-Kinois sont doux, tranquilles, polis et honnêtes ; ils aiment à rendre service. Leur esprit est un peu lent, leur jugement solide, leur cœur tendre et même voluptueux. Ils ont le visage légèrement basané, la barbe peu fournie, la taille au-dessous de la nôtre, la démarche grave. Leur habit est long et décent. Quand ils assistent à une cérémonie civile ou religieuse, ils portent une robe longue, noire ou blanche, à peu près semblable à celle de nos juges en Europe. Ils ont sur la tête un bonnet rond et élevé, qui va bien avec leurs grands cheveux. Enfin, ils marchent sur deux rangs, à pas comptés, dans le plus profond silence.

En mettant le pied dans ce pays, le missionnaire doit dire un adieu définitif, non-seulement au confortable de la vie européenne, mais encore à ce qu'on regarde ordinairement comme l'indispensable. Au Tong-King, le pain, le vin, la

soupe, sont parfaitement inconnus ; le lait, le beurre et le fromage ne figurent jamais sur la table ; rarement la viande y paraît. C'est toujours le riz chaud à manger, le thé chaud à boire, même dans les plus grandes chaleurs. Encore, cette boisson ne peut-elle se prendre qu'après le repas, à larges gorgées. Le seul assaisonnement en usage est une eau salée qui entre dans toutes les sauces. Ne la cherchez cependant point dans le bouillon tong-kinois : ce n'est que de l'eau pure cuite avec quelques herbes. Quant à l'ordinaire de la table, il varie entre le poisson, la viande et les herbes des campagnes, crues ou cuites à l'eau. « Pour le dessert, dit M. La Mothe, je ne connais que trois espèces de fruits qui nous soient communs avec l'Europe, ce sont : la pêche, la prune et le raisin ; encore sont-ils assez rares et médiocrement bons. Mgr de Céram, qui est à la porte de la capitale, vient de m'envoyer un panier de trois espèces des meilleures prunes ; je ne les ai trouvées passables que par reconnaissance et par compliment. Pour les autres fruits, nous sommes bien dédommagés. Je dois surtout justice au raisin tonquinois qui vient dans les forêts, de lui-même et sans culture. Il est bon à manger, le grain très gros et la peau dure ; mais il est peu propre à faire du vin, si l'on s'en rapporte à la tentative inutile de Mgr Reydelet (1). »

La salle à manger et son ameublement répondent à la simplicité des mets. Les chaises et les bancs sont aussi inconnus que les cuillères et les fourchettes. Les convives s'asseyent quatre à quatre autour de tables rondes ou carrées, mais portatives, et hautes d'environ quarante centimètres. Le sol est leur siége, et pour ne point s'embarrasser les jambes, ils les replient et les croisent à la façon des tailleurs en Europe. Chacun tient de la main gauche son écuelle de riz ; la main droite est armée de deux petits bâtonnets de bois, d'ivoire ou d'ébène. Ces instruments précieux servent à introduire le riz petit à petit dans la bouche. Ils remplacent aussi les fourchettes pour prendre les mets dans les plats.

La langue du Tong-King est bien moins élémentaire. Chaque village a, pour ainsi dire, son langage particulier, ce qui rappelle assez les divers patois qu'on rencontre dans

(1) Supplément à une lettre inédite de M. La Mothe.

nos pays. Pour être musicale et expressive, cette langue n'en a pas moins une prononciation très dure. La construction des phrases est tellement singulière, qu'en sachant tous les mots nécessaires pour parler, on ne peut souvent ni se faire comprendre ni comprendre les autres. Après quinze ou seize ans de séjour, il est tel Européen qui ne peut s'exprimer que sur les choses de la religion qu'il a spécialement étudiées, et tels Tong-Kinois que le plus habile Européen ne peut entendre qu'à moitié, tant ils mâchent leurs mots et les distinguent peu. Aussi l'étude en est-elle plus difficile que celle du Siamois ou du Chinois. « Juge donc, écrivait M. La Mothe à son frère (1), comment je me tirerai de là avec ma triste mémoire. Cependant on me trouve quelque facilité pour les accents, la prononciation et surtout pour l'oreille, ce qui est très essentiel dans une langue musicale. Ainsi, je ne désespère de rien avec la grâce de Celui qui tient en main le don des langues et qui le donne à qui il lui plait. Je lui ai déjà crié bien des fois, comme le Prophète : *a, a, a, Domine nescio loqui*, mais je ne lui ai pas encore demandé de m'adoucir la peine et le travail de l'étude, n'étant pas fâché d'avoir ce moyen de racheter en quelque sorte tant de paroles inutiles, oiseuses, mondaines, par d'autres qui me semblent dures et difficiles. » M. La Mothe fit néanmoins de rapides progrès, et, au bout de quelques mois, les chrétiens du pays s'étonnaient qu'il ne prêchât pas encore.

A cette difficulté de prononciation s'ajoute celle d'écriture. Les caractères Tong-Kinois sont, à la vérité, semblables aux caractères chinois. Mais le plus souvent, avec la même forme, ils ne conservent ni la même prononciation, ni le même sens. De là d'immenses embarras. Aussi, un des collaborateurs de M. La Mothe, celui-là même qui devait lui succéder dans les fonctions épiscopales, appelle-t-il les lettres Tong-Kinoises une *invention diabolique*, et leur attribue l'ignorance profonde qui règne en ce pays. » Avec cela, dit-il, les docteurs qui en savent à peine autant que nos bergers en France, se croient des savants tels qu'il y en a peu dans l'Univers (2). »

De l'ignorance à la superstition il n'y a qu'un pas. Les

(1) Lettre inédite et incomplète.
(2) Cf. *Nouvelles Lettres édifiantes des Missions*, t. VI, p. iij et t. VII, p. 192.

Tong-Kinois l'eurent vite franchi. Il serait trop long de rapporter toutes leurs pratiques ridicules et bizarres. Celle qui revient le plus souvent a pour but de conjurer les maladies, d'éloigner les esprits malfaisants et de rendre les génies favorables. Malheur au pauvre moribond dont ils entreprennent la guérison : ils font retentir sa chambre d'un si épouvantable bruit, que l'infernal auteur de la maladie ne peut manquer de prendre la fuite. C'et intrépide démon est-il cependant inaccessible à la peur, les devins alors frappent le malade jusqu'à le tuer; d'autres fois ils lui percent profondément la peau pour faciliter l'évasion de l'esprit malin. Tant pis, si le patient pousse des cris de douleur, c'est un signe évident de l'opiniâtreté du démon, qui veut garder sa victime.

Ces idées absurdes et grossières ne tenaient pas longtemps devant les efforts des missionnaires, et le bon sens de ce peuple judicieux en faisait promptement justice. Mais il était une superstition dont la disparition présentait d'autant plus de difficultés qu'elle était plus universelle, plus enracinée, et qu'elle avait sa source dans un noble sentiment du cœur, porté jusqu'à l'exagération : je veux parler de l'adoration des parents. « Dès qu'ils sont morts, dit M. Guérard (1), on leur rend les honneurs divins. Si quelqu'un s'y refuse, le village ou la famille le saisit, confisque ses biens, brûle sa maison et lui fait subir des mauvais traitements comme à un enfant dénaturé qui dénie à son père ou à sa mère le juste tribut d'honneur qui lui est dû. » Ce fut un des plus sérieux obstacles que rencontra le progrès de la religion dans ce pays.

Le nom de Jésus-Christ était cependant connu d'un assez grand nombre d'indigènes. Environ cent cinquante ans auparavant, les Jésuites avaient pénétré au Tong-King. Chassés bientôt en haine de la foi, ils s'étaient consolés en apprenant que d'autres ouvriers évangéliques tentaient de continuer leur œuvre de dévouement. C'étaient les Prêtres de la Congrégation de la Propagande et les Dominicains espagnols de la province de Manille. Toutefois ils n'avaient pas renoncé à leur entreprise, et, en 1669, ils revenaient joindre leurs travaux à ceux des missionnaires qui les avaient remplacés. Cette chrétienté naissante avait été presque aussitôt organisée régu-

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VII, p. 194.

lièrement; Mgr François Pallu, évêque d'Héliopolis, l'administra pendant quelques années, 1659-79. Mais le nombre des néophytes s'accrut promptement et le Saint-Siége jugea nécessaire de créer deux vicariats apostoliques, celui du Tong-King oriental et celui du Tong-King occidental.

Nous donnons ici, pour n'y plus revenir, la suite des prélats qui ont administré le Tong-King occidental depuis l'origine de la Mission jusqu'à Mgr La Mothe :

1° Jacques de Bourges, natif de Paris, évêque d'Auren, 1682-1714.

2° Edme Bélot, évêque de Basilée, coadjuteur en 1702, vicaire apostolique de 1714 à 1717.

3° François-Gabriel Guisain, natif de Paris, nommé évêque de Laranda en 1718, sacré trois ans plus tard, 1721-1723.

Vacance du vicariat pendant quinze ans. La mission est dirigée par M. Lovis Neez, vicarie-général de Mgr de Laranda.

4° Louis Neez, évêque de Céomanie, 1739-1764.

Cet évêque eut trois coadjuteurs:

Louis Deveaux, évêque de Léros, 1746-1756.

Edme Bennetat, né à Troyes, le 20 avril 1713, sur la paroisse Saint-Remy, évêque d'Eucarpie, d'abord comme coadjuteur du vicaire apostolique de Cochinchine en 1748, puis comme co-adjuteur du Tong-King occidental en 1760. Il mourut à l'Ile-de-France, le 22 mai 1761 (1).

Bertrand Reydelet, coadjuteur en 1762, sacré seulement en 1766.

5° Bertrand Reydelet, du diocèse de Genève, évêque de Gabale, 1766-1780.

6° Jean Davoust, né à Mayenne, coadjuteur de Mgr Reydelet en 1772, vicaire apostolique sous le titre d'évêque de Céram de 1781 à 1789.

7 Jacques-Benjamin Longer, natif du Hâvre, évêque de Gortyne, en 1792.

Cet évêque eut pour premier coadjuteur Charles La Mothe, évêque de Castories, qui, nommé en 1791, ne fut sacré que le 10 avril 1796.

Le Tong-King occidental était partagé en trente-huit districts comprenant environ deux cent mille chrétiens. On peut supposer tout ce que devaient déployer de zèle dans un aussi

(1) *Lettres édifiantes*, t. VI, p. xc.

vaste champ les six missionnaires européens et les trente-deux prêtres tonquinois qui leur servaient d'auxiliaires. Il faut dire cependant que ces infatigables ministres du Seigneur étaient puissamment secondés par les *maisons de Dieu* ou *presbytères*, et les catéchistes. Ces derniers sont au nombre de cent-quarante pour la partie occidentale du Tong-King. Ils servent les prêtres dans l'administration des sacrements, visitent les chrétiens pour les instruire, prêchant la religion aux infidèles et les disposant au baptême. Il faut, pour remplir ces fonctions importantes, avoir au moins vingt-cinq ans et justifier d'une science suffisante en présence de l'évêque ou de l'un de ses pro-vicaires. Les lettres de catéchiste ne se donnent qu'à ceux qui savent par cœur trois ou quatre volumes renfermant toute l'essence de la religion et la science des superstitions du pays avec les réfutations.

Les *maisons de Dieu* ou *presbytères* se composent de tous ceux qui sont attachés au service de la mission. Ce sont des jeunes gens qui, sous la surveillance d'un prêtre tonquinois ou d'un catéchiste âgé, sont nourris, logés et entretenus avec un soin tout paternel. Ils doivent garder le célibat, sans en faire vœu ; s'ils veulent se marier, ils quittent la maison. On leur apprend d'abord à lire les caractères de leur langue et le latin ; ensuite ils s'exercent à savoir par cœur le *Livre des Prédications*. Après cela, ils sont employés au service de la mission, chacun selon ses talents. Ceux qui ont quelque aptitude pour la langue latine sont envoyés dans un collége ; les autres deviennent catéchistes après dix ans de séjour. Chaque maison de Dieu élève ainsi trente ou quarante jeunes gens, et l'on compte environ trente établissements de ce genre dans tout le Tong-King occidental.

Cette Mission offrait d'autant plus de difficultés qu'il y avait parmi les habitants d'une même chrétienté des nuances sensibles, des embarras de situation qu'il fallait savoir apprécier. M. La Mothe partageait les seize mille chrétiens qu'il dirigeait en cinq classes distinctes : celle des hommes, des garçons, des femmes, des filles et celle des nouveaux chrétiens. Nous lui laissons la parole (1).

« 1° *Les hommes*, en trop grand nombre malheureusement, sont arrêtés par les superstitions du village, sans qu'il y ait

(1) Supplément à une lettre inédite de M. La Mothe.

presque d'autre moyen de leur venir en aide que la toute-puissance de Dieu. C'est là notre crève-cœur au Tonquin. Cet obstacle, qui nous est commun avec la Chine et la Cochinchine, vient de ce que chaque village a un Thân (ange), et ce Thân a un temple qu'il faut bâtir, réparer, et dans lequel il faut offrir des sacrifices plusieurs fois l'an. Ce Thân est un démon, un homme, une femme débauchée, un chien, un serpent morts d'une manière merveilleuse, ou qui sont apparus en songe, ou que l'on a inventés à plaisir. Personne ne le sait, personne ne le croit, ne l'adore au fond du cœur; qu'importe? C'est le protecteur du lieu. Les affaires qui le regardent se traitent dans les assemblées où se règlent les choses nécessaires, comme les impôts, les corvées. C'est là qu'il faut se rendre avec ceux qui boivent, mangent, s'amusent, sous peine de n'être pas regardé comme appartenant à la classe des citoyens honorables. Pour se tirer de là, il n'y a pas d'autre moyen que de sacrifier généreusement son honneur, sa fortune et ses plaisirs et de souffrir une injuste persécution plusieurs fois l'an. Vraiment c'est bien ici que le conseil de Notre-Seigneur devient un précepte de rigueur, et nous avons la consolation de voir un certain nombre d'hommes fouler tout aux pieds pour observer la religion. Les autres attendent qu'ils soient malades ou parvenus à l'âge de cinquante ans pour se confesser, parce qu'alors on les exempte de tout. Mais, en attendant, ils fréquentent l'église, font toutes les prières des bons chrétiens, respectent et aiment la religion, vont chercher le prêtre, le gardent et le nourrissent pour que leurs femmes et leurs enfants puissent se confesser et communier. Je parle en général, car il y a toujours quelques orgueilleux ou quelques gourmands qui se tireraient bien d'affaire s'ils le voulaient; mais ils ne le veulent pas, précisément parce qu'ils sont orgueilleux et gourmands.

« 2o *Les garçons.* — Depuis l'âge de raison jusqu'à vingt ans, ils font tous les exercices des bons chrétiens et se confessent en général; mais, nous ne les admettons pas à la communion, parce que, cet âge arrivé, ils ne sauraient éviter d'entrer dans les affaires du village, comme leurs pères. Ce n'est que quand ces enfants achètent des dispenses, ou que nous remarquons en eux de la piété, de la résolution et des dispositions plus qu'ordinaires à tout perdre plutôt que d'imiter leurs pères, que nous les admettons à la première

communion. Ils ne laissent pas d'étudier tout ce qui concerne cet acte important de la vie. Le nombre de ceux qui échappent est cependant considérable. Pour les autres, personne ne doit juger légèrement notre conduite, parce que nous avons là-dessus l'expérience et les décisions de Rome. N'est-ce pas là encore un grand sujet de peine pour les missionnaires ?

« 4° *Les femmes.* — Elles se confessent et communient généralement toutes. Elles donneraient leur tête plutôt que de se voir privées des sacrements. Partout où j'ai été, en Afrique, aux îles Philippines, au Tong-King, j'ai constaté qu'une bénédiction particulière est répandue sur les femmes. C'est partout le *devoto sexu* de nom et d'effet, sans doute parce que notre Bonne-Mère les a prises sous sa protection spéciale. J'ai cependant bien causé de chagrin aux femmes de mon district cette année, parce que je ne veux pas leur permettre un point contesté entre nous, et que l'on permet aux prêtres tonquinois de leur passer. Il s'agit de la cuisine qu'elles font pour l'*Esprit du village* (le Thân dont j'ai parlé), et pour leurs *ancêtres morts.* Bien entendu que ce sont les maris ou d'autres qui mettent les viandes sur les tables et qui vont les offrir. Ceux qui permettent cette cuisine disent que les femmes la font pour leurs maris ; tant pis pour eux s'ils en usent mal ; et ceux qui ne la permettent pas disent que c'est pour le diable et non pour leurs maris qu'elles préparent ces mets, plus copieux que d'habitude ; ce qui est évidemment mauvais. Nous attendons, là-dessus, des décrets plus clairs que ceux que nous avons.

« 5° *Les Filles.* — Elles sont pour nous un sujet de consolation plus que je ne saurais l'exprimer : sages, vertueuses, douces, chastes, studieuses et pleines de confiance aux prêtres. Aucune violence ne saurait les contraindre à entrer pour la moindre chose dans les superstitions ou à manquer aux prières du matin et du soir qui se font par elles dans l'église tous les jours de l'année. Il est incroyable combien ces filles possèdent par mémoire de prières, de catéchisme sur toutes les parties de la religion, de cantiques, etc. Elles étudient et sont appelées *écolières* jusqu'à leur mariage, de sorte qu'en plusieurs endroits les catéchistes ne savent plus quoi leur apprendre. Elles trouvent ordinairement moyen de se confesser quatre, cinq, six fois l'année et le font toujours bien quand le prêtre les interroge suffisamment, car

la confiance ne leur ôte pas leur timidité naturelle. Elles ont ici trois grands obstacles à la belle vertu ; mais il en est peu qui n'y résistent avec vigueur. Le premier, ce sont les païens qu'elles rencontrent en allant aux marchés et en s'en retournant. Le second est la nécessité où elles se trouvent d'aller à louage ou en journée dans des maisons et des villages assez éloignés, où les païens et les chrétiens travaillent pêle-mêle du matin au soir. Le troisième écueil est une troupe de jeunes libertins, qui, profitant de ce qu'au Tong-King les maisons sont ordinairement sans portes ou au moins sans serrures ni clefs, s'introduisent la nuit dans les habitations. Mais, dans ces circonstances mêmes, il est bien rare que nos Tonquinoises consentent à rien qui fasse tache à leur âme. J'ai dit ailleurs qu'une fille qui s'est déshonorée est traduite devant le sénat du village, punie et mise à l'amende, qu'elle soit païenne ou chrétienne, car dès lors elle est regardée comme un bien public. Quand quelqu'une des nôtres s'est exposée à faire parler d'elle pour quelques familiarités, elle subit une punition dans l'église en présence de tous les chrétiens, autrement les chefs la feraient rotiner. Grâces à Dieu, je n'ai fait encore punir personne.

« 5° *Les nouveaux chrétiens.* — Ils sont partagés en deux classes : ceux qui embrassent la religion par grâce ou par raison et ceux qui le font pour épouser un chrétien ou une chrétienne. Les premiers persévèrent tous. Pour la seconde catégorie, si ce sont des femmes païennes qui prennent des maris chrétiens, elles persévèrent encore. Mais quand ce sont des hommes païens qui se font chrétiens pour prendre femme, il est rare que, sur cent, dix observent la religion. La faute en est sans doute à la facilité avec laquelle on passait autrefois sur ce point. Quant à mes confrères et à moi, nous mettons les païens à de si rudes épreuves, qu'il n'y a pas beaucoup d'apparence que ces sortes de mariage se renouvellent. »

De tout temps et dans tous les pays Dieu s'est choisi des âmes fortes, qui, renonçant courageusement au monde et à ses attraits, se consacrent à la perfection évangélique et répandent partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Le Tong-King eut la consolation d'en compter un assez grand nombre. On les appelle les *Amantes de la Croix*. Leur institut fut fondé vers la fin du XVII[e] siècle par NN. SS. La Mothe-Lambert, évêque de Bérithe, et Pallu, évêque d'Héliopolis. Leur

nombre atteint le chiffre important de six ou sept cents. Elles sont dispersées dans trente-huit ou quarante maisons. « Ce sont des filles sages et vertueuses que les chrétiens respectent et aiment beaucoup, mais qui ne ressemblent pas aux religieuses cloîtrées de France. Elles tiennent assez des sœurs de charité, renouvellent leurs vœux tous les trois ans, ne sont et ne sauraient être cloîtrées et n'ont pas non plus cette tendre dévotion que l'on voit dans quelques-uns des couvents français. Comment cela se pourrait-il, ajoute M. La Mothe? Elles n'ont que peu de livres de piété, ne peuvent assister à la messe que le dimanche, jour où, d'après leur règle, trois ou quatre d'entre elles doivent aller chercher le prêtre quelque part qu'il fût. D'ailleurs, ce qu'on appelle la vraie dévotion, la grande ferveur, ne se trouve nulle part dans toute l'Inde. J'en attribue principalement la cause à ce que nous sommes privés de la présence continuelle de Notre Seigneur dans son adorable sacrement. C'est là la vraie source des grandes dévotions. Un autre obstacle à la ferveur est la chaleur du climat, qui amollit le corps de l'homme, affadit le cœur et émousse l'esprit. Nous l'éprouvons nous-mêmes par la difficulté que nous trouvons à nous appliquer, difficulté bien moins pénible en Europe (1). »

Une chrétienté si nombreuse et composée d'éléments si divers ne peut laisser de grands loisirs au missionnaire. On en jugera par l'extrait suivant où M. La Mothe explique à son frère comment se passent les heures de sa journée et de sa nuit. La vie du missionnaire se passe tout entière, on le sait, à visiter les villages pour y administrer les sacrements, donner des conseils, entretenir la ferveur des uns, relever la faiblesse des autres. Mais la difficulté principale est de pénétrer dans les villages chrétiens. Souvent il faut passer par sept ou huit villages païens avant d'arriver à un village chrétien, et si l'on arrêtait un prêtre européen, la province entière expierait cruellement cette imprudence.

Aussi prend-on mille précautions quand on apprend l'arrivée prochaine du missionnaire. On monte la garde à l'entrée du village comme on le ferait dans une ville de guerre, afin de s'assurer qu'aucun païen étranger ne dénoncera la présence du *père*. Celui-ci d'ailleurs ne laisse jamais voir son visage, excepté à ceux qui viennent à l'église, ou aux chefs

(1) Ibidem.

qui, le plus souvent, vont le saluer. Rien cependant n'est à craindre des païens du lieu; ils ont aussi grand intérêt que les chrétiens mêmes à cacher le missionnaire; tous seraient punis s'il était découvert.

« Il résulte de ce mélange de païens et de chrétiens, dit M. La Mothe, que quand les deux partis sont en guerre ou en procès, à moins que les chrétiens ne soient en majorité dans le sénat du village, il nous est très-difficile et très-périlleux d'y aborder, parce que tout se fait par voie de délibération et que la garde ne nous laisserait pas entrer sans en avoir la consigne. Les chrétiens eux-mêmes n'oseraient nous appeler dans ces circonstances et se contenteraient du prêtre tonquinois qui, avec son catéchiste et ses deux servants, peut aller partout sans difficulté, et sans être, que bien rarement, connu des païens. »

Cette première difficulté vaincue, commencent les labeurs de l'apostolat. M. la Mothe va nous détailler sa journée:

« La maison qu'on nous a préparée, dit-il, est dans le voisinage de l'église. Nous y faisons d'abord l'action de grâces, puis les Tonquinois étalent leur politesse et leurs cérémonies orientales. On commence ordinairement par battre la caisse de convocation. (Chaque village en a plusieurs, et ils sont trois fois plus gros que les plus gros tambours d'Europe).Ensuite viennent les *lay*, c'est-à-dire les saluts ou prosternations qui se font par trois fois le visage jusqu'à terre. Les chefs se présentent les premiers, puis c'est le tour des hommes du commun, des femmes et des filles. Cela se fait pendant deux ou trois jours et se répète à toutes les fois et par tous ceux qui nous abordent, comme le peuple a coutume de faire avec les Mandarins. Les prêtres tonquinois ne sont pas exempts de la même formalité. J'en étais vivement choqué dans les commencements, ainsi que de les voir manger à une table plus basse que la nôtre, car il ne nous est pas permis d'être assis sur le plancher comme les autres. Après m'être informé, j'ai su que la cour de Rome, qui connait bien les usages et le génie de ce peuple, a décidé qu'il n'était pas à propos de dispenser les prêtres tonquinois de cette cérémonie, parce que les Européens sont leurs Pères dans la foi; qu'il était nécessaire que les chrétiens missent quelque différence entre ceux-ci et leurs prêtres, pour leur faire sentir qui ils devraient croire et quel parti ils devraient suivre, en cas de division. Nous laissons donc subsister

l'usage ou le droit, les dispensant seulement du grand salut. Quant à ce qui est de manger avec nous à la même table, on rirait si on les y voyait; je n'ai jamais pu en forcer un seul à s'y asseoir.

« Après ces préambules, viennent les confessions, dès le jour même de notre arrivée. C'est la partie la plus essentielle du saint ministère, c'est le travail de tous les jours pour les missionnaires, travail très difficile à bien faire, et fort pénible jusqu'à ce qu'on y soit bien rompu pour le corps et pour l'esprit. Mais, par la grâce de Dieu, il est ordinairement très-profitable au salut des âmes. Voici comment nous nous y prenons. A la nuit, qui est l'heure à laquelle les chrétiens s'assemblent dans l'église pour prier en commun, nous envoyons nos catéchistes avertir les fidèles et les disposer à la confession. Ils commencent par interroger et examiner ceux qui sont embarrassés dans les superstitions. On ne permet pas à ces derniers de se confesser; ce serait perdre un temps trop précieux. Ensuite, ils récitent en entier l'examen de tous les péchés, font une exhortation à la contrition et distribuent des *signes* ou *jetons* à un certain nombre de fidèles qui vont repasser leurs fautes, l'un dans un coin, l'autre dans un autre, tous hors de l'église, à cause des prières qui s'y font à haute voix et qui les troubleraient. Cependant le missionnaire attend dans sa chambre ou dans un autre lieu disposé pour cela. Les fidèles sont en dehors et séparés du missionnaire par un grillage. Nous sommes extrêmement stricts là-dessus, ainsi qu'à ne laisser jamais aucune femme entrer dans nos chambres ou dans les maisons de nos prêtres. Nous confessons sans surplis. Le pénitent donne son jeton, et s'il est absous, en reçoit un autre avec lequel il peut se présenter à la communion le lendemain.

« Il est ordinairement huit heures du soir quand nous entrons au confessionnal. C'est là que chacun en prend selon ses forces ou son zèle. C'est là que les nouveaux missionnaires brillent ordinairement par la longueur de leurs séances. Mais ils sont bientôt obligés d'en rabattre; car, comme l'air est ici fort mou, fort pesant et fort chaud; comme on n'a pas de chaise pour s'asseoir, ni d'appui pour le dos; comme, en outre, le travail de la nuit est toujours plus pénible et qu'on ne saurait se passer de dormir, ce qu'on n'a guère le temps de faire dans la journée; pour tous ces motifs, les plus vigoureux ouvriers sont obligés de mettre des bornes à leur travail

et de rabattre de leur premier feu ; autrement le corps n'y tiendrait pas. Dans les commencements, surtout les jours de fêtes, je pouvais confesser jusqu'à l'heure de la Messe, qui se dit de quatre à cinq heures du matin ; et me voilà déjà, quoique tout frais rémoulu, comme on dit, me voilà réduit à en diminuer le tiers ou la moitié. Il nous faudrait ici à chacun un corps de fer, ou au moins ce qu'ont de superflu, en fait de santé, un tas de petits abbés bien dodus, qui battent le pavé de Paris et d'autres villes, sans savoir que faire de leur embonpoint et de leur nonchalance (1). Que Dieu les bénisse ! J'aime mieux mon sort que le leur, malgré toute la pitié que je puis leur faire.

« Tel est donc le travail de nos nuits, pendant neuf et dix mois de l'année.

« L'heure de la messe arrivée, c'est-à-dire quatre heures, le missionnaire, monté à l'autel, fait une exhortation aux fidèles. Elle ne dure que de quinze à vingt minutes. Ce temps n'est pas trop court, si l'on réfléchit que le catéchiste a déjà fait après la prière du soir une instruction sur les vérités de la religion, sans compter le catéchisme expliqué aux enfants jusque bien avant dans la nuit par les deux servants de messe. C'est ici qu'il faut que le missionnaire ait de l'adresse et du feu, et dise avec cela des choses claires et à bout portant. Ceux qui vous écoutent ont, en effet, grande envie de vous entendre et de dormir en même temps. Leur cœur est avec vous ; mais leur esprit n'y est pas toujours. Ils ne sont pas susceptibles de suivre un enchaînement de raisonnements, de preuves. Aussi la simple traduction de nos meilleurs prédicateurs français deviendrait insipide en leur langue, ennemie de tous les beaux et grands circuits que l'on admire chez vous. Prêcher de la sorte serait perdre son temps, prêcher sans fruit. Pour bien prêcher aux Tonquinois, il faut bien connaitre leurs péchés d'habitude et leurs affaires, ramener tout à ce point, et toujours d'une manière forte et frappante. Il faut leur exposer simplement les vérités principales, les retourner de différentes manières. Des exemples, des comparaisons prises dans ce qu'ils ont sous les yeux, quelquefois des histoires bien touchantes ou bien terribles font merveille en ce genre, parce qu'ordinairement cela se grave

(1) Ne pas oublier que cette lettre fut écrite au siècle dernier.

dans leur esprit et qu'ils en tirent dans l'occasion les conséquences pour régler leur conduite. Il faut dépeindre et combattre les vices avec des couleurs et des armes qui leur fassent dire : « Cela est horrible, insupportable à la vue même », et toujours finir par dire comme le Concile de Trente : *Anathema sit*, à tel vice qui mérite l'enfer. Ils se souviennent alors de la menace qui les a frappés et par conséquent du point défendu. Enfin, il faut observer de ne jamais citer comme choses suffisamment connues, les traits, exemples, histoires de l'ancien et même du nouveau Testament. Ce n'est leur rien apprendre que de leur dire qu'il faut, par exemple, imiter Abraham, Moïse, la Samaritaine, Lazare, etc., si vous ne leur rapportez succinctement l'histoire, quoiqu'ils l'aient déjà entendue. Ne puis-je te dire ici en passant, mon ami, que tu ne ferais peut-être pas si mal de nous imiter en cela et quelques autres points avec tes paroissiens. Je les connais. La plupart profiteraient plus avec cette méthode qu'avec un discours à la française.

« Le sermon fait, on célèbre la messe pendant laquelle toutes les prières se récitent en commun. Le *Confiteor* et le *Credo*, chacun en son temps, se disent à haute voix et dans la langue du pays. Depuis l'*Introït* jusqu'à la *Préface*, le catéchiste lit en trois pauses une des méditations de la *Journée chrétienne*, qui sont supérieurement traduites. Depuis la *Préface* jusqu'à la *Consécration*, il lit à haute voix la moitié de la préparation à la communion. Après l'adoration du corps et du sang de N. S. que tous les chrétiens font, le visage collé sur la terre, ils se relèvent, et toutes les filles chantent à deux chœurs et en mesure l'*Adoro te* traduit dans leur langue. Ce chant conduit jusqu'à la fin du *Pater*. Alors, le catéchiste reprend la préparation à la communion avec les actes. Pendant la communion, on chante encore une strophe de l'*Adoro te* ; puis, les filles seules chantent les prières d'action de grâces jusqu'à la fin de la messe. Alors, tous les fidèles finissent leurs prières du matin et se retirent, à l'exception des communiants et des filles, qui récitent encore des formules d'actions de grâces pendant un quart d'heure. A leur défaut, c'est le catéchiste qui en est chargé. Voilà comment nous disons la sainte messe et comment les chrétiens l'entendent tous les jours, dans les lieux où nous sommes. Cela est bien différent de la coutume d'Europe ; mais il est nécessaire qu'il en soit ainsi, attendu que le

peuple ne sait pas lire et ne pourrait autrement soutenir son attention.

« Le reste du jour se passe à recevoir les visites des chrétiens, à régler leurs affaires, à répondre aux cas de conscience, à réhabiliter les mariages, contractés souvent sous la cheminée et sans prêtre. Prends avec cela le temps de se préparer à prêcher, de dire son bréviaire, réciter son chapelet, faire sa méditation, etc., et tu verras qu'il n'en reste pas beaucoup pour dormir, malgré le besoin extraordinaire qu'on a de sommeil dans ce pays où l'on est écrasé par la pesanteur de l'air (1). »

Terminons ce chapitre en disant que les chrétiens qui n'ont ni prêtre, ni messe, ne s'en réunissent pas moins dans les maisons spéciales décorées du nom d'église. Tous les jours de l'année, matin et soir, pendant une heure et demie, ils y récitent de magnifiques prières, qui sont comme un traité de tous les sacrements, de toutes les vertus, du Décalogue, du Symbole, des Actes, etc. Tous ceux qui ne sont pas du village couchent dans l'église et n'en sortent que pour manger le riz où ils peuvent. Comme ces églises sont dans les *maisons de Dieu*, les missionnaires ont l'œil sur leur petit troupeau et, en leur absence, un catéchiste garde l'église et préside aux prières. »

Nous connaissons maintenant le peuple au milieu duquel M. la Mothe va passer le reste de sa vie; remontons au premier jour de son arrivée au Tong-King.

V.

M. La Mothe prend un nom tonquinois. — Accueil des chrétiens. — Troubles intérieurs. — Danger. — Idolâtrie du roi. — Maladie de M. La Mothe. — Progrès de la religion. — Traits édifiants. — Prodige. — Famine. — Guerre. — Nouveaux dangers. — Nouvelle maladie. — Déférence des païens. — Mort de Mgr Davoust. — M. La Mothe professe la théologie. — Il est désigné pour l'épiscopat. — Persécution. — Paix. — Députation au roi.

Un des premiers sacrifices qu'eut à subir M. La Mothe fut l'abandon de son nom de famille. Il lui fallut se mettre

(1) Ibidem, *passim*, et lettre du 19 juin 1784.

à la mode du pays et accepter une de ces appellations aussi dures aux oreilles européennes qu'elles paraissent ingénieuses à l'esprit tonquinois. Le nom de M. La Mothe, décomposé de cette façon : La Môte, et répondant dans la langue annamite au latin *simul*, est tellement usité parmi le peuple, que si M. La Mothe eût persisté à le garder, les chrétiens n'eussent jamais osé s'en servir en sa présence. Force lui fut donc de s'entendre appeler *ong cou hâou*, c'est-à-dire *grand*, *noble*, *généreux*, ou bien encore *le plus jeune*, *natu minor* (1). Le sacrifice en fut bientôt fait, car le missionnaire ne va pas dans ces contrées lointaines pour y caresser tous ses goûts, ni flatter tous ses caprices.

Les chrétiens, d'ailleurs, lui firent un si généreux et si cordial accueil, qu'il était facile de voir, à leurs attentions prévenantes, la reconnaissance qui débordait de leurs cœurs pour les prêtres européens. « Pendant un mois entier, dit M. La Mothe, les Tonquinois ne cessèrent de nous rendre visite au collége de Ké-Vinh, où nous résidions, et de nous apporter des cochons tout cuits et tout entiers, avec le fin riz dans des assiettes et des bâtonnets pour les manger. Mais ensuite le concours devint si nombreux que nous ne pûmes davantage garder *l'incognito*. D'ailleurs, quelques Chinois, qui avaient fait la traversée avec nous, répandirent le bruit que nous avions apporté de grandes richesses ; nous prîmes le parti de nous séparer, ou plutôt ces Messieurs se retirèrent chacun en différentes provinces. Pour moi, je restai où j'étais, avec nos écoliers qui, pendant quatre mois environ, m'apprirent assez de leur langue pour les confesser eux et nos religieuses, dont j'ai déjà parlé (2). »

Cependant, les circonstances n'étaient pas favorables pour débuter dans la carrière évangélique. Le pays était en feu par suite de la mort du vieux roi, persécuteur des chrétiens. Des bandes de brigands parcouraient la contrée, semant partout la terreur et le pillage. On craignit même un instant une guerre civile et M. La Mothe n'échappa qu'avec peine à un immense danger. « Chacun, dit-il, fuyait où le péril lui semblait moins imminent. Je ne voulus pas faire le fier, quand j'entendis les coups et les cris près de la maison

(1) Lettre inédite du 19 juin 1784.
(2) Cf. Lettre inédite en partie du 19 juin 1784 et *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 366.

où j'étais. Je décampai comme les autres et je courus pendant trois jours. Le premier jour, je passai la nuit chez une bonne vieille femme, qui, quoiqu'on m'eût vu entrer dans le village, sut si bien me cacher, que toutes les recherches des chefs de ce lieu ennemi furent inutiles. Le second jour, voulant me retirer chez un curé tonquinois, à trois ou quatre lieues, je fus arrêté à moitié route par les habitants d'un petit village tout chrétien. Ils étaient tous hors de leurs maisons et attendaient sous peu d'heures les brigands qu'on leur avait annoncés. Comme ces bandits entouraient ordinairement tous les lieux qu'ils voulaient piller, on supposa que je ne pourrais ni passer outre, ni reculer, sans être pris. Je couchai donc en cet endroit et je dispersai à droite et à gauche vingt grands écoliers qui m'avaient amené. Il n'arriva rien.

« Le troisième jour, ou plutôt la troisième nuit, je me remis en route pour aller chez mon ami le tonquinois. Je savais que j'y serais en sûreté, parce qu'il y a dix mille habitants dans ce village, dont un huitième seulement est chrétien, et que les brigands que je fuyais ne font pas de siége en règle. J'y arrivai enfin, après avoir trois ou quatre fois changé d'escorte. Il faut savoir, en effet, que ce sont toujours les chefs chrétiens du dernier lieu où nous passons qui nous conduisent au village voisin. Mais avant d'arriver à ce village si ardemment souhaité, je tombai entre les mains d'une garde nombreuse, toute païenne. Il nous fallut faire halte. Comme je les prenais pour des chrétiens très-joyeux de me rencontrer, je leur laissai tout le temps de m'examiner de la tête aux pieds. Ils firent alors quelques questions aux quinze ou vingt hommes de mon escorte, qui se mirent à trembler et répondirent je ne sais quel mot que je ne compris pas. C'en fut assez pour me faire apercevoir la méprise et le danger. Je m'armai de courage et, sans changer ni de visage ni de posture, je fis signe à mes gens de passer outre. On tardait tant soit peu ; je passai hardiment le premier ; mon escorte vint après moi, et ces gardes se contentèrent de nous suivre pendant quelque temps, sans nous en dire davantage. Tous mes confrères ont regardé comme une chose rare que j'aie échappé en cette circonstance. Il est certain que cette garde païenne n'avait eu et ne pouvait avoir l'intention de laisser passer un Européen, d'autant plus qu'en les quittant j'entrais dans leur village. Je ne conçois pas, d'autre

part, comment ils purent se méprendre à ma figure, car il faisait un beau clair de lune et je n'avais en ce moment ni les cheveux, ni les manières tonquinoises, ni l'indispensable grand chapeau. C'est apparemment de ces gens-là que le prophète a dit : *Oculos habent et non videbunt* (1). Le péril évité, je remerciai le Seigneur, qui n'avait pas permis que cette chrétienté, où je me réfugiais, fut persécutée à cause de moi, ce qui serait infailliblement arrivé si j'eûsse été arrêté. Telle est, en effet, la méchanceté des païens, qu'ils laissent souvent en paix des chrétiens qu'ils connaissent et qui habitent avec eux ; mais s'ils peuvent se saisir de leur *Père* quand il vient les visiter, ils leur font souffrir toutes sortes de mauvais traitements, soit pour avoir de l'argent, soit par haine de notre sainte religion. Le diable ne saurait nous voir ici d'un bon œil (2). »

Ces périls incessants, du côté des rebelles, étaient encore aggravés par une détermination du jeune et nouveau roi. Bien qu'il eût, dans son bas-âge, connu le vrai Dieu, il signala son avènement au trône par un acte d'idolâtrie. Il s'avisa de rendre une multitude d'édits ou diplômes pour élever les Génies tutélaires de son royaume à différentes dignités ou degrés d'honneur, comptant par là capter leur bienveillance et se les rendre propices. Les principaux habitants de tous les lieux auxquels les lettres du roi étaient envoyées, devaient aller au-devant avec la plus grande pompe et la plus grande solennité. La fête se terminait par des sacrifices et des festins, des jeux et d'autres amusements superstitieux et idolâtriques (3).

Malgré cela, la religion prenait dans ce pays de si profondes racines que, selon toute apparence, la persécution pouvait bien l'affliger, la diminuer peut-être, mais jamais la la renverser. Sentinelles vigilantes, les Missionnaires n'épargnaient ni sueur, ni fatigues, pour préserver et affermir dans la foi le troupeau confié à leur sollicitude. La maladie elle-même ne pouvait arrêter leur zèle et semblait, au contraire, favoriser l'ardent désir qu'ils avaient de répandre partout le nom de Jésus-Christ. M. La Mothe en est une

(1) Ils ont des yeux pour ne point voir. (Ps. 113.)
(2) Cf. Lettre en partie inédite du 19 juin 1784 et *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 367.
(3) Lettre en partie inédite du 19 juin 1784.

preuve. Il dût, comme la plupart des étrangers, payer son tribut au climat. Il y trouva l'occasion de travailler davantage encore à la gloire de Dieu. « Je cours sans cesse de village en village, par ordre des médecins tonquinois, qui me font promener la maladie du Bênh-thâp. C'est une enflure des pieds et quelquefois de tout le corps, occasionnée par l'air chaud et humide du Tonquin, où la terre est basse et coupée de canaux et d'étangs. L'année dernière, huit ou dix de nos gens en périrent et nous venons, cette année, de perdre quatre de nos écoliers de la même maladie. Tous sont attaqués; nous les dispersons en différents endroits ou les renvoyons chez eux pour un temps, bien résolus de transporter, par la suite, notre collége dans une autre province, où l'air ne soit pas si meurtrier. Pour moi, il y a déjà deux mois que j'avale tous les jours trois médecines; les Tonquinois n'en sont pas chiches, comme tu vois. Jusqu'ici je n'ai pas gagné grand'chose sur ce vilain Bênh-thâp ; je ne le regarde cependant pas comme quelque chose de bien sérieux. Je ne le regrette que parce que je me trouve un peu retardé dans l'étude de la langue tonquinoise, dont je ne possède pas encore toutes les richesses. Mais le bon Dieu le veut ainsi, *Domine sic placitum est ante te;* s'il voulait autre chose, il faudrait bien le vouloir aussi; nous sommes nés pour cela (1). »

M. La Mothe faillit revenir en France pour y remplir à Paris les fonctions de Procureur de la Mission et la représenter. Cette pensée souriait doucement à son cœur; mais il était depuis trop peu de temps au Tonquin, et M. Blandin fut envoyé à sa place. « Le bon Dieu sait bien ce qu'il fait, » se contenta de dire M. La Mothe (2).

Il se livra alors avec toute l'ardeur de son zèle à l'œuvre des Missions. « Il y a bien de l'ouvrage où je suis, dit-il. Deux districts, deux prêtres tonquinois, seize mille chrétiens, une quarantaine d'églises, quatre maisons de Dieu, cinq maisons de religieuses, etc., sans parler de cent ou deux cent mille païens qui forment toute la population du territoire qui m'est confié. C'est beaucoup pour un pauvre ouvrier tel que vous me connaissez. Le fardeau me paraît un peu

(1) Lettre inédite en partie du 19 juin 1784.
(2) Ibidem.

plus pesant que mon vicariat de France; mais plus on a de besogne, plus on a de consolation. Depuis six à sept mois que je travaille un peu en règle à la vigne du Seigneur, quoique je sois encore novice dans la langue, je puis vous dire que j'ai souvent été à portée d'admirer les œuvres de la grâce. Outre les femmes, qui, moralement parlant, vont leur chemin fort droit, et les filles qui font encore mieux, j'ai vu partout où j'ai été un certain nombre d'âmes qui présentent visiblement le caractère des prédestinés. Une terre qui offre semblable moisson peut-elle ne pas être précieuse et agréable à celui qui la cultive. J'ai vu partout de vieux pécheurs de dix, vingt, trente ans, se convertir et quelquefois par douzaines: c'était bien la grâce toute pure et toute seule qui opérait ces conversions; car à peine savais-je ouvrir la bouche. J'ai vu un village tout entier renoncer aux superstitions et venir à moi pour s'instruire et se confesser. J'ai vu de pauvres gens dépenser jusqu'à la valeur de plus de cent livres de notre monnaie, somme considérable au Tong-King pour se soustraire et renoncer aux superstitions du pays. J'ai vu, dans de très petits villages, jusqu'à vingt-cinq ou trente chrétiens abandonner des arpents de terre entiers, et s'exposer tous les ans à des mépris, à des insultes et à des coups de bâton, en refusant de contribuer à honorer leurs ancêtres par un culte défendu. D'autres chrétiens, éloignés de sept à huit lieues, quittent leurs travaux pour venir se confesser. Que vous dirai-je enfin? J'ai vu des exemples héroïques et comme miraculeux de foi, de force et de chasteté. Tout cela se fait par les mains d'un pauvre missionnaire, qui n'a aucun mérite, mais dont la grâce de Dieu ne dédaigne pas de se servir pour instrument de ses miséricordes. Je veux vous citer quelque traits où vous verrez que c'est Notre-Seigneur qui fait tout et tout seul pour le salut de ses élus. Peut-il y avoir un spectacle plus consolant et plus ravissant que de voir tant d'âmes gagnées à Jésus-Christ se sanctifier au milieu des méchants?

« Une jeune femme étant allée couper du bois dans la forêt, fut malheureusement rencontrée par un jeune païen, libertin déterminé. Cette pauvre femme, sentant le danger auquel son honneur était exposé, sans pouvoir espérer aucun secours des hommes, se mit à invoquer à grands cris les noms de Jésus et de Marie, noms inconnus à cet homme passionné, mais que l'on ne prononce jamais en vain, dit saint

Bernard. Tout-à-coup, le païen fut saisi d'un violent tremblement de nerfs qui permit à la pauvre chrétienne d'échapper au danger qui la menaçait.

« Dans un village où je vais souvent, j'aperçus parmi nos écolières une jeune païenne de dix-huit ans, fille unique que ses parents idolâtrent plus que leurs idoles mêmes. Elle s'était déjà pourvue d'un chapelet. Malgré l'opposition de ses parents, elle venait habituellement chaque nuit prier avec les chrétiens et assistait à la messe avec une grande ferveur. Je fis venir cette fille, je l'interrogeai et je vis une des plus belles âmes que Notre-Seigneur s'était réservées. Il ne lui manquait que le baptême pour être un ange, car je ne crois pas qu'elle eût d'autre souillure que la tache originelle. Jamais elle n'avait participé à aucune superstition. Cependant ses parents voulaient la marier à un païen et devenaient furieux quand ils l'entendaient parler de notre sainte religion. Mais plus elle rencontrait d'obstacles dans l'opiniâtreté de sa famille, plus elle sentait croître en elle l'ardent désir de se faire chrétienne. Elle était comme hors d'elle-même quand elle pouvait me rencontrer et entendre parler de Notre-Seigneur et des mystères de la foi. Voyant l'inflexibilité de ses parents et la disposition où elle était, de plutôt mourir que de se marier à un païen, je crus devoir donner quelque chose à la grâce, et je lui conférai le baptême. Elle le reçut avec plus de ferveur et d'amour de Jésus-Christ que je n'en ai jamais eu de ma vie. De retour chez ses parents, elle leur déclara sur-le-champ, contre ma défense, qu'elle était chrétienne et baptisée, s'exposant ainsi à être fort maltraitée. Dieu ne permit cependant pas qu'il en fût ainsi. Son père, quoique d'un caractère emporté, resta tout interdit. Mais, quand il fut revenu de son étonnement, par un raffinement de prudence, il conduisit sa fille dans une autre province, au milieu de païens licencieux, pour lui faire perdre le goût de la religion portugaise, disait-il. Cette pauvre fille, après trois mois d'absence, est revenue me trouver, ayant eu infiniment à souffrir de la part du démon et des hommes; mais avec une âme plus belle et plus pure que jamais, je l'ai trouvée si enflammée du désir de s'unir à Notre-Seigneur dans la sainte communion, que je n'ai pas longtemps différé à lui procurer ce bonheur.

« Au moment où je trace ces lignes, une dame païenne, de plus de soixante ans, me fait demander le baptême. Ces

vieux cœurs ne sont pas toujours aussi tendres, mais cette dame est encore de la bonne espèce. »

M. La Mothe était à Côan quand il écrivit les traits suivants :

« Il y a quelque temps, on m'amena une jeune aveugle d'une rare beauté. A l'âge de onze ans, elle perdit à la fois et la vue et ses parents chrétiens. Elle savait à peine alors quelques prières et fut livrée à des païens, qui la donnèrent pour seconde femme à un petit mandarin. Elle y resta, malgré elle, quelques années. Enfin, ayant pu s'évader d'une maison où des milliers de femmes enviaient son sort, la Providence la conduisit dans un village où je me trouvais. Elle avait oublié jusqu'à son nom de baptême ; mais elle apprit en moins de quinze jours, chose dont je n'ai jamais vu d'exemple, plus de prières et de catéchisme qu'un homme doué d'une bonne mémoire n'en apprendrait dans trois mois en Europe. Un mois après son évasion, quelques-uns de ses parents païens apprirent le lieu de sa retraite. Ils voulurent l'enlever pour la livrer à un autre païen à qui ils l'avaient mariée à son insu ; mais la pauvre fille a pu encore échapper à leurs mains et s'est réfugiée auprès de moi. Le Saint-Esprit s'est chargé de son instruction ; je n'ai pas encore vu beaucoup de chrétiens qui connaissent aussi bien qu'elle les voies de l'amour de Dieu, quoiqu'elle n'ait eu ni le temps, ni les moyens d'apprendre. Je lui ai donné la communion pour la rendre plus fervente et plus constante encore et je l'ai mise en sûreté auprès d'une maison de religieuses où j'espère que cette bonne fille donnera et recevra plus d'un exemple de vertu.

« Dans un autre endroit, on m'amena une jeune chrétienne de vingt-deux ans, qui, depuis dix ans, est la femme d'un mari païen. Elle n'avait encore que huit à neuf ans quand ses père, mère, frères et sœurs abandonnèrent la religion et en devinrent les ennemis et les persécuteurs. Seule, la petite Marie ne voulut jamais dire qu'elle n'était plus chrétienne, et aucune violence ne put l'empêcher de réciter le peu de prières qu'elle avait apprises. A l'âge de douze ans, son père, furieux, la donna en mariage à un païen qu'elle détestait. Ce brutal ajouta encore aux cruautés de ses parents pour la faire apostasier. Notre Seigneur et la Sainte-Vierge, sa glorieuse patronne, ne l'abandonnèrent point dans ce pressant danger. Par ses prières, par ses manières

affables, elle toucha le cœur de son mari; elle me l'amena avec ses deux enfants ; il fondait en larmes et voulait être chrétien. Les deux petits enfants ont reçu le baptême. Marie instruit maintenant son époux, qui se moque, avec elle, de la colère, des menaces de leur famille.

« Dans une autre circonstance, j'eus le plaisir de voir et d'admettre aux sacrements des soldats chrétiens qui, tous les ans ou tous les deux ans, se remettent à la queue de leur compagnie et perdent ainsi leur rang et une partie de leur paie, pour ne pas prêter serment de fidélité au prince, parce que ce serment doit se faire au nom des idoles. C'est là vraiment une vertu héroïque, puisque, par cette conduite, non-seulement ils consentent à perdre une partie de leur fortune et leur honneur, mais ils s'exposent même à quelque chose de plus terrible, en s'affichant pour chrétiens, et chrétiens qui résistent aux ordres du prince dans une chose aussi sérieuse qu'est le serment de fidélité.

« Une autre fois, j'ai rencontré la fille unique d'un bonze, qui est devenue excellente chrétienne et conserve la pureté de sa foi au milieu des superstitions de son père, garde d'un temple d'idoles. J'ai réduit ce bonze à un tel point qu'il suivra bientôt, j'espère, l'exemple de sa fille.

« Au mois d'août dernier (1785), j'administrais une nombreuse chrétienté. On me dit qu'il y avait près de là un village considérable, Ké-Tai, où la religion n'avait pas encore pénétré. On ajouta que cependant les femmes, en allant au marché, témoignaient à nos chrétiennes le *désir d'avoir part à leurs secrets*. J'y envoyai un de mes catéchistes. Après deux ou trois jours, sept ou huit personnes vinrent me trouver et se mirent à étudier les prières avec les chrétiens. En peu de jours, dix ménages, composant un chiffre de quarante personnes, augmentèrent le nombre de mes visiteurs. Le bruit s'en répandit peu à peu et le diable commença à susciter des persécuteurs avant qu'il y eut des chrétiens. On fit défense à qui que ce fût d'entrer ou sortir pendant la nuit, de sorte que nos pauvres catéchumènes, ne pouvant plus venir et retourner que pendant le jour, étaient obligés d'essuyer toutes les railleries et les brocards de la populace. On les appelait par dérision : *Les nobles enfants du Seigneur du Ciel*. Ils en éprouvèrent d'abord une certaine confusion, mais ensuite ils furent comblés de joie quand ils surent et comprirent que ces pauvres aveugles

disaient vrai, sans le savoir. Cependant, comme je vis que tout était en rumeur dans le village, les uns disant que la religion nouvelle était meilleure que la leur, mais défendue par les lois ; les autres, qu'elle ne valait rien et portait malheur à ceux qui l'embrassaient, j'envoyai mon catéchiste visiter le chef du lieu en compagnie d'un médecin chrétien qui ne lui était pas inconnu. Je le fis prier de permettre que mes gens puissent librement entrer dans son village et en sortir. Il se contenta de répondre avec emphase et ambiguïté que les plus grands princes de la terre ne sont pas les maitres des esprits et des cœurs de leurs sujets ; qu'ainsi il serait bien insensé, lui, s'il voulait empêcher les gens du village d'embrasser la religion du Seigneur du Ciel ; que, du reste, il ne pouvait ni s'opposer, ni consentir formellement à ce qu'on lui demandait. » Cela suffisait bien. J'envoyai des gens prêcher la religion sans bruit. Mais le bonze, qui perdait de son crédit, fit tous ses efforts pour aigrir l'esprit des chefs et ameuter le peuple contre ceux qui se faisaient instruire. Personne ne l'écouta. Voyant alors inutiles ses démarches, ses protestations et ses malédictions, le Bonze, au grand étonnement de tous, vint lui-même me trouver pendant la nuit avec les nouveaux prosélytes, étudia comme eux, et s'en alla crier par le village que lui et ses camarades n'étaient que des fourbes et des imposteurs, qui volaient l'argent du peuple ; que leurs sortiléges et leurs cérémonies n'avaient aucune vertu ; qu'il abandonnait son infâme métier (ce sont ses propres termes), et qu'il voulait se faire chrétien. Il continua, en effet, à venir aux instructions pendant un mois que je restai là. Mgr de Céram, qui, à son tour, a visité la même localité, s'est aussi occupé de ces nouveaux étudiants. Aujourd'hui, il en est un assez bon nombre qui ont été baptisés, pas autant toutefois que je l'aurais espéré. Il faut s'en prendre à l'horrible famine qui est venue traverser notre œuvre et disperser la plupart de ces pauvres gens, menacés de mourir de faim dans leur village. Si nos vœux ne sont pas pleinements satisfaits, il y a grande apparence au moins que cette semence, jetée dans une terre neuve, ne restera pas sans porter des fruits dans la suite : *Deus det incrementum* (1) ».

(1) Cf. Lettre inédite du 1er juin 1785 avec suppléments et *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 410 et 473.

Comme aux temps de la primitive Eglise, les miracles venaient parfois aussi donner plus d'autorité à la parole du missionnaire.

M. La Mothe fut appelé à dresser procès-verbal d'un de ces prodiges, à la réquisition de l'évêque de Céram. Nous citons textuellement :

« L'an 1785, le 2 septembre et jours suivants, ont comparu par devant moi, Charles La Mothe, prêtre missionnaire, député par Mgr l'Evêque, Ba-lang-quang, Ba-tui, Me-nai, Me-phon, toutes chrétiennes du village de Ke-dam, Ba-doung et Di-boung, encore païennes, lesquelles ont déposé et certifié ce qui suit :

Ba-bon, du village de Ke-dam, femme païenne dont le mari, quoique baptisé dans son enfance, était depuis longtemps engagé dans les superstitions du pays, avait vu mourir quatre de ses petits enfants, à qui elle avait fait donner le baptême. Cela n'empêcha point qu'elle ne le demandât pour un autre, âgé de deux ans. Il fut bientôt attaqué de maladie, comme ses frères, et sur le point de mourir. Alors (c'était le treizième jour du cinquième mois), cette femme désolée, pleine de confiance dans les prières des chrétiens, en appela plusieurs. A peine étaient-ils entrés qu'une odeur de parfums délicieux se répand dans toute la maison. On se regarde avec étonnement ; on cherche dans les meubles ; on fouille les habits pour voir si cette odeur ne provient pas de quelques fleurs ou de quelques grains d'encens. On ne trouve rien. La frayeur s'empare des esprits. Les chrétiens se prosternent le visage contre terre, criant qu'ils ne sont pas dignes de voir un miracle. Les païens, au nombre de quatre, les enfants non compris, restent saisis d'admiration ou prennent la fuite épouvantés. C'était vers le coucher du soleil.

Cependant, le petit malade joignait les mains, les étendait, les élevait vers le ciel, comme s'il eut vu quelqu'un qui l'appelait. Il réitéra ces signes nombre de fois, et pendant longtemps. Durant la nuit, l'odeur de parfums se fit sentir encore plus fort, et la nourrice, qui veillait l'enfant, réveilla toute la maison, c'est-à-dire cinq à six personnes, qui éprouvèrent la même sensation : les plus timides s'enfuirent. Peu après, la mère veut se reposer ; mais elle n'a pas plutôt fermé les yeux, qu'elle se jette hors du lit et pousse un grand cri. Elle avait vu, disait-elle, toute la maison pleine de lumière, et quatre ou cinq personnes d'une beauté ravissante

(qu'elle croyait être ses quatre enfants morts après avoir reçu le baptême), qui étaient assises près du malade. Mais, dès qu'elle fut éveillée, elle ne vit plus que le petit enfant qui levait toujours ses mains au ciel. Cette vision, qui ne fut que pour elle, la combla de joie, et la détermina à se faire baptiser.

Au point du jour, l'odeur de parfums se renouvela avec les mêmes circonstances, et quelques heures après, l'enfant mourut. Les chrétiens lui firent un petit convoi ; personne n'y pleura ; la mère même était transportée de joie et ne regrettait plus ses quatre enfants qu'elle avait pleurés jusque-là.

Sur ces entrefaites, je vins ici faire l'administration. Cette femme vint aussitôt me demander le baptême pour sa fille, âgée de 18 ans, et pour un petit enfant. La joie et la foi étaient peintes sur son visage. Plusieurs païennes, témoins du prodige, ont embrassé la religion.

Il n'est point fait mention dans ce récit du père de l'enfant ; il était absent quand cet événement arriva.

En foi de quoi j'ai signé, au village de Ke-dam, le 22 novembre 1785.

Signé, La Mothe, prêtre, missionnaire apostolique.

Dans une autre lettre de l'année 1787, M. La Mothe écrivait que, depuis cet événement, il avait baptisé vingt adultes dans le village où il est arrivé (1).

Les joies du missionnaire n'étaient pas sans mélange. Aux consolations spirituelles succédèrent les calamités de tout genre. Vers la fin de 1785 et au commencement de 1786, une horrible famine fut amenée par une inondation extraordinaire suivie d'une longue sécheresse ; de plus, une quantité prodigieuse de vers dévorèrent jusqu'à la racine les riz nouvellement plantés. Durant trois mois, on ne rencontrait le long des chemins, dans les marchés, que des hommes dont la peau, noire et livide, était collée sur les os ; ils avaient les yeux éteints et enfoncés dans la tête ; on les eut pris pour des spectres. On trouvait partout des cadavres étendus, abandonnés ; les églises même n'étaient pas exemptes de ces tristes spectacles. Le cœur des gentils

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 442.

était fermé à la commisération; les gens riches se barricadaient et ne laissaient entrer aucun mendiant. Dans les maisons des pauvres, pères, mères, enfants, tous périssaient de misère; personne ne leur donnait de soulagement; on ne retirait pas même leurs corps pour les ensevelir et les inhumer. La charité chrétienne, au contraire, excitée par la voix et l'exemple des pasteurs, a sauvé la vie à des milliers de malheureux, chrétiens ou idolâtres (1).

Les horreurs de la famine furent remplacées par les ravages de la guerre. Công-chinh, mandarin tonquinois, retiré en Cochinchine, renforça ses troupes des bandes de Tay-son ou rebelles et fit irruption dans le Tong-King. Ce général improvisé avait les qualités nécessaires à la conduite d'une armée, composée en grande partie de brigands et de voleurs. Qu'on en juge par ce trait:

Un officier militaire, créature de Công-chinh, avait fait arrêter un fonctionnaire; celui-ci adresse ses plaintes au général. Aussitôt Công-Chinh, en colère, tire son sabre, et appelant tous les gens de sa maison: « Ce sabre, leur dit-il, ne respecte personne; grand ou petit, connu ou inconnu, parent ou non, homme en place ou simple citoyen, nul n'est excepté. Quiconque a une tête, qu'il prenne garde de la perdre comme cet homme-ci, qui arrête les gens, de son chef et sans commission. Je ne regrette point ce que j'ai dépensé pour lui depuis son enfance; que sur-le-champ on lui coupe la tête. » Et on la lui coupa aussitôt (2).

Néanmoins, les missionnaires européens ou nationaux eurent beaucoup à souffrir. M. La Mothe en particulier faillit être tué; ses livres et ses ornements furent pris; du matin au soir, il courait de village en village, ne trouvant nulle part où reposer sa tête. « Il a passé plusieurs nuits à la belle étoile, sur les montagnes ou près de la mer, écrivait M. Le Roy à M. Blandin à Paris, le 6 décembre 1786 Dès que ce cher confrère entrait chez les chrétiens, ceux-ci étaient obligés de le laisser seul dans leur maison, parce que les voleurs avaient publié qu'ils brûleraient toute habitation qui aurait reçu un maître de la religion. L'enfer était en fureur contre lui; il a eu peines de corps et peines d'esprit; il a souffert plus

(1) Idem, p. 448.
(2) Idem, t. VII, p. 22.

qu'on ne peut dire. » Mais laissons plutôt M. La Mothe raconter lui-même ce qui le concerne :

« Le rebelle de Cochinchine (Công-Chinh) vient de fondre sur nous et de s'emparer de la ville royale, avant que les Tong-Kinois aient eu le temps de prendre les armes. Après avoir pillé nos richesses, il s'en est retourné ; et, comme un furieux, il a incendié la province de Xu-Thanh, et réduit le pauvre peuple à la dernière misère. J'étais dans la baie de Cua-Bang ; je ne pouvais en sortir sans m'exposer à perdre la vie : la flotte ennemie était composée de plus de 150 vaisseaux. Quoique j'eusse enterré mes effets, je n'ai pas laissé de les perdre, excepté mes vases sacrés. Sept fois j'ai été pillé par les brigands et les Cochinchinois. J'ai vu mes ornements sur le dos des païens : trois ou quatre ont été punis de mort, tandis qu'ils en étaient encore revêtus. Je me suis toujours sauvé à temps dans les bois et sur les montagnes.

Je vis un jour ces barbares près de mettre la main sur moi, en plein champ ; je n'échappai que par un vœu à la très Sainte Vierge. L'endroit où j'étais fut pris, pillé, brûlé, etc. ; cependant il y eut peu de monde de tué : le tyran avait défendu de massacrer. Une autre fois, bloqué par les brigands, je fus obligé de courir pêle-mêle avec eux, me cachant dans les maisons des chrétiens, dans celles des païens mêmes et dans les buissons. Je les entendais faire des menaces et vomir des malédictions contre moi. Une autre fois, je passai au milieu des troupes, et me jetai dans un bac, en leur présence, sans être arrêté ni même reconnu.

« Voyez si ceux que le bon Dieu garde ne sont pas bien gardés. Une providence particulière veille continuellement sur les missionnaires européens. »

Tant de fatigues et de crises intérieures altérèrent la santé délicate de M. La Mothe ; il fit une maladie dangereuse :

« Ces courses pénibles, continue-t-il, l'air froid des montagnes, la pluie pendant des journées entières, sept à huit mois passés à la belle étoile, avec les tigres, tout cela m'a rendu malade, presque à l'extrémité. Monseigneur a craint que je ne guérisse point dans cette province (1), où l'air est mauvais, ou que je ne fusse pris par les brigands. Il m'a

(1) Probablement celle de Xu-Thanh.

ordonné de revenir dans la province où j'étais ci-devant (1). J'ai déjà fait les trois quarts de la route au milieu de mandarins qui vont faire la guerre dans la province de Xu-Nghê. Je suis avec M. Serard. J'y attends les ordres de Sa Grandeur, qui, je crois, veut me faire venir auprès d'Elle, mais je ne sais si cela sera possible. Il y a des brigands qui ont jusqu'à trois, quatre, cinq et six cents barques à leur suite ; jugez de la frayeur et du ravage qu'ils causent » (2).

La santé de M. La Mothe se rétablit enfin ; et il put reprendre ses travaux apostoliques. Il trouvait quelquefois une précieuse compensation à ses pénibles labeurs dans le respect et la confiance des païens eux-mêmes. « Dans un endroit où je faisais l'administration, dit-il, tous les chefs païens vinrent, le jour de l'an, me faire une salutation solennelle en musique. La cérémonie dura une heure, et je ne pus les empêcher de faire les quatre grandes salutations que l'on fait aux mandarins. Ils étaient quarante, et avaient à leur tête un bâchelier, bon orateur.

« Dans un autre village où je célébrai la fête de Noël, l'an passé, les païens vinrent en corps me faire leur plainte de ce qu'on leur avait laissé ignorer mon arrivée : « Comme si nous n'étions pas tous frères, disaient-ils, ou que vous n'osassiez vous fier à nous. » Je fus obligé de leur faire faire réparation par les chrétiens, et de régler que, par la suite, quand je reviendrais, ils en seraieut informés.

« Ailleurs, j'en ai vus qui députaient un des principaux pour me présenter les prémices de leurs fruits, ou le premier morceau d'un porc qu'ils venaient de tuer. Cependant, en général, nous ne nous fions pas trop aux païens » (3).

Ici nous échappent les traces de M. La Mothe. Pendant deux ans (1787-1789), il travaille sans que nous sachions et son genre d'occupation et ses succès et ses revers. Une seule chose nous est révélée par une lettre de M. Le Roy, en date du 3 juillet 1789, c'est que M. La Mothe faisait tourner au bien des âmes les épreuves par lesquelles il plaisait au Seigneur de visiter le royaume tonquinois. Une nouvelle famine,

(1) Celle de Xu-nam (voir la lettre de M. Roux, *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 489.
(2) Lettre du 3 décembre 1786, *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 470.
(3) Lettre de 1786, *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VI, p. 482.

accompagnée d'une épidémie mortelle sévissait cruellement dans ce pays. Les hommes abandonnaient leurs maisons pour aller mendier ailleurs ; il ne restait souvent que les femmes et les petits enfants, portant déjà sur eux les symptômes de la mort. Mgr de Céram avait recommandé à ses missionnaires d'envoyer leurs catéchistes pour baptiser les enfants moribonds des païens. Ces hommes dévoués parcouraient donc les marchés, versant l'eau vivifiante sur ces pauvres orphelins étendus par terre. Mais cette méthode n'en sauvait pas un grand nombre. « Le Seigneur, dit M. Le Roy (1), inspira au cher M. La Mothe une autre méthode qui a sauvé plus d'enfants en deux semaines que nous n'aurions pu faire en plusieurs mois, d'après nos anciens usages. Il donna par écrit à nos catéchistes un plan de conduite, suivant lequel, au lieu d'aller dans les marchés, ils se rendirent dans les villages mêmes, distribuant à ceux qui avaient des enfants malades un peu d'argent et des remèdes. On leur permettait de baptiser autant d'enfants qu'ils voulaient. C'est alors que la porte du ciel s'est ouverte et que les jeunes enfants y sont entrés en foule. J'estime que dans notre vicariat apostolique plus de quinze mille ont eu ce bonheur. »

Nous retrouvons maintenant M. La Mothe au chevet de Mgr Davoust, évêque de Céram. Ce prélat, dont l'épiscopat fut agité par les troubles du Tong-King, expira entre les bras de M. La Mothe, le 17 août 1789, à la suite d'une longue maladie qui lui laissa tout son jugement et sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment (2). Mgr de Céram voulait sans doute adoucir les inévitables angoisses de la séparation suprême par la présence de celui à qui il avait toujours témoigné tant d'estime et d'affection. Nous ne pouvons douter non plus qu'il ne sollicita M. La Mothe d'accepter les fonctions de coadjuteur. Dès l'année 1782, il lui avait laissé entrevoir ce désir, et M. La Mothe en faisait part à son frère à mots couverts : « Je suis toujours très bien avec mon évêque, écrivait-il ; je crains seulement.... mais mon indignité me préservera de tout.... » (3).

Sept ans plus tard, ses dispositions étaient encore les

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VII, p. 46.
(2) Lettre de M. La Mothe, en date du 20 janvier 1790, *Opere citato*, t. VII, p. 54.
(3) Lettre inédite du 18 janvier 1782.

mêmes et l'obéissance seule pouvait triompher de son humilité.

Mgr de Céram ne voulant pas lui imposer encore ce sacrifice, il désigna M. Jacques-Benjamin Longer, missionnaire en Cochinchine, pour partager avec lui le fardeau de l'épiscopat, et mourut avant l'arrivée des bulles d'institution. Le Tong-King et la Haute-Cochinchine se trouvèrent alors sans évêque. Seul Mgr Adran administrait la Basse-Cochinchine, mais la guerre arrêtait toute communication avec lui. M. Longer fut donc obligé d'aller à Macao, où Mgr Marcellin Joseph à Sylva lui donna l'onction épiscopale le 30 septembre 1792. Il était de retour au Tong-King le 7 mars 1793.

Cependant les supérieurs ecclésiastiques des Missions étrangères avaient particulièrement spécifié que dans le cas où M. Longer n'accepterait pas le titre de vicaire apostolique du Tong-King occidental, M. La Mothe en serait honoré; qu'autrement, ce dernier deviendrait coadjuteur de M. Longer, avec le titre d'évêque de Castories. M. Longer accepta, et M. La Mothe dut se préparer à l'épiscopat. Des difficultés de tout genre et surtout la situation des affaires politiques du royaume, entraînèrent des longueurs, de sorte que M. La Mothe, nommé en 1791, ne put être sacré qu'en 1796.

Ces cinq années ne furent pas un temps de repos pour M. La Mothe. Il les consacra tout entières à l'enseignement de la théologie et aux œuvres de zèle. Grand nombre de jeunes filles, que leurs parents idolâtres voulaient marier à des païens, allaient trouver les missionnaires et leur demandaient asile et protection. Ces hommes de Dieu les envoyaient alors à M. La Mothe, qui les plaçait chez les religieuses et leur offrait ainsi le plus sûr moyen d'échapper au danger et de conserver intact le trésor de leur foi (1).

Quant au cours de théologie, M. La Mothe l'avait ouvert en 1792; il se composait de vingt élèves, tandis que d'autres jeunes gens, espérance de l'avenir, s'initiaient, à leur tour, à la science ecclésiastique. Au mois d'avril 1793, M. La Mothe put présenter à l'ordination dix prêtres, un diacre, deux acolytes et vingt-six clercs : le plus jeune prêtre avait trente-cinq ans, et le plus âgé, cinquante-cinq (2).

(1) Lettre de M. Le Pavec, *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VII, p. 201.

(2) *Nouvelles des Missions Orientales*, p. 81.

Deux ans plus tard, il écrivait : « J'espère dans quelques mois présenter aux ordres au moins une douzaine des écoliers auxquels j'enseigne la théologie. Cela fera plus de vingt prêtres tonquinois que j'aurai instruits, y compris ceux du cours précédent. Grand sujet de crainte pour moi! Ensuite, il me faudra, à ce qu'il paraît, commencer un genre de vie un peu différent, c'est-à-dire aller partout pour conférer la confirmation. Je présume bien que la pauvre crosse que l'on veut me mettre en main ne contribuera pas à me faire vivre plus longtemps; mais ce n'est pas ce qui me déplaît, pourvu que je remplisse bien mon ministère. Malgré une espèce de lassitude qui ne me quitte guère, et qui vient de l'excès d'occupation et du défaut de sommeil, ma santé est aujourd'hui presque dans le même état qu'elle était, il y a près de quinze ans, lors de mon départ pour les missions. C'est une espèce de prodige, vu la faiblesse de mon tempérament. Mais le corps se fait à la longue à tout ce que l'on veut, avec la grâce de Dieu. Je n'avais désiré tout au plus que dix ans de vie en mission. Les voilà passés. C'est que je ne suis pas encore ce que je dois être, pour mériter la récompense d'un vrai missionnaire aux yeux de Dieu. Il faut néanmoins que je tâche d'avancer à grands pas dans la voie du salut et de la perfection. Ce n'est rien de travailler beaucoup pour les autres, si l'on ne travaille encore plus pour soi-même (1). »

On le voit, M. La Mothe se préoccupait grandement de la dignité à laquelle il allait être élevé. Son humilité s'en alarmait, et il aurait voulu détourner de sa tête ce fardeau redoutable. Il s'en était franchement ouvert aux directeurs du Séminaire des Missions étrangères : « Je ne parle point des bulles que vous m'avez envoyées, dit-il, et que Mgr l'évêque de Gortyne vient de m'apporter; c'est une chose et une pièce inutile, heureusement pour moi. Pourvu que vous ayez la charité de ne jamais m'en envoyer d'autres, je vous pardonne l'embarras et le danger où vous avez pensé me jeter. Mgr de Gortyne, quoique d'une santé assez faible, est plein de zèle et de capacité; il n'a besoin de personne pour l'ai-

(1) Extrait d'une lettre du 28 août 1795, *Nouvelles des Missions orientales*, p. 117.

der à gouverner sa mission; c'est pure humilité de sa part, s'il s'en est expliqué autrement (1). »

Les directeurs du Séminaire des Missions étrangères n'en avaient pas moins persisté dans leur résolution, et le choix qu'ils avaient fait ne pouvait être plus heureux. Quel prêtre eut été plus que M. La Mothe capable de donner à ces peuples infidèles une grande et avantageuse idée de la religion de Jésus-Christ? L'intimité de M. de Céram l'avait mis en rapport avec des personnes de tout rang et de toute croyance. Il ne s'était pas seulement concilié l'affection des chrétiens; il s'était même gagné l'estime et la vénération des païens. Son affabilité avait doucement prévenu en faveur de l'Evangile qu'il prêchait. Aussi, à l'époque où nous sommes arrivé, la Religion *de la raison et du bon sens*, comme ils l'appelaient, qui jusque-là n'avait dû que timidement répandre sa bienfaitrice influence, pouvait désormais déployer au grand jour les pompes de ses cérémonies. Les troubles mêmes intérieurs qui, d'ordinaire, sont si peu favorables à la religion, n'entravaient point les excellentes dispositions des esprits. C'est ce qui ressort évidemment de la lettre déjà citée de M. La Mothe, en date du 19 juin 1793 (2) :

« La mort du fameux tyran Quang-Trung n'a occasionné aucun des changements que l'on attendait au Tong-King et dans la Haute Cochinchine. Ses enfants, encore en bas-âge, et ses ministres restent paisibles possesseurs de ses conquêtes. Ce n'est pas un grand mal pour le peuple, au jugement des gens sensés; et c'est, suivant moi, un grand bien pour notre sainte religion, que cette disposition de la divine providence. Ces usurpateurs sont plus tolérants sur cet article, du moins jusqu'ici, que nos anciens rois tonquinois et leurs officiers. Le peuple, les troupes et les mandarins infidèles viennent en foule à nos solennités dans toutes les provinces, surtout dans celle de la capitale où je suis. Ils entendent prêcher la religion qu'ils trouvent admirable; les apostats et les mauvais chrétiens reviennent presque tous, et, ce qui est très-important et cons lant pour cette mission, c'est qu'un grand nombre de nos pauvres chrétiens, qui malheureusement étaient impliqués jusqu'ici dans les superstitions,

(1) Lettre du 19 juin 1793, *Ibidem*, p. 84.
(2) Ibidem, p. 82.

s'en débarrassent et en sont déjà débarrassés, au moins les sept ou huit dixièmes, suivant mon estimation; et cela par la protection et la faveur des mandarins païens. et même de plusieurs des ministres du grand conseil, qui nous prêtent main-forte contre ceux qui nous opprimaient et forçaient nos chrétiens à entrer dans leurs sociétés superstitieuses.

« Priez le Seigneur, et faites prier les bonnes âmes pour que l'empire du démon soit entièrement détruit. Si le règne de ces usurpateurs était bien affermi, il y aurait quelque chance d'obtenir d'eux la liberté de religion. Mais nous n'osons pourtant encore nous y fier, et nous exposer à faire auprès d'eux cette démarche. C'est déjà beaucoup que nous puissions prendre racine et jeter quelques bourgeons, conservant l'espoir de fleurir entièrement, quand il plaira au Seigneur de la vigne, comme la rose parmi les épines. »

Qui pouvait prévoir qu'un si bel horizon était gros d'orage, et que toutes ces espérances allaient tout-à-coup s'évanouir? Deux anciens bonzes, devenus, l'un régent du royaume, l'autre généralissime ou vice-roi du Tong-King, s'étaient avisés de vouloir s'emparer de la couronne de Cochinchine et du Tong-King au préjudice du jeune roi. Pour y réussir plus facilement, à ce qu'ils croyaient, ils avaient porté un édit de persécution contre les chrétiens du royaume; ils pensaient bien entrer ainsi dans le désir de la majorité de la population. Ils se trompaient grossièrement; mais le mal n'en était pas moindre. Leur plan était habilement combiné. Aux termes des édits, le tyran ne semble vouloir faire autre chose qu'une réforme utile dans le culte de Confucius et des idoles; il ne paraît s'occuper qu'indirectement de la religion chrétienne; mais, à n'en pas douter, c'est à celle-ci qu'il en veut particulièrement, et surtout aux missionnaires européens. Nous citons un passage du premier édit, donné le 7 janvier 1795, mais affiché à Ké-Tcho, le 26 février suivant; « Depuis que les royaumes d'Occident ont introduit furtivement leur religion dans ce pays, nous voyons à regret que le culte de Confucius s'affaiblit de jour en jour et qu'il est déjà presque abandonné par un effet des discours captieux et trompeurs de ces étrangers, qui sollicitent le cœur du peuple à embrasser leur religion et l'enchantent de manière à ne pouvoir s'en défendre. Voyant donc le cœur du peuple passionné pour une religion furtive, trompeuse et mauvaise, nous sommes résolus de venir au secours de la bonne et vraie

religion de nos ancêtres et de nos rois, d'abolir et de détruire entièrement cette religion étrangère, afin que nos sujets apprennent à distinguer la voie de la vertu d'avec celle qui ne l'est pas... (1) »

Un autre édit ne tarda pas à suivre le premier; il était l'écho des mêmes pensées, des mêmes sentiments hostiles. Le vice-roi de Tong-King, Dông-L'y, crut devoir ajouter aux manifestes de son supérieur. Il tenait de lui son élévation; la reconnaissance lui semblait exiger qu'il redoublât de haine contre les chrétiens. Aussi un nouvel écrit fut adressé à tous les mandarins du royaume. Il était conçu en ces termes : « Ordres secrets à tous les officiers civils et militaires. Il y a plusieurs siècles que la religion des chrétiens répand l'erreur et abuse les gens dans ce royaume, au point que les personnes lettrées et de bon sens s'y laissent prendre. Mais parce qu'ils agissent sourdement et en secret, à peu près comme ces deux fameux chefs de rebelles N. et N., qui pensèrent s'emparer du royaume dans les siècles passés, nous n'avons pas nous-même jusqu'ici porté notre attention à cet objet. A ces fins, nous proscrivons ladite religion pour le bien de la paix, et ordonnons à tous les officiers quelconques, chacun dans leur bailliage, de rechercher, poursuivre et prendre en tous lieux ceux qui professent la religion prohibée, ainsi que tous leurs effets de religion, leurs temples et leurs maisons pour nous être livrés, et en être fait justice, et pour être leurs dits temples et maisons employés à réparer et construire des casernes pour les troupes. Si quelqu'un a besoin de secours et de renforts pour cet effet, qu'il ait recours au gouverneur de la province, qui sera tenu de fournir des troupes suivant le besoin; et surtout qu'on les bloque de manière qu'ils ne puissent s'échapper. C'est ici une affaire d'une grande importance, prenez-y garde; si quelqu'un s'entend avec les coupables et les laisse encore nuire au peuple, il sera coupable lui-même et puni d'un grave délit (2). »

« Cette pièce nous étant tombée entre les mains, dit M. La Mothe, nous fit prendre des mesures pour mettre nos personnes et nos effets en sûreté; on y allait, comme vous voyez, très-rigoureusement. Le vice-roi du Tong-King avait

(1) *Nouvelles des Missions orientales*, p. 100 et suiv.
(2) *Ibidem*, p. 107.

protesté qu'il ferait prendre tous les maîtres de la Religion, et qu'il serait bien difficile qu'on pût lui échapper et conserver sa tête. Je ne sais pourquoi des ordres si précis et si sévères n'ont encore produit d'autre effet que de nous faire cacher. Dans le fait, ces mandarins parlent autrement qu'ils ne pensent de la religion ; ils la connaissent, ils la louaient ci-devant, et ne haïssent pas les chrétiens. Ceux-ci, tout timides qu'ils sont, ne tremblent pas encore, parce qu'ils ne voient rien s'exécuter. Le plus grand nombre des officiers dans leur département les avertissent eux-mêmes de ne toucher encore à rien, si ce n'est de cacher les effets de la religion. Ils recommandent aux prêtres de s'éloigner de leurs résidences ordinaires et de changer la forme des églises, afin qu'elles ne soient pas reconnues, quand la visite se fera. Ces avis sont bien charitables de la part de personnes extrêmement avides de butin. C'est que Dieu voit bien notre faiblesse et que tous les cœurs, même ceux des païens, sont entre ses mains. Ces derniers, pour la plupart, surtout les grands, ne croient point aux idoles et ne les adorent point. Leur vrai culte est celui de Confucius et des ancêtres. Ils donnent souvent des éloges à la religion chrétienne, qui est traitée bien indignement dans les édits. Au reste, ces édits n'auront leur effet qu'autant que Dieu le permettra, pour éprouver ses élus dans ces deux royaumes. C'est en lui seul que nous mettons notre confiance et toutes nos ressources. Il est certain que, sous ces usurpateurs, nous avons été plus tolérés jusqu'ici que sous les anciens rois du pays ; ce qui, par la grâce de Dieu, avait contribué à y rendre la religion plus florissante que jamais. Mais à quoi doivent s'attendre par la suite nos prêtres, nos catéchistes et les personnes attachées à la mission? Les religieuses, les chrétiens, sont tous connus des païens, et même des mandarins, de manière à ne pouvoir presque échapper à leurs mains. Quels ravages et quels maux irréparables ferait une persécution parmi nous ! Nous sommes entre les mains de la divine Providence (1). »

Ces craintes de M. La Mothe allaient se réaliser. Pendant l'espace de trois mois, une partie des églises furent détruites ; les prêtres européens surtout furent traqués ; mais

(1) *Ibidem*, p. 108, lettre du 31 mars 1795.

aucun ne fut pris, grâce à la protection du peuple et des fonctionnaires païens. Le vice-roi, furieux, excitait le zèle de ses agents et déclamait contre la religion. A l'entendre, elle était capable de susciter des troubles dans l'état; ses ordonnances étaient contraires aux bonnes mœurs; les missionnaires européens prenaient la prunelle des yeux des morts pour en fabriquer une eau magique, etc. M. La Mothe avait engagé un petit mandarin chrétien, favori du persécuteur, à lui parler en faveur des prêtres. Affligé de la destruction des églises et alarmé du danger que couraient les missionnaires, ce chrétien se rendit à ses désirs. Il faillit être la victime de sa bonne volonté; du moins il trouva l'occasion de faire une glorieuse confession de la foi. Le vice-roi lui dit avec colère: « Tu es donc chrétien? — Oui. — Hé bien, il faut abandonner ta religion. — Je ne le puis pas; c'est la religion de mes pères et le seul vrai culte. — Je te donne jusqu'à demain; tu l'abandonneras, ou tu perdras la vie au milieu de cette cour; avise-toi. — Tuez-moi donc sur-le-champ; je ne l'abandonnerai certainement pas. « Le vice-roi, prenant alors un ton plus doux, lui dit de réciter les prières de sa religion et de lui expliquer le décalogue. Il écouta avec attention ce que dit le chrétien, et en parut satisfait. « Cette religion est bonne, reprit-il; je ne la connaissais pas. Connais-tu quelque missionnaire d'Europe? — Oui, répondit le chrétien sans assez de réflexion, j'en connais deux. — Il ne fut pas longtemps sans se repentir de cette parole. Le vice-roi lui donna sur-le-champ par écrit l'ordre d'aller les chercher et de les lui amener, ajoutant qu'il ne voulait pas leur faire de mal, mais seulement en envoyer un en ambassade, et retenir l'autre comme ôtage, et il promit qu'à cette condition il mettrait fin à la persécution et à la destruction des églises. « Quel est le nom de ces deux européens? ajouta-t-il. — J'ignore leurs noms d'Europe; tous les chrétiens et moi les appelons simplement nos pères. L'ordre que vous me donnez est contenu en termes trop durs et trop injurieux pour eux; je ne puis obéir. Comment me charger de saisir comme criminels ceux que je nomme mes pères? »

L'ordre fut mis en termes plus polis, et le chrétien l'accepta. Il voulait ainsi gagner du temps et avertir les missionnaires de se tenir sur leurs gardes. Il partageait d'ailleurs la conviction de plusieurs autres fonctionnaires, qu'un des prêtres d'Europe se présenterait pour arrêter la persécution.

S'il était assez hardi, s'il répondait aux interrogations et réfutait les calomnies, peut-être gagnerait-il quelque chose sur cet homme, devant qui tous les mandarins tremblaient.

Il vint donc trouver M. La Mothe, qui, tandis que ses confrères s'étaient retirés vers la mer, dans les forêts ou sur les montagnes, était resté seul à la porte de la capitale; cet ardent ouvrier du Seigneur voulait ainsi se trouver plus à même de diriger les démarches et les tentatives qui pourraient servir la cause de la religion. Des six missionnaires qui délibérèrent, il n'en fut aucun qui n'ambitionnât la gloire de se sacrifier pour le bien public. Mais quelle confiance mettre dans ce vice-roi? Bientôt ils eurent lieu de remarquer que ce persécuteur était un renard fourbe et cruel, de qui l'on ne pouvait rien attendre de bon, et ils aimèrent mieux s'abandonner à la divine Providence que d'exposer un seul d'entre eux à la certitude morale de sa perte. Ils se retirèrent donc dans les forêts et sur les montagnes (1).

Malgré les périls de la persécution, ou plutôt à cause de ces périls, M. La Mothe songeait à se faire sacrer. Il nous l'apprend dans une lettre du mois d'août 1795: « Les païens, dit-il, vinrent un jour en armes assiéger un de nos couvents de religieuses, où ils me croyaient caché. Mais ce jour-là même, à la sollicitation de notre vicaire apostolique et de mes confrères, et dans la crainte que la persécution ne nous enlevât les évêques qui sont au Tonquin, je me faisais conduire par un des confidents du persécuteur, avec son équipage, pour aller recevoir la consécration épiscopale des mains de Mgr Ignace Delgado, vicaire apostolique du Tong-King oriental. Mais les voies étaient déjà fermées et le danger trop grand, puisque les persécuteurs étaient à la poursuite de l'évêque qui devait être mon consécrateur. Ainsi, je fus obligé de rester à moitié chemin. Aujourd'hui, Mgr l'évêque de Gortyne m'écrit qu'il est en route pour mon sacre et qu'il désire pouvoir le faire le jour du Rosaire. De mon côté, la crainte de manquer d'évêques dans cette région n'existant plus, je n'ai guère envie de consentir au sacre, mais de demander au moins un délai. Peut-être cependant

(1) Cf. *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VII, p. 262 et suiv., et *Nouvelles des Missions orientales*, p. 111.

faudra-t-il céder à l'avis d'un synode que nous nous proposons de tenir à cette époque. Daigne le Seigneur nous éclairer de ses lumières pour faire des règlements utiles à la mission et nous conserver la paix dont nous jouissons maintenant (1). »

La persécution n'avait, en effet, duré que quelques mois. Commencée vers le carême, elle avait pris fin avec l'arrestation du vice-roi, le jour de la Pentecôte, 24 mai 1795. Voici comment les choses s'étaient passées. Doûg-l'y, le vice-roi du Tong-King, n'avait été mis à la tête de ce pays par le régent de Cochinchine, que pour favoriser ses projets d'ambition et de cruauté. Il remplaçait dans ses fonctions Tu-Khâu, que le régent trouvait trop favorable à la religion et trop loyal pour entrer dans un complot. Tu-Khâu avait donc été appelé à la cour. Il arriva alors tout le contraire de ce qu'avait espéré le régent. Tu-Khâu remarqua les fréquents voyages de courriers qui repartaient sans qu'on en donnât avis au jeune roi ni à son conseil. Il soupçonna quelque trahison et pria le prince de se mettre sur ses gardes. Le roi fit arrêter les courriers et l'on découvrit que dans vingt jours Doûg-l'y et le régent devaient massacrer le roi et ses frères pour prendre leur place. Le régent fut aussitôt saisi et renfermé dans une cage, comme les grands criminels, et, le jour même de la Pentecôte, tandis que les missionnaires, dans leurs retraites, récitaient : *Hostem repellas longiùs, pacemque dones protinus* (2), Doûg-l'y était arrêté, enfermé dans une cage, et porté à la cour pour y subir le dernier supplice. Comme il était dans cet état, un des ministres du grand conseil lui reprocha publiquement son injustice et sa cruauté envers les chrétiens, qui n'étaient coupables ni de brigandages, ni de rébellion, tandis que lui-même était un traître, qui voulait s'emparer du royaume. Il convînt que c'était son projet ; *mais*, ajouta-t-il, *le ciel ne l'a pas permis*. Les deux ambitieux, ennemis de Dieu et de leur roi, ont reçu la peine de leurs crimes ; ils ont été mis à mort.

Cette courte persécution fit éclater plusieurs traits de zèle

(1) Lettres des 27 et 28 août 1795, *Nouvelles des Missions orientales*, p. 113.

(2) « Repoussez loin de nous notre ennemi; donnez-nous la paix au plus tôt. » (Hymne de la Pentecôte).

et de courage qui font honneur à la religion et aux chrétiens. Il y eut même des païens, qui, par commisération pour les prêtres, s'exposèrent à souffrir pour la cause de la religion. Une jeune femme du prince fit, de son chef, de grands frais et de grands efforts pour sauver plusieurs églises. Dieu l'a récompensée de son zèle et de sa bonne volonté ; elle a embrassé la religion et reçu le baptême. Elle est disposée à mourir plutôt que de retourner à la cour, de peur d'y perdre son âme.

L'arrestation et le supplice du vice-roi firent tout changer de face. Bien que l'édit de persécution ne fût pas aussitôt révoqué, les grands mandarins, presque tous favorables à la religion, publièrent une ordonnance où il fut enjoint de suspendre les arrestations de chrétiens jusqu'à ce qu'on sût la volonté du roi; les églises durent être rendues au culte et l'argent restitué; les missionnaires purent quitter les forêts et les montagnes ; en un mot, la religion put reprendre au grand jour ses priviléges et ses solennités.

M. La Mothe ne voulut pas rester indifférent à un aussi heureux résultat. « Je proposai, dit-il, à M. le vicaire apostolique d'envoyer en corps une centaine des principaux chrétiens de toutes les provinces, avec des présents, pour témoigner au prince et aux ministres du grand conseil notre reconnaissance de ce qu'ils avaient fait cesser la persécution. Mon projet fut accueilli et produisit un très bon effet. Le prince, ainsi que ses ministres, reçurent nos députés avec des marques singulières de bienveillance ; ils donnèrent des louanges publiques à la religion et à ceux qui la professent, et, par là, nos ennemis se trouvent réduits au silence, et notre sainte religion est plus connue et plus estimée qu'auparavant. Voilà comment la sagesse, la puissance et la bonté de Dieu ont su faire tourner à sa gloire et au salut de ses élus les desseins pervers et la rage des ennemis de son nom (1). »

(1) Lettres des 27 et 28 août 1795; Cf. *Nouvelles des Missions orientales*, p. 111-118, et *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VII, p. 262-282 et 336.

VI.

Sacre de Mgr La Mothe. — Seconde persécution. — Dangers que court Mgr La Mothe, puis redoublement de la persécution. — Nouveau danger. — Martyrs à l'occasion de Mgr La Mothe. — Paix. — Activité de Mgr la Mothe. — Infirmités. — Appels aux prêtres d'Europe. — Lettre à sa famille. — Sa mort. — Son testament. — Sa sépulture.

M. La Mothe, nous l'avons dit, espérait être sacré par Mgr de Gortyne, le premier dimanche d'octobre 1795. Il ne le fut cependant que le 10 avril de l'année suivante : les motifs de ce retard nous sont inconnus. Il ne se livra pas longtemps en paix aux fonctions nouvelles de son éminente dignité. Tout-à-coup, et sans avoir été annoncée par aucun édit, la persécution sévit une seconde fois contre les chrétiens. « Elle fut si cruelle, dit une relation (1), que depuis l'établissement des missions en Cochinchine et au Tonquin, il n'y en a pas eu de semblable à celle-ci. C'est une Providence particulière qu'un grand nombre de missionnaires européens et tonquinois ne soient pas tombés entre les mains des persécuteurs avides et cruels ; tant leurs recherches étaient strictes ! »

Les premières rigueurs commencèrent le 7 août 1798 dans les quatre chrétientés voisines du lieu où le jeune roi Canh-thinh tenait sa cour. L'édit ne parut que le 17 août. Il portait que « la religion portugaise est remplie de superstitions qui ne tendent qu'à tromper le peuple, et à renverser l'ordre public. Elle a été proscrite, il y a longtemps, mais sans succès. Le roi, se proposant de rétablir les choses et de renouveler la face de l'état, croit qu'il y réussira en ruinant entièrement une religion aussi odieuse. Il ordonne, en conséquence, de détruire toutes les églises, tous les domiciles de prêtres, et de prendre tous ceux que l'on pourra trouver. »

Jusqu'au mois de février 1799, la province de Nghê-an, où résidait Mgr l'évêque de Castories avec M. de Bissachère et douze prêtres indigènes, n'eut pas beaucoup à souffrir. Mais le mandarin était l'ennemi juré des chrétiens. Depuis

(1) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VIII, p. 1 et suiv.

longtemps il les menaçait et n'attendait qu'un ordre du roi pour les persécuter. Aussi, dès qu'il reçut officiellement l'édit du roi, il prit ses mesures pour qu'il fût appliqué en même temps dans les douze bailliages de son ressort. Toutes les églises, toutes les maisons de prêtres et de religieuses furent d'abord pillées, ensuite renversées et les matériaux employés à des usages profanes. L'argent et la plupart des objets, qui étaient enfouis, n'échappèrent point aux recherches des persécuteurs. Ils enfoncèrent des sondes de fer dans toutes les parties du jardin, pour s'assurer que rien n'y était caché. Ainsi, ils enlevèrent du collége tout ce qui s'y trouvait: meubles, argent, riz, cire, etc.; il n'échappa à leurs recherches que deux jarres de vin pour la messe.

Les cruautés des Néron et des Trajan se renouvelèrent avec une horrible fureur. Pour forcer les chrétiens à apostasier et à déclarer la retraite des prêtres, on les clouait sur des planches, on les suspendait, la tête en bas, par de petites cordes, attachées à quatre des doigts du pied, ou bien on les pendait par les cheveux. On leur brûlait la barbe ou d'autres parties du corps extrêmement sensibles. On enveloppait les doigts des martyrs avec des mèches de coton, imbibées d'huile épaisse; on les introduisait par un trou dans un vase percé à cet effet et rempli d'huile, et ces doigts ainsi disposés servaient de flambeaux aux barbares satellites du tyran. Quant à ceux qui pouvaient prendre la fuite, on leur faisait la chasse avec des chiens comme à des bêtes sauvages.

Mais c'est surtout les prêtres européens que le mandarin-gouverneur tenait à capturer. Il les connaissait tous par leurs noms et il avait leur signalement. Il s'était vanté qu'il prendrait Mgr de Castories et M. de la Bissachère, fussent-ils allés se cacher dans les nues. On peut concevoir quels dangers ce prélat et ce missionnaire eurent à courir.

« Mgr l'évêque de Castories était encore dans le collége quand les satellites du gouverneur se présentèrent au village où il est situé. Il n'eut que le temps de sortir, sans pouvoir rien emporter. Il dut son évasion à un mandarin chrétien, qui se trouvait là comme par hasard, et qui empêcha les satellites d'entrer dans le village jusqu'à ce que le prélat eut pu gagner un autre pays, au milieu des bois. Les persécuteurs, furieux, saccagèrent tout le village de fond en comble, en punition de ce qu'il avait laissé échapper Mgr La

Mothe. Ils se remirent à sa poursuite et l'évêque ne dut son salut qu'à l'épaisseur des bois. « Je passai, ajoute le prélat dans une de ses lettres, un mois environ dans les forêts, où, à l'exception de quelques éléphants et de quelques tigres, je n'eus aucun sujet de craindre l'ennemi. »

« En quittant les forêts, Mgr l'évêque de Castories se retira successivement dans plusieurs chrétientés, ne pouvant faire dans aucune un très long séjour. Dans une de ces chrétientés, il essuya une aventure, qui, selon toute apparence, devait lui être funeste. Lui-même l'appelle tragi-comique, et n'a jamais pu trop savoir quelle était l'intention des maîtres de la maison, où il se trouvait alors. A peine, en effet, y était-il entré, que des enfants païens vinrent faire du tumulte autonr de la maison et demandèrent à saluer le *Père*. Le bonze gardien d'une pagode voisine y vint aussi avec beaucoup de païens. L'un deux leva la natte derrière laquelle Mgr La Mothe était couché, le visage couvert d'un mouchoir. Aussitôt un autre homme, armé d'un gros bâton, entra comme un furieux et se mit à frapper de son bâton de tous côtés, jusque dans les plus petits coins et recoins de la maison, en criant : « Quoique ce soit l'évêque, je ne l'épargnerai pas. » Une personne de la maison offrit du bétel (1) à cet homme et le pria de cesser ; d'autres lui montraient l'endroit où était caché le prélat. Celui-ci, fatigué de tout cela, et convaincu qu'il ne pouvait échapper, était sur le point de se découvrir ; mais il se retint, et cet homme sortit avec tous les gentils. C'était un chrétien qui jouait ce rôle, pour donner le change aux infidèles. Ceux-ci s'en retournèrent tout fâchés, et l'accusèrent de s'être laissé gagner.

Mgr La Mothe fut pendant plusieurs mois comme enseveli dans un coin de la maison d'un chrétien, où il n'osait pas faire le moindre bruit en toussant ou en crachant (2).

La violence de la persécution se ralentit quelque peu, vers le mois de juin 1799. La plupart des mandarins n'envoyaient plus faire de perquisitions pour découvrir les missionsionnaires ou surprendre les chrétiens dans l'exercice de leur religion. Mais la multitude des espions commandait une

(1) Plante dont les indigènes mâchent la feuille. Il est de bon ton d'en offrir et d'en accepter. Plus la salive que cette feuille excite est rouge, plus on fait preuve de politesse.
(2) Ibidem, t. VIII, p. 20-22.

extrême prudence. Les prêtres tonquinois remplissaient librement l'exercice de leurs fonctions ; mais les prêtres européens ne pouvaient sortir de leur retraite que pendant la nuit. A la faveur de cette espèce de tolérance, les évêques du Tong-King et de la Cochinchine jugèrent à propos de faire, par l'entremise et la protection de personnages puissants à la cour, quelques tentatives pour obtenir la révocation de l'édit de persécution. Ce fut inutile. Le jeune roi ne daigna pas lire une requête apologétique qui lui fut présentée au nom des principaux chrétiens ; il résista même aux pressantes sollicitations de sa sœur. Une victoire remportée sur son compétiteur en 1798 lui avait enflé le cœur ; il y voyait la récompense des efforts qu'il faisait pour anéantir le christianisme ; il se flattait même de pouvoir terrasser le roi légitime de Cochinchine s'il parvenait à faire mourir un missionnaire européen (1).

C'était une disposition peu favorable pour adoucir la position des chrétiens. Aussi les satellites du tyran ne tardèrent-ils pas à reprendre leurs vexations et leurs cruautés. Mais aucun mandarin ne montra tant d'acharnement à persécuter les chrétiens que le gouverneur de la province de Ngnê-an, où résidait Mgr La Mothe. Non seulement il n'y avait plus de maisons pour les personnes attachées à la mission ; non seulement les religieuses étaient dispersées, mais les chrétiens ne pouvaient plus s'assembler nulle part pour faire leurs prières en commun ; il leur était même interdit de les réciter à haute voix dans leurs maisons. Des espions couraient jour et nuit, et mettaient à l'amende ceux qui contrevenaient aux défenses. Mgr l'évêque de Castories fut plusieurs fois exposé à tomber entre les mains des persécuteurs. Les néophytes du village où il s'était caché pendant la persécution presque entière, n'osèrent pas le garder longtemps parmi eux. Il fut obligé, en 1802, de fuir de nouveau dans les forêts. Après être resté, pendant plusieurs jours, exposé aux injures de l'air et à la dent des bêtes féroces, il finit par trouver dans une chrétienté un asile dont il usa jusqu'au terme de la persécution (2).

Le gouverneur, cependant, était furieux de ne pouvoir

(1) Ibidem, t. VIII, p. 66 et suiv. *passim*.
(1) Ibidem, p. 72.

mettre la main sur Mgr La Mothe. Au mois de mai 1801, il apprend que deux frères néophytes, officiers au service du roi, ont facilité l'évasion de l'évêque en lui donnant avis de la recrudescence de la persécution et en le conduisant en lieu sûr. Il fait aussitôt incarcérer le frère cadet et la femme de l'aîné. Ce dernier se rend à la cour et réclame la protection du mandarin supérieur qu'il avait servi. Ce grand dignitaire reprit fortement le gouverneur et lui ordonna de relâcher les deux prisonniers. Il fallut bien obéir. Mais dès que le protecteur des deux frères fut parti pour la guerre, le gouverneur, n'ayant plus rien à craindre de sa part, fit emprisonner les deux néophytes. Il les accusait encore de savoir certainement où était le *maître de la religion*, Mgr La Mothe, de l'avoir visité plusieurs fois, et de lui avoir fait des présents. Par son ordre, on les battit cruellement ; on écrasa les deux poignets au plus jeune et l'on fendit à l'aîné le gras de la jambe jusqu'à l'os. On les coucha ensuite sur le dos, les pieds attachés en l'air, et on leur versa de l'eau dans la bouche et sur tout le visage. Les pauvres patients vomissaient le sang, à force de se contraindre pour n'être pas suffoqués par l'abondance de l'eau. Pendant qu'ils étaient dans cet état, le gouverneur leur disait : « Où avez-vous conduit l'européen ? où est il-caché ? Si vous le déclarez je vous donnerai la liberté. » Ils le savaient ; mais ils ne voulaient rien dire. — « Si vous voulez abandonner votre religion, ajouta le tyran, vous aurez votre grâce ; si vous refusez, je vous ferai trancher la tête. » — « Notre religion est la véritable, répondirent les deux généreux athlètes ; nos parents nous l'ont laissée, nous la portons gravée dans notre cœur ; plutôt mourir que d'y renoncer jamais ! » Ils eurent en effet la tête tranchée sur la place publique (1).

Dieu eut enfin pitié des missionnaires et des chrétiens tonquinois : il leur rendit la paix au mois de juillet 1802. Le roi légitime rentra dans son royaume. En passant par la province de Nghê-an, il admit à son audience Mgr La Mothe et M. de la Bissachère, et les traita avec distinction. A son arrivée dans la ville royale du Tong-King, il fit le même accueil à Mgr l'évêque de Gortyne. Il donna les plus grands éloges aux chrétiens, les appelant *imitateurs de Jésus-Christ, adora-*

(1) Ibidem, p. 74.

teurs du Seigneur du ciel et de la terre, et reconnut publiquement avoir reçu d'eux des services très importants. De plus, il publia un édit qui défendait aux gentils de molester les chrétiens. « Ne sont-ils donc pas, dit-il, une partie du peuple ? ne paient-ils pas les tributs comme les autres ? Si certaines gens croient à des esprits et les honorent, si ces esprits peuvent secourir leurs adorateurs, ce culte ne leur est point défendu par la loi du royaume ; on leur laisse la faveur des esprits ; mais il paraît injuste de forcer à ce culte ceux qui n'ajoutent aucune foi à ces esprits (1). »

La période de persécution que venait de traverser le Tonquin avait marqué sa place en affligeant d'infirmités précoces la plupart des membres du clergé indigène et européen. Mgr La Mothe était presque seul à n'en point souffrir, et cependant les épreuves, les privations de tout genre ne lui avaient pas été épargnées. « Dieu continue, dit-il dans une lettre du 4 mars 1808 (2), de me faire une grâce précieuse. Malgré ma petite santé, je cours, presque sans interruption, même dans les endroits les plus périlleux et les plus malsains, sans en être incommodé. Au contraire, mes gens et les prêtres qui m'aident, quoique dans leur pays natal, en sont souvent réduits à rester sur leur grabat. Dieu veuille que cela tourne à mon plus grand bien. Je ne désire pas une longue vie et je n'espérais pas pousser ma carrière jusqu'à cinquante-quatre ans, surtout après en avoir passé vingt cinq dans les missions. »

L'activité de Mgr La Mothe ne connaissait point de repos. Tantôt il accourait sur un signe du vicaire apostolique, cloué sur un lit de douleur, mais éloigné de plusieurs journées de marche ; tantôt il se multipliait pour trouver la nourriture d'une trentaine de vieillards, aveugles, infirmes, etc., qui venaient chercher l'hospitalité dans la chaumière où il se retirait de temps en temps. Un de ses prêtres lui rendait ce témoignage public : « Mgr l'évêque de Castories, malgré sa faible santé, est infatigable ; il est presque toujours en administration (3). »

La nature, cependant, longtemps dominée, asservie par

(1) Cf. Ibidem, p. 87, et *Nouvelles des Missions orientales*, p. 172.
(2) Ibidem, p. 258.
(3) Ibidem, p. 253, 270 et 286.

l'énergie de la volonté et l'héroïsme du zèle, devait à la fin jeter son cri de détresse. Les infirmités assaillirent Mgr La Mothe ; mais elles furent impuissantes à paralyser son ardeur. Elles ne servirent qu'à lui rappeler le moment peu éloigné où il devait céder à d'autres la noble mission de sauver les âmes. A cette pensée, la pénurie d'ouvriers évangéliques alarmait son cœur de prêtre ; il écrivait donc, à la date du 3 juin 1811 :

« Nous sommes toujours au nombre de six européens, deux évêques et quatre missionnaires. C'est bien peu pour cent cinquante ou deux cent mille chrétiens dont nous sommes chargés. Il semble que la divine Providence ne nous conserve tous aussi longtemps que parce qu'il ne nous vient point de secours. Il n'en est aucun de nous, excepté M. Le Pavec, qui n'ait des infirmités et ne menace ruine, au moins de temps en temps. Mais la besogne nous commande ; il faut fermer les yeux et aller son train. Malgré mes soixante ans, malgré la faiblesse de mon estomac et mes autres occupations, qui ne sont pas petites, je suis tous les jours au confessionnal jusqu'à près de minuit. Les autres font à peu près de même et ne sont moins âgés que de quelques années seulement. Jugez combien de temps nous devons tenir la place et s'il est à propos que vous vous occupiez de nous chercher des successeurs (1). »

Le salut de ses chers Tonquinois le préoccupait d'autant plus, l'année suivante, que la nouvelle des bouleversements de la France était parvenue jusqu'à ces contrées lointaines. « Quel tableau vous nous avez fait de l'Europe, écrivait-il les 10 et 25 avril 1812, (2) et qu'il est à la fois attendrissant et effrayant, surtout du côté de la religion ! Mais, après tout, nous ne perdons pas espérance. Quand le Seigneur daigne ouvrir la porte du salut à ces pauvres Indiens par centaines de milliers, n'est-il pas juste, pieux et raisonnable de penser et d'attendre que, de façon ou d'autre, il leur procurera le moyen de pouvoir entrer et d'en venir à ses fins, qui sont toutes de miséricorde ? Dans cette seule mission, qui ne fait que la moitié du royaume, plus de cent soixante mille âmes seraient exposées à perdre bientôt la religion, si elles ve-

(1) Ibidem, p. 298.
(2) Ibidem, t. VIII, p. 302.

naient à être entièrement privées d'européens pour les conduire en chef. Quel puissant motif de nous faire tenir en place jusqu'au dernier soupir, et d'exciter le zèle des bons prêtres d'Europe, qui auraient connaissance de cette grande œuvre! De six que nous restons, le plus jeune a plus de cinquante ans..... Nous ne doutons nullement que de votre côté vous ne fassiez tout ce qui peut dépendre de vous. L'heure, la bonne heure viendra peut-être plus promptement que nous ne l'espérons ; car le bras du Seigneur n'est pas raccourci, ni ses yeux détournés de son Eglise et de ses élus.

« Au reste, qui de nous oserait se plaindre de son sort, quel qu'il soit, quand nous voyons le chef et le Père universel nous donner un si grand exemple de résignation aux desseins de la divine Providence? Depuis un an, nous disons, pour la délivrance de Sa Sainteté, ainsi que tous nos prêtres annamites, une messe tous les mois ; et nos chrétiens font, tous les jours, des prières particulières pour la même fin. »

Mgr La Mothe, comme un vaillant soldat, devait mourir les armes à la main. Les épreuves devaient achever d'épurer son âme et la débarrasser des inévitables et légères imperfections de l'humaine fragilité. Les brigands qui infestaient la province, après avoir tué le second officier du gouvernement, faillirent mettre la main sur Mgr La Mothe, pendant les fêtes de Pâques. « Mais les chrétiens, dit le prélat, étaient en si grand nombre, qu'ils n'osèrent exécuter leur dessein, ou, pour mieux dire, Dieu ne le permit pas. »

Bien que prochain, le moment n'était, en effet, pas encore arrivé pour recevoir la récompense. Le Seigneur voulait d'abord réjouir son cœur par le spectacle de la religion respectée et honorée : c'était pour lui la plus précieuse compensation à ses fatigues et à ses efforts. « Nous ne sommes inquiétés d'aucun côté, écrit-il ; il en résulte pour la religion une espèce de liberté, de publicité, et un certain lustre assez propre à l'affermir de plus en plus. »

Et dans une autre lettre (1), il met une sorte de complaisance à raconter l'empressement de ses néophytes pour leurs

(1) Lettre du 15 janvier 1814, *Ami de la Religion*, année 1814, t. II, p. 257.

devoirs religieux. « Je viens de faire, dit-il, la cérémonie de la semaine sainte et de la Pâques, et j'ai donné, ce carême, une retraite dont la vue aurait fait couler des larmes. Je ne pouvais la donner que pour quelques paroisses de chrétiens pauvres dans un emplacement très-étroit; mais plusieurs autres paroisses y sont venues. L'église étant trop petite, on avait pratiqué des abris en laissant un espace vide entre l'église et ces abris. Mais cet espace ainsi que tout le reste fut bientôt rempli de façon que les chrétiens, en s'asseyant, s'appuyaient les uns sur les autres. Par un surcroît de peine, la pluie survint le septième jour. Malgré toutes nos instances, il ne nous fut pas possible de renvoyer les chrétiens. Ils aimèrent mieux passer la nuit, recevant la pluie sur le corps, que de se retirer dans les maisons du village, de crainte de perdre leurs places. Et ce n'étaient pas là les seules incommodités qu'ils souffraient. Les gens de cet endroit étaient si pauvres que plusieurs jeunes gens n'avaient pris de nourriture que deux ou trois fois pendant neuf jours. Près de deux cents d'entre eux, qui avaient consommé leurs provisions. jeûnèrent le vendredi et le samedi et passèrent le jour de Pâques sans manger, pour assister à la cérémonie.... C'est quelque chose de bien touchant de voir de nouveaux chrétiens, si faibles d'ailleurs, si peu instruits, si peu secourus, oublier ainsi les besoins les plus impérieux de la vie pour assister aux offices de notre sainte religion ».

Mgr La Mothe avait, toute sa vie, trop aimé sa famille, pour ne pas lui consacrer ses dernières pensées. Trois semaines avant sa mort, il adressait à son frère, sa sœur et ses amis une lettre commune, ainsi conçue (1) :

« Je vous fais celle-ci en commun, parce que depuis plusieurs années je ne reçois plus de vos nouvelles. Je crains que vous ne soyez peut-être plus de ce monde, l'un ou l'autre, et d'ailleurs notre amitié commune et réciproque peut bien nous réunir dans une lettre. Elle ne sera pas longue, vu que l'occasion presse et qu'en outre j'ai mal au bras et n'écris qu'avec peine.

« Après trente quatre années d'absence et soixante quatre d'âge, je ne puis guère espérer, mes bons amis, de vous revoir en ce bas monde; mais le temps approche où nous

(1) Lettre inédite du 29 avril 1816.

nous réunirons, j'espère, pour ne plus nous séparer. Tâchons de nous y disposer de manière à ce que notre espérance soit bien fondée. C'est ce que je demande à Dieu pour vous et pour moi tous les jours au saint autel, ainsi que pour ma chère famille. Grâce à Dieu, je n'ai point encore d'infirmité considérable, et je puis encore remplir mes fonctions comme par le passé; mais les années s'écoulent comme l'eau et bientôt les nôtres seront à la fin de leur cours. Qui eût cru que les miennes dussent aller si loin, avec tant de travaux et un si faible individu pour les supporter. J'ai perdu beaucoup en vous quittant ; mais Notre Seigneur a tenu sa promesse, et m'a payé au centuple dès cette vie; de sorte que je ne me suis jamais repenti, même une seule fois, du sacrifice que j'ai fait pour lui. Qu'il en soit à jamais béni.

« Quant à ma position actuelle, elle ne différe pas beaucoup de ce que je vous ai marqué dans mes lettres précédentes. Notre église se multiplie de jour en jour par la conversion des idolâtres ; et, quoique nous ne soyons pas sans crainte du côté du gouvernement, nous avons plus de liberté que sous nos rois précédents. Celui-ci (Gia-laong) parle même d'envoyer cette année une ambassade en France pour faire alliance avec Louis XVIII. C'est qu'il a des altercations avec les Anglais et qu'il les redoute beaucoup, lorsqu'il les voit entrer dans ses ports. S'il allait m'envoyer *ad hoc*, vous seriez bien surpris, n'est-ce pas ? Mais il n'en sera rien, quoique d'ailleurs il me connaisse personnellement, pour être allé lui présenter mes hommages à son avènement au trône. Nous sommes trop peu de missionnaires pour consentir à nous priver d'un confrère, et surtout d'un évêque. Nous ne restons plus que cinq, pour inspecter plus de deux cent mille chrétiens, tous catholiques. Au reste, nous espérons de jour en jour qu'il nous viendra des ouvriers apostoliques de notre chère patrie, puisque Dieu lui a rendu la paix et a rétabli la religion. Je crois que le bien et la conservation des missions y a beaucoup contribué ; car, comment la Providence aurait-elle abandonné des millions de nouveaux chrétiens répandus dans toutes les parties du monde ? Tous sont gouvernés par le Saint-Siége et par les missionnaires d'Europe ; mais ils seraient bientôt en danger de perdre la foi s'ils en étaient privés ; car les Indiens en particulier ne sont guère propres à être évêques, et sans évêques point d'église, point de religion.

« Nous venons d'apprendre par ricochet les nouvelles de France jusqu'au mois de juin ou juillet de l'an dernier. Il serait inutile que j'en fisse la glose. Mais nous avons la douleur d'apprendre que le vaisseau chinois qui nous apportait vos lettres et nos effets a été pris par les pirates et que tout est perdu ; que, de plus, l'année dernière, le vaisseau qui portait nos lettres à Macao a eu le même sort. Ainsi nous voilà privés de part et d'autre de rien savoir de ce qui peut nous intéresser et nous consoler. Toutefois, consolons-nous dans le Seigneur et faisons-lui un sacrifice volontaire de ces futiles privations, lui à qui nous devons être prêts à faire le sacrifice de notre vie, s'il la demande.

« Je finis en souhaitant à ma chère famille toutes sortes de bénédictions et je vous prie de me donner amples nouvelles de chacun en particulier, car c'est ce qui m'intéresse le plus. Qu'ils me pardonnent, si je ne les nomme pas ; c'est que je voudrais pouvoir les nommer tous. Je me recommande aussi à leur bon souvenir et à leurs prières. Je vous embrasse en particulier, mon cher frère et ma chère sœur, et suis de tout mon cœur, mes bons amis, avec la plus tendre affection,

Votre ami et frère,

† Ch. La Mothe,

Evêque de Castories, coadjuteur du Tonquin occidental.

Il est à remarquer que jamais, dans aucune lettre, Mgr La Mothe ne s'occcupe si longuement de sa famille et ne prodigue si largement les termes d'affection et d'amitié. Il semble que, pressentant sa fin prochaine, il voulait, dans cette dernière correspondance et ces suprêmes adieux, laisser à ceux qu'il aimait un gage certain de la tendresse de son cœur. Il ne devait pas, en effet, recevoir de réponse à sa lettre. Le 22 mai suivant, veille de l'Ascension, il succombait, à Ké-Blân, aux atteintes d'une fièvre maligne, laissant après lui les regrets les plus sentis et le souvenir d'une vie toute de dévouement, de zèle et d'abnégation. Huit jours après sa mort les prêtres de Xu-Nghê inhumaient son corps dans l'église de Tho-Ky (1). Tous les coopérateurs de Mgr

(1) Communiqué par Mgr Croc, évêque de Laranda *in partibus*, coadjuteur du Tong-King méridional. Ce même prélat nous

La Mothe se plurent à faire, dans leurs lettres, l'éloge des vertus de leur bien-aimé pasteur. « Ses longs travaux, ses vertus éclatantes, sa belle mort, sont pour nous un gage qu'il est maintenant au ciel, ou bien près d'y arriver, » dit en particulier M. Guérard, qui recueillit l'héritage spirituel de Mgr La Mothe et fut sacré le 25 juillet 1816 avec le même titre d'évêque de Castories.

Mgr La Mothe avait depuis longtemps prévu ce moment fatal ; il avait pris ses précautions en conséquence, et dès 1804, son frère, curé de Rigny-le-Ferron, recevait la pièce suivante :

Ceci est mon testament :

Je soussigné, Charles La Mothe, natif de la paroisse de Neuvy-Sautour, évêque de Castories et coadjuteur du royaume du Tonquin, dans les Grandes-Indes, dans la vue de la mort, recommande mon âme à Dieu, le priant d'en avoir pitié, par les mérites de Jésus-Christ, son fils unique.

J'institue pour légataire de tous mes biens, meubles et immeubles, Edme La Mothe, mon frère jumeau, desservant de la paroisse de Rigny-le-Ferron, diocèse de Troyes, et à son défaut, Jeanne-Marthe La Mothe, ma sœur ; et j'entends que mondit frère, ou ma dite sœur, à son défaut, fasse et dispose de tous mesdits biens en toute propriété et jouissance, à compter du jour de mon décès, sans que la qualité de l'un ou de l'autre de mon présomptif héritier puisse lui préjudicier, la présente disposition étant faite hors part ; donnant même à mondit frère, ou, à son défaut, à ma dite sœur, la saisine légale.

Fait au royaume du Tonquin, le quatre novembre de l'an mil huit cent trois, et signé de ma propre main

CHARLES LA MOTHE,

Evêque de Castories, Coadjuteur du Tonquin occidental.

Nous regrettons vivement de n'avoir pas de détail sur les derniers moments de Mgr La Mothe. Ils furent sans doute empreints de cette douce et solide piété que respirent toutes

apprend aussi que la province de Xu-Nghé, appartenant du temps de Mgr La Mothe à la mission du Tong-King occidental, en a été détachée en 1846 pour former la mission du Tong-King méridional.

ses lettres. Pour avoir une idée de ce que nous perdons à cette lacune, il suffit de se rappeler les nobles et hautes pensées que lui suggérèrent les principales circonstances de sa vie, sa vocation à la carrrière apostolique, son noviciat, ses débuts dans les travaux de missionnaire.

Nous eussions appris avec bonheur que l'endroit précis de sa sépulture fût désigné à la postérité par quelque signe extérieur. Mais s'il manque à sa tombe un monument fastueux il reste à sa famille un précieux souvenir de bénédiction, de respect et d'admiration.

VII.

Portrait de Mgr La Mothe. — Amour fraternel. — Esprit de sacrifice, de recueillement.

L'excellente nature de Mgr La Mothe, les heureuses qualités de son âme ressortent assez bien, croyons-nous, de l'ensemble de sa vie. A notre avis, cependant, il manquerait quelque chose à cette notice, si nous ne groupions, en terminant, certains traits frappants, capables de dessiner mieux encore la belle figure à laquelle nous avons consacré ces lignes.

La famille de M. La Mothe occupait, après Dieu, la première place en son cœur. Peu de temps après son départ de de Paris, son frère utérin lui avait envoyé une lettre commune avec le curé de Rigny-le-Ferron. M. La Mothe répondit du port de Lorient: « A peu près dans le temps que tu dois avoir reçu une lettre de moi, j'ai reçu la tienne, ou plutôt celle de mon cher chirurgien, à laquelle tu n'as fait qu'ajouter un post-scriptum étoffé. Quoiqu'il en soit, je suis très satisfait de l'accord que vous avez fait l'un et l'autre pour me donner de vos chères nouvelles. La tendresse de mon frère Verrollot et sa reconnaissance que je ne mérite nullement, m'ont fait plus de bien et mis plus de baume dans le sang que ses *potions* les plus délicieuses. Je lui en fais de sincères remerciements, et lui rends dans mon cœur la même place qu'il me garde dans le sien. Nous sommes frères ; nous avons toujours été amis; avec cela, on est sûr de ne s'oublier jamais. Voilà ce que je veux qu'il croie et ce que tu ne manqueras

pas de lui dire, d'après la prière que je t'en fais. C'est une réponse par procureur ; mais il me paraît assez inutile de multiplier les frais, surtout lorsqu'on est aussi sûr de sa grâce que moi (1) ».

Du reste, M. La Mothe avait plus d'une fois témoigné le plaisir qu'il éprouverait à recevoir directement des nouvelles de M. Verrollot. « Je voudrais bien, écrivait-il à son frère (2), qu'il se ressouvînt que je suis son créancier d'une épître. On peut bien pour un bon ami quitter sa lancette et ses melons. »

Le curé de Rigny-le-Ferron ne manquait de lui apprendre de sa famille tout ce qui pouvait l'intéresser : « Je te remercie, répondait M. La Mothe, de ce que tu as bien voulu me faire savoir de mon pays et de mes chers parents. Tu voudras bien dorénavant continuer sur le même ton. Quand tout le monde m'oublierait, je n'oublierais jamais ceux qui m'ont été chers, que je n'ai quittés qu'à regret et que j'espère bien retrouver dans une meilleure patrie, si je ne dois jamais les revoir en Europe (3). »

Mais rien n'égale l'affection qu'il portait à son frère. Il avait remarqué la peine que lui avait causée son départ et il voulut l'adoucir par une attention délicate. « L'autre jour, lui écrivait-il du port de Lorient (4), je réfléchissais sur le caractère de notre amitié ; il me vint en idée de réparer la petite brèche que notre séparation y a faite, et devinerais-tu comment je m'y suis pris ? Je vis chez mesdemoiselles Ménard un service à café à l'adresse de M. Massien, notre ancien principal de collége. Sur-le-champ, le pensée me vint de t'en envoyer un semblable, car je me dis qu'un homme du monde, logé en grand seigneur, ne pouvait se passer d'un meuble si essentiel à la bonne société. Ma pensée était bonne ; je l'ai réalisée et maintenant je ne puis mieux faire que de t'en donner avis. Au reste, cette petite galanterie est moins un cadeau que des arrhes que je te laisse pour te forcer, au moins les après-diners, de penser à moi. Ma petite sœur, qui prend du café le matin, y pensera deux fois pen-

(1) Lettre inédite de 18 janvier 1782.
(2) Lettre inédite du 10 août 1781.
(3) Lettre inédite du 1er juin 1785.
(4) Lettre inédite du 18 janvier 1782.

dant toi une, et je me croirai bien payé de l'amitié que j'ai pour elle. »

Cette affection ne l'empêchait pas de donner à son frère de sérieux conseils, quelquefois même des leçons. Le curé de Rigny, dans sa lettre d'adieu, avait écrit ces mots : « J'admire et je bénis ton sort, mais je ne saurais y porter envie. » « A la bonne heure, mon ami, répondit M. La Mothe, tout le monde ne peut pas être missionnaire, et je sais maintenant ton dernier mot. Je te permets donc bien volontiers de t'engraisser et même de vieillir bien à ton aise au milieu de ton troupeau champenois, pourvu que lui-même ne maigrisse pas sous ta houlette et que tu n'oublies pas entièrement celui qui fut autrefois ton coadjuteur et qui vit aujourd'hui parmi les morts, les mourants et les dangers (1). »

C'est la seule fois que nous trouvons un ton quelque peu sévère ou ironique. Quel ménagement et quelle douceur dans cette autre exhortation : « Un de mes plus doux plaisirs, lorsque je pense à mon frère, est de me souvenir que je l'ai laissé dans un grand désir de devenir le pasteur fidèle et vigilant de son troupeau, et de nourrir en moi l'espérance de pouvoir dire un jour avec lui : *in reliquo reposita est mihi corona justitiæ*. Occupons-nous en, mon cher ami, pendant le court espace que Dieu nous laisse passer dans ce misérable exil. Il ne faut pour y réussir que du courage, de la prière et des sacrifices. J'espère que mes parents, qui sont aussi mes amis, s'occuperont eux-mêmes du soin de leur salut, et qu'un jour nous nous trouverons tous réunis dans le lieu où l'on ne craint ni de perdre, ni de voir altérer son bonheur (2) ».

Plein de douceur et d'attentions pour les autres, M. La Mothe était d'une grande sévérité pour lui-même. Selon le conseil de l'Apôtre, il traitait vraiment son corps en esclave : « Tu sais, écrivait-il à son frère, que je ne me fais pas une affaire de mon mauvais fourreau (c'est ainsi qu'il appelait son corps). Je veux cependant le conserver de mon mieux pour faire pénitence de mes péchés passés (3) ».

Il s'était profondément pénétré de l'esprit de sacrifice,

(1) Lettre inédite de l'Ile de France, le 24 octobre 1782.
(2) Lettre inédite du cap de Bonne-Espérance, 28 mai 1782.
(3) Idem.

tant recommandé par les Livres saints, et dans une lettre de l'Ile-de-France (1), où il détaillait à son frère les précautions qu'il devait prendre pour conserver sa santé: « J'ai raison de justifier ma délicatesse, n'est-ce pas? lui dit-il, car si tu ne le dis pas, tu pourrais bien le penser. Comment ferai-je, s'il m'arrive un jour, comme tu l'as lu dans certaine relation, de me trouver réduit à une seule chemise et à la peau de mes pieds pour me tenir lieu de souliers? Allons doucement, mon bon ami, et ne nous scandalisons pas si facilement. Je ne suis pas encore missionnaire, au moins missionnaire en exercice; mais si Dieu me fait cette grâce, comme je la lui demande, j'espère qu'il me conservera le courage qu'il m'a donné et qu'il me sévrera de cette délicatesse que j'ai contractée, je ne veux pas dire où. On n'aime pas les oignons dans tous les pays et le Tong-King n'est pas trop voisin de l'Egypte. Pour mon misérable étui, je l'abandonne volontiers aux premiers vers qui voudront s'en emparer au moindre signal d'en Haut. Ce n'est pas que je me croie prêt à rendre mon compte; non, mon ami, le vieil homme me reste encore collé sur la peau. Mais j'espère de la bonté du Seigneur que s'il met un jour un peu de lie dans mon calice, il aura égard à tes prières et à ma faiblesse pour ne permettre pas que j'en sois rebuté (2) ».

M. La Mothe se plaisait à méditer souvent l'excellence de la vocation de prêtre en général, de missionnaire en particulier. Nous avons pu remarquer bien des fois comment, au milieu d'une narration agréable, il amenait habilement une pensée sérieuse, rappelant aux autres ou à soi-même une obligation essentielle, un devoir important. Il ne permettait jamais à son esprit d'oublier un seul instant le but qu'il poursuivait, le salut des âmes. « Le Seigneur, dit-il (3), a attaché le salut des âmes aux vertus de ses ministres en quelque sorte, à leurs larmes, à leurs prières, à leurs instructions, à leurs exemples, et tout cela ne saurait se faire sans l'esprit de recueillement, sans cet esprit intérieur et *principal*, comme l'appelait le prophète, qui nous attache aux fonctions du sacerdoce par amour et par crainte; car c'est une chose bien redoutable d'être chargé des intérêts de

(1) Lettre inédite de l'Ile-de-France, 23 mars 1783.
(2) Ibidem.
(3) Ibidem.

Dieu sur la terre et de ne s'en acquitter, pour ainsi dire, que par des vues purement humaines, d'une manière lâche et presque toujours infructueuse, parce que le sel de la terre s'est affadi et que nous ne sommes plus *de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israël* (1). En parlant de la sorte, je parle contre moi, mais j'obéis au désir que tu m'as témoigné que je t'entretinsse quelquefois de nos devoirs et de nos dangers communs ».

Ces hautes pensées, ces nobles sentiments, M. La Mothe les puisait dans la méditation et le silence du recueillement intérieur. Il s'était fait une indispensable obligation de la retraite spirituelle et il n'y manquait pas même au milieu de ses plus pénibles travaux.

« J'ai choisi, écrit-il à son frère, un lieu de retraite où je me propose de rester huit ou dix jours pour faire mes lettres ; les huit jours suivants, je les passerai à me recueillir un peu avec notre bon Maître, et à diminuer un peu les inquiétudes, froideurs, craintes et une infinité d'autres maladies, dont ma pauvre âme est toute pleine. Dieu veuille que les mourants, les morts et les malades et aussi messieurs les païens ne viennent pas me troubler dans mon asile (2) ».

Une lettre de Mgr Longer nous apprend que M. La Mothe, devenu évêque, avait conservé cette excellente habitude et se retirait de temps en temps dans une petite chaumière pour y prier et se livrer aux exercices de la charité (3).

Tel fut Mgr La Mothe. Puisse le lecteur trouver, à parcourir ces pages, autant d'intérêt et d'édification que nous avons goûté de jouissances à les écrire.

E. DEFER,

Curé des Noës (près Troyes).

(1) I Mach. V, 62.
(2) Lettre en partie inédite du 1er juin 1785.
(3) *Nouvelles Lettres édifiantes*, t. VIII, p. 270.

NOTES HISTORIQUES

SUR

COURSON ET SA CHATELLENIE.

Courson, Curcedonus, VIᵉ siècle. — Corçon, 1168. — Churcum, 1173. — Curchinum, Corcum, 1174. — Corchum, XIIᵉ siècle. — Corcio, XIIIᵉ siècle. — Corconnum, 1233. — Curcio, XVᵉ siècle.

Courson est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre, à 24 kil. de cette ville, sur la route nationale n° 77 de Nevers à Sedan.

Le pays dans lequel il se trouve est loin de se recommander par son aspect pittoresque ; c'est à peine si les bois de Courson rompent l'uniformité du paysage ; mais ce bourg possède des eaux abondantes et des carrières importantes de pierres de taille.

L'église offre peu d'intérêt : ruinée par les Huguenots en 1567, elle fut réédifiée dans le style ogival avec trois nefs rectangulaires ; son portail a été reconstruit dans le même style il y a une vingtaine d'années. Cette église possédait de temps immémorial une confrérie du Rosaire, pour le rétablissement de laquelle le seigneur de Courson traita le 8 septembre 1651 avec le prieur des Jacobins d'Auxerre.

Vis-à-vis de l'église s'élève un hospice communal fondé vers 1835 par M. Deserin.

Il y avait une halle et des moulins à vent, dont la construction fut accordée aux nommés Myotte le 14 janvier 1460 par Marie de Savoisy, dame de Chastellux.

Le seigneur de Courson avait des fourches patibulaires à quatre piliers dans l'étendue de la justice de son comté, en vertu de lettres-patentes octroyées en 1687.

La maison commune de Courson n'est autre chose que l'ancien château, cédé en 1829 par la comtesse de Chastellux : c'est une construction du XVII[e] siècle, dont on a démoli une partie pour la rectification de la route d'Auxerre.

Voici ce qu'en dit M. Quantin dans son *Répertoire archéologique du département de l'Yonne* :

Château d'un beau style du XVIII[e] siècle, dénaturé aujourd'hui, et dont la longueur totale est de 52 mètres, la hauteur au niveau des corniches du côté du levant est de 10 m. 70, et du côté du couchant de 14 m. 30, différence motivée par la pente du sol de ce côté. Au sud on a conservé deux tours d'angles circulaires, divisées en trois étages et couronnées par des frontons rampants encadrant les fenêtres et par divers ornements. — Les toits coniques portent des flèches de plomb à balustre, et les hautes cheminées de pierre forment pilastres et dominent l'édifice. La tour du levant a 21 m. 50 de haut et celle du couchant 23 m. 30.

Il est parlé pour la première fois de Courson dans un règlement de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, au VI[e] siècle, par lequel ce prélat ordonne que des prières publiques pour le pape Pélage auraient lieu le 7 des calendes de janvier, à Courson et à Escolives.

A l'époque de la féodalité Courson devint une seigneurie et appartint à plusieurs familles. Voici ce qu'on en dit dans une statistique de 1655 :

« La paroisse de Courson consiste en un bourg, faubourg et trois hameaux, savoir : la Chapelle, la Tour Laurent et Villepot.

« De l'évêché, du bailliage et élection d'Auxerre, fors et à réserve du faubourg, appelé la Rue du Bois, et des deux tiers de Villepot qui sont de l'élection de Clamecy, et toute la paroisse est du grenier à sel de Clamecy.

« Henri Coignet de la Tuilerie, comte dudit Courson, seigneur desdits bourgs et fauxbourgs, de la Chapelle et Villepot.

« La Tour Laurent appartient au sieur comte d'Anlezy.

« Il est sans emploi et riche.

« La terre relève du comté d'Auxerre appartenant à Sa Majesté et en était l'une des quatre baronnies depuis érigée en comté par feu M[e] Gaspard Coignet de la Tuilerye, ambassadeur pour Sa Majesté en Suède et Danemark.

« En toute justice les appellations ressortissent au bailliage d'Auxerre.

« Le revenu de la terre est amodié 2660 livres ; il consiste en tout droit de justice, haute, moyenne et basse, droits de dîme et tierce, droits de halage, éminages, boucherie, et boulangerie, fours, moulins et pressoirs banaux.

« Cette terre est située à cinq lieues de la ville d'Auxerre ; le finage a environ trois lieues de circuit.

« Il n'y a point de commerce que les foires et marchés, peu considérables.

« Il n'y a point de rivière, de pont ni de passage.

« Le pays est au moins les deux tiers de montagnes pierreuses et les deux tiers stériles en grande partie, le reste ne porte que méteil et seigle.

« Il y a environ trois cents arpents de vignes, la plupart mal faites, parce qu'elles ne font pas de bon vin.

« Il n'y a point de prés, hors environ 25 arpents, dont la moitié appartient au seigneur.

« L'arpent de la meilleure terre peut valoir 50 livres, et le reste 40 livres, le fort portant le faible.

« L'arpent de vigne ne peut valoir que 100 livres au plus.

« L'arpent de pré vaut 150 livres.

« Le nombre des habitants du bourg et des faubourgs qui sont de l'élection d'Auxerre est de 300, celui de la Tour Laurent est de 12, celui de la Chapelle est de 13, à Villepot, 14, tous réduits à la mendicité, à la réserve de 12, à cause des fréquents incendies qui y sont arrivés depuis quinze ans.

« En l'année dernière, 1665, les dits habitants ont été imposés à la somme de 3400 liv. par sept commissions séparées ; ils n'imposent que pour le roi.

« Il n'y a ni péages ni octrois. Les charges ordinaires sont l'église qui est ruinée, sans voûte ; un clocher qui est tombé depuis plusieurs années et pour rétablir le tout il faudrait employer 3,000 liv.

« Le presbytère est en très mauvais état, et pour le réparer il faut au moins une somme de 100 liv.

« Il y a un maître d'école qui doit être logé et a 16 liv. de gages, outre ce qui lui est payé par les écoliers.

« Au prédicateur de l'avent et carême, 100 liv., outre la quête, et à l'horloger 50 liv.

« Ils n'ont point de dettes, sinon des restes de vieilles tailles. Ils ont pour communaux environ 60 arpents, tant

chaumes, bois que buissons ; le surplus a été ci-devant adjugé par arrêt du Parlement de Paris en 1628 aux seigneurs pour le tiers.

« Le revenu de la cure est de 200 livres. Le chapitre de la cité d'Auxerre nomme à la cure et l'évêque d'Auxerre confère.

« La dîme appartient au dit chapitre de la cité d'Auxerre pour deux portions de cinq, les trois autres au curé, au chapelain de Sainte-Apolline et au seigneur de Courson. Elle est en blé et en vin à raison de trente l'un. La totalité de cette dîme est amodiée, année commune, trois cents bichets de blé en 4 sacs de valeur de 400 liv.

« La dîme de vin à dix muids, année commune, en valeur de 100 liv.

« Il n'y a point d'autre bénéfice dans la dite paroisse sinon ladite chapelle de Sainte-Apolline ; le revenu est de 60 livres Le sieur de Montreuil, parisien, en est le possesseur. Il est honnête homme et fort âgé. L'évêque d'Auxerre en est le collateur. »

Courson eut de bonne heure des seigneurs de son nom ; mais il est difficile d'en donner une liste complète. Le plus ancien et le plus connu est Pierre de Courson, vicomte d'Auxerre, honoré de la confiance des comtes de Nevers. ; aussi figure-t-il comme témoin dans toutes leurs chartes en faveur des abbayes de l'Auxerrois. Il joua un rôle important dans les démêlés de Pierre de Courtenay avec Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre, qui l'accusait d'être entouré de mauvais conseillers qui le poussaient à persécuter l'église et à troubler la tranquillité des monastères ; ces conseillers étaient Pierre de Courson, vicomte d'Auxerre, et Evraud de Châteauneuf ; ce fut surtout le premier qui encourut la réprobation du prélat. Pierre de Courtenay, n'osant tenir tête à l'orage, livra le vicomte d'Auxerre à l'évêque, qui lui fit mettre les fers aux pieds, et le condamna à être promené en charrette, la tête nue, exposé aux huées de la populace. Pierre de Courson quitta sur-le-champ le pays et se rendit auprès de Philippe-Auguste, qui ne tarda pas à lui accorder toute sa confiance. Il acheta, en 1202, des moines de la Charité, la terre de Coulanges et tout ce qu'ils y possédaient. A cette nouvelle, l'évêque Hugues, mécontent d'avoir un pareil voisin, prétendit qu'il devait être préféré dans l'acquisition de biens ecclésiastiques de son diocèse et offrit de rembourser

Pierre de Courson ; mais celui-ci l'emporta, grâce à l'appui du roi, et en fut quitte pour faire hommage de cette terre.

En 1218 il donna aux religieux de Reigny une vigne qu'il avait au clos de Pource, contenant plus de deux arpents, et quatre livres à prendre sur le revenu de Courson ; son fils y ajouta le don de vingt sous sur ces mêmes revenus.

Gilles de Courson était au nombre des seigneurs de Bourgogne qui se liguèrent en 1314 pour s'opposer aux exactions de Philippe-le-Bel; son sceau représentait un lion, à la tête accostée de cinq croissants et à la queue accompagnée d'une coquille.

A la même époque on trouve Emeniart de Courson, veuve de Guy de la Borde, et Huoz Beroars, sire de Courson, qui avoua tenir en fief du comte d'Auxerre le château de Courson, la ville et les bourgeois, la justice haute et petite, et les appartenances. Cet acte, daté du jeudi après la Saint-Hilaire 1314, mentionne Gilles, Etienne, Isabelle et Boroz de Courson, Gauthier de la Borde, Jean et Guillaume de Taingy.

Gilles de Courson, écuyer, et Jeanne de Saint-Loup, sa femme, vendirent par acte du 14 août 1382 à Louis de Toucy, seigneur de Bazarne et du Vault-de-Lugny, les terres de Courson et d'Asnus, en échange de Thy, Marigny-la-Ville, Athées et Urbigny. Dès lors il n'est plus question de la famille de Courson. D'autres familles avaient encore des propriétés dans ce domaine; Catherine de Carroble, femme d'Etienne du Bos, écuyer, exprima le désir d'être enterrée à Clamecy et fit des fondations en faveur des chanoines de cette ville, donnant tout ce qu'elle possédait à Courson et au territoire de Monteroue sur la paroisse de Druyes : son mari s'engagea par acte du 24 février 1439 à remplir ses intentions.

Louis de Toucy mourut sans héritier mâle, et sa femme, Guye de Mont-Saint-Jean, ne lui avait donné qu'une fille, nommée Alix, qui épousa en premières noces Oger d'Anglure, avoué de Thérouanne, et en secondes Claude de Beauvoir, sire de Chastellux, maréchal de France. Elle mourut en 1425, ne laissant d'enfants que de son premier lit; mais les arrangements de sa succession firent passer Courson entre les mains du maréchal, qui en fit l'apanage de son bâtard Jean, avec l'agrément de Jeanne de Longwy, sa seconde femme. Ce bâtard était un jeune homme violent et belliqueux, qui suivait son père dans toutes ses campagnes. Ayant vu la

fille de Marguerite, dame de Maligny, il demanda sa main et fut refusé; dans sa fureur il vint assiéger le château de Beine où ces dames se trouvaient, et leur fit endurer mille vexations. En 1434 il était au siège de Coulanges-les-Vineuses. En 1446 il fit jeter dans la Cure l'intendant du château du Vault-de-Lugny, pour le punir de ses friponneries et de ses détournements : poursuivi pour ce fait, il sortit du royaume et la terre de Coursen fut confisquée. Cependant tl obtint des lettres de rémission et passa tranquillement à Courson les dernières années de sa vie. Il mourut en 1460, et laissa son héritage à son frère Jean, alors sous la tutelle de sa mère Marie de Savoisy, qui traita en 1470 avec les habitants de Courson au sujet de la garde des clefs de leur ville. Jean de Chastellux en fit foi et hommage au roi le 6 janvier 1485: cet acte fut renouvelé le 10 juillet 1520 par sa fille Hélène, mariée en secondes noces à Jean de Marburg, seigneur de Morvilliers ; leur fils Erard en fit autant le 16 novembre 1545. Vingt ans plus tard, cette terre appartenait par indivis à Louis Picot, chevalier de l'ordre du roi, baron de Dampierre en Champagne, seigneur de Pommeuse, et à Anne de Louany, sa femme (1), et à Edme d'Aulenay, seigneur d'Arcy-sur-Cure, et à Antoinette des Ruyaulx, sa femme. Le premier s'intitulait seigneur de Courson-la-Ville, la Chapelle et Villepot; le second, seigneur de Courson-le-Châtel. Ils firent l'aveu et dénombrement de leur seigneurie le 1er février 1550 et la vendirent le 3 juin 1572 à Pierre de Chazeray, conseiller du roi et receveur de ses finances, pour 38,000 livres. Le nouvel acquéreur en fit foi et hommage le 9 juillet 1572, et mourut en 1581 en laissant Courson à sa fille Michelle, née de son union avec Nicole Boclene, et mariée à Jean Hue, sieur de la Cour-Ligny. Ce dernier laissa trois filles, qui possédèrent par indivis la terre de Courson, et qui sont :

Marie, épouse de Nicolas Bernard, écuyer, sieur de Montebise, contrôleur de la grande chancellerie de France ;

(1) C'est à cette famille qu'appartient le comte de Dampierre, si glorieusement tombé sur les murs de Paris le 13 octobre 1870. Déjà visité en 1815 par les alliés, Courson conserve un douloureux souvenir de la néfaste année que nous venons de traverser, et du pillage qu'il a eu à subir en punition des exploits des francs-tireurs.

Marguerite, veuve de Mathieu Coignet, sieur de la Thuillerie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi (1) ;

Judith, qui se maria à Jean de Saint-Germain, sieur de Rauymes.

Marguerite fut la mère de Pierre-Paul Coignet, qui s'intitulait seigneur de Courson en partie en 1604 ; son fils Gaspard réunit toutes les portions de la seigneurie, en s'engageant par un acte du 2 mai 1643 à payer 600 livres de rente à Jean de Saint-Germain, maître d'hôtel du roi, à Guillaume de Saint-Germain, sieur de la Chapelle, et à Louis de Saint-Germain, sieur de Souchoy ; 722 à Mathieu Bernard de Montebise et à Angélique Boyer sa femme ; 1222 à François Hue, baron de Courson et à Anne le Fuselier, sa femme.

En mai 1650 le roi réunit à la baronnie de Courson les fiefs, terres et seigneuries de la Chapelle, Villepot, le Suchoir, Mouffy, Prenereau, et l'érigea en comté, à charge d'être tenue de lui, à cause de son comté d'Auxerre, à une seule foi et hommage. Sa Majesté y établit deux foires sans préjudice des quatre qui existaient déjà : l'une devait se tenir le premier mardi de carême, et l'autre le 26 août. Ces lettres-patentes furent enregistrées en cour de parlement le 15 juin, et le comte de Courson fit son acte de foi et hommage le 19 août. Gaspard Coignet mourut en 1653, laissant d'Anne Lescalopier Gaspard, qui épousa Lucie des Gentils de Pigeolet. De cette union viennent Henri, seigneur et comte de Courson, Henriette-Edmée, née le 31 juillet 1659, et une autre fille née le 14 novembre 1664 ; il se remaria à Claude-Eléonore de Bruillon.

La terre de Courson passa à Pierre-Paul Coignet, qui en fit aveu le 5 février 1687 ; son union avec Germaine Nigot lui donna les enfants qui suivent :

Henri-Jacques, ci-après :

Pierre-Jules, prieur de Saint-Mesmin, seigneur de Rezay par partage du 26 janvier 1729 ;

(1) Il était fils de Mathieu Coignet, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel et ambassadeur en Suisse, et de Marguerite Raponel, morte le 10 septembre 1606, et avait pour sœurs Jeanne, mariée à Philibert de Thurin, conseiller du roi en la cour de parlement ; Hélène, femme de Simon de Cacquereau, écuyer, sieur de Puiselay ; et Marie, femme de François de Braderaconis, seigneur de Neufville.

Gaspard-Claude, baptisé le 7 septembre 1689, seigneur de Migé;

Pierre-Paul, baptisé le 6 août 1696;

Henri-Jacques Coignet de la Thuillerie, comte de Courson, qui fit foi et hommage le 20 décembre 1720, et mourut le 5 mai 1745, laissant de Marie-Charlotte Colbert de Villacerf:

Marie-Emilie,

Henri-Pierre-Gilbert,

Pierre-Jules, baron et marquis de Courson,

Gaspard-Marie-Victor, mort le 4 novembre 1757.

Henri-Pierre-Gilbert Coignet de la Thuillerie, baptisé le 22 août 1721, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, grand bailli d'Auxerre, major du régiment de Bourgogne, mourut en 1758, laissant grosse sa femme Marguerite Fayard de Champagneux, mais l'enfant ne vécut point, et sa mère mourut le 22 août 1782, sans postérité de son second mari, Paul, marquis de Blosset, seigneur de Saint-Laurent, Vouzeron, Orsay, etc., brigadier des armées du roi, ambassadeur en Portugal, ministre plénipotentiaire en Danemark et en Angleterre.

Après la mort de son frère, Pierre-Jules Coignet de la Thuillerie vendit la terre de Courson à David-Pierre Perrinet, seigneur du Peseau, fermier général; sa fille, Jacqueline-Louise, la porta, par son mariage, à Charles-Pierre Andrault, marquis de Langeron; tous les deux moururent en 1792, et, dans le partage de leurs biens, la terre de Courson fut comprise dans le lot de leur fille aînée, Marie-Louise-Aglaé Andrault, épouse du comte Charles de Damas. De cette union il ne vint qu'une fille, Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, mariée en premières noces au comte de Vogüé, et en secondes au comte César-Laurent de Chastellux, auquel elle laissa, par son testament, la terre de Courson, qui est aujourd'hui la propriété de leur fille, la marquise douairière de Lur-Saluces.

LA RUE-DU-BOIS ET HERMIGNY.

Le premier de ces hameaux n'existe plus; le second fait ctuellement partie de la commune de Courson.

1350, samedi avant la Saint-Laurent. — Guillaume du Pré, écuyer, Jeanne de Fougilet, sa femme, et Guillaume, leur fils, vendirent à Colas Pazy et Odin Brocard tous les biens, cens, justice, bois et autres droits seigneuriaux qne Guillaume de Fougilet avait possédés à la Rue-du-Bois, à

Courson et à Molesme. Colas Pazy les revendit, le dimanche après Pâques charnelles de la même année, à la fabrique de l'église d'Ouzouer-sur-Trézée, moyennant 96 florins d'or.

1406, jeudi après la Saint-Luc. — Hugues de Saint-Aubin, seigneur de Domecy et des Bordes, et Urbine de Merry, sa femme, vendirent à Jean de Carroble, conseiller du roi, les tierces, cens, rentes, terres, blés, maisons et granges situés à La Rue-du-Bois et à Hermigny.

1462, 22 juin. — Les habitants d'Ouzouer-sur-Trézée vendirent, moyennant 24 livres tournois, au chapitre de Clamecy, leurs cens, rentes, justice, terres et tous autres héritages et droits sur la Rue-du-Bois, Hermigny, Courson, Molesme. Les chanoines écrivirent à ce sujet, le 20 août 1467, au comte de Nevers.

1648, 10 octobre. — Le duc de Nevers vendit pour 10 livres de rente, au baron de Courson, tous ses droits sur la terre et seigneurie de la Rue-du-Bois, autrement la Haye-Neuve, et Hermigny, consistant en justice haute, moyenne et basse.

1652, 7 décembre. — Le comte de Courson acheta aux chanoines de Clamecy tous les droits qu'ils possédaient sur la Rue-du-Bois.

1760, 8 novembre. — David-Pierre-Perrinet du Peseau reconnut leur devoir 4,000 livres sur le prix de cette acquisition.

LAURENT, OU LA TOUR-LAURENT.

1406, 18 mai. — Pierre de Chanteloup, écuyer, fit dénombrement de ce fief à Oger d'Anglure et à Alix de Toucy, sa femme. Edmée de Crux est dite dans les actes dame de la Tour-Laurent, que la marquise de Conzié vendit à M. du Peseau.

LE TREMBLAY.

Ce fief, situé à Courson, fut vendu le 4 octobre 1445 à Jean, bâtard de Chastellux, par Aimée de Merry.

MIGÉ.

Migeium, 1130. — Migi, 1163. — Migetum, 1260, — Migié, 1339. — Migetium, XVe siècle. — Miget, XVIe siècle. — Migey, XVIIIe siècle.

L'abbesse de Saint-Julien d'Auxerre avait le droit de présenter un prêtre pour la cure de Migé, ce qui fut reconnu en

1173 contre Etienne, curé de Migé et de Charentenay (1). Ces deux églises avaient été données à l'abbaye vers 1135 par Hugues, évêque d'Auxerre. En 1770, cette abbaye possédait encore le fief de Jully-Maubou, enclavé dans la justice et seigneurie de Migé.

Au nord-ouest du village, on voit un mamelon entouré de fossés sur lequel s'élevait un château-fort qui fut pris par les Anglais en 1356.

Baudoin de Migé est nommé dans une charte de 1163.

Isabelle, veuve de Milot de Migé, écuyer, fournit au comte d'Auxerre l'aveu du bois qu'elle possédait dessus Montegon, et de différents droits qu'elle exerçait à Mouffy et à Migé, par acte du samedi après la Saint-Pierre 1315.

Philippe de Pesselières, chevalier, reconnut tenir en fief du comte d'Auxerre une maison, des bois et différents droits à Migé, par un acte du mercredi avant la Pentecôte 1315, où il est fait mention de feu Jean de Migé, écuyer.

Guillaume, seigneur de Gissey-en-Auxois, reconnut tenir en fief du comte d'Auxerre les hommes et femmes demeurant à Migé, la moitié des moulins et plusieurs héritages au même endroit, par acte du samedi avant la Madeleine 1315.

Jean de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul, possédait Migé en 1473 ; de lui relevaient Bernard de Migé, écuyer, seigneur de Prenereau, Pierre de Moreau, écuyer, demeurant à Prenereau, et les enfants de Louis Chollet.

Antoine de Veilhan était seigneur de Migé en 1549 ; son fils Adrien laissa cette terre à sa fille Anne, qui épousa François de La Rivière, seigneur de Champlemy ; après la mort de ce dernier, elle vendit, par acte du 7 mai 1618, à Guillaume Menant, cinq portions de la terre de Migé. Sa sœur, Marie de Veilhan, épousa Philibert de Pontailler, baron de la Mothe-Ternant, dont elle eut deux enfants, Philibert et Hippolyte, femme de Prix de Vaux : ils possédaient une partie de la terre de Migé, qui fut saisie le 5 mars 1625, à la requête d'Antoinette de la Plume, veuve de Guy de Civry, écuyer, sieur de Villargoix, et adjugée pour 10,550 liv. à Guillaume Menant, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, qui avait déjà acquis l'autre

(1) Jacques Dugeslain était curé de Migé en 1637, et son successeur, Antoine Gressin, en 1658.

portion de la terre. Celui-ci laissa le tout à son fils Samuel, conseiller en la cour de parlement, Migé fut saisi le 25 septembre 1649 à la requête de Jean Flament et consorts, et le 20 août 1654 pour le reste. La Terre passa à Nicolas de Rambouillet-Essonne, sieur du Plessis, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, qui s'en défit en faveur d'Henri Coignet de la Thuillerie. Ce dernier eut un procès avec la dame de Bazarne, qui prétendait avoir partie de la mouvance de ce fief en vertu d'un arrêt du 21 février 1626.

Par acte du 28 janvier 1759, Pierre-Jules Coignet, marquis de Courson, vendit Migé pour 48,000 livres à David-Pierre Perrinet, qui en fit foi et hommage, le 7 juin 1768, à Claude-Louis-François de Regnier, comte de Guerchy, marquis de Nangis et de Miramon, vicomte de Fontenay, baron de Bazarne, gouverneur d'Huningue.

De Migé relevait le fief de Fontaine-Villiers, dont Germain Delye était seigneur en 1600; son fils, Germain, était conseiller au siége présidial d'Auxerre. André Andras, fit foi et hommage de ce fief le 9 novembre 1762, et le vendit, le 17 mars 1763, à Simon-Pierre Regnard de Montenault, curé de Migé.

MISERY.

Misciacus, 519. — Misera, 1098. — Misereium, XIe siècle. — Miseriacum, 1258. — Misery, 1319. — Missere, 1510. — Missery, 1582. — Mizery, 1740.

Guy de Misery est nommé dans un titre de la fin du onzième siècle.

Misery appartenait en 1482 à Hector de Chassy, écuyer, seigneur des Marres et de la Grange-Folle, et à Marguerite du Deffand, sa femme. La Grange-Folle appartenait dix ans ans auparavant à Suzanne de Chandelo.

1528. — Claude de Bourgoing, chanoine de Nevers, ses frères et sœurs, firent foi et hommage à Auxerre pour la Grange-Folle et Crossonnet.

1560. — Philibert de Bourgoing, écuyer, seigneur de Folin, Lichères et la Grange-Folle.

1629. — François de Bourgoing, seigneur de Folin.

1672. — Marie-Marguerite de Bourgoing.

1686. — Charles de Bourgoing, marquis de Folin, sei-

gneur de la Grange-Folle, père de Marguerite, qui porta Misery et autres terres à Paul de Grivel, comte d'Auroy; ce dernier ayant contracté des dettes considérables, ses biens furent mis en décret, et Misery passa entre les mains du marquis de Langeron, qui vendit à M. de Montmien les terres, fiefs et seigeuries de Misery, du Paumier et de la Grange-Folle.

Henri II et François II donnèrent aux habitants de Misery le droit d'usage et de chauffage dans les bois de Frétoy; ce privilége fut confirmé par lettres-patentes données par Charles IX en juin 1562.

MERRY-SEC.

Matriacus, VIe siècle. — Oratorium sancti Memmii, VIIe siècle. — Mairiacus, 853. — Merriacum Siccum, XIIe siècle. — Merrissicum, 1283. — Merrissec, 1469. — Mesri-Sec, 1470.

Le château est converti en ferme; il relevait du Coudray.

Il y avait des fiefs mouvans les uns des autres : le Beauvais, le Coudray, les Drillons, Pierrefitte.

En 1400, Guillaume d'Ouzouer et Gillette, sa femme, possédaient des biens à Merry-Sec.

Par acte du 26 août 1593, Gabrielle de Laval, marquise de Nesles, veuve de François-aux-Epaules, seigneur de l'Isle-sous-Montréal et de Ferrières, comte de Joigny, chevalier de l'ordre du roi, vendit pour 2,000 écus à Barbe Tribole, dame de Pestau et de Misery, veuve de Denis d'Estampes, sieur de La Pinaudière, et à Loup de La Ferté, seigneur de Fouronnes, et à Marie de La Borde, sa femme, les terres et seigneuries de Merry-Sec, Usselot et Pierrefitte.

Le 17 janvier 1623, Marie de La Borde et Jacques de la Couldre, seigneur de Vincelles, firent foi et hommage à Jacques de Mauny, seigneur du Coudray, à cause des terres et seigneuries de Merry-Sec et de Pierrefitte.

Par acte du 8 février 1627, François de Chaumont, écuyer, et Madeleine de La Couldre, sa femme, vendirent à Edme Lecomte de La Ferté, écuyer, sieur du Coudray, Merry-Sec, etc., le tiers de la justice, terre et seigneurie de Merry-Sec et de Pierrefite, le tiers de la terre et justice de La Couldre, suivant le partage fait avec ledit sieur Lecomte des choses à eux et à Jacques de La Couldre, seigneur de Vincelles, délaissées par Anne de Goix, leur mère, le tout pour la somme de 7,750 livres.

Le 4 juillet 1650, Catherine Lecomte et Pierre Mathieu, sieur de Pontarnault, vendirent Merry-Sec, pour 27,000 liv., au comte de Courson; cette terre fut acquise, le 31 janvier 1760, par M. du Peseau.

Le 9 juin 1705, Nicolas-François de Damas, marquis d'Anlezy, fit foi et hommage à Pierre-Paul Coignet, comte de Courson et du Coudray, pour raison du fief de Pierrefitte, mouvant du Coudray.

En 1712, le Beauvais et les Drillons appartenaient en partie à Antoine, Jean, Claude et Hyacinthe Chevalier, enfants de René Chevalier, seigneur des Minières, et de Charlotte de Moncorps. Louise et Jeanne de la Couldre, filles de Gabriel, sieur de La Tuilerie, et d'Elisabeth de Moncorps, firent foi et hommage, le 28 mars 1714, pour leur portion dans ces fiefs; elles firent aveu et dénombrement de celui de Beauvais le 28 février 1715. Celui du fief des Drillons fut rendu le 28 août 1715 par Hyacinthe Chevalier, qui avait épousé Jean Guinard; n'en ayant point eu d'enfants, elle institua pour héritier son neveu Claude-Edme-Charles Chevalier, seigneur des Minières et d'Ouanne, chevalier de Saint-Louis; il fit aveu et dénombrement du fief des Drillons le 28 octobre 1777.

MOUFFY.

Mofiacum, 1283. — Mofy, 1515.

C'était une succursale de Merry-Sec; l'éloignement de l'église de Merry donna lieu à la construction d'une chapelle sur le sol de la justice du seigneur de Mouffy et de Merry-Sec. Il s'ensuivit un point litigieux : les droits honorifiques de cette chapelle appartenaient-ils au sieur de Mouffy, tant comme seigneur de la paroisse que comme seigneur haut justicier du sol de cette chapelle, ou au seigneur de Fontaine-Villiers, dont le fief était un ancien démembrement de la terre de Mouffy, au milieu de laquelle il se trouvait?

En 1473, la moitié de la terre de Mouffy appartenait aux enfants de Jean du Gué, écuyer, et l'autre moitié à Philippe de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans, et relevaient toutes deux de Migé.

En 1521, Guillaume d'Angeliers était seigneur en partie de Mouffy; sa fille Edmée se maria à Geoffroy de Bar, écuyer, qui fit foi et hommage de ce fief le 31 janvier 1532, et en

secondes noces à Claude de La Borde, écuyer. Cette terre appartenait en 1587 à Antoine de Veilhan, seigneur de Giry, Merry-sur-Yonne, du Saussois et de Blannay, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances.

Par acte du 18 février 1650, Roger de Rabutin, comte de Bussy, vendit au comte de Courson, pour 833 liv. de rente les terres et seigneuries de Mouffy et de Prénereau.

Le château, entouré d'anciens fossés, consistait en une grande cour, appentis, pouilailler attenant, granges, deux grandes chambres basses, autant par le haut, cave en soupente dessous, étables à droite, vinée et cellier à gauche, une tourelle au fond avec un petit jardin, prés et terres labourables autour du château, colombier.

NANTEAU ET CREUSY (ce dernier lieu détruit).

Jean Lauverjat, seigneur de Nanteau, passa, en 1462, un bail avec plusieurs habitants de sa terre, moyennant une rente de 6 liv. tournois et 6 bichets de froment. Ce fut l'occasion d'un procès, en 1581, entre leurs descendants et Jean Lauverjat, qui obtint gain de cause et mourut la même année. Il avait eu, de Jeanne Boise, Germain, conseiller au bailliage d'Auxerre; Jean, seigneur de Nanteau; Charles, contrôleur en l'élection d'Auxerre, et des filles mariées à Etienne Ratier et à Florentin et Claude Prévost.

En 1616, Catherine Lauverjat et Etienne Ratier vendirent à leur frère et beau-frère Germain tous leurs droits sur la rente due par les habitants de Nanteau.

Jean Lauverjat, seigneur de Nanteau et de Creusy, eut de Barbe Lafaye un fils, Claude, praticien, qu'il maria, le 7 avril 1635, à Marie, fille de Louis Girardin, procureur au bailliage d'Auxerre, et de Germaine Salomon. Par acte du 23 décembre 1639, il donna à son second fils Jean, lieutenant en l'élection particulière de Jussy, pour le dédommager des dettes contractées en vue de son mariage avec Barbe Delye, tout ce qui lui appartenait dans la terre de Nanteau, et encore le fief de Creusy. Par acte du 2 janvier 1640, Jean Lauverjat et Barbe Lafaye firent l'abandon de tous leurs biens à leurs enfants sus-nommés et à leurs gendres Pierre Chouet et Jacques Choppin.

Par acte du 22 novembre 1644, Jean Lauverjat, seigneur

de Nanteau et de Creusy, vendit ces terres à Pierre Hestaiguel et à Gabrielle Bailly, sa femme; mais en voyant leur insolvabilité, il en reprit possession le 20 mars 1660.

Le 4 septembre 1680, André Marie devint seigneur de ces terres par décret prononcé contre Jean Lauverjat et Anne Ragon, sa femme, et Jeanne et Marguerite Lauverjat, qui devaient 1,125 liv. à Guillaume Coiderc, seigneur des Barres; il en laissa la jouissance à sa veuve, Marie Nigot. Dans un partage du 19 juin 1740, ces terres échurent à André-Zacharie Marie, qui les revendit le 4 septembre 1764, pour 9,000 liv., à M. du Peseau, tant en son nom qu'en celui d'André, baron d'Avigneau, de Geneviève Frappier, d'Alines de Treigny et de Perrette Marie, épouse de Gaston-Joseph de Lanferna, marquis de Vill rs.

USSELOT.

Usselot, 1180. — Huissele, 1299. — Huysselot, 1482.

La justice appartenait à l'abbaye de Saint-Marien, ainsi qu'on le voit dans un procès qu'elle eut, en 1180, contre Étienne de Lalande. Ce fief dépendait d'Ouanne; il fut vendu, le 4 juillet 1650, au comte de Courson, par Edme Lecomte de La Ferté, écuyer, seigneur de Merry-Sec, moyennant 2,000 liv.

M. du Peseau en fit foi et hommage à André-Zacharie Marie d'Avigneau, seigneur d'Ouanne.

LA GOULDRE.

François de La Rivière, seigneur de Champlemy, vendit, par acte du 4 janvier 1614, cette terre à Loup de La Ferté, seigneur de Merry-Sec, et à Marie de La Borde, sa femme, moyennant 1,000 liv.

LE COUDRAY.

Jacques de Mauny, écuyer, était seigneur du Coudray en 1621.

Marie de La Borde, veuve de Loup de La Ferté, seigneur de Merry-Sec, Usselot, Pierrefitte et Misery, fournit au roi, le 11 juillet 1624, l'aveu et dénombrement de la terre et justice du Coudray.

Le comte de Courson acheta, par acte du 2 juillet 1650, moyennant 4,000 liv., cette terre à Edme Lecomte de La

Ferté, seigneur de Merry-Sec, et à Anne de Laduz, sa femme, à Roch, leur fils, à Charlotte de La Perrière, sa femme, et à Catherine, leur fille, épouse de Pierre Matthieu, sieur de Pontarneult.

FESTIGNY, Festiniacu.

Il est parlé de Festigny dans une charte donnée par Charles le Chauve, en 853, à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Les habitants avaient droit d'usage dans la forêt de Frétoy et y furent maintenus par sentence de janvier 1412.

En 1473, Festigny appartenait à Philippe de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans, à cause de Catherine des Barres, sa femme, fille de Louis des Barres, dit le Barois, qui leur avait abandonné cette terre par contrat de mariage du 19 mai 1466.

Le 23 décembre 1522, François de Crux fit foi et hommage au roi pour ses terres et seigneuries de Festigny, Coulanges-sur-Yonne et de la Tour-Laurent, à lui échues par le décès de ses parents, Alexandre de Crux et Marie de Chandée.

Le 26 mai 1549, Jean de Crux, écuyer, seigneur de Fardy, fit foi et hommage de cette terre, qu'il avait héritée de son père, Alexandre de Crux, et la laissa à sa fille Edmée, femme de Jean de Damas, chevalier de l'ordre du roi, seigneur baron d'Anlezy, Crux, Marcilly, Demain, Saint-Parize-le-Châtel: elle en fit foi et hommage le 20 avril 1599.

Un acte de 1637 parle d'Hélène de Gouffier, comtesse d'Anlezy et dame de Festigny.

Le dénombrement de cette terre fut fait le 20 janvier 1647 par François Damas, chevalier, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes d'armes de la reine, Antoine Damas, seigneur d'Antigny, Ezéchiel Damas, seigneur spirituel et temporel des prieurés d'Ambierle et de Saint-Révérien, tous enfants et héritiers de Paul de Damas.

Par acte du 7 juillet 1766 Isabelle-Françoise-Madeleine de Damas d'Anlezy, veuve de François Mamert, marquis de Conzié et baron de Pommiers, vendit cette terre à M. du Peseau pour 130,000 liv.

Ici s'arrête ce travail, dont les matériaux se trouvent aux

archives de Chastellux. Nous serions heureux s'il pouvait contribuer, avec les Notes de Courtépée, à une histoire plus complète de ces diverses localités.

COMTE DE CHASTELLUX.

M. LE MAISTRE (1).

La ville de Tonnerre a perdu depuis quelques années deux hommes laborieux et modestes que la Société des Sciences de l'Yonne s'honorait de compter depuis longtemps parmi ses membres les plus actifs. L'un des deux, M. Camille-Dormois, économe du grand hôpital de Tonnerre, fondé à la fin du XIIIe siècle par une femme illustre, Marguerite de Bourgogne, reine de Sicile et de Jérusalem ; l'autre, M. Le Maistre (Edme-Louis-Anne), ancien percepteur.

M. Camille-Dormois nous a adressé plusieurs communications archéologiques sur des découvertes faites dans le pays. Quoique très courtes pour la plupart et presque toutes sous forme de *Notes*, ces pièces sont toujours intéressantes (2). Il avait réuni à Tonnerre un certain nombre d'objets antiques ou curieux qu'il a donnés au Musée de cette ville. Ses fonctions à l'hôpital et son goût pour l'archéologie le portèrent tout naturellement à recueillir tout ce qui avait appartenu de près ou de loin à la fondatrice de cet établissement. La salle des délibérations de la Commission est ornée de vitrines sous lesquelles on conserve pieusement les bijoux de la reine, et des ornements qu'on a cru à tort de son temps, les chartes

(1) Notice lue à la séance de la Société des Sciences de l'Yonne, du 3 décembre 1871.

(2) Voici la nomenclature de ces documents. — Note sur la découverte d'un champ de sépulture à Villiers-Vineux, t. II.— Lettre sur le même sujet, t. III.— Note sur des antiquités trouvées à Fulvy, ibid. — Description des bâtiments de l'hôpital de Tonnerre, t. VI. — Note sur deux fragments de sculpture de l'ancienne salle des malades de l'hôpital de Tonnerre, t. VIII. — Note sur un champ de sépulture découvert à Flogny, ibid. — Notice historique sur la commune de Villiers-Vineux, t. X. — Notice sur des car-

de fondation de la maison, munies encore de son sceau en cire rouge, etc., etc.

M. Camille-Dormois avait entrepris également le dépouillement des riches archives de l'hôpital. L'inventaire qu'il en a fait est un vrai travail de bénédictin. Espérons qu'un jour la Commission adninistrative en fera profiter la science historique en le livrant à l'impression (1).

Si M. Camille-Dormois avait essayé de fouiller quelque coin du terrain historique du Tonnerrois, M. Le Maistre le sillonna en tous sens; il le connaissait à fond et mettait à jour, depuis longtemps, chaque année, quelque fruit de ses recherches, qui semblaient devoir être inépuisables. La liste des mémoires qu'il a publiés pour la plupart dans *l'Annuaire* et dans le *Bulletin de la Société*, et que nous donnerons à la suite de cette notice, montre sa fécondité, l'abondance de ses ressources et son activité pour le travail.

Mais procédons régulièrement, et faisons connaître M. Le Maistre plus intimement.

Il appartenait à l'une des plus anciennes familles du Tonnerrois, dont les fonctions dans la magistrature remontent au XVIe siècle. On en voit figurer les membres dans les registres paroissiaux et dans ceux du tabellionnage de la ville de Tonnerre, avec les titres de nobles et de seigneurs du Breuil, de Millery, Luzarche, Varennes, Merey-le-Serveux, etc. (2).

reaux émaillés provenant d'un hôtel construit à Tonnerre au XVIe siècle, t. XIV. — Note sur des bijoux appartenant à la comtesse Marguerite de Bourgogne, t. XVI. — Recherches sur des marques et des signatures du XVIe siècle, t. XVII. — Quelques notes pour servir à l'histoire des communes de Lézinnes et de Sambourg, t. XIX.

M. Camille Dormois a publié, en dehors du bulletin, un volume intitulé: Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre, Auxerre, Perriquet 1853, in 8. pl. ; et les brochures in-8 ci-après : Du service de santé à l'hôpital de Tonnerre ; liste des barbiers, chirurgiens et médecins de cette maison, Tonnerre, 1857. — Recherches historiques sur le Petit Fontenay de Tonnerre, 1862 ; — Notice sur le sépulcre de l'hôpital de Tonnerre, 1863 ; — Notice historique sur les dames hospitalières de l'hôpital de Notre-Dame de Fontenilles de Tonnerre, 1866.

(1) M. Camille-Dormois est mort au mois de février 1867.

(2) Voy. Albrier, *Revue de Bourgogne*, 1870. Notice sur M. Le Maistre.

A partir du XVIe siècle, les ancêtres de M. Le Maistre se sont distingués par leurs services militaires. Trois générations se succédèrent dans la carrière des armes, et leurs représentants méritèrent la croix de Saint-Louis (1). Deux autres générations devaient imiter ce noble exemple; mais là s'arrête cette fleur de gloire fauchée par la mort.

En 1814, le père de M. Le Maistre fut arrêté comme notable par l'ennemi, puis emmené en ôtage à Dijon et eut sa maison pillée. M. Le Maistre avait alors 17 ans, étant né à Tonnerre le 25 décembre 1797. Il a toujours conservé une vive impression de cet événement. Heureux qu'il a été de ne pas en avoir, comme nous, vu de plus terribles du même genre!

Elevé au collége de Tonnerre, et au sein d'une famille pieuse, M. Le Maistre termina ses études au collége de Versailles. La foi monarchique animait le cœur de son père, qui voulut que son fils aîné servît son roi et son pays, suivant comme lui, la carrière militaire. M. Le Maistre s'engagea le 15 mars 1815 dans les Volontaires royaux de l'Yonne, d'où il passa, deux jours après, dans le corps des Volontaires de Vincennes. Ces corps ayant été licenciés au retour de l'empereur de l'île d'Elbe, le jeune Le Maistre rentra dans ses foyers.

Il se prépara alors pour concourir à l'Ecole polytechnique, mais il n'y eut pas d'admission d'élèves cette année-là, et il resta sur ses examens, qui avaient été bons.

Cependant, la carrière militaire était toujours le but des désirs de M. Le Maistre, et quelques mois après les Cent-jours il entra comme volontaire au 3e régiment de la garde, commandé par le général vicomte de Bertier. Les recommandations de sa famille le firent choisir par le général pour son

(1) Les ancêtres de M. Le Maistre distingués par leurs services militaires et décorés de la croix de Saint-Louis sont : Louis Le Maistre, écuyer, lieutenant du Grand-Maître de l'artillerie de Phalsbourg, né en 1652, mort en 1730; — Louis Alexandre Le Maistre, écuyer, commissaire provincial de l'artillerie, officier commensal de la maison du Roi, né en 1695, mort en 1782. — Le Maistre Adrien Charles-Louis-Alexandre, né à Tonnerre, en 1753, capitaine commandant de l'artillerie et du génie, mort en 1824. Il avait fait toutes les campagnes de la guerre d'Amérique, jusqu'en 1783.

(Notes manuscrites communiquées.)

secrétaire; et après quatre ans passés dans ce corps il le quitta avec le grade de sergent-major, pour entrer dans la légion de la Corrèze (19 mai 1819). Il passa de là successivement au 10e de ligne et au 46e où il fut nommé sous-lieutenant le 5 mars 1823. En 1826, il était officier-payeur et sur le point de passer trésorier. Des motifs de famille le rappelèrent à Tonnerre et il donna sa démission.

Le 27 octobre 1826, il fut nommé percepteur des finances à Tonnerre, ville qu'il ne devait plus quitter. La longue carrière civile qu'il y passa fut consacrée à de nombreuses œuvres utiles, qui lui mériteront un souvenir ineffaçable dans tous les cœurs bien nés.

C'est surtout aux œuvres de charité et de piété qu'il employa une grande partie du temps que ses fonctions et ses devoirs de famille et de société lui laissaient libre. C'est ainsi qu'il fut membre du Bureau de bienfaisance (1829), délégué de la Commission centrale de secours pour le choléra (1832 et 1849). Dès 1829 il avait signalé le moyen d'éteindre la mendicité. En 1853 il était membre du Conseil de l'Orphelinat départemental, et il fondait avec quelques amis l'œuvre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, dont il devint l'âme et le président.

L'administration de la fabrique de l'église Saint-Pierre, sa paroisse, ne pouvait lui rester étrangère; dès 1829 il était appelé au Conseil. Il fut enfin l'un des fondateurs-administrateurs de la caisse d'épargne de Tonnerre et membre de la Commission de Statistique agricole fondée dans chaque canton, en 1852.

Dans un autre ordre d'institutions, la garde nationale, il fut en 1832 nommé lieutenant de la compagnie de voltigeurs; en 1837, capitaine-rapporteur du Conseil de discipline, ce qui n'était pas une sinécure, et en 1846, capitaine de voltigeurs, grade qu'il conserva jusqu'en février 1848.

Cette réunion de fonctions dans la même main surprendra les personnes pour qui le travail est chose secondaire. M. Le Maistre trouvait du temps pour remplir ponctuellement toutes ces charges volontaires, et il lui en restait encore assez pour son service financier et pour ses travaux historiques. Cependant il s'est rencontré un jour des personnes qui, jalouses de la réputation de cet homme modeste et des distinctions dont il était l'objet, ont amené ses supérieurs à croire que son service obligatoire pouvait souffrir de ces occupations multipliées.

M. Le Maistre, indigné, y répondit en donnant sa démission de la plupart de ses charges gratuites et honorifiques.

Il est temps maintenant de parler des travaux qui rattachent, directement ou indirectement, M. Le Maistre à notre compagnie, et qui le font plus particulièrement regretter à nos yeux.

M. Le Maistre avait de bonne heure jeté ses regards sur le passé du pays tonnerrois, dont les nombreux et beaux monuments féodaux et religieux l'avaient vivement intéressé. Les restes des monastères de Saint-Michel, de Molosme, de Saint-Martin, le grand hôpital de Tonnerre et tant d'autres témoins encore debout de cette histoire de nos pères, qui ne fut pas sans gloire, tout cela attira ses pensées et ses méditations. Il avait été publié bien peu de chose avant lui sur le pays Tonnerrois ; c'était un motif de plus pour exciter sa curiosité.

L'*Annuaire de l'Yonne*, qui a fourni une carrière déjà longue, reçut à son origine, en 1837, les premiers essais historiques de M. Le Maistre. Ce n'étaient que de simples notes sur Marguerite de Bourgogne et Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre. Il prit bientôt goût à ce genre de travaux. Peu après il s'attaqua à des sujets de plus longue haleine, dans l'étude desquels il ne tarda pas à déployer une érudition véritable et puisée aux sources. En parcourant ses œuvres, on voit qu'il aimait particulièrement les recherches biographiques et les histoires des villages de la contrée tonnerroise. Il ne dédaignait pas, à l'occasion, de faire quelques excursions sur les domaines de la géographie ancienne et de l'archéologie, et même de la sigillographie ; mais il revenait plus volontiers aux premiers genres.

Nous connaissons tous les notices dont M. Le Maistre a souvent favorisé l'*Annuaire* et aussi quelquefois notre société ; nous les avons lues avec intérêt lorsqu'elles ont paru et nous en avons conservé un bon souvenir. Ce n'est pas sans doute qu'elles soient absolument sans défauts, mais quelle somme de travail elles accusent ! Combien M. Le Maistre a-t-il dû feuilleter les douze in-f[os] du grand Cartulaire de Saint-Michel de Tonnerre, les manuscrits de Pithou et de Cerveau (1), les archives de l'Yonne et de la Côte-d'Or, etc. etc., pour donner

(1) Ces manuscrits sont conservés à la bibliothèque de Tonnerre.

corps et vie à ces histoires des antiques monastères du pays Tonnerrois, à ces monographies animées de villages dont l'origine remonte aux temps gaulois. Son bagage littéraire, réuni, composerait bien la valeur de trois gros volumes in-8, divisés en une multitude de brochures.

M. Le Maistre connaissait bien son Tonnerrois : il en parle à coup sûr; on sent qu'il y est sur son terrain. Comme il aime à s'étendre avec complaisance sur ces vieilles familles historiques des comtes et des comtesses de Tonnerre, des Livingston, des Stuart, des Boucher, des Lezinnes, des Dinteville, des Clermont, et de tant d'autres. Il est moins heureux au dehors, lorsqu'il est obligé d'employer des matériaux de seconde main, comme pour Saint-Emilien, par exemple, qui est son dernier ouvrage.

Un lecteur raffiné et exigeant sur la couleur locale pourra trouver quelquefois que M. Le Maistre, avec son style imagé, emploie des formes recherchées qu'il applique et des tons qui s'harmonisent peu sur la palette historique. Il faut se rappeler que notre confrère n'était pas de la jeune génération, qu'il a plus manié dans sa jeunesse l'épée que la plume. L'abondance des faits rend d'ailleurs leur mise en scène plus difficile, et si c'est un défaut, il faut tenir compte de l'ample compensation qu'on trouve dans le résultat définitif.

M. Le Maistre écrivait avec la franchise et l'honnêteté de son caractère. La chaleur qu'il met dans ses récits est une qualité véritable et qui entraîne le lecteur. Il ne dissimule pas la légitime indignation qu'il éprouve à la vue des malheurs du pays, amenés par les violences des soudards, par l'intolérance des partis. Mais il reste toujours un solide chrétien et on retrouve partout chez lui l'admiration pour les glorieuses traditions de la patrie.

M. Le Maistre s'était acquis de nombreuses relations dans le monde érudit. On ne faisait jamais appel en vain à son obligeance inépuisable. Il n'était pas un de ces savants jaloux qui cachent tout ce qu'ils trouvent et accaparent à leur profit les trésors de la science. Cela eut été incompatible avec sa nature, son cœur chaud et affectueux, son caractère primesautier. J'eus l'honneur de le connaître dès les premières années de mon entrée en fonctions aux archives de l'Yonne : des goûts communs et un échange mutuel de pensées amenèrent entre nous une amitié cordiale que la mort seule devait rompre.

La fondation de notre compagnie le compta au nombre de ses premiers adhérents et il y fut toujours fidèle. Il a publié dans nos bulletins bon nombre de mémoires (1). Parmi les travaux qu'il réservait pour les recueils du pays, le *Mémoire sur le Pagus Tornodorensis*, qu'il adressa ensuite au Concours des antiquités nationales, lui valut une mention honorable de l'Académie des Inscriptions, distinction qui, toute secondaire qu'elle soit, n'est cependant pas prodiguée.

S'il est un sujet que M. le Maistre ait affectionné, c'est celui de la Chevalière d'Eon. Ce personnage mystérieux a toujours charmé tous ceux qui l'ont étudié aussi bien que ceux qui l'ont connu. L'étrangeté et le romanesque de ses aventures, les doutes que son costume féminin avaient fait naître sur son sexe, et qui ont provoqué en Angleterre des paris fabuleux, et fait composer en France des mémoires et des livres plus ou moins véridiques (2), expliquent cet intérêt soutenu qui n'est pas encore épuisé.

M. Le Maistre, qui avait eu à sa disposition les papiers de la Chevalière d'Eon, résolut d'entreprendre d'en raconter l'histoire. Cette œuvre de longue haleine est restée manuscrite. Le même projet avait bien tenté aussi un autre de nos honorables confrères, M. le baron Chaillon des Barres; c'eut été pour lui morceau de roi! Sachant que M. Le Maistre avait préparé d'énormes matériaux et dégrossi le sujet, il aurait bien voulu obtenir l'abandon de son manuscrit pour le faire sien, se l'identifier et y répandre la finesse et le mordant de son style, s'y livrer à toute sa verve et à toute sa fantaisie. Mais ce projet n'eut pas de suites.

Parmi les travaux manuscrits de M. Le Maistre, n'omettons pas de mentionner un *Armorial général du département*, grande compilation où l'exactitude répond à l'étendue des recherches. Les familles qui ont possédé les seigneuries, les simples fiefs même, dans l'étendue du pays actuel de

(1) Voir, à la suite de la présente notice, le catalogue des œuvres de M. Le Maistre.

(2) Parmi ces livres, il faut citer les *Mémoires sur la Chevalière d'Eon*, par Fr. Gaillardet, 1866, in-8, qui, cette fois, paraissent authentiques et contiennent une curieuse confession de l'auteur sur les prétendus mémoires qu'il avait publiés dans sa jeunesse sur d'Eon, et qui n'étaient qu'un audacieux roman.

l'Yonne, celles qui ont été anoblies par leurs charges publiques, toutes les illustrations qui ont touché en quelque point à notre pays, figurent dans ce recueil. Sa publication aurait été bien désirable, mais diverses circonstances en ont empêché. Espérons qu'un jour ce projet se réalisera.

M. Le Maistre, en contribuant ainsi à l'œuvre commune par son concours actif dans les affaires publiques et ses études, ne cherchait de récompense que dans la satisfaction du devoir accompli et d'être utile à son pays. Il allait en obtenir une, cependant, qu'il n'attendait pas et qu'il n'avait pas sollicitée.

La guerre de Crimée avait eu lieu en 1854 et les glorieux vainqueurs revenaient l'année suivante recevoir le prix de leur sang. Un des fils de M. Le Maistre, Louis, brave garçon que j'avais engagé ici en 1849, rentrait avec l'épaulette de sous-lieutenant, et il se rendait à Paris encore boiteux; son air martial faisait plaisir à voir. Je lui parlai de l'assaut de Malakof où il avait été grièvement blessé. Il avait vu la mort de près, mais sans sourciller. A Paris il rendit visite à l'empereur, comme bien d'autres, mais avec cette différence qu'au lieu de solliciter pour lui, il demanda la croix pour son père qui comptait 29 ans de services militaires et civils honorables, et qui avait derrière lui trois générations de chevaliers de Saint-Louis.

Le souverain, surpris de la modestie du jeune officier, répondit: Je n'ai pas l'honneur de connaître monsieur votre père, mais soyez assuré que justice sera faite. Quinze jours après, M. Le Maistre était décoré en récompense de ses travaux historiques (1). — Quelle surprise pour M. Le Maistre! Complétons cet épisode sur son vaillant fils. La guerre était son élément. A peine guéri, il rentre aux zouaves, prend part à la campagne d'Italie, puis retourne en Afrique où il avait fait ses premières armes. La guerre du Mexique le voit de nouveau au rang des volontaires qui partent pour ce pays funeste, et il y trouve la mort au deuxième siége de Puebla, le lendemain du jour où il avait reçu la croix pour sa belle conduite!

(1) Remarquons que M. Le Maistre était alors, et depuis 1849, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, et que ce fut par ce département qu'il obtint la croix.

Cette perte fut bien sensible à M. Le Maistre; malgré toute l'affection qui l'entourait à son foyer, il ne pouvait oublier que celui-là aurait continué les traditions glorieuses de la famille.

Le temps était venu pour M. Le Maistre de prendre un repos que sa santé réclamait. Il quitta ses fonctions de percepteur à la fin du mois d'avril 1861, et put dès lors s'adonner avec toute liberté à ses études favorites. C'est pendant les dix dernières années qu'il composa et mit au jour, ou prépara plusieurs de ses meilleures notices. Mais sa santé s'ébranlait peu à peu. Une affection du cœur et la goutte le menaçaient et interrompirent sa vie active. Des indispositions répétées le rendirent sédentaire sans le forcer cependant à interrompre tout à fait les travaux qui faisaient sa distraction et son bonheur. Je le vis quelques mois avant sa mort, alité, mais toujours plein de sérénité. La sollicitude de Mme Le Maistre qui ne s'était jamais démentie adoucissait ses souffrances ; et il a pu dire dans son testament « qu'elle avait été son bonheur et sa vie, et qu'elle avait toujours pieusement partagé ses peines et ses joies. » Hélas, je ne devais plus le revoir ! Au commencement de 1870, il m'écrivit encore une longue et affectueuse lettre; j'étais loin de pressentir que ce serait la dernière. Il m'y parlait de mes *Rues d'Auxerre*, petit volume que je venais de lui envoyer; et passant à des sujets qu'il savait devoir m'intéresser, il ajoutait quelques mots de rectification ou de complément à mon livre : sur un évêque de Bethléem, dont il est parlé page 62; — sur M. Marie d'Avigneau « dont la biographie serait aussi curieuse qu'intéressante; » — sur Maure le conventionnel, etc. C'était le 15 janvier. Moins de deux mois après, M. Le Maistre avait cessé de vivre.

Un de ses meilleurs amis (1) m'écrivait, le 11 mars : « Notre « digne ami est mort avec calme et courage. Sa piété sin- « cère l'a soutenu jusqu'au dernier instant. Il souffrait « beaucoup et cependant il ne se plaignait pas. » — Cette mort est digne d'une aussi noble vie.

(1) M. Garrel, percepteur à Tonnerre.

CATALOGUE

des Notices, Mémoires, etc., publiés par M. Le Maistre.

§ 1er. — BIOGRAPHIES.

Notes sur Marguerite de Bourgogne et Louise de Clermont, comtesses de Tonnerre. (Annuaire de l'Yonne, 1837.)

Maires de la ville de Tonnerre. (Frottier, à Tonnerre, 1845, 37 p. in-8.)

Des chevaliers de l'Arquebuse de la ville de Tonnerre. (Tonnerre, Frottier. 1845, 30 p. in-8.)

Notice sur M. Bourée, médecin bibliothécaire de la ville de Châtillon-sur-Seine. (Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, t. VI, 1853).

Recherches historiques sur le sexe du chevalier d'Eon. (Bulletin *ibid.*, de 1854 et br. in 8, 24 p.)

Liste des députes élus dans le département de 1789 à 1854. (Annuaire de 1855.)

Rectification à la liste des députés élus dans le département de 1789 à 1854. (Ann. de 1856.)

Notices nécrologiques sur MM. de Partouneau et Oscar Duranton, sous-préfets de Tonnerre. (Extrait du *Tonnerrois* de 1855).

Notice généalogique sur la famille de Livingston. (Tonnerre, 1855, 38 p. gr. in-8.)

Liste des membres du Conseil général de l'Yonne. (Annuaire de 1857.

Notice biographique sur Roard de Clichy. (Bulletin de la société des sciences, t. IX 1855.)

Un hermaphrodite, par L. Jourdan, réfutation en quatre pages d'une prétendue histoire du chevalier d'Eon (1). (Extr. du *Tonnerrois,* 6 octobre 1861).

Marguerite de Bourgogne, reine de Naples, etc. (Annuaire de 1867 et br. in-8 de 70 p.)

Le général Barbuat de Bois-Gérard. (Annuaire de 1868.)

Rodolphe Le Maistre, savie et ses œuvres. (Revue de la Bourgogne, 1858 et br. in 8, 5 p.)

Saint Emilien et les Sarrasins en Bourgogne. (La *Bourgogne*, revue provinciale, 1869 et br. in 8, 32 p.)

§ 2. — MONOGRAPHIES DES VILLAGES ET SEIGNEURIES.

Notice sur l'abbaye Saint-Michel près Tonnerre. (Annuaire de 1843 et br. in-8, 36 p.)

Molosme, Saint-Martin et Commissey. (Annuaire de 1846, et br. in-8, 43 p.).

— Dannemoine. (Annuaire de 1847 et br. in-8 de 42 p.)

(1) On peut voir dans les *Mémoires sur la Chevalière d'Eon*, par Gaillardet, 1866, comment M. Jourdan avait prêté à la légère son nom à une composition effrontée de la première édition du livre de Gaillardet, et qui avait pour titre l'*Hermaphrodite.*

Un épisode du siége de Noyers en 1558. (Bull. de la société des Sciences, t. IV 1850.)
— Epineuil. (Annuaire de 1852.)
— Vezinnes. (Annuaire de 1853.)
— Lezinnes. (Ann. de 1870 et br. in 8 93 p.)

§ 3. — GÉOGRAPHIE.

Notice sur le *Pagus Tornodorensis*. (Ann. de 1845 et br. en 16 p. in-8.)
Eburobriga, Avrolles. (Revue de Bourgogne, 1869 et br. in-8, 12 p.)

§ 4. — ARCHÉOLOGIE.

Ancienne porte romane et église romane souterraine de Tonnerre. (Ann. de 1848.)
Découverte d'un champ de sépulture à Tonnerre. (Bulletin de la soc. des sciences, t. III, 1849.)
Minimes de Tonnerre, découverte de la première pierre. (1850, Frottier, à Tonnerre, 26 p. in-8.)
Note sur une découverte d'antiquités romaines à Tanlay. (Bulletin de la soc. des sciences, t. IV, 1850.)
Notice sur l'ancienne ville de Tonnerre, l'église Saint-Aignan, la chapelle romane et l'église Saint-Pierre. (*Almanach de l'Yonne*, 1851, et br. de 22 p. et pl.)
Commune de Quincerot, construction d'une nouvelle église. (*Tonnerois* des 14 et 22 octobre 1855, et br. in-8, 12 p.)
Souvenirs. — L'ancienne et la nouvelle sous-préfecture de Tonnerre. (Tonnerre, 11 p. in-8.)
L'hôtel d'Uzès, à Tonnerre. (Ann. de 1869.)

§ 5. — SIGILLOGRAPHIE.

Sur les sceaux de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre. (Mém. de la soc. de Sphragistique, 1852, et br. in-8.)
Sceau de Jacques de Clermont au XVIe siècle. (ibid., 1853, et br. in-8, 16 p.)

§ 6. — BIBLIOGRAPHIE.

Notice sur la vie et la bibliothèque du chevalier d'Eon. (Bul. de la soc. des Sc., t. VIII, 1854.)
Compte rendu du t. I. de *l'Histoire de la ville et du Comté de Bar-sur-Seine*, par M. Coutant. (*Tonnerrois* de 1855 et br. en 4 p. in-8.)
Bibliothèque du chevalier d'Eon et manuscrits de Vauban. (*Tonnerrois* des 28 avril et 5 mai 1867.)

§ 6. — ART HÉRALDIQUE.

Du blason et des armoiries dans le Tonnerrois. (Bul. de la Société des Sc., t. I, 1847.)

§ 7. — EPHÉMÉRIDES.

Sur le passage de la reine Louise de Lorraine à Tonnerre en 1583. (Ann. de 1869.)

LA CATHÉDRALE D'AUXERRE

SCULPTURES DES PORTAILS



NTREPRENDRE la description, l'analyse et le dessin d'une œuvre aussi complexe, aussi savante que celle des sculptures de la cathédrale de Saint-Etienne d'Auxerre, est une tâche de longue haleine; un travail de conscience surtout, dans la stricte observation du style, dans la reproduction sans parti pris, sans préoccupation artistique, de ce modèle, de ce livre de pierre si imposant et si divers qui compose l'église des XIIIe au XVe siècle.

Commencer ce labeur m'a paru utile, et si ni mes forces ni mon temps ne me permettent de parfaire l'ouvrage, j'aurai du moins esquissé un ensemble que d'autres pourront achever. Cependant, en m'attachant à cette publication, j'ai espéré et j'espère encore la continuer avec le concours intelligent des Editeurs de l'*Annuaire* (1).

Il serait impossible d'entrer, pour une notice desti-

(1) Le texte de la Vulgate inséré dans cette notice, ainsi que les lettres ornées et les vignettes que j'ai gravées pour cette édition, sont tirés de la *Sainte-Bible* publiée par J. F. Broncart, en 1702.

née à cet *Annuaire*, dans des détails que comportera nécessairement un travail plus étendu et plus complet sur les sculptures d'Auxerre. Il n'est possible ici que d'effleurer le sujet, de mettre sous les yeux de nos lecteurs, qui, pour la plupart, connaissent notre admirable cathédrale, les types principaux de son ornementation et de décrire les scènes détachées de chaque série importante, laissant à une monographie subséquente l'appréciation détaillée et raisonnée des nombreux tableaux qui composent ce vaste et charmant musée de l'art au Moyen-Age.

Peut-être ceux qui n'ont pas le culte du vrai se plaindront-ils de retrouver dans les dessins qui accompagnent ces lignes, les mutilations que le temps et, plus encore, les hommes, ont infligées à nos modèles. En d'autre temps, les collections de Montfaucon, de Millin, créaient des miracles de résurrection. Nous en avons pour Auxerre des exemples dans l'*Antiquité expliquée*. Deux de nos ébauches grossières de l'art gallo-romain se sont métamorphosées en statues grecques. C'est faux, mais c'est joli. Nous préférons le vrai.

Heureusement, sous les injures des siècles, se retrouveront toujours dans les sculptures d'Auxerre, le style, la forme, l'idée, le sentiment surtout, cette flamme sacrée sans laquelle tout reste froid, sans âme, sans vie.

La restauration des hautes productions de l'art n'est pas toujours chose difficile ; mais c'est presque toujours une profanation, quand ce n'est pas une pastiche ridicule. Voyez les inflorescences étiques de ce qu'on a appelé le style Pompadour dans nos églises du Moyen-Age ; voyez les retouches désolantes dont les administrations de nos musées français n'ont pas craint de déshonorer Van Dyck, Ostade, Teniers et le dieu Raphaël. Pour une seule de nos sculptures, la plus complète, afin de montrer à quelle perfection de style et à quelle harmonie de formes sont arrivés nos *tailleurs d'imaiges* des XIIIe et XIVe siècles, j'ai osé restituer quelques lignes seulement. La suite de cette iconographie reproduira l'état actuel du modèle et sa restauration *présumée*.

En France, on écrit beaucoup sur les arts ; mais on

fait peu pour leur encouragement. On édite, à grands frais, les monuments syriens, aztèques, valaques, et de notre art national, celui qui a précédé toutes les renaissances prétendues, celui qui, dans le trouble affreux des luttes du Moyen-Age, se conservait intact, viable, lumière abritée des vents du dehors par des académiciens qui s'appelaient alors des moines, il n'en est que peu ou pas question.

Il faut être juste envers toutes les époques et leur rendre ce qu'elles ont pu donner de bon à la civilisation. Il existe deux préjugés : les moines étaient des ignorants. Voilà le premier. L'autre est son corrélatif : 1793 a détruit toutes les œuvres d'art des églises. Cela n'est pas plus vrai d'un côté que de l'autre. Les moines, — quelques-uns, — c'est-à-dire les hommes d'étude, pour qui les exercices monastiques n'étaient peut-être qu'un accessoire de leur condition, les moines ont bâti, ils ont créé, ils nous ont conservé artistes et littérateurs, très profanes souvent. Il ne fallait pas plus demander cet esprit de recherches et d'érudition aux seigneurs bannerets, fort occupés de pourfendre et d'opprimer, qu'aux *villains* qui ne demandaient, eux, qu'à ne subir ni l'une ni l'autre de ces conditions. La société se formait, avec ces luttes terribles qui précédent un enfantement laborieux. La commune, cette grande institution qui refit une société nouvelle, n'eut plus qu'à s'emparer des trésors de science et d'art que l'ombre des couvents avait protégés. Science imparfaite et vaine peut-être ; mais traditions et connaissances artistiques qui devaient précéder le lever de cet astre : la Renaissance, qui n'était que la résurrection.

Il m'est arrivé tous les jours, en dessinant nos portails, d'entendre cette affirmation : Ceci a été détruit en 93. Pour n'y plus revenir, avouons que 1792, sinon 1793, a effacé à peu près vingt-quatre *fleurs-de-lys* des sculptures de la cathédrale. Là se borne le rôle dévastateur de notre grande Révolution. Les autres dilapidations, il faut les attribuer aux guerres de religion, à ces luttes terribles où les deux partis payaient leurs hommes pour tuer et pour détruire, et où parfois les mêmes *manœuvres* brisaient les admirables sculptures de notre cathédrale et brûlaient le *prêche des huguenots!*

En Angleterre, la même chose eut lieu et les mêmes ruines s'amoncelèrent sous les coups de sape des haines religieuses. Mais les Anglais d'aujourd'hui relèvent avec un soin infini et conservent avec l'intelligente ardeur de la science, tout ce que le moyen-âge et nos artistes français leur ont laissé de trésors. Depuis la magnifique cathédrale de Canterbury, édifiée par Guillaume de Sens, jusqu'au plus simple débris d'ornementation, rien ne se perd chez nos voisins d'Outre-Manche. Tandis que notre Musée de Cluny ne nous donne que quelques échantillons des œuvres de nos sculpteurs des XIe au XVe siècles, le Palais de Kensington ouvre ses immenses galeries aux compositions, reproduites à grands frais, de nos inimitables maîtres, les Jean Cousin, les Jean Goujon, les *imaigiers*, presque toujours anonymes, de la savante école de Troyes et les artistes si vrais, si consciencieux, si pénétrés de la haute valeur de leur œuvre que le Moyen-Age vit éclore et dont les noms ne sont pas même parvenus jusqu'à nous. Leurs contemporains même ne les ont peut-être pas connus.

Je suis heureux, pour donner à cette notice une valeur et une autorité à laquelle elle ne saurait prétendre dans les limites qui lui sont assignées, de reproduire ce qu'en 1864 un recueil universellement connu, l'*Atheneum anglais*, disait des sculptures si variées et si intéressantes de Saint-Etienne d'Auxerre.

« Cette cathédrale est un échantillon du style gothique ogival français. Les portails sont splendidement *(gloriously)* enrichis de sculptures. Celles qui se trouvent dans la voussure de chaque tympan au-dessus de la porte, montrent des compositions de figures placées au-dessous de dais travaillés dans le style le plus élevé de l'art. Les jambages ont de grandes niches, couronnés de dais comme ceux de la voussure et qui étaient jadis remplies de statues. Ces niches reposent sur une suite de panneaux ogivaux, renfermant des sculptures aujourd'hui bien mutilées et du style que nous avons l'habitude d'appeler Edouardien *(Edwardian)*. Ce n'est pas exagéré de dire de ces admirables sculptures que pour la manière de draper, elle est à la hauteur de celui qui a inspiré les plus nobles œuvres de l'art

grec. La ressemblance sous ce rapport qui existe entre ces figures et quelques-unes de celles qui ont été enlevées du Parthénon et qui sont maintenant au Musée britannique, doit frapper tous ceux qui les étudieraient avec soin. Elles ont de commun avec les sculptures de Phidias la même aisance dans la pose, la même noblesse, la même dignité et cette simplicité qui accompagne toujours un style parfait. Dans toutes les deux il y a une belle et large manière de draper les figures et dans la manière de grouper les accessoires, il y a une analogie remarquable. C'est élégant, quoique sévère, fidèle, quoique généralisé.

« La plus grande richesse de lumière et d'ombre est assurée dans ces merveilleux portails, par la manière dont se réunit autour d'eux la masse de décoration dont est couverte toute la façade et par la variété des reliefs dans les sculptures.

« Les cinq portails de l'ouest de la cathédrale de Bourges offrent aussi matière à l'étude et bien qu'il se puisse que les sculptures soient *inférieures* à celles que l'on trouve sur le triple portail d'Auxerre, néanmoins elles sont encore glorieuses dans leur beauté resplendissante. »

J'accepte le jugement de l'*Atheneum* ; il a toute la justesse et toute la logique d'une thèse artistique. Je relèverai cependant cette malheureuse épithète de *gothique* qui dans les ouvrages d'art de notre siècle trouve encore sa place. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de style gothique. L'art du Moyen-Age est français, essentiellement, radicalement. La cathédrale de Cologne, les délicieuses sculptures de Nuremberg, des bords du Rhin et du Danube, n'ont jamais été l'œuvre de cette race, forte de musculature et étroite d'intelligence, qui fut et qui sera longtemps encore la race des Goths. Destructeurs et pillards toujours ; vandales s'attachant à toute civilisation d'un peuple artiste pour laisser après eux des ruines et des cendres, voilà leur rôle. La Providence l'a voulu ainsi. Le *Münster* de Strasbourg n'a jamais été et ne sera pas dans l'histoire l'œuvre des Goths. Son architecte, Erwin de Steinbach, était un citoyen de l'empire franc ; il est des nôtres, et les Goths n'ont pas hésité à mutiler, à essayer d'anéantir son œuvre.

Les appréciations de l'*Atheneum* tendraient à renfermer le style de nos sculptures dans la tradition grecque. Evidemment ce style est de l'école de la bonne forme artistique ; mais il n'existe ici que des assimilations qui nieraient le rôle de l'école française. L'art grec pur, celui de Phidias, a dégénéré en Grèce et dans l'Orient par les peintures du temps des Constantins. En France, au contraire, il s'est réveillé par le talent d'initiative de nos artistes. Quant aux Anglais, pour qui le palais de Kensington et les admirables marbres du Musée britannique sont des modèles sans rivaux, le Parthénon est devenu un prototype sur lequel ils jugent toutes œuvres, de quelque provenance qu'elle soit. Il y a du vrai dans ces appréciations, et, quant au sujet qui nous cocupe, j'y trouverai de nouveaux titres de gloire pour notre cathédrale.

Il n'est pas douteux que pour la richesse et le rendu des draperies, quelques-unes de nos sculptures n'égalent celles de l'art grec. Certaines scènes de l'*Histoire de Joseph* valent les frises des *Panathénées,* et les statues du grand portail sont drapées comme les génies du temple de la *Victoire aptère;* les meilleures et les plus *grecques* de ces sculptures sont celles des montants du portail central : les *Vierges sages* et les *Vierges folles.*

Le cadre de cette notice ne me permet pas de développer une appréciation qui trouvera sa place ailleurs. Mais je ne trouve nulle part, en sculpture surtout, parmi les arts d'imitation, rien qui se rapproche absolument, dans l'antiquité, de notre art français : il est né de lui-même dans un milieu que nous ne connaissons pas, dans le cœur et dans l'intelligence d'artistes oubliés aujourd'hui, mais dont les œuvres nous restent comme un monument impérissable de notre génie national.

Tandis que les Allemands de la Renaissance ne retrouvaient, ainsi que l'illustre Albert Dürer, que la ligne ondulée, froissée, crispée, comme expression de la figure et des draperies; que Cimabuë, en Italie, ouvrait la grande école qui produisit Raphaël, et que chez lui la ligne avait encore la rigidité des sculptures grecques et surtout des tableaux apportés en Italie par les artistes du Bosphore, la France avait déjà fondé une école : celle des *imaigiers.*

Ils étaient d'humbles artistes; mais ils devinrent grands, ils devinrent *maîtres* par la seule force de leur génie inné, de leur amour de l'art national.

S'il fallait trouver une analogie, — je ne dis pas une antériorité, — dans les écoles artistiques dont est sortie l'école moderne, il faudrait bien plutôt comparer les sculptures d'Auxerre aux peintures de la Renaissance florentine. A cette époque il n'est pas encore question de sculpture originale en Italie, et les tableaux sont comparables soit à de vastes miniatures, soit à des croquis coloriés de sculptures. Cela est si vrai que Giotto conserve dans ses compositions non-seulement le style, mais l'ordonnance des panneaux de nos églises du Moyen-Age. Les scènes de la Passion sont renfermées dans des cadres découpés en trèfles, en angles, en courbes comparables absolument à l'ordonnance architecturale du XIIIe siècle.

Plus loin encore, si nous franchissons cette grande époque dont Raphaël et Michel-Ange furent les précurseurs et les représentants à jamais inimitables, nous nous étonnons de retrouver dans le portail de la *Création*, œuvre commencée cent-cinquante ans avant la naissance du peintre d'Urbino, l'ordonnance même, le dessin de sa *Fuite du Paradis*. Cette composition, la plus vraiment admirable par la fermeté des formes et l'entente de la composition, trouvera dans la suite de ce travail une place spéciale. Mais il en résulte ce fait, considérable en iconographie : que nos *imaigiers* sont des artistes *pré-raphaélesques* et que l'art existait chez nous dans sa plénitude avant que son aurore se fût levée en Italie.

Beaucoup de nos compositions sculpturales n'ont pas cette haute valeur artistique. Mais leur âge n'en est que plus facile à déterminer. L'art des enlumineurs du temps de saint Louis se fait sentir dans plusieurs de nos bas-reliefs les plus importants. Les formes des personnages, l'élégante ténuité des attaches des membres, la grâce des draperies nous reportent au temps où Joinville faisait *miniaturer* son *histoire du bon roy Loys*. Dans le dessin des têtes et des mains, il est impossible de ne pas reconnaître l'époque. Cette thèse se développera dans l'analyse de nos sujets.

Chacune des scènes de nos portails demanderait une

notice spéciale, car toutes, soit au point de vue de l'histoire, de l'archéologie, de l'architecture, comporte des beautés ou des curiosités telles qu'il nous faudra certainement un volume pour les noter.

Aujourd'hui la carrière est moins vaste. Nous allons choisir, — et choisir est difficile dans cette splendide collection, — quelques exemples seulement de l'art chrétien au moyen-âge. Les archéologues nous accorderont sans doute leur assentiment pour la conscience, — seule préoccupation de notre œuvre, — que nous avons mise à reproduire nos originaux.

Pourquoi cette œuvre n'a-t-elle pas été entreprise, il y a deux siècles, par ces artistes si fins, si savants, si naïfs, seuls interprètes dignes du sujet ! Ils nous eussent légué une collection unique. Il ne nous reste plus que des débris ; mais ces débris vont disparaître eux-mêmes sous les injures du temps. Nous avons cru faire bien en recueillant patiemment, sans ambition, et sans prétention surtout, ce qui reste de cette parure de pierre où se lit l'histoire artistique de deux siècles.

Que l'on me permette une dernière observation iconographique.

Dans une même pierre, plusieurs sujets sont souvent représentés, et le faire de la sculpture est tellement différent pour quelques-uns, qu'on en arrive à cette pensée : que plusieurs artistes préparaient des *cartons*, des compositions enfantées par leur génie spécial, et que ces scènes étaient reproduites par un même praticien sur la pierre. Au-dessous des fines ciselures de la *Vente de Joseph* se retrouvent des compositions fort inférieures, et cependant le travail de l'outil est absolument le même. Cette observation est nécessaire pour bien comprendre la différence singulière qui s'observe entre deux scènes voisines.





EPUIS la dalle du parvis jusqu'au sommet des ogives, les portails de Saint-Eteinne revêtaient une parure de scènes animées, de poésies parlantes, dont les luttes du Moyen-Age ont malheureusement retranché bien des personnages. Les douze entre-colonnements du grand portail sont vides de leurs statues, le tympan n'offre plus, excepté la figure du Christ, que des types décapités. Toutes les statues ont subi cette mutilation. Mais les bas-reliefs ont moins souffert et il est aisé d'en reconstituer l'ensemble sur les dessins ici reproduits.

L'analyse des sujets représentés dans les voussures nous entraînerait beaucoup trop loin. Nulle part la variété des épisodes, la vigueur des compositions et l'harmonie de l'effet ne peuvent être plus complètes, et ce ne sera pas la partie la moins intéressante de cette monographie. Mais il faut, pour le moment, circonscrire notre cadre et nous borner à la partie des sculptures qui recouvrent les murs des portails et les montants des portes. Les tympans trouveront ensuite leur place dans cette étude.

Exécutés entre le XIIIe et la fin du XIVe siècles, les portails de Saint-Etienne constituent des styles divers, mais si parfaitement harmonisés dans leur ensemble. que tout disparate est évité. Le portail de l'*Histoire de David*, du plus beau style de l'époque de Saint-Louis et malheureusement le plus mutilé, n'efface pas cependant la pureté de dessin des panneaux de la *Création*, œuvre du XIVe siècle. Les épisodes de l'*Histoire de Joseph* et plus encore les admirables ciselures de la *Légende de l'Enfant prodigue* sont les échantillons les plus parfaits du style des *imaigiers*; compositions moins nobles peut-être que celles des premiers chapitres de la Genèse, mais plus intéressantes aussi par ce mouvement ascensionnel qu'on y découvre vers ce qu'on a appelé la Renaissance. Déjà cependant nous trouvons dans nos sculptures des formes absolument identiques

à celles du temps de François Ier : des modillons et des motifs d'ornement que l'on croirait venus d'Anet ou de Chambord.

Voici l'ordre dans lequel se présentent les sculptures, en supposant le spectateur placé au parvis de l'Eglise :

Au portail de gauche se développent les scènes de la *Création* jusqu'au *Déluge* : Le *Firmament ;* la *Séparation des Eaux ;* la *Formation de la terre* ; la *Naissance des animaux.* Cette Genèse occupe les panneaux faisant face à la place. Dans les enfoncements se succèdent les scènes de la *Genèse de l'homme :* La *Naissance d'Adam ;* celle d'*Eve;* la *Défense du fruit de l'arbre ;* la *Tentation;* la *Malédiction divine* et la *Fuite du Paradis.*

Plus bas se montrent les scènes de l'*Histoire de Caïn,* de *Noé* et le *Déluge.* Les voici dans leur succession : Le *Sacrifice de Caïn et d'Abel ;* le *Meurtre d'Abel ;* les *Reproches du Créateur à Caïn ;* l'*Ivresse de Noé* et le *Départ de Cham* ; et l'*Arche de Noé,* contenant deux panneaux.

Ce portail, dont le tympan n'a peut-être pas été orné dans l'origine, ou dont les sculptures ont disparu, a encore pour linteau un *Couronnement de la Vierge,* reproduit et commenté plus loin.

Je dois noter très succinctement, et sans tenir compte des digressions auxquelles donneront lieu plusieurs de ces tableaux, les indications de leur sujet. La suite de ce travail iconographique expliquera et commentera les figures.

Le grand portail présente une singularité qui déroute d'abord l'observateur. Ici les scènes ne doivent pas se lire de gauche à droite, comme dans un écrit ; mais dans cette pensée que le spectateur, sortant de l'Eglise, *lisait* ce livre des ignorants après l'*Ite missa est* et trouvait dans cette contemplation artistique une jouissance analogue à celle des modernes visitant le Louvre.

La *Légende de Joseph* occupe le côté droit, en quittant la nef. L'ordre en est ainsi déterminé : les *Songes de Joseph* ; le *Départ de ses frères en Egypte ;* le *Dépouillement* et la *Descente dans le Puits;* la *Présentation de la tunique à Jacob;* la *Sortie du Puits;* le *Départ pour l'Egypte (?) ;* la *Promotion de Joseph par Pharaon ;* l'*Arrivée de Jacob.*

Au-dessous se retrouvent des épisodes faisant suite

à la vie de Joseph, mais se ralliant tantôt à des scènes placées au-dessus, tantôt au-dessous de l'événement principal. J'aurai à faire ressortir cette anomalie dans l'étude complète de ces sculptures, ainsi que la présence de motifs tirés évidemment de l'art païen.

Les panneaux inférieurs contiennent les compositions qui suivent : la *Femme de Putiphar;* l'*Emprisonnement de Joseph;* sa *Délivrance;* les *Vaches grasses et les Vaches maigres;* puis deux autres tableaux où les scènes précédentes semblent être répétées, sauf l'examen critique que l'on trouvera à propos de ces sculptures.

Les montants du grand portail sont ornés d'entre-colonnements contenant des statues en *demi-bosse* représentant les *Vierges sages* et les *Vierges folles.* Ces figures sont réellement admirables de style, de draperies et surpassent ce que nous connaissons jusqu'ici de l'art du Moyen-Age.

A gauche du porche principal, la *Parabole de l'Enfant prodigue,* malheureusement effacée par les intempéries, laisse cependant distinctes les péripéties de cette histoire. Ici, comme pour la légende de Joseph, il faut lire en deux lignes l'épopée sculpturale.

En haut : la *Demande de partage;* le *Départ de l'Enfant;* l'*Arrivée au lieu des débauches;* puis trois scènes de la vie somptueuse et dissolue de l'Enfant,

Au bas, la rédemption : l'*Arrivée chez le Maître;* le *Gardeur de pourceaux*; le *Retour et la prise de vêtements;* le *Veau gras;* les *Danses* et deux scènes de *Festins.*

Sur cette même face se trouvent deux autres allusions paraboliques qui seront étudiées plus loin : les *Vignerons* ou la *Robe nuptiale* et le *Figuier.*

Ce qu'il faut noter, dans ces deux compositions très-grandes d'effet et rentrant dans les productions artistiques tout-à-fait complètes et raisonnées, c'est la présence de symbolismes que le temps n'a point encore détruits et dont l'étude ressortira de la suite de cette notice très-incomplète.

Le portail de droite ne contient, en bas-reliefs, que des scènes de l'histoire de David : *David berger; David frondeur,* qui n'est pas la moindre des compositions de notre cathédrale, comme j'essaierai de le prouver plus loin; la *Mort de Goliath;* la *Folie de Saül;* l'*Evasion de*

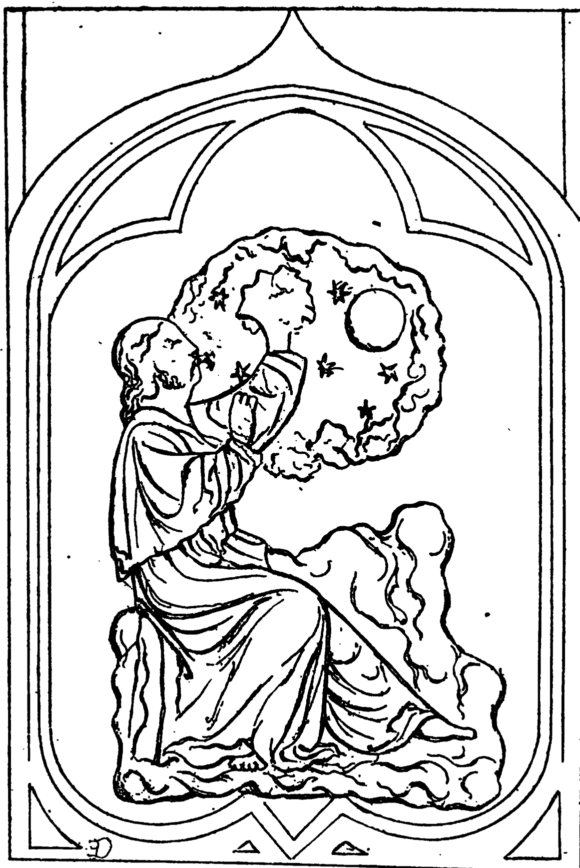
David. Les hauts-reliefs de ce portail se rapportent également à la vie du roi-poète. Au-dessus se montrent les figures des *Sciences :* les *Arts libéraux,* comme on disait alors.

Après en avoir terminé avec cette sèche et incomplète nomenclature, je ne puis donner que quelques échantillons des diverses transformations de notre art national au Moyen-Age. Le coup-d'œil sera certainement incomplet, mais il suffira sans doute pour donner, malgré l'insuffisance des détails, une idée de l'ensemble gracieux et savant à la fois des sculptures de Saint-Étienne d'Auxerre. Toutes les gravures de la série des bas-reliefs étant aujourd'hui exécutées, j'espère en l'avenir pour les voir prendre leur place parmi nos publications locales.

C'est donc au hasard maintenant que je vais prendre mes modèles, mais en les choisisssant dans les genres *typiques* où chacun d'eux trouvera sa place dans la suite de cette monographie, et en suivant l'ordre ci-dessus établi.

I

« Dieu fit deux grands corps lumineux : l'un plus



Création des Astres (1).

grand pour présider au jour, l'autre moindre pour présider à la nuit. Il fit aussi les étoiles. »

(1) A moins d'indication contraire, les dessins de cette monographie sont reproduits au dixième de l'original.

« Et il les mit dans le firmament du ciel pour luire sur la terre. » (*Genèse,* I, 16, 17.)

« La terre était informe et toute nue, les ténèbres couvraient la face de l'abîme; et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. » (I, 2.)

En effet, nos artistes, scrupuleux observateurs de la lettre biblique, figurent sous les pieds du Créateur les ondes de l'Océan primitif. Ce caractère se retrouve dans les autres sculptures de la Création.

Dans cette figure, comme dans celles qui appartiennent au cycle de la *Création,* la physionomie du Créateur est jeune. Ce n'est pas le Jéhovah de Michel-Ange, c'est le Christ. Les coutumes iconographiques ont créé ce type aux longs cheveux bouclés, portant la barbe séparée au bas du menton, que l'on retrouve depuis les fresques des ossuaires de Rome, jusque dans les œuvres des sculpteurs et des peintres italiens et français, les seuls promoteurs d'un art nouveau, les autres écoles n'ayant fait que suivre ou dénaturer leurs tendances.

Cette distinction est importante, car elle démontre combien dans les œuvres artistiques du Moyen-Age on cherchait à substituer à la lettre et à la légende de l'Ancien Testament les données de l'Ecriture évangélique. Des trois personnes on choisissait de préférence le Fils comme prototype.

Les *imaigiers* savaient trouver des formes pittoresques dans les sujets les plus ingrats et surtout dans les moyens insuffisants qu'offre la sculpture.

Le Créateur, assis et vêtu d'une tunique absolument semblable à l'habit ecclésiastique moderne, bénit de la main droite, tandis que sa main gauche place dans le firmament, figuré par un bourrelet de nuages, le Soleil qu'il fixe à sa place, et qu'accompagnent la Lune et sept étoiles.

Pour ce panneau comme pour ceux qui l'accompagnent, tout ce que les ressources de la statuaire ont pu donner à l'initiative du praticien, celui-ci s'en est servi avec le goût le plus sûr. En dépit de la matière, le ciel a de la légèreté et s'efface à demi sur un fond dont la figure principale est le point central.

II

« Dieu dit encore : que les eaux qui sont sous le Ciel



Création des Eaux.

se rassemblent en un seul lieu et que l'élément humide paraisse. Et cela se fit ainsi. » (I, 9.)

Le Créateur, la dextre bénissant, tient de la gauche une demi-sphère striée d'ondulations indiquant les eaux de l'Océan. Il est assis et drapé d'une tunique à larges manches dont les plis ont la noblesse des sculptures antiques.

On remarque partout, dans les bas-reliefs d'Auxerre, cette variété continuelle de la manière, du goût personnel, qui en fait, aux yeux des archéologues, une de ces

œuvres collectives où chaque individualité, — anonyme par malheur, — apportait sa part de science et de goût.

III

« Dieu donna à l'élément aride le nom de Terre et appela Mers toutes ces eaux rassemblées. Et il vit que cela était bon. »

(I, 10.)



Création de la Terre.

Pour l'étonnante légèreté et la grâce des draperies, ce modèle est, à mon avis, le plus complet, le plus évidemment irréprochable, des figures vêtues du portrait de la Création. C'est avec raison que le jugement précité de l'*Atheneum anglais* assimilerait cette œuvre aux métopes du Parthénon.

Comme dans la scène précédente, le Créateur bénit de la main droite le globe terrestre que soutient la main gauche.

IV

Les péripéties de la *Mort d'Abel* offrent trois scènes dont voici la première : les *Offrandes*, que l'on appelle, je crois à tort, les *Sacrifices*, car jusqu'alors le sang n'avait point coulé sur la terre.



Offrandes de Caïn et d'Abel.

« Il arriva longtemps après que Caïn offrit au Seigneur des fruits de la terre. »

« Abel offrit aussi les premiers-nés de son troupeau, et de ce qu'il avait de plus gras. Et le Seigneur regarda favorablement Abel et ses présents. » (IV, 3. 4.)

A la gauche du tableau, un figuier, — celui de la Tentation ? — montre son tronc noueux. Abel élève dans ses mains un agneau et Caïn présente un groupe de fruits, sans doute, dont la forme n'est plus discernable aujourd'hui. Tous deux sont vêtus d'une simple tunique liée à la ceinture. Abel chausse ces bottines légères que l'on voit dans tous les manuscrits du XIII[e] siècle aux

pieds des gens d'intérieur. Caïn, dont la jambe droite est mutilée, porte de fortes chaussures, reliées au bas de la jambe par des lanières finement indiquées sur l'original. L'artiste a eu le soin d'indiquer ainsi la personnalité des acteurs, non seulement par l'acte propitiatoire qu'ils exécutent, mais encore par leur aspect particulier: Caïn est grand et fort, Abel est petit et faible.

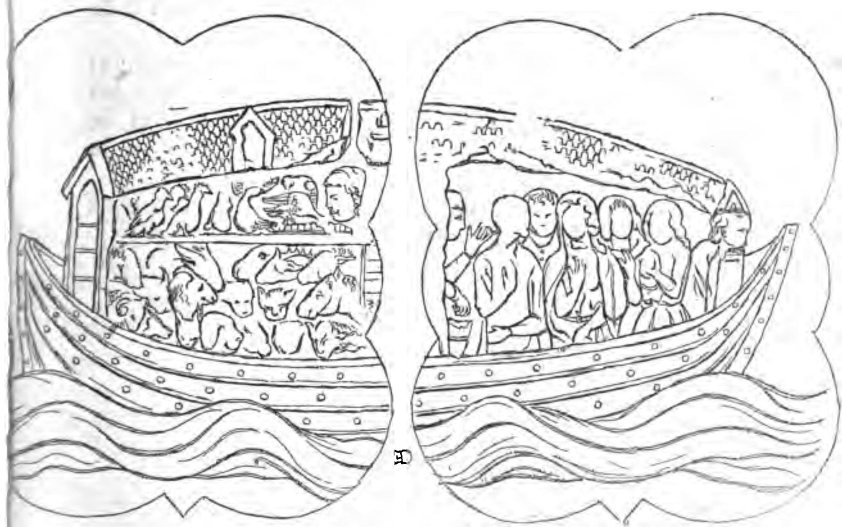
Les draperies sont ici d'une grande simplicité; mais cette simplicité même donne une tournure très-noble au sujet. Cette remarque s'applique aux deux autres incidents du drame.

Je ne puis faire entrer dans le cadre par trop restreint de l'*Annuaire* que des aperçus fort insuffisants sur les suites de sculptures qui composent l'ornementation de nos portails. La *Création* d'Adam et d'Eve, l'*Eden*, la *Chute de l'homme*, ne peuvent prendre place ici.

Le dernier épisode de la Création complétera l'esquisse de cette belle série de ciselures.

V

Le *Déluge* comprend deux compartiments dans les compositions du portail ; l'*Arche* est divisée en deux par l'ordre architectural. Ces fragments sont réunis ici en une seule planche.



Arche de Noé.

« Aussitôt que le jour parut, Noé entra dans l'Arche avec ses fils, Sem, Cham et Japhet; sa femme et les trois femmes de ses fils ;

« Tous les animaux sauvages, selon leur espèce, y entrèrent aussi avec eux, tous les animaux domestiques selon leur espèce et tout ce qui s'élève dans l'air.

« Tous ces animaux entrèrent avec Noé dans l'Arche, deux à deux, mâle et femelle, de toute chair vivante et animée.

« Le Déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours....

« .... mais l'Arche était portée sur les eaux. »

(VII, 13, 14, 15, 17, 18.)

Chacun des compartiments de l'Arche contient, à gauche, le logement des animaux : les quadrupèdes en bas, les oiseaux dans la partie supérieure, et à droite l'habitation de la famille de Noé. Là se trouvent réunies les trois femmes de Sem, de Cham et de Japhet, et leurs maris, tandis que la femme de Noé s'occupe, dans l'autre division de la nef, aux soins que doivent nécessiter les innombrables habitants de cette ménagerie flottante. L'un des fils est posté en vigie à l'avant du bateau et passe sa tête à l'ouverture ogivale d'une fenêtre. Noé, placé dans une sorte de chaire, paraît faire une instruction à sa famille, et la femme, placée au centre, semble, comme il arrive si souvent dans le symbolisme des *imaigiers*, emprunter les traits que l'Ecriture donnera plus tard à la Vierge.

Dans le compartiment destiné aux animaux, plusieurs espèces sont très-reconnaissables : un grand félin, le lion ou le tigre; un autre plus petit, l'once, probablement. Ensuite le cheval, le mulet, l'âne; le lapin et le lièvre, fraternellement gardés par un gros dogue; la vache, le bœuf, la brebis, la chèvre, le bélier; le cerf, et l'hippopotame, très-discernable à son gros mufle rond et à ses petits yeux obliques.

Sur le plancher du premier étage s'ébattent le coq, la poule et plusieurs pigeons qui s'abreuvent et se lissent les plumes dans une grande jatte douvée et cerclée.

L'Arche, portée sur une mer très-houleuse, est fortement boulonnée et radoubée. Un grenier est au-dessus, solidement couvert en tuiles imbriquées, dont le dessin rend l'état actuel.

On le voit, toute cette composition est fort naïve, mais aussi fort intéressante.

VI

Au-dessus du portail dont la description vient d'être sommairement faite, le linteau supérieur présente une composition extrêmement belle au point de vue de



Le Couronnement de la Vierge (1).

l'exécution : le *Couronnement de la Vierge.* L'expression est celle que nous retrouvons dans toutes les œuvres de la Renaissance : le *Fils* dans sa gravité affectueuse ; la *Mère* dans son attitude à la fois respectueuse et attendrie. C'est cette sublime association de sentiments divers qu'on trouve peints avec tant de noblesse et d'énergie dans l'admirable *Couronnement* de Fra Angelico, cette perle inimitable de notre musée du Louvre.

Assis tous deux sur une sorte de trône, le Fils place de la main droite la couronne sur la tête de sa mère ; de sa main gauche il tient un cartouche, espèce de titre d'investiture, qui rentre bien dans les données des mœurs du Moyen-Age.

Aux côtés du trône, deux anges ailés sont agenouillés et tiennent deux flambeaux garnis de cierges. Dans tous ces personnages, les draperies sont fort peu fouillées et

(1) Réduction au 20e.

tombent ou se développent en plis larges et onduleux.

Une courtine d'encorbellements finement ciselés dans le style ogival encadre la partie supérieure de cette composition.

Une faute d'harmonie se remarque dès l'abord dans cette scène. Les anges dont les figures sont traitées dans une manière très-savante, sont agenouillés et leurs têtes viennent, horizontalement, au niveau de celles du Sauveur et de Marie. Si ces acolytes se levaient, ils surpasseraient de beaucoup la stature des deux principaux personnages; il est vrai qu'en leur conservant une taille approchant de celle du Christ, la scène eût *pyramidé* dans un cadre où ce mode de groupement eut été impossible et ridicule. Mais en iconographie aussi bien qu'au point de vue pittoresque, les dimensions gigantesques des anges n'en restent pas moins une grave faute que ne rachète aucune perspective. Cela se fût compris si un motif quelconque d'architecture eut laissé les anges au premier plan, en supposant un plan plus éloigné pour le trône et les acteurs qui y sont assis.

Mais les artistes de cette époque se contentaient souvent d'indiquer une situation, un épisode, sans tenir compte des lois de la perspective ou de la logique des possibilités : les personnages sortent de maisons qui ne leur viendraient pas au genou; les villes sont indiquées par quelques toits de briques, les forêts par quelques feuilles de chêne. Il y a là, comme dans tous les styles hiératiques, un symbolisme, des conventions, dont il faut tenir compte. Mais dans le *Couronnement,* rien ne motive et n'excuse cette anomalie : que les créatures y sont plus grandes que le Créateur.

La partie de l'ogive qui surmonte ce linteau ne contient aucune sculpture. Des sondages, exécutés sous la direction de M. Piéplu, architecte, ne laissent pas à supposer que, sous le platras qui remplit ce vide, il se trouve rien d'intéressant.

VII

La *Légende de Joseph* commence d'une façon très-gracieuse, du côté de la place, par un panneau orné de *fabriques*, ainsi qu'a appelé plus tard la Renaissance ces groupes pittoresques de maisons, ressources et richesse de l'art du Moyen-Age. Au milieu de compartiments lozangés, des églises, des châteaux crénelés, des chapelles, exercent et amusent l'œil. Les détails en sont reproduits ici avec la plus extrême précision. Les compartiments mutilés contenaient des fleurs de lys, dont quelques-unes sont visibles encore. La Révolution a enlevé ces symboles en respectant les autres sculptures. C'est là, ainsi que je l'ai dit plus haut, la seule des mutilations que la République ait fait subir à notre cathédrale.



Mtifso d'architecture et Serviteurs du palais.

Superposés l'un à l'autre et encadrés dans de charmantes arcatures ogivales, se montrent deux personnages que j'interpréterais en qualité de serviteurs de la cour de Pharaon. L'un d'eux porte à sa ceinture une clé qui pourrait être celle d'un chambellan. Peut-être avons-nous là les images du Panetier et de l'Echanson ?

Dans toutes les compositions de l'*Histoire de Joseph*, les angles déterminés par les sections de cercle du dessin architectural sont remplis d'ornements empruntés au règne végétal, dont plusieurs types seront appréciables dans mes gravures, malgré la ténuité du trait. Beaucoup aussi ne peuvent être

reproduits dans leur dimension réduite. Il y a, dans la flore des portails de Saint-Etienne, une collection botanique dont ne peuvent se rendre compte que ceux qui ont étudié de près ces précieuses esquisses. On dit que l'un des membres de notre Société des sciences a entrepris cette étude. Elle est intéressante aussi bien pour la science que pour l'art.

VIII

Sous une arcature surmontée de petits édicules figurant une ville, se montrent trois personnages. Cette scène est, je le crois, celle de l'*Arrivée de Jacob auprès de Joseph*.



L'arrivée de Jacob et la présentation de Benjamin.

« Or, Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vînt au-devant de lui en la terre de Gessen.

« Quand Jacob y fut arrivé, Joseph fit mettre les chevaux à son charriot, et vint au même lieu au-devant de son père : et le voyant, il se jeta à son cou et l'embrassa en pleurant. » (XLVI, 28.29.)

Dans cette composition, Joseph, la tête entourée des voiles qu'il a pris pour le voyage, presse son père sur son sein. A gauche, une servante, sans doute, ouvre une courtine qui semble indiquer l'entrée de la maison.

Au-dessous, et dans un ordre que j'ai fait ressortir

plus haut, des tableaux appartenant aux deux phases de la *Vie de Joseph,* on voit un homme agenouillé devant le trône d'un personnage couronné. Est-ce Pharaon recevant Joseph ? Mais cette scène se retrouve ailleurs et ces prosternations sont représentées trois fois. Est-ce la reconnaissance de Benjamin par Joseph? Cette hypothèse a peu d'importance, et je m'y tiens. Ce serait alors Joseph, devenu ministre et presque Pharaon lui-même, qui veut retenir son frère Benjamin. Le personnage qui, d'après son attitude, semble prendre la parole, confirmerait cette opinion :

« Juda, s'approchant alors plus près de Joseph, lui dit avec assurance : Mon Seigneur, permettez, je vous prie, à votre serviteur de vous dire un mot, et ne vous mettez pas en colère contre votre esclave; car après Pharaon »

« C'est vous qui êtes mon seigneur. Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs : Avez-vous encore votre père ou quelque autre frère ? » (XLVI, 18.19.)

Les détails de ces deux épisodes sont traités avec un soin minutieux : dans la scène de Benjamin, le groupe est fort bien composé et il reste, chose rare, un profil de vieillard d'une grande pureté de dessin.

IX

Peu de panneaux de notre cathédrale présentent un intérêt plus grand que celui que l'on trouve à analyser ces deux compositions et les deux figures étranges qui les accompagnent.



La Vente de Joseph. — Le Songe de Pharaon.

La *Vente de Joseph* contient dans son cadre, de 42 centimètres, treize personnages. Les figures du second plan ont conservé des traits que leur peu de relief a préservés des mutilations.

Joseph est retiré du puits par ses frères.

« L'ayant donc tiré de la citerne et voyant ces marchands madianites qui passaient, ils le vendirent vingt pièces d'argent aux Ismaélites, qui le menèrent en Egypte. » (XXXVII, 28)

Les marchands madianites de passage sont indiqués par un homme tenant un cheval par la bride et paraissant disputer du prix de la vente. Deux des frères reti-

rent de la citerne Joseph dépouillé de ses vêtements et n'ayant conservé qu'une jupe très-finement drapée dans la sculpture.

L'autre épisode se rapporte au *Songe de Pharaon : les vaches grasses et les vaches maigres.*

« Deux ans après Pharaon eut un songe. Il lui sembla qu'il était sur le bord du fleuve du Nil, »

« D'où sortaient sept vaches fort belles et extrêmement grasses qui paissaient dans les marécages ;

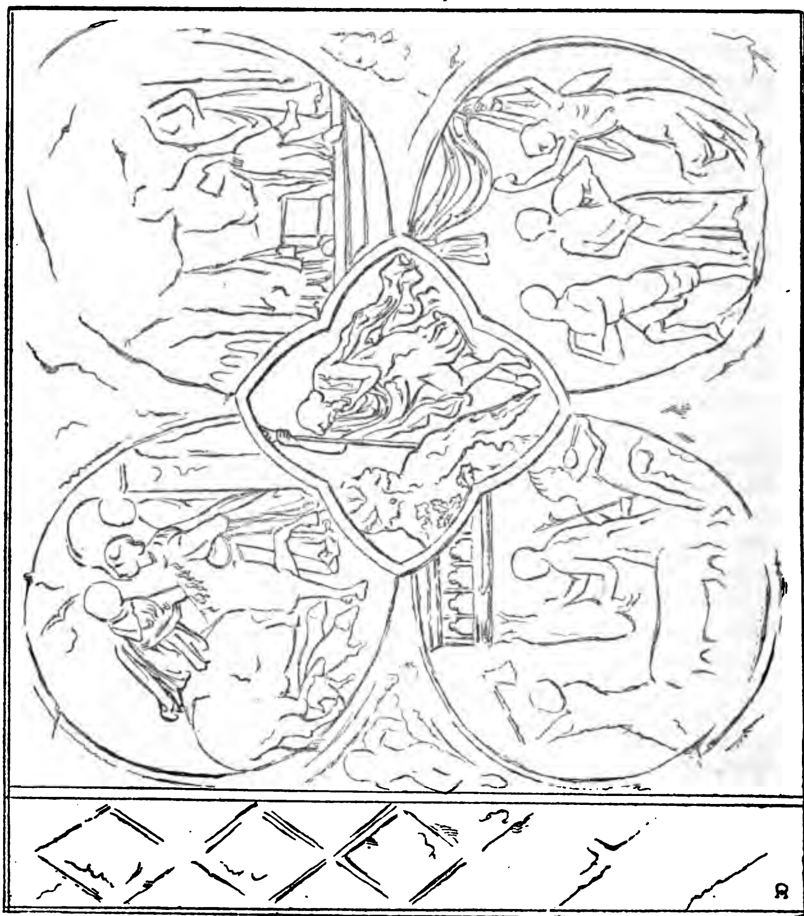
« Qu'ensuite il en sortit sept autres toutes défigurées et extraordinairement maigres, qui paissaient aussi sur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbes. »

La plantureuse exubérance de la végétation dans la prairie où se trouvent les *vaches maigres* me paraîtrait plutôt désigner, sous une forme palpable, cette atmosphère embrâsée, ce *vent brûlant* dont parle encore le récit du *Songe de Pharaon.*

Faut-il voir une réminiscence du culte isiaque dans les deux grandes figures placées à gauche des scènes précitées ? Je le crois ; mais je ne puis ici développer une thèse qui demanderait et des preuves et des considérants qui ne pourront entrer que dans l'analyse raisonnée de l'œuvre. Cependant, dans ces statuettes qui rappellent la haute sculpture antique, non pas la romaine, mais la grecque, je n'hésite pas à reconnaître le *Jupiter Ammon,* très-reconnaissable à ses cornes de bélier, à sa barbe de bouc, et accompagné du lion, symbole de la force. Dans la seconde figure, je verrais le *Bacchus indien,* ce compagnon de la théogonie dont Isis était la Minerve, la Junon, et la Vénus peut-être. Je m'arrête à cette affirmation sans pouvoir étendre davantage une étude, qui viendra plus tard. Mais n'oublions pas que les scènes de la vie de Joseph se passent en Egypte et que le Moyen-Age, par les *Gypsies* nomades, marchands et bateleurs, avait acquis une certaine connaissance du culte mystérieux dont ces étranges voyageurs avaient conservé les types dégénérés.

X

« Peu de jours après, le plus jeune de ces deux enfants ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un



L'Enfant prodigue.

pays étranger, fort éloigné, où il dissipa tous ses biens en excès et en débauches. » (XV, 13.)

Les deux oves supérieurs de la composition sont tirés

de ce verset. Dans le premier cadre, l'Enfant est reçu par des femmes de débauche. Dans le second, il trône comme un sénateur romain, servi et choyé par ces mêmes femmes.

Au centre, dans un *quatre-feuilles*, un personnage d'une élégance de formes rappelant les meilleurs antiques, se tient appuyé sur un bâton pastoral. La draperie, traitée dans un style excellent, flotte, ample et légère. On dirait un Œdipe consultant le Sphinx. Il n'est pas possible d'approcher de plus près du fini des onyx de l'antiquité. Ce n'est probablement qu'un berger pensif devant une source qui sort d'un tertre couvert de verdure.

Deux figurines, très-mutilées, remplissaient les angles d'intersection du cadre, et une plate-bande fleurdelisée et martelée s'aperçoit encore.

Les sujets inférieurs se rapportent au *Retour de l'Enfant.*

« Amenez aussi le veau gras et le tuez : mangeons et faisons bonne chère. » (XV, 23.)

Un valet frappe le veau gras de la masse, tandis qu'un autre dépèce un animal pendu à une sorte de buffet à arcatures. Auprès de lui, le *maître-queux*, armé d'un crochet à retirer les viandes de la marmite, goûte, au moyen d'une vaste cuiller, une sauce, qu'à son état d'horripilation on peut présumer être une sauce piquante, condiment très-estimé de nos pères.

« Cependant son fils aîné, qui était dans les champs, revint, et, lorsqu'il fut proche de la maison, il entendit les concerts et le bruit de ceux qui dansaient. »
(XV, 23.)

Au-dessous d'une draperie relevée avec grâce, une jeune femme, hardiment posée, comme dans les peintures gréco-romaines de Pompéïa, danse en tenant dans ses doigts les *crotales*. Une autre femme joue du violon et un homme accompagne le chant sur un *psaltérion*.

La partie de l'histoire de l'Enfant prodigue qui vient d'être ici esquissée est une de celles qui ont le plus souffert des injures des siècles. Le complément de l'anaylse iconographique nous fera connaître les richesses de cette charmante composition, si intéressante de détails et si savante de conception.

XI

On ne saurait rattacher le style des hauts-reliefs des jambages du grand portail aux compositions décrites jusqu'ici. Le dessin en est si savant, les mouvements en sont tellement dégagés du mode archaïque des panneaux inférieurs, que l'on se demande s'il n'y a pas là deux écoles rivales. Les *Vierges sages* et les *Vierges folles* sont dignes de Michel-Ange, et cependant elles ont été sculptées avant que l'illustre maître fît vivre le marbre.

Il est impossible d'imaginer la grâce et la variété de ces figures : les cinq *Vierges sages*, noblement, savamment drapées dans des tuniques que Phidias n'eût point déniées ; les *Vierges folles*, dans les poses provocantes, hardies, de la coquetterie, rentrent dans un thème romantique dont on ne croirait pas le Moyen-Age capable.



Vierge sage.

La *Vierge sage* ou, du moins, le premier type de cette intéressante série, tient de la main gauche l'*olla*, suivant le précepte de la parabole :

« Les sages, au contraire, prirent de l'huile dans leurs vases avec leurs lampes. » (S. Math., XXV, 4.)

Les maîtres sculpteurs de l'école française savaient donner à leurs modèles une expression tellement caractéristique, que

la statue que nous étudions n'a presque pas souffert des mutilations qui l'ont atteinte. Le bras qui soutenait la lampe a été brisé; mais dans l'attitude et dans le costume il règne une décence, une noblesse qui feraient voir dans cette figure une matrone romaine, si son rôle n'était défini dans notre iconographie.

De charmants motifs d'architecture accompagnent cette figure. Les *fleurs de lys* en ont été enlevées avec ce soin que les démolisseurs ont eu le bon goût de mettre à cette mutilation.

XII

Les cinq *Vierges folles* sont et resteront des modèles de l'art dans la reproduction des passions, — si ce mot peut être accepté, — de la femme inconsciente. La seule figure qui puisse prendre place ici présente, par la négligence de son costume, par la nonchalance de sa pose, par sa main qui portait la lampe, tandis que l'autre relève sa draperie pendante, un contraste complet avec la figure qui lui fait face. On sent dans cette œuvre vraiment belle une intention morale que définit bien le texte évangélique :

« Alors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges qui, ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au-devant de l'époux et de l'épouse.



Vierge folle.

« Il y en avait cinq d'entre elles qui étaient folles et cinq sages,

« Les cinq qui étaient folles, ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles. »

(S. Math., XXV, 1.2.3.)

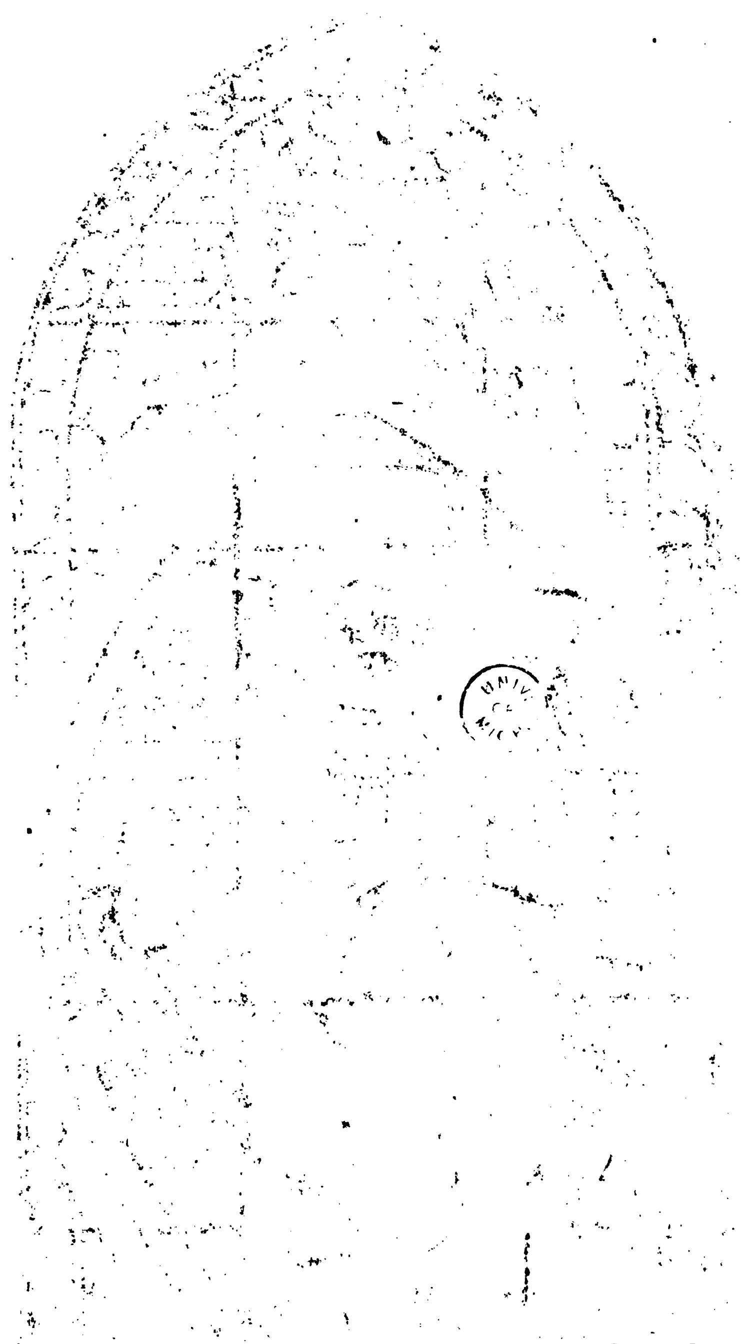
Cette première partie de l'étude des Portails de la cathédrale d'Auxerre laisse, même dans les sujets jusqu'ici traités, bien des lacunes et bien des négligences que l'espace ne m'a pas permis d'éviter.

La seule chose désirée, le seul but poursuivi dans cette esquisse, c'est de faire connaître sommairement l'œuvre de ces artistes si patients, si éloquents même, qui constituent le cénacle artistique du Moyen-Age.

Aujourd'hui leur méthode, leur *manière*, comme on dit dans les arts, est perdue. Leurs noms aussi sont ignorés. Il n'est pas, à notre époque, d'œuvre, si minime qu'elle soit, qui ne porte le nom de son auteur. Combien plus sages étaient ces maîtres, qui n'emportaient dans les ténèbres de l'oubli que la conviction et le calme de l'âme, cette récompense des forts, et la satisfaction intime du devoir accompli.

EUG. DAUDIN.







2

UNE VERRIÈRE DE LA CATHÉDRALE D'AUXERRE.



ARTHOLOMŒUS fut, d'après la légende, l'un des disciples aimés du Christ. Cette tradition suffirait peut-être pour expliquer l'étrange inscription qui rend si curieux le vitrail que l'*Annuaire* reproduit ici, en attendant qu'une étude plus complète s'attache aux verrières de notre cathédrale.

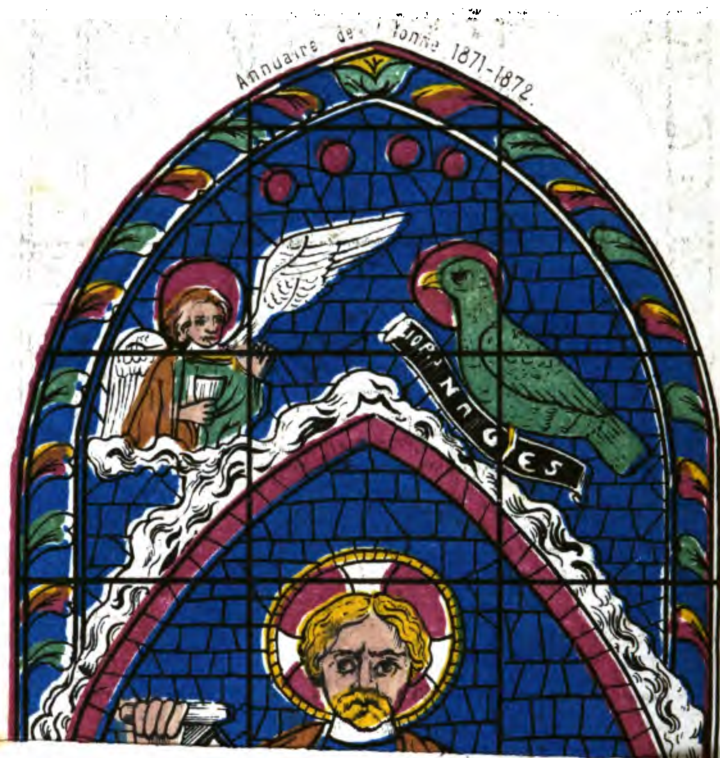
Le Christ tient entre ses mains et développe sur sa poitrine un phylactère sur lequel on lit, en caractères dits gothiques, le nom : *Bar-tholo-mevs*. Avant d'entrer dans l'examen iconographique du sujet, il faut s'arrêter à cette inscription, qui donne une grande valeur à une œuvre d'exécution très-peu notable au point de vue artistique.

M. de Lasteyrie, dans son étude sur les vitraux d'Auxerre (2), a lu à tort : *Bartholomeyus*. Cette leçon est inacceptable et n'est accompagnée d'aucun commentaire.

Des érudits voient, dans cette légende, le nom propre hébreu *Bar-Tholmaï*. Le radical *bar* signifiant fils, comme

(1) Lettre ornée et fleuron de l'Evangile en grec de Robert Estienne, 1550.

(2) *Annuaire de l'Yonne*, 1841.


Annuaire de l'Yonne 1871-1872.

UNE VERRIÈRE DE LA CATHÉDRALE D'AUXERRE.



ARTHOLOMŒUS fut, d'après la légende, l'un des disciples aimés du Christ. Cette tradition suffirait peut-être pour expliquer l'étrange inscription qui rend si curieux le vitrail que l'*Annuaire* reproduit ici, en attendant qu'une étude plus complète s'attache aux verrières de notre cathédrale.

Le Christ tient entre ses mains et développe sur sa poitrine un phylactère sur lequel on lit, en caractères dits gothiques, le nom : *Bar-tholo-mevs*. Avant d'entrer dans l'examen iconographique du sujet, il faut s'arrêter à cette inscription, qui donne une grande valeur à une œuvre d'exécution très-peu notable au point de vue artistique.

M. de Lasteyrie, dans son étude sur les vitraux d'Auxerre (2), a lu à tort : *Bartholomeyus*. Cette leçon est inacceptable et n'est accompagnée d'aucun commentaire.

Des érudits voient, dans cette légende, le nom propre hébreu *Bar-Tholmaï*. Le radical *bar* signifiant fils, comme

(1) Lettre ornée et fleuron de l'Evangile en grec de Robert Estienne, 1550.
(2) *Annuaire de l'Yonne*, 1841.

ben le signifie dans l'arabe moderne, il n'y aurait là que l'étymologie du nom de Bartholomée ou de Barthélemy. Cela n'a rien de satisfaisant.

Aussi, avant les recherches dans lesquelles j'ai été aidé des lumières de plusieurs savants chrétiens et hébreux, je me défiais de cette glorification singulière d'un nom de personne mortelle exhibé, pour ainsi dire, par le Christ immortel. Je ne connaissais aucun exemple de ce fait. Jean lui-même, l'apôtre bien-aimé, n'a jamais eu nulle part cet honneur. Les représentations du Christ, si nombreuses au Moyen-Age, ne portent que des inscriptions relatant son rôle personnel, mais ne se rattachant à aucun disciple, à aucun apôtre : *Ecce Agnus Dei ; Venite ad me ; Ego sum qui sum ;* etc.

Un grand docteur de l'Eglise, saint Jérôme, donne une explication bien plus plausible de cette inscription. D'après cet auteur, le *Bartholomœus* accolé au nom du Christ répond à une de ses attributions divines. Voici textuellement, avec le texte hébreu de la légende, la version du savant père, ainsi que la traduction latine et française :

בר Bar — *filius* — Le fils

תלא Thala — *suspendit* — (de celui qui) suspendit

מים Maiim — *aquas* — les eaux.

Les commentateurs qui ont travaillé sur le texte de saint Jérôme ont vu à tort, je le crois, une hérésie dans ce fait, que le Fils eût fixé les eaux de la Création. Il y aurait, selon eux, un anachronisme. Aussi ont-ils modifié la traduction en disant, sans autorité selon moi : Le fils *de celui qui* a arrêté les eaux.

L'iconographie des sculptures de la cathédrale d'Auxerre nous a déjà donné de nombreux exemples de cette persistance des artistes à rapporter au texte évangélique les scènes de l'Ancien-Testament que leur ciseau devait retracer. Ici, la préoccupation du peintre-verrier est la même. Le Fils demeure le symbolisme, non plus de la Création, mais de la Rédemption : assis, non sur le globe

terrestre, mais sur l'arc-en-ciel, signe de l'ancienne alliance, il représente l'alliance nouvelle. Il ne fixe pas, il ne divise pas les eaux : il les arrête et les suspend. En ceci, il reste le représentant de la miséricorde devant la vengeance céleste. Le Déluge n'est plus que la figure symbolique de la force divine. Le Christ arrête les eaux, selon la lettre ; mais dans la pensée du peintre il préside à une ère de réparation et de pardon. C'est, suivant la pensée de Racine :

> Celui qui met un frein à la fureur des flots...

C'est le libérateur qui vient donner au monde les leçons de concorde et de fraternité.

On comprend que les doctes du Moyen-Âge aient reculé devant la pensée de reproduire le texte hébreu du *Bar-Thala-Maiim*. Ils l'ont latinisé, avec cette tendance au jeu de mots qui fut toujours la préoccupation de l'esprit français. Les exemples de cette faiblesse ne sont pas rares dans les manuscrits. Mais il est bien évident que les personnes des saints Bartholomée ou Barthélemy n'ont rien de commun avec notre inscription. Il faut la comparer à la *Vera iconica*, la *vraie image* du Christ, dont la tradition de nos pères réussit à faire une *Sainte-Véronique*, en vertu d'une légende sans la moindre authenticité.

De l'examen artistique de cette verrière, il ne ressort rien d'extraordinaire quant aux conditions iconographiques admises et employées par les dessinateurs du Moyen-Age.

Au centre d'une auréole ogivale entourée de nuages, le Christ, portant le nimbe crucifère, se tient assis sur l'arc-en-ciel, sommairement indiqué par des zônes concentriques. Sa physionomie, comme celle des christs de cette époque, est d'une expression presque dure. Il porte la barbe et les longs cheveux. De la main gauche il soutient le livre évangélique; de la droite il déroule la banderolle portant la légende *Bartholomeus*. Il est vêtu d'une tunique verte et d'un manteau de couleur violacée. Ses pieds portent la marque des clous de la croix, ce qui confirme l'opinion que j'exprimais plus haut en attribuant à ce personnage le rôle du Christ rédempteur.

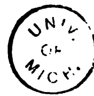
Toute la composition est dessinée sur un fond de verre bleu, dans une croisée ogivale, bordée d'un dessin courant de feuilles alternativement vertes ou mi-parties rouge et jaune.

Autour du sujet principal se groupent les attributs ordinaires des Evangélistes : l'ange-*homo* de Mathieu, qui ne porte aucune mention : l'aigle, avec la légende *IOHANNES*, (l'artiste a jugé à propos de teinter l'oiseau d'une couleur verte) ; le lion, portant l'inscription : *MARCVS*; et le bœuf, soutenant le nom de *LVCAS*.

Il faut aujourd'hui ce qu'on est convenu d'appeler l'érudition pour reconstruire, aussi bien dans les sculptures que dans les images transparentes des vitraux, l'explication de sujets que nos pères lisaient couramment. Il est vrai que c'était là, pour eux, le livre unique. La patrie, la nationalité, se renfermaient dans l'enceinte des murailles de la cité. C'était un grand mal que nous avons, non pas détruit, mais modifié. Nos aïeux avaient du moins cet attachement vif que l'on appelle encore l'amour du clocher, et surtout cette sainte superstition d'un lien que nos habitudes et nos lois, peut-être, tendent à détruire : l'indissolubilité de la famille.

EUG. DAUDIN.




UNIV.
OF
MICH.

Toute la composition est dessinée sur un fond de verre bleu, dans une croisée ogivale, bordée d'un dessin courant de feuilles alternativement vertes ou mi-parties rouge et jaune.

Autour du sujet principal se groupent les attributs ordinaires des Evangélistes : l'ange-*homo* de Mathieu, qui ne porte aucune mention: l'aigle, avec la légende *IOHANNES*, (l'artiste a jugé à propos de teinter l'oiseau d'une couleur verte); le lion, portant l'inscription : *MARCVS*; et le bœuf, soutenant le nom de *LVCAS*.

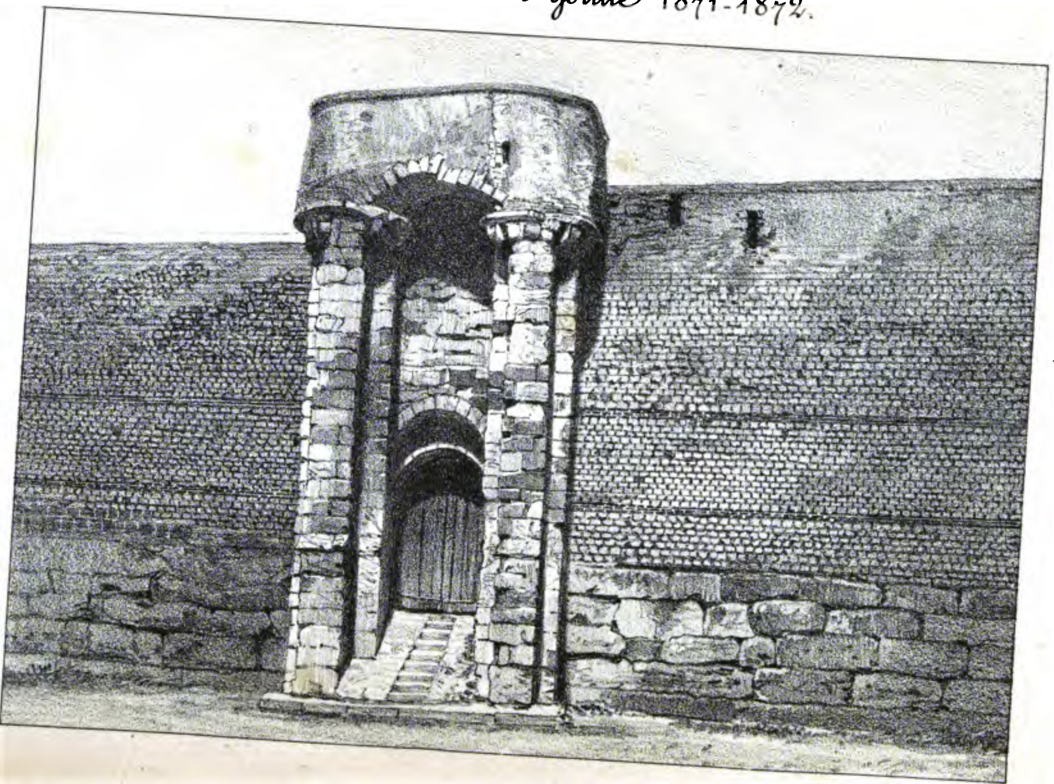
Il faut aujourd'hui ce qu'on est convenu d'appeler l'érudition pour reconstruire, aussi bien dans les sculptures que dans les images transparentes des vitraux, l'explication de sujets que nos pères lisaient couramment. Il est vrai que c'était là, pour eux, le livre unique. La patrie, la nationalité, se renfermaient dans l'enceinte des murailles de la cité. C'était un grand mal que nous avons, non pas détruit, mais modifié. Nos aïeux avaient du moins cet attachement vif que l'on appelle encore l'amour du clocher, et surtout cette sainte superstition d'un lien que nos habitudes et nos lois, peut-être, tendent à détruire : l'indissolubilité de la famille.

EUG. DAUDIN.




UNIV.
OF
MICH.

Annuaire de l'Yonne 1871-1872.



MURS DE SENS

(la Poterne)

LES MURS DE SENS

LA POTERNE.



N 1869, je publiais dans l'*Annuaire de l'Yonne* une étude sur les murs gallo-romains de Sens. Je ne rentrerai pas dans les considérations générales que contient cette notice. La circonvallation de l'enceinte, son mode de construction, les trésors d'art lapidaire qu'elle a rendus aux études modernes, y sont analysés, et nos lecteurs voudront bien se reporter à cette première esquisse.

Sans doute, dans le peu qui reste encore des murs romains de Sens, des découvertes nouvelles viendront enrichir les études archéologiques: mais beaucoup aussi resteront pendant des siècles, peut-être, sans utilité pour l'histoire. Un grand nombre de maisons se sont construites dans le périmètre des fortifications romaines, en appuyant leurs fondations sur les substructions mêmes de ces murailles.

Je n'ai à m'occuper ici que de la partie la plus pittoresque, sinon la plus authentique, de l'architecture militaire des gallo-romains. La *Poterne*, ainsi qu'elle a été justement appelée, est l'œuvre de deux époques : l'Antiquité et le Moyen-âge. En attribuant à chacune de ces périodes la part qui lui revient dans l'édification des

(1) Lettres ornées et fleuron de l'Évangile en grec de Robert Estienne, édition de 1550.

remparts sénonais, il sera aisé de comprendre et la ruine première des murailles romaines devenues inutiles, et la réédification, à une date beaucoup plus près de nous, de moyens de défense moins durables et construits dans un tout autre mode.

Depuis deux ans, j'avais préparé pour l'*Annuaire* une gravure représentant la partie des murs de Sens que j'étudie aujourd'hui. Cette gravure, presque terminée, a disparu à Paris et n'a pu être retrouvée. Les éditeurs de l'*Annuaire* en ont fait exécuter une belle lithographie qui compensera, aux yeux de nos lecteurs, le retard que nous avons dû mettre, les éditeurs et moi, à publier cet intéressant spécimen de l'art de la défense des villes.

E. D.



INSI qu'il a été établi dans la notice précitée, et sur l'autorité de M. Lallier, dont les travaux sur l'*Agendicum* sénonais sont si consciencieux et si intéressants, les murailles d'enceinte dateraient du IIIe siècle. Peut-être pourrait-on reculer cette date, aucun monument, aucun souvenir, aucun symbole chrétien ne se trouvant dans les pierres exhumées.

Sur les recherches de M. Tarbé, citées par M. Victor Petit dans son *Guide pittoresque* de 1847, la *Poterne*, c'est-à-dire la construction moderne qui est venue s'accoler aux murs romains, daterait du XIIIe siècle.

Ceci est fort discutable ! Que la *Poterne* ait été ouverte, pour les besoins urbains, à cette époque, je le crois : mais la construction actuelle ne doit pas, dans son état présent, remonter au-delà du XVe siècle. Il n'y a, dans sa structure, rien qui rappelle le style fort des murs d'Aigues-Mortes par exemple. Des remaniements successifs ont modifié le plan primitif.

Mais les deux âges du monument sont très-nettement déterminés dans le dessin que reproduit l'*Annuaire*.

Du cycle gallo-romain il reste le bel appareil de pierres de taille consistant en cinq assises de blocs de

dimensions diverses, les plus petits mesurant au moins un mètre cube, et s'agençant entre eux de façon à se maintenir sans ciment et par le seul poids, comme fondations du mur de ceinture. J'ai dit ailleurs comment ces pierres, respectées autant qu'il était possible par les architectes de la défense urbaine, ont leurs parties sculptées tournées au dedans, ce qui a permis de recueillir les précieux échantillons réunis au musée de la ville de Sens, grâce aux sacrifices que les archéologues du pays, la cité sénonaise et les allocations départementales ont permis de faire pour leur conservation.

Sur ce premier appareil le mur s'élève, moulé, pour ainsi dire, en un seul bloc de béton. Pierres et ciment ne forment plus qu'un monolithe parfaitement homogène, qui ne s'entame qu'avec la plus extrême difficulté, et d'une épaisseur, en certains endroits, de plus de deux mètres. C'était plus qu'il ne fallait, à cette époque, contre les armes de trait et les moyens balistiques dont disposait l'art offensif des Romains ou des Barbares.

On doit considérer comme des enjolivements, très-plausibles, du reste, l'intersection de bandes de briques beaucoup plus friables que le corps de construction, mais destinées à lui donner un aspect moins sévère. Il faut reconnaître la même préoccupation des architectes dans le beau revêtement en pierres carrées, l'*opus regulatum*, qui n'ajoutait rien aux moyens de défense, mais qui faisait une sorte d'œuvre d'art de cette muraille nue. On serait presque tenté de croire, si la tradition n'affirmait le contraire, que ce revêtement a été ajouté plus tard, tant il rentre peu dans la forte structure des murailles. Il se détache par plaques, mais cela tient à l'usage de procédés différents dans la bâtisse. Le mur est maçonné en béton et la *couverte* de petits cubes dont on l'on a orné est appliquée ensuite. Et pourtant cette parure a duré bien des siècles.

La *Poterne*, soit qu'elle ait remplacé une sortie basse des remparts romains, soit qu'elle ait fait brèche dans la muraille primitive, est un monument assez intéressant de l'architecture du Moyen-Age. Flanquée de deux pilastres renforcés d'un avant-corps, elle devait être, lorsque les fossés environnaient la ville, fermée par un pont-levis volant, car, on ne voit, dans sa construction,

nulle trace de la présence des leviers ni des chaînes qui devaient soulever le tablier. Mais cette petite porte ne s'ouvrait qu'aux piétons, et elle était sans doute assujettie à des heures de fermeture et à des conditions de garde qui ne pouvaient favoriser une surprise.

En outre, elle était munie d'une forte herse de fer dont les rainures sont encore visibles dans l'interstice laissé, dans notre dessin, par les deux arcs superposés de l'ouverture de la porte.

Un escalier, très-modifié sans doute par les changements de niveau du sol, conduit encore dans l'intérieur de la *Poterne*. Sur les plans du dernier siècle que possède la mairie de Sens, ce passage était de droit commun et menait à la place Champbertrand. Comment cette tolérance ou ce légitime usage ont-ils disparu? C'est ce que j'ignore.

Sur les pilastres à encorbellement de la *Poterne* se trouve encore une sorte de *moucharabi*, mais tellement dénué de style, qu'il n'est plus possible d'en discerner les caractères. Sans doute il défendait l'entrée de la porte. Il n'a plus aujourd'hui que l'aspect d'un balcon, sans aucune forme caractéristique.

EUG. DAUDIN.



M. VICTOR PETIT.

Notre département est un de ceux où se sont développées le plus vite et ont grandi avec le plus de vigueur les études sur les sciences historiques et archéologiques. Depuis vingt-cinq ans, la Société des sciences de l'Yonne a précédé dans cette voie les Académies provinciales, qui sont devenues un si favorable auxiliaire aux historiens et aux artistes.

Nous consacrons une notice à celui de nos compatriotes qui a le plus fait pour élever cette science, alors méconnue, de l'art archéologique, à la hauteur où elle est parvenue aujourd'hui.

Les premières années d'études de M. Victor Petit se passèrent à Sens. Son père, resté pendant de longues années professeur de dessin au Collége et dans les Institutions de cette ville, donna à son fils les premières notions de l'art et surveilla et conduisit ses premières tentatives dans un chemin presque inexploré jusque-là: l'étude de l'antiquité, la reproduction de ces vestiges des âges écoulés, dont nous avons tant de peine à recueillir les restes. Le vrai dessin archéologique ne date pas d'un siècle, et nous allons essayer de montrer la part que M. Victor Petit prit à cette rénovation des œuvres d'un autre âge.

Les premières œuvres de M. Victor Petit furent consacrées à la reproduction des murailles de Sens et de ses portes monumentales, dont la démolition restera comme une preuve du vandalisme dont l'administration même donna parfois des preuves.

Dès le commencement de cette carrière d'artiste, si bien et si laborieusement remplie, l'*Annuaire de l'Yonne* se fit honneur d'encourager les essais de notre dessinateur, et celui-ci devint le collaborateur assidu de notre publication jusqu'au jour où d'autres entreprises l'enlevèrent à nos contrées.

Si l'*Annuaire de l'Yonne* lui doit le plus grand nombre de ses illustrations, ce recueil, en revanche, n'a pas peu contribué à mettre en relief le talent de M. Victor Petit, et se fait gloire d'avoir jeté les assises de sa renommée.

Suivre M. Victor Petit dans les pérégrinations artistique qui employèrent sa vie serait chose impossible. Son existence n'a point de péripéties, elle n'a que des déplacements. Tout entier à son art, il ne l'abandonne jamais, et, le bâton du touriste à la main, il va de Nice aux bords de la Loire, semblable aux *trouvères* du moyen-âge, frappant à la porte du manoir et y recevant l'hospitalité généreuse due à son talent. C'est ainsi qu'il fit la monographie de nombreuses habitations privées qui rentrent dans son œuvre. Presque toute la vie de M. Victor Petit, alors que la réputation lui fut venue, se passa dans cette quiétude du commensal qui savait trouver auprès des châtelains un accueil qui honorait autant les hôtes que l'artiste. Celui-ci, pour conserver une liberté d'allures et une facilité de voyager que la vie à deux eût rendues impossibles, ne se maria point. C'est à cette circonstance que nous devons l'œuvre si diverse et si longtemps continuée par lui de ses études architecturales, qui le transportaient des bords de la Méditerranée à ceux de l'Océan,

Nous ne pouvons omettre de nommer le Mécène, qui produisit dans le monde artistique et savant notre dessinateur. M. le marquis de Tanlay fut le patron du nouveau venu dans le monde des arts. M. de Tanlay fit ce que l'on voit faire aux patrices italiens lorsque se lève l'astre de la Renaissance. : hôtels et châteaux s'ouvrent aux représentants de la vie intellectuelle; peintres, poètes, sculpteurs, y trouvent l'hospitalité et souvent, chose plus précieuse, l'amitié du maître.

Avant de passer en revue l'œuvre de M. Victor Petit, dont nous donnons plus loin une bibliographie aussi dé-

taillée que possible, nous devons parler de ses travaux sur le département de l'Yonne. Les lecteurs de l'*Annuaire* connaissent trop les importants dessins qu'il exécuta pour notre publication pour que nous insistions sur la vitalité qu'il donna à cette collection par des compositions qui ont pris place dans toutes les bibliothèques historiques. Les vues panoramiques de nos principaux centres de population, les belles lithographies des antiques monuments d'Auxerre sont et resteront des modèles dans l'étude des constructions monastiques ou civiles de notre pays.

Le livre de M. Chaillou des Barres sur les Châteaux du département de l'Yonne donna à M. Victor Petit l'occasion de dessiner les demeures seigneuriales dont l'histoire fut si bien écrite par l'auteur et laisse chez nous les traces de si grandes choses et de si grands hommes.

Les œuvres vraiment artistiques de M. Victor Petit. celles qui resteront, comme subsistent encore les dessins de Vitruve, sont nombreuses. Sa collaboration avec M. Dusommerard, le fondateur du musée aujourd'hui si populaire et si fréquenté de Cluny, ses châteaux de la Loire, magnifique collection éditée avec luxe, peuvent être considérés comme un monument élevé à l'art national.

Dans sa vie relativement courte, — il est mort à cinquante-trois ans, — M. Victor Petit collectionna un nombre immense de documents. Ses éditeurs estiment ses lithographies au chiffre de 2,000, et il n'aurait pas réuni moins de 10,000 dessins ! C'est là une œuvre d'artiste que bien peu atteindront jamais.

M. Victor Petit, — et nous voulons insister sur ce fait, parce qu'il est caractéristique, — commença sa carrière d'artiste vers 1838, c'est-à-dire à l'époque où le style romantique inaugurait ses premiers et audacieux essais. Jusqu'alors l'archéologie n'avait pas droit de cité. On en était encore au style impérial, aux piédouches, consoles avec sphinx, imitations absurdes de l'antique. M. Victor Petit fut l'un des premiers, — et ceci est le grand honneur de sa carrière d'artiste, — à relever l'art national. Une génération nouvelle s'est élevée depuis et nous trouvons, comme promoteur de cette résurrection, l'un de nos compatriotes aussi, M. Ed. Charton, qui,

depuis quarante ans, nous montre dans ses publications que jamais l'art n'est mort en France.

La fortune ne tarda pas à suivre notre artiste dans la voie qu'il s'était tracée. Les commandes des amateurs, et surtout des possesseurs de demeures seigneuriales, se succédèrent sans relâche. M. Victor Petit eut le bonheur de tirer de son art tout ce qu'une ambition légitime pouvait en attendre. Les éditeurs se disputèrent ses œuvres, et son succès fut bientôt assuré. Ce succès ne se démentit point jusqu'à sa mort. Il est décédé à Aix-les-Bains, le 8 octobre 1871.

Nous avons à juger M. Victor Petit avec la justice et l'impartialité qu'il mérite comme chef d'école. Avant lui, en effet, le dessin d'archéologie n'existait pas. Nous ne ferons pas l'honneur aux croquis du temps de l'Empire ou de la Restauration de les compter comme documents historiques, non plus quc nous n'accepterions les études fantaisistes de Millin ou de Montfaucon. M. Victor Petit a créé un genre dans lequel il a été surpassé depuis par Catenacci, par Clerget, par Thérond surtout, qui sait mettre dans ses dessins d'architecture tant de couleur et tant d'esprit. Mais à part cette supériorité, qui n'est que l'œuvre du temps et du perfectionnement incessant des œuvres humaines, M. Victor Petit n'en reste pas moins le promoteur d'un mouvement artistique dont nous avons été les témoins et les adeptes.

M. Victor Petit, au milieu des travaux dont sa vie fut remplie, conserva toujours pour le département de l'Yonne une filiale affection. Son plus grand ouvrage, inachevé à sa mort, comprenait dans un ensemble magnifique l'histoire, les arts, l'archéologie et les mœurs de notre pays.

Il serait difficile, au point de vue de l'art, d'assigner un style aux dessins de M. Victor Petit. L'examen de ses œuvres montre trois époques : la première, d'essais qui ne sont pas sans valeur; la seconde, d'études architecturales où l'on sent la main du maître; et la troisième, que nous ne considérons que comme une entreprise industrielle, quoiqu'elle eût rendu de grands services à l'enseignement du dessin graphique dans les écoles primaires. Mais les compositions de M. Victor Petit se ressentent peut-être de l'existence personnelle qu'il adopta.

Ce qu'il faut aux artistes, c'est la chaleur et la vie dans la conception de leurs œuvres.

Le seul reproche que l'on pourrait adresser à M. Victor Petit, c'est cette prédisposition à la froideur, cette rigidité puritaine de ses œuvres. L'art a besoin des douces influences de la famille et des affections de chaque jour pour fleurir dans toute sa grâce et dans toute sa liberté.

EUG. DAUDIN.

Principales Publications de M. Victor Petit (1).

Les travaux de M. Victor Petit peuvent se diviser en trois parties :

La première comprend ses œuvres d'archéologie proprement dite : Dessins ***inédits*** et qui existent assurément en grande quantité dans ses cartons et albums, et dessins publiés, notamment de 1838 à 1844, dans ***Les Arts au Moyen-Age***, recueil publié et dirigé par Dusommerard, le célèbre archéologue, fondateur du musée de Cluny, à Paris. Vers la même époque ou peu de temps après, M. Petit a collaboré à un grand ouvrage publié par Didron. Il est l'auteur du livre sur FRÉJUS.

Indépendamment de ces travaux, M. Petit a encore collaboré dans une foule de publications d'archéologie, d'architecture et de voyages.

La deuxième partie de ses œuvres peut comprendre ses travaux d'architecture exécutés au point de vue de l'art, et ses collections de Vues. Voici les principales :

Châteaux de la Loire, recueil de 100 planches, format demi-colombier, imprimé sur chine et teinté. Prix de publication ; 250 fr.

Collection de soixante et quelques Vues des Pyrénées, éditées par Leulon.

Une autre collection de 50 ou 60 planches, Vues des Pyrénées, éditées par Bassy, à Pau.

Un album de Vues de Nice.

Un autre album de Vues de Cannes.

Une quantité considérable de dessins de châteaux particuliers faits pour compte des propriétaires, entre autres : château

(1) Nous devons la plus grande partie des renseignements qui vont suivre à l'obligeance de M. Monrocq, qui fut le principal éditeur et l'ami de M. Victor Petit, et qui savait si bien apprécier la nature et la portée de son talent.

de Mondragon, château de La Ferté-Fresnel, château de Bourbon-de-Linières, château de M. de Franqueville, château de la comtesse de Montaut, etc., etc., et un grand nombre d'autres, imprimés par MM. Monrocq, Thierry frères, Godard et Lemercier.

La troisième partie de ses œuvres se rapporte à l'enseignement et au côté pratique de l'architecture. Cette partie est la plus nombreuse. Nous citerons principalement les œuvres suivantes :

Architecture pittoresque : Collection de croquis, 100 planches, quart-jésus, éditeur Boivin.

Villes et campagnes, Etudes pittoresques, 75 planches demi-jésus; éditeur Avanzo.

Petites Etudes d'architecture, 24 pl., Id.
Collection de 24 dessins à 2 et 3 couleurs, 24 pl., Id.
Habitations champêtres, 100 pl. Editeur Monrocq.
Habitations cosmopolites, 40 pl., Id.
Maisons de campagne, 50 pl., Id.
Petites constructions pittoresques, 50 pl., Id.
Parcs et jardins, 50 pl., Id.
Architecture nouvelle, 50 pl., Id.
Constructions communales, 40 pl., Id.
Petits modèles d'architecture, 50 pl., Id.
Petits dessins, 100 pl., Id.
Petits exercices de dessin linéaire, 40 pl., Id.
Notre-Dame de Paris, 1 pl., Id.
Tombeaux (monuments funèbres), 10 pl., Id.

N'oublions pas, dans le genre classique, 12 cahiers ***Ecolier parisien***, qui ont été vendus à plus de 300,000 exemplaires chacun.

On peut estimer le nombre des planches lithographiées par Victor Petit à plus de 2,000. Il a dessiné plus de 10,000 croquis, et un exemplaire complet de ses œuvres, reproduites soit par la gravure, la lithographie ou la chromo, vaudrait bien de 2,000 à 2,500 fr.

M. Victor Petit a contribué puissamment au succès d'une publication entreprise par M. Monrocq avec son concours. Nous voulons parler de l'***Ecole de dessin***, journal que cet éditeur a publié pendant dix ans entiers et qui a répandu près de 2 millions de modèles de dessins dans le public.

M. Victor Petit a collaboré au ***Bulletin monumental***, publié sous les auspices de la SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE et dirigé par M. de Caumont. « La perte de M. Victor Petit, lisons-nous dans « dans le n° 1er (1872) de ce Recueil, ne sera pas moins vivement « sentie à Caen qu'à Auxerre. Le ***Bulletin monumental*** est « rempli de ses dessins : il avait, avec M. Bouet, dessiné une « partie des monuments de l'arrondissement de Falaise et de « celui de Bayeux dans la ***Statistique monumentale du Calvados***, et nous avons vu avec quelle précision il savait rendre « l'architecture de nos églises. C'est à lui qu'on doit les belles « planches de l'ouvrage de M. le comte de Vismes; on connaît « plusieurs notes de lui dans les différentes séries du ***Bulletin***

« *monumental*, notamment sa belle monographie des monu-
« ments romains de Fréjus. »

Nous retrouvons encore dans cette publication quelques indications précieuses à recueillir. On y rappelle que M. Victor Petit, pour préparer ses ***Châteaux de la Loire***, passa, pendant une année, de longues études à la bibliothèque de la rue de Richelieu, où il étudiait les textes originaux, et que cette étude lui permit de faire avec le plus grand succès, en 1864, au Congrès archéologique de Saumur, une conférence sur l'architecture militaire de la Loire; enfin, qu'en 1852, il avait été un des secrétaires généraux du Congrès scientifique de France à Toulouse.

JOSEPH FOURIER

SA VIE, SES TRAVAUX.

L'œuvre biographique que nous entreprenons ici semblera peut-être d'une opportunité contestable à ceux qui sont suffisamment édifiés sur l'histoire de notre illustre compatriote. Les documents de toute nature ne leur ont pas fait défaut.

Nous reconnaissons nous-même qu'il n'y a pas de lacunes à remplir.

Mais si l'on veut bien considérer que les publications faites à ce sujet ont paru à des époques très différentes; qu'elles émanent de sources très diverses, bien qu'également recommandables, qu'elles sont éparpillées dans des ouvrages peu répandus ou dans des feuilles périodiques devenues rares, on nous pardonnera d'avoir tenté de refaire l'édifice à neuf, avec les pièces disséminées qu'il s'agit de remettre à la place qui leur convient.

D'un autre côté, il faut considérer que le nombre de ceux qui ont fait une étude sérieuse et complète de la vie et des travaux de Fourier, est extrêmement restreint. L'immense majorité de nos compatriotes ignore ses titres de gloire ou se rend très imparfaitement compte des services qu'il a rendus à la science et à son pays.

N'est-il pas étrange de s'entendre demander par ceux qui passent chaque jour devant sa haute statue, si étroitement enserrée dans le petit jardin botanique d'Auxerre, ce qu'était cet homme si profondément rêveur et quelles actions d'éclat lui ont valu l'immortalité du bronze?

Nous croyons donc être utile à la mémoire de Fourier en commentant son apothéose et en remettant sous les yeux de

nos concitoyens le dossier complet de cette existence si laborieuse et si largement remplie.

Enfin, nous devons confesser, dans toute l'ingénuité de notre cœur, que notre fierté d'Auxerrois a été profondément blessée par une phrase que M. Victor Hugo a inscrite, nous ne savons par quel caprice, dans un de ses livres les plus populaires : « Il y avait à l'Académie des sciences, y est-il dit, « un Fourier célèbre que la postérité a oublié, et dans je ne « sais quel grenier un Fourier obscur dont l'avenir se sou- « viendra. » (*Les Misérables*. — Liv. III.)

Pourquoi cette boutade contre un savant de premier ordre qui a été honoré par les hommes les plus éminents de son époque et qui compte parmi ses panégyristes Victor Cousin et François Arago, dont la compétence ne sera déclinée par personne? Et au profit de qui cette revendication inattendue? Au profit d'un utopiste dont nous ne contestons pas la valeur spécifique, mais qui n'a brillé que par l'excentricité de ses doctrines et la hardiesse de ses paradoxes dans ses élucubrations sur un monde imaginaire. Fourier Joseph, notre illustre compatriote, et Charles Fourier, le chef des phalanstériens, n'ont eu d'analogie que la fortuite similitude de leurs noms de famille. C'est ce que va démontrer surabondamment la lecture de cette notice.

Jean-Baptiste-Joseph Fourier est né à Auxerre, le 21 mars 1768. Son père était simple tailleur et sa famille originaire de Lorraine. Il comptait parmi ses ascendants un personnage considérable au XVII[e] siècle, Pierre Fourier, chef et réformateur des chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur, et instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame. La vie de ce révérend père a été écrite par le chanoine Jean Bédel, en 1866.

Notre Fourier devint orphelin de bonne heure et ses parents, morts pauvres, ne lui laissaient en perspective que la misère. Il n'avait guère que huit ans, lorsqu'il fut recueilli par l'organiste Pallais, maître de musique à la cathédrale d'Auxerre et directeur d'un pensionnat secondaire. Il en reçut les premiers éléments du français et du latin. Ses heureuses dispositions le firent remarquer et à la recommandation d'une bonne dame de la ville, l'évêque, M. de Cicé, le fit admettre à l'Ecole militaire d'Auxerre, alors sous la direction des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Là, ses aptitudes se développèrent sur une plus vaste échelle. Joseph

Fourier s'y distingua par l'heureuse facilité et la vivacité de son esprit. Il était toujours à la tête de sa classe et cela presque sans effort et sans que les jeux et la légèreté de son âge perdissent rien à ses succès ; mais quand il arriva aux mathématiques il se fit en lui un subit changement, il devint appliqué et se livra à l'étude avec un zèle et une constance remarquables. Pendant la journée, il faisait une ample provision de bouts de chandelles, à l'insu de ses maîtres et de ses camarades, et la nuit, quand tout le monde dormait, il se réveillait et descendait sans bruit dans la salle d'étude, s'enfermait dans une armoire, allumait ses bouts de chandelle et là passait de longues heures sur des problèmes de mathématiques (1).

L'instruction de Fourier fut complétée à Paris au collége de Montaigu, toujours grâce au patronage de l'évêque. A seize ans il avait terminé son cours de philosophie et revint à l'Ecole militaire où les Bénédictins l'accueillirent comme leur enfant de prédilection. Là il donna des leçons de mathématiques concurremment avec M. Bonnard, qui avait été son maître et qui fut fier de l'avoir pour collègue. A vingt ans, il avait composé un mémoire sur les équations algébriques, qu'il vint présenter à l'Académie des sciences et qui lui valut les plus précieux témoignages d'intérêt de Lagrange, de Monge et de Laplace.

La réputation croissante du jeune savant décida les Bénédictins à se l'attacher comme membre de la congrégation. Il se rendit à l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire où se formaient les novices. Il y fut chargé du cours de mathématiques.

C'est de là que sont datées ses premières lettres à son ami Bonnard, lettres intéressantes à plus d'un titre et qui ont été publiées dans le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne (Année 1858).

« Je me permettrai peu de détails sur ma situation présente, écrit-il, *sunt bona mixta malis*; j'assiste aux études,

(1) Ces renseignements, qui sont devenus comme légendaires au collége d'Auxerre, ont été transmis avec beaucoup d'autres à M. Victor Cousin par M. Roux, un des plus anciens amis de Fourier, comme lui professeur à l'école militaire d'Auxerre, et qui ne l'a quitté qu'à son départ pour l'Egypte. M. Roux, ancien professeur de mathématiques, dit M. Cousin, est un homme de sens et d'honneur en qui on peut placer toute confiance.

aux classes, aux récréations, aux leçons d'arithmétique; nous sommes bientôt aux fractions. Toutes ces minuties et mille autres ne me rendent ni moins constant ni moins heureux. Je n'ai pas voulu me consacrer aux plaisirs, mais bien à l'étude et à la religion. L'estime et l'amitié consolent de tout... Je paye avec usure à Morphée toutes les nuits que je lui ai dérobées à Auxerre; il ne reste plus le temps de vivre quand on dort huit heures, et ce ne sont pas là les nuits de Descartes. »

Le travailleur opiniâtre poursuivait sévèrement sa tâche; il avait foi dans son avenir. C'est ainsi qu'il ajoutait en post-scriptum dans une de ses lettres à Bonnard: « Hier j'ai eu « vingt-un ans accomplis; à cet âge Newton et Pascal avaient acquis bien des droits à l'immortalité. » Quand on a constamment les yeux fixés sur de tels modèles, il est impossible que l'on n'arrive pas à de grandes choses.

Nous voici vers la fin de 1789. De graves événements venaient de remuer profondément le sol de la France. Les institutions monastiques étaient menacées dans leur existence. Le supérieur de Saint-Benoit-sur-Loire, prévoyant l'issue probable du mouvement révolutionnaire, proposait à Fourier de faire ses vœux de congréganiste pour obtenir une pension au licenciement du monastère. Le novice refusa, disant qu'il ne voulait pas profiter d'un avantage qu'il n'aurait pas mérité. Cependant il était pauvre et son avenir était loin d'être assuré.

Il revint simplement à l'Ecole militaire d'Auxerre. Il fut chargé de la chaire de rhétorique et d'une partie de l'enseignement des mathématiques. Durant son séjour, on utilisa ses lumières et les aptitudes connues de son esprit: on le chargea de la rédaction d'un nouveau plan d'études plus étendu et mieux assorti que l'ancien aux aspirations et aux besoins de l'époque. « Ce plan, dit M. Mauger, à qui nous empruntons ces détails, ce plan, présenté par le principal Dom Rosman à l'administration départementale qui l'approuva, fut mis à exécution au commencement de l'année scolaire 1790-1791. Dans ce plan, la division des classes était conservée, mais l'enseignement des mathématiques et de la physique recevait plus d'extension; la géographie et l'histoire étaient l'objet de cours particuliers. Comme il fut chargé des nouveaux cours, c'est-à-dire de la géographie et de l'histoire, il ne continua pas de professer la rhétorique, qui fut confiée à un homme de

talent distingué, M. l'abbé Davigneau; mais il conserva sa part de l'enseignement mathématique, et y joignit même, pour ses élèves les plus avancés, un cours d'astronomie qu'il faisait les jours de congé. Dans les années suivantes, Fourier réunit à ces divers enseignements la chaire de philosophie jusqu'à la fin de 1793, époque à laquelle les études du collége furent interrompues. Ceux qui ont eu le bonheur de suivre ses leçons savent avec quelle clarté, quelle élégance et quelle facilité d'élocution il développait les vérités les plus abstraites, les théories les plus compliquées. Il était doué d'une sensibilité exquise, d'une grande pureté de goût et répétait souvent cette pensée de Platon: « Que le beau est l'éclat du bon. »

Le mouvement qu'il imprimait à l'instruction publique dans l'école militaire, il voulut aussi le communiquer à la ville tout entière en contribuant à y fonder une société littéraire, qui, sous le nom de *Société d'Emulation*, obtint une certaine notoriété dans la contrée. Ses membres principaux étaient Joseph Villetard, l'abbé Davigneau, Garnier, Bourdeau, Chaudé, François Lefèvre, Boulage, Liégeard, Deschamps, Burat et quelques autres, qui tous ont laissé des traces remarquables de leur passage dans la carrière des lettres, des sciences ou de l'administration (1).

Mais bientôt de nouvelles préoccupations vinrent le saisir. L'effervescence de l'esprit révolutionnaire avait gagné les villes de province. Auxerre eut ses clubs, ses orateurs, ses comités démocratiques: l'ère nouvelle avait réveillé tous les esprits, fait battre tous les cœurs; la société se transformait de fond en comble. Fourier avait alors 25 ans. A cet âge les impressions sont vives, les passions ardentes, l'expérience des hommes et des choses a peine ébauchée. Notre jeune concitoyen se laissa facilement emporter par le torrent. Mais sa nature généreuse et sa haute intelligence le préservèrent des excès coupables que l'on eut à reprocher à tant d'autres acteurs de ce drame gigantesque. Comme l'a très bien dit

(1) Il eut également l'idée de se faire nommer bibliothécaire de la ville d'Auxerre, au moment où l'on organisait les bibliothèques publiques. La lettre qu'il écrivit aux administrateurs du département a été retrouvée dans les archives. M. Quantin l'a publiée dans sa notice sur le P. Laire, (Bulletin de la Société des Sciences hist. et nat. de l'Yonne, 4e vol.)

son ami Mauger dans son excellente notice : « l'autorité paternelle que lui donnaient ses lumières, son éloquence et la coopération de quelques hommes sages parmi ses collègues, lui permirent d'empêcher beaucoup de mal et de faire un peu de bien. »

Mauger raconte qu'au mois de février 1793, par suite du décret sur la levée de 300 mille hommes, qui n'exceptait point du recrutement les professeurs ni les élèves des collèges, Fourier ayant eu l'occasion de parler dans une assemblée générale sur le mode d'exécution de la loi, s'exprima avec tant de grâce et d'éloquence qu'il fit adopter le mode proposé par lui et fut couvert d'applaudissements. On l'engagea à faire partie de la société populaire, et quelque temps après une loi ayant prescrit dans toutes les communes la formation de comités de surveillance, appelés ensuite comités révolutionnaires, il fut nommé membre de celui d'Auxerre.

Nous ne nous arrêterons pas sur les actes de Fourier comme membre du comité révolutionnaire. Nous savons que sa mémoire en a souffert dans l'esprit d'un certain nombre de ses compatriotes, mais nous avons cherché vainement quelque chose de grave dans les documents que nous avons pu consulter et nous avons acquis la certitude qu'il s'est conduit honorablement. Il prêta, dit-on, devant le tribunal révolutionnaire, le secours de sa parole et de son influence à la mère de celui qui devait être le maréchal Davout. Il avait été le condisciple de ce dernier à l'Ecole militaire d'Auxerre ; grâce à lui, madame Davout fut rendue à la liberté. Une autre fois, dans une mission à Tonnerre, il put, par une ruse ingénieuse, protéger la fuite d'un citoyen honorable décrété d'arrestation.

Il fut très affecté des accusations calomnieuses lancées contre lui. Nous reproduisons à la fin de cette notice une lettre qu'il écrivait à son ami Bonnard à cette occasion. On y trouvera la confession sincère d'un honnête homme incapable d'une mauvaise action (A).

Ce fut cet esprit de droiture et de modération qui lui valut une première persécution que nous laisserons raconter à son éminent biographe, Victor Cousin :

« Un nommé Ichon (1), membre de la Convention, était alors

(1) Ichon, député à la Convention par le Gers, était un ancien prêtre, supérieur de la maison de l'Oratoire à Condom. Il vota la mort du roi dans les 24 heures.

à Auxerre avec les pleins pouvoirs d'un représentant du peuple et spécialement chargé de la remonte des chevaux. Il envoya Fourier à cet effet dans le département du Loiret. Celui-ci, arrivé à Orléans, y trouva le conventionnel Laplanche (1) qui, pour se rendre populaire, faisait au peuple des distributions de pain et de viande et en même temps s'entourait d'un appareil de luxe qui contrastait avec la misère générale et la rudesse des habitudes du temps. Notre jeune compatriote s'indigne et attaque à la société populaire d'Orléans la conduite du représentant. Laplanche, irrité, écrit à Paris au Comité de salut public, qui, à son tour, écrit à Ichon pour le gourmander d'avoir confié une mission à un homme qui osait entraver les opérations d'un représentant du peuple; et il y eut un décret de la Convention qui déclara Fourier indigne de la confiance du gouvernement. A la réception de ce décret, Ichon perd la tête, et de peur qu'on ne l'accuse de complicité avec Fourier, lance contre celui-ci un arrêté pour qu'il soit appréhendé partout où il se trouvera et guillotiné sur-le-champ. Fourier, après avoir achevé sa tournée dans le Loiret, s'en revient à Auxerre où il aurait couru le plus grand danger si la Société populaire et le Comité de surveillance ne se fussent mis entre Ichon et lui. Maure, député de l'Yonne à la Convention, qui était alors à Auxerre, s'employa efficacement pour son jeune et savant compatriote. C'était la première injustice qu'éprouvait Fourier; elle le révolta et il voulut avoir raison du décret du Comité de salut public. Il vint donc à Paris plaider lui-même sa cause. Il fut présenté à la société des Jacobins et introduit auprès de Robespierre. Mais il paraît qu'il réussit fort médiocrement auprès de ce dernier, car peu de temps après son retour à Auxerre il fut incarcéré par ordre du Comité de salut public. Tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens à Auxerre réclama en sa faveur, et il fut mis en liberté. Huit jours après, nouvel ordre d'arrestation. L'estime dont Fourier jouissait à Auxerre était si grande qu'une députation officielle de la ville fut chargée

(1) Laplanche, Goyre, envoyé à la Convention par la Nièvre, était un ancien moine bénédictin, ensuite vicaire épiscopal constitutionnel. Il vota la mort de Louis XVI et sa prompte exécution. Il se signala par ses exactions et ses cruautés dans le département où il fut envoyé en mission, et fut complice des noyades de Nantes.

d'aller à Paris demander sa mise en liberté. Saint-Just reçut la députation avec beaucoup de hauteur. Il convint des talents de Fourier et n'accusa pas même ses sentiments, mais il lui reprocha de la tiédeur. « Oui, dit-il, il parle bien, mais nous n'avons pas besoin de patriotes en musique. » Et conformément à ces paroles significatives, Saint-Just se préparait à agir quand le 9 thermidor l'arrêta et délivra la France.

« Telle fut la première leçon que reçut Fourier et ce ne fut pas la dernière.

« Plus tard, quand la réaction thermidorienne égala presque les excès qu'elle voulait punir, ce même Fourier, que le Comité de Salut public avait si fort maltraité, fut arrêté comme Jacobin et fauteur de Robespierre. On vint le prendre un matin chez lui, rue de Savoie, et, sans presque lui donner le temps de s'habiller, on le conduisit en prison avec des propos qui ne sont jamais sortis de sa mémoire. Quand la garde qui l'emmenait passa au bas de l'escalier, près de la portière de la maison: « J'espère, dit celle-ci, que vous allez bientôt me le renvoyer. — Tu pourras toi-même, lui répondit le chef des sbires, venir le prendre en deux. Et cette fois c'en était fait de Fourier, si ses collègues de l'école polytechnique ne fussent intervenus. »

Sa présence à Paris était le résultat d'événements dont nous devons suivre la filière. Fourier, sous le coup d'un nouveau mandat d'arrêt du Comité de salut public, avait été réduit à se cacher à Auxerre et se livra loin des regards à ses études favorites. Il ne reparut qu'après le 9 thermidor. Il fut alors envoyé par le département de l'Yonne, comme élève, à l'Ecole normale fondée en 1794 pour former des professeurs destinés à l'enseignement pour toute la France. Les chaires de cette école étaient occupées par des hommes à jamais célèbres dans les sciences et dans les lettres: Lagrange, Laplace, Monge, Berthollet, Haüy, Volney, Garat, Laharpe, Sicard et Bernardin de Saint Pierre. Fourier a laissé une note curieuse à plus d'un titre sur ces maîtres d'élite. Nous la recommandons à ceux qui ne la connaissent pas et nous la reproduisons tout entière à la suite de ce travail, comme un document d'un extrême intérêt (B).

Le succès qu'il obtint à l'Ecole normale le fit bientôt nommer professeur à l'Ecole polytechnique où il fut adjoint à Lagrange. « Il y eut pour auditeurs, dit M. Mauger, outre Malus et plusieurs savants que la mort nous a ravis, les

Poisson, les Biot, les Arago, les Thénard qui occupent le premier rang dans les sciences. Les cahiers de cette école renferment plusieurs mémoires de Fourier, aussi ingénieux que profonds. » Il y resta jusqu'au mois de mai 1798. Ce fut à cette époque que Monge et Berthollet furent chargés par Bonaparte de recruter une commission de savants pour l'accompagner en Egypte. Fourier, leur collègue et leur ami, ne fut pas oublié. Il accepta cette mission avec l'enthousiasme du savant et le dévouement du grand citoyen.

L'un des premiers soins du général en chef de cette expédition lointaine fut de fonder un Institut à l'instar de celui de Paris. L'Institut d'Egypte fut créé le 20 août 1798, et installé dans un des palais des Beys. Il fut partagé en quatre sections: 1° Mathématiques; 2° Physique; 3° Littérature; 4° Economie politique. Chaque section pouvait être composée de douze membres. Dès la première séance Monge fut nommé président et Fourier secrétaire perpétuel. L'activité de ce dernier fut prodigieuse et la plupart des séances étaient remplies par la lecture de ses travaux mathématiques et de ses recherches sur les antiquités du pays.

Avant son départ pour la France, Bonaparte avait organisé le fonctionnement des deux commissions scientifiques qui devaient explorer la haute Egypte. Une avant-garde, sous la conduite de Desaix, était partie pour y établir une administration française. Fourier était de la seconde commission avec Parseval, Villoteau, Delille, Geoffroy-Saint-Hilaire, Lepère l'ingénieur, Redouté, Lacypière, Chabrol, Arnollet et Vincent. Ce fut à cette époque que le général Kléber prit le commandement de l'armée. Au retour des commissions, qui rapportaient une ample moisson de trésors de toute nature pour l'histoire naturelle, l'archéologie et l'exégèse des civilisations de cette vieille terre, il fut décidé, par ordre du général, que l'idée, vraiment libérale et patriotique, de réunir les belles choses rapportées de cette expédition, recevrait sa consécration; qu'il s'agissait d'élever un monument littéraire digne du nom français, qu'il fallait, sans retard, prendre des mesures pour assurer la rédaction des différents travaux, pour distribuer la matière et désigner celui qui sera chargé d'ordonner l'ensemble de ce beau tableau et d'en lier toutes les parties. Il fut convenu en outre qu'une introduction générale précéderait ce grand ouvrage. L'institut d'Egypte désigna immédiatement Fourier pour cette œuvre monumentale.

Le rôle de Fourier en Egypte ne fut pas seulement scientifique; il aborda simultanément la politique et l'administration. Bonaparte écrit dans ses mémoires, en racontant l'expédition d'Egypte, qu'il nomma Monge et Berthollet auxiliaires auprès du Grand Divan qu'il avait assemblé pour connaître les affaires générales de l'Egypte, et Fourier auprès du Divan spécial du Caire. Ces deux institutions ne commencèrent à fonctionner que sous Kléber, en l'an VIII, d'après les documents officiels. Le crédit de Fourier s'agrandit encore auprès de ce dernier général; il avait fait sa connaissance à bord de l'un des navires qui transportaient l'armée d'expédition; il devint, dit-on, son confident et son ami, et l'on assure que la relation de la bataille d'Héliopolis, envoyée par Kléber au Directoire, est de la main de Fourier. Plus tard, il fait partie d'une commission chargée de rédiger un plan général d'administration de la justice en Egypte et il devient bientôt le chef de cette administration. On signale, à cette occasion, dans le *Courrier d'Egypte*, une lettre du 18 nivôse an IX, écrite par le Grand Divan au général Menou, par laquelle le Divan lui fait savoir que, sur la demande du citoyen Fourier, commissaire auprès du Divan et chef de l'administratian de la justice, il a été décidé d'interdire aux soi-disant *saints* le droit de paraître nus dans les rues et de se livrer à aucune indécence.

Ce fut également Fourier qui prit l'initiative auprès du Divan de faire établir des listes de décès et de naissances, de les rassembler et de les conserver dans un registre authentique. On trouve dans le même journal une lettre du Divan à Menou où il est établi que cette pratique qui appprend aux états ce qu'ils perdent de citoyens et ce qu'ils en acquièrent, n'est nullement contraire à la religion et peut très bien être observée dans toute l'Egypte.

« Cette lettre, dit Victor Cousin, à qui nous empruntons ces détails, est d'une certaine étendue, et, sous des formes musulmanes, contient, sur les rapports de la science et de la foi, des déclarations qui font le plus grand honneur au bon sens du Divan et à Fourier qui l'inspirait. C'est encore une institution de statistique tout à fait semblable que Fourier dirigea plus tard à la préfecture de la Seine. »

Enfin, on cite de Fourier un acte de diplomatie charmante que nous ne devons pas passer sous silence. Un des chefs les plus redoutables des bandes musulmanes, signalé par Bona-

parte dans ses mémoires, était Mourâd-bey. Son habileté égalait son audace et, après l'expédition de Syrie, il le montre descendant dans le Fayoum, puis sur le lac Natron, errant enfin sur la lisière du désert et autour des pyramides. « Il « monta sur la plus haute et y resta une partie de la jour- « née à considérer avec sa lunette toutes les maisons du « Caire et sa belle campagne de Giseh. De toute la puissance « du mameluck, il ne lui restait que quelques centaines « d'hommes fugitifs et découragés, mais ce qu'il regrettait « surtout c'était sa femme, Sitty-Neficah. » On rapporte que cette femme était d'une beauté incomparable; qu'elle avait été enlevée par Mourad à Ibrahim, et qu'elle joignait à ses charmes une intelligence supérieure. Elle paraissait avoir conservé pendant la guerre un ascendant considérable et elle traitait déjà avec les Français tandis que son mari se battait contre eux dans la Haute-Egypte. La soumission de Mourad et le bon vouloir de Sitty-Neficah étaient d'une grande importance pour l'avenir de notre installation en Egypte. Aussi Fourier, dont l'esprit pénétrant avait deviné le côté vulnérable du fier mameluck, s'insinua-t-il adroitement dans les bonnes grâces de Sitty; lui fit-il comprendre qu'elle seule pouvait mettre un terme aux malheurs de sa maison en décidant Mourâd à se déclarer ouvertement pour la France et à cimenter cette union par l'acceptation d'un poste en harmonie avec ses glorieux antécédents et ses hautes capacités. Ces propositions flattèrent l'ambition de la favorite en même temps que son cœur, et bientôt Mourâd-bey consentit à recevoir le titre de gouverneur de la Haute-Egypte, au nom des Français. Avant la bataille d'Héliopolis, il fut assez sage pour répondre à ceux qui voulaient l'attirer dans la révolte: « Je suis actuellement un sultan français; les Français et moi ne sommes qu'un! » Après avoir été notre ennemi le plus obstiné, il fut notre allié le plus constant et ne nous abandonna qu'avec la fortune. Fourier venait encore de rendre un grand service à son pays.

Pendant son séjour en Egypte il eut un triste devoir à remplir. Kléber était tombé sous le fer d'un assassin; Fourier fut chargé de son oraison funèbre. Monté sur un bastion qui dominait toute l'armée, ayant sous les yeux le cercueil du martyr déposé sur un tertre environné de cyprès, il lut avec émotion un discours devenu célèbre dans les fastes de l'histoire. Nous regrettons de ne pouvoir le re-

produire. On a toujours admiré l'élévation des sentiments et la noble expression d'une douleur vraie dans ce morceau dont le style est d'une élégance achevée. Ce qu'on lui a reproché c'est peut-être un peu de longueur, qui contrastait avec la mâle énergie et la concision auxquelles le grand orateur Bonaparte avait habitué ses soldats.

Quelques mois plus tard, il prononçait également l'éloge de Desaix devant un cénotaphe qu'on avait élevé à l'est du dôme de la Qaubbéh. C'était un pieux hommage rendu à l'un des généraux les plus purs de notre armée et à l'illustre compagnon d'armes qui avait si puissamment contribué par son courage et son beau caractère à la conquête de l'Egypte.

Le retour de Fourier en France eut lieu ver la fin de l'an X. Sa première pensée, en débarquant à Toulon, fut d'écrire à son ami Bonnard. Il lui annonçait le bon état de sa santé après d'aussi longues fatigues, et son plaisir de revoir son pays et ses amis après plus de deux ans d'absence. Il lui parle de ses actes administratifs, de ses études sur la géométrie et surtout de la publication du grand travail sur les monuments astronomiques de l'Egypte qui va de préférence occuper ses premiers loisirs. Il n'oublie pas ses bons camarades, dom Rosman, Roux, Mathon, Amé, Balme et Defrance qui lui rappellent les meilleurs souvenirs de sa jeunesse à Auxerre. « Je pense, dit-il, que je n'ai point encore perdu tous les amis que j'avais depuis mon enfance parmi mes concitoyens; en vérité, je croirais les avoir conservés tous, à n'en juger que par mes propres sentiments; veuillez donc prévenir de mon arrivée ceux à qui cette nouvelle ne serait pas indifférente ou désagréable. »

Ses premiers soins en arrivant à Paris furent donc pour la composition de sa Préface de la *Description de l'Egypte*. Il s'occupa simultanément de pourvoir à son avenir, et sa prédilection pour les études classiques le décida à demander un emploi dans l'instruction publique, qui était en voie d'organisation.

Mais Bonaparte, devenu premier consul, n'avait pas oublié son secrétaire perpétuel de l'Institut d'Egypte. Il avait su apprécier ses habitudes laborieuses, son caractère sérieux, ses aptitudes administratives, que les préoccupations scientifiques n'avaient pas obscurcies, et la politesse aussi bien que la dignité de ses manières. Il lui fit proposer par Berthollet

la préfecture de l'Isère. Cet offre était un ordre, dit M. Cousin, et le 2 janvier 1801 il fut nommé à cette place, qu'il occupa jusqu'en 1815. En 1808, l'empereur le nomma baron avec une dotation.

Le grand travail auquel Fourier a attaché son nom pendant sa préfecture de l'Isère est le dessèchement des marais de Bourgoin. Nous empruntons à M. Cousin les détails suivants qu'il tenait d'un témoin oculaire, ancien élève de Fourier à l'Ecole polytechnique, M. Augustin Périer:

« Imaginez d'immenses marécages qui s'étendent jusque dans trente-sept communes et forment des terrains vagues, dangereux pour l'air infect qu'ils exhalent et à peu près inutiles à tous les riverains. Depuis Louis XIV, le gouvernement avait plusieurs fois entrepris d'assainir ces terrains et de les rendre à l'agriculture. A diverses époques, cette opération avait été reprise sans pouvoir être terminée, à cause des prétentions contraires de toutes les communes riveraines et du conflit des intérêts opposés. Il ne s'agissait pas moins que d'amener toutes ces communes à des sacrifices mutuels dont elles ne voyaient pas l'avantage immédiat et qu'elles se rejetaient les unes sur les autres. Fourier fut obligé de négocier avec chaque commune et presque avec chaque famille, et ce ne fut qu'à force de raison et de bonté, surtout au moyen d'une patience à toute épreuve qu'il parvint à obtenir le concert nécessaire pour une pareille opération. Il fallait régler la quotité de terrain qui serait remise à chaque commune après le dessèchement, ainsi qu'un grand nombre de conditions accessoires. Ce traité eut lieu le 7 août 1807. Trente-sept conseils municipaux, reconnaissant en même temps le bienfait de l'intervention paternelle de l'administration, adoptant les mêmes bases pour le règlement de leurs intérêts, trente-sept maires comparaissant à la fois et parfaitement d'accord pour souscrire une transaction en 28 articles, attestent la sage et forte influence de l'administrateur, exercée dans l'utilité réelle de cette nombreuse population.

« Le dessèchement des marais de Bourgoin, terminé en 1812, a livré des terrains immenses à l'agriculture, créé de riches pâturages et mis de riches moissons à la place de semences de mort. Franklin eut envié un pareil résultat, et pour l'obtenir il ne fallait pas moins qu'une grande réputation de lumières et de justice, une patience, une adresse et pour ainsi dire un charme de bienveillance digne d'un américain. »

L'ouverture d'une route de Grenoble à Turin par le Lantaret et le mont Genèvre fut également due à l'initiative de Fourier. Là encore il eut des obstacles graves à surmonter et particulièrement le mauvais vouloir d'un ministre de l'intérieur, qui, originaire de la contrée, défendait les intérêts de l'ancienne route qui était beaucoup plus longue, mais enrichissait la population sur son passage. Le préfet de l'Isère envoya une députation de notables à l'empereur avec une note concise et une carte des lieux. Fourier savait que l'on n'aimait pas les longs mémoires. L'empereur avait vu et avait compris, et aussitôt des ordres étaient donnés pour exécuter la nouvelle route.

Les événements de 1814 interrompirent sa confection, mais la pensée de Fourier reçut depuis une consécration plus grandiose et plus audacieuse par le percement du Mont-Cenis, qui fait si admirablement communiquer la France avec l'Italie.

L'influence morale de Fourier eut une action d'une grande importance pour le gouvernement qui lui avait confié l'administration du département de l'Isère. « Le Dauphiné, pays de parlement, possédait de vieilles traditions de liberté qui lui firent embrasser avec ardeur la révolution française; mais l'habitude même de la liberté sauva le Dauphiné de l'enivrement révolutionnaire et on a remarqué que cette province si libérale avait été très modérée. On avait résisté aux folies de la république; on accueillait assez froidement l'empire. En général il n'y a pas d'enthousiasme dans le Dauphiné et c'est surtout la liberté pratique que l'on aime. Chacun y tient à ses opinions et veut qu'on les respecte. Fourier trouva là bien des républicains qui voyaient l'empire d'un mauvais œil et bien des nobles qui, retirés dans leurs châteaux, entravaient sourdement la marche du gouvernement. L'art de Fourier fut de les rallier peu à peu à la cause de l'empereur qui était alors la cause de la France. Ce n'était point du tout un administrateur dans le sens ordinaire, bureaucrate et paperassier; il écrivait peu, mais il voyait beaucoup de monde, parlait à chacun le langage de sa position et de son intérêt. Homme nouveau, il lui était aisé de s'attacher le parti populaire; homme aimable, il séduisait le parti aristocratique, et sans descendre à des feintes indignes de lui, il trouva dans d'habiles ménagements le secret de gagner le clergé. Bientôt les partis, qui jusqu'alors avaient vécu dans

cet éloignement fâcheux où les préjugés et les inimitiés se nourrissent de l'ignorance, attirés à la préfecture, apprirent à se connaître et finirent par déposer leurs ressentiments sous la main d'une autorité éclairée. Fourier, en obligeant tout le monde, conquit tout le monde au gouvernement nouveau. L'empereur, étonné, lui demandant un jour comment il s'y prenait pour conduire des esprits aussi difficiles : « Rien de plus simple, répondit Fourier ; je prends l'épi dans son sens au lieu de le prendre à rebours. » (Victor Cousin, *Fragments et Souvenirs*).

Les préoccupations politiques et administratives du préfet n'empêchèrent pas les méditations du savant. Fourier sut mener de front les uns et les autres. Après les travaux officiels accomplis, il se retirait dans son cabinet particulier et poursuivant le développement de ses méthodes analytiques, il jetait les fondements de la *Théorie de la Chaleur*. « C'est dans une maison de campagne, près de Grenoble, dit encore M. Cousin, qu'il écrivit sa célèbre introduction au grand ouvrage sur l'Egypte. Il avait trouvé à Grenoble les deux frères Champollion, auxquels il donna le goût des études égyptiennes, et on lui doit peut-être Champollion, qui pourtant était destiné à porter le coup mortel à l'antiquité du Zodiaque de Dendérah, si chère aux savants de l'expédition. »

Les événements de 1814 et de 1815 vinrent interrompre tous ces labeurs de chaque jour. Sous la première Restauration, Fourier, recommandé par la noblesse, qui n'avait eu qu'à se louer de sa bienveillance et de son impartialité, fut maintenu à la préfecture de l'Isère. Mais au retour de l'île d'Elbe, sa position devenait difficile et même périlleuse, surtout quand il apprit que l'empereur se dirigeait sur Grenoble. « M. Fourier, dit M. Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, était du nombre de ces savants que les agitations politiques importunent et qui ne demandent aux gouvernements qu'ils servent que l'aisance dans l'étude. Il aurait donc fort désiré que la Providence eût écarté de lui cette terrible épreuve. Attaché à Napoléon par des souvenirs de gloire, aux Bourbons par estime et par amour du repos, il n'avait de préférence bien marquée pour aucune des deux dynasties, et il était fort disposé à en vouloir à celui qui venait troubler sa paisible vie. Ajoutez à ce sentiment un honnête amour de son devoir, et on comprendra qu'il voulut d'abord

être fidèle aux Bourbons, sans toutefois pousser le dévouement jusqu'au martyre. »

Fourier quitta donc Grenoble au moment même où Napoléon y entrait. Ce départ précipité exaspéra l'empereur : « Il était en Egypte avec nous, répétait-il; il a trempé dans la révolution, il a même signé une des adresses envoyées à la Convention contre ce malheureux Louis XVI, (Napoléon se trompait en ce point) ; qu'a-t-il de commun avec les Bourbons ? »

Il allait prendre un arrêté contre le préfet fugitif lorsqu'on lui communiqua les explications de Fourier qui le calmèrent. Il lui fit donner l'ordre de l'attendre à Lyon. Ce fut dans une mauvaise auberge sur la route, disent les uns, à l'archevêché, disent les autres, que Fourier comparut devant l'empereur : « Eh bien, Fourier, lui dit celui-ci, vous vouliez donc aussi me faire la guerre? Comment avez-vous pu hésiter entre les Bourbons et moi? Qui vous a fait ce que vous êtes? Qui vous a donné vos titres? Comment avez-vous pu croire que jamais les Bourbons pourraient adopter un homme de la révolution? Ce début n'annonçait rien de favorable. Mais Napoléon comprenait la position de Fourier et sentait lui-même qu'il fallait user d'indulgence: Allons, ajouta-t-il, après ce qui s'est passé, vous ne pouvez plus retourner à Grenoble ; je vous nomme préfet du Rhône. »

Ce nouveau poste fut accepté. Mais les exigences de la situation politique ne lui permirent pas de s'y maintenir longtemps. Sa retraite fut des plus honorables pour la dignité de son caractère. On exigea de Fourier des mesures de police arbitraires. Il lui répugnait de renouveler en 1815 le régime de violence qui avait soulevé tant de revendications sous la révolution. Il refusa. Un commissaire extraordinaire fut envoyé à Lyon pour gourmander sa tiédeur et exécuter les ordres de Paris. « Monsieur le commissaire extraordinaire, lui répondit Fourier, c'est à vous de vous charger des mesures extraordinaires. Je suis prêt à mettre à votre disposition la force armée; quant à moi, il ne m'appartient pas de sortir du cercle de mes attributions. » Le commissaire extraordinaire ne manqua pas de lui opposer la danger des réunions royalistes: « Eh, mon Dieu! disait Fourier, je connais toutes ces réunions; tout s'y passe en bavardages ridicules. Si vous voulez frapper des vieillards, des femmes ou quelque étourdi sans expérience, vous aurez

l'air d'avoir peur, vous augmenterez les mécontents, et vous ferez ce que l'empereur ne doit pas vouloir faire, une administration révolutionnaire. »

On le voit, Fourier voulait continuer d'être comme toujours l'homme de la conciliation. Cela ne convenait pas au ministre impérial. Il donna sa démission.

Après la chute définitive du premier empire, ses moyens d'existence étaient devenus très précaires. Le traitement qu'il avait eu pendant longtemps avait été dépensé en expériences de physique et en bonnes œuvres envers sa famille. « Le baron de l'empire, dit M. Cousin, se trouva fort mal à l'aise. Heureusement il rencontra dans M. de Chabrol, préfet de la Seine, son ancien élève de l'Ecole polytechnique et son compagnon en Egypte, un ami puissant qui vint à son secours. M. de Chabrol lui donna la direction supérieure d'un bureau de statistique à la préfecture de la Seine, qui, sans exiger de lui une grande assiduité, lui rapportait quatre ou cinq mille francs et le mit à l'abri de la misère. C'est de ce bureau que sont sortis les beaux travaux de statistique qui ont tant honoré l'administratiou de M. de Chabrol. »

La statistique, on le sait, a été érigée depuis un demi-siècle à l'état de science d'une haute importance. Les travaux de Fourier n'avaient que peu de précédents ; ils enseignaient à la fois la théorie et la pratique, ils frayaient une route inconnue et qui devait être féconde en résultats pour l'économie sociale. On ne lui a pas rendu suffisamment justice à propos de cette œuvre, modeste en apparence, mais que de plus habiles ont su exploiter à leur profit sans daigner citer les sources où ils avaient puisé. On retrouvera les véritables titres de Fourier à la reconnaissance publique dans les *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*, publiées en 4 volumes, qui renferment, outre un mémoire sur la population de la ville de Paris depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à l'année 1821, deux autres *sur les résultats moyens déduits d'un grand nombre d'observations et sur les erreurs des mesures*. C'est vers la même époque que parut le rapport de Fourier sur les établissements appelés *Tontines*.

L'Académie des sciences n'avait pas oublié non plus les importants travaux de Fourier. Elle lui avait décerné en 1812 le prix de physique pour sa *Théorie mathématique de la chaleur* et voulut se l'associer en 1816. Louis XVIII, pré-

venu contre lui, ne voulut pas sanctioner l'élection. Mais un au plus tard, grâce à l'intervention de M. Dubouchage qui avait su apprécier Fourier dans l'Isère, et de M. Lainé, ministre de l'intérieur, il fut admis comme membre de l'Institut. Après la mort de Delambre, il prit le fauteuil de secrétaire perpétuel de la section de mathématiques, et en 1826 il succédait à Lemontey comme membre de l'Académie française. Enfin il eut la survivance de Laplace à la présidence du Conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique.

Ces fonctions ramenèrent progressivement une certaine aisance dans son modeste intérieur. Il en profita pour faire un peu de bien. « Aussitôt qu'il l'avait pu, dit M. Cousin, il avait été utile à toute sa famille. Il avait à Paris un frère de père qui faisait un petit commerce et y réussissait médiocrement. Plus d'une fois Fourier releva la modeste boutique, et même, à la fin, il fit une rente à ce frère pour qu'il pût vivre sans travailler. Il avait un autre frère auquel il fit aussi du bien. Il prit soin de ses neveux et de ses nièces et les établit convenablement selon leur condition. Un de ses neveux est aujourd'hui curé auprès d'Auxerre (1); une de ses nièces a épousé un employé du ministère des finances. Il vivait dans sa propre maison à peu près comme les Bénédictins d'Auxerre. Son domestique de confiance, Joseph, touchait pour lui ses appointements, et faisait aller le ménage sans que son maître s'en mêlât. Il n'a rien laissé. A ce désintéressement il joignait une bonté inépuisable, mais il faut convenir que cette bonté allait jusqu'à la faiblesse. Naturellement sage et modéré, l'expérience et le malheur l'avaient rendu réservé jusqu'à la timidité: ses sentiments seuls et son cœur n'avaient pas vieilli. »

M. Cousin a été pour nous une providence dans le récit de cette existence que nous venons d'esquisser rapidement. Nous avons, à notre grand regret, omis bien des faits, bien des anecdotes qui, racontées avec la verve charmante de ce grand écrivain et de ce penseur incomparable, auraient donné une saveur plus accentuée à notre modeste compilation. Les

(1) L'abbé Fourier dont il est ici question était chapelain de l'Asile des aliénés. Nous nous rappelons l'avoir vu souvent à la maison paternelle, où il était accueilli comme un ami. C'était un excellent homme qui ne tarissait pas sur les bontés de son oncle l'académicien. Il est mort en 1839. L'abbé Duru lui succéda.

limites que nous devons nous imposer nous arrêtent. Nous renvoyons à M. Cousin lui-même les lecteurs qui voudront de plus amples détails. On sait que l'illustre chef de l'école éclectique a succédé à Fourier comme membre de l'Académie française et que son discours de réception, prononcé le 5 mai 1831, a été l'éloge de notre savant compatriote. Ce morceau est admirable. Fourier ne pouvait rencontrer un interprète plus éloquent et plus convaincu. M. Cousin, non content de la dette officielle qu'il avait si largement payée à son prédécesseur, voulut encore, à ses heures de loisirs, lui tresser une nouvelle couronne avec les souvenirs qu'il se plut à rassembler de toutes parts. C'est à cette pieuse idée que nous devons les notes additionnelles à l'éloge de Fourier. Elles ont été empruntées à ses amis, à ses compatriotes, aux savants collègues qui l'accompagnaient en Egypte, aux personnages politiques qui ont eu des rapports avec lui et enfin aux relations mêmes de Cousin qui devint, vers 1829, son voisin, son confident et son ami.

Parmi les épisodes si gracieusement éparpillés dans ses récits, M. Cousin nous apprend que Fourier, *quoique savant*, ne partageait pas les préjugés de ses confrères et que, sans être dévôt, il était loin d'être dépourvu de sentiments religieux.

« M. Augustin Périer m'a rapporté, dit-il, que souvent dans l'intimité Fourier lui avait dit avec force, en faisant allusion au système d'athéisme alors si répandu : « Si l'existence de Dieu et l'état futur de l'homme ont leurs difficultés et leurs nuages, il ne faut pas oublier que le système contraire n'en a pas moins, et que la vraisemblance est encore du côté de la foi et de la Providence. Dans les incertitudes inévitables en pareille matière, il faut s'attacher au sentiment du juste et de l'injuste et y conformer sa conduite, afin de se mettre en harmonie avec l'ordre universel, dont le premier principe et les dernières conséquences échappent à notre faible vue. »

Fourier mourut presque subitement le 16 mai 1830. Ses dernières années avaient été très pénibles. Il craignait le froid, et l'hiver le rendait malheureux. Il avait employé son talent de physicien à se bien chauffer, et, malgré la chaleur intolérable de son cabinet, il regrettait encore le soleil de l'Egypte. Sa respiration était devenue difficile et il ne lui était plus possible de se coucher ni de s'incliner en avant

sans provoquer des accès de suffocation. Il avait été obligé, pour parler et pour écrire, de se mettre dans une espèce de boite qui lui tenait le corps droit et ne laissait passer que la tête et les bras. Larrey, son médecin et son ancien compagnon de voyage en Egypte, déclara qu'il avait succombé à une angine de poitrine symptomatique d'une hypertrophie du cœur.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les ouvrages de Fourier. Notre incompétence nous imposerait la plus grande réserve, si nous n'avions à reproduire le jugement qui en a été porté par des hommes d'une haute valeur, qui n'ont prononcé qu'avec la plus parfaite connaissance de cause.

Ainsi, nous emprunterons à M. Cousin ses appréciations sur la préface de la *Description de l'Egypte.* « C'est une vraie préface, dit M. Cousin, où tout est indiqué avec ordre, netteté, élégance. Elle répand sur tout ce qu'elle touche un sérieux intérêt. Le style a l'éclat tempéré que comportait un écrit de cette sorte, d'un caractère presque officiel, et nous ne croyons pas diminuer le mérite de cette introduction, si justement estimée, en avouant qu'à nos yeux elle montre bien plus d'élévation dans le sentiment, de variété et d'étendue dans les connaissances que d'originalité et de profondeur. »

M. Cousin reproche à Fourier d'avoir méconnu le génie de Mahomet et l'influence du Koran sur le développement de la civilisation orientale. Il démontre que la doctrine du prophète, parallèlement à celle du christianisme, semait dans l'Afrique, dans l'Asie, par delà de l'Indus et jusqu'à la Chine les sentiments de la charité, en même temps que le dogme de l'unité de Dieu que Moïse et Jésus-Christ avaient déjà si fort répandus. L'Islamisme, après avoir enlevé un nombre incalculable de créatures au paganisme, avait perfectionné les Arabes, qui pendant cinq cents ans ont été la nation la plus polie et la plus remarquable dans les arts, les sciences et la philosophie. « Napoléon, dit M. Cousin, dans son chapitre sur la religion de l'Egypte, a pénétré bien plus profondément que Fourier dans le génie du mahométisme. »

L'expédition d'Egypte, envisagée par Fourier dans ses tendances et dans ses résultats, devait produire des avantages immenses : agrandissement de nos relations commerciales avec la terre des Pharaons, avec l'Inde en achevant le canal du Nil à la mer Rouge, et en perçant un autre canal qui unirait le Golfe arabique à la Méditerranée. Les travaux de

l'isthme de Suez, on le voit, étaient prévus et indiqués par notre illustre compatriote. De plus, cette occupation était une des étapes de notre influence en Afrique, influence continuée par l'établissement d'un gouvernement national en Grèce et par la conquête de l'Algérie, qui introduit définitivement la civilisation européenne dans la Méditerranée et continue de battre en brèche la domination musulmane.

La description du zodiaque de Denderah et de plusieurs autres auxquels Fourier donnait plus de quinze mille ans d'antiquité a également appelé la critique des archéologues les plus autorisés. Il arriva, par malheur, que les passions politiques et religieuses prirent au débat plus de part que la véritable science. Les savants arrivés d'Egypte appartenaient presque tous à l'école voltairienne et leur plus grande satisfaction, en rapportant leurs trophées archéologiques, c'était de s'efforcer de les faire remonter à des époques bien antérieures à l'ère vulgaire. Le premier soin de Monge, en débarquant à Fréjus avec Bonaparte, fut, dit-on, d'écrire à l'un de ses amis qu'ils rapportaient d'Orient des zodiaques dont l'antiquité mathématique allait mettre un terme à bien des préjugés.

« Ce qui charmait surtout nos philosophes, dit M. Cousin, c'est l'analogie trompeuse de la religion de l'Egypte avec la religion juive et la religion chrétienne qu'elle semblait expliquer. »

D'autres savants abordèrent plus tard ce périlleux problème au point de vue des intérêts de l'Eglise. Ils ont parfois aussi dépassé les limites d'une discussion impartiale et, sans le vouloir, ont placé la querelle sur un terrain où la conciliation devenait impossible. Il en résulta que les combattants se retirèrent avec leurs convictions respectives. En somme, ce qu'il y eut de plus clair, c'est que les zodiaques ne méritaient pas une si ardente levée de boucliers; qu'ils remontaient à une origine relativement moderne et que les découvertes ultérieures ont démontré qu'ils étaient tout bonnement contemporains de l'époque romaine.

Il faut donc, pour être juste envers Fourier, tenir compte du milieu dans lequel il avait vécu et des courants qu'il avait suivis. Ce qui fait le grand mérite de son travail sur l'Egypte, ce n'est pas assurément l'interprétation philologique ou archéologique; il n'y était pas suffisamment préparé; mais ce qui domine surtout dans cette œuvre de longue haleine, c'est

l'enthousiasme sincère pour cet ancien monde dont on vient de recueillir les débris, c'est la patience admirable et le dévouement sublime qui collectionnent sans relâche au milieu des luttes sanglantes, c'est la distribution magnifique de tous ces trésors dans un musée iconographique sans précédent dans les fastes de l'art. C'est surtout le style sévère et néanmoins plein de charme qui faisait dire à Fontanes que Fourier écrivait avec la grâce d'Athènes et la sagesse d'Egypte.

Le grand ouvrage sur l'Egypte eut 2 éditions. La première fut publiée sous le premier Empire et la seconde sous la Restauration, en 24 volumes in folio. Les frais d'impression s'élevèrent à plusieurs millions.

Le second ouvrage de Fourier, celui qui le place au premier rang parmi les géomètres, est sa *Théorie de la chaleur* (1). On nous permettra d'analyser encore ici l'appréciation qu'en a laissée M. Cousin, dans une note aussi complète que brillamment rédigée.

La première idée que l'on a communément, quand on cherche la source de la chaleur générale, c'est de l'attribuer exclusivement au soleil. C'est, en effet, le soleil qui, en paraissant et en se retirant, produit les variations de température du jour et de la nuit, en s'éloignant ou en se rapprochant amène la différence des saisons et celle des climats, les feux de l'équateur et les glaces du pôle. C'est lui qui, en échauffant les couches superficielles de la terre, en tire les trésors de la vie végétale, imprime, selon le degré de sa manifestation, un cachet aux divers aspects climatériques et même à certaines variétés dans les races du règne animal. Aussi le genre humain, à son berceau, l'a-t-il salué comme le père à la fois de la lumière, de la chaleur et de la vie. La science primitive a imité cet exemple : elle a rapporté tout d'abord la chaleur au soleil. Ce phénomène est-il exclusivement le fait de cet astre par excellence? Non, sans doute, et les recherches ultérieures l'ont surabondamment démontré.

La preuve la plus convaincante est celle-ci: fouillez à 32 mètres de profondeur dans la terre, et vous avez un degré de chaleur de plus qu'à la surface, à 64 mètres vous en aurez

(1) Ces deux ouvrages ont été offerts par Fourier à la Bibliothèque d'Auxerre, et le dernier porte une dédicace écrite et signée de la main de l'auteur.

deux et ainsi de suite, en sorte qu'à une profondeur voulue vous avez la température de l'eau bouillante et, plus bas encore, celle de la fonte des métaux. Cela explique les sources minérales chaudes, la chaleur des mines et les feux des volcans. Les données les plus positives de la science nous enseignent qu'à une époque, dont la date n'a pas de nom, la terre était un globe de feu, qui, se refroidissant de la surface au centre, a permis plus tard l'apparition de la vie sur notre planète. La terre serait donc un espèce de soleil à moitié éteint et dont le refroidissement continue toujours sa marche progressive et mathématique.

Indépendamment de la chaleur centrale et de la chaleur du soleil, il est démontré que l'espace où se meut la terre est doué d'une certaine température toujours la même. Ce calorique se lie au système du monde; il émane des astres qui, comme la terre, ont eu leur période d'incandescence et qui conservent leur température relative dont le rayonnement a son action sur l'immensité de notre système planétaire. La constance de cette température de l'espace est le résultat d'une loi par laquelle deux corps, diversement échauffés et placés à distance, tendent définitivement, l'un en recevant, l'autre en donnant de la chaleur, à se mettre en équilibre, et à imprimer également la même température à tous les points de l'enceinte où ils sont enfermés. Le même phénomène se produit dans l'immense enceinte du ciel où tous les astres doués d'une température différente, mais agissant perpétuellement les uns sur les autres, tendent à se mettre en équilibre de chaleur. La loi est la même, le résultat seul est plus grand. Telle est l'explication de la température moyenne et constante de l'espace, qui paraît indépendante de l'action solaire et du feu central dans la distribution de la chaleur à la surface de la terre et dans les phénomènes qu'elle y produit.

C'est par l'annalyse mathématique que Fourier est parvenu à résoudre ces formidables problèmes et à formuler quelques uns des secrets de notre admirable providence. Il faut parcourir son livre pour se rendre compte du travail gigantesque qu'il a dépensé pour arriver à de semblables résultats. Que d'obstacles à franchir! Etudier d'abord attentivement la valeur des recherches antérieures, les soumettre à de nouvelles expériences, établir des observations sévères sur la distribution de la chaleur solaire dans les premières couches de la terre, celles de la chaleur centrale dans les couches in-

érieures, à travers des milieux sans nombre et d'une diversité extrême, solides, liquides ou gazeux, tenir compte des innombrables différences, pour arriver à une loi pouvant résumer les éléments constitutifs et généraux d'un phénomène, telle fut l'œuvre de Fourier. De semblables calculs exigent un esprit d'une grande puissance analytique, et l'analyse est un instrument qui demande la main d'un grand artiste. Chaque artiste a sa manière, comme on dit vulgairement. Notre illustre compatriote eut la sienne : il inventa de nouveaux calculs pour résoudre de nouveaux problèmes et ces calculs ont été pour lui la source d'une double gloire. D'abord, avec eux, il a résolu les grandes questions que soulevait le phénomène le plus universel de la nature, après le mouvement ; il a jeté de vastes lumières sur le monde et sur son histoire, il a enrichi à la fois l'astronomie, la physique et la géologie ; et de plus l'instrument de ces belles découvertes, considéré en lui-même indépendamment de ses résultats, par les difficultés que présentaient son invention et son application, a placé son auteur parmi les plus grands géomètres.

Citons encore quelques fragments d'une appréciation que nous empruntons au *grand Dictionnaire universel* de notre compatriote Pierre Larousse : « Dans la *Théorie de la cha-*
« *leur* où nos mathématiciens actuels pourraient apprendre,
« s'ils se donnaient l'agrément de lire, l'art d'être clairs,
« simples, élégants et méthodiques, sans rien sacrifier de la
« sévère precision de la science, Fourier se propose de
« chercher la démonstration mathématique des lois qui com-
« prennent tous les phénomènes de la chaleur. Pour don-
« nées, il part des faits acquis de son temps ; pour instru-
« ments il a le calcul différentiel et le calcul intégral, dont il
« se sert si bien, qu'en le lisant, on est près d'oublier qu'il
« y avait parmi ses contemporains un Legendre, un Lagrange,
« un Laplace. »

Enfin, laissons Fourier lui-même expliquer la méthode analytique; son exposition sera plus éloquente que tous les commentaires : « L'analyse mathématique est aussi étendue
« que la nature elle-même ; elle définit tous les rapports
« sensibles, mesure les temps, les espaces, les forces, les
« températures. Cette science difficile se forme avec lenteur,
« mais elle conserve tous les principes qu'elle a une fois ac-
« quis ; elle s'accroît et s'affermit sans cesse au milieu de
« tant de variations et d'erreurs de l'esprit humain. Son at-

« tribut principal est la clarté; elle n'a point de signes pour « exprimer les notions confuses. Elle rapproche les phénomè- « nes les plus divers et démontre les analogies secrètes qui les « unissent. Si la matière nous échappe, comme celle de l'air, de « la lumière, par son extrême ténuité; si les corps sont placés « loin de nous, dans l'immensité de l'espace; si l'homme veut « connaître le spectacle des cieux pour des époques succes- « sives que sépare un grand nombre de siècles; si les actions « de la gravité et de la chaleur s'exercent dans l'intérieur du « globe solide, à des profondeurs qui seront toujours inac- « cessibles, l'analyse mathématique peut encore saisir les « lois de ces phénomènes. Elle nous les rend présents et me- « surables et semble être une faculté de la raison humaine « destinée à suppléer à la brièveté de la vie et à l'imperfec- « tion de nos sens. Et, ce qui est plus remarquable encore, « elle suit la même marche dans l'étude de tous les phéno- « mènes, elle les interprète par le même langage, comme « pour attester l'unité et la simplicité du plan de l'univers « et rendre encore plus manifeste cet ordre immuable qui « préside à toutes les causes naturelles. »

C'est avec cette hauteur de vue et ce style noble et sévère que le discours préliminaire de la *Théorie de la chaleur* est écrit d'un bout à l'autre. Peu de lecteurs se sont arrêtés à ce chef-d'œuvre qui précède les exercices algébriques du beau livre de Fourier; ce n'est pas autrement que Buffon, Laplace et Cuvier. exposaient leurs théories immortelles, et Fourier nous prouve une fois de plus que nos génies les plus illustres dans les sciences ont, pour la plupart, été de grands écrivains.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur son *Analyse des Equations déterminées*, publiée en 1831, par son ami M. Navier de l'Institut. C'est le développement des méthodes qui ont servi à édifier sa *Théorie de la chaleur*.

Nous dirons seulement que ce travail fut une des premières préoccupations de sa jeunese; qu'il fut commencé à Auxerre, alors que Fourier n'avait pas dix huit ans et qu'il paraît avoir été l'origine des relations d'estime et d'attachement qu'il ne cessa d'entretenir avec Monge, Lagrange et Bertholet (1).

(1) Nous reproduisons un certificat de Roux, ancien professeur de mathématiques à Auxerre, cité par M. Navier, au sujet de ce

Nous ne reviendrons pas non plus sur ses recherches de statistique pour le département de la Seine et sur son rapport sur les tontines et les caisses d'assurances qui ont servi de guide aux compagnies aléatoires, si multipliées depuis un demi-siècle, Tous ces travaux sont autant de témoignages de son esprit pénétrant et de ses idées éminemment pratiques.

Il paraît que la poésie ne lui fut pas étrangère, malgré l'austérité de ses méditations ordinaires. Nous trouvons dans le bulletin de la Société des sciences de l'Yonne un souvenir de l'honorable président actuel, M. Challe, que nous sommes heureux de reproduire ici :

« Fourier n'était pas seulement un grand mathématicien, c'était aussi un esprit charmant, plein de finesse et d'enjouement. Je me souviens d'avoir entendu dire dans mon enfance par ses anciens amis dom Laporte et notre excellent professeur de cinquième, M. Amé, qu'il faisait des vers avec une merveilleuse facilité et qu'il excellait dans la poésie légère. Parfois, à la fin de la classe, ce bon M. Amé faisait trève à l'austérité de *Quinte-Curce* ou du *Selectæ* pour nous raconter avec une piquante bonhomie des anecdotes de sa jeunesse et nous réciter quelques unes de ces pièces de vers de Fourier dont le souvenir vague m'est resté dans l'esprit comme des modèles de grâce et de bon goût.» (Bulletin de la Société des sciences, tom XII, p. 133.)

Les contemporains de Fourier étaient devenus rares après 1830, surtout à Auxerre. Le culte de sa mémoire semblait s'y affaiblir. Cependant quelques fidéles lui restaient encore. Ceux qui fréquentaient à cette époque la bibliothèque de la

mémoire : « Je soussigné, ancien professeur de mathématiques et « de physique au collége d'Auxerre, certifie que ce mémoire sur « l'algèbre, composé de 14 feuillets, est écrit de la main de M. « Bonnard, ancien professeur de mathématiques à l'École mili- « taire d'Auxerre, décédé en 1819 ; qu'à mon retour de l'école « normale en 1795, il me le montra, en me parlant avec admira- « tion de son auteur M. Fourier, son ancien élève qui professait « alors l'analyse à l'École polytechnique, et qui l'avait composé, « me dit-il, étant à peine âgé de 18 ans ; et il ajouta qu'une copie « un peu plus soignée de cet écrit avait été envoyée à Paris « en 1787.

« Auxerre, le 26 mars 1826.

« Signé : Roux. »

ville y rencontraient presque toujours un jeune homme pâle, maladif, mais ardent à l'étude, qui passait ses journées à feuilleter le grand ouvrage sur l'Egypte; il prenait des notes, et son assiduité à la bibliothèque aussi bien que sa persévérance à se tenir debout devant le grand pupitre où sont casés les volumes de l'expédition de 1798, provoquaient l'étonnement en même temps que le respect de tous les habitués. Ce mystérieux personnage était M. Gau de Gentilly. A sa mort, on trouva dans son testament un legs de 4000 fr. destiné à élever un buste à Fourier dans une des salles de la bibliothèque. Il voulait ainsi reconnaître le plaisir qu'il avait éprouvé à étudier les antiquités égyptiennes dans le grand ouvrage auquel notre illustre compatriote attacha son nom. Cette libéralité fut le point de départ d'une souscription à laquelle s'empressèrent de contribuer les corps savants de Paris, les conseils généraux du département de l'Yonne et de l'Isère, et de tous les hommes amis de la science, Une commission composée de MM. Jomard, Champollion-Figeac, Larabit, Mauger, Châtelet et Roux et constituée par la ville d'Auxerre, fut chargée à Paris de centralier les fonds dont l'importance permit bientôt d'ériger une statue au lieu d'un simple buste.

L'exécution en fut confiée à un jeune artiste originaire d'Auxerre, Edme-Nicolas Faillot, sculpteur, qui mourut quelques semaines après l'inauguration de son œuvre pendant l'épidémie de choléra qui décimait Paris et différentes contrées de la France, en 1849.

Fourier est représenté en costume d'académicien, dans l'attitude de la méditation ; il tient à la main un cahier de ses calculs mathématiques. Sur le socle de la statue sont sculptés des bas-reliefs qui rappellent deux des principaux événements de sa vie : l'un représente la mort de Kléber et Fourier prononçant son éloge funèbre ; l'autre nous le montre préfet de l'Isère et ordonnant le désséchement des marais de Bourgoin.

Son inauguration eut lieu le 4 mai 1849, dans le jardin des Plantes, à l'ancienne bibliothèque Notre-Dame la Dehors, en présence des autorités du département et de la ville. L'académie des Sciences y fut représentée par M. Roux, le célèbre chirurgien de l'Hôtel-Dieu, compatriote et ami de Fourier, qui prononça un discours très remarquable par

l'abondance des détails biographiques et par l'élévation des idées (1).

Nous espérons, en achevant ce travail, qui ne se recommande que par de patientes investigations, n'avoir omis rien d'essentiel en ce qui touche la vie publique et privée de Fourier. Nous espérons également que certaines préventions qui semblaient subsister encore dans quelques esprits au sujet de son rôle politique dans l'Yonne, n'auront plus leur raison d'être. Nous pensons enfin que l'on ne confondra plus le Fourier d'Auxerre avec le Fourier de M. Victor Hugo ; que le nôtre, quoi qu'en dise le poète, n'a jamais cessé d'être célèbre et que sa gloire durera autant que ses immortels ouvrages.

EMILE DUCHÉ,

Ancien membre du Conseil général de l'Yonne.

NOTES ADDITIONELLES. — 10

A. — 9.

Paris, ce 28 Ventôse, l'an III de la
République Française.

Je m'adresse à toi, mon cher Bonard, pour connaitre plus distinctement ce qui se passe à mon sujet dans la commune d'Auxerre on ne m'en a rien écrit encore. J'apprends d'une manière vague que je suis accusé et condamné dans ses sections; quelque désagréables que soient ces détails, il m'importe cependant d'en être informé. On veut absolument que l'abbé d'Avigneau soit au nombre de mes dénonciateurs et j'entends toutes sortes de contes à ce sujet. Je n'ajouterai jamais foi à de pareilles sottises, et ce qui rend tout ceci incroyable encore, c'est qu'on me présente, dit-on, comme un dilapidateur et un ivrogne. Assurément, je ne ferais que rire de tout cela, si je ne savais à quel excès peut se porter la vengeance armée de l'autorité des factions.

Je te prie de me faire parvenir quelques détails qui puissent

(1) Nous empruntons ces détails au Bulletin de la société des sciences de l'Yonne (t. III, page 119 et suivantes), où l'on trouvera d'amples renseignements sur la cérémonie et le résumé des discours qui ont été prononcés par plusieurs membres de l'assistance. Par suite de la construction du palais de justice sur l'emplacement de Notre-Dame-la-Dehors, la statue de Fourier a été transportée dans le petit jardin botanique connu sous le nom de Cour de la comédie. Nous espérons qu'elle sera dotée plus tard d'un square plus confortable et plus en harmonie avec le mérite de la statue et surtout avec celui de son héros.

m'aider à apprécier ces dénonciations et à les prévenir s'il est nécessaire. J'attends de ton amitié ce triste service.

Je sais que les assemblées de section, dans la séance de décadi dernier, ont arrêté que je serais dénoncé en leur nom et qu'elles demandent en même temps mon exclusion de l'école normale. A qui cette denonciation doit-elle être adressée? Sur quels motifs l'a-t-on appuyée ? Quelle en a été la forme, et quelle suite a-t-elle eue jusqu'ici ? Je te prie de me satisfaire sur ces points. Tu y ajouterais, si tu le veux, une notice de la discussion qui a précédé cet arrêté pris, à ce que l'on m'assure, dans les quatre sections. Cette délibération me parait peu régulière, car devant qui pense-t-on porter la dénonciation ? Penserait-on que je suis dans le cas de la la loi du 5 ventôse ? Mais elle ne m'est nullement applicable. Je ne suis ni destitué ni comptable. Si je pouvais me considérer comme ayant été destitué, ce ne pourrait être que par la lettre de l'ancien comité de salut public qui ordonnait de m'arrêter, mais avant le 9 thermidor. Au reste, l'effet de cette loi est suspendu. Mais d'un autre côté, étant attaché à un établissement national et d'une manière toute particulière par le gouvernement au collége de France, il n'y a que des faits matériels qui puissent me nuire et qui les trouvera ces faits ? qui peut me reprocher un acte qui ne soit point autorisé par les lois ? J'imagine bien qu'on ne me demandera aucun compte des dossiers, à moins que ce ne soit des miens, ni du sang que j'ai fait couler, ni du vin que j'ai bu.

C'est donc de la terreur que j'ai inspirée. Ma foi, je ne vois pas que j'en aie trop fait éprouver aux êtres les plus faibles, aux femmes. Et si j'en avais cru quelques unes, elles me paraissaient disposées à d'énormes sacrifices.

Au reste, mes adversaires peuvent s'en reposer sur ma conscience et je suis jugé par elle beaucoup plus rigoureusement qu'ils ne le feraient eux-mêmes. Qu'ils tiennent pour certain que je n'ai rien fait d'arbitraire et qui n'émane d'une loi. C'en est assez pour que je ne puisse pas être inquiet dans tout bon gouvernement. Mais ce n'est peut-être pas assez pour moi-même. Aussi je puis ajouter que mon cœur n'a jamais été le complice du mal que les circonstances ont pu produire. J'ai fait volontairement ce que j'ai cru juste et utile à la cause que j'ai embrassée. Le reste, je ne l'ai point empêché, mais souvent je ne le pouvais pas sans courir à une perte assurée. Je devais, dira-t-on, m'y exposer plutôt que de tolérer l'injustice et de lui servir d'instrument; cela peut être vrai, mais du moins que je ne sois blâmé que par ceux qui l'eussent fait à ma place.

Il n'y a dans Auxerre qu'un seul homme qui soit en droit de me haïr, c'est Moreau que tu connais ; j'ai contribué indirectement à son arrestation, mais je l'ai fait en public et j'ai refusé de délibérer contre lui. Peu de temps après, c'est moi qui l'ai fait mettre en liberté. Loin de me repentir de cette dénonciation, je la ferais encore, parce qu'un homme de cette sorte doit être dévoilé. Excepté cet individu, je puis attester sur ce qu'il y a de plus sacré que je n'ai contribué en aucune manière à l'arrestation de qui que ce soit, que ceux qui ont éprouvé cette disgrâce doivent l'attribuer aux circonstances et qu'il y a plusieurs personnes qui

me doivent la tranquillité dont elles ont toujours joui. Au reste, je crois fermement qu'il y a des moments de danger public où de pareilles mesures sont légitimes. Comme je ne puis me dissimuler à moi-même que j'ai fait à peu de chose près tout ce qui était possible sans un péril certain, j'ai l'âme parfaitement tranquille et c'est beaucoup.

Je suis, comme tu le sais, très disposé à prendre une extrême inquiétude; aussi tous ces bruits m'ont-ils beaucoup affecté; cependant, en y réfléchissant, je t'avoue que je ne vois pas que mes ennemis puissent réussir, car je serai soutenu ici par des personnes fort en crédit.

J'avais envie d'écrire à la section où se trouvait mon domicile, de la Fraternité je crois ; j'aurais présenté ma justification en peu de mots, et si on l'eut jugée convenable, j'aurais obtenu la faculté de me rendre pour quelques jours à Auxerre, pour me disculper en personne.

Crois-tu qu'il soit convenable de faire cette proposition ou d'adresser une lettre à l'Assemblée? Je suis tout prêt à faire cette démarche ; tu me marqueras si tu le crois utile, ainsi que les points surlesquels il faudrait appuyer et qui paraissent avoir fait le plus d'impression.

(*Extrait du bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, année 1858. t. XII, p. 121 et suiv.)

La conservation de cette lettre et de la note ci après est due à M. Alphonse Bonard d'Auxerre, fils de M. Bonard, ancien professeur de mathématiques à l'école militaire, puis au collége d'Auxerre, premier maitre et ami de Fourier. M. Alphonse Bonard y joignit dix autres lettres et en fit don à la bibliothèque de la ville. Elles ont été insérées dans le bulletin de la société des sciences de de l'Yonne, par les soins et avec d'intéressants commentaires de M. Challe, président de la compagnie.

Notes sur l'école normale et les personnes attachées à cet établissement.

B. — 9.

L'école normale tient ses séances au jardin des plantes, dans un emplacement médiocre de forme circulaire ; le jour ne vient que du haut ; les élèves, qui sont très nombreux, y sont rangés sur les gradins d'un amphithéâtre fort élevé ; il ne peut y avoir de place pour tous, et tous les jours il y en a un bon nombre qui trouvent la porte fermée ; si l'on est dans le cas de sortir pendant la séance, on ne peut plus rentrer. Les élèves seuls y sont admis sur la présentation de leurs cartes à l'officier de garde ou au factionnaire. Il y a cependant quelques exceptions en faveur d'un petit nombre de citoyens dévoués et de plusieurs femmes. Au fond de la salle et dans une enceinte séparée par une grille, sont assis plusieurs savants de Paris et les professeurs. En face et sur un plancher un peu plus élevé, sont trois fauteuils pour les professeurs qui ont à parler et pour leurs adjoints. Derrière eux, et sur un second plancher plus élevé sont les deux représentants du peuple Lakanal et Delyère, avec le costume des députés en mission. La séance s'ouvre à onze heures lorsqu'un des députés ar-

rive ; des applaudissements nombreux se font entendre dans ce moment et lorsque le professeur prend sa place. Les leçons sont presque toujours interrompues et terminées par des applaudissements. Les élèves gardent leur chapeau, le professseur qui parle est découvert ; trois quarts d'heure ou une heure après, un second professeur lui succède, puis un troisième et l'huissier annonce que la séance est levée. Les noms des professeurs sont connus parmi les gens de lettres qui assistent aux séances ou aux conférences. J'ai remarqué Cousin, Lalande, Brisson, le libraire Pancouke, plusieurs professeurs du lycée. Plusieurs sont amenés dans les voitures nationales ou avec les députés : les professeurs ne viennent pas autrement.

Voici quelques détails sur les professeurs : ces minuties paraîtront superflues, mais je les écris parce que les journaux n'en rendent pas compte. Lagrange, le premier des savants d'Europe, paraît avoir de cinquante à soixante ans : il est cependant plus jeune ; il a dans les traits de la dignité et de la finesse dans la physionomie ; il paraît un peu grêlé ou pâle ; sa voix est très faible à moins qu'il ne s'échauffe ; il a l'accent italien très marqué et prononcé les s comme les z. ; il est très modestement vêtu en noir ou en brun ; il parle très familièrement et avec quelque peine, il a dans la parole l'embarras et la simplicité d'un enfant. Tout le monde voit bien que c'est un homme extraordinaire, mais il faut l'avoir vu pour y reconnaître un grand homme. Il ne parle que dans les conférences, et il y a telles de ses phrases qui exciteraient la risée. Il disait l'autre jour : « Il y a encore sur cette matière beaucoup de choses importantes à dire, mais je ne les dirai pas. » Les élèves, dont la plupart sont incapables de l'apprécier, lui font assez peu d'accueil, mais les professeurs le dédommagent.

Laplace, qui est, ainsi que lui, professeur d'analyse, avait été nommé à Melun élève de l'école normale, il avait accepté ; le gouvernement a réparé cette erreur administrative. Laplace est au premier rang parmi les savants, il est connu dans l'Europe pour excellent géomètre, physicien et chimiste ; il paraît assez jeune, a la voix faible, mais nette ; il parle avec précision, mais non pas sans quelque difficulté : il est d'un extérieur assez agreable et vêtu fort simplement ; il est d'une taille moyenne. L'instruction mathématique qu'il donne n'a rien d'extraordinaire et est fort rapide.

Haüy, ci devant l'abbé, est d'une simplicité et d'une modestie fort extraordinaires ; il n'est pas vieux, son costume est encore à peu près celui d'un homme d'église ; il a en outre refusé de prêter le serment. Il a la voix très nette, se fait parfaitement entendre et parle avec beaucoup d'élégance et de facilité. Il est impossible de s'exprimer en meilleurs termes. On assure qu'il sait de mémoire sa lecon ; il paraît qu'il en lit une partie, ce qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer, car les professeurs sont éloignés et ils ont toujours leurs cahiers sous les yeux. Il est tellement timide que si quelqu'un prend la parole pour lui demander un éclaircissement, il se brouille et répond mal ou ne répond point du tout. Ce n'est pas qu'il ne soit fort instruit, et s'il ne brille pas comme les deux premiers par le génie, il a du moins tout l'éclat

de la méthode et l'appareil de la démonstration la plus élégante.

D'Aubenton est un vieillard cassé que l'on porte pour ainsi dire au fauteuil, il lit et parle alternativement; il n'est entendu de personne. Il y a quelques répétitions dans ses leçons, mais elles sont remplies de raison et de science. Il n'y a point eu de naturalistes plus complétement et plus sagement instruits. Il a dans la parole un ton de bonhomie qui ajoute au respect qu'il inspire.

Bertholet est le plus grand chimiste que nous ayons, soit en France, soit chez les étrangers ; il n'est pas âgé et d'un extérieur assez ordinaire. Il ne parle qu'avec la plus extrême difficulté, hesite et se répète dix fois dans une phrase et paraît embarrassé dans ses moindres détails d'une expérience. Son cours n'est compris que de ceux qui étudient beaucoup ou qui savent déjà, c'est pour cela qu'il déplaît à la grande majorité. Son cours est un assemblage de dissertations utiles, très sages et très savantes , il il a assez de peine à se faire entendre.

Monge a la voix forte, il est actif, ingénieux et très savant. Comme on le sent, il excelle dans la géométrie , la physique et la chimie; la science dont il donne des leçons est infiniment curieuse et il l'expose avec toute la clarté possible. On trouve même qu'il est trop clair ou plutôt que sa méthode n'est pas assez rapide. Il donnera des leçons particulières de pratique. Il parle très familièrement, avec précision le plus souvent. Il n'est pas seulement recommandable pour ses hautes connaissances, on le dit très estimable sous tous les rapports publics et privés; son extérieur est fort ordinaire.

Thouin est un naturaliste très instruit ; il est maintenant dans la Belgique, où le gouvernement emploie ses talents.

La Harpe est fort connu, parle avec beacoup d'élégance et de goût ; il n'a pas le ton de charlatanerie qu'on peut reprocher à quelques autres, mais il a le ton goguenard et tranchant ; il parle sans avoir l'air gêné et a la voix fort nette. Littérateur très-savant, il ne fait point parade de science, ne la montre qu'à propos, ne cherche pas, comme d'autres, à vanter son art plus que tous les autres, et se fait écouter avec plaisir par les gens de bon goût. Il s'est montré partisan déclaré, comme on peut le voir dans son programme, et ne sera approuvé en cela que de la multitude. La persécution injuste qu'il dit avoir éprouvée n'est pas un excuse suffisante, car il faut être tolérant, même à l'égard de ceux qui ne le sont pas toujours. Au reste, je trouve qu'il est de tous les professeurs celui qui parle le mieux.

Volney est un homme assez jeune et fort bien vêtu, grand, d'un extérieur très agréable. Je connais peu ses écrits. Il parle avec facilité et en termes extrêmement choisis ; sa parole est lente, et il semble s'y complaire. Si les connaisseurs ne sont pas flattés sous le rapport du goût, ils sont du moins étonnés par l'éclat de la diction. Il a voulu remplir son cours de trop de philosophie, et au milieu de ces accessoires brillants, l'objet principal de l'instruction disparaît.

Sicard est connu comme instituteur des sourds et muets. Petit

de taille, encore jeune, il a la voix forte, distincte et timbrée. Il est ingénieux, intéressant, actif, et sait comment occuper une grande assemblée. Il plait à la multitude, qui l'applaudit à tout rompre. Il vante son art, sa méthode et ses principes, et parle à tout propos de l'homme de la nature, qu'il prétend être le sourd et muet. C'est un homme de beaucoup d'esprit sans génie, qui paraît fort sensible et qu'au fond je crois modeste, mais qui a été séduit par je ne sait quel système de grammaire, qu'il prétend être la clef des sciences. Il parle souvent, longtemps et avec emphase, il a dans l'accent et dans la diction quelque chose de capricieux. Son projet de grammaire, qui a quelques côtés brillants, est un des plus fous que je connaisse. Cependant on parle de l'adopter et même de le prescrire dans les écoles de la République. Si on en vient là, nous aurons de quoi rire.

Du reste, Sicard est rempli de zèle et de patience et donne l'exemple de toutes les vertus, mais il est fou : et cela me fait songer qu'il plaît aux femmes, quoique petit et assez laid.

Mentelle est connu à Auxerre. Ses leçons sont extrêmement familières et n'ont rien qui soit digne de l'établissement; il converse passablement, autant que j'en puis juger, car je ne l'écoute presque jamais,

Buache est un géographe très renommé, qui parle fort mal et indique quelquefois de la science.

Garat est un homme assez jeune, d'une taille médiocre et d'un extérieur assez agréable. Il a la voix forte, le ton animé et très oratoire. Sa parole est forte et éloquente. Il a moins de goût que La Harpe, mais plus de chaleur, de vivacité. Quant au fond, je lui trouve ses idées un peu exaltées : il ne parle rien moins que de perfectionner l'organisation humaine et d'ouvrir des routes jusqu'ici inconnues à l'esprit humain. Il vante beaucoup et presque exclusivement Bacon, Locke et Condillac, dont il est admirateur enthousiaste. Au reste, il faudrait être injuste pour refuser à Garat des talents supérieurs et extraordinaires ; c'est, après La Harpe, celui que j'aime le mieux entendre parler.

—

OUVRAGES DE FOURIER

Mémoire sur la Révolution générale des Équations algébriques, (*Décade Egyptienne* an VI).

— Note sur un projet de machine mue par la force du vent, qu'on pourrait employer pour arroser les terres. (*Décade id.*)

— Recherches sur les Oasis. (Décade de l'an VII, p. 150).

— Rapport sur l'aqueduc qui porte les eaux du Nil au château de Kain. Il détermine le temps de construction de ce monument et en fait la description, ainsi que des machines qui y sont employées. (*Décadi*, même année).

— Recherches sur la Mécanique générale. 1re partie (*Id. ibid*) 2e partie (id) 6 et 26 frimaire.

— Recherches sur la méthode d'Illumination. (Décade).

— Démonstration d'un nouveau Théorème de l'Algèbre. (Décadi 11 messidor.)

— Tableau des Révolutions et des mœurs en Egypte. (*Courrier d'Egypte*, 24 vendémiaire, an IX.)

— Sur l'Analyse indéterminée. (*id.* 6 nivôse an IX).

— Rapport sur les recherches à faire dans l'emplacement de l'ancienne Memphis et dans toute l'étendue de ses sépultures. (*Courrier d'Egypte*, numéros 104 et 106)

— Préface de la description de l'Egypte. (1er volume du grand ouvrage sur l'Egypte).

— Mémoire sur la Balistique. (t. II du *Journal de l'école polytechnique.*)

— Rapport sur les établissements appelés *Tontines.* (Paris, 1821.)

— Théorie analytique de la Chaleur. (Paris, 1822).

— Rapports sur les progrès des sciences mathématiques (1822-1829.)

— Eloges de Delambre, de W. Herschell, de Bréguet, de Charles. (1823-26).

— Recherches statistiques sur la ville de Paris, 4 vol. (1823-1829.)

— Analyse des équations déterminées (Paris, 1831) ouvrage posthume publié par M. Navier de l'Institut.

— Plusieurs articles biographiques sur des géomètres célèbres ont été fournis à la biographie universelle de Michaud par Fourier.

P.-S. — Nous devons, en terminant, témoigner notre gratitude à M. Challe, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, qui nous a fourni de précieuses indications sur Fourier, à M. le général de Marcilly, qui nous a fait parvenir une notice peu connue, par Barginet de Grenoble, et à M. Pierre Larousse qui a bien voulu nous communiquer le manuscrit de l'excellent article sur Fourier qu'il a composé pour son dictionnaire universel.

E. D.

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES COMMUNES DU CANTON DE CRUZY.

GIGNY (1).

Il nous serait difficile, à coup sûr, de faire remonter bien loin dans les âges l'origine de Gigny, et de tirer des parchemains poudreux de nos archives des titres de noblesse ou d'illustration pour ses habitants ; mais pour avoir eu une existence plus calme, une vie moins agitée que les cités voisines, ce modeste village n'aurait-il aucun droit à mériter notre intérêt? N'aurait-il gardé aucun souvenir des événements politiques ou des agitations religieuses dont la forte empreinte est restée gravée dans l'histoire de notre pays? Cette société féodale, si curieuse à étudier dans son origine et ses développements, n'aurait-elle laissé ici aucune trace de ses mœurs ou de ses institutions? Nous ne l'avons pas pensé.

Soit, en effet, que le soc de la charrue soulève ces riches terrains qui s'étendent dans la direction du Châtillonnais, ou déchire ces grands plateaux arides qui formaient la limite de l'ancien duché de Bourgogne, partout nos regards rencontrent des débris antiques, témoins irrécusable du génie

(1) Gigny, canton de Cruzy. — Ganniacum, VII[e] siècle (*Bibl. hist. de l'Yonne*, 1, 336 ; *Gesta pontif. Autiss.*) — Genneium, 1190 (*Cart. gén. de l'Yonne*, 11,424). — Janiacum, 1255 (*comm. de Saint-Marc de la Vesvre*). — Geignyeum, 1536 (pouillé du dioc. de Langres). — Geigny 1168 (*Cart. gén. de l'Yonne*. 11, 200). — Gegne, 1214 (*Comm. de St-Marc*). — Geigny, 1284; Gigney, 1388 (ibid). — Ginguey, 1317 (*Cart. du comté de Tonnerre.*) — Gigny-les-Fossés. 1782 (*Cart. du duché de Bourgogne*). — Fief relevant de la châtellenie de Cruzy.

Gigny était, au VIII[e] siècle, du pagus de Tonnerre et, avant 1789, du diocèse de Langres, de la province de l'Ile-de-France et du baillage de Sens, en appel de celui de Cruzy, avec titre de prévôté. (*Dictionnaire topographique de l'Yonne*, par M. Quantin).

du peuple-roi. Ici même, autour du village, se dressent encore quelques restes des murs d'enceinte, destinés au moyen âge à protéger les habitants de Gigny contre les hordes d'aventuriers qui, sous le nom de routiers, d'écorcheurs, rançonnaient les populations sans défense et marquaient leur passage par le pillage et l'incendie. Ainsi l'humble commune rurale a souvent les mêmes droits que les vastes cités à être mise en possession de tous les souvenirs qui peuvent se rattacher à sa circonscription et qui constituent ses annales domestiques.

Mais en cherchant à rappeler quelques-uns des événements qui concernent Gigny, en compulsant les documents assez rares qui ont échappé aux ravages du temps, nous obéissons surtout, hâtons-nous de le dire, à une impulsion bien naturelle, c'est d'acquitter une dette de cœur envers le village qui fut si longtemps la demeure de nos vieux parents.

Des souvenirs bien tristes et bien doux nous attachent, en effet, à cette terre que nous avons foulée tant de fois! Quand nous franchissions, heureux et insouciant des misères de la vie, par ce chemin creux, la haute montagne qui dérobait Gigny à nos regards, jamais notre vue ne découvrait, sans une émotion bien vive, ce clocher qui dressait sa flèche élancée dans l'azur du ciel. Dans cette pauvre bourgade, à quelques pas de cette modeste croix de bois, merveilleux symbole de la douleur et de l'amour de l'Homme-Dieu, s'élevait l'humble chaumière où nous attendaient toujours des visages souriants, où s'offraient sous mille formes, à notre esprit, les joies les plus pures du foyer domestique. Puis, que ce vallon avait de charmes à nos yeux, par son admirable fraicheur, avec ses riants vergers, ses ruisseaux d'eau vive bordés de hauts peupliers!

Alors n'existaient pas ces entreprises industrielles qui ont changé l'aspect du pays, qui ont répandu plus d'aisance peut-être chez les habitants, mais qui ont bien fait perdre aussi à ce petit coin de terre de sa simplicité, de sa poésie d'autrefois.

I

Partout on demande à la terre ses origines, ses dates, on s'applique à retrouver sa vie de renouvellement, et d'heu-

reux résultats viennent couronner les patiens efforts que la science ne cesse de mettre en œuvre pour éclairer les ténèbres des vieux âges. C'est qu'en effet, dans les ruines comme dans la tombe, il y a toutes les preuves d'une vie antérieure.

Gigny ne renferme dans son enceinte aucun vestige, aucun débris antique qui paraissent remonter à la période gallo-romaine. Toutes les présomptions que pourrait faire naître à cet égard la situation du village, bâti à proximité de sources d'eau vive et de montagnes et au pied de montagnes qui le déterminent complétement à l'ouest, nous engageraient plutôt à admettre que son établissement remonte aux Burgondes ou aux Francs. En effet, les centres de population gauloise dans la contrée étaient généralement situés sur des hauteurs escarpées, de manière qu'au moindre bruit de l'approche d'un ennemi redoutable, les habitants pouvaient s'enfermer dans ces espèces de forteresses, dont l'accès était en outre défendu par des abattis d'arbres et des fossés profonds. Cette règle était tellement invariable chez les Celtes, qu'aucune bourgade importante dans le pays n'y faisait exception. Nous pourrions citer comme exemple *Vertilium*, bâti sur la colline qui domine à l'ouest le village de Vertaut; *Latisco*, sur la montage de Vix; *Tonnerre*, sur le Mont-Veillaud; *Alise*, sur le Mont-Auxois, etc.

Mais si les habitants de Gigny ne peuvent prétendre à l'honneur dont se montrent jalouses tant de cités, d'avoir reçu les étrivières des soldats de César, ils indiqueront au moins du doigt à l'archéologue toujours heureux de les étudier quelques ruines éparses çà et là dans la vallée et qui, depuis dix-huit siècles, ont résisté aux efforts de l'homme et à l'action destructive du temps. C'est d'abord cette superbe voie antique qui traverse au nord tout le territoire de Gigny, et qui porte le nom de « Grande voie » ou « Chemin de César ». Elle mettait en relation directe les deux cités les plus importantes de cette partie des Gaules, Langres et Sens; puis se bifurquait dans la vallée de l'Armançon, sur la grande voie d'Alise. C'est ensuite cette autre route gallo-romaine qui passe à l'est de Gigny, dans la direction de *Vertilium* à *Hermand'hal*, et dont le tracé, au milieu des riches terrains qui avoisinent le château de Senevoy, a disparu en partie sous les travaux de la culture. Mais le nom de « chemin aux Fées », que porte cette chaussée, ne laisserait aucun doute sur sa véritable origine, si nous n'avions encore reconnu

dans sa construction tous les caractères d'un chemin antique (1).

N'oublions pas de citer au nombre des monuments du même âge, une *mansion* ou *villa*, située à 150 mètres environ de la voie de Langres, et dont les débris couvrent pfus d'un hectare de terrain. Les substructions qu'on remarque facilement en cet endroit, car elles sont à peine enfouies sous le sol arable, appartiennent-elles à une maison de campagne (*urbana*) vers laquelle, au retour de la belle saison, quelque riche citadin de Vertilium venait goûter les plaisirs de la villégiature? N'était-ce pas plutôt un centre d'exploitation agricole (*rustica*) ou bien une station (*mansio*, *mutatio*, *augaria*) dans laquelle les employés du gouvernement impérial devaient entretenir un certain nombre de chevaux et de voitures à la disposition des courriers et des voyageurs? C'est à cette dernière opinion que nous nous arrêtons de préférence, car elle nous parait justifiée par le choix et la disposition des lieux.

Établies à une distance de cinquante stades environ les unes des autres, les stations étaient d'une absolue nécessité dans un pays où les centres de population étaient rares et éloignées les unes des autres. Des règlements spéciaux, nous le savons, régissaient la course publique : les fonctionnaires, les porteurs de l'impôt avaient droit d'user gratis des moyens de transport. Quant aux autres voyageurs, ils payaient suivant un tarif fixé pour tout l'empire. C'était, pour 200 livres, un char à deux roues ; pour 1,000 livres, un rhède à quatre roues, pour 1,500 livres, un augaria, charriot massif traîné par deux paires de bœufs. L'importance des stations variait suivant les nécessités stratégiques ou les difficultés de certains passages. Ici, la vallée humide, marécageuse, de la Vèvre était d'un accès difficile pendant six mois de l'année; rien de plus naturel alors qu'on ait mis à la disposition des voyageurs une maison de refuge et des moyens de transport.

L'ordre du Temple, en établissant au moyen âge une de ses maisons dans la plaine de la Vèvre, fut guidé certainement par les mêmes considérations. Cette sainte milice pa-

(1) La voie romaine de Vertilium à Tonnerre qui traverse, de l'Est à l'Ouest, une grande partie du territoire de Cruzy, porte également le nom de *Chemin aux Fées*.

raît en effet avoir considéré comme une prescription essentielle de ses statuts, non-seulement de fournir des escortes aux voyageurs, mais encore de donner l'hospitalité aux nombreux pèlerins, qui aux XIe et XIIe siècles se rendaient à Jérusalem, en suivant les chaussées romaines, seules voies de de communication alors praticables.

Espérons que des fouilles habilement dirigées donneront bientôt des indications précises sur la destination de cet établissement gallo-romain. En attendant que les archéologues se mettent à l'œuvre, la charrue du laboureur ne cesse de mettre au jour des poteries rouges d'une extrême finesse, des pavages, des caniveaux, des tuiles à rebords et des parties de muraille qui paraissent avoir été soumises à l'action du feu. Nous avons recueilli nous-mêmes, sur les lieux, un moulin à bras, des médailles de Septime-Sévère, d'Alexandre, de Gordien et une statuette d'Isis, dont le culte était en si haute faveur parmi les peuplades gauloises.

II

Le premier document que nous puissions citer sur Giguy est le testament de Saint-Didier, évêque d'Auxerre, dont la date est fixée entre les années 603-621.

Didier, proche parent des rois francs et bourguignons, fut un des personnages les plus considérables de la longue suite des évêques d'Auxerre. Ce prélat ne se contenta pas, au rapport des historiens, d'embellir sa cathédrale, en y faisant élever un superbe dôme, en l'ornant de mosaïques précieuses, mais il l'enrichit encore de vases d'argent ornés de ciselures et la dota de nombreux domaines. A sa mort, il institua le Christ comme héritier de tous ses biens, et légua la terre de Gigny, avec ses bâtiments, ses serfs et toutes leurs dépendances, à son église de Saint-Étienne. (*Agrum Ganniacum situm in pago Tornodorense, cum edificiis, mancipiis et appenditiis suis.*)

A quel titre saint Didier, originaire d'Aquitaine, possédait-il Gigny? C'est ce qu'il nous est impossible d'expliquer. Qu'il nous suffise de dire que ce saint évêque avait des biens considérables dans le Tonnerrois, le Sénonais, l'Auxerrois, le Chalonnais, la Saintonge et la Provence; qu'il n'y eut guère d'églises importantes de la Bourgogne qu'il n'enrichît

de ses libéralités, et qu'enfin il affranchit plus de deux mille serfs sur ses domaines.

Ce n'est que quatre siècles après l'acte important que nous venons de relater, qu'il est de nouveau question de Gigny dans les chartes du temps. Ce manque absolu de renseignements pendant une période aussi longue, ne doit-il pas être attribué aux perturbations violentes que les invasions normandes et sarrasines causèrent à notre malheureux pays? Tout nous le fait supposer. Pour repousser au nord les pirates scandinaves et chasser au midi les Sarrasins, Charles Martel avait eu besoin, nous le savons, de s'attacher ses leudes par des intérêts puissants. N'ayant aucun moyen de puiser dans le trésor royal, pour les récompenser des sacrifices énormes que ces longues guerres leur avaient imposés, ce prince s'empara alors des bénéfices ecclésiastiques et en forma autant de dotations particulières. Les abbayes et les églises payèrent les chefs les plus importants et la mense fut distribuée aux soldats. Grâce aux troubles du royaume, ces chefs eux-mêmes disposèrent bientôt en maîtres des biens qui leur avaient été donnés en usufruit. Tels furent les véritables motifs de la détresse dans laquelle étaient tombés la plupart des monastères, jusqu'aux temps de l'empereur Charlemagne qui, cédant aux instantes prières des prélats et des abbés, fit rendre une grande partie des biens qui avaient été saisis par Charles Martel. A cette époque, la terre de Gigny fut elle comprise dans la restitution accordée par le puissant empereur à Marin, évêque d'Auxerre? Il est permis d'en douter, car ce domaine ne figure plus, dans aucun des documents postérieurs, au nombre des biens de l'église de Saint-Étienne.

Au commencement du XIIe siècle, cette terre appartient à des seigneurs laïques, qui y possèdent tout à la fois les droits féodaux et les bénéfices ecclésiastiques. C'est la puissante maison de Noyers qui exerce sur ce fief tous les priviléges de la suzeraineté.

Suivant une charte de l'année 1101, Raynard de Noyers, au moment de se faire moine, avec son fils Olivier, abandonne à l'église de Sainte-Marie-de-Molêmes tout ce qu'il possède en prés, terres et dîmes, au village de Gigny (*in villa quæ Jauniacus dicitur*). Afin de donner plus d'autorité à cet acte de munificence, ce seigneur prend soin de le faire approuver par Didier, Hugues et Seguin, ses enfants, puis par Guil-

laume, comte de Tonnerre, dont ces biens relevaient en fief. Ce dernier reçut des religieux de Molêmes, pour son consentement, trente sous.

Dans la même année, Séguin, fils de Raynard, céda également à l'abbaye de Molêmes tous les droits qui pouvaient lui appartenir sur le village de Gigny; mais plus tard, Théodoric, le plus jeune des enfants de Raynard, et qui était encore mineur au moment de ces différentes donations, refusa de ratifier tous ces actes. Cette difficulté menaçait d'entraîner un long procès, quand les conseils d'amis prudents et de gens sages parvinrent heureusement à amener les parties à un arrangement amiable. Il fut convenu que Théodoric, du consentement de sa femme Agnès, céderait à saint Robert, abbé de Molêmes, l'église de Gigny avec les dépendances du fief du curé, et qu'il conserverait pour sa part tous les autres droits qui pouvaient lui appartenir du chef de son père.

Dans le but d'éviter à l'avenir de pareilles difficultés, les moines prirent soin de faire approuver dans la même charte la donation de l'aleu de La Chapelle, précédemment faite par Raynard aux religieux de Molêmes (*alodium de Capellâ quod prope Janniacum est*).

A la même époque, Robert de Bourgogne, évêque de Langres, confirmant à l'abbaye de Molêmes la posession des églises de Villon, d'Arthonnay et de Trichey, a soin d'y ajouter celle de Gigny, avec toutes ses dépendances.

En 1190, Robert-le-Petit, chevalier de Riceys, mu par des sentiments de piété envers le monastère fondé par saint Ro-Robert, engagea aux moines, du consentement de ses frères Thomas, chevalier, et Milon, moyennant dix livres de Provins et trois setiers de blé, ce qu'il possédait à Gigny et à Vertaut.

Les motifs de ces différents actes de libéralité sont faciles à comprendre à une époque où les personnages les plus importants se séparaient de leurs familles, abandonnaient leurs châteaux et leurs domaines pour revêtir l'humble habit religieux. Les prières des cénobites avaient aux yeux du monde tant de prix et de puissance, qu'on eût sacrifié la terre entière pour se les procurer.

Relevons, parmi les documents qui concernent Gigny, la donation que Pierre, comte de Nevers, fit au monastère de Fontenay, près Montbard, pour le repos de l'âme de Philippe, seigneur d'Issoudun, son beau-frère, de la personne

de Jean de Gigny, avec ses héritiers et tous ses biens. Le comte affranchit ledit Jean de tous droits de faîtage, de dîmes de vin et de blé, d'ost et de chevauchée, de la garde des murs et des fossés de Gigny, sous la seule réserve qu'il demeurera toujours, lui et ses hoirs sujets, à la coutume de Tonnerre.

Privé des capacités civiles et presque de la condition humaine, le serf était encore, au XIIe siècle, nous le voyons, considéré comme un véritable objet mobilier dont le maître avait l'entière disposition. Ce droit était tellement rigoureux, que le seigneur pouvait disposer de la personne de son sujet « à mort et à vie », comme dit Beaumanoir, n'étant tenu d'en répondre « fors à Dieu. »

Dès l'année 1193, l'ordre du Temple avait établi une de ses maisons à la Vèvre, sur le territoire de Gigny. Cette dépendance de la commanderie de Saint-Marc, près Ravières, acquit bientôt dans le pays une véritable importance, tant par les riches domaines qui lui furent abandonnés par les seigneurs voisins, que par la haute position de ses dignitaires. La proximité de ce nouveau fief, disposé à conserver, sous le rapport féodal, une indépendance absolue vis-à-vis des moines de Molêmes, ne pouvait manquer d'éveiller les susceptibilités de ces derniers. Aussi trouvons-nous, en 1218, les chevaliers du Temple en procès avec les religieux, au sujet de la dîme. Par un accord convenu entre Gigny et Cluny, fondé de la procuration du monastère et Aymard, trésorier du temple de Paris, il fut arrêté que les Templiers paieraient tous les ans la vingtième gerbe pour toutes les terres en culture situées dans le climat de la Vèvre. Quant aux autres biens, ils devaient rester dans le même état et être astreints aux mêmes charges qu'ils avaient toujours été avant l'établissement des chevaliers à Gigny.

Les premiers actes que nous venons d'analyser indiquent assez clairement que le pays était divisé en nombreux fiefs appartenant chacun à des seigneurs particuliers. Qui ne pressent dès lors quels embarras devaient résulter pour les habitants de Gigny de cette diversité de droits rivaux et enchevêtrés les uns dans les autres, de cette multiplicité d'intérêts toujours opposés? Dans une population aussi peu nombreuse, il n'y avait donc rien d'homogène ; chaque élément cherchait à se mouvoir dans un monde à part. Les seigneurs laïques n'avaient qu'une préoccupation : s'exonérer des

charges que le régime féodal pouvait leur imposer et dominer par la force brutale les adversaires qui cherchaient à résister à leurs prétentions. Quant aux seigneurs ecclésiastiques, également passionnés à la défense de leurs intérêts, également durs envers leurs vassaux, nous les voyons presque toujours triompher des obstacles qu'on pouvait leur susciter, grâce à l'ascendant moral qu'ils exerçaient autour d'eux.

Nous en avons pour preuve un titre de l'année 1231, par lequel Guy d'Aisy, chevalier, convaincu d'avoir employé des moyens violents pour s'emparer des biens du monastère du Molêmes, déclare renoncer à toutes ses prétentions et consent à tenir en fief de l'abbé et des religieux ce qui lui appartenait à Gigny, ainsi que les bois situés aux climats de Jercey et de Foiseul. Il reconnait en outre que les hommes de Molêmes ont droit d'usage pour leurs troupeaux, dans la forêt de Longbois.

A quelque temps de là (1240), une charte de Robert III, évêque de Langres, constate la libéralité que le même seigneur et Agnès, sa femme, ont faite aux religieux, pour le remède de leurs âmes et pour celles de leurs prédécesseurs, de la douzième partie des biens qu'ils possédaient au territoire de Gigny; plus neuf deniers de cens assis sur une maison située devant l'église; plus une pièce de terre proche le four de la ville de Gigny et la voie publique.

En 1224, nouvelles contestations entre les moines et Thibaut, de Plancy, seigneur de Saint-Vinnemer et de La Chapelle, relativement à l'hommage de corps d'un certain Jehan, dit Guischepin, que chacune des parties prétendait lui appartenir. Par la transaction qui termina ce différend, il fut convenu que tant que Jehan Guischepin vivrait, il paierait annuellement, comme homme de corps de l'église, trois deniers tournois, mais qu'après son décès le couvent ne devrait plus élever d'autres prétentions sur ses héritiers, que celles fixées par la coutume du pays.

La même année, Félix, curé de Molêmes, remplissant les fonctions d'archidiacre du Tonnerrois, nous fait connaître que Guillaume de Riceys a abandonné aux religieux tout ce qui lui appartenait au finage de Gigny, en dîmes, tierces et autres redevances. Marguerite, sa femme, approuve cette cession, ainsi que leurs enfants, Thomas, Amelon, Simon, Gauthier et Guête.

Ainsi s'étendaient peu à peu, par suite de ces donations successives, les droits de l'abbaye de Molêmes sur le village de Gigny. D'une valeur très-restreinte à l'origine, les biens des religieux acquirent bientôt une telle importance, que leur grange de Quincampoix, entourée, comme une véritable maison-forte, d'un double rang de fossés, devint le centre d'exploitation agricole le plus considérable de la contrée. Il convient d'ajouter à tous ces domaines, qui appartenaient en propre à l'abbaye, les revenus que les moines percevaient encore, sous le nom de dîme, sur les fruits de la terre, et qu'ils levaient également sur les biens nobles et roturiers.

A son origine, la dîme avait été établie pour assurer au clergé ses moyens d'existence, et c'est à ce point de vue que Charlemagne en sanctionna la perception; mais ce caractère ne tarda pas à s'altérer par le monopole qu'en firent la plupart des grands dignitaires ecclésiastiques qui, sous le nom de gros décimateurs, s'emparèrent de tous les profits, en se bornant à faire aux curés une somme fixe et annuelle qu'on appela portion congrue et qui était presque toujours insuffisante à leurs besoins. C'est ce qui eut lieu à Gigny, depuis la fin du xve siècle jusqu'à la révolution de 1789.

Mais en devenant propriétaires fonciers, les moines étaient entrés forcément dans le système féodal. Après avoir, dans les premiers siècles de leur existence, rendu d'immenses sacrifices à l'agriculture, desséché les marais, défriché les landes et les bois, ils avaient abandonné le travail des mains et donné tous leurs biens à louage. Les relations si faciles que les vassaux avaient entretenues avec les religieux finirent donc par s'altérer et il n'exista bientôt plus entre nos populations rurales et les moines, devenus hauts et puissants seigneurs, que des rapports de maîtres à sujets. Aussi, quand la révolution de 1789, qui renversa tant d'institutions sur son passage, chassa nos cénobites de leurs cloîtres, il n'y eut guère de la part des habitants de Gigny qu'indifférence sur le sort réservé à leurs anciens seigneurs, indifférence à laquelle a succédé de nos jours un profond oubli.

III

Bien avant l'époque où nous trouvons relatés dans les cartulaires de Molêmes, les noms des seigneurs laïques de Gigny, la société féodale est fortement constituée par tout le royaume

et, suivant l'axiôme inflexible : nulle terre sans seigneur, le pays est divisé en une multitude de fiefs rattachés entr'eux par un système de droits et de devoirs qui établit une hiérarchie remontant du baron au comte, de celui-ci au marquis ou au duc qui, lui-même, jurait obéissance au roi. « L'ordre « social, dit Pitre-Chevalier, n'était autre chose qu'une hié- « rarchie de terres, possédées par des guerriers relevant les « uns des autres à divers degrés, et formant une chaine « qui, partant de la tourelle du simple gentilhomme, s'ar- « rêtait au donjon royal. »

Comprise dans l'étendue de la châtellenie de Cruzy, la terre de Gigny relevait en plein fief des comtes de Tonnerre et en arrière-fief du duché de Bourgogne, à cause du châtel de Châtillon-sur-Seine.

Depuis l'année 1224 jusqu'en 1393, les renseignements historiques nous font complétement défaut. Ce n'est qu'à cette dernière date que nous pouvons rétablir d'une manière un peu sûre la suite des seigneurs de Gigny. Le premier qui nous soit connu est messire Etienne de Saint-Phal, qui comparaît dans une transaction relative à une rente de blé, entre les habitants de Gigny et frère Jean Garnier d'Angeux, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand prieur de Champagne et maître de la maison de la Vêvre.

Etienne de Saint-Phal était, au xve siècle, un des seigneurs les plus importants du Tonnerrois; il jouissait d'un grand crédit à la cour des ducs de Bourgogne, auxquels il ne cessa de rendre les plus grands services dans leurs longues guerres contre les Armagnacs.

Son fief est ainsi compris dans « la nommée de la châ- « tellenie de Cruzy et des appartenances d'ycelle, baillée à « monseigneur le duc Jehan, par monsieur Louis de Châ- « lon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Saint- « Aignan en Berry : Item le fié que tient de nous aux lieux « de Geigy et Senevoy messire Estienne de Saint-Fale, « chevalier. »

Nous touchons ici à un des événements les plus tristes de notre histoire locale. Nous voulons parler de ces querelles violentes suscitées entre Jean-sans-Peur et le comte Louis de Châlons, et dont les motifs les plus sérieux tenaient seulement à des rivalités mesquines, à l'ambition des princes et des grands. Ce n'est plus alors l'esprit chevaleresque, le sentiment patriotique qui font tirer l'épée, mais des discus-

sions de famille, des haines de races, qui couvrent de sang et de ruines une grande partie du Tonnerrois.

Attaché au parti d'Orléans par des liens de parenté et plutôt encore par le besoin de trouver un appui contre son redoutable voisin, Louis de Châlons fut quelque temps avant de rompre ouvertement les relations auxquelles l'obligeaient ses devoirs de vassal. En 1410, il s'était même rendu à la cour de Jean-sans-Peur, afin d'y dissiper les fâcheuses impressions que sa conduite passée avait pu y faire pénétrer, quand, au rapport d'un chroniqueur, « il s'entremist par « certains mauvais moyens de séduire et decepvoir une da- « moiselle qui demeuroit en l'hostel de monseigneur le duc « Jehan et madame la duchesse, sa compaigne, laquelle se « nommoit la Perilleuse, et de faict fist tant qu'il la desho- « nora audict hostel dont monseigneur le duc et ma dicte « dame furent tres mal contents par le grand outraige et « deshonneur qui leur avoit été faict. Et peut estre que l'on « commenca a proceder contre luy par justice, mais il se « absenta et quand il fut absent, en perseverant de mal en « pis, il envoya deffier mondict seigneur et des lors se fist « et porta en ennemy de luy, en luy faisant guerre ouverte « comme ennemis ont accoustume de faire. »

L'imprudence du comte était grande, car il s'attaquait à un prince d'un caractère énergique et dont les ressources étaient considérables. D'ailleurs, les Armagnacs étaient loin et trop occupés de maintenir leur influence auprès du roi Charles VI pour venir en aide à leur allié.

Le duc fit assembler ses troupes à Châtillon et bientôt les compagnies bourguignonnes envahirent le Tonnerrois, semant la ruine et l'incendie sur leur passage. Les châteaux de Charmes, de Griselles, de Cruzy, de Tonnerre, furent emportés et rasés. Les domaines de Louis de Châlons voisins du duché furent saisis au nom du comte de Charolais, et mis sous le séquestre. Des commissaires députés par le bailli de la Montagne se transportèrent à Cruzy, Laignes, Griselles, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Saint-Vinnemer, etc., « mettant et asseiant sur tous les lieux, places et esglises « parochiaux dessus dicts, les pannonceaux et armoiries « des armes de nostre dict seigneur le comte de Charol- « lais. »

Grâce à la protection d'Etienne de Saint-Phal, Gigny eut la bonne fortune d'échapper aux désastres qui affligeaient

la plupart des villages voisins. Dès l'origine de ces troubles, le dévouement, l'expérience dont ce seigneur avait fait preuve au service de Jean-sans-Peur, le désignèrent au choix des conseillers du duc, qui l'investirent « du gouver- « nement total de toutes lesdictes terres et seigneuries sai- « sies, c'est a savoir en tous baillages, gruerie et grairie, « et en tous autres offices regardant general gouverne- « ment. »

Mais il ne suffisait pas au duc de Bourgogne, pour se venger de Louis de Châlons, de ravager ses terres, de démanteler ses places fortes, il obtint encore de la faiblesse de Charles VI des lettres patentes, datées de Saint-Denys, le 25 juillet 1419, qui lui accordèrent « en héritaige perpétuel « et accroissement de fief » toute la comté de Tonnerre avec les châtellenies de Laigues, de Charmes et de Cruzy.

A la mort d'Etienne de Saint-Phal, ses biens passèrent à Agnès, sa fille, qui avait épousé Pierre de la Tournelle, écuyer, seigneur de Villaume. Celui-ci ne laissa qu'un fils unique, Charles de la Tournelle, dont l'alliance nous est inconnue.

IV

Jusqu'ici nous n'avons rencontré dans les chartes du temps que les noms des hauts et puissants seigneurs de Gigny, abbés ou châtelains, céllériers de Molêmes ou chevaliers du Temple, qui exerçaient sur ce fief tous les droits féodaux; mais des manants de la pauvre bourgade, il n'en est question dans aucun titre, si ce n'est dans le réglement des redevances ou des impôts auxquels ils étaient assujettis. Cependant l'impulsion qui était partie des grands centres gagnait les moindres villages. L'abolition du servage, l'établissement des communes étaient devenus la préoccupation la plus vive, l'aspiration la plus générale des habitants des villes et des campagnes. Gigny devait naturellement suivre cet irrésistible élan.

Mais quel sens avait donc au moyen âge cette expression magique de commune? « Il y a commune, dit Guibert de Nogent, là, où tous les gens soumis à l'imposition arbi- « traire de la taille, ne s'acquittent plus qu'une fois par an, « envers leur seigneur, de la dette que doit toujours la ser- « vitude. »

L'état de commune ne s'obtint d'abord que par la force et lorsque bourgeois et serfs se trouvèrent assez nombreux et assez riches pour contraindre le pouvoir qui les étreignait à capituler avec eux. Les puissances du temps ne s'y prêtèrent en effet qu'avec une bonne grâce apparente; quelquefois même elles s'y refusèrent avec éclat. Témoin cet évêque de Langres, Robert II, qui prononça le terrible anathême contre les *communiers* de Châtillon et cassa la charte de franchise accordée par Eudes III, duc de Bourgogne.

Le préambule de nos chartes explique assez clairement du reste toutes ces résistances, toutes ces difficultés. Dans l'affranchissement accordé en 1516, par Charles de la Tournelle, aux habitants de Gigny, on lit : « que les anciens ma-
« nans ont laissé le lieu et se sont absentés et ont suscité
« divers procès à l'encontre dudit seigneur pour quitter et
« abolir le droit de main-morte où ils ont exposé la meil-
« leure partie de leurs chevances. »

Un an plus tard, Claude de Nicey, célérier de Molêmes et co-seigneur de Gigny, ayant aboli par une autre charte le servage qui frappait ses vassaux, l'exposé des motifs mentionne également : « que les manans de Gigny ont laissé
« le lieu, se sont absentés et qu'ils étaient délibérés à per-
« dre tous leur biens pour tollir et annuler ladite main-
« morte et à la fin laisser le lieu inhabité. »

Chacun des seigneurs a soin d'ajouter, il est vrai, à la suite des raisons que nous venons de signaler, que c'est surtout « pour l'augmentation et l'utilité dudit Gigny, pour
« y attirer les étrangers, pour le clair et évident profit qu'il
« en tirera, qu'il consent à abolir la main-morte. » Mais on devine facilement que, sous ces bonnes raisons, il y a une sorte de contrainte et que résister plus longtemps à la volonté énergique des habitants, serait compromettre des intérêts bien graves.

Voici les principales conditions auxquelles les habitants de Gigny demeurent obligés envers Charles de la Tournelle :

1° D'amener leurs vendanges à son pressoir banal et de lui payer, de sept setiers de vin qui sera pressuré, un setier;

2° De payer les censives et rentes coutumières, tant d'argent, chair que d'avoine;

3° De rendre audit seigneur où à ses hoirs, ses droits et devoirs seigneuriaux, tels qu'ils lui doivent d'ancienneté, etc.

Les charges imposées par Claude de Nicey, au nom de l'abbaye de Molêmes, nous paraissent beaucoup plus onéreuses. Les habitants sont tenus :

1° De payer la dîme fixée au vingtième sur toutes les récoltes, les cens, rentes et coutumes d'argent et d'avoine, les tierces champarts, lès lods et ventes, etc.

3° De ne pouvoir mesurer quelque chose que ce soit « sans que leurs pots, pintes, aulnes et mesures ne soient « ajustés sur les étellons du seigneur. Ny décliner la juri-« diction du célérier à son siége de Gy-les-Nonains, sous « prétexte d'estre bourgeois du roy ou de monsieur le comte « de Tonnerre, à cause du giste de Cruzy.

« Ny tendre aucun harnois, engins ou fillets dans la ri-« vière, bois et ruisseaux, pour pescher, chasser à quelque « beste que ce soit. »

Claude de Nicey permet enfin à ses manants incoles de Gigny, « de nourrir un taureau et un verrat sur le commun « d'eux, lesquels ils pourront vendre quand bon leur sem-« blera, au profit de leur église paroissiale. »

Les deux chartes que nous venons d'analyser consacraient des franchises bien restreintes, il est vrai, mais ces premiers germes de liberté que les communes du moyen âge obtinrent par tant de sacrifices et d'efforts, seront le point de départ de la prépondérance que le Tiers-Etat saura prendre dans les événements, quand la révolution de 1789 viendra saper jusque dans le base le vieil édifice social et jeter à terre les derniers débris du monde féodal. En attendant cette heure suprême d'émancipation, bien des vexations, bien des misères seront à supporter. De quel côté l'opprimé pouvait-il en effet implorer aide et protection contre les impôts, contre les charges arbitraires ? Les parlements, l'autorité royale, étaient d'un accès difficile, et cependant c'est là que les doléances avaient la meilleure chance d'être écoutées, que la protection devait être la plus efficace. Les faits suivants nous en fourniraient au besoin la preuve.

Au milieu du xvie siècle, tous les villages compris dans la vallée de la Vêvre, depuis Jully-les-Nonains jusqu'à Vertaut, étaient exposés à des ravages continuels causés par des bandes de loups. Ces animaux, dont la rage sanguinaire n'est jamais assouvie, peuplaient alors les immenses forêts de Maulne et du Grand-Jailly, d'où ils se jetaient à chaque heure du jour sur les troupeaux, sur les habitants eux-

mêmes, qui ne trouvaient souvent un refuge qu'en barricadant leurs demeures où ils restaient comme assiégés. Les populations rurales n'avaient hélas ! que des moyens bien insuffisants de faire la guerre à ces redoutables voisins, dont la hardiesse ne connaissait pas de bornes. Des ordonnances, des édits de nos rois avaient établi des offices de capitaines et de lieutenants de louveterie, dont les priviléges les plus importants à l'origine étaient de faire nourrir leurs meutes, leurs équipages de chasse, par les habitants des campagnes, puis de percevoir une légère contribution en argent« à deux lieues à la ronde des forêts où avait lieu la « prise d'un loup. »

Mais des abus de tous genres ne tardèrent pas à se glisser dans l'institution si utile de la louveterie. Un moment même nos populations durent se demander s'il n'était pas plus onéreux de satisfaire à toutes les exigences des chasseurs que d'être exposés à la voracité des loups.

Gigny avait particulièrement à souffrir de ces exactions incessantes, dont la perception revêtait des formes toujours blessantes. Fatigués d'adresser sans résultats leur plaintes au bailli de Sens, les habitants prirent enfin le parti de recourir directement au roi, lui exposant que « Gigny était « depuis longtemps clos de murs, sujet par conséquent aux « garnisons, à la solde de la gendarmerie, aux subsides de « guerre, et qu'il devait être exempt des impôts exigés par « les louvetiers. »

Henri II prit en considération des plaintes aussi justement fondées, et par des lettres datées de 1555, « considé« rans les charges indues et insupportables dont iceulx « habitans estoient victimes, fist expresses inhibitions et de« fenses sur certaines et grandes peines auxdicts louvetiers « ou leurs députés de faire ou exiger et prendre doresna« vant des suppliants aulcune denrée ou aultre chose, pour « raison des loups ou louves qu'ils prendront ou feront « prendre. »

V

Continuons de relater les noms des seigneurs de Gigny qui succédèrent dans ce fief à Etienne de Saint-Phal. A la mort de Pierre de la Tournelle, son gendre, tous ses biens passèrent, comme nous l'avons vu, à Charles de la Tour-

nelle, son petit-fils, qui eut pour unique héritier Antoine de la Tournelle, allié à Jeanne de Chandiot. Cetui-ci était mort avant 1532, car à cette époque nous trouvons sa veuve remariée à noble homme Louis de Mailly, homme d'armes des ordonnances du roi, seigneur d'Arcelot.

Dans un acte de foi et hommage rendu à Louis de Husson, comte de Tonnerre, Louis de Mailly reconnait tenir en fief du dit seigneur :

« Premièrement, son hostel et maison forte dudict Gigny « auquel il y a basse-cour, fossés à l'entour et doubles « fossés à fond de cuve et à pont-levis, auquel chastel et « maison-forte les manans et habitans dudict Gigny sont « tenus en tems de guerre et peril faire guest et garde, « avec les jardins, pourpris, verger et appartenances dy- « ceulx, le tout contenant environ quatre arpens, te- « nant d'une part au chemin commun, d'autre part et d'un « bout au seigneur reconnaissant, et d'autre bout aux reli- « gieux, abbé et couvent de Saint-Martin.

« Item. Tiennent ledict seigneur et damoiselle, à cause « que dessus, en plein fief, foy et homaige, tout ce qu'ils « ont et peuvent avoir et tenir au banc et finaige dudict « Gigny, lequel tient d'une part aux finaiges de Laignes et « d'autre part aux essards de Paisson, d'un bout aux « finaiges de Senevoy et La Chapelle.

« Item. Tiennent tout droict de justice moyenne et basse « audict Gigny avec le celerier de Molesme, etc. »

A quelque temps de là, nous voyons le monastère de Molêmes en procès avec le commandeur de Saint-Marc, au sujet des limites de la Vêvre. Assignation est donnée en conséquence par Claude de Nicey, docteur en théologie, abbé de Charlien, « en la tour et maison seigneuriale dudit lieu de Gigny, « à noble seigneur Louis de Mailly et à demoiselle Jehanne « de Chandiot, sa femme; — es-hotels et domiciles des « manans et habitans ; — en la Vêvre, à Philippe Chapotel. « commandeur de Saint-Marc », afin de comparaître en personne ou par fondés de pouvoirs, à la fontaine de l'Erable, le 24 mars 1537, pour assister à la montre et reconnaissance des limites de la terre de Gigny, dans la partie qui touchait à la Vêvre.

Jean Nicolle, fondé de pouvoirs de Louis de Mailly, fait réponse au sergent à cheval chargé d'assigner les parties : « que le seigneur de Gigny se trouve en Picardie, au ser-

« vice du roy, et sa femme, demeurant au lieu d'Andelot »
« qui est distant de vingt lieues. «

Antoine de la Tournelle n'avait laissé qu'une fille de son alliance avec Jeanne de Chaudiot, Jeanne de la Tournelle, qui se maria avec Jean de Saint-Père. De cette union naquit Antoinette de Saint-Père, qui épousa, le 12 février 1563, Philippe de Bigny, seigneur d'Aisnay-le-Vieil, Préveranges et du Breuil-des-Barres, dont il rendit foi et hommage le dernier jour d'avril 1578.

Les Bigny appartenaient à une famille très-considérable du Berry. L'un d'eux, Jean I[er], avait été pannetier du roy Louis XI. Nous savons quels étaient au moyen âge les privilèges accordés à cette importante fonction. Le pannetier était chargé d'approvisionner la bouche du roi. A la cour, il avait son pain, son vin et des mets aussi délicats que ceux des chevaliers. Il avait un bateau sur la rivière avec droit de pêche sans impôts et était exempt du ban et de l'arrière-ban. Il pouvait aller partout sans payer de tribut, il n'avait qu'à dire « je suis le grand pannetier, laissez-moi passer. »

Ce Jean de Bigny avait eu de son mariage, contracté le 10 juillet 1332, avec Marguerite de Montespédou, fille de Jean de Montespédou, valet de chambre du roi et maître des eaux et forêts du Berry, Charles de Bigny, seigneur de Valençay et de Crésançay. Celui-ci fut d'abord écuyer du roi Louis XI (1464), puis premier écuyer du corps et grand maître de l'écurie. Il eut pour fils Claude de Bigny, qui acheta, le 30 juin 1514, la seigneurie de Préveranges, en Berry, et qui laissa pour héritier de tous ses biens Gilbert de Bigny, seigneur d'Aisnay-le-Vieil, allié à Charlotte Lefèvre, fille de Bertrand, seigneur d'Ermenonville.

C'est de ce mariage que sortit Philippe de Bigny, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Gigny.

Philippe et Antoinette de Saint-Père firent, le 9 mars 1602, leur mutuel testament, par lequel ils partageaient tous leurs biens entre les huit enfants qui étaient nés de leur alliance :

1° Madelaine de Bigny, alliée à Gédéon de Thianges, seigneur de Beuvrière ;

2° Isabeau, mariée à Jean d'Aubigny, seigneur de Jauzac ;

3° Anne, femme de Jean de l'Estang, seigneur de Quincy ;

4° Marie, femme de Jean Bertrand, seigneur de Bouix ;

5° Marguerite, femme de Claude, seigneur de la Trollière ;

6° Jean, seigneur d'Asnay-le-Vieil ;

7° Claude, seigneur de Chandieu;

8° Gilbert, seigneur de Préveranges et de Gigny.

Au mois de mars 1624, des difficultés s'étant élevées entre Gilbert de Bigny et les habitants, qui avaient commis des délits considérables dans les bois de Gigny, « pourquoy « ledit seigneur avoit conclu à ce que partage fust opéré « desdits bois et usages, et quil luy en fust laissé comme « seigneur la tierce partye. »

Ce procès, pendant à la table de marbre, durait depuis plusieurs années déjà et menaçait de faire peser sur les habitants des frais énormes. Grâce à l'esprit conciliant de Gilbert de Bigny, une transaction intervint entre les parties. Le seigneur de Gigny renonça à toutes ses prétentions, mais à la condition expresse que les habitants devraient user à l'avenir, « en bons pères de famille, de leurs usages, tant « pour leur chauffage, entretien de leurs maisons, que pour « faire charrues, charrettes, merrains et autres nécessités, « sans qu'ils puissent jamais en vendre à leur profit. »

Par contrat du 12 janvier 1608, Gilbert de Bigny avait épousé Louise de Choiseul, fille de Philibert de Choiseul, seigneur d'Aigremont, et de Jeanne de Dinteville, après la mort de laquelle il contracta une seconde alliance avec Jeanne Le Sestre.

En 1647, Gilbert échangea à haut et puissant seigneur messire Michel de Particelle, chevalier, seigneur d'Hémery, Tanlay, Thorey, Tanlay, La Chevrette, La Barre et autres lieux, la terre de Gigny, consistant : « Premièrement, en la « maison seigneuriale qui est de présent en ruyne, en- « tourée de grands fossés à fond de cuve, abreuvés de trois « fontaines, dont une appelée la fontaine de Senevoy, au « pied desquels fossés est un moulin en dépendant, en- « semble le cours d'eau, etc.

« Plus la moitié de la justice haute, moyenne et basse, « avec la moitié du greffe, les défauts, amendes, etc.

« Plus les rentes dues sur les vignes, à raison de 24 sous « par deux arpents, payables à la feste de Saint-Remy;

« Plus 30 arpents de pré, 200 journeaux de terre, le pressoir banal;

« Plus le droit de feu sur la moitié des habitants, les cens « sur 80 ouvrées de vignes, plus 20 ouvrées de vignes en « trois pièces. »

En contre échange, d'Hémery devait payer à Gilbert de

Bigny « mille livres tournois de rente par an, rachetable de « dix-huit mille livres, ladicte rente consentie par messire « François Petit, conseiller du roy, maison et couronne de « France et de ses finances, plus deux mille livres versées « comptant, enfiu un pot-de-vin de trois cents livres. »

N'oublions pas de citer comme une des clauses essentielles de cet acte d'aliénation, l'obligation pour les sieur et dame de Préveranges de « vuyder duy finage, territoire et paroisse « dudit Gigny dans les premiers jours de janvier prochain, « sans que pour quelque cause ou occasion que ce soit ils « puissent demeurer es-dits lieux. »

Au moment où Gilbert de Bigny avait consenti l'échange dont nous venons de parler, la terre de Gigny était chargée de dettes considèrables. Voyant l'état de gêne dans lequel se trouvaidnt les sieur et dame de Préveranges, d'Hémery qui cherchait toutes les occasions possibles d'augmenter les dépendances de Tanlay, crut le moment favorable d'amener les Bigny à vendre leur terre. Il leur fit, donc, au moment de la signature du contrat, les plus belles promesses, leur donna l'assurance que les 18,000 livres dues par François Petit leur seraient payées dans le plus bref délai et qu'ils pourraient ainsi désintéresser leurs nombreux créanciers. Mais, hélas ! le rusé surintendant, dont la délicatesse en affaires avait la plus triste réputation et qui, à l'école de son protecteur Mazarin, érigeait en principe « que la bonne foi n'est qu'une vertu de marchand », nourrissait d'autres projets. Quand le sieur de Préveranges voulut réaliser la somme destinée à liquider ses dettes, François Petit, son débiteur, produisit une contre-lettre qui renvoyait à un délai très-éloigné le paiement si impatiemment attendu. D'Hémery n'avait donc eu dans la pensée qu'un but : se rendre lui-même créancier des Bigny, afin de presser la vente par décret d'une terre qu'il désirait se faire adjuger à vil prix.

Sur ces entrefaits, le seigneur de Gigny était mort, laissant sa femme Jeanne Le Sestre, chargée d'une nombreuse famille. La pauvre veuve, en butte aux obsessions des gens d'affaires, aux poursuites de ses créanciers, prit enfin la résolution de s'adresser au roi, afin d'en obtenir des lettres de rescision du contrat d'échange qui l'avait réduite à de si graves embarras.

A cet effet, elle exposa dans sa requête : « Que le sieur « d'Hémery ayant eu dessein de donner des accroissements

« immenses à sa terre et seigneurie de Tanlay et de la rendre « des plus considérables, avoit réduit plusieurs particuliers « à lui vendre des terres et héritages ; en outre, que la sim- « ple demande qu'il faisoit passoit pour un commandement « absolu auquel il n'estoit pas permis de faire résistance. « Dans cette grande facilité, il jeta les yeux sur la terre de « Gigny, appartenant au défunt sieur de Préveranges, et con- « çut le de s'en approprier, ainsi qu'il avoit fait de plusieurs « autres, et pressa pendant un assez longtemps le sieur de « Préveranges de luy en faire la vente, lequel ne s'y pouvoit « résoudre, en sorte que ledit sieur d'Hémery eut recours « aux menaces de le ruyner entièrement et luy donna de « telles impressions de crainte et de terreur que ce gentil- « homme dans la vieillesse, chargé de femme et d'enfants, « se vist obligé de céder à tout ce qui luy fust demandé. »

Jeanne Le Sestre explique ensuite l'insigne tromperie dont Gilbert de Bigny fut victime de la part du surintendant et de François Petit, et termine en retraçant les embarras de toutes sortes qui lui sont suscités par d'Hémery, « lequel par autho- « thorité, impressions de crainte, par force, surprise et dol, « s'est emparé de la terre de Gigny. »

Le 26 novembre 1650, le roi accorda des lettres de rescision. En conséquence, furent ajournés devant le prévôt de Paris ou son lieutenant civil :

1° Dame Le Camus, veuve de feu Michel Particelle, vivant seigneur d'Hémery ;

2° Messire Particelle de Thorey, conseiller du roi en ses conseils et président es-enquêtes de la cour du parlement ;

3° Messire de la Vrillère, conseiller du roi et secrétaire de ses commandéments, et dame de Particelle, sa femme ;

Tous héritiers dudit défunt sieur d'Hémery, afin qu'il fût procédé sur l'entérinement des lettres obtenues par la dame de Préveranges.

Quelle fut l'issue de ce triste procès ? Madame de Bigny fut-elle désinteressée de l'espèce de spoliation dont elle se plaignait si amèrement ? C'est ce qu'il est impossible d'expliquer faute de renseignements certains. Toujours est-il que les héritiers de d'Hémery restèrent en possession de la terre de Gigny, dont ils rendirent foi et hommage, le 6 mai 1654, à messire Roger de Clermont, chevalier, marquis de Cruzy, baron de Chaunes, seigneur de Ravières, La Chapelle, Villon, Maulne et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi.

Le baron de Thorey étant décédé vers 1669, sans laisser de postérité, tous ses biens passèrent à sa sœur, Marie Particelle. Celle-ci a laissé de son mariage avec messire Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillère, sept enfants, qui firent le partage de sa succession le 23 mai 1678.

La terre de Gigny, comprise dans le troisième lot, échut à messire Raymond Phelypeaux, comte de Saint-Florentin. Voici, à cet égard, les termes mêmes de l'acte de partage :
« Le 3e lot adveuu au sieur de Saint-Florentin, comprendra
« les seigneuries de Bernon, Lignières et Pruzy, fonds des
« bois desdites terres, appartenances et dépendances, et la
« terre et seigneurie de Gigny, Paisson et La Chapelle, avec
« les appartenances, fonds et dépendances de 54 arpents
« de bois dudit Paisson, montant en tout à la somme de
« 121,245 livres.

Savoir : Bernon, Lignières et Pruzy, et les fonds des bois
« desdits lieux, estimés................. 78,600 livres.

Et La Chapelle, Paisson et Gigny, ensemble les fonds et superficie dudit bois...... 42,645 livres.

Ensemble...... 121,245 livres.

Le comte de Saint-Florentin ne conserva que très-peu de temps la terre de Gigny, car il la vendit le 16 novembre 1685, ainsi que les fiefs de La Chapelle, Paisson et le bois de 54 arpents, à messire François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, secrétaire d'Etat, chancelier des ordres, qui avait acquis, dès le 28 juillet 1684, le comté de Tonnerre.

Depuis l'acquisition faite par le chancelier, jusqu'à la révolution de 1789, la maison de Louvois resta constamment propriétaire de notre seigneurie, devenue alors une des terres les moins importantes de ces vastes domaines qui faisaient dire au marquis de Coulanges, dans une lettre écrite à madame de Sévigné : « Je me promène dans les états de ma-
« dame de Louvois. Je n'ai jamais vu tant de possessions
« ni un tel arrondissement. » (3 octobre 1694).

Pendant cette longue période nous n'avons guère à signaler que des faits sans grande importance.

E. LAMBERT.

(*Suivent les Tableaux des Mercuriales* 1869-70).

MERCURIALES DES PRINCIPAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT.

VILLE D'AUXERRE.

ANNÉE 1869.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de bois. l'hect	Fossiles. l'hec.
Janv.	pr. quinz...	484	20 08	65	15 38	»	»	3	12 50	100	9 90								7 77	5 09				
	deux. quin.	299	20 08	49	15 30	»	»	»	»	63	9 49								8 21	5 27				
Févr.	pr. quinz...	838	19 80	106	15 27	10	11 75	22	12 41	149	10 28								7 34	5 42				
	deux. quin.	346	19 80	47	14 60	»	»	12	12 70	82	10 13								»	»				
Mars...	pr. quinz...	655	19 43	117	14 67	16	12 24	71	12 07	403	9 97								7 67	5 60				
	deux. quin.	299	19 61	29	14 25	2	13 10	77	11 71	157	10 41								7 70	5 74				
Avril...	pr. quinz...	563	19 98	75	15 59	»	»	48	11 48	110	10 26								8 21	5 93				
	deux. quin.	538	19 43	59	14 81	5	10 93	»	»	108	10 15								8 48	6 03				
Mai.....	pr. quinz...	502	19 28	61	14 48	2	11 25	7	11 87	144	10 75								8 45	6 50				
	deux. quin.	491	19 31	93	14 05	4	11 85	12	12 18	183	9 63								7 68	5 68				
Juin....	pr. quinz...	412	19 93	61	14 62	13	10 87	8	12 50	160	10 49								8 40	6 47				
	deux. quin.	437	20 14	57	15 50	2	12 50	7	12 18	130	9 99								8 28	5 54				
Juill....	pr. quinz...	316	20 90	80	15 82	4	11 55	2	12 50	116	10 88								9 60	5 64				
	deux. quin.	389	19 23	50	15 29	5	13 42	»	»	112	9 75								8 »	5 24				
Août....	pr. quinz...	170	19 01	38	14 67	»	»	»	»	83	9 55								8 60	4 31				
	deux. quin.	507	19 42	48	14 75	»	»	2	13 42	257	8 86								7 66	4 20				
Sept....	pr. quinz...	474	18 75	31	13 80	10	12 60	16	11 70	161	8 44								7 59	3 98				
	deux. quin.	504	17 87	22	14 54	39	13 18	15	11 44	136	8 07								7 71	3 80				
Octob..	pr. quinz...	221	17 98	24	14 49	28	12 16	5	11 25	103	8 44								7 96	»				
	deux. quin.	242	18 59	60	14 43	10	12 30	2	12 50	31	8 92								7 94	4 »				
Nov.....	pr. quinz...	680	18 25	33	14 29	»	»	11	11 62	271	8 38								8 25	3 85				
	deux. quin.	523	17 47	40	14 67	19	11 27	26	11 75	184	8 46								9 81	3 91				
Déc.....	pr. quinz...	265	17 68	37	13 85	7	10 32	37	11 22	144	7 87								7 74	3 91				
	deux. quin.	344	17 34	23	13 38	6	11 39	15	10 48	104	8 45								7 99	3 96				
	Totaux.....	10499		1305		182		398		3491														
	Moyenne...		19 14		14 68		11 92		11 97		9 48								8 13	5 »				

ANNÉE 1869.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hec	Fossiles. l'hec
Janv.	pr. quinz...	36	19 30	8	15 25	16	13 30	24	10 25															
	deux. quin.	85	19 05	12	14 87	38	13 22	44	10 75															
Févr.	pr. quinz...	96	24 90	20	14 75	86	13 07	110	11 75															
	deux. quin.	95	18 47	14	14 75	36	13 50	38	11 90															
Mars.	pr. quinz...	19	18 90	6	14 75	12	13 »	34	11 80															
	deux. quin.	104	18 97	18	14 62	38	13 07	86	11 57															
Avril.	pr. quinz...	82	18 55	16	14 75	38	13 07	56	11 17															
	deux. quin.	98	18 40	16	14 87	62	13 »	88	10 70															
Mai	pr. quinz...	201	17 77	20	14 »	80	13 20	158	10 22															
	deux. quin.	109	18 65	12	14 75	38	13 07	58	10 55															
Juin	pr. quinz...	140	20 50	25	16 50	11	13 75	»	»															
	deux. quin.	120	19 20	19	15 25	48	13 15	116	10 45															
Juill.	pr. quinz...	121	18 55	14	14 75	54	13 »	78	10 25															
	deux. quin.	»	»	»	»	»	»	»	»															
Août	pr. quinz...	»	»	»	»	»	»	»	»															
	deux. quin.	33	17 70	»	»	14	10 75	22	9 25															
Sept.	pr. quinz...	53	17 15	8	13 75	26	11 45	44	9 05															
	deux. quin.	39	16 75	4	13 75	12	13 75	19	8 75															
Octob.	pr. quinz...	100	16 77	12	13 80	18	12 12	26	8 32															
	deux. quin.	56	16 95	»	»	6	10 60	8	8 05															
Nov.	pr. quinz...	49	16 50	4	11 50	12	11 15	14	8 25															
	deux. quin.	97	16 52	6	14 »	40	11 75	86	8 20															
Déc.	pr. quinz...	24	16 62	6	12 50	16	10 97	26	7 77															
	deux. quin.	56	16 60	8	14 »	16	11 50	20	8 »															
Totaux.....		1816		248		717		1185																
Moyenne...			18 30		13 69		12 49		9 85															

ANNÉE 1869.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv.... pr. quinz...	147	19 32	15	16 33	6	11 66	9	12 08	288	9 »	0 32	0 27	1 40	1 30	1 60	1 60	1 50						
deux. quin.	149	19 67	9	15 50	6	11 66	12	12 »	150	9 08	0 32	0 27	1 40	1 40	1 60	1 50	1 50						
Févr.... pr. quinz...	147	18 83	9	15 50	12	12 83	9	12 25	268	9 »	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 50						
deux. quin.	181	18 66	6	17 50	12	13 »	10	11 83	414	9 41	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 50						
Mars.... pr. quinz...	162	18 50	9	16 83	6	13 33	30	11 58	195	9 33	0 32	0 27	1 40	1 40	1 60	1 60	1 50						
deux. quin.	153	18 50	18	16 88	9	13 88	39	11 11	195	9 11	0 32	0 27	1 40	1 40	1 60	1 60	1 50						
Avril... pr. quinz...	129	18 50	15	15 88	9	13 67	36	10 83	144	9 33	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 50						
deux. quin.	114	18 66	12	17 25	3	14 »	18	12 41	138	9 66	0 30	0 25	1 30	1 30	1 70	1 60	1 50						
Mai..... pr. quinz...	123	17 83	33	16 »	6	13 33	18	11 »	159	9 50	0 30	0 25	1 30	1 30	1 75	1 60	1 50						
deux. quin.	105	18 66	18	16 58	12	12 »	15	10 66	225	9 33	0 30	0 25	1 30	1 30	1 80	1 60	1 50						
Juin.... pr. quinz...	129	18 66	45	16 66	15	12 88	6	11 33	261	9 22	0 31	0 26	1 30	1 30	1 70	1 60	1 50						
deux. quin.	36	19 »	33	15 50	9	13 33	9	11 17	144	9 33	0 28	0 22	1 30	1 30	1 70	1 60	1 50						
Juill.... pr. quinz...	63	19 »	42	16 66	6	13 »	3	12 [illegible]	159	9 25	0 28	0 22	1 30	1 30	1 70	1 60	1 50						
deux. quin	21	19 08	15	16 33	24	11 6[illegible]	12	11 42	132	9 42	0 28	0 22	1 30	1 50	1 70	1 60	1 50						
Août.... pr. quinz...	63	20 33	6	16 41	9	11 66	3	11 50	108	9 33	0 30	0 25	1 30	1 30	1 70	1 60	1 50						
deux. quin.	135	19 77	6	16 16	21	12 94	12	10 66	324	8 44	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 50						
Sept.... pr. quinz...	180	19 »	9	16 »	63	13 53	3	10 66	204	7 58	0 32	0 27	1 30	1 80	1 60	1 60	1 50						
deux. quin.	324	20 »	12	16 67	84	13 33	»	»	171	8 »	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 50						
Octob.. pr: quinz...	465	20 50	9	15 67	6	12 »	6	10 33	180	7 58	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 60						
deux. quin.	237	20 33	3	16 33	6	12 33	6	10 66	126	7 67	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 60						
Nov..... pr. quinz...	186	18 50	15	14 50	3	14 »	12	11 17	270	7 50	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 60						
deux. quin.	198	18 33	30	16 »	9	12 33	21	11 08	372	7 61	0 32	0 27	1 80	1 30	1 60	1 60	1 50						
Déc..... pr. quinz...	126	17 50	12	15 25	3	12 »	21	10 42	273	7 33	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 50						
deux. quin.	111	17 58	15	14 83	3	11 53	12	10 »	104	7 25	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 50						
Totaux....	3684		393		342		342		5004														
Moyenne...		18 94		16 13		13 06		11 22		8 67	0 37	0 26	1 31	1 31	1 63	1 59	1 50						

VILLE DE JOIGNY.

ANNÉE 1869.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Pirx moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. Prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	283	19 96	34	16 77	»	»	11	12 37	102	9 52													
	deux. quin.	130	19 75	52	15 53	9	12 18	5	12 34	61	9 61													
Févr....	pr. quinz...	320	19 28	29	15 38	8	11 31	14	11 34	63	9 65													
	deux. quin.	235	18 74	50	14 31	14	12 05	18	11 3[illegible]	137	9 47													
Mars....	pr. quinz...	218	18 36	25	14 25	3	11 25	49	10 94	143	9 16													
	deux. quin.	190	18 52	44	14 90	13	11 40	26	10 87	140	9 37													
Avril...	pr. quinz...	130	18 63	42	18 89	»	»	25	10 77	65	9 58													
	deux. quin.	253	18 44	27	15 72	2	10 62	33	10 23	68	9 76													
Mai....	pr. quinz...	284	17 88	39	14 87	»	»	12	10 70	103	9 55													
	deux. quin.	277	18 38	40	14 80	3	10 62	2	10 62	115	9 14													
Juin....	pr. quinz...	121	18 42	24	14 67	2	11 62	2	10 25	57	9 28													
	deux. quin.	171	19 59	33	15 37	»	»	9	11 06	51	9 59													
Juill....	pr. quinz...	184	19 72	48	16 10	»	» »	»	» »	54	9 15													
	deux. quin.	182	18 71	23	14 12	4	10 93	4	11 37	125	9 12													
Août..	pr. quinz...	2?3	19 27	15	14 18	17	11 93	»	» »	114	8 72													
	deux. quin.	224	18 89	13	14 48	15	12 50	6	10 62	104	8 28													
Sept....	pr. quinz...	627	18 68	21	14 95	112	12 45	22	9 64	232	7 62													
	deux. quin.	90	17 99	9	14 06	15	12 34	3	10 62	64	7 67													
Octob..	pr. quinz...	250	18 32	8	13 60	57	12 01	9	10 27	99	7 93													
	deux. quin.	276	18 40	12	14 21	2	12 25	5	10 40	69	7 87													
Nov....	pr. quinz...	148	18 58	11	15 62	8	12,50	22	10 34	58	8 33													
	deux. quin.	239	17 73	13	14 06	1	10 62	29	10 30	107	7 89													
Déc.....	pr. quinz...	144	17 74	21	14 06	3	10 »	23	10 45	80	7 76													
	deux. quin.	176	17 61	14	13 39	»	» »	13	9 68	45	7 46													
Totaux....		5680	[illegible]	647	14 93	288	11 58	342	10 28	2256	8 81													

ANNÉE 1869.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Cochon.	Foin.	Paille.	Chêne.	Blanc.	Charbon de bois.	Fossiles.
													le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le quin.	le quin.	le stère	le stère	l'hect	l'hect.
Janv.... pr. quinz...	2469	20 25			200	12 75	1540	12 75	299	9 62													
deux. quin.	2424	20 »			118	12 75	785	13 »	172	9 62													
Févr.... pr. quinz...	3010	19 58			314	12 58	1170	12 50	633	10 23													
deux. quin.	773	19 90			88	12 25	315	12 25	265	10 »													
Mars.... pr. quinz...	2150	19 50			219	12 25	699	12 »	884	9 75													
deux. quin.	1137	19 92			33	12 12	384	11 50	157	10 41													
Avril... pr. quinz...	1870	19 37			90	11 87	356	11 37	110	10 26													
deux. quin.	1799	19 55			56	11 83	377	11 08	460	10 »													
Mai..... pr. quinz...	980	19 50			45	11 50	102	11 »	188	10 »													
deux. quin.	2066	19 62			73	11 25	201	10 92	690	9 4[illegible]													
Juin.... pr. quinz...	1392	19 82	60	14 37	10	11 50	99	11 »	329	9 25													
deux. quin.	10[illegible]6	20 10			23	11 87	125	11 15	456	9 15													
Juill.... pr. quinz...	1116	20 12			38	12 50	114	11 12	388	8 8													
deux. quin.	952	20 03			138	12 62	77	10 87	380	9 »													
Août.... pr. quinz...	1283	20 33			276	13 16	55	10 75	332	8 92													
deux. quin.	1874	20 33			3[illegible]5	13 »	263	10 75	718	8 75													
Sept.... pr. quinz...	1518	19 50			5[illegible]3	12 75	570	10 62	706	7 82													
deux. quin.	1518	19 50			5[illegible]3	12 75	570	10 62	448	7 75													
Octob.. pr. quinz...	1926	19 »			2[illegible]1	12 37	302	10 75	485	8 40													
deux. quin.	1769	19 45			300	12 33	1151	11 43	548	8 45													
Nov..... pr. quinz...	2317	19 53			2[illegible]1	12 25	2371	11 41	994	8 46													
deux. quin.	1963	18 83			308	12 26	1917	11 22	857	8 25													
Déc..... pr. quinz...	2369	18 62			364	11 37	1606	11 »	613	8 12													
deux. quin.	1907	18 12			340	11 37	768	10 92	524	8 05													
Totaux.....	405 8		60		4862		15918		11676														
Moyenne...		19 60		14 37		12 22		11 33		9 11													

VILLE DE SENS.

ANNÉE 1869.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stere	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	2215	20 60	121	16 83	31	13 »	157	12 50	195	9 50	0 [illegible]		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	7 50	4 25	13 5		3 50	
	deux. quin.	1757	20 17	98	16 16	240	13 16	128	12 85	260	9 8[illegible]	0 34		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	7 60	4 17	13 5		3 50	
Févr....	pr. quinz...	1773	19 32	95	16 75	408	12 42	180	12 08	4 5	9 83	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 »	4 07			3 50	
	deux. quin.	1668	19 84	98	15 66	255	12 50	67	11 91	645	9 66	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 05	4 07	3 5		3 50	
Mars....	pr. quinz...	2051	18 96	180	15 39	285	12 33	208	11 83	997	9 27	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	9 03	4 08	13 5		3 50	
	deux. quin.	1046	19 72	166	15 08	135	11 96	97	10 74	1200	9 33	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 45	4 30	13 5		3 50	
Avril...	pr. quinz...	1541	18 64	106	16 16	208	12 25	277	16 58	425	9 62	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 25	4 55				
	deux. quin.	1429	19 »	270	15 16	196	11 88	192	11 11	360	9 61	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	»	»				
Mai.....	pr. quinz...	890	18 62	143	14 58	94	11 83	55	11 58	258	10 »	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	9 45	4 57				
	deux. quin.	1703	19 13	206	15 55	176	11 80	95	11 21	515	9 88	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 96	4 63				
Juin....	pr. quinz...	872	18 98	195	15 85	30	12 »	105	11 74	240	9 83	0 32		1 40	1 20	1 20	1 60	1 60	8 90	5 17	14 »	10 4	3 50	
	deux. quin.	779	19 99	135	15 66	105	12 66	4	11 41	288	9 91	0 32		1 40	1 20	1 20	1 60	1 60	7 75	5 12	14 »		3 50	
Juill....	pr. quinz...	1192	19 60	225	15 66	120	13 33	96	11 33	300	9 49	0 32		1 40	1 20	1 20	1 60	1 60	6 85	5 12			3 50	
	deux. quin	734	19 71	92	15 41	240	12 83	13	11 33	267	9 58	0 32		1 40	1 20	1 20	1 60	1 60	8 »	4 70	14 »		3 50	
Août....	pr. quinz...	1121	20 58	52	15 66	225	12 53	120	10 83	303	9 66	0 33		1 40	1 20	1 20	1 60	1 60	7 35	5 10	14 »		3 50	
	deux. quin.	1842	20 65	341	15 55	368	12 88	296	11 16	872	8 80	0 33		1 40	1 20	1 20	1 60	1 60	8 56	4 08	14 »		3 50	
Sept....	pr. quinz...	2224	19 95	173	15 77	502	12 94	270	11 38	975	7 97	0 34		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 83	3 91	14 »		3 50	
	deux. quin.	1735	19 08	120	15 66	372	12 61	177	11 33	353	8 08	0 34		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 66	3 95	14 »		3 50	
Octob..	pr. quinz...	1195	18 59	78	15 49	112	12 24	108	11 41	201	7 83	0 34		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 85	4 »	14 »		3 50	
	deux. quin.	971	19 18	75	15 66	150	11 99	123	11 66	266	7 83	0 34		1 40	1 20	1 60	1 60	1 60	8 45	4 67	14 »		3 50	
Nov.....	pr. quinz...	1663	19 20	74	15 74	358	12 16	431	11 21	438	8 24	0 34		1 40	1 20	1 60	1 60	1 70	8 70	4 36			3 50	
	deux. quin.	1534	18 26	97	15 »	3[illegible]0	11 49	232	11 16	475	7 79	0 34		1 40	1 20	1 60	1 60	1 70	8 65	4 40	14 »		3 50	
Déc.....	pr. quinz...	1375	18 56	113	13 94	427	11 78	228	10 91	460	7 58	0 33		1 40	1 20	1 60	1 60	1 70	8 20	3 9[illegible]	14 »		3 50	
	deux. quin.	1114	17 91	113	14 49	255	11 35	210	10 50	345	7 87	0 32		1 40	1 20	1 60	1 60	1 70	8 »	4 25				
Totaux. ...		34364		3366		5871		3939		11373														
Moyenne...			19 34		15 53		12 32		11 65		9 88	0 32	.	1 40	1 20	1 50	1 60	1 61	8 26	4 32	13 8	10 4	3 50	

VILLE DE TONNERRE.

ANNÉE 1869.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Pirx moyen de l'hectolitre.	ORGE Hectolitres vendus.	ORGE Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. Prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES Foin. le quin.	FOURRAGES Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stere	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	238	20 13			157	12 37	71	11 50	186	9 12	0 33	0 31	1 40	1 30	1 50	1 80	1 50	7 90	4 92	11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	175	19 82			206	11 66	114	11 75	119	9 71	0 33	0 31	1 40	1 30	1 50	1 80	1 50	8 90	4 80	11	10 4	2 50	2 80
Févr....	pr. quinz...	180	19 63			23?	11 87	72	11 ?5	160	9 25	0 33	0 31	1 40	1 30	1 50	1 80	1 50	8 40	5 22	11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	141	19 30			149	12 »	76	10 8	236	10 »	0 32	0 30	1 40	1 30	1 50	1 80	1 50	8 40	5 27	11	10 4	2 50	2 80
Mars....	pr. quinz...	75	19 53			29	12 »	23	10 62	102	9 75	0 31	0 29	1 40	1 30	1 50	1 80	1 50	8 20	5 45	11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	187	19 07	3	11 75	94	12 67	252	11 »	325	9 37	0 32	0 30	1 40	1 30	1 50	1 80	1 50	7 55	6 »	11	10 4	2 50	2 80
Avril...	pr. quinz...	88	19 42			61	10 80	116	9 87	184	9 50	0 32	0 30	1 30	1 25	1 40	1 60	1 50	7 95	7 1	11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	184	19 11			41	11 25	74	10 62	185	9 75	0 32	0 30	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50	8 15	6 22	11	10 4	2 50	2 80
Mai....,	pr. quinz...	»	»			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	deux. quin.	»	»			»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Juin....	pr. quinz...	189	19 30			20	11 »	56	9 62	148	9 »	0 32	0 30	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50	7 50	5 90	11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	151	19 73			20	13 »	74	9 50	156	9 »	0 32	0 30	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50	7 50	5 »	11	10 4	2 50	2 80
Juill....	pr. quinz...	199	19 82			11	11 87	53	10 »	122	9 12	0 32	0 30	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50	»	5 07	11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	164	19 91			364	12 08	55	9 75	169	8 58	0 32	0 30	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50			11	10 4	2 50	2 80
Août...	pr. quinz...	104	19 70			138	12 12	21	10 75	101	8 87	0 33	0 31	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50			11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	273	19 36			356	13 37	54	9 17	188	8 67	0 33	0 31	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50			11	10 4	2 50	2 80
Sept....	pr. quinz...	321	18 93			429	12 57	28	9 12	174	7 87	0 32	0 30	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50			11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	812	19 33			578	12 33	76	9 83	392	7 61	0 32	0 30	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50			11	10 4	2 50	2 80
Octob..	pr. quinz...	12?	20 26			53	12 .	12	10 »	37	7 75	0 31	0 29	1 20	1 20	1 30	1 40	1 50			11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	334	19 28			140	12 58	36	10 75	259	7 91	0 31	0 29	1 30	1 20	1 30	1 40	1 50	7 »	3 40	11	10 4	2 50	2 80
Nov....	pr. quinz...	469	18 82			329	12 50	80	10 12	473	7 62	0 31	0 29	1 30	1 20	1 30	1 40	1 50	8 15	4 0	11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	302	17 73			324	12 05	49	9 87	246	7 6	0 31	0 29	1 30	1 20	1 30	1 40	1 50	»	3 45	11	10 4	2 50	2 80
Déc.....	pr. quinz...	855	17 92			193	11 25	79	9 75	212	7 50	0 31	0 29	1 30	1 20	1 30	1 40	1 50	7 »	3 20	11	10 4	2 50	2 80
	deux. quin.	335	17 94			205	11 62	65	9 62	255	7 75	0 31	0 29	1 30	1 30	1 30	1 40	1 50						
Totaux		5396		3		4330		1536		4429														
Moyenne...			19 27		11 75		12 04		10 25		8 69	0 32	0 30	1 29	1 23	1 31	1 5:	1 50	7 89	5 05	11	10 4	2 50	2 80

VILLE DE TOUCY.

ANNÉE 1869.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Cochon.	Foin.	Paille.	Chêne.	Blanc.	Charbon de terre.	Fossiles.
													le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le quin.	le quin.	le stère	le stère	l'hec'	l'hec'
Janv.... pr. quinz...	619	19 87	69	16 12	9	14 »	152	11 75	279	8 87	0 36	0 32	1 20	1 20	1 35	1 33	1 40						
deux. quin.	857	19 58	100	15 89	3	14 25	237	12 »	333	8 91	0 36	0 32	1 20	1 20	1 40	1 43	1 40						
Févr.... pr. quinz...	592	19 50	144	15 50	36	13 25	172	11 75	385	9 25	0 34	0 30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
deux. quin.	494	19 12	99	15 37	14	12 62	231	11 37	444	9 32	0 34	0 30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
Mars.... pr. quinz...	309	18 87	140	15 25	30	12 »	323	11 62	376	9 62	0 34	0 30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
deux. quin.	220	19 »	83	15 25	38	12 25	284	11 50	383	9 50	»	»	1 20	1 20	1 40	1 62	1 40						
Avril.... pr. quinz...	283	19 25	106	15 62	31	12 25	305	11 75	261	9 62	0 34	0 30	1 20	1 20	1 40	1 75	1 40						
deux. quin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»						
Mai.... pr. quinz...	579	18 57	310	15 »	130	11 66	308	11 08	126	9 59	0 34	0 30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
deux. quin.	403	18 87	171	15 »	113	11 75	197	10 75	317	9 30	0 34	0 30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
Juin.... pr. quinz...	420	19 37	153	15 25	36	12 25	136	11 37	320	9 37	0 34	0 30	1 20	1 20	1 35	1 [illegible]	1 40						
deux. quin.	450	19 84	131	15 66	41	12 83	203	11 33	247	9 08	0 34	0 30	1 20	1 20	1 33	1 50	1 37						
Juill.... pr. quinz...	287	20 37	85	16 3	41	13 25	168	11 »	118	9 37	0 34	0 30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
deux. quin.	609	19 50	137	15 83	17	12 42	159	10 25	394	9 17	0 34	0 30	1 20	1 20	1 33	1 43	1 40						
Août.... pr. quinz...	403	19 37	57	15 37	27	11 50	38	10 50	233	9 »	0 34	0 30	1 20	1 2	1 35	1 50	1 40						
deux. quin.	524	18 87	68	15 12	67	12 25	43	10 25	336	8 1	0 34	0 30	1 20	1 20	1 30	1 50	1 45						
Sept.... pr. quinz...	597	18 12	61	14 75	23	12 12	78	9 62	334	9 25	0 34	0 30	1 20	1 20	1 35	1 50	1 40						
deux. quin.	651	19 02	37	15 »	89	13 37	89	9 75	261	9 50	0 34	0 30	»	»	»	»	»						
Octob.. pr. quinz...	991	19 84	25	15 »	24	13 37	37	10 25	553	7 87	0 34	0 30	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
deux. quin.	927	18 60	59	14 66	4	13 »	88	10 42	399	7 75	0 3	0 29	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
Nov..... pr. quinz...	564	18 25	40	15 12	2	12 50	94	10 50	413	7 75	0 32	0 28	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
deux. quin.	648	17 62	44	14 75	7	12 37	297	10 12	425	7 67	0 32	0 28	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
Déc..... pr. quinz...	521	17 60	56	14 37	4	12 50	194	10 50	447	7 37	0 32	0 28	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
deux. quin.	473	17 25	65	13 87	13	12 50	149	10 37	311	7 50	0 32	0 28	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
Totaux.....	12421		2233		799		3982		7895														
Moyenne...		18 96		15 22		12 62		10 42		8 81	0 34	0 30	1 20	1 20	1 38	1 50	1 40						

VILLE DE VERMENTON.

ANNÉE 1869.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv.... pr. quinz...	63	24 16	»	»	13	13 50	7	13 50	37	9 66	0 37	0 35	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
deux. quin.	55	21 »	11	14 75	10	13 50			58	9 62	0 37	0 35	1 40	1 40	1 60	1 60	1 50						
Févr.... pr. quinz...	65	20 37	»	»	12	13 »			41	9 37	0 37	0 35	1 40	1 40	1 60	1 60	1 60						
deux. quin.	42	20 50	»	»	11	13 66			34	9 25	0 37	0 35	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
Mars.... pr. quinz...	50	19 62	»	»	10	13 50	11	13 »	32	9 50	0 33	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
deux. quin.	121	20 50	12	15 »	22	13 »	27	12 12	54	10 »	0 33	0 32	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Avril.... pr. quinz...	72	20 »	»	»	20	13 66		»	47	10 »	0 33	0 31	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
deux. quin.	177	20 87	35	16 50	35	13 »	33	12 33	13	10 »	0 33	0 32	1 40	1 40	1 60	1 70	1 60						
Mai..... pr. quinz...	69	20 25	»	»	7	14 »			»	»	0 35	0 32	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
deux. quin.	166	19 50	47	16 50	»	»			59	10 »	0 33	0 32	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Juin.... pr. quinz...	140	20 50	25	16 50	11	13 75			21	10 40	0 33	0 23	1 40	1 40	1 60	1 80	1 70						
deux. quin.	89	22 37	8	17 25	2	15 »	1	13 »	17	11 »	0 35	0 30	1 40	1 40	1 30	1 80	1 70						
Juill.... pr. quinz...	91	22 »	22	16 75	»	»		»	16	11 25	0 32	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
deux. quin.	52	21 50	»	»	»	»	12	12 33	17	10 40	0 32	0 28	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Août.... pr. quinz...	57	19 75	14	16 75	»	»			11	9 50	0 31	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
deux. quin.	42	19 50	10	16 75	»	»			12	9 25	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Sept.... pr. quinz...	30	19 12	3	16 »	»	»			23	9 06	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
deux. quin.	40	19 66	7	17 »	»	»			12	9 42	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Octob.. pr. quinz...	88	19 35	9	16 50	2	14 »			10	9 19	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
deux. quin.	104	19 37	»	»	12	15 83	7	12 »	17	9 50	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Nov..... pr. quinz...	27	18 75	»	»	3	14 »			13	9 08	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
deux. quin.	101	18 44	12	15 »	6	13 »			39	8 50	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Déc..... pr. quinz...	15	18 12	»	»	3	14 »			8	8 82	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
deux. quin.	54	18 08	5	15 »	6	14 »	6	12 »	30	8 18	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Totaux.....	1810		220		185		104		621														
Moyenne...		20 01		16 16		13 67		12 53		9 60	0 34	0 34	1 40	1 40	1 60	1 71	1 70						

VILLE DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE.

ANNÉE 1869.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de bois. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv.... pr. quinz...	557	20 25	54	15 82	498	12 50	518	12 07	374	8 85	0 34			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	1117	19 28	73	15 21	748	12 65	503	12 51	540	8 96	0 34		1 »	1 »	1 »	1 20	1 40						
Févr.... pr. quinz...	570	18 83	38	14 60	347	12 38	237	11 91	225	8 98	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	712	18 60	72	15 07	687	11 97	581	10 97	414	9 41	0 33			1 »	1 »	1 20	1 40						
Mars.... pr. quinz...	466	18 32	39	14 82	397	11 87	227	10 92	394	9 25	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	280	18 37	20	14 82	217	11 65	116	11 »	206	9 25	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
Avril... pr. quinz...	583	17 97	66	14 87	596	11 30	594	10 75	248	9 »	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	586	18 35	60	15 25	488	11 65	480	10 85	245	8 97	0 30			1 »	1 »	1 20	1 40						
Mai..... pr. quinz...	1027	18 60	80	15 05	57[illegible]	11 43	355	10 4[illegible]	459	9 01	0 30			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	545	19 07	37	15 60	327	11 60	170	10 37	271	9 20	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
Juin.... pr. quinz...	636	19 50	44	15 »	331	11 57	89	10 47	311	9 25	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	420	20 17	37	14 75	251	11 87	92	10 42	328	9 05	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
Juill.... pr. quinz...	563	20 22	69	14 35	420	12 62	107	10 35	159	9 25	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin	526	19 98	52	15 »	360	12 35	82	10 06	385	9 05	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
Août.... pr. quinz...	370	21 22	31	16 07	303	12 50	107	10 42	266	9 15	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	555	20 07	78	14 82	519	12 57	446	10 15	885	8 27	0 34			1 »	1 »	1 20	1 40						
Sept.... pr. quinz...	536	19 42	83	15 15	764	12 37	701	10 27	765	7 32	0 34			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	561	19 50	58	14 67	720	12 37	355	10 17	412	7 57	0 34			1 »	1 »	1 20	1 40						
Octob.. pr. quinz...	670	18 35	72	14 50	852	11 65	560	10 45	360	7 80	0 34			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	966	18 55	85	14 93	729	11 76	624	10 40	655	7 78	0 3[illegible]			1 »	1 »	1 20	1 40						
Nov..... pr. quinz...	450	18 85	44	13 50	357	11 65	264	10 5[illegible]	413	7 75	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	662	17 75	75	13 75	712	11 57	771	10 40	684	7 50	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
Déc..... pr. quinz...	572	18 21	76	14 40	744	11 38	782	10 31	547	7 48	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
deux. quin.	761	17 75	53	13 60	681	11 06	570	9 73	576	7 31	0 32			1 »	1 »	1 20	1 40						
Totaux.....	14801		1396		12626		9331		9922														
Moyenne...		19 05		14 85		11 93		10 66		8 57	0 32		1 »	1 »	1 »	1 20	1 40						

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE.

ANNÉE 1869.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Pirx moyen de l'hectolitre.	ORGE Hectolitres vendus.	ORGE Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. Prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES Foin. le quin.	FOURRAGES Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	163	19 68	18	17 37	1	12 75	19	10 75	186	8 50	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 40				
	deux. quin.	162	20 18	48	16 56	22	13 12	15	9 87	61	9 61	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 10				
Févr....	pr. quinz...	115	19 25	37	15 87	9	13 50	2	11 [illegible]	144	9 25	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 20				
	deux. quin.	93	19 33	33	15 87	2	11 25	13	11 3	261	9 37	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 45				
Mars....	pr. quinz...	147	18 87	28	15 87	9	11 25	18	11 25	187	9 37	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 63				
	deux. quin.	70	18 37	28	15 50	3	12 »	30	11 12	123	9 »	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 50				
Avril...	pr. quinz...	94	19 18	21	16 75	»	»	34	10 87	90	9 12	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 50				
	deux. quin.	133	18 49	33	16 08	3	11 25	24	10 62	117	9 33	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		»				
Mai....	pr. quinz...	90	17 68	54	14 62	1	11 25	4	11 »	90	9 12	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 75				
	deux. quin.	127	18 68	19	15 06	»	»	»	»	97	8 87	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		5 62				
Juin....	pr. quinz...	126	18 87	28	16 06	3	11 25	»	»	76	9 37	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		6 3				
	deux. quin.	64	19 12	33	15 87	2	12 75	2	10 65	115	9 25	0 33	0 31	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		6 37				
Juill....	pr. quinz...	125	19 37	40	16 18	7	11 75	»	»	117	8 87	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40						
	deux. quin.	84	18 35	15	16 »	18	12 37	3	10 25	181	8 50	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40						
Août..	pr. quinz...	94	21 »	7	15 87	16	12 50	4	11 50	36	8 87	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40						
	deux. quin.	231	19 66	50	14 87	60	12 50	4	11 12	165	8 75	0 36	0 34	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40						
Sept....	pr. quinz...	123	18 74	27	16 37	72	11 75	6	10 62	205	7 25	0 36	0 34	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40						
	deux. quin.	130	19 06	18	16 24	73	11 62	40	10 37	138	8 »	0 35	0 35	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 50				
Octob..	pr. quinz...	122	19 »	4	15 33	16	12 33	13	10 »	132	8 16	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40						
	deux. quin.	105	18 50	9	14 56	1	12 »	6	10 75	55	8 »	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	8 20	4 82				
Nov....	pr. quinz...	229	19 16	99	14 87	35	12 16	88	10 25	232	8 »	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	»	»	4 50				
	deux. quin.	147	18 18	16	15 12	24	12 »	15	10 37	184	7 87	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	»	»				
Déc.....	pr. quinz...	188	18 37	25	15 31	6	11 25	31	10 50	225	7 50	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	»	»				
	deux. quin.	226	18 17	45	15 95	19	11 25	19	10 »	220	7 83	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	7 66	4 35				
	Totaux.....	3138		745		402		352		3437														
	Moyenne...		18 97		15 75		10 99		10 68		8 65	0 33	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40	7 93	5 31				

RÉCAPITULATION.

ANNÉE.	Mois.	GRAINS. FROMENT. Quantités	pr. moy.	MÉTEIL. Quantités	pr. moy.	SEIGLE. Quantités	pr. moy.	ORGE. Quantités	pr. moy.	AVOINE. Quantités	pr. moy.	COMESTIBLES. PAIN. blanc.	bis-blanc.	bis	VIANDES. Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.	FOURRAGES. Foin.	Paille.	COMBUSTIBLES BOIS. Chêne.	Blanc.	CHARBON. de bois.	fossile.
1869.	Janv..	14785	20	836	16	2610	13 »	4354	12 »	4010	9 »	35	31	»	1 37	1 26	1 44	1 48	1 48	7 97	4 87	12 22	10	3 »	2 80
	Févr..	12486	19	897	15	2741	12 »	3389	12 »	6146	10 »	33	31	»	1 35	1 26	1 44	1 57	1 49	7 88	4 95	11 58	10	3 »	2 80
	Mars..	10090	19	966	15	1626	12 »	3110	11 »	6774	10 »	32	29	»	1 37	1 27	1 44	1 58	1 50	8 10	5 29	12 22	10	2 75	2 80
	Avril..	10753	19	964	16	1943	12 »	3166	11 »	3711	10 »	32	29	»	1 34	1 27	1 43	1 54	1 50	8 27	5 75	10 75	10	2 50	2 80
	Mai....	10743	19	1384	15	1683	12 »	1770	11 »	4200	10 »	31	29	»	1 34	1 25	1 46	1 54	1 50	8 03	5 39	» »	10	» »	2 80
	Juin..	8353	20	1136	15	1041	12 »	1279	11 »	3885	9 »	32	29	»	1 32	1 24	1 35	1 53	1 50	8 05	5 74	12 37	10	3 »	2 80
	Juill..	7969	20	1013	16	1875	12 »	1068	11 »	4003	9 »	31	29	»	1 32	1 24	1 37	1 51	1 50	8 11	5 12	11 56	10	3 »	2 80
	Août..	10128	20	834	15	2767	12 »	1497	11 »	5449	9 »	33	30	»	1 31	1 24	1 35	1 51	1 50	8 04	4 47	12 37	10	2 75	2 80
	Sept...	13088	19	703	15	4991	13 »	3053	10 »	6467	8 »	34	30	»	1 32	1 24	1 41	1 51	1 51	8 20	4 08	12 37	10	3 »	2 80
	Octob.	12139	19	544	15	2789	12 »	3127	11 »	4184	8	33	29	»	1 32	1 24	1 41	1 51	1 51	8 30	4 24	12 57	10	3 »	2 80
	Nov...	13159	19	653	15	3078	13 »	6779	10 »	7148	8 »	33	29	»	1 33	1 24	1 41	1 51	1 51	8 09	4 18	11 56	10	3 »	2 80
	Déc...	11459	18	687	14	3314	12 »	4665	10 »	5623	8 »	33	29	»	1 33	1 24	1 41	1 51	1 51	7 81	3 85	11 56	10	2 75	2 80
	Tot....	135152	»	10617	»	30458	»»	37257	» »	61600	»»	»»	»»	»»	»»	»»	»»	»»	»»»	» »	»»	»»	»	»»	»»
	Moy...	» »	19 29	»	15 23	»»	12 38	» »	10 96	»»	8 95	0 33	0 29	»	1 33	1 25	1 41	1 52	1 50	8 28	4 83	11 90	10	2 89	2 80

ANNÉE 1870.	FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Pirx moyen de l'hectolitre.	ORGE Hectolitres vendus.	ORGE Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. Prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES Foin. le quin.	FOURRAGES Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv.... pr. quinz...	508	17 30	35	13 70	4	12 50	10	10 15	99	7 82								8 »	3 89				
deux. quin.	514	17 30	79	14 05	4	10 30	23	10 79	158	8 52								8 »	3 76				
Févr.... pr. quinz...	238	17 67	41	14 12	»		8	11 36	97	8 66								8 »	3 92				
deux. quin.	415	17 86	46	14 13	6	10 62	19	11 03	424	8 98								8 »	3 98				
Mars.... pr. quinz...	833	17 99	66	12 66	17	10 15	88	11 11	407	8 96								8 »	3 82				
deux. quin.	329	17 81	54	13 59	21	10 37	84	10 65	183	8 69								8 »	3 93				
Avril... pr. quinz...	526	18 19	64	14 4	»		44	11 01	197	8 61								8 »	3 96				
deux. quin.	645	18 42	84	15 17	2	11 25	19	11 03	110	8 91								8 »	4 18				
Mai...., pr. quinz...	691	19 23	53	14 99	3	11 25	19	12 42	155	9 31								9 »	4 05				
deux. quin.	1159	19 76	109	15 11	3	13 10	19	12 26	127	9 52								10 »	4 66				
Juin.... pr. quinz...	468	22 33	69	16 12	3	13 75	7	13 11	55	10 38								13 »	5 54				
deux. quin.	498	24 48	65	18 64	12	14 23	9	17 50	106	13 25								16 »	7 08				
Juill.... pr. quinz...	450	21 93	92	16 76	7	12 80	»		77	13 86								17 »	6 45				
deux. quin.	419	22 97	48	16 12	6	13 26	4	14 37	85	13 42								18 »	67				
Août.. . pr. quinz...	744	20 75	105	15 86	10	12 50	8	15 61	174	12 85								18 »	7 95				
deux. quin.	499	19 74	38	15 72	8	13 80	7	14 58	170	11 39								17 »	7 84				
Sept.... pr. quinz...	554	18 72	22	14 49	21	12 96	10	13 42	151	10 30								16 »	7 02				
deux. quin.	675	19 82	49	15 87	35	13 58	3	15 »	115	8 94								16 »	7 09				
Octob.. pr. quinz...	1364	20 0	69	16 61	28	12 92	5	15 »	174	10 23								16 »	7 62				
deux. quin.	973	19 02	64	15 49	7	15 70	14	12 17	300	9 68								16 »	7 58				
Nov,.... pr. quinz...	825	18 94	8	15 61	7	11 25	8	12 50	157	9 58								15 »	7 23				
deux. quin.	640	21 38	51	16 94	4	15 »	3	13 75	123	10 58								16 »	8 13				
Déc..... pr. quinz...	578	22 93	83	18 33	5	15 »	13	14 05	138	11 09								18 »	9 50				
deux. quin.	313	20 58	10	16 55	3	11 25	»		55	11 38								16	8 50				
Totaux	14816		1404		216		424		3540														
Moyenne...		19 79		15 89		12 62		12 85		10 20								13 »	6 05				

VILLE D'AVALLON

ANNÉE 1870.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Cochon.	Foin.	Paille.	Chêne.	Blanc.	Charbon de bois.	Fossiles.
													le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le quin.	le quin.	le stère	le stère	l'hect	l'hect
Janv.... pr. quinz...	65	16 20	8	12 75	10	12 25	58	7 92															
deux. quin.	65	15 32	2	12 »	6	11 »	31	7 47															
Févr.... pr. quinz...	34	15 90	»		8	10 85	16	7 75															
deux. quin.	7	16 50	8	13 »	22	10 70	44	8 »															
Mars.... pr. quinz...	38	16 12	10	12 67	24	10 37	124	8 »															
deux. quin.	55	15 90	5	12 50	13	11 92	72	8 20															
Avril... pr. quinz...	46	16 75	4	12 50	6	11 50	48	8 25															
deux. quin.	18	16 70	»		2	11 25	8	8 50															
Mai..... pr. quinz...	73	17 35	14	13 12	32	11 77	84	8 75															
deux. quin.	64	17 57	6	12 50	16	11 57	38	8 75															
Juin.... pr. quinz...	70	19 37	4	15 »	16	12 20	52	9 57															
deux. quin.	68	24 80	8	20 25	18	16 35	50	12 50															
Juill.... pr. quinz...	99	21 20	10	17 42	38	14 47	68	12 52															
deux. quin	18	20 55	»		14	14 75	18	13 15															
Août.... pr. quinz...	72	19 97	4	15 75	14	12 8	36	12 07															
deux. quin.	27	18 35	»		12	13 30	18	11 85															
Sept.... pr. quinz...	78	18 10	10	13 90	18	11 85	30	9 60															
deux. quin.	302	16 60	»		28	11 40	12	8 50															
Octob.. pr. quinz...	217	17 55	4	14 75	46	12 92	44	10 75															
deux. quin.	289	17 55	»		42	11 45	64	9 37															
Nov..... pr. quinz...	60	16 65	»		16	10 90	20	9 »															
deux. quin.	182	17 47	»		27	12 75	44	10 »															
Déc..... pr. quinz...	100	18 »	4	15 »	14	12 80	22	10 50															
deux. quin.	168	18 02	8	14 75	24	12 50	80	11 05															
Totaux. ...	1943		109		446		1077																
Moyenne...		17 85		14 11		12 26		9 69															

VILLE DE CHÉROY.

ANNÉE 1870.	FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Cochon.	Foin.	Paille.	Chêne.	Blanc.	Charbon de terre.	Fossiles.
													le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le quin.	le quin.	le stère	le stère	l'hect	l'hect
Janv.... pr. quinz...	150	17 83	21	15 16	»	»	3	10 66	213	7 16	0 32	0 27	1 30	1 30	1 60	1 60	1 50						
deux. quin.	57	17 78	12	14 58	3	10 »	3	9 33	74	7 65	0 32	0 27	1 30	1 [illegible]	1 60	1 60	1 50						
Févr.... pr. quinz...	117	17 16	21	15 83	6	11 »	9	10 16	183	7 66	0 32	0 27	1 30	1 30	1 80	1 60	1 50						
deux. quin.	57	18 »	15	15 66	3	10 66	9	10 09	219	7 08	0 32	0 27	1 30	1 [illegible]	1 40	1 60	1 50						
Mars.... pr. quinz...	132	18 11	23	15 88	3	11 »	51	10 27	448	7 55	0 32	0 27	1 30	1 30	1 80	1 60	1 50						
deux. quin.	129	18 »	27	19 2[illegible]	»	»	18	10 66	153	7 33	0 30	0 25	1 30	1 30	1 80	1 60	1 60						
Avril.... pr. quinz...	99	18 33	18	16 96	»	»	6	11 33	144	7 41	0 31	0 26	1 40	1 40	1 80	1 60	1 60						
deux. quin.	105	18 66	30	16 24	6	12 33	18	11 16	103	8 »	0 32	0 27	1 40	1 40	1 80	1 60	1 60						
Mai..... pr. quinz...	99	18 83	18	16 84	3	10 33	9	12 17	144	8 »	0 32	0 27	1 40	1 40	1 70	1 40	1 70						
deux. quin.	138	19 49	48	17 44	12	14 55	11	13 55	195	8 72	0 34	0 29	1 40	1 40	1 80	1 60	1 70						
Juin.... pr. quinz...	75	24 67	30	21 50	9	15 67	6	1[illegible] »	159	11 25	0 3[illegible]	0 31	1 40	1 40	1 80	1 6[illegible]	1 70						
deux. quin.	84	23 75	45	20 17	15	14 50	6	15 33	214	11 58	0 41	0 36	1 25	1 25	1 65	1 50	1 65						
Juill.... pr. quinz...	72	21 92	27	19 »	9	14 83	»		183	10 9	0 40	0 35	1	1 »	1 45	1 35	1 50						
deux. quin.	57	24 16	6	20 »	9	13 33	»		84	11 50	0 40	0 35	0 80	0 80	1 30	1 30	1 50						
Août.... pr. quinz...	144	20 »	15	18 42	9	13 50	12	12 83	144	11 33	0 40	0 35	0 90	0 9	1 20	1 30	1 50						
deux. quin.	195	19 33	18	16 66	21	14 49	3	10 66	190	8 77	0 40	0 35	1 20	1 20	1 50	1 50	1 50						
Sept.... pr. quinz...	123	16 67	6	15 33	42	13 83	3	10 50	69	8 33	0 40	0 35	1 20	1 20	1 15	1 45	1 30						
deux. quin.	249	21 »	»	»	30	14 83			48	8 50	0 40	0 35	1 20	1 20	» 80	1 40	1 10						
Octob.. pr. quinz...	300	20 33	»	»	12	15 33			72	8 33	0 40	0 35	1 20	1 20	1 »	1 40	1 10						
deux. quin.	162	20 83	6	19 17	6	15 16			51	8 »	0 39	0 34	1 20	1 20	1 80	1 40	1 30						
Nov..... pr. quinz...	214	20 »	3	16 »	3	15 53			90	8 11	0 38	0 33	1 20	1 20	1 80	1 40	1 30						
deux. quin.	39	20 »	»	»	»	»			15	9 16	0 40	0 35	1 20	1 20	1 90	1 40	1 40						
Déc..... pr. quinz...	36	19 76	»	»	»	»			15	9 84	0 40	0 35	1 20	1 20	1 80	1 40	1 40						
deux. quin.	43	19 75	»	»	»	»			»	10 16	0 40	0 35	1 20	1 20	1 80	1 20	1 60						
Totaux....	2876		389		201		167		1221														
Moyenne...		19 76		16 15		13 37		11 58		8 78	0 36	0 31	1 23	1 40	1 37	1 47	1 47						

ANNÉE 1870.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Cochon.	Foin.	Paille.	Chêne.	Blanc.	Charbon de bois.	Fossiles.
														le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le quin.	le quin.	le stère	le stère	l'hect	l'hect
Janv....	pr. quinz...	329	17 32	27	14 14	4	10 18	13	9 63	111	7 62													
	deux. quin.	124	15 52	20	13 43	»	»	5	10 31	48	7 77													
Févr....	pr. quinz...	170	16 97	35	13 70	8	9 37	»	»	39	7 84													
	deux. quin.	128	17 »	28	13 32	4	9 37	5	10 37	60	7 54													
Mars....	pr. quinz...	164	17 72	20	13 93	5	10 »	7	10 21	179	8 09													
	deux. quin.	146	16 91	20	13 13	10	10 68	32	10 04	98	7 71													
Avril...	pr. quinz...	106	17 27	19	13 29	13	10 46	17	10 34	50	7 80													
	deux. quin.	220	17 73	36	13 83	4	10 62	8	10 40	113	7 91													
Mai.....	pr. quinz...	162	18 26	26	14 89	»	»	2	11 25	48	8 42													
	deux. quin.	235	19 26	40	15 28	2	12 25	3	12 81	89	8 34													
Juin....	pr. quinz...	166	21 62	18	18 47	1	13 12	»	»	70	9 60													
	deux. quin.	159	23 18	28	18 95	»	»	»	»	35	12 36													
Juill....	pr. quinz...	181	20 73	24	17 01	13	13 12	»	»	76	12 42													
	deux. quin.	97	21 97	19	16 49	8	12 50	»	»	70	12 63													
Août....	pr. quinz...	193	20 30	16	16 73	5	12 96	7	12 29	67	12 [illegible]9													
	deux. quin.	89	17 62	4	14 06	8	11 71	»	»	35	10 27													
Sept....	pr. quinz...	195	17 94	19	14 14	25	12 42	3	10 82	69	9 02													
	deux. quin.	65	17 91	6	13 95	1	12 50	1	10 »	14	9 37													
Octob..	pr. quinz...	377	18 24	14	14 49	3	12 50	»	»	63	9 29													
	deux. quin.	264	17 77	19	14 37	»	»	»	»	34	8 74													
Nov.....	pr. quinz...	255	17 96	5	14 16	»	»	»	»	30	9 41													
	deux. quin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»													
Déc.....	pr. quinz...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»													
	deux. quin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»													
	Totaux.....	3825		443		114		103		1402														
	Moyenne...		18 53		14 82		11 48		10 70		9 28													

VILLE DE SAINT-FLORENTIN.

ANNÉE 1870.	FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hec.
Janv.... pr. quinz...	1926	18 25			330	11 12	743	10 95	500	8 12													
deux. quin.	2574	18 22			592	10 66	761	10 58	599	8 16													
Févr.... pr. quinz...	1381	18 07			259	10 50	344	10 50	343	8 37													
deux. quin.	1532	18 25			316	10 50	707	10 50	560	8 50													
Mars.... pr. quinz...	1211	18 17			203	10 37	518	10 33	978	8 62													
deux. quin.	1161	18 57			114	10 87	294	10 87	573	8 23													
Avril... pr. quinz...	783	18 70			415	11 70	318	11 »	384	8 30													
deux. quin.	1777	19 47			279	11 66	24	11 25	414	8 50													
Mai..... pr. quinz...	863	19 75			150	12 20	59	11 25	226	8 58													
deux. quin.	2136	20 30			211	12 96	296	11 68	538	8 95													
Juin.... pr. quinz...	873	23 87			48	13 50	43	14 »	104	11 »													
deux. quin.	1519	24 42			90	14 86	45	15 33	158	13 33													
Juill.... pr. quinz...	1094	23 05	19	15 »	25	12 62	52	16 12	281	13 12													
deux. quin.	941	24 75			53	13 12	10	17 37	139	13 12													
Août.... pr. quinz...	1713	20 92			54	12 33	46	16 23	241	12 25													
deux. quin.	588	18 62			25	11 62	28	12 »	168	11 »													
Sept.... pr. quinz...	462	16 87			66	11 »	39	10 72	134	8 90													
deux. quin.	620	17 91			44	10 87	24	11 »	114	9 37													
Octob.. pr. quinz...	1386	17 »			48	10 62	33	11 50	128	9 62													
deux. quin.	1832	17 50			38	10 80	162	11 33	192	9 33													
Nov..... pr. quinz...	1063	17 87			18	10 12	77	11 »	121	9 25													
deux. quin.	7	18 50			2	10 50			2	9 25													
Déc..... pr. quinz...	129	19 87			1	11 »	5	12 10	2	11 50													
deux. quin.	897	18 »			18	10 12	78	10 50	60	11 75													
Totaux.....	28466		19		3409		4906		6989														
Moyenne...		19 40		15 »		11 48		12 09		9 88													

VILLE DE SENS.

ANNÉE 1870.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Pirx moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. Prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Cochon.	Foin.	Paille.	Chêne.	Blanc.	Charbon de bois.	Fossiles.
														le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le kil.	le quin.	le quin.	le stere	le stère	l'h[illegible]	l'hect
Janv....	pr. quinz...	1226	17 76	149	14 66	322	11 50	186	10 58	375	7 33	0 32	0 27	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	8 »	4 15			3 50	
	deux. quin.	1475	17 76	228	13 99	427	10 80	157	10 50	412	7 88	0 32	0 27	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	8 »	3 66	14 »		3 50	
Févr....	pr. quinz...	621	17 94	63	14 33	119	10 58	40	10 50	225	8 08	0 32	0 27	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	8 »	3 60	14 »		3 50	
	deux. quin.	1243	17 69	106	12 49	190	10 66	84	10 33	337	8 »	0 32	0 27	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	7 »	3 [illegible]7	14 »		3 50	
Mars....	pr. quinz...	869	18 25	162	13 91	143	10 41	104	10 83	570	8 58	0 32	0 27	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	8 »	3 50	14 »		3 50	
	deux. quin.	1210	18 09	150	15 08	172	11 75	203	10 41	420	8 12	0 32	0 27	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	6 »	3 50	14 »		3 50	
Avril...	pr. quinz...	1177	18 26	97	15 58	258	11 24	195	11 25	255	7 66	0 32	0 27	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	7 »	3 65	14 »		3 50	
	deux. quin.	1246	19 02	248	15 72	232	11 48	70	10 33	300	8 36	0 32	0 27	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	7 »	3 50	14 »		3 50	
Mai....,	pr. quinz...	547	19 46	150	14 85	105	11 87	55	10 83	138	7 91	0 33	0 28	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	7 »	3 50	14 »		3 59	
	deux. quin.	1393	19 87	215	15 99	280	13 16	112	12 33	495	8 63	0 34	0 29	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	8 »	3 81	14 »		3 50	
Juin....	pr. quinz...	8[illegible]1	22 99	210	14 49	165	14 83	45	14 16	278	12 20	0 40	0 35	1 40	1 20	1 60	1 70	1 70	8 »	3 81	14 »		3 50	
	deux. quin.	1005	23 40	405	9 8[illegible]	288	14 66	34	15 58	381	12 83	0 40	0 35	1 40	1 20	1 60	1 80	1 80	11 »	4 25	14 »		3 50	
Juill....	pr. quinz...	710	22 82	203	18 [illegible]6	174	13 49	63	13 75	390	12 16	0 40	0 35	1 40	1 20	1 60	1 80	1 80	13 »	5 87	14 »		3 50	
	deux. quin.	719	23 66	58	17 4[illegible]	178	13 49	75	14 66	252	12 24	0 40	0 35	1 30	1 10	1 50	1 60	1 60	15 »	5 95	14 »		3 50	
Août.. .	pr. quinz...	1077	20 71	132	17 16	173	13 66	232	13 66	290	11 20	0 40	0 35	1 30	1 10	1 50	1 60	1 60	15 »	6 62	14 »		3 50	
	deux. quin.	700	20 43	79	16 55	112	11 95	92	11 49	315	9 60	0 40	0 35	1 60	1 50	1 20	1 80	1 30	15 »	6 »	14 »		3 50	
Sept....	pr. quinz...	647	19 08	152	15 44	217	11 55	99	11 33	300	8 88	0 40	0 35	1 30	1 20	1 20	1 73	1 33	13 »	6 25				
	deux. quin.	855	19 85	99	15 55	64	11 66	62	9 94	210	8 60	0 40	0 35	1 30	1 20	1 20	1 80	1 30	14 »	6 62				
Octob..	pr. quinz...	799	19 84	76	16 16	89	10 66	49	10 08	275	8 91	0 39	0 4		1 20	1 20	1 60	1 40	14 »	6 87				
	deux. quin.	984	19 01	150	15 77	156	10 55	74	9 83	233	8 22	0 38	0 33		1 20	1 20	1 60	1 40	13 »	6 13				
Nov,....	pr. quinz...	385	18 67	98	15 »	53	1 33	38	9 66	120	7 33	0 36	0 31		1 20	1 20	1 60	40	13	6 »				
	deux. quin.											0 36	0 31		1 10	1 »	1 40	1 80						
Déc.....	pr. quinz...											0 39	0 34		1 10	1 »	1 40	1 80						
	deux. quin.											0 40	0 35		1 10	1 »	1 40	1 60						
	Totaux	19699		3230		3917		2069		6571														
	Moyenne...		19 78		15 86		11 96		11 71		9 17	0 36	0 31	1 39	1 19	1 42	1 66	1 62	10 »	4 79	14 »		3 50	

ANNÉE 1870.	FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.
Janv.… pr. quinz.…	369	17 33			322	11 »	114	9 »	197	7 62
Janv.… deux. quin.	48	17 70			78	10 60	52	9 10	76	7 25
Févr.… pr. quinz.…	140	17 26			117	9 85	52	9 10	92	7 25
Févr.… deux. quin.	151	17 46			76	9 87	40	9 12	147	8 12
Mars.… pr. quinz.…	255	16 90			165	9 87	213	9 25	432	7 75
Mars.… deux. quin.	163	17 58			45	10 87	126	10 12	383	7 87
Avril… pr. quinz.…	141	17 85			48	11 50	150	9 50	186	7 35
Avril… deux. quin.	234	18 30			59	11 38	125	10 21	281	8 08
Mai.… pr. quinz.…	209	19 23			26	11 75	115	11 25	157	8 »
Mai.… deux. quin.	264	19 27			15	12 37	121	11 »	194	3 37
Juin.… pr. quinz.…	148	20 95			23	13 »	62	11 »	140	9 12
Juin.… deux. quin.	193	24 30			34	14 37	94	15 37	211	11 37
Juill.… pr. quinz.…	135	22 62			57	12 75	46	14 82	148	12 32
Juill.… deux. quin	23	22 75			15	13 »	9	13 »	30	12 »
Août.… pr. quinz.…	27	23 30			39	11 50	12	13 25	31	11 75
Août.… deux. quin.	128	18 05			87	9 35	32	10 60	23	10 60
Sept.… pr. quinz.…	32	16 70			3	10 5	23	11 25	31	9 75
Sept.… deux. quin.	277	16 70			12	10 37	64	10 50	60	8 75
Octob.. pr. quinz.…	188	17 97			8	8 92	12	10 87	73	8 50
Octob.. deux. quin.	293	17 62			8	9 25	20	10 10	7[illegible]	8 30
Nov.… pr. quinz.…	99	17 05			8	7 85	7	10 »	17	7 50
Nov.… deux. quin.										
Déc.… pr. quinz.…	24	18 40					1	10 »	3	11 85
Déc.… deux. quin.	90	19 95	3	18 20	2	9 25	1	11 50	5	10 »
Totaux.…	3552		3		1247		1491		2991	
Moyenne…		18 97		18 20		10 88		10 87		9 10

ANNÉE 1870.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv.… pr. quinz.…	0 30	0 28	1 30	1 30	1 30	1 40	1 50	8 »	3 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Janv.… deux. quin.	0 80	0 28	1 30	1 30	1 30	1 40	1 50		3 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Févr.… pr. quinz.…	0 30	0 28	1 30	1 30	1 30	1 40	1 50	6 »	3 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Févr.… deux. quin.	0 30	0 28	1 30	1 30	1 40	1 40	1 50			11 »	10 »	2 50	2 80
Mars.… pr. quinz.…	0 30	0 28	1 30	1 30	1 40	1 45	1 55	7 »	3 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Mars.… deux. quin.	0 30	0 28	1 30	1 30	1 40	1 50	1 60	8 »	3 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Avril… pr. quinz.…	0 30	0 28	1 30	1 30	1 40	1 50	1 60	8 »	3 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Avril… deux. quin.	0 30	0 28	1 30	1 30	1 40	1 50	1 60	8 »	7 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Mai.… pr. quinz.…	0 31	0 29	1 30	1 30	1 30	1 50	1 50	8 »	4 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Mai.… deux. quin.	0 31	0 28	1 30	1 30	1 30	1 50	1 70	9 »	4 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Juin.… pr. quinz.…	0 33	0 30	1 30	1 30	1 30	1 50	1 50	9 »	5 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Juin.… deux. quin.	0 36	0 34	1 30	1 25	1 30	1 40	1 50	8 »	6 »	11 »	10 »	2 80	2 80
Juill.… pr. quinz.…	0 37	0 35	0 90	0 90	0 80	1 25	1 35		6 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Juill.… deux. quin	0 37	0 35	1 10	1 10	1 10	1 20	1 30			11 »	10 »	2 50	2 80
Août.… pr. quinz.…	0 37	0 35	1 20	1 20	1 20	1 30	1 40			11 »	10 »	2 50	2 80
Août.… deux. quin.	0 37	0 35	1 20	1 20	1 20	1 30	1 40	15 »	13 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Sept.… pr. quinz.…	0 30	0 28	1 20	1 20	1 20	1 0	1 40			11 »	10 »	2 50	2 80
Sept.… deux. quin.	0 30	0 28	1 20	1 20	1 20	1 30	1 40	13 »	6 »	11 »	10 »	2 50	80
Octob.. pr. quinz.…	0 29	0 27	1 20	1 0	1 20	1 30	1 40			11 »	10 »	2 50	2 80
Octob.. deux. quin.	[illegible] 29	0 27	1 20	1 20	1 20	1 30	1 40		6 »	11 »	10 »	2 50	2 80
Nov.… pr. quinz.…	0 28	0 26	1 20	1 20	1 20	1 30	1 40			11 »	10 »	2 50	2 80
Nov.… deux. quin.													
Déc.… pr. quinz.…	0 29	0 27	1 20	1 20	1 20	1 30	1 40			11 »	10 »	2 50	2 80
Déc.… deux. quin.	0 29	0 27	1 20	1 20	1 20	1 30	1 40			11 »	10 »	2 50	2 80
Totaux.…													
Moyenne…	0 31	0 99	1 22	1 23	1 25	1 25	1 46	9 »	5 »	11 »	10 »	2 50	2 80

VILLE DE TOUCY.

ANNÉE 1870.	FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de terre. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv.... pr. quinz...	921	17 08	130	13 92	31	12 »	354	9 70	382	7 59	0 32	0 28	1 20	1 20	1 40	1 50	1 40						
Janv.... deux. quin.	384	17 12	68	13 62	11	12 »	76	9 50	162	7 50	0 32	0 28	1 30	1 [illegible]0	1 40	1 50	1 40						
Févr.... pr. quinz...	419	17 12	118	13 88	15	11 50	147	9 62	254	7 87	0 38	0 28	1 25	1 25	1 45	1 50	1 40						
Févr.... deux. quin.	374	17 37	120	14 »	17	11 37	133	10 »	403	8 54	0 32	0 28	1 30	1 30	1 50	1 50	1 40						
Mars.... pr. quinz...	342	17 37	93	14 25	32	11 60	384	10 12	722	8 50	0 32	0 28	1 30	1 30	1 50	1 50	1 40						
Mars.... deux. quin.	316	17 62	91	13 75	42	11 »	345	10 12	367	8 02	0 3[illegible]	0 28	1 25	1 25	1 45	1 50	1 40						
Avril.... pr. quinz...	415	17 97	124	14 25	40	10 88	294	10 25	173	7 87	0 30	0 26	1 30	1 30	1 40	1 50	1 40						
Avril.... deux. quin.	672	18 16	207	14 50	23	10 92	259	10 10	274	8 25	0 30	0 26	1 30	1 30	1 40	1 50	1 40						
Mai.... pr. quinz...	369	19 »	180	15 25	22	11 87	131	11 12	175	9 »	0 30	0 26	1 3[illegible]	1 30	1 40	1 50	1 40						
Mai.... deux. quin.	560	18 87	178	14 75	39	15 25	194	11 12	279	8 75	0 30	0 26	1 25	1 30	1 40	1 50	1 40						
Juin.... pr. quinz...	325	20 85	145	16 25	25	13 50	157	12 87	252	9 62	0 32	0 28	1 30	1 30	1 40	1 5[illegible]	1 40						
Juin.... deux. quin.	715	23 90	261	18 83	61	15 85	107	1[illegible] 17	398	12 83	0 36	0 32	1 13	1 03	1 13	1 50	1 40						
Juill.... pr. quinz...	192	21 1[illegible]	70	17 12	7	13 50	82	15 »	196	12 33	0 38	0 34	0 90	0 90	0 90	1 35	1 27						
Juill.... deux. quin.	536	22 35	109	16 42	15	13 25	81	14 75	206	11 80	0 40	0 36	0 87	0 87	1 03	1 35	1 25						
Août.... pr. quinz...	662	20 85	29	16 25	8	13 25	58	14 »	213	11 07	0 40	0 36	1 »	1 »	1 20	1 35	1 30						
Août.... deux. quin.	549	19 37	77	15 62	6	13 50	76	12 88	2[illegible]2	9 42	0 40	0 36	1 »	1 »	1 50	1 25	1 20						
Sept.... pr. quinz...	550	17 50	99	14 75	49	13 12	104	12 »	220	8 90	0 40	0 36	1 »	1 »	1 20	1 30	1 30						
Sept.... deux. quin.	451	18 47	42	14 50	33	12 75	38	11 50	132	8 75	0 40	0 36	1 »	1 »	1 »	1 20	1 30						
Octob.. pr. quinz...	1015	19 75	71	15 58	11	14 »	34	11 17	259	8 93	0 40	0 36	0 97	0 97	0 83	1 20	1 20						
Octob.. deux. quin.	513	19 50	64	16 »	19	13 75	30	11 38	201	9 »	0 38	0 34	0 95	0 95	0 85	1 20	1 20						
Nov.... pr. quinz...	438	19 50	56	16 12	1	13 75	48	11 25	226	8 68	0 37	0 33	0 95	0 95	0 80	1 20	1 20						
Nov.... deux. quin.	438	19 17	61	16 25	3	13 75	34	11 75	171	7 87	0 36	0 3	0 95	0 95	0 80	1 20	1 20						
Déc.... pr. quinz...	630	21 22	24	18 50			30	12 87	168	8 93	0 36	0 32	1 »	1 »	1 15	1 20	1 20						
Déc.... deux. quin.	615	19 62	63	17 37			30	12 88	187	9 63	0 36	0 32	1 »	1 »	1 20	1 20	1 20						
Totaux.....	12392		2480		510		3226		6262														
Moyenne...		19 20		15 49		12 70		11 71		9 15	0 35	0 31	1 11	1 11	1 21	1 37	1 32						

ANNÉE 1870.		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.		PAIN.		VIANDE.					FOURRAGES		COMBUSTIBLES.			
		Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Hectolitres vendus.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prem. qual. prix du kilog.	Deux. qual. prix du kilog.	Bœuf. le kil.	Vache. le kil.	Veau. le kil.	Mouton. le kil.	Cochon. le kil.	Foin. le quin.	Paille. le quin.	Chêne. le stère	Blanc. le stère	Charbon de terre. l'hect	Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	40	18 08			2	13 »			16	8 08	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
	deux. quin.	68	18 0	16	15 »	7	13 »	5	12 »	13	8 25	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Févr....	pr. quinz...	24	18 08	6	15 50			4	12 »	21	8 18	0 35	0 30	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
	deux. quin.	14	18 33	3	16 »			2	12 »	11	8 33	0 32	0 28	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Mars....	pr. quinz...	49	18 25	11	14 »			6	10 »	40	8 05	0 32	0 28	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
	deux. quin.	15	18 66					3	11 »	9	8 50	0 3	0 28	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Avril....	pr. quinz...	60	18 31	10	15 50	5	14 »	6	10 50	32	8 12	0 32	0 28	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
	deux. quin.	109	18 18	25	16 0	21	13 75	15	11 50	88	8 12	0 32	0 28	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
Mai....	pr. quinz...	22	19 10	3	16 25			3	11 50	9	8 70	0 32	0 28	1 40	1 40	1 60	1 70	1 70						
	deux. quin.	12	19 10	2	16 25			5	11 75	11	8 70	0 32	0 28	1 40	1 40	1 50	1 60	1 60						
Juin....	pr. quinz...	66	19 »	9	16 »	15	14 »	11	12 25	44	9 16	0 32	0 28	1 40	1 40	1 60	1 70	1 60						
	deux. quin.	25	18 93	7	16 12			5	13 .0	15	10 94	0 40	0 36	1 30	1 30	1 30	1 40	1 40						
Juill....	pr. quinz...	15	19 62					2	14 »	12	12 25	0 40	0 30	1 10	1 10	1 10	1 40	1 50						
	deux. quin.	11	19 25							8	12 38	0 40	0 35	1 10	1 10	1 20	1 30	1 50						
Août....	pr. quinz...	43	22 75			23	18 25	5	14 »	31	12 37	0 40	0 35	1 10	1 10	1 30	1 40	1 40						
	deux. quin.	44	23 12	14	19 83	19	19 »	9	14 50	15	12 69	0 40	0 36	1 10	1 10	1 40	1 60	1 60						
Sept....	pr. quinz...	53	23 25	18	19 83	11	18 25	7	14 75	18	12 69	0 40	0 36	1 30	1 30	1 50	1 60	1 60						
	deux. quin.	7	21 85	2	20 »	1	19 »					0 42	0 40	1 30	1 30	1 50	1 60	1 60						
Octob..	pr. quinz...	7	20 50			1	17 »			6	10 50	0 42	0 40	1 20	1 20	1 40	1 60	1 40						
	deux. quin.	57	19 62	8	17 50	9	14 50	7	12 »	14	7 87	0 42	0 38	1 20	1 20	1 30	1 40	1 30						
Nov....	pr. quinz...	7	19 56			2	13 50			6	10 75	0 42	0 38	1 10	1 10	1 20	1 30	1 30						
	deux. quin.	32	19 58	9	16 25	4	14 »	7	12 25	18	12 87	0 40	0 35	1 10	1 10	1 20	1 30	1 30						
Déc....	pr. quinz...	10	20 50	4	16 »	3	14 »	5	11 50	10	11 62	0 40	0 3	1 20	1 20	1 30	1 40	1 30						
	deux. quin.	31	20 25	18	16 50	7	13 50	11	11 75	18	11 0	0 40	0 35	1 20	1 20	1 30	1 40	1 30						
Totaux.....		821		165		130		118		465														
Moyenne...			19 69		16 42		15 25		12 28		10 06	0 37	0 33	1 27	1 27	1 43	1 56	1 54						

VILLE DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE.

ANNÉE 1870.		FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Pirx moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. Prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv....	pr. quinz...	620	17 65	45	13 50	763	10 81	536	9 52	381	7 35	0 32	0 27		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	354	17 60	33	13 60	319	10 25	230	9 47	160	7 55	0 32	0 27		1 »	1 »	1 20	1 40						
Févr....	pr. quinz...	563	17 66	38	13 61	287	10 26	195	9 30	346	7 36	0 30	0 25		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	488	17 77	47	13 92	415	10 02	218	9 62	503	7 50	0 30	0 25		1 »	1 »	1 20	1 40						
Mars ..	pr. quinz...	450	18 »	36	14 07	246	10 30	189	9 37	1140	7 37	0 30	0 25		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	374	18 27	23	14 25	294	11 05	250	10 »	244	7 57	0 32	0 27		1 »	1 »	1 20	1 40						
Avril ..	pr. quinz..	4.0	18 30	43	4 25	573	11 17	516	9 85	328	7 55	0 32	0 27		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	642	18 88	64	13 66	661	11 03	718	9 58	418	8 56	0 32	0 27		1 »	1 »	1 20	1 40						
Mai....,	pr. quinz...	464	19 35	40	14 77	436	12 12	175	10 02	243	8 12	0 32	0 27		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	550	19 90	61	15 32	543	12 82	200	10 57	268	8 50	0 32	0 27		1 »	1 »	1 20	1 40						
Juin....	pr. quinz...	330	22 67	48	16 67	327	13 32	122	12 95	288	9 47	0 38	0 33		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	428	24 75	41	9 75	360	14 82	84	14 17	352	12 67	0 38	0 33		1 »	1 »	1 20	1 40						
Juill....	pr. quinz...	380	22 50	32	16 50	277	13 32	68	14 07	294	11 »	0 40	0 35		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	7 6	24 05	42	17 01	477	13 »	92	12 93	230	11 95	0 38	0 33		1 »	1 »	1 20	1 40						
Août.. .	pr. quinz...	373	19 75	35	15 10	188	12 35	91	12 50	256	10 67	0 38	0 33		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	113	19 15	12	15 35	68	12 65	58	12 »	75	9 50	0 38	0 33		1 »	1 »	1 20	1 40						
Sept....	pr. quinz...	217	19 17	34	15 »	212	12 10	122	10 32	238	8 40	0 38	0 33		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	174	19 32	36	15 17	151	12 »	26	8 75	80	7 85	0 38	0 33		1 »	1 »	1 20	1 40						
Octob..	pr. quinz...	779	19 28	103	14 90	693	10 95	135	8 78	319	7 83	0 36	0 1		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.	413	18 05	9	14 87	275	10 57	64	9 92	90	7 6	0 36	0 31		1 »	1 »	1 20	1 40						
Nov,....	pr. quinz...	149	18 50	36	14 65	72	11 15	52	9 15	74	7 75	0 36	0 31		1 »	1 »	1 20	1 40						
	deux. quin.																							
Déc.....	pr. quinz...																							
	deux. quin.																							
	Totaux	9027		900		7629		4201		6327														
	Moyenne...		19 55		15 04		11 71		10 61		8 62	0 34	0 29		1 »	1 »	1 20	1 40						

ANNÉE 1870.	FROMENT. Hectolitres vendus.	FROMENT. Prix moyen de l'hectolitre.	MÉTEIL. Hectolitres vendus.	MÉTEIL. Prix moyen de l'hectolitre.	SEIGLE. Hectolitres vendus.	SEIGLE. Prix moyen de l'hectolitre.	ORGE. Hectolitres vendus.	ORGE. Prix moyen de l'hectolitre.	AVOINE. Hectolitres vendus.	AVOINE. Prix moyen de l'hectolitre.	PAIN. Prem. qual. prix du kilog.	PAIN. Deux. qual. prix du kilog.	VIANDE. Bœuf. le kil.	VIANDE. Vache. le kil.	VIANDE. Veau. le kil.	VIANDE. Mouton. le kil.	VIANDE. Cochon. le kil.	FOURRAGES. Foin. le quin.	FOURRAGES. Paille. le quin.	COMBUSTIBLES. Chêne. le stère	COMBUSTIBLES. Blanc. le stère	COMBUSTIBLES. Charbon de bois. l'hect	COMBUSTIBLES. Fossiles. l'hect
Janv.... pr. quinz...	253	17 68	63	15 18	33	10 75	28	10 »	177	7 75	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 32				
deux. quin.	135	17 91	33	15 50	39	11 »	24	10 »	144	7 83	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 19				
Févr.... pr. quinz...	100	18 06	21	15 06	13	10 62	16	10 »	150	7 75	0 33	0 31	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 30				
deux. quin.	112	18 43	16	15 50	20	10 50	4	10 »	183	7 37	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 30				
Mars.... pr. quinz...	90	17 56	28	14 93	28	10 37	24	10 25	244	7 50	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 40				
deux. quin.	121	17 81	42	15 »	25	10 75	18	10 25	172	7 62	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 27				
Avril... pr. quinz...	191	17 78	69	15 04	31	11 25	43	10 33	228	7 50	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 30				
deux. quin.	196	18 16	52	15 37	30	11 21	6	10 »	231	8 16	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 26				
Mai..... pr. quinz...	97	18 56	42	15 68	21	11 75	3	10 »	108	8 25	0 32	0 30	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 17				
deux. quin.	117	19 44	63	16 31	13	13 25	3	10 50	111	8 87	0 34	0 32	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 30				
Juin.... pr. quinz...	72	21 43	18	18 06	1	13 25			93	9 62	0 37	0 35	1 40	1 40	1 40	1 60	1 40		4 72				
deux. quin.	73	25 24	37	22 06	2	13 75			75	13 12	0 42	0 40	1 »	1 »	1 »	1 60	1 »		5 »				
Juill.... pr. quinz...	123	22 20	46	17 49	6	14 87			99	12 91	0 40	0 38	1 »	1 »	1 20	1 60	1 60		5 7				
deux. quin	34	23 56	9	18 61	6	14 »			43	13 37	0 40	0 38	1 »	1 »	1 20	1 60	1 60		6 50				
Août.... pr. quinz...	38	21 24	10	17 62	9	12 25	9	14 »	34	11 12	0 40	0 38	1 »	1 »	1 20	1 60	1 60		6 »				
deux. quin.	114	19 83	22	16 20	4	13 25	2	11 25	64	10 16	0 40	0 38	1 »	1 »	1 10	1 60	1 60		6 75				
Sept.... pr. quinz...	64	19 81	15	16 25	24	13 1			27	9 62	0 40	0 38	1 »	1 »	1 10	1 60	1 60						
deux. quin.	106	19 90	12	15 25	3	12 »	1	11 »	22	10 33	0 40	0 38	1 »	1 »	1 10	1 60	1 60						
Octob.. pr. quinz...	136	20 3	6	17 25	9	12 25			37	11 12	0 40	0 38	1 »	1 »	1 20	1 60	1 60		7 »				
deux. quin.	73	20 43	19	16 84	3	11 »			55	10 50	0 40	0 38	1 »	1 »	1 10	1 60	1 60		5 50				
Nov..... pr. quinz...	120	20 12	24	16 50	6	11 50			55	9 62	0 38	0 36	1 »	1 »	1 10	1 60	1 60		7 50				
deux. quin.	24	21 »	3	16 50					1	8 25	0 38	0 36	1 »	1 »	1 10	1 60	1 60						
Déc..... pr. quinz...	161	21 75	3	18 75					15	10 2	0 39	0 37	1 »	1 »	1 20	1 60	1 60						
deux. quin.	226	20 29	39	18 37	3	13 75			48	11 33	0 40	0 38	0 80	0 80	0 90	1 10	1 10		7 »				
Totaux. ...	2696		702		330		181		2416														
Moyenne...		19 84		16 63		12 41		10 58		9 58	0 37	0 35	1 17	1 17	1 17	1 58	1 46		5 23				

RÉCAPITULATION.

ANNÉE.	Mois.	GRAINS. FROMENT. Quantités	FROMENT. pr. moy.	MÉTEIL. Quantités	MÉTEIL. pr. moy.	SEIGLE. Quantités	SEIGLE. pr. moy.	ORGE. Quantités	ORGE. pr. moy.	AVOINE. Quantités	AVOINE. pr. moy.
1870.	Janv..	12103	18 »	969	14 »	3207	11 »	3412	10 »	4215	8 »
	Févr..	8329	18 »	732	14 »	1901	10 »	2122	10 »	4204	8 »
	Mars..	8452	18 »	861	14 »	1602	11 »	3153	10 »	7662	8 »
	Avril..	9850	18 »	1193	15 »	2707	12 »	3136	10 »	4328	8 »
	Mai....	11098	20 »	1250	15 »	1922	12 »	1662	11 »	3546	9 »
	Juin..	8171	23 »	1458	18 »	1512	14 »	938	14 »	3146	11 »
	Juill..	7053	23 »	814	17 »	1392	13 »	690	14 »	2904	12 »
	Août..	8144	00 »	610	16 »	902	13 »	810	13 »	2769	11 »
	Sept...	6590	19 »	611	16 »	1093	13 »	685	11 »	2055	9 »
	Octob.	12409	19 »	702	16 »	1513	12 »	635	11 »	2650	9
	Nov...	4701	19 »	399	16 »	274	13 »	398	11 »	1226	10 »
	Déc...	4051	20 »	259	17 »	80	12 »	276	12 »	1099	11 »
	Tot....	99951		9858		18205		17947		40204	
	Moy...		19 49		15 76		12 27		11 52		9 43

ANNÉE.	Mois.	COMESTIBLES. PAIN. blanc.	PAIN. bis-blanc.	PAIN. bis	VIANDES. Bœuf.	VIANDES. Vache.	VIANDES. Veau.	VIANDES. Mouton.	VIANDES. Porc.	FOURRAGES. Foin.	FOURRAGES. Paille.	COMBUSTIBLES. BOIS. Chêne.	BOIS. Blanc.	CHARBON. de bois.	CHARBON. fossile.
1870.	Janv..	0 33	0 29	0 27	1 34	1 27	1 41	1 53	1 51	7 81	3 79	11 56	10	3 »	4 80
	Févr..	0 32	0 27	0 26	1 34	1 27	1 43	1 53	1 51	7 61	3 82	12 37	10	3 »	4 80
	Mars..	0 31	0 28	0 26	1 34	1 26	1 47	1 51	1 53	7 56	3 73	12 37	10	3 »	4 80
	Avril..	0 31	0 25	0 26	1 36	1 28	1 45	1 51	1 54	7 68	4 26	11 56	10	3 »	4 80
	Mai....	0 32	0 28	0 27	1 36	1 27	1 42	1 53	1 53	8 56	4 04	11 56	10	3 »	4 80
	Juin..	0 37	0 33	0 33	1 27	1 19	1 33	1 50	1 53	13 34	5 24	12 37	10	3 »	4 80
	Juill..	0 39	0 36	0 31	1 03	1 »	1 17	1 39	1 45	16 40	6 43	11 56	10	3 »	4 80
	Août..	0 39	0 36	0 33	1 16	1 13	1 22	1 45	1 44	15 90	7 70	12 37	10	3 »	4 80
	Sept...	0 38	0 35	0 31	1 16	1 12	1 14	1 44	1 38	14 57	6 66	10 75	10	2 50	4 80
	Octob.	0 38	0 35	0 30	1 10	1 10	1 07	1 37	1 35	14 69	6 76	10 75	10	2 50	4 80
	Nov...	0 37	0 32	0 31	1 09	1 09	1 02	1 38	1 41	15 05	7 52	10 75	10	2 50	4 80
	Déc...	0 38	0 31	0 29	1 10	1 09	1 08	1 3[illegible]	1 41	17 24	3 62	10 75	10	2 50	4 80
	Tot....														
	Moy...	0 35	0 31	0 29	1 22	1 17	1 27	1 46	1 47	12 24	5 72	11 56	10	2 41	4 80

(Voir feuille A).

GUERRE AVEC LA PRUSSE (1).

FAITS PRINCIPAUX.

I

LA DÉCLARATION DE GUERRE.

Dans les premiers jours du mois de juillet 1870, se répandit dans les cercles politiques le bruit de négociations mystérieuses entre l'Espagne et la Prusse, négociations qui avaient pour résultat l'acceptation par le prince Léopold de Hohenzollern, parent du roi de Prusse, de la couronne d'Espagne. Le maréchal Prim, à la recherche d'un candidat au trône vacant depuis la révolution de 1868, avait fait des offres que le prince venait d'accepter avec l'autorisation du roi Guillaume.

Après le désistement du prince Léopold, notifié par son père Antoine de Hohenzollern, on put croire un moment l'incident vidé, d'autant plus que le roi de Prusse venait, dit-on, de retirer l'autorisation qu'il avait donnée. Il n'en était rien. Tout espoir d'accommodement s'évanouit.

19 *juillet* 1870. — Le duc de Gramont donne communication au Corps législatif et au Sénat de la déclaration de guerre.

Les mesures prises en vue des prochaines hostilités sont, outre le supplément de crédit de 50 millions, voté par le Corps législatif, l'admission d'engagements volontaires pendant la durée de la guerre seulement, l'appel à l'activité de la garde nationale mobile, la création d'un 4e bataillon dans les régiments de ligne, la fixation à 140,000 hommes du contingent à appeler sur la classe de 1870, la déclaration en état de siége des places du Nord-Est, enfin la mise en état de défense des fortifications de Paris.

Le 24 juillet, l'impératrice était allée à Cherbourg porter à l'amiral Bouët-Willaumez et à l'état-major de l'escadre, prête à

(1) Nous nous sommes aidé, dans ce travail, des récits et dépêches publiés par les journaux et du livre de M. T. de Saint-Germain, la *Guerre de sept mois*.

partir pour la Baltique, la proclamation de l'empereur à la flotte ; le 26, la régence lui était conférée par lettres-patentes.

28 *juillet* 1870. — A son arrivée au quartier-général de Metz, où l'attendait le major-général de l'armée du Rhin, maréchal Le Bœuf, l'empereur adresse à l'armée une proclamation.

II.

LES HOSTILITÉS.

Dès le jour même de la déclaration de guerre, on savait que l'Empereur devait être généralissime des troupes françaises ; le maréchal Le Bœuf, major général. L'armée, que l'on évaluait, *sur le papier*, à 450,000 hommes, était divisée en sept corps d'armée commandés ainsi qu'il suit : 1er corps, maréchal duc de Magenta ; 2e corps, général Frossard ; 3e corps, maréchal Bazaine ; 4e corps, général Ladmirault ; 5e corps, général de Failly ; 6e corps, maréchal Canrobert ; 7e corps, général Félix Douai. La garde impériale a été mise sous le commandement de Bourbaki. Ces différents corps furent répartis sur la vaste étendue de nos frontières du Nord et de l'Est de Thionville à Belfort. Malgré le secret gardé sur le plan des opérations, on était persuadé en France que l'Empereur devait prendre l'offensive, et qu'une flotte de débarquement devait faire dans la mer du Nord et la Baltique une puissante diversion.

Un premier mécompte fut le retard inexplicable apporté au départ de notre flotte : elle ne partit qu'après bien des lenteurs, sans emporter de troupes ; elle se borna à faire quelques démonstrations et d'assez riches captures. Une autre cause de sourdes inquiétudes fut l'inaction prolongée de nos troupes qui, arrivées à leur destination dès le 25 juillet, n'avaient pas encore fait parler d'elles, et l'ajournement répété du départ de l'Empereur.

La publication, dans la correspondance impériale, des dépêches échangées entre le ministère et les différents chefs de corps, nous donne l'explication de ces retards. Rien n'était prêt ! Les approvisionnements, le matériel, l'équipement, tout manquait. Les cadres de l'armée étaient incomplets, et, au lieu de 450,000 hommes que nous croyions avoir sur un développement de 75 lieues, nous n'avions pas un effectif de plus de 250,000 hommes.

2 *août* 1870. — Prise de Saarrebruck, affaire sans importance et sans résultat.

3 *août* 1870. — Le roi Guillaume, arrivé à Mayence, y publie une proclamation à l'armée allemande.

Les forces prussiennes, que l'on peut évaluer à 550,000 hommes, étaient divisées en trois armées qui se formaient : la première, à Coblentz, sous le commandemant du prince Frédéric-Charles ; la deuxième, à Mayence, sous celui du prince

royal; la troisième, à Trèves, sous les ordres du général Steinmetz. Outre ces forces impsantes, une armée de réserve, estimée à 70,000 hommes, sous le commandement du général Vogel de Falkenstein, devait faire face à une attaque possible par le Nord.

4 *août* 1870. — La nouvelle d'un second avantage des Français à Sarrelouis, bientôt démentie, fut immédiatement suivie de celle du premier échec subi par nos armes.

La division du général Abel Douay, composée des 74e et 50e de ligne, du 16e bataillon de chasseurs a pied, d'un régiment de turcos et d'un régiment de chasseurs à cheval, en tout de 8 à 10,000 hommes, campait en avant de Wissembourg. Elle fut surprise, le 4 au matin, par des forces ennemies très-considérables (au moins 40,000 hommes), massées dans les bois qui bordent la Lauter.

7 *août* 1870. — La France reçoit la nouvelle de deux désastres bien plus graves que l'échec de Wissembourg.

La bataille de Reichshoffen, désignée aussi sous les noms de Wœrth ou de Freschwiller, et celle de Forbach, perdues par le maréchal Mac-Mahon et le général Frossard, sont annoncées officiellement par quatre dépêches datées de Metz.

10 *août* 1870. — Les Chambres furent immédiatement convoquées pour le 9 août. Le ministère du 2 janvier se retire, et le général Cousin-Montauban est nommé ministre de la guerre; H. Chevreau, qui avait remplacé le baron Haussmann à la préfecture de la Seine, prend le portefeuille de l'intérieur; Magne est aux finances; Grandperret à la justice; C. Duvernois au commerce; Rigaud de Genouilly à la marine; Jérôme David aux travaux publics; le marquis de la Tour-d'Auvergne aux affaires étrangères; Jules Brame à l'instruction publique; Busson-Billaut à la présidence du Conseil d'Etat.

Diverses mesures militaires et financières sont adoptées pour faire face à la crise terrible qui commençait.

Quelques troubles éclatent à Paris, notamment à la Villette.

Le général Changarnier, dont les services avaient été refusés au début de la guerre, s'offre de nouveau et est agréé. Il est accueilli à Metz par l'empereur, et dès ce moment prend une part active aux conseils de guerre et à la défense de Metz. Le général Coffinières de Nordeck est nommé gouverneur de cette ville. Les trois corps d'armée échelonnés de Thionville à Metz sont reunis sous le commandement du maréchal Bazaine, nommé général en chef de l'armée du Rhin. Le général Decaen le remplace au commandement du troisième corps. Le major-général Le Bœuf donne sa démission.

Mac-Mahon reformait, avec les mobiles de Canrobert, les débris de sa retraite de Reichshoffen, les régiments de marche nouvellement créés et le septième corps resté jusque-là à Belfort sous le commandement du général Douay, une seconde armée d'un effectif assez élevé.

Des corps de francs-tireurs s'organisent.

11 *août* 1870. — En mettant le pied sur le territoire français, le

11 août, à Saarrebruck, le roi Guillaume adresse une proclamation au peuple français.

Les armées allemandes s'avançaient en réquisitionnant sur leur route, et investissaient successivement Bitche, Phalsbourg, Strasbourg et Toul.

12 *août* 1870. — Nancy était occupé le 12 par les Prussiens ; la nouvelle en était parvenue à Paris le 13 et avait été officiellement démentie par le gouvernement.

Ce même jour, 12 août, le blocus des ports de la mer du Nord et de la Baltique, par l'escadre de l'amiral Fourrichon, était notifié aux puissances.

Le général de division Trochu était nommé général commandant en chef du 12e corps d'armée en voie de formation à Châlons-sur-Marne, et le général Vinoy commandant en chef du 13e corps d'armée en formation à Paris.

III

L'ARMÉE DU RHIN.

Malgré les affirmations du maréchal Le Bœuf qui assurait que Bazaine commandait en chef l'armée du Rhin, l'Empereur devait encore, en plus d'une occasion, prendre part malheureusement à la direction des affaires.

L'armée française passa sur la rive gauche de la Moselle.

Les Prussiens, repoussés à Borny par le général Ladmirault, s'attribuent la victoire.

16 *août* 1870. — Les batteries prussiennes avaient commencé à bombarder la maison où logeait l'Empereur. Le fort Saint-Quentin les força à se retirer. L'Empereur se transporta en hâte à Gravelotte. Après y avoir passé la nuit, il se dirigea par Conflans et Etain jusqu'à Verdun, où il se trouva enfin en sûreté, car l'avant-garde de l'armée de Steinmetz avait suivi à distance la même route que lui jusqu'à Etain, et, pour assurer sa personne, il avait fallu distraire des forces assez importantes, qui auraient été utilement employées dans la bataille sanglante qui devait se livrer peu d'heures après à Gravelotte. Ajoutons que l'Empereur et son fils firent le trajet de Verdun à Châlons dans un fourgon à bagages.

Une dépêche du maréchal Bazaine du 17 annonce qu'il a livré bataille entre Doncourt et Vionville au prince Frédéric-Charles et au général Steinmetz et que l'ennemi a été repoussé. C'est cette bataille qui est connue sous le nom de Gravelotte ou de Vionville.

Le général Trochu est nommé gouverneur de Paris.

18 *août* 1870. — Un sanglant engagement a lieu sous Metz à Jaumont. L'armée française est, à la fin, obligée de se replier devant l'artillerie ennemie.

19 *août* 1870. — Immédiatement après notre retraite, les armées

allemandes se mettaient en devoir de couper toutes les communications de Metz et du camp retranché où s'était renfermée l'armée, avec le dehors, et surtout avec les forces considérables que Mac-Mahon avait groupées à Châlons et qu'il allait bientôt mettre en jeu.

21 *août* 1870. — Mac-Mahon établit son quartier-général à Reims et le quitte bientôt pour se porter vers Montmédy, ville dans la direction de laquelle Bazaine devait opérer.

23 *août* 1870. — La souscription à l'emprunt national de 750 millions, ouverte par arrêté du 19 août, est couverte avec un grand empressement.

23 *août* 1870. — L'armée du prince de Prusse, parvenue à Vitry-le-François, et celle du prince de Saxe qui, n'étant pas nécessaire pour maintenir Bazaine sous Metz, s'était avancée jusqu'à Clermont en Argonne, apprennent le départ de Mac-Mahon. A cette nouvelle, elles renoncent à leur mouvement sur Châlons où elles devaient opérer leur jonction et attaquer ensemble le maréchal.

28 *août* 1870. — Mac-Mahon porte son quartier-général à Stonne.

29 *août* 1870. — Le 29, l'avant-garde du 5e corps, à la tête duquel était toujours de Failly, est repoussée par les troupes saxonnes.

30 *août* 1870. — Le général de Failly est surpris à Beaumont par le prince de Saxe, il se retire en combattant jusqu'à Mouzon. Il perd 25 canons et 5,000 prisonniers. L'armée du prince de Prusse opère sa jonction avec le prince de Saxe.

31 *août* 1870. — Les Bavarois occupent Remilly et établissent des ponts sur la Meuse, à Bazeilles, que l'ennemi incendie et où il exerce les plus odieuses cruautés.

1er *septembre* 1870. — Les troupes de Mac-Mahon, réunies autour de Sedan, sont complétement enveloppées par les forces ennemies. Mac-Mahon, blessé dès le matin par un éclat d'obus, est remplacé par le général de Wimpffen.

L'Empereur se rend au roi de Prusse.

Malgré le général de Wimpffen qui donne au général Lebrun l'ordre formel de faire une trouée vers Carignan, le drapeau blanc est hissé sur la citadelle et n'est pas amené en dépit de ses protestations.

L'Empereur, accompagné de sa suite, se rendit au château de Wilhelmshœhe, en traversant la Belgique. Le prince impérial qui, suivant les mouvements de l'armée pendant les derniers jours, avait été successivement à Avesnes, à Réthel, à Mézières et enfin à Maubeuge, passa en Belgique et s'arrêta à Namur, puis à Chimay.

La capitulation de Sedan mettait au pouvoir de l'ennemi 83,000 prisonniers, 350 pièces d'artillerie de campagne, 70 mitrailleuses, 185 pièces de siége, 12,000 chevaux et un immense matériel. Environ 5,000 hommes parvinrent à entrer sur le territoire belge, où ils furent désarmés. Le nombre des soldats blessés autour de Sedan est de 14,000.

Le général Vinoy, commandant le 13e corps, parvint, à force d'audace et d'énergie, malgré la poursuite acharnée des troupes allemandes, à ramener sous Paris ses forces intactes et tout son matériel.

Pendant toute la période des hostilités que nous avons retracée jusqu'ici, nos places fortes de l'Est soutenaient héroiqnement, pour la plupart, l'investissement rigoureux ou le bombardement sans pitié de l'ennemi. Les villes ouvertes étaient rançonnées et pillées.

IV

DÉCHÉANCE DE L'EMPIRE, PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE.

4 *septembre* 1870. — Le Corps législatif est envahi.

La déchéance de l'Empereur et de sa dynastie est prononcée.

A trois heures, un gouvernement provisoire s'établit à l'Hôtel-de-Ville et proclame la République. Il se compose des citoyens :

Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Henri Rochefort, Jules Simon, représentants de Paris.

Le général Trochu est chargé des pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale.

Il est appelé à la présidence du Gouvernement.

Le ministère est composé comme il suit :

Jules Favre, vice-président du gouvernement, ministre des afaires étrangères; Gambetta, ministre de l'intérieur; général Le Flô, ministre de la guerre; l'amiral Fourrichon, ministre de la marine; Crémieux, ministre de la justice; Ernest Picard, ministre des finances; Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes; Dorian, ministre des travaux publics; Magnin, ministre de l'agriculture et du commerce. Le ministère du conseil d'Etat est supprimé. M. Steenackers est nommé directeur des télégraphes; M. de Kératry, préfet de police; M. Etienne Arago, maire de Paris; MM. Brisson et Floquet sont ses adjoints.

Le Sénat proteste contre la déchéance de l'Empereur et l'annulation de son gouvernement.

L'un des premiers actes du gouvernement de la Défense nationale fut de décréter le Corps législatif dissous et le Sénat aboli.

5 *septembre* 1870. — Un comité de défense de Paris est constitué, en sont membres : MM, Dorian, ministre des travaux publics; le contre-amiral de Dompierre-d'Hornoy, ministre par intérim de la marine et des colonies; M. Dupuy de Lôme, et le général Frébault.

V

LE SIÉGE DE METZ.

Après la bataille de Plappeville ou de Saint-Privat, du 31 août, l'armée de Bazaine, rejetée sous les murs de Metz, se trouvait complétement isolée du reste de la France.

Après différents combats et engagements sans résultats sérieux, les approvisionnements étant épuisés, des négociations furent entamées avec le prince Frédéric-Charles.

Le général Boyer est envoyé à Versailles par le maréchal Bazaine et va ensuite à Chislehurst auprès de l'ex-impératrice.

27 *octobre* 1870. — Le protocole de la capitulation de Metz est signé par les généraux Jarras et Stiehle.

29 *octobre* 1870. — Le 29, conformément à la convention, les forts furent livrés; l'ennemi entra dans la ville musique en tête.

Le maréchal Bazaine se rendit à Wilhelmshœhe auprès de l'ex-empereur.

VI

RÉSISTANCE DE LA PROVINCE.

10 *août* 1870. — Strasbourg est investi. Le général Uhrich commande la place. Le feu de la citadelle réduit en cendres la ville badoise de Kehl.

14 *août* 1870. — Bombardement et investissement de Phalsbourg.

16 *août* 1870. — Bombardement de Toul défendue par le commandant Huch.

800 mobiles se laissent surprendre à Sainte-Menehould.

Vitry est obligée de se rendre.

25 *août* 1870. — Un corps de 8 à 10,000 hommes, commandé par le prince de Saxe, attaque Verdun. Après un combat trés-vif de trois heures pendant lesquelles 300 obus furent lancés contre la ville, les Prussiens sont repoussés sur toute la ligne. Nos pièces étaient en grande partie servies par la garde nationale sédentaire. Pendant le bombardement, l'évêque étant monté sur la plate-forme de la cathédrale avec le drapeau parlementaire, y est tué par un projectile.

Les Prussiens bombardent Strasbourg pendant la nuit. Les habitants se réfugient dans les caves. La cathédrale est atteinte, le feu prend à la nef; la bibliothèque, l'une des plus riches du monde, l'église du Temple-Neuf, le Musée de peinture et le plus beau quartier sont réduits en cendres.

6 *septembre* 1870. — Notre flotte est rappelée de la Baltique.

9 *septembre* 1870. — Le grand-duc de Mecklembourg entre dans la citadelle de Laon. La garde mobile déposa les armes et commençait à défiler, lorsqu'une double détonation retentit; c'était la poudrière qui sautait. On attribue ce désastre à un garde du génie, Henriot, qui, furieux de voir la lâcheté des habitants et des mobiles, aurait mis, dans un moment de démence, le feu aux poudres. Les ravages de l'explosion se firent sentir à une grande distance de la citadelle. Le grand-duc de Mecklembourg et le le général Théremin d'Hame furent blessés.

10 *septembre* 1870. — La Commune règne à Lyon, où la République avait été proclamée avant qu'elle ne le fût à Paris. Ce pouvoir dictatorial se livra, dès les premiers jours, à des actes arbitraires, arrestations, suppressions de journaux, violation de toutes les libertés, lois révolutionnaires tranchant sans se soucier de droit ni de légalité les plus graves questions.

11 *septembre* 1870. — L'Assemblée décide que la ville de Toul a bien mérité de la patrie.

M. Crémieux est délégué pour organiser la défense dans les départements. Il s'installe à Tours.

15 *septembre* 1870. — Colmar est occupé, après une courte résistance, par 5,000 Badois.

16 *septembre* 1870. — Des forces allemandes occupent la ville de Mulhouse laissée sans défense.

19 *septembre* 1870. — Saint-Dizier est envahi par les Prussiens, réquisitionné et pillé.

20 *septembre* 1870. — Les fortifications de Strasbourg sont fortement entamées. Le 20, les Allemands s'emparent de la lunette nº 53. Une protestation de fidélité de l'Alsace à la France se couvre de signatures. La population civile est enfin autorisée, sur les instances de la Suisse, à quitter la ville. Plus de 2,000 personnes se réfugient sur le territoire helvétique; mais le général de Werder refuse bientôt de nouveaux sauf-conduits.

23 *septembre* 1870. — Toul capitule après une héroique résistance, et près de 2,500 prisonniers tombent entre les mains des Prussiens avec 200 canons dont 48 rayés et 3,000 fusils.

24 *septembre* 1870. — MM. Crémieux et Glais-Bizoin s'adjoignent, à Tours, l'amiral Fourrichon.

28 *septembre* 1870. — La capitulation de Strasbourg, rendue fatale par le manque de munitions, a lieu le 27, et, le 28, les troupes allemandes prennent possession de la place.

Les conséquences de cette capitulation sont de rendre disponible l'armée du général Werder qui va continuer à s'avancer dans l'Est, et d'augmenter le nombre des pièces de siége que les Allemands peuvent amener devant Paris.

Les forces allemandes qui entouraient la capitale ayant été jugées suffisantes, de fortes colonnes s'étaient, dès le 20 septembre, dirigées vers Malesherbes (Loiret), et les jours suivants les troupes cantonnées à Melun, Fontainebleau, Rambouillet, Dourdan, Etampes, Arpajon, se concentrent à Ramoulu, entre Malesherbes et Pithiviers, où elles forment un camp.

A Bazoches, petit village en avant d'Orléans, quelques escadrons de cavalerie française ayant attaqué témérairement des forces supérieures, entre Chevilly et Cercottes, sont ramenés sur Arthenay. Là, les mobiles de la Nièvre et du Loiret obligent les Allemands à se replier sur Bazoches; mais l'approche d'un corps d'armée commandé par le prince Albert nous force à nous rapprocher d'Orléans.

5 *octobre* 1870. — A Toury (Loiret), le général Reyau attaque

un corps de cavalerie allemande qu'il repousse, et qui est poursuivi sur son passage par les francs-tireurs et les gardes nationaux levés en masse.

6 *octobre* 1870. — La petite ville d'Epernon résiste de 11 heures du matin à 7 heures du soir à l'attaque des Prussiens, bien qu'elle n'ait pas d'artillerie.

7 *octobre* 1870. — Gisors est défendu par la garde nationale, qui repousse les Prussiens dans les bois voisins.
Neuf-Brisach subit un bombardement de quinze heures.
Garibaldi débarque à Marseille.
Gambetta, adjoint à la délégation de Tours, part de Paris en ballon porteur d'une proclamation du gouvernement de la Défense nationale aux départements, et il arrive à Tours d'où il adresse une proclamation destinée à réchauffer le zèle des défenseurs du pays.

10 *octobre* 1870. — Le général Von der Thann, à la tête de forces bavaroises considérables, attaque Artenay, défendu par le général Reyau. Nos troupes sont refoulées sur la forêt d'Orléans. Les Prussiens nous font 1,000 prisonniers et nous prennent 3 canons.

11 *octobre* 1870. — Les Prussiens entrent à Orléans. Dans cette journée, où l'armée de la Loire, d'une formation encore toute récente, fit généralement très-bonne contenance, on admira surtout l'héroïque conduite des zouaves pontificaux revenus de Rome, et de la legion étrangère qui fut cruellnment éprouvée.
Epinal est occupé par l'armée de Werder.

12 *octobre* 1870. — Garibaldi est nommé genéral de l'armée des Vosges.
Le général Cambriels donne sa démission.
Le général Von Pilsach occupe Breteuil en repoussant 3,000 mobiles.
14 *octobre* 1870. — Le général Bourbaki arrive à Tours et met son épée au service du Gouvernement de la Défense nationale.
Le général de La Motte-Rouge est remplacé par le général d'Aurelles de Paladines.
Un décret organise les bataillons de gardes nationales mobilisées.

15 *octobre* 1870. — M. de Chaudordy, suppléant le ministre des affaires étrangères, adresse aux agents diplomatiques, à l'étranger, une circulaire destinée à répondre aux assertions de M. de Bismark.

16 *octobre* 1870. — Soissons, après trois jours de bombardement, est obligée de capituler.

17 *octobre* 1870. — Vesoul est occupé par les Prussiens.

18 *octobre* 1870. — Châteaudun se défend contre 10,000 Prussiens appuyés de 27 pièces de canon. L'ennemi y pénètre à 9 heures du soir. Le Gouvernement déclare que Châteaudun a bien mérité de la patrie et une somme de 100,000 fr. est votée pour venir en aide aux habitants victimes de la défense.

19 *octobre* 1870. — Après un rapide voyage à Besançon, où il avait été pour obtenir de Cambriels qu'il retirât sa démission, Gambetta revient à Tours ; il donne à Bourbaki le commandement de l'armée du Nord. M. Laurier va contracter un emprunt à Londres. M. Thiers arrive à Tours, après avoir rempli auprès des cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg la mission qu'il avait acceptée.

21 *octobre* 1870. — Chartres est occupée par le général Wittich avec 20,000 hommes et 40 pièces de canon.

Belle conduite de la Compagnie de marche de l'Yonne et des gardes nationaux de Seine-et-Maree, dans un engagement à Grandpuits, près Nangis.

M. de Kératry est chargé d'une mission en Espagne.

22 *octobre* 1870. — Saint-Quentin est occupé après une canonnade d'une heure par 5,000 Mecklembourgeois avec 12 pièces de canon.

M. de Kératry, rappelé d'Espagne, est nommé au commandement de l'armée de Bretagne. M. Carré-Kérisouët lui est adjoint comme commissaire de guerre.

23 *octobre* 1870. — Le général Cambriels, qui a retiré sa démission, repousse les Prussiens près de Châtillon-le-Duc.

24 *octobre* 1870. — Bourbaki met Lille en état de défense.

25 *octobre* 1870. — Schelestadt capitule.

26 *octobre* 1870. — L'Emprunt de 250 millions, négocié par Laurier, à Londres, est émis à 85 fr.

M. Thiers part pour Paris.

27 *octobre* 1870. — Engagement de Talmay, près Dijon, entre 12,000 Prussiens et des troupes françaises obligées de se replier.

29 *octobre* 1870. — Le général de Manteuffel est nommé commandant de la première armée qui doit opérer dans le Nord et dans l'Ouest.

30 *octobre* 1870. — Le général Michel remplace le général Cambriels au commandement de l'armée de l'Est.

Les Allemands marchant vers Dijon au nombre de 10,000 hommes avec de l'artillerie, sont arrêtés aux faubourgs de la ville par une vive résistance. La lutte dure de neuf heures du matin à cinq heures du soir ; mais, à ce moment, l'ennemi ayant établi des batteries qui bombardent la ville, le commandant français, ne pouvant dès lors opposer une résistance utile, se décide à battre en retraite.

Agitation à Marseille, à Grenoble, à Toulouse, à Nîmes, à Perpignan, à Alger. Rôle joué dans ces mouvements par les citoyens Esquiros, Gent, Duportal.

31 *octobre* 1870. — Bourbaki reçoit à Douai un accueil hostile.

1er *novembre* 1870. — Nouvelle proclamation de Gambetta.

4 *novembre* 1870. — Décret ordonnant la mobilisation de tous les hommes valides de 20 à 40 ans, même mariés ou veufs avec enfants.

Chaque département est tenu de faire les frais d'une batterie d'artillerie par cent mille habitants.

8 *novembre* 1870. — Capitulation de Verdun près la une héroïque résistance.

9 *novembre* 1870. — L'armée de la Loire prend l'offensive. Le prince Frédéric-Charles s'avançait pour se joindre à l'armée du général Von der Thann. Le premier engagement a lieu à Coulmiers (Loiret), où le général d'Aurelles de Paladines attaque l'armée bavaroise. Toutes les positions de l'ennemi sont enlevées ; le feu de son artillerie est éteint par la nôtre, et il se retire en arrière d'Orléans qu'il est obligé d'évacuer et que nous occupons. Il laisse entre nos mains 2,000 prisonniers et ses pertes sont considérables.

10 *novembre* 1870. — Neufbrisach capitule. 5,000 prisonniers et 100 canons tombent aux mains de l'ennemi.

12 *novembre* 1870. — La Russie dénonce le traité de 1856.

13 *novembre* 1870. — L'ennemi, fort de 5,000 hommes, occupe Nemours après avoir incendié le quartier où des uhlans avaient été attaqués par des francs-tireurs.

M. de Bismark décide que les équipages des navires allemands capturés par la flotte française n'ayant pas été rendus (ce qui est absolument conforme aux usages de la guerre), quarante ôtages français doivent être pris et conduits en Allemagne. C'est en exécution de cet ordre que M. le baron Thénard fut arrêté dans son château de Talmay (Côte-d'Or).

14 *novembre* 1870. — Tergnier (Aisne) est occupé par 1,200 Allemands.

18 *novembre* 1870. — Montmédy est investi. L'ennemi est obligé d'évacuer La Fère-sur-Trégnier.

19 *novembre* 1870. — Ricciotti Garibaldi surprend les Prussiens qui, au nombre d'un millier, occupaient Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), et les rejette hors de la ville. Les Allemands perdent 120 hommes tués, et 167 prisonniers. Après ce fait d'armes, les francs-tireurs Garibaldiens se retirent, laissant la ville sans défense. Les jours suivants, les Prussiens y entrent en force et y exercent de terribles représailles, malgré les représentations des habitants qui se déclarent étrangers à la surprise du 19. Les magasins sont livrés au pillage, quelques maisons brûlées et la ville frappée d'une contribution d'un millon.

20 *novembre* 1870. — A Nuits (Côte-d'Or), un engagement a lieu entre 300 francs-tireurs et 1,200 Prussiens,

21 *novembre* 1870. — Les Prussiens entrent sans coup férir dans la ville de Montargis (Loiret).

22 *novembre* 1870. — Bombardement de Thionville. Gambetta est au Mans et doit aller visiter le camp de Conlie.

Bourbaki est remplacé dans le Nord par le général Faidherbe et est appelé au commandement du 18e corps, noyau de la première armée du centre en formation à Nevers.

24 *novembre* 1870. — Thionville capitule. L'ennemi fait 4,000 prisonniers et s'empare de 200 canons.

Engagements divers marqués par des succès et des revers aux environs d'Amiens, à Villiers-Bretonneux, Boves, Bury, Bonneval.

25 *novembre* 1870. — Garibaldi quitte Dôle pour Autun, abandonnant ainsi la ligne de l'Oignon. A Autun, où il arrive le 25, il surprend le détachement prussien qui occupait la ville.

Le général de Sonis attaque à Marboué (Eure-et-Loir) l'ennemi qui occupait sur les hauteurs une position très-forte. Les Français occupent Yèvres, et poursuivent les Allemands jusqu'à trois kilomètres au-delà de Brou.

26 *novembre* 1870. — Les Garibaldiens tentent de reprendre Dijon ; ils s'avancent jusqu'à la place Darcy, mais ils sont obligés de se retirer devant le feu de l'artillerie prussienne.

27 *novembre* 1870. — Capitulation de La Fère. La ville a beaucoup souffert du bombardement. Le nombre des prisonniers est de 1,000 hommes, celui des canons rendus, 70.

M. de Kératry quitte le commandement de Bretagne, il est remplacé par le général Gougeard.

28 *novembre* 1870. — Combat de Beaune-la-Rolande (Loiret). Nous évacuons Amiens.

30 *novembre* 1870. — Le général Briant, commandant les troupes de la Seine-Inférieure, surprend les Prussiens à Etrépagny, d'où il les chasse en leur causant de grandes pertes. Mais, dès qu'il s'est retiré, l'ennemi revient et brûle le village.

Gambetta informe Trochu que, depuis trois jours, l'armée a repris l'offensive avec succès, et qu'elle occupe Montargis.

Le mouvement offensif de l'armée de la Loire débute par un succès. L'ennemi, fortement établi avec 20,000 hommes et 40 pièces de canon entre Guillonville et Terminiers (Eure-et-Loir), est délogé à la baïonnette de ses positions de Menneville, Villepion et Favrolles par les troupes du 16ᵉ corps. Les honneurs de cette journée sont au contre-amiral Jauréguiberry et à ses marins.

3 *décembre* 1870. — Le général d'Aurelles de Paladines est moins heureux sur les autres points de la ligne à Sougy entre Patay et Arthenay, où les zouaves de Charrette font des prodiges de valeur; il reprend ses positions en avant d'Orléans.

4 *décembre* 1870. — Il y est attaqué, entre Chevilly et Chilleurs-aux-Bois, par des forces que l'on peut évaluer à 80 ou 100,000 hommes et formées par la jonction de l'armée du duc de Mecklembourg avec celle du prince Frédéric-Charles. L'artillerie ennemie était tellement nombreuse, que ses décharges ont été comparées à des feux de peloton. Aussi, malgré l'appui que les pièces de marine, installées le long de la forêt, donnaient à nos troupes, celle-ci durent se replier sur Orléans en défendant le terrain pied à pied.

Nous évacuons Orléans où l'ennemi entre à minuit. Le général

d'Aurelles de Paladine donne sa démission et demande à passer en conseil de guerre.

5 *décembre* 1870. — Les Allemands occupent Rouen. L'armée de Manteuffel se divise en deux corps, l'un se dirige vers le Hâvre, l'autre vers la Basse-Normandie.

7 *au* 10 *décembre* 1870. — Opérations du général Chanzy qui, voulant se rapprocher du Mans, tient en échec Frédéric-Charles et Mecklembourg et leur inflige des pertes sérieuses à Marolles, Marchenoir, Origny.

Manteuffel occupe Dieppe.

La délégation du gouvernement quitte Tours et se transporte à Bordeaux.

11 *décembre* 1870. —Phalsbourg se rend avec 52 officiers, 1,800 hommes et 65 canons.

Le bombardement de Montmédy commence. Dans l'Ouest, les Allemands se rapprochent du Hâvre; mais, sur l'autre rive de la Seine, ils s'éloignent de Honfleur devant une colonne française partie de Caen.

13 *décembre* 1870. — Occupation de Blois par les Allemands.

14 *décembre* 1870. — La ville de Montmédy, réduite à l'état de ruine par le bombardement, capitule. L'ennemi y trouve 3,000 hommes, 65 canons et 237 Allemands prisonniers.

15 *décembre* 1870. — Après avoir soutenu, en avant de Vendôme, l'attaque de l'armée de Mecklembourg, sans se laisser entamer, le général Chanzy évacue Vendôme.

Dans la nuit, Chanzy fait sauter les ponts du Loir et poursuit sa retraite vers le Mans.

18 *décembre* 1870. — Le général Crémer, engagé en avant de Nuits avec 10,000 hommes, soutient jusqu'au soir le choc de Werder, bien supérieur en forces. Il est enfin obligé de se replier en arrière de la ville que les Badois occupent mais qu'ils évacuent le 20. Le prince Guillaume de Bade est grièvement blessé.

19 *décembre*. — Agitation à Lyon. Assassinat du commandant Arnaud.

20 *décembre* 1870 — L'ennemi occupe Auxerre après un bombardement d'une heure.

21 *décembre* 1870. — Les Prussiens entrent à Tours après un commencement de bombardement.

23 *décembre* 1870. — Affaire de Pont-Noyelles (Somme) entre l'armée de Manteuffel et les troupes de Faidherbe. Manteuffel s'attribue la victoire. Faidherbe proteste.

Le général Von Gœben fait couler six navires anglais à Duclaire, près Rouen, pour barrer la Seine. L'Angleterre, qui demande réparation non-seulement du dommage mais de l'outrage fait à ses nationaux, se contente des explications fort cavalières et de l'indemnité pécuniaire que lui octroie le chancelier fédéral.

24 *décembre* 1870. — Les francs-tireurs Mocquart rencontrent

près de Bolbec une colonne de 3,000 Prussiens qu'ils mettent en déroute. Le village est brûlé par les Allemands en retraite.

Ham est occupé par les Allemands.

La délégation de Bordeaux dissout les conseils généraux et les remplace par des commissions départementales.

Cette décision amène de nombreuses protestations.

30 *décembre* 1870. — Retraite prononcée des Allemands, de Dijon sur Gray et sur Vesoul, qu'il faut attribuer à l'augmentation de la première armée du centre. L'avant-garde de Garibaldi entre le jour même à Dijon. Auxerre est également évacué par les Prussiens.

2 *janvier* 1871. — Mézières capitule.

3 *janvier* 1871. — La bataille de Bapaume (Pas-de-Calais) fut précédée par le combat d'Achiet-le-Grand, livré le 2.

Les pertes des Prussiens dans ces deux journées sont considérables, les nôtres sont très-sérieuses.

5 *janvier* 1871. — Péronne est bombardée par les Prussiens, et des incendies sérieux s'y déclarent.

6 *janvier* 1871. — Rocroy, ruiné et incendié par le bombardement, capitule.

9 *janvier* 1871. — Bourbaki marche vers l'Est, sur les ordres de Gambetta, malgré le plan adopté avec Chanzy et Faidherbe qui consistait à attaquer Frédéric-Charles des deux côtés.

Nous enlevons Esprels et Villersexel.

10 *janvier* 1871. — Péronne se rend, après un bombardement de 5 jours.

11 *janvier* 1871. — Frédéric-Charles et Mecklembourg portent tous leurs efforts combinés sur Chanzy, qui est attaqué devant le Mans, et qui, par suite d'une panique des mobilisés de la Bretagne, est obligé de se replier. L'ennemi entre au Mans, mélangé aux fuyards, et fait beaucoup de prisonniers. Chanzy effectue sa retraite sur Laval.

13 *janvier* 1871. — Bourbaki enlève les villages d'Arcy et de Sainte-Marie. Manteuffel s'approche avec des renforts considérables tirés de l'armée d'investissement de Paris.

16 *janvier* 1871. — Les Prussiens évacuent Saint-Quentin.

Avallon est occupé après une heure de bombardement. L'ennemi pille la ville puis l'abandonne.

Bourbaki occupe Montbéliard, Sar, Vyan, Savey, Biant, Corperveaux, Chusey. Il échoue devant Héricourt. Il ne peut entamer Werder qui s'était retranché et fortifié.

17 *janvier* 1871. — Les troupes prussiennes détachées de l'armée de l'Ouest arrivent à Gray.

18 *janvier* 1871. — Bourbaki se met en retraite vers le sud par Blamont et Pont-de-Roide.

Le roi de Prusse Guillaume est couronné empereur d'Allemagne à Versailles.

19 *janvier* 1871. — Faidherbe, attaqué par Von Gœben, bat en retraite sur Cambrai et Lille.

21 *janvier* 1871. — Manteuffel arrive à Dôle et se dirige vers les défilés du Jura pour couper la retraite à la première armée vers la Suisse.

23 *janvier* 1871. — Les Prussiens échouent dans leur tentative de prendre Dijon.

25 *janvier* 1871. — Longwy capitule après une énergique résistance.

Les attaques des francs-tireurs et l'attitude de la population sur tout le territoire occupé par l'invasion exaspèrent la cruauté des Prussiens qui multiplient les mesures vexatoires contre les habitants.

26 *janvier* 1871. — Bourbaki se tire un coup de pistolet et remet son commandement au général Clinchant.

28 *janvier* 1871. — Un armistice de 21 jours est conclu. La dépêche du ministre des affaires étrangères néglige de dire que cet armistice ne s'applique pas à l'Est.

Clinchant est obligé de jeter le gros de son armée en Suisse. Garibaldi évacue Dijon, qui est réoccupé par les Allemands.

Le siége de Belfort continue : les forts détachés des Hautes et Basses Perches sont pris le 8 février par le général Trescow ; mais ces positions, exposées au feu de la place, sont à peine tenables pour l'ennemi. La ville capitule le 15, et la garnison obtient les honneurs de la guerre. Cette belle défense fait le plus grand honneur au colonel Denfert. Une convention étendit l'armistice aux départements du Jura, du Doubs et de la Côte-d'Or, laissés jusque-là en dehors.

VI.

LE SIÈGE DE PARIS.

Dès le 1er septembre 1870, le gouvernement appelle à Paris 100,000 gardes mobiles. Ces forces, avec la garde nationale, les 30,000 hommes ramenés par Vinoy, les gendarmes mobilisés, les douaniers, l'infanterie de marine, les marins formés en bataillons de marche, constituaient les éléments de défense de Paris, dont l'investissement par l'ennemi était complet le 19 septembre.

Le roi Guillaume a son quartier général à Meaux : le prince royal de Prusse entre à Versailles.

Peu de jours avant l'établissement des ennemis autour de la ville, M. Thiers avait accepté du gouvernement une mission auprès des cours de Londres, de Vienne et de Saint-Pétersbourg. En même temps, le conseil des ministres de Washington chargeait M. Bancroft, ministre des Etats-Unis à Berlin, de déclarer que le

gouvernement américain était prêt à offrir ses bons offices pour assurer la paix *sur la demande* des parties belligérantes, mais sans action commune avec les autres puissances, pour éviter toute apparence d'immixtion dans les affaires européennes.

Dans ce paragraphe surtout nous négligerons tous les faits secondaires et de détails, nous bornant exclusivement aux faits qui ont pu avoir quelque portée militaire ou politique.

16 *septembre* 1870. — La date des élections aux conseils municipaux est fixée au 25 septembre, et celle des élections à l'Assemblée constituante qui doit régulariser ou réformer le nouvel ordre de choses né le 4 septembre, est avancée du 28 au 2 octobre.

Une circulaire de Jules Favre, ministre des affaires étrangères, aux agents diplomatiques, leur fait connaître cette décision et établit la position du nouveau gouvernement et la part de responsabilité que la France doit accepter dans la guerre qui se continue en prenant dès maintenant un autre caractère : la défense de son foyer et de son indépendance.

19 *septembre* 1870. — Une *commission des barricades* est nommée par le gouverneur. Rochefort la préside ; elle doit, à l'intérieur de l'enceinte, élever plusieurs lignes de défense pour le cas où l'ennemi franchirait les portes ou les bastions.

Le général Ducrot fait une reconnaissance dans la direction de Châtillon et de Clamart. La plupart de ses soldats quittent le champ de bataille en se débandant et après s'être enivrés viennent jusqu'au milieu de Paris semer les bruits les plus sinistres et les plus exagérés. Seuls, les mobiles bretons tiennent bon et ne se retirent que sur l'ordre réitéré du général.

20 *septembre* 1870. — Sur la demande de Jules Favre, lord Lyons ayant obtenu pour lui du chancelier fédéral une entrevue pour la conclusion d'un armistice, notre ministre des affaires étrangères se rend à Ferrières.

Quelques manifestations se présentent à l'Hôtel de Ville. C'est sans doute pour y répondre que le gouvernement croit devoir publier la proclamation qui contenait ces mots : « Ni un pouce de notre territoire, ni une pierre de nos forteresses. »

L'entrevue de Ferrières n'aboutit à aucun résultat, M. de Bismark insistant pour une cession de territoire, et l'abandon de certaines forteresses.

Les chaloupes canonnières, amenées à Paris et armées de fortes pièces, prennent position en amont et en aval de Paris, derrière de fortes estacades destinées à défendre l'entrée de la ville par la Seine.

Les Prussiens occupent Saint-Germain.

23 *septembre* 1870. — La division Maud'huy, qui la veille au soir avait occupé le Moulin-Saquet et le village de Vitry, attaque dès l'aube le village de Villejuif et la batterie des Hautes-Bruyères, soutenue dans ce mouvement par les forts de Montrouge et de Bicêtre.

Nos artilleurs y font des pertes sensibles.

27 *septembre* 1870. — Une commission des subsistances,

nommée par le gouvernement, est formée de MM. Jules Simon, J. Ferry, Gambetta, Ernest Picard, Etienne Arago, Magnin, Cernuschi, Sauvage et Littré.

Depuis cette date jusqu'au 6 octobre, des reconnaissances et des engagements ont lieu presque journellement et avec des chances diverses, près de Maison-Alfort, Bondy, Créteil, Chevilly, Thiars, l'Hay, au Bas-Meudon, à Rueil, la Malmaison.

L'ennemi exécute sur toute la ligne d'investissement d'immenses travaux.

Le premier des ballons-postes destinés à emporter les correspondances hors de la ville investie s'élève de la place Saint-Pierre à Montmartre.

7 *octobre* 1870. — Vinoy fait occuper le village de Cachan.

Différentes tentatives de manifestation soit pour obtenir des chassepots, soit pour demander l'élection de la Commune de Paris, sont réprimées.

12 *octobre* 1870. — Reconnaissance au bois de Neuilly et au plateau d'Avron.

13 *octobre* 1870. — Attaque de Châtillon. Mort du commandant des mobiles de l'Aube, M. de Dampierre.

La canonnière Farcy démolit d'un obus la lanterne de Démosthène dans le parc de Saint-Cloud, et un obus du Mont-Valérien met le feu au château de Saint-Cloud qui est entièrement consumé.

Du 16 au 28 octobre, affaire du Moulin-Saquet, reconnaissance en avant des forts de Rosny et de Nogent par les mobiles de la Drôme, de la Côte-d'Or et du Tarn, combat du parc de Buzenval, reconnaissance de Villemonbles, affaire de Joinville-le-Pont, les Allemands se replient en arrière de Champigny.

28 *octobre* 1870. — Prise du Bourget que nous mettons en état de défense.

30 *octobre* 1870. — M. Thiers arrive à Paris et rend compte au gouvernement de sa mission : l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie proposent aux belligérants un armistice qui aurait pour objet la convocation d'une Assemblée nationale et pour condition le ravitaillement de Paris. Il part aujourd'hui même pour Versailles pour conférer sur ces bases avec l'état-major prussien.

Il apporte la confirmation de la capitulation de Metz.

On apprend en même temps que le Bourget a été attaqué, le matin même, par des masses ennemies, tourné par d'autres colonnes, et qu'une grande partie des troupes qui l'occupaient (1,200 hommes au dire des Prussiens) sont restés entre les mains des Allemands. Par suite, il a fallu évacuer Drancy Le commandant Baroche (12e bataillon des mobiles de la Seine), fils de l'ancien ministre de l'empire, désespéré de se voir laissé sans secours, après avoir lutté pendant une demi-heure et avoir fait le coup de fusil comme un soldat au milieu de masses disproportionnées, s'est fait tuer en se jetant au milieu des ennemis.

31 *octobre* 1870. — Manifestation aux cris de *la Commune ! la Commune !* Félix Pyat, Delescluze, Flourens, Mottu, Bonvalet

Blanqui, Raspail en sont les principaux acteurs. Le soir la garde nationale parvient à dégager Trochu et Jules Ferry. Ce n'est que dans la nuit que Jules Favre, Jules Simon, Garnier Pagès et le général Tamisier sont délivrés et l'Hôtel de Ville évacué.

1er *novembre* 1870. — Le gouvernement fait un appel au peuple et fixe au 5 novembre un vote sur la question suivante : la population de Paris maintient-elle, oui ou non, les pouvoirs de la Défense nationale ?

3 *novembre* 1870. — Les résultats définitifs du vote sont les suivants : pour le maintien du gouvernement de la défense nationale 557.996, contre 62,638.

4 *novembre* 1870. — Le *Journal officiel* publie une note annonçant l'initiative prise par les quatre grandes puissances neutres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et l'Italie, pour une proposition d'armistice à l'effet de faire élire une Assemblée nationale, et le refus de la Prusse de consentir à la condition du ravitaillement de Paris, base de ces propositions.

5 *novembre* 1870. — Les forces de Paris sont divisées en trois armées. La première, formée des 266 bataillons de la garde nationale, est sous le commandement du général Clément Thomas. Le général Ducrot commande la deuxième, et le gouverneur de Paris la troisième.

6 *novembre* 1870. — Formation de quatre compagnies de guerre de 100 à 125 hommes dans chaque bataillon de la garde nationale.

14 *novembre* 1870. — M. Steenacker, directeur des télégraphes, envoie pour la première fois de Tours 226 dépêches réduites par la photographie microscopique et apportées par un pigeon.

Nous n'entreprendrons pas d'entrer dans le détail de toutes les opérations militaires plus ou moins importantes qui se sont succédé pendant ce siège mémorable.

26 *novembre* 1870. — Les approvisionnements commencent à baisser. La viande a été rationnée. Les pommes de terre et les légumes atteignent des prix fabuleux ; le combustible fait presque défaut ; le gaz va manquer.

28 *novembre* 1870. — Une série d'opérations importantes se prépare. Proclamations du général Trochu et du général Ducrot.

A l'Est, nous occupons le plateau d'Avron.

29 *novembre* 1870. — Au Sud, attaque de l'amiral Pothuau sur Choisy, du général Maud'huy sur l'Hay.

30 *novembre* 1870. — Une crue subite de la Marne ne permet que le 30 le passage de cette rivière par les troupes du général Ducrot. Brillante affaire de Champigny conduite par Ducrot et Trochu en personne.

3 *décembre* 1870. — Le général Ducrot repasse la Marne.

6 *décembre* 1870. — Le général Trochu reçoit du général de Molke une lettre qui l'informe de la défaite de l'armée de la Loire près d'Orléans et lui offre un sauf-conduit pour vérifier le fait.

Le général Trochu y répond par un refus. Indiscipline et lâcheté du bataillon des tirailleurs de Belleville, qui est désarmé.

13 *décembre* 1870. — Le bruit court qu'un soldat bavarois aurait tiré sur le roi Guillaume sans l'atteindre, entre Louveciennes et Bougival.

La continuation des gelées excessives entrave les opérations.

Après de nombreuses démonstrations sur tous les points de défense, toutes les troupes qui ne sont pas nécessaires pour garder les positions, rentrent à Paris.

27 *décembre* 1870. — L'ennemi commence à bombarder les forts par des batteries de pièces à longue portée (canons Krupp) et chaque jour le feu devient plus formidable.

5 *janvier* 1871. — Les projectiles ennemis atteignent la ville, notamment la rive gauche.

9 *janvier* 1871. — La nuit du 8 au 9 janvier fut la plus terrible pour les quartiers du Sud. Grenelle, Montrouge, Plaisance, les quartiers de l'Odéon et du Panthéon sont les plus éprouvés. L'ennemi ne respecte pas même les hôpitaux que devraient protéger le drapeau de Genève et la présence de ses propres blessés. Le Val-de Grâce, qui, par cette nuit si claire, se distingue facilement, semble, au contraire, avoir été choisi comme but de son tir.

14 *janvier* 1871. — Les membres du corps diplomatique, présents à Paris, adressent à M. de Bismark une protestation contre le bombardement commencé sans dénonciation préalable, et demandent que des mesures soient prises pour mettre à l'abri leurs nationaux et leurs propriétés.

19 *janvier* 1871. — Le pain est rationné à partir de ce jour, et la ration fixée à 300 grammes pour les adultes, 150 pour les enfants.

Des perquisitions et des réquisitions de combustible et de substances alimentaires sont ordonnées dans les locaux des absents.

Une sortie est tentée dans la direction d'Asnières, de Courbevoie et du Mont-Valérien. Indiscipline et insolidité de la garde nationale qui compromet le succès de cette journée, où périrent le jeune peintre Regnault, le capitaine Gustave Lambert, le promoteur de l'expédition au pôle Nord, et le colonel de Rochebrune.

21 *janvier* 1871. — Le gouvernement de la Défense nationale décide que le commandement en chef de l'armée de Paris sera désormais séparé de la présidence du gouvernement. Le général Vinoy est nommé commandant en chef de l'armée de Paris ; les fonctions de gouverneur de Paris sont supprimées ; le général Trochu conserve la présidence du gouvernement.

On apprend les désastres de Chanzy, la défaite de Faidherbe, la retraite de Bourbaki. Ces nouvelles jettent la consternation dans Paris.

En présence de ces nouvelles et de la famine qui menaçait Paris le Gouvernement croit devoir négocier avec l'ennemi.

VIII.

LES NÉGOCIATIONS.

24 janvier 1871. — C'est à la suite d'une réunion des maires de Paris, tenue à l'Hôtel de Ville, et dans laquelle le gouvernement leur fit connaître l'état des subsistances à Paris, que M. Jules Favre se rendit à Versailles pour discuter avec M. de Bismark les conditions d'une convention.

Une première visite du vice-président du gouvernement au chancelier fédéral fut suivie d'un conseil de guerre présidé par l'empereur d'Allemagne, et auquel assistaient le prince royal, MM. de Moltke, Boyen, de Roon et de Bismark.

A deux heures, ce dernier faisait connaître la décision du conseil à M. Jules Favre, qui, rentré à Paris, s'adjoignait le lendemain, pour une nouvelle visite, MM. Picard et Dorian.

28 janvier 1871. — Enfin, c'est le 28 janvier que le gouvernement fait connaître les termes de la convention d'armistice conclue entre les deux ministres, munis de pouvoirs réguliers.

Immédiatement commença avec une grande activité l'œuvre difficile du ravitaillement. Les chemins de fer étaient coupés, la Seine obstruée en plus d'un point, et quelques jours pénibles se passèrent avant que des vivres en quantité suffisante pussent entrer à Paris.

29 janvier 1871. — M. Jules Favre et M. de Bismark ayant signé une convention additionnelle relative aux lignes de démarcation et à la reprise de l'armement, la ville de Saint-Denis et tous les forts sont livrés aux Allemands.

La délégation de Bordeaux prend relativement aux élections à faire le 8 février une mesure qui frappe d'inéligibilité une certaine catégorie de citoyens. M. de Bismark proteste contre cette résolution comme contraire à la liberté des élections stipulées par la convention d'armistice.

4 février 1871. — M. Jules Simon arrive à Bordeaux et annule le décret de la délégation.

6 février 1871. — Gambetta donne sa démission de membre du gouvernement.

8 février 1871. — Les élections ont lieu dans toute la France avec calme, sauf à Perpignan où des faits regrettables viennent les troubler.

Voici quelques-unes des particularités qu'il y a à signaler dans leurs résultats. Contrairement à ce que l'on avait pu craindre, les partisans déclarés de l'empire ont été presque totalement écartés, sauf par la Corse et la Charente-Inférieure. La grande majorité de l'assemblée élue est formée de conservateurs. A Paris, sur 43 députés élus, la plus grande partie appartient à la liste radicale. M. Thiers recommandé aux suffrages de la France par son attitude avant la guerre, par son patriotisme et

son dévouement pendant la lutte, est élu dans 27 départements. Plusieurs membres du gouvernement de la Défense nationale sont nommés députés. Le général Trochu a conservé tout son prestige aux yeux de la province, qui n'admet aucune des accusations portées contre lui, tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique : il est élu dans huit départements. Le duc d'Aumale et le prince de Joinville, qui, par leur attitude patriotique et prudente pendant la guerre, ont réussi à détourner ou à affaiblir les imputations de manœuvres intéressées dirigées contre eux, sont élus dans deux départements.

12 *février* 1871. — Réunion préparatoire de l'Assemblée à Bordeaux : trois cents députés sont présents. M. Benoist d'Azy, doyen d'âge, préside la séance.

13 *février* 1871. — Garibaldi, nommé député, donne sa démission et quitte la France.

15 *février* 1871. — L'armistice est prolongée de 5 jours.

16 *février* 1871. — M. Grévy est élu président de l'Assemblée à la presque unanimité.

17 *février* 1871. — M. Thiers est élu chef du pouvoir exécutif également à la presque unanimité.

18 *février* 1871. — Les négociateurs de la paix partent pour Paris.

24 *février* 1871. — Manifestation de la garde nationale de Paris à la colonne de la Bastille.

26 *février* 1871. — Les préliminaires de paix sont signés à Versailles.

27 *février* 1871. — La prolongation d'armistice nécessaire pour les négociations n'a pu être obtenue de M. de Bismark qu'à la condition que les Allemands entreraient à Paris et occuperaient une partie de la ville ; sinon la Prusse exigeait la possession de Belfort.

Les Allemands entreront le 1er mars, à 10 heures du matin, au nombre de 30,000, et ne pourront occuper que l'espace compris entre la Seine, la place de la Concorde et le faubourg Saint-Honoré.

A cette nouvelle, les gardes nationaux, sous prétexte de soustraire aux Prussiens les canons et les mitrailleuses déposés au parc de la place Wagram, les traînent à bras jusqu'à la Bastille. Les événements qui suivirent ont trop prouvé qu'ils avaient un autre dessein.

1er *mars* 1871. — A la suite d'un incident soulevé par les députés bonapartistes, l'Assemblée proclame presque unanimement la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie.

Le projet de traité de paix est voté par 546 voix sur 653 votants.

Ce traité douloureux, mais inévitable, enlève à la France l'Alsace et la Lorraine, Metz et Strasbourg, et lui impose une indemnité de 5 milliards.

Les députés de l'Alsace et de la Lorraine en déposant leur dé-

mission protestent contre la cession de leurs provinces à l'Allemagne.

A Paris l'entrée des Allemands se fait selon les conventions, la population parisienne est digne ; mais on remarque qu'il est au moins inutile de former, dans les rues les plus éloignées de la région occupée, des barricades comme il s'en élève à Montmartre, à la Bastille, à la place d'Enfer.

2 *mars* 1871. — A la nouvelle du vote de l'Assemblée, M. Jules Favre se rend à Versailles pour demander l'évacuation de Paris et des forts de la rive gauche. L'état-major Allemand s'y refuse jusqu'à ce qu'une pièce régulière lui notifie le vote de l'Assemblée. Un exprès arrive de Bordeaux, et immédiatement Jules Favre repart pour Versailles. A son retour, il fait annoncer que les Allemands quitteront la ville le lendemain.

Le 3 mars, en effet, les Allemands quittent Paris, qui quelques jours après tombera au pouvoir d'ennemis non moins redoutables : les démagogues et les bandits de tous pays, enfin la COMMUNE, de sinistre mémoire.

Voir, au chapitre *Evénements généraux*, les faits principaux qui ont suivi la conclusion de la paix, l'insurrection formidable et impie du 18 mars, ses conséquences sur les conditions déjà si cruelles que l'ennemi imposait à la France, sa défaite, l'incendie de Paris, sa délivrance par l'armée, etc.

L'INVASION ALLEMANDE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

I.

AUXERRE.

Les désastres effroyables qui s'abattaient sur la France avaient, dans l'Auxerrois comme ailleurs, un terrible retentissement.

Après l'anéantissement de nos armées à Sedan et à Metz, une fois Paris investi, le département de l'Yonne se sentait des premiers menacés de l'invasion ennemie.

Auxerre ne fut occupé par les troupes allemandes qu'après les villes de Sens, de Joigny, et de Tonnerre ; mais jusque-là, que d'angoisses chaque jour renouvelées ; que d'alertes ! sans compter l'agitation, souvent malsaine, que cette situation entretenait dans les esprits. Cette situation se tendait à toute heure.

Le 5 octobre, le conseil général réuni extraordinairement vote un emprunt de 1,600,000 fr. applicable à la défense du département. Déjà une compagnie de marche s'était formée dans la garde nationale d'Auxerre, résolue à aller au-devant de l'ennemi jusques sur la limite du département. Cette vaillante troupe, à la tête de laquelle étaient M. Petit, employé de banque, comme capitaine, M. Bouxin, négociant, comme lieutenant, et M. Rémacle, avocat, comme sous-lieutenant, et qui comptait dans ses rangs des hommes de toutes les classes, se mit bravement en marche et, le 21 octobre 1870, aidée de quelques gardes nationaux de Seine-et-Marne, attaqua un détachement prussien retranché dans la ferme de Grandpuits, près Nangis.

La troupe auxerroise laissa cinq des siens dans cette affaire, dont le *Moniteur* a rendu compte en ces termes, dans la dépêche suivante :

« Nemours, 21 oct., 11 h. 40 s.

« 200 gardes nationaux avaient quitté Montereau à 3 heures du matin pour aller en reconnaissance sur Nangis ; une centaine de francs-tireurs d'Auxerre se joignirent à eux à Nangis. Ils ont attaqué ensemble la ferme du Grand-Puits entourée de fortes murailles, où 500 Prussiens s'étaient enfermés.

« Une dizaine de cavaliers ennemis, ayant pris la fuite, sans doute pour aller chercher du renfort, garde nationale et francs-tireurs ont vivement attaqué la fer ne ; mais une fusillade très-vive les força à se replier, ils n'avaient aucun abri, et l'ennemi ayant percé les toits du bâtiment tirait presque à coup sûr.

« Quelques gardes nationaux rampèrent jusqu'aux murailles, pour essayer d'incendier la ferme, mais ne réussirent pas. Après 2 heures de lutte, ces braves n'ayant plus de munitions se retirèrent. La garde de Montereau a eu 2 morts et 5 ou 6 blessés, les francs-tireurs ont perdu un officier et une dizaine d'hommes blessés, dont deux officiers. Ils ignorent les pertes qu'ils ont pu faire subir aux Prussiens. Gardes nationaux rentrés à Montereau à 6 h. du soir. »

Les journaux d'Auxerre ont fait observer avec raison que cette dépêche faisait aux gardes nationaux de Montereau une part beaucoup trop large. Entre autres, la *Constitution*, qui veut bien croire que ces derniers sont étrangers au récit du *Moniteur*, constate cependant qu'il tend à diminuer singulièrement à leur profit le mérite de ce hardi coup de main, et elle ajoute :

« Les francs-tireurs d'Auxerre avaient été soutenus par une soixantaine de gardes nationaux de diverses communes ; Montereau en avait fourni quelques-uns ; mais les douze cents qui se sont débandés au premier coup de feu ne doivent pas participer à l'honneur de cette rencontre ; et il est étrange de voir le récit du *Moniteur* défigurer les faits à ce point.

« La dépêche eut pu dire que parmi ceux qui sont restés fermes à leur poste, il se trouvait des gardes nationaux des communes, puis une compagnie de pompiers, qui, facile à reconnaitre aux casques, a résisté vaillamment jusqu'au bout.

« Nous ajouterons que les francs-tireurs d'Auxerre, qui voyaient le feu pour la première fois, sont tous également restés sur le terrain, jusqu'à ce que le clairon sonnât la retraite.

« Il résulte de renseignements vraisemblables que l'ennemi n'a pas dû avoir moins de soixante hommes hors de combat, ce qui est dû, ainsi que nous l'avons dit, à la grande supériorité du tir des Français sur le tir des Prussiens.

« Ce qui prouve d'ailleurs ce résultat, c'est que le groupe des cavaliers, qui, à chaque charge, revenaient moins nombreux, n'ont pas poursuivi les assaillants lors de leur retraite, et que c'est l'infanterie qui a paru alors que les nôtres s'éloignaient en reconnaissant l'impossibilité de continuer plus longtemps la lutte. »

Henri Rousseau, qui venait de quitter les rangs du collége

d'Auxerre et le jeune Robert sont tombés mortellement frappés.

Le capitaine Petit, le sous-lieutenant Rémacle, blessé gravement à la main, et le volontaire Laurent sont faits prisonniers.

Quelques jours après on apprend que le capitaine Petit, ainsi que M. Paul Puissant, fils de feu M. Puissant, huissier à Auxerre, et huit de leurs camarades sont emmenés en Allemagne et que M. Rémacle est interné à Tournan (Seine-et-Marne) où il est prisonnier sur parole.

Le 25 octobre la commission municipale d'Auxerre prend la délibération suivante :

« Considérant que, le 21 octobre, à Grandpuits, à sa première rencontre avec l'ennemi, la compagnie de marche d'Auxerre a combattu vaillamment et avec la solidité d'une troupe aguerrie ;

« Que laissée seule — avec quelques braves gardes nationaux de Seine-et-Marne, demeurés à leur poste — en face d'un corps de troupe beaucoup plus nombreux et placé dans une position redoutable, elle lui a tenu tête pendant plus d'une heure et ne s'est retirée qu'après lui avoir fait subir des pertes assez sérieuses ;

« Au nom de la ville d'Auxerre,

« Félicite les officiers, sous-officiers et soldats de la compagnie de marche de leur belle conduite dans la journée du 21 octobre ;

« Dit que le rapport de cet engagement sera transcrit sur le registre des délibérations du conseil municipal d'Auxerre ;

« Décide que les gardes nationaux de ladite commune qui ont été tués ou qui auront succombé aux suites de leurs blessures seront ramenés et inhumés à Auxerre aux frais de la ville et que, sur leur pierre tumulaire, seront inscrits, à côté de leurs noms, ceux de leurs compagnons d'armes morts au champ d'honneur et dont les corps n'auraient pu être retrouvés ;

« Dit que la présente délibération sera immédiatement portée à la connaissance des habitants avec invitation de se joindre à la commission municipale et à la garde nationale d'Auxerre pour assister à la cérémonie des funérailles aux jour et heure qui seront ultérieurement fixés et publiés ;

« En séance, le 25 octobre 1870.

« Signé : Baucher, Cuiller, Droin, Lepère, Alfred Leroy, Lorin, Massot, Mérat, Métral, Milliaux, Pescheux, Petit-Augé, Potenot, Ravin et Trutey-Marange. »

Le lendemain, les corps de Rousseau et Robert, rendus à leurs familles, étaient ramenés à Auxerre et leurs obsèques avaient lieu au milieu d'un concours considérable de la population.

Le cortége, entré à midi et demi dans la cathédrale, en sortait à 1 h. 1/2 ; les autorités civiles et militaires suivaient le char funèbre pavoisé de drapeaux tricolores ; les survivants de la compagnie de marche l'escortaient.

Les gardes nationales et les compagnies de pompiers de Monéteau, d'Appoigny, d'Auxerre et des détachements de mobiles et de troupes de ligne faisaient la haie.

Au cimetière, M. Ribière, Préfet de l'Yonne, a prononcé quelques paroles sur la tombe des braves volontaires; M. Lepère a ensuite parlé au nom de la commission municipale qu'il présidait.

La lutte se rapprochait, le cercle se rétrécissait autour du département de l'Yonne et les villes situées sur la ligne du chemin de fer de Lyon, Tonnnerre, Saint-Florentin, Joigny, Sens, étaient visitées par les éclaireurs ennemis.

Quelques unes des dépêches sommaires reproduites jour par jour, heure par heure pour ainsi dire, par les journaux du département, notamment ceux du chef-lieu, donneront mieux que tous les récits l'idée de la situation anxieuse du pays, de sa physionomie dans ces jours néfastes :

9 novembre. Auxerre, 2 heures.

Des hauteurs de Vaux, près Auxerre, on entend une vigoureuse canonnade dans la direction de Gien.

9 novembre.

Cavaliers prussiens remplissent la ville de Troyes.

Vedettes sur les routes de Sens et d'Auxerre, disent à quelques personnes qu'ils viennent à Auxerre ; rien ne le prouve encore.

Bar-sur-Aube envahi; rien dans les arrondissements de Bar-sur-Seine et de Nogent.

Aucun renseignement sérieux sur les forces qui suivent.

Auxon, 11 novembre.

L'ennemi qui s'était avancé de 4 lieues en deçà de Troyes, retourne à Troyes.

Rien donc jusqu'à présent ne fait penser à une marche sur Saint-Florentin.

12 *novembre.* — « Des renseignements particuliers nous permettent de confirmer le mouvement des Prussiens, dans l'Aube, sur Paris, par Sens et Nogent.

« Troyes est évacué ; la colonne qui passe par Sens est entrée dans cette ville; l'avant-garde y paraissait aujourd'hui à 11 heures. Cette colonne se compose de 3,000 hommes, et non de 18,000, ainsi qu'on l'avait dit.

« Les détachements qui se dirigeaient de Dijon sur Semur, paraissant devoir suivre la même voie.

« Saint-Florentin, 12 nov., 5 h. 30 s.

« Un exprès envoyé à Arces vers une heure de l'après-midi, rapporte que l'ennemi n'y a pas paru, mais qu'il était signalé à Villeneuve-l'Archevêque.

12 *novembre.* — 1,800 Prussiens entrent à Villeneuve-l'Archevêque.

15 *novembre.* — « Une dépêche de Tours signale un corps prussien paraissant se diriger sur Tonnerre.

« On signalait hier l'ennemi à Laignes. D'un autre côté, 4,000 hommes étaient annoncés pour aujourd'hui à Ancy-le-Franc.

« Où se dirige ce nouveau corps ?

« Nous avons lu dans les journaux que 10 à 12,000 hommes avaient quitté Dijon, pendant, la nuit, pour une destination inconnue.

« Est-ce donc un détachement qui se porterait aussi au-devant de l'armée de la Loire ?

« Venant de Dijon ce corps peut se diriger par Tonnerre, Saint-Florentin, Brienon, Cerisiers, Sens, ou par Tonnerre, Laroche, Joigny.

« Nous ne pourrons connaitre son itinéraire que par la route qu'il suivra au-delà d'Ancy-le-Franc.

17 *novembre*. — « Les divers renseignements qui nous sont parvenus nous apprennent qu'un corps de 5,000 Prussiens avec 6 pièces de canon était arrivé hier à Tonnerre, et qu'il avait braqué son artillerie sur la route de Chablis.

« On dit qu'il n'a pas tardé à marcher sur Chablis et que ce matin quelques centaines d'éclaireurs s'y dirigeaient.

« Auxerre, 18 novembre 1870.

« D'après nouvelles communiquées par un voyageur venu hier soir de Tonnerre et passant par Chablis, cinq mille Prussiens sont partis hier de Tonnerre pour Saint-Florentin.

« L'ennemi avait laissé 600 hommes à Tonnerre, où des rations pour 700 chevaux avaient été réquisitionnées pour aujourd'hui. »

On voit combien le chef-lieu du département avait lieu de se sentir menacé. Il était évident que son tour viendrait. Cette anxiété entretenait dans la population une effervescence qui croissait à mesure que l'ennemi approchait.

Mais c'est surtout dans la journée du 19 qu'elle prit les plus graves proportions. On savait dès le matin qu'un corps de 700 hommes, se détachant de la colonne principale, était arrivé à Chablis, menaçant d'incendier la ville. Les esprits se montent ; les plus ardents, sans songer que l'ennemi est muni d'artillerie, veulent aller secourir nos voisins. La foule s'assemble sur la place de la Mairie, les uns avec leurs armes, ceux qui n'en ont pas réclamant d'être armés. On enlève des armes à la mairie et on les promène sur une voiture pour en distribuer partout. Vers une heure, les chefs de la garde nationale, d'accord avec l'autorité, font battre le rappel. La garde nationale se réunit sur la place du Musée ; mais il est quatre heures lorsqu'on se met en marche. Arrivés devant la gare, les deux bataillons reçoivent l'ordre de faire halte. On vient de recevoir la nouvelle que les Prussiens ont quitté Chablis.

On dirige alors la garde nationale sur Seignelay dans le but de défendre les environs contre les incursions de uhlans. Malheureusement, ainsi qu'il en arrive avec des troupes indisciplinées, l'expédition ne brille pas précisément par l'ordre de la marche ; le retour se fait dans de telles conditions, qu'une revue passée le dimanche suivant ne réunit qu'une faible partie des hommes ; l'ins-

titution de la garde nationale avait reçu un coup dont elle ne devait pas se relever.

Un parti de cavaliers prussiens, détaché des forces qui venaient d'occuper Tonnerre, visitait Chablis dans la nuit du 16 au 17 novembre. Les journaux d'Auxerre rendent ainsi compte de cet épisode de l'invasion :

« Vendredi 18 novembre.

« Dans la soirée de mercredi à jeudi 25 cavaliers prussiens, se détachant du corps signalé à Laignes, entraient dans Tonnerre et se faisaient servir du madère et du champagne. La résistance était impossible ; l'occupation de Tonnerre par des forces considérables étant prévue, l'autorité militaire avait donné des ordres pour faire expédier les fusils de la garde nationale.

« Dans la nuit, une vingtaine de gardes nationaux de Chablis avaient été envoyés en reconnaissance jusque sur les hauteurs de ~~Préhy~~ Fleys; leurs armes n'étaient point chargées ; tout à coup une vingtaine de cavaliers passaient ventre-à-terre au milieu d'eux, descendaient la côte avec la même rapidité et arrivaient à Chablis. Ils frappaient d'un coup de sabre la sentinelle placée à l'entrée de la ville, et débouchaient sur la place de la mairie, criant : « *Le mare* ! *le mare* ! *Rathier* ! » La demeure de M. Rathier leur étant indiquée, ils sonnaient à sa porte, et comme on ne répondait pas assez vite au gré de leur désir, ils tiraient des coups de pistolet dans les fenêtres, brisant les vitres des carreaux.

« Cependant, M. Rathier sortait par une porte latérale et montait les marches de l'hôtel-de-ville. En ce moment plusieurs coups de pistolet partirent et les balles vinrent frapper autour de lui contre les portes.

« En présence de cette incroyable agression, des gardes nationaux avaient chargé leurs armes ; deux des cavaliers, dont le chef, furent acculés dans une impasse. Ce dernier reçut un coup de fusil qui l'abattit à terre, mortellement atteint. L'autre, blessé, put s'échapper avec ses camarades qui partirent avec la même rapidité qu'ils étaient venus.

« Plusieurs gardes nationaux ont reçu des coups de sabre. »

« Le lendemain, 19 novembre, arrivait à Chablis un détachement prussien venu de Tonnerre, il se composait de six à sept cents hommes, avec dix canons. Le but de l'ennemi était évidemment de faire un exemple. Toutefois, les habitants de Chablis avaient arboré le drapeau blanc. Devant cette manifestation, les Prussiens, après avoir établi leurs pièces sur les hauteurs voisines, parlementèrent ; et c'est à la suite des pourparlers qu'ils imposèrent à la ville une contribution de quarante mille francs.

« A l'arrivée des Prussiens, les gardes nationaux rentrèrent en ville ; un habitant, âgé, resté à la porte, le père Beni, ancien militaire, visa un cavalier ; son fusil rata des deux coups. Le cavalier le visa à son tour, et l'abattit d'un coup de mousquet.

« Les quarante mille francs demandés par les Prussiens ont été payés.

« Il n'y a pas à s'étonner de la sûreté avec laquelle les cavaliers ont agi en envahissant Chablis ; on a reconnu parmi eux deux ouvriers de l'usine Folliot, située aux portes de la ville.

« Dans une commune voisine, un coup de fusil ayant été tiré au sortir du pays, le maire aurait eu à subir les mauvais traitements des Prussiens. »

« 22 *novembre*. — Les quarante mille francs réclamés à la ville de Chablis ayant été versés entre les mains des Prussiens, M. Rathier, maire, a été rendu à la liberté avec un honorable habitant, M. Depaquit, lequel s'était spontanément offert. En effet, les Prussiens avaient demandé deux ôtages.

« MM. Rathier et Depaquit ont pu faire le trajet de Joigny à Chablis dans leur propre voiture. Mais ils furent l'objet de menaces nombreuses. Les Prussiens répétaient sans cesse, s'adressant à M. Rathier : « Toi, mauvais homme, franc-tireur, fusillé demain ! »

« M. Rathier ayant protesté vivement contre la lâcheté de cette insistance, les chefs intervinrent et les menaces cessèrent. »

Les soldats allemands se sont livrés à quelques déprédations.

Un nommé Pinson, de Chablis, entr'autres, en a été victime : les Prussiens ont emporté tout le linge, les chaussettes, bas de laine et de coton, qu'il avait chez lui ; ils lui ont volé 220 francs en argent ; ils ont renversé les meubles, enfoncé les placards, emporté une pendule ; enfin ils ont fait dans la maison pour plus de mille francs de dégâts. Ils l'ont, de plus, maltraité.

Chaque jour, on apprend à Auxerre que des passages considérables de troupes allemandes ont lieu à Tonnerre, Brienon, Saint-Florentin, Joigny, Sens, dont la plus grande partie est dirigée du côté de Château-Renard, Montargis, Orléans, pour renforcer l'armée du général Von der Thann, qui opère, avec le prince Frédéric-Charles et le duc de Mecklembourg, contre l'armée de la Loire.

24 *novembre*. — Grand émoi à Auxerre : des francs-tireurs dits *Garibaldiens* amènent huit prisonniers prussiens avec un chargement de sacs, casques, bagages, équipements et même un drapeau, le tout enleve dans un coup de main exécuté dans la nuit du 18 au 19 sur le poste prussien établi à Auxon entre Troyes et Saint-Florentin. Dans cette affaire, les francs-tireurs avaient eu 16 hommes hors de combat.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon avait replié tout son matériel sur Lyon, tout service était supprimé entre Auxerre et Clamecy ainsi que sur le reste de la ligne en-deçà de Dijon qui était de plus en plus menacé par l'ennemi, la navigation était complètement interrompue sur la rivière et sur les canaux de Bourgogne et du Nivernais, la ville d'Auxerre manquait de charbon de terre, plusieurs usines chauffaient au bois ; elle allait bientôt manquer de gaz.

Dans les journées des 4, 5, 6, 7 et 8 décembre on ne cesse à Auxerre d'entendre gronder le canon dans la direction de Gien et de Montargis.

Le 1er ban des mobilisés (célibataires, y compris les soutiens de famille,) est appelé du 1er au 10 décembre, les trois autres séries du 2e ban (mariés et veufs avec enfants), du 20 au 30 décembre.

La température devient des plus rigoureuses, le thermomètre

descend à 14 degrés. Les mobiles campés sur la côte au-dessus du faubourg Saint-Julien, entre l'ancienne route de Coulanges et la route de Vallan, comptent dans leurs rangs beaucoup de malades. La population s'est ingeniée à adoucir leurs souffrances. Un habitant d'Auxerre, entr'autres, a fait don de 300 francs que le colonel Carrière, commandant les forces opérant dans l'Yonne, a consacrés à l'achat de vêtements en peaux de mouton pour servir aux factionnaires pendant la nuit.

8 *décembre.* — Composition des jurys d'acquisition des chevaux de trait et de selle pour les batteries d'artillerie que devait fournir le département de l'Yonne, en vertu d'un décret récent. Le département avait à acheter 396 chevaux de traits et 114 de selle.

9 *décembre.* — Des gardes nationaux d'Auxerre, exagérant leur consigne ou l'interprétant à leur guise, amènent à Auxerre les sieurs Ablon et Thibault, relayeurs à Joigny, qu'ils arrêtèrent à Laroche sous prétexte d'intelligences avec l'ennemi. Ces derniers, qui étaient très-connus à Laroche même et n'avaient en aucune façon donné lieu à pareil soupçon, sont amenés brutalement, à pied, après avoir été maltraités, traînés dans la neige, menacés d'être fusillés.

Le jour approchait où le chef-lieu du département serait à son tour au pouvoir des Allemands.

Depuis près d'un mois la population auxerroise ne se faisait guère d'illusion sur le sort qui l'attendait. On prenait ses dispositions en vue d'une invasion. Dans toutes les maisons on cachait ce qu'on avait de plus précieux, on murait les caves, on voûtait les cuves, enfin on s'évertuait à soustraire le plus d'objet possible à un ennemi dont on connaissait la rapacité. Et puis savait-on dans quelles conditions les Prussiens entreraient en ville. On pouvait tout redouter de la soif de popularité des uns, de l'aveuglement et de l'imprudence des autres. C'est le 20 décembre 1870, après un bombardement de près d'une heure, qu'un corps d'armée de 12,000 hommes, commandé par le général Zastrow, entra à Auxerre.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le récit de cette fatale journée, publié par les journaux de la localité après le départ subit mais bien momentané des troupes ennemies, ainsi que des différents incidents qui ont signalé l'occupation tant à Auxerre qu'aux environs.

L'OCCUPATION D'AUXERRE.

« C'est le dimanche 18 que nous apprenions que la ville d'Auxerre était sérieusement menacée. On annonçait l'arrivée d'une armée de 35,000 hommes, appuyée par 40 pièces de canon, ayant Auxerre et Clamecy pour objectifs. On savait que 500 cavaliers n'étaient qu'à quelques lieues de la ville ; il fut décidé que, si la résistance à une armée aussi imposante était impossible, la garde nationale devait toutefois garder les portes de la ville pour empêcher des cavaliers isolés de s'y introduire. La garde na-

tionale fut réunie à minuit ; des postes furent établis aux barrières.

« Le lendemain matin 19, contre l'attente générale, aucun cavalier ne vint ; mais, dans la journée, quelques hussards apparurent en face de l'ancien pont ; quelques coups de fusils, tirés sans ordre, les accueillirent et blessèrent l'un d'eux ; ils se replièrent sur le petit groupe dont ils s'étaient détachés, et qui était posté vers le monument Crochot ; la journée se passa sans nouvelle apparition de l'ennemi.

« Le lendemain 20, on apprenait que de nombreux cavaliers occupaient les hauteurs ; 3,000 fantassins avaient bivouaqué à Beines, et 4,000 à Lichères, parmi lesquels des pontonniers avec équipages ; ces deux colonnes avaient plusieurs batteries d'artillerie.

« Plus que jamais l'impossibilité de la résistance apparaissait à tous les esprits. Néanmoins quelques gardes nationaux, contrevenant aux ordres des chefs, persistèrent à marcher contre les troupes ennemies qui se massaient de plus en plus en approchant de la ville ; retranchés derrière les murs des jardins et les bâtiments de la gare aux marchandises, ils tirèrent de nombreux coups de fusil sans autre dommage, de part et d'autre, qu'un cheval blessé dans les rangs des hussards rouges.

« Dans l'après-midi, quelques cavaliers parurent dans les environs de la gare, demandant le maire ; l'un des chefs déclara que s'il n'était pas venu dans vingt minutes pour s'entendre sur l'entrée de l'armée de S. M. le roi de Prusse la ville serait bombardée et les maisons « cassées. »

« En effet, l'artillerie avançait ; les pièces etaient mises en batteries et le bombardement commencait. Le temps d'arborer le drapeau parlementaire, que les Prussiens ne virent pas ou qu'ils ne voulurent pas voir immédiatement, 80 projectiles avaient été envoyés sur les différents monuments de la ville.

« Par un hasard extraordinaire, personne ne fut atteint ; quelques habitants furent renversés ou décoiffés, mais sans contusions. Une dame a reçu un obus dans son piano, qui a été réduit en poussière.

« En ce moment, sur la route d'Avallon et la route de Chablis apparaissaient comme d'immenses bandes noires, aussi loin que la vue pouvait porter. L'entrée en ville eut lieu musique en tête ; des détachements de cavalerie étaient lancés sur les routes, dans toutes les directions.

« A la demande du commandant qui en fit une condition de la cessation du bombardement, les officiers de la garde nationale furent convoqués à la mairie, et durent confirmer la parole donnée par la municipalité, que les coups de fusil tirés contre les éclaireurs l'avaient été malgré les ordres formels de l'autorité.

« Le lendemain, nouveau flot de Prussiens, et arrivée du général en chef Zastrow, commandant le 7e corps ; la ville regorge de soldats. Chaque maison en a plusieurs à nourrir, quelques-unes jusqu'à cinquante ; la cavalerie occupe surtout les faubourgs. Les réquisitions en foin et avoine épuisent toutes les provisions.

« On connaît les conditions de la guerre et les implacables

exigences des vainqueurs : plusieurs batteries d'artillerie restaient braquées sur une ville sans défense, qui devait nourrir 10,000 hommes, et satisfaire à des réquisitions en avoine, chevaux et voitures, faute de quoi elle était exposée à de terribles représailles.

« On compte que l'occupation ennemie a coûté à notre ville 25,000 francs par jour, indépendamment des charges imposées aux particuliers. Un emprunt de 200,000 fr. a dû être souscrit au bout de trois jours, pour subvenir à ces dépenses, en pain, viande, avoine, fourrages, etc. Néanmoins, la ville était à bout de ressources, quand l'arrivée d'un préfet prussien nous confirmait l'appréhension de voir notre ville occupée à poste fixe. Qu'on juge de la surprise que le hasard nous ménageait, en même temps qu'à ce fonctionnaire, qui occupa sa préfecture pendant environ vingt-quatre heures.

« Les premiers obus tombèrent dans le jardin de l'asile des aliénés. Voici une liste, bien incomplète, des monuments ou maisons particulières atteints par les projectiles :

« Hôtel-Dieu, 2 obus ; les pointeurs n'apercevant pas, sans doute, le drapeau des ambulances, avaient pris l'Hôtel-Dieu pour une caserne.

« Eglise Saint-Germain, 6 obus, sans doute lancées contre l'Hôtel-Dieu, et qui vinrent frapper les contreforts de l'église.

« Maison de M. Gauchery sur le quai, au-dessous de l'Hôtel-Dieu, 2 obus.

« Palais de Justice, un obus.

« Banque de France, un obus qui étendit ses ravages dans deux cabinets et deux corridors, au moment où plusieurs personnes quittaient la place.

« Maison de M. Mélotat place du Palais, un obus qui éclata sur le toit.

« Maison de M. Roublaut, charron, rue des Ballets, un obus destiné au Palais de Justice.

« Préfecture, un obus qui a dévasté la salle à manger ; deux obus dans le bâtiment des archives, dont l'un alla ricocher jusque dans la maison occupée par M. Destutt, percepteur ; huit en tout.

« Eglise cathédrale Saint-Etienne, neuf obus, dont l'un, pénétrant dans le chœur, abat un des anges de l'autel.

« Maison de M. Villot, horloger, rue des Grands-Jardins ; un obus tombé sans éclater, destiné à l'église Saint-Etienne.

« Appartement occupé par Mme Servonat, place du Département, un obus brise un piano. Destiné également à l'église Saint-Etienne.

« Maison de M. Milne, place Lebeuf, un obus, avec même destination.

« Maison des Ursulines, rue du Champ, 4 obus ; on dut conduire les enfants dans les caves.

« Maison de M. Martin, avoué, rue de la Monnaie, deux obus sans doute destinés au Musée.

« Maison occupée par M. Amyot, directeur des contributions directes, en face, un obus avec même destination.

« Presbytère de Saint-Pierre, deux obus.

« Ajoutons que plusieurs maisons ont été plus ou moins atteintes par des éclats des projectiles lancés sur la ville, entr'autres celle de M. Bruant, propriétaire, rue des Ballets, 20, qui, en rentrant chez lui, a trouvé sur un lit d'enfant un éclat d'obus du poids de 900 gr. qui avait pénétré après avoir brisé un bois de fenêtre et plusieurs carreaux.

« Nous arrêtons ici cette liste évidemment incomplète. Plusieurs autres projectiles éclatèrent dans les champs, depuis la porte de Paris jusqu'à la porte d'Egléný.

« Il est extraordinaire que personne n'ait été atteint quand on voit les ravages faits par cette pluie de fer.

Une des premières visites des Prussiens dans les villes qu'ils occupaient était pour les caisses publiques. Dès le matin du 21 décembre un officier se présente au domicile de M. de Bonald, trésorier-général, et lui demande de visiter sa caisse. M. de Bonald lui répond qu'elle est vide. On lui demande ses livres pour contrôler son affirmation. M. le trésorier général réplique que, prévenu depuis plusieurs jours de leur arrivée, il a expédié ses caisses et livres sur Nevers. L'officier manifeste l'intention de vérifier cette assertion. Puis, deux heures après, il revient accompagné d'un piquet d'infanterie, alléguant que le 20 au matin M. le trésorier-général a encaissé une somme; à quoi ce dernier odjecte que c'est le 20 au soir qu'il a fait son envoi sur Nevers, ainsi que des pièces officielles l'établissaient.

L'officier se retira avec ses hommes.

Le soir de l'occupation d'Auxerre, trois gardes nationaux se dirigeaient sur la route de Saint-Georges, — les uns disent avec l'intention de tuer quelques Prussiens, les autres simplement de s'échapper avec leurs armes d'une ville envahie, — quoiqu'il en soit, aucun coup de fusil ne fut tiré.

L'un de ces trois hommes, le nommé Mouchon, cordonnier, entrait à la Tuilerie de Sainte-Geneviève au moment où les cavaliers arrivaient à Auxerre auprès de la porte Saint-Vigile, et où un des chefs dirigeait dans le chemin creux qui conduit à l'ancien moulin à vent quelques uns de ses hommes et ordonnait à la colonne, forte de cent et quelques hommes, de prendre la nouvelle route de Saint-Georges.

Mouchon fut prévenu par le tuilier du danger qu'il courait. Celui-ci prit même son fusil et le cacha dans la haie voisine ; mais Mouchon eut la mauvaise inspiration d'aller le reprendre et de rentrer à la tuilerie. Pendant ce temps la colonne avançait. En ce moment le tuilier lui cria : « Voici les Prussiens à deux pas de la maison ! »

— Non ! répondit Mouchon, ce sont des gendarmes qui se sauvent.

Il avait à peine fini de prononcer ces paroles que les deux cavaliers s'arrêtaient devant la porte, que deux autres allaient à une autre ouverture et qu'une quinzaine de nouveaux venus cernaient la maison.

La fuite était alors impossible.

Tout à coup un cri farouche, *franc-tired* (franc-tireur), partit de la gorge des assaillants et le malheureux Mouchon, à genoux

et implorant la pitié de ses agresseurs, fut jeté à terre et frappé sans merci.

Pendant ce temps, le tuilier, couché en joue et frappé à coups de plat de sabre, était obligé de montrer tous les coins de sa maison. Un moment il crut qu'on allait faire feu sur lui, il entr'ouvrit et poussa violemment une porte et vint heurter le cadavre de Mouchon, défiguré d'une façon atroce.

A ee spectacle, le tuilier fut terrifié au point de tomber anéanti sur une chaise, où il demeura jusqu'à ce que des passans vinssent le tirer de sa torpeur.

Ils lui dirent que les Prussiens étaient à St-Georges. « Malheureux ! criait-il encore, ne me parlez pas ! ils vous fusilleraient avec moi ! » Ce fut long de le ramener à la réalité. Sa physionomie avait complètement changé : en quelques heures il avait vieilli au point d'être presque méconnaissable.

Parmi les victimes heureusement peu nombreuses, à Auxerre, nous devons citer encore un homme de la compagnie des pompiers, scieur de long de son métier, qui, la veille de l'occupation, marcha, avec sept ou guit gardes nationaux, à la rencontre des cavaliers qui occupaient les bois de Jonches. Ayant vu trois hussards sur la route, ils cherchaient à les joindre, quand ils aperçurent une vingtaine de cavaliers accourant au secours de leurs camarades. Ces hommes se jetèrent alors dans les vignes, sauf le sieur X... qui les attendit de pied ferme sur la route, déchargea son arme sur eux sans les atteindre, et fut immédiatement haché de coups de sabre et criblé de balles de révolver.

Voici le texte des différents avis affichés dans Auxerre par ordre des autorités prussiennes pendant cette première occupation.

« Bericht.

« Les habitants de la ville d'Auxerre, gardes nationaux, armuriers et autres sont invités à déposer les armes de toutes sortes en leur possession à la mairie sous peine de la répression la plus sévère.

« Il leur est très expressément recommandé aussi de ne se livrer à aucune violence contre un seul des hommes composant l'armée qui vient d'entrer dans vos murs.

« Ils sont également avertis que si un coup de feu était tiré, il pourrait exposer la ville à de grands malheurs et son auteur à un châtiment des plus rigoureux.

« Les habitants devront, en outre du logement, donner la nourriture aux militaires qu'ils recevront.

« Les habitants ne doivent le logement et la nourriture aux militaires que moyennant qu'ils seront munis de billets distribués à la mairie.

« Le commandant de place d'Auxerre,

« Signé : von Blumenthal. »

« Pour éviter, à l'avenir, toutes difficultés et contestations sur la nourriture des troupes, je fais savoir que les habitants chez lesquels elles sont logées, doivent fournir les rations suivantes :

« Pour chaque sous-officier ou soldat :

« 1° Le matin : café avec du sucre.

« 2° A midi : Une soupe, 500 grammes de viande, un plat de légumes, 1[2 litre de vin ;

« 3° Le soir : Une soupe, 200 grammes de viande ou de fromage ;

« En outre chaque sous-officier ou soldat a droit à 1 kilogramme de pain et 100 grammes de beurre.

« Il est défendu, sous des peines sévères, aux troupes de demander plus qu'il n'est indiqué ci-dessus.

La ration pour chaque cheval est de 6 kil. d'avoine, 6 kil. de foin, 5 kil. de paille,

« Le commandant de place d'Auxerre,

« Signé : VON DEUTSCH. »

« Le public est informé que de 7 heures du matin à 6 heures du soir, toute personne non suspecte peut librement entrer en ville et en sortir sans être porteur d'un laisser-passer.

« La circulation dans l'enceinte des barrières reste libre à toute heure.

« Pour faciliter le commerce et l'industrie ainsi que l'approvisionnement de la ville, la libre circulation est également accordée aux voitures. Toutefois celles-ci pourront être visitées pour s'assurer qu'elles ne contiennent ni armes, ni munitions, ni objets défendus.

« Quant aux personnes qui seraient appelées à un service spécial pendant la nuit, telles que les ecclésiastiques et les médecins, il leur sera délivré un certificat ou un laisser-passer.

« Auxerre, 26 décembre 1870. »

Le 23 décembre M. Ribière, Préfet de l'Yonne, était appelé auprès du général prussien qui lui demanda de s'engager : 1° à ne pas quitter la ville ; 2° à ne pas communiquer avec le gouvernement français ; 3° à ne rien faire contre les forces prussiennes tant qu'Auxerre serait occupé, faute de quoi il serait emmené prisonnier en Allemagne.

M. Ribière refusa, malgré de pressantes insistances. Il fut alors invité à désigner la ville qu'il choisissait pour résidence, et où il pourrait emmener sa famille ; il choisit Mayence.

Mais le soir, il reçut avis que les déterminations étaient modifiées à son égard ; il devait quitter le département dans les vingt-quatre heures et restait libre.

M. Ribière partit pour la Nièvre.

Le même jour M. Arthur Savatier-Laroche, sous-préfet de Sens, était arrêté à Auxerre dans son domicile et emmené à Sens, d'ou il devait être expédié sur l'Allemagne.

Le 24 décembre, grande alerte dans le quartier de l'hôtel de ville. Un soldat prussien qui menaçait une famille de ses brutalités avait été tue d'un coup de révolver. Un individu arrêté ayant cherché à s'échapper a le bras fracassé d'un coup de pistolet. Au bruit de ces détonations les Prussiens se précipitent de toutes parts, sabres et révolvers au poing, croyant à une attaque du poste du Musée. Mais peu d'instants après tout s'expliqua et l'incident n'eut pas d'autres suites

Les journaux ont cessé de paraître pendant le temps de l'occupation. Un officier s'est présenté dans les bureaux de rédaction et a invité les gérants à s'abstenir de publier des indications sur les mouvements de l'armée.

Voici quelles furent les réquisitions faites le 20 décembre, jour de l'arrivee de l'armée ennemie :

Vivres nécessaires pour 10,000 hommes et 2,800 chevaux, à fournir chaque jour, savoir :

10,000 livres de viande ; 20,000 livres de pain ; 6,600 livres de légumes ; 800 livres de café ; 10,000 litres de vin ; bougies selon le besoin ; 315 quintaux d'avoine ; 84 quintaux de foin ; 150 quintaux de paille ; 15 stères de bois de chauffage.

Le lendemain il fut demandé :

75,000 kil. d'avoine livrables le 22 à midi ; 25,000 kil. d'avoine, livrable le 23 ; 35,000 kil. toujours en magasin jusqu'à la fin de l'occupation.

Sous peine, pour chaque infraction, de 50,000 francs d'amende.

Les jours suivants :

20 chevaux ; 1,000 paires de bas de laine ;

Réquisitions de voitures, cuirs, etc.

La livraison de réquisitions en avoine ne put être faite intégralement. Toutefois, avant de partir, le général écrivit à la commission municipale que la ville ayant fait le possible pour l'opérer, il suspendait momentanément sa demande, sans exiger l'amende de 50,000 fr.

Malgré la discipline implacable de l'armée prussienne, beaucoup de maisons ont été dévalisées à Auxerre et dans les faubourgs.

Les maisons où des postes étaient établis eurent particulièrement à souffrir ; puis celles situées aux portes de la ville, et les faubourgs Saint-Gervais (arrivée) et Saint-Amatre (direction de Toucy).

C'est surtout des hussards rouges que les habitants eurent lieu de se plaindre. Les officiers se montèrent généralement convenables ; ils sont instruits, studieux et bien élevés ; les soldats allemands sont remarquables de gloutonnerie ; viande et pommes de terre, ils en consomment avec voracité, *fleisch* ! *fleisch* ! viande, viande, ces mots nous résonnent encore désagréablement aux oreilles.

Une pièce trouvée à la préfecture après le départ du corps d'occupation établit qu'Auxerre était désignée par une dépêche du général de Moltke pour être occupé le 20 décembre. Le 20 décembre l'armée allemande entrait dans nos murs.

On a beaucoup remarqué, à Auxerre, le silence avec lequel se font les prises d'armes des troupes allemandes. Ni tambour ni trompette. Les hommes sont prévenus à domicile, et réunis avec une grande célérité sans que rien annonce bruyamment leur départ.

Les officiers de l'état-major établis à la préfecture étaient au nombre de neuf. Parmi eux se trouvait un comte de Bismark, neveu du ministre prussien.

Les officiers de la place étaient à l'égard de la commission

municipale d'une politesse affectée, qui laissait entrevoir, en cas de résistance, la raideur hautaine de l'ennemi victorieux. A des réclamations portées devant lui, le général repondit que les Prussiens usaient des lois de la guerre, que ces lois étaient rigoureuses, mais nécessaires ; et il ajouta : « C'est Napoléon 1er qui nous a montré la guerre ; son système était bon ; nous ne faisons que l'imiter. »

Notre population est restée constamment digne, souffrant plus encore de l'humiliation que des charges matérielles de l'occupation. Les rues étaient désertes ; on n'y pouvait apercevoir qu'une forêt de casques ; on n'entendait que le bruit des sabres trainant sur le pavé. Les boutiques étaient presque toutes fermées. Toutefois un des premiers actes du préfet prussien fut d'ordonner l'ouverture des boutiques à peine de 500 fr. d'amende par jour ; des soldats, en armes, firent exécuter immédiatement l'ordonnance. C'était ainsi que s'annonçait l'administration paternelle de *mein herr* Brunabend.

On sait que la Noël est une des fêtes les plus chères aux Allemands. Aussi l'ont-ils célébrée avec ardeur : messe en musique, réunions, festins, libations, chants nationaux, ils n'ont rien oublié. Beaucoup de soldats allèrent couper dans les jardins des arbres verts qui servaient de *mai* et autour duquel ils allumaient des chandelles et chantaient *Gott, Kœnig und Vaterland*, Dieu, le roi et la patrie.

La nuit de Noël a bien été l'occasion de quelques excès, de quelques rixes, mais le tout sans suites graves.

Les Prussiens ne croyaient pas quitter aussi promptement notre ville. Aussi le préfet Brunabend avait-il préparé une proclamation dont nous avons pu conserver le texte franco-germanique, mais qui n'a pas été affichée à cause de la soudaineté de l'évacuation.

« *Aux habitants du département de l'Yonne.*

« D'après les ordres de Son Excellence le général commandant le septième corps d'armée, je suis chargé provisoirement de l'administration du département de l'Yonne.

« En entrant aujourd'hui dans l'exercice de mes fonctions, je me propose de répondre avec bienveillance et douceur aux désirs des autorités et des habitants de ce département, de faire prospérer désormais les différentes branches de l'administration autant qu'il sera en mon pouvoir, de diriger les affaires de police, de l'industrie, de l'agriculture et les affaires communales avec justice et humanité, et avec les égards dûs aux intérêts bien légitimes des populations. Mes efforts tendront principalement, par une juste répartition des charges inévitables de la guerre, vers ce but que les surcharges de quelques communes, autant que possible, puissent être évitées ; enfin, que par la coopération active des communes, les moyens de communication soient le plus tôt possible rétablis, pour faciliter les relations commerciales et industrielles.

« Pour atteindre ce but, je compte aussi, de mon côté, sur l'appui actif des autorités qui me sont soumises et sur le sentiment

paisible et loyal des populations. Principalement je les invite de s'abstenir des agitations et conspirations de toutes espèces contre les troupes alliées allemandes. Alors j'engage Messieurs les Maires, dans l'intérêt de leurs communes, de prêter leurs concours aussi exactement que possible à l'accomplissement des demandes légitimes des troupes. Autant que, d'un côté, je prends pour ma ligne de conduite la douceur et la conciliation dans l'exercice de mes fonctions, autant, dans le cas où je rencontrerais résistance inattendue, je serais forcé de la rompre avec énergie et sévérité et au besoin avec l'assistance militaire.

« Je me suis aperçu qu'il s'est manifesté dans quelques contrées et surtout dans l'Ouest de ce département, non seulement le manque de l'accueil prévenant, mais encore une résistance déclarée contre les troupes, au point que quelques individus se sont opposés à main armée aux troupes allemandes. Pendant que les citoyens paisibles doivent être assurés de la protection des lois, les excès de toute nature contre les troupes, et principalement la participation déclarée au combat, ne peuvent être tolérés sous aucun rapport, mais au contraire ils seront punis avec toute la rigueur des lois de guerre, et les répressions les plus sévères seront prises contre les communes sur le territoire desquelles les excès auraient été commis.

« Auxerre, le 25 décembre 1870.

« Le préfet du département de l'Yonne,

« BRUNABEND. »

Ce n'est pas seulement Auxerre que les Prussiens ont bombardé ; la petite ville de Saint-Bris eut le même sort, dans les mêmes circonstances.

Malgré les ordres des chefs de la garde nationale, une tentative de résistance eut lieu de la part de quelques habitants ; vingt-cinq bombes furent lancées sur le pays et une malheureuse enfant de dix ans, dans l'école des sœurs, fut tuée d'un éclat d'obus.

Saint-Bris eut à compter deux autres victimes ; en particulier un facteur de la poste, qui fut rencontré porteur d'un révolver et tué par des cavaliers et un ancien militaire qui, un peu pris de vin, se jeta dans les vignes une hache à la main et y fut sabré par les uhlans.

Le conseil municipal de Saint-Bris, amené à Auxerre à la suite de la colonne ennemie, fut mis en liberté le lendemain. Ramenés ensuite par un piquet d'infanterie, le maire, le curé et plusieurs conseillers municipaux comparurent devant un officier général qui exigea d'eux une contribution de 2,000 fr.

Toutes les communes des environs d'Auxerre ont été plus ou moins réquisitionnées. Le bourg d'Augy a particulièrement souffert, un dépôt de cavalerie y ayant été établi pendant l'occupation de la ville.

Les deux colonnes qui se rejoignirent à Auxerre, l'une venant de Chablis, l'autre de Saint-Bris, ont amené des prisonniers qui ont été relâchés après une captivité de quelques jours. Les Prussiens avaient saisi, dans chaque commune où il avait été tiré des

coups de fusil, quelques habitants qu'un hasard désignait à leur attention.

Le jeudi 29 décembre, à 8 heures du matin, les derniers casques prussiens disparaissaient de l'horizon auxerrois. On sut plus tard que cette retraite précipitée mais malheureusement très-momentanée, avait pour objet de masquer le mouvement de l'armée de Fréderic-Charles de l'Ouest sur l'Est et de surveiller les passages.

Aussi le corps d'armée qui quittait Auxerre allait-il s'installer sur les plateaux au-delà de Noyers dominant la vallée du Serein et de l'Armançon.

La petite ville de Courson, dès le 27 décembre, recevait 1000 à 1100 Prussiens avec cinq pièces de canons.

La ville a été livrée à un grand pillage.

Les bestiaux, les chevaux et toutes sortes de marchandises ont été emmenées.

Les portes des maisons abandonnées ont été brisées et les meubles jetés dans la rue.

Trois habitants de Mailly-la-Ville, sur huit qui étaient à Courson, ont été faits prisonniers.

La ville a donné dix mille francs, ce qui n'a pas empêché les Prussiens d'emmener à Auxerre une vingtaine d'habitants.

Courson a été évacué le soir même.

—

Le 30 décembre, une légère émotion s'est produite à Auxerre à l'arrivée de deux soldats venant de Courson, et qui étaient indiqués comme annonçant l'avant-garde de Bourbaki, que l'opinion s'obstinait, depuis huit jours, à attendre de nos côtés.

Il est inutile de dire que ces bruits n'avaient pas plus de fondement que tous les récits imaginaires que l'absence de nouvelles sérieuses avait permis de propager.

—

Auxerre ne devait pas être libre longtemps. Dès le 4 janvier, quelques cavaliers prussiens, venant de Chablis, se montraient à Auxerre : c'était des éclaireurs du 7e corps, qui le 6 rentrait à Auxerre, à la stupéfaction des habitants. Ce n'était pas tout pour l'Auxerrois, il allait subir le passage de plus de 30,000 hommes du 20e corps d'armée dirigé sur l'Est contre l'armée de Bourbaki.

Depuis 2 ou 3 jours, on entend encore le canon dans la direction du Loiret.

—

C'est le 7e corps, sous le commandement du général Zastrow, qui a occupé, de nouveau, Auxerre et ses environs du 6 au 9.

Auxerre a pu avoir environ 7,000 hommes à loger et à nourrir. Les faubourgs Saint-Gervais et Saint-Julien sont écrasés, le commandant de place y ayant cantonné des quantités considérables de soldats et de chevaux.

Saint-Bris a été occupé également par un fort détachement.

Plusieurs fermes, à Villefargeau, à Augy, etc., sont complètement épuisées.

—

Le 9 janvier, Auxerre était encore évacué. En partant, l'ennemi a coupé les fils télégraphiques. Les Prussiens annonçaient leur retour pour le mercredi suivant.

M. A Savatier-Laroche, sous-préfet de Sens, a été emmené prisonnier en Allemagne. Il a été interné à Coblentz.

M. Bordenave, colonel de la garde nationale d'Auxerre, a été emmené hier par le détachement qui quittait notre ville.

Le commandant de place prussien Von Delitz avait, dès le 7 janvier, fait afficher l'avis suivant :

« Les habitants d'Auxerre qui auraient pu conserver des armes ou des munitions devront les avoir déposées à la mairie d'Auxerre dimanche 8 janvier avant midi. Ce délai passé, tout individu chez lequel, par voie de réquisition ou autrement, il serait trouvé quelque arme, soit quelques munitions, exposerait la ville et s'exposerait lui-même aux mesures les plus sévères. »

Si Auxerre était encore une fois débarrassée de ces hôtes incommodes, elle devait les revoir en bien plus grand nombre encore. Plus de 30,000 hommes du 20e corps s'avançaient sur l'Auxerrois se dirigeant vers l'Est.

C'était une véritable avalanche d'Allemands que ce passage. Depuis le matin avant le jour, jusque dans l'après-midi, les routes de Paris, de Saint-Georges, de Monéteau ont déversé des flots de troupes, infanterie, cavalerie, artillerie, équipages, ambulances, le tout suivi d'un troupeau de plusieurs milliers de moutons provenant sans doute de réquisitions opérées dans la Brie et la Beauce.

« Auxerre, 11 *janvier*, dit le journal *la Constitution*, la colonne que nous signalions à Seignelay et environs dans notre numéro de lundi, a bien suivi la route de Saint-Florentin, ainsi que nous nous y attendions. Mais, en même temps, une nouvelle colonne de 20,000 hommes au moins marchait sur Auxerre ; les éclaireurs en parurent hier à dix heures. Vers quatre heures l'arrivée était terminée.

Les communes voisines, Charbuy, Perrigny, Saint-Georges, etc., ont été très-chargées ; des détachements, d'un autre côté, sont allés se cantonner en avant d'Auxerre. Leur départ, qui a commencé dans la nuit, s'est continué aujourd'hui jusqu'à onze heures environ.

« A l'heure où nous écrivons, aucune nouvelle colonne n'est signalée.

« Les troupes, passées par Auxerre, appartiennent à l'armée de Frédéric-Charles, et se portent, à marches forcées, sur l'Est ; elles viennent partie de Paris, partie du Loiret. Ça été pour nos environs une nouvelle et cruelle épreuve, que nous devons supporter avec d'autant plus de résignation que nous devons songer à la détresse des pays constamment soumis, depuis plusieurs mois, à ce régime d'épuisement.

« Plusieurs personnes, venues des environs d'Ouaine, annoncent qu'un ballon, parti de Paris, a été recueilli sur le territoire de la commune.

« 12 *janvier*. — Le passage du 20e corps de l'armée prussienne, par Auxerre et Ligny, semble terminé ; on en évalue le chiffre à 30 ou 35,000 hommes.

« Mais là ne se borne pas le chiffre des renforts envoyés par le quartier-général prussien dans l'Est, puisqu'on affirme qu'un passage a eu lieu aussi par Sens.

« L'Auxerrois a eu beaucoup plus à souffrir de ce passage que de celui du corps de Zastrow.

« La ville d'Auxerre a dû lui fournir, en sus de l'entretien des troupes, pour 2,000 fr. environ de draps et de cuirs, sans compter ce qui a été pris chez les corroyeurs.

« Nous apprenons que l'ennemi continue de travailler au rétablissement du pont de Brienon. »

Le 17 janvier on apprend qu'Avallon a été la veille bombardé et pillé.

Les environs d'Auxerre sont aussi fortement éprouvés par ce passage. Qu'on juge des charges supportées pendant l'invasion par les moindres localités, par celles qui ont été imposées au petit village de Milly.

Voici ce qu'un habitant de ce village écrivait le 4 janvier :

« Les quelques jours de répit que nous donnent les Prussiens me permettent de vous adresser les notes que j'ai prises sur l'occupation du petit village de Milly (près Chablis), comptant seulement 65 logements et presque entièrement vignoble.

1°	19 décembre,	150	hommes,	»	chevaux.
2°	20 —	400	—	20	—
3°	22 —	1,000	—	500	—
4°	27 —	1,000	—	600	—
5°	28 —	350	—	15	—
6°	5 janvier,	800	—	50	—
7°	9 —	1,500	—	300	—
8°	11 —	500	—	»	—
	Totaux,	5,700	hommes,	1,485	chevaux.

« Ces chiffres, qui ont été rigoureusement relevés à domicile après chaque passage, n'ont pas besoin de commentaire, ils prouvent assez combien a souffert ce pauvre village. »

—

Le corps de trente mille hommes dont l'Auxerrois a subi l'invasion, reste en observation entre Noyers et Semur. Il maintient l'occupation des trois départements de l'Yonne, de l'Aube et de la Côte-d'Or, garde les voies ferrées sur Troyes et Châtillon, et relie l'armée de Werder à celle de Frédéric-Charles.

—

Les Prussiens avaient rétabli les ponts sur la ligne de Laroche à Tonnerre, et transportaient librement matériel, soldats, munitions, etc, sur la voie ferrée qu'ils gardaient par leurs postes de Joigny, de Laroche, de Saint-Florentin, de Brienon, de Nuits.

Ordre vint de l'autorité militaire de mettre un terme à cet état de choses.

C'est ici que se place un événement de guerre qui pouvait avoir pour le département de l'Yonne, et surtout pour Auxerre, les plus graves conséquences, si l'armistice ne fût venu, comme on le verra, subitement arrêter la marche de l'armée allemande.

Le 25 janvier, une colonne de mobilisés fait sauter le pont de Laroche et s'empare de la petite garnison qui occupait la gare, garnison qui fut amenée à Auxerre.

Les journaux d'Auxerre ont rendu compte en détail de ce coup de main.

» Mercredi à six heures du matin, les volontaires du 2e bataillon de l'Yonne, sous les ordres du commandant Fermier, attaquaient la gare de Laroche.

« Cette petite colonne était forte d'environ 128 hommes. Elle avait pour mission de couper le pont de Laroche, après s'être emparée de la gare, et d'arrêter ainsi l'exploitation du chemin de fer de Lyon par les Prussiens.

« Laroche est situé entre Joigny et Tonnerre, à quelques lieues seulement de ces deux villes qui sont occupées par les troupes prussiennes.

« L'affaire s'engageait donc dans des conditions assez difficiles.

« La petite troupe se partagea en détachements : une trentaine d'hommes restèrent à l'arrière, sur la route de Cheny, avec la voiture qui contenait les poudres destinées à faire sauter le pont; le reste, au nombre de 70 hommes environ, attaquèrent le poste prussien qui occupait la gare.

« La position fut attaquée sur trois points différents par les capitaines Coudron, Lonnet et Morisset. Le commandant se joignit au détachement de ce dernier, qui attaquait par la ligne d'Auxerre.

« Le mouvement commençait à peine à se faire en avant, que les Prussiens envoyèrent, de la gare où ils s'étaient retranchés, une décharge générale. Les nôtres répondirent par un feu asssez nourri, et surtout bien dirigé,mais dont les Prussiens, abrités dans l'intérieur des murs et protégés par les matelas entassés devant les fenêtres, eurent peu à souffrir.

« Comprenant qu'une pareille situation pouvait se prolonger sans résultat, le commandant Fermier précipita le mouvement en avant, et bientôt les trois petites colonnes étaient rangées sous les fenêtres mêmes de la gare et pénétraient au rez-de-chaussée.

« Les Prussiens s'étaient barricadés et s'obstinaient à continuer le feu. Pour venir à bout d'eux, il ne restait qu'une chose à faire : mettre le feu aux bâtiments. De l'autre côté de la voie se trouvait un tas de paille ; il s'agissait de le transporter dans l'intérieur de la gare pour y mettre le feu. Des hommes de bonne volonté se dévouèrent ; et bien qu'ils fussent accueillis par une fusillade à chaque fois qu'ils traversaient la voie, ils réussirent à accumuler dans la salle d'attente et dans l'escalier tournant qui montait au premier, la quantité de paille suffisante pour incendier le bâtiment.

« Malgré la flamme et la fumée, les Prussiens n'en continuèrent pas moins à tirer chaque fois que l'occasion s'en présentait. Deux officiers, l'adjudant-major Morisset et le sous-lieutenant Gérasime Moreau, se détachèrent pour aller donner l'ordre d'avancer à la voiture de poudre qui stationnait sur la route de Cheny. Les

Prussiens qui les aperçurent leur envoyèrent une décharge qui blessa grièvement et abattit le capitaine Morisset.

« Pendant ce temps, le feu gagnait l'étage supérieur et forçait enfin les Prussiens à arborer le drapeau blanc.

« Une belle prise d'hommes, de fusils et de munitions fut la récompense des braves volontaires de la deuxième légion de l'Yonne. Trente-huit Prussiens furent faits prisonniers ; parmi eux, un officier, deux sous-officiers, un inspecteur de télégraphe et le chef de gare.

« Pendant que s'opérait cette belle capture, les poudres et les ouvriers etaient arrivés sur le pont de Laroche, sous le commandement des lieutenants Jacob et Pion.

« Après un travail assidu et acharné de plus de cinq heures, accompli pour ainsi dire sous l'œil de l'ennemi qui occupait Sens et Joigny, cette superbe construction s'écroulait, et deux arches étaient précipitées dans la rivière d'Yonne. Un pareil résultat est de nature à étonner les plus compétents en cette matière.

« Il nous reste à rendre hommage et justice à qui de droit. Tous les officiers de cette audacieuse et intrépide petite troupe se sont bravement conduits, et en particulier ceux que nous avons déjà cités.

« Nous mentionnerons en outre le caporal Rivoire, du premier bataillon, qui connaissait les lieux, et, servant de guide, a accompli sa mission avec intelligence et dévouement.

« Nous avons eu hors de combat six hommes : un tué, le caporal Calixte Vallée, de Cravant ; cinq blessés, parmi lesquelles le fusilier Carré, de Sery, le caporal Rivoire et le capitaine Morisset.

« La prise de la gare et la destruction du pont du chemin de fer de Laroche, resteront comme exemple d'une expédition difficile et audacieuse, habilement conduite. » (*L'Yonne.*)

—

La veille une autre colonne attaquait le poste de Crécy, près Brienon. Nous laissons le soin du récit de cette affaire à un acteur même qui écrivait au journal la *Constitution* :

« Auxerre, 25 janvier.

« Monsieur le Rédacteur,

« Hier, une petite colonne des mobilisés de l'Yonne et de l'Aube, sous les ordres du lieutenant-colonel Carrière, a enlevé le poste ennemi du pont du chemin de fer à Crécy et coupé de nouveau l'arche que les Prussiens avaient réparée pour rétablir la circulation des trains.

« Le colonel Carrière avait demandé aux 1er et 2e bataillons de mobilisés de l'Yonne et au 1er bataillon de mobilisés de l'Aube, cantonnés au sud de notre département, 200 hommes de bonne volonté pour tenter un coup de main. De la rapidité de l'exécution dépendait le succès. Aussi des voitures furent-elles réquisitionnées pour transporter la petite troupe qui passait avant-hier soir à Auxerre, arrivait au milieu de la nuit près du Mont-Saint-Sulpice et au point du jour cernait de tous côtés la ferme de Crécy.

Malheureusement, toutes les précautions prises n'avaient pas empêché que les Prussiens fussent prévenus de notré attaque quelques minutes avant notre arrivée et ceux qui avaient passé la nuit à la ferme venaient de déguerpir. Restaient seulement deux hommes de garde sur le pont. Une décharge en coucha un par terre ; l'autre parvint à s'echapper en fuyant à travers les broussailles dans la direction de Saint-Florentin. En moins de deux heures, les terrassiers et les charpentiers avaient achevé leur besogne et de tout le travail des Prussiens il ne restait plus que quelques grosses poutres à moitié sciées. On venait d'allumer un grand feu avec des fagots arrosés de pétrole pour les incendier quand les Prussiens du poste de Saint-Florentin, prévenus par les fugitifs, arrivèrent pour attaquer les nôtres. Nous en vîmes environ vingt-cinq, qu'amenait une locomotive. Ils cherchèrent à profiter d'un rideau de peupliers, et de la maison de garde du passage à niveau de la route de Bouilly pour se masquer et nous surprendre. Ils se placèrent rapidement en tirailleurs, en essayant de former une ligne entre la voie du chemin de fer et les premières maisons du village de Bouilly où leur intention manifeste était d'aller se retrancher pour nous barrer le passage, pendant qu'une troupe plus nombreuse, une soixantaine, dit-on, arrivant par les chemins qui conduisent d'Avrolles à Crécy, s'avançait de l autre côté du chemin de fer pour nous attaquer par derrière. Mais leur plan échoua complètement.

« A la première décharge des vingt-cinq tirailleurs, qui n'atteignit personne parmi nous, nous répondîmes par un feu des mieux nourris qui tua ou blessa trois des leurs. Les autres se replièrent immédiatement et remontèrent dans leur wagon pour repartir, à toute vapeur, du côté de Saint-Florentin. Nos balles les poursuivirent pendant quelques instants sans que nous ayons pu juger de l'effet qu'elles produisaient.

« Le but que le colonel Carrière se proposait était atteint, aussi fit-il sonner la retraite immédiatement. La petite troupe eut bien vite rejoint sur la route de Seignelay les voitures qui l'avaient amenée et rentra à Auxerre le soir même.

« CH. DE LA BRULERIE. »

Nous ne pouvons mieux compléter le compte-rendu de ces deux affaires qu'en reproduisant le bulletin officiel qui en a été publié par le général commandant l'état de guerre dans l'Yonne et la Nièvre :

« Le général de division commandant supérieur de l'état de guerre dans la Nièvre et dans l'Yonne, est heureux de porter à la connaissance des troupes sous ses ordres un nouveau succès considérable pour ses résultats, remporté par la colonne mobile du lieutenant-colonel Carrière.

« Composé de 350 volontaires des 1er et 2e bataillons de l'Yonne et du 1er bataillon de l'Aube, parmi lesquels avaient été choisis une quarantaine d'ouvriers d'art pour remplir l'office de sapeurs du génie, un détachement se mit en marche le 28, pour se diriger de divers points sur Auxerre et, de là, tenter un coup hardi contre les postes prussiens établis le long de la section du che-

min de fer de Paris-Lyon-Méditerranée qui s'étend de Joigny à Saint-Florentin.

« Les gares de Laroche et de Brienon, situées à proximité de de deux points qu'il s'agissait de détruire, étaient l'objectif du mouvement, qu'appuyaient les 1er et 4e bataillons mobilisés de la Nièvre.

« Après une marche forcée de jour et de nuit accomplie contre tous les obstacles, les divers groupes de la colonne expéditionnaire atteignirent, le 25, à l'aube, les points qu'ils avaient ordre d'attaquer, et pendant que l'un s'emparait du poste établi au pont de Crécy et détruisait le pont, répondant en même temps et avec succès à une fusillade de tirailleurs prussiens venus de Saint-Florentin par un train spécial et refoulés de haute lutte, les gares de Brienon et de Laroche, abordées vigoureusement, étaient enlevés : la première par le commandant Panay, à la tête du 4e bataillon de la Nièvre, la seconde par le commandant Fermier, à la tête des bataillons des volontaires.

« Ensuite d'un combat acharné dans lequel les Prussiens avaient l'avantage d'être à couvert, les postes de Laroche et de Brienon, forts de 60 hommes, dont 3 officiers, ont été faits prisonniers avec armes et bagages ; l'ennemi a eu en outre une vingtaine de tués ou blessés. Pendant que le commandant Robin et son bataillon de volontaires maintenaient à distance et finalement repoussaient des reconnaissances prussiennes venues de Joigny, le pont de Laroche s'écroulait sous l'effort de nos sapeurs du génie improvisés.

« Le général commandant exprime sa satisfaction à tous. L'œuvre était difficile, elle a été bien conduite et elle sera féconde en résultats, car entraver la marche et les ravitaillements de l'ennemi après lui avoir enlevé ses postes, c'est mieux que le vaincre, c'est le détruire.

« Deux ponts du chemin de fer coupés, les rails enlevés et dispersés sur un parcours de 3 kilomètres, la ligne télégraphique détruite, et, chose bien importante, l'enlèvement des dépêches et des appareils, une soixantaine de prisonniers, tel est le succès.

« Nous l'avons acheté par quelques pertes : trois hommes tués, trois officiers blessés, dont un grièvement, trente sous-officiers et soldats blessés.

« Le général sera heureux de signaler au ministre les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont le plus distingués et de les proposer pour de justes récompenses et des mentions honorables.

« Les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont particulièrement fait remarquer sont :

« MM. Fermier, chef de bataillon du 2e bataillon des mobilisés de l'Yonne ; a fait 36 prisonniers.

« Robin, chef de bataillon du 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre ; courage et sang-froid admirables.

« Moulinot, capitaine au 3e bataillon des mobilisés de la Nièvre ; grièvement blessé à la cuisse.

« Girard, capitaine au 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (1re compagnie) ; intrépidité qui a décidé d'une partie de la victoire.

« Grangé, capitaine au 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (2e compagnie) ; bras gauche fracturé par une balle.

« Perrier, sergent à la 3e compagnie du 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre ; bravoure et audace.

« Péronne, sergent au 4e bataillon des mobilisés de la Nièvre ; idem.

« Parrot, sergent au 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre ; idem.

« Chalumeau, Jean, caporal au 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (3e compagnie) ; a sauvé son capitaine tombé sur le champ de bataille.

« Jacob, garde mobilisé du 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (2e compagnie) ; grièvement blessé à la tête.

« Morizot, garde mobilisé du 2e bataillon des mobilisés de l'Yonne ; audace et entrainement de ses camarades

« Souverain, garde mobilisé du 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (1re compagnie) ; a tué deux Prussiens et s'est vaillamment battu.

« Taillou, garde mobilisé du 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (2e compagnie) ; sang-froid et courage.

« Liou, garde mobilisé au 1er bataillon des mobilisés de la Nièvre (4e compagnie) ; grièvement blessé.

« Au quartier-général, à Nevers, le 30 janvier 1871.

« Le général de division commandant supérieur de
« l'état de guerre dans la Nièvre et dans l'Yonne,

« DE POINTE DE GEVIGNY. »

Ces audacieux coups de main avaient causé une vive émotion aux garnisons prussiennes de la ligne du chemin de fer. A Joigny la garnison avait été renforcée.

Les réquisitions étaient devenues plus considérables ; les officiers disaient qu'ils avaient demandé de l'artillerie pour bombarder Auxerre.

A Tonnerre, la garnison, forte de 600 hommes, avait élevé des barricades en pierre, en fumier, se servant également des barrières du chemins de fer. La circulation était devenue très-difficile ; à Saint-Florentin de même.

Les Prussiens qui tenaient garnison dans le château de Brienon s'étaient repliés sur ceux de Joigny.

Les Prussiens incendiaient la ferme de la Colombine d'où étaient partis des coups de fusil. Ils s'emparèrent du maire de Champlay, M. Baudelocque, notaire.

La garnison de Nuits, préposée à la garde du pont, avait été également renforcée ; on l'estimait à 1,000 ou 1,200 hommes environ. Elle a frappé les environs de réquisitions exorbitantes.

Plusieurs coups de feu étaient échangés entre les avant-postes des colonnes françaises établies à Appoigny et les éclaireurs de Joigny ; 2 cavaliers prussiens étaient tués ou grièvement blessés.

Des locomotives avaient apporté les objets nécessaires au rétablissement du pont de Crécy et de Laroche, qui avait été réoccupé.

Enfin, le 30 janvier, Auxerre, qui avait été réoccupée par 4 à 5,000 mobilisés et qui attendait 200 fusiliers marins, voyait approcher le moment où elle serait attaqué par l'ennemi. On y disait qu'une colonne prussienne de 5000 hommes avec 10 canons était en marche, qu'une autre colonne de 1500 à 2000 hommes, arrivée à Toucy, avait aussi Auxerre pour objectif. L'alerte était vive. Une bataille aux portes d'Auxerre ou dans la ville même était imminente ; le bombardement, l'incendie, etc., tout était à redouter.

Heureusement dans la soirée même on apprend la conclusion d'un armistice de 21 jours.

Le commandant de la garnison prussienne de Joigny avait dirigé 200 hommes en reconnaissance sur Appoigny.

Rencontré par M. Baudelocque, maire de Champlay, qui lui donna connaissance de la dépêche dénonçant l'armistice, le capitaine qui commandait le détachement résolut de marcher jusqu'à Bassou, envoyant un cavalier à Joigny prendre les nouveaux ordres du commandant. En effet, le cavalier rapporta la confirmation de la nouvelle et l'ordre de retraite.

D'après les conditions de l'armistice, le département de l'Yonne devait être occupé par les troupes allemandes.

Les mobilisés se replièrent sur Nevers.

Et le 2 février des cavaliers d avant-garde annonçaient à Auxerre l'arrivée de 8,000 Prussiens du 2e corps.

30,000 hommes devaient occuper le département.

Dans sa séance du 1er février la commission municipale d'Auxerre a protesté contre la disposition de l'armistice qui stipulait l'occupation d'Auxerre pendant l'armistice.

Les troupes d'occupation d'Auxerre étaient commandées par le général Von Fabeck, qui publia à son arrivée les dispositions suivantes :

1° Le préfet français suspendra l'exercice de ses fonctions;

2° La préfecture ne s'occupera que d'administration purement civile ; elle restera étrangère aux affaires électorales ;

3° Les communications avec la délégation de Bordeaux sont interdites à l'administration en ce qui concerne la guerre et la politique ;

Les dépêches d'autre nature seront transmises d'abord à Versailles par le fil à l'usage des autorités allemandes ;

4° Les communications télégraphiques entre le département de l'Yonne et les autres départements n'auront plus lieu par les soins des fonctionnaires français ;

5° Dans l'intérieur du département, le service télégraphique restera entre les mains des employés français.

Le commandant de place prussien est logé d'abord rue Saint-Regnobert, 5, chez M. Métairie, président du tribunal civil, et ses bureaux sont transférés ensuite rue Chantepinot, 7, chez M. Chérest.

Le département de l'Yonne pendant la période d'occupation devait faire partie du gouvernement général du nord de la France dont le siége était à Versailles, et dont le chef était le général Fabrice.

Les habitants logeaient mais ne nourrissaient pas les soldats. Un certain nombre occupaient la caserne des Ursulines.

Le préfet prussien Grunler adresse aux journaux d'Auxerre la note suivante :

« MM. les rédacteurs des journaux qui paraissent dans le département de l'Yonne sont obligés de m'envoyer un exemplaire de chaque numéro et d'insérer à l'entrée du journal les avis et les décrets que je leur enverrai.

« En vous transmettant une copie du décret de M. de Fabrice, gouverneur général à Versailles, publié dans le recueil officiel du gouvernement général du nord de la France, je vous prie de bien vouloir observer le contenu de ce décret, et, pour ce qui regarde les récits des séances de l'Assemblée nationale qui a lieu à Bordeaux, d'éviter toute reproduction d'invectives faites contre l'Allemagne par des membres de l'Assemblée. Vous ferez bien d'accepter les récits des séances, publiés dans le *Journal officiel* ou dans le *Moniteur universel*, dont je vous enverrai, par l'ordre du gouvernement général de Versailles, un exemplaire de chaque numéro.

« Auxerre, le 25 février 1871.

Le préfet, GRUNLER.

Suit le décret du gouverneur général Fabrice qui était ainsi conçu :

DÉCRET.

« Le gouverneur général du nord de la France arrête au sujet de la presse périodique ce qui suit :

« 1. Les rédactions des journaux qui paraissent dans les départements faisant partie du gouvernement général du nord de la France, sont tenus d'insérer textuellement et gratis les ordonnances et communiqués des autorités allemandes dans la prochaine édition du journal.

« 2. L'insertion de nouvelles relatives aux mouvements des troupes allemandes, à l'exception des nouvelles contenues dans le *Moniteur officiel* du gouvernement général du nord de la France ou communiquées directement par les autorités allemandes, est interdite.

« 3. Il est défendu de publier des écrits d'une tendance hostile à l'armée allemande ou des critiques contre les mesures des autorités allemandes.

« En cas de contravention, la continuation du journal sera prohibée, et le rédacteur aussi bien que l'éditeur sera mis à l'amende ou puni d'emprisonnement.

« Versailles, le 18 janvier 1871.

« Le gouverneur-général,

« DE FABRICE. »

Le même préfet fait afficher la proclamation suivante dont nous conservons le français tudesque :

DE LA PRÉFECTURE.

Je publie, pour servir de norme, l'avis ci-joint, qui a été donné par M. de Fabrice, gouverneur du gouvernement général de Ver-

sailles, dont désormais le département de l'Yonne fera partie durant l'occupation militaire :

Avis concernant le tarif des monnaies allemandes.

Suivant l'ordre de Sa Majesté le roi de Prusse, commandant en chef des armées allemandes, le cours des monnaies allemandes est fixé selon le tarif suivant :

1 thaler prussien vaut	3 fr.	75 c.
1 florin bavarois	2	15
1 florin autrichien	2	50
3 gros (groschen allemand) valent	1	»

Les billets de banque ont la même valeur.

Tous les Français recevront ces valeurs dans les transactions individuelles avec les troupes et les citoyens allemands au taux ci-dessus indiqué, sous peine d'amende de 100 fr. ou d'un emprisonnement en cas de refus.

Versailles, le 16 février 1871.

Le gouverneur-général,
DE FABRICE.

Auxerre, le 25 février 1871.

Le préfet,
GRUNLER.

Le 27 février on apprend à Auxerre que les préliminaires de paix sont arrêtés.

L'armistice est prolongé jusqu'au 28 février d'abord, jusqu'au 12 mars ensuite.

Les Auxerrois n'avaient plus que patience à prendre pour être débarrassés des soldats de Von Fabeck, le département devant être évacué aussitôt après la ratification du traité de paix.

28 *février*. — M. Arthur Savatier-Laroche, sous-préfet de Sens, qui avait été emmené prisonnier en Allemagne, est rentré aujourd'hui à Auxerre, venant de Coblentz.

Le général Von Fabeck avait imposé au département de l'Yonne en représaillles des affaires de Laroche et de Crécy une amende de cinq millions. Des démarches furent faites par les membres du Conseil général, par les maires des chefs-lieux de cantons, et le Conseil municipal d'Auxerre, tant auprès des autorités allemandes qu'auprès du gouvernement français, qui eurent un plein succès; remise fut faite de l'amende de 5 millions.

6 *mars*. — Une certaine émotion s'est produite dans les cantons de Bléneau et de Saint-Sauveur.

Un coup de fusil ayant été tiré d'un bois situé à 500 mètres de Bléneau pendant que le capitaine faisant fonctions de commandant de place passait sur la route, des perquisitions eurent lieu ; on trouva des carabines cachées dans une voiture et aussi chez quelques particuliers. Des arrestations furent faites par l'autorité allemande, et une amende de vingt mille francs imposée à la commune.

Aucune charge ne pesant sur les personnes arrêtées, elles furent relâchées.

Un coup de feu avait, de même, antérieurement blessé un cavalier, sur la limite des communes de Saint-Sauveur et Mézilles. Une amende de 10,000 fr. a été imposée, et même, croyons-nous, en partie exigée.

Le 7 mars, M. d'Yauville, maire de Vincelles, qui avait été arrêté à cause d'un coup de fusil tiré sur les Prussiens dans sa commune, est mis en liberté.

Le 8 mars le corps d'occupation a complétement évacué Auxerre.

Le 9 mars, nous voyons rentrer à Auxerre deux des combattants de Grandpuits, MM. Rémacle et Laurent, internés d'abord à Tournan où ils ont été traités à la suite de leurs blessures, puis à Corbeil.

MM. Petit et Puissant revinrent peu de temps après. M. Puissant avait été interné en Bavière.

M. Ribière reprend possession de la Préfecture et l'administration départementale se réinstalle place du département.

Le 14 mars, Auxerre revoit encore avec douleur, mais pour la dernière fois heureusement, les *casques à pointes*. 5,000 hommes de troupes allemandes qui passent sur la rive droite de la Seine, conformément au traité de paix, séjournent 24 heures.

Pour couronner ce récit sommaire de ces tristes et douloureux événements, dont le souvenir ne saurait s'effacer de la mémoire de notre génération, nous terminerons par la carte à payer, c'est-à-dire par l'état, publié officiellement par la municipalité auxerroise, des dépenses communales résultant pour la ville d'Auxerre de son occupation par les troupes allemandes.

(Voir le tableau d'autre part)

Dépenses résultant de l'occupation d

Du 20 au 29 décembre 1870 :

NATURE DES DENRÉES	QUANTITÉ		PRIX.		TOTAL.	
Pain	14557k	500	3f	375	5459f	06
Bœuf	9140	»	1	»	9140	»
Porc	216	650	1	50	324	97
Pom. de terre	5417	»	»	15	812	55
Farine	1135	»	»		447	60
Riz	490	»	»	75	367	50
Haricots	»		»		»	
Sel	597	»	»	42	250	74
Café	597	250	3	70	2210	90
Vin ordi., 71 feuillettes	96h	56	29	42	2840	»
Vin d'Irancy 21 bout	»		2	»	42	»
V. de Champagne 30 b.	»		5	»	150	»
Nourrit. des officiers	»		»		9752	75
Froment	2015	»	»		558	»
Seigle	1200	»	»		270	»
Méteil	1112	»	»		272	»
Orge	212	»	»		44	»
Avoine	45653	»	»		13762	35
Son	250	»	»		45	»
Foin	31190	»	»		5300	40
Luzerne	940	»	»		115	30
Paille	30799	»	»		2625	95
— d'avoine	500	»	»		30	»
Chandelles	132	500	1	60	212	»
Bougies	41	»	3	»	123	»
Bois, 7 décastères	»		160	»	1120	»
Cuirs	»		»		580	80
Bas de laine	»		»		135	10
Graisse	15	»	1	40	21	»
Huile à gr.	60	»	2	»	120	»
Planches de sapin	»		»		»	
Charbon de t	»		»		»	
Chev. réquis. non rend.	»		»		5140	»
Réq. de chev. et voitures	»		»		5404	60
Dommages aux voit.	»		»		4000	»
Location de meubles	»		»		1875	»
Tabac	»		»		»	
Dépens. div.	»		»		1206	99
					74759	56

Du 2 janvier au 2 mars 1871 :

NATURE DES DENRÉES	QUANTITÉ		PRIX.		TOTAL	
Pain	70311k	»	»f	375	26366f	6
Bœuf	47000	»	1	»	47000	
Porc	»		»	»	»	
Pom. de terre	56911	»	»	135	7682	2
Farine	»		»	»	»	
Riz	4990	»	»	70	3493	
Haricots	1500	»	»	60	900	
Sel	1946	»	»	35	681	1
Café	1946	900	3	70	4949	5
Vin ord., 228 feuillettes	310h	08	29	42	9120	
Vin d'Irancy	»		»		»	
V. de Champagne	»		»		»	
Nourrit. des officiers	»		»		9567	7
Froment	»		»		»	»
Seigle	»		»		»	»
Méteil	»		»		»	»
Orge	250	»	»		50	»
Avoine	74766	»	»		21079	30
Son	»	»	»		»	»
Foin	38495	»	»		7280	05
Luzerne	8680	»	»		1348	80
Paille	29335	»	»		3038	94
— d'avoine	»	»	»		»	»
Chandelles	257	»	1	60	511	20
Bougies	53	»	3	»	159	»
Bois, 13 décastères	»	»	200	»	2600	»
Cuirs	»	»	»		1624	4
Bas de laine	»	»	»		»	
Graisse	»	»	»		»	
Huile à gr.	»	»	»		»	
Planches de sapin, 150m	»	»	»		195	5
Charbon de t	»	»	»		»	
Réq. de chev. et voitures	»	»	»		7899	
Tabac	1170	»	»		3833	1
Dépens. div.	»	»	»		3359	8
					162739	5

la Ville par les Troupes allemandes.

Du 2 au 16 mars 1871 :

NATURE DES DENRÉES	QUANTITÉ		PRIX.		TOTAL	
Pain........	3107 k	»	» f	375	1165 f	12
—	22960	»	»	40	9184	»
Bœuf.......	6669	»	1	»	6669	»
—	7879	»	1	20	9454	80
Porc........	»	»	»	»	»	
Pom. de terre	32684	»	»	13	4248	92
Farine......	»	»	»		»	
Riz.........	»	»	»		»	
Haricots....	»	»	»		»	
Sel.........	713	»	»	32	227	10
Café........	717	500	3	60	2578	60
Vin ord., 119 feuillettes	161 h	84	29	42	4760	»
Vin d'Irancy	»	»	»	»	»	
V. de Champagne....	»	»	»		»	
Nourrit. des officiers ..	»	»	»		2812	95
Froment....	»	»	»		»	
Seigle......	»	»	»		»	
Méteil......	»	»	»		»	
Orge	»	»	»		»	
Avoine.....	9500	»	»		2812	50
Son	»	»	»		»	
Foin	»	»	»		»	
Luzerne....	»	»	»		»	
Paille	11660	»	»		1233	29
— d'avoine	»	»	»		»	
Chandelles .	36	»	1	60	57	60
Bougies	16	»	3	»	48	»
Bois, 6 décastères	»	»	200	»	1200	»
Cuirs.......	»	»	»		»	
Bas de laine.	»	»	»		»	
Graisse.....	»	»	»		»	
Huile à gr...	»	»	»		»	
Planches de sapin.....	»	»	»		»	
Charb. de t., 18 hect...	»	»	5	»	90	»
Réq. de chev. et voitures	»	»	»		6500	»
Tabac	»	»	»		»	
Dépens. div.	»	»	»		573	40
					53555	28

RÉCAPITULATION.

NATURE DES DENRÉES	QUANTITÉ		PRIX TOTAL	
Pain	110935 k	500	42174 f	84
Viande........	70904	650	72588	77
Pommes de ter.	95012	»	12743	76
Farine	1135	»	447	60
Riz............	5480	»	3860	50
Haricots.......	1500	»	900	»
Sel............	3256	»	1158	94
Café...........	3261	650	9739	03
Vin ordin., 418 feuillettes...	568 h	48	16720	»
Vin d'Irancy 21 bouteilles...	»		42	»
Vin de Champagne, 30 b..	»		150	»
Nourriture des officiers....	»		22133	40
Froment	2015	»	558	»
Seigle.........	1200	»	270	»
Méteil.........	1112	»	272	»
Orge..........	462	»	94	»
Avoine........	129919	»	37654	15
Son...........	250	»	45	»
Foin	69685	»	12580	45
Luzerne.......	9620	»	1464	10
Paille.........	71794	»	6898	18
— d'avoine..	500	»	30	»
Chandelles....	425	500	780	80
Bougies.......	110	»	330	»
Bois, 26 décastères.......	»		4920	»
Cuirs..........	»		2205	25
Bas de laine...	»		135	10
Graisse........	15	»	21	»
Huile à graiss..	60	»	120	»
Planches sapin 150 m........	»		195	50
Charb. de terre, 18 hectol....	»		90	»
Chev. réquisit., non rendus..	»		5140	»
Réquis. de chev et voitures ..	»		19803	60
Dommages aux voitures.....	»		4000	»
Prix de location de meubles..	»		1875	»
Tabac.........	1170	»	3833	15
Dépenses div..	»		5080	28
TOTAL des dépenses occasionnées par l'occupation ennemie à Auxerre			291054 f	40 c.

II

AVALLON (1)

L'Avallonnais ne devait pas tarder à éprouver le sort de l'Auxerrois. Dès qu'Auxerre fut occupé, les troupes Allemandes envahirent cette partie du département. Lisle, Montréal, Vassy-sous-Pizy, Anstrudes, Sauvigny, furent exposés aux premières incursions.

Le 23 décembre 1870, 5,000 Prussiens quittaient Lisle-sur-Serein et prenaient le chemin de Montréal. A Montréal, on avait tiré sur des éclaireurs ennemis. Il fallait châtier ce village. Au carrefour de la route d'Aisy 150 hommes se détachent de la colonne et arrivent à Montréal.

Ils ont commencé par maltraiter le maire; ce magistrat a reçu sur le front un coup de sabre qui, heureusement, ne lui a pas fait une grave blessure. Une contribution, fixée d'abord à dix mille francs, a été demandée à la commune, mais elle a été réduite à la somme de 5,150 fr. En outre, il avait été réquisitionné tous les chevaux, toutes les vaches, et l'avoine qui pouvaient se trouver dans le pays : cependant il n'a été emmené que 8 vaches et environ 300 doubles-décalitres d'avoine.

Les soldats ont fait, de leur côté, des réquisitions pour leur compte. Ils ont pris environ 150 kilog. de viande chez le boucher, des volailles et d'autres objets dans les maisons particulières.

Un limonadier de Montréal s'est vu emmener sur la place, les mains liées ; pendant une heure et demie on l'a menacé de le fusiller, et son établissement a été saccagé.

Après ces faits d'armes, toute la colonne a gagné Santigny qu'elle a traversé, après avoir détaché de nombreuses reconnaissances qui ont réquisitionné toutes les communes des environs.

Vassy-sous-Pizy et Anstrudes logèrent les Prussiens, qui y passèrent la nuit.

Tous ces villages furent occupés jusqu'au samedi 31 décembre. Une avant-garde emmenant une partie des réquisitions s'était portée jusqu'à Aisy.

Avallon s'attendait chaque jour à recevoir la visite de l'ennemi. Cependant cette fois l'alerte n'eut pas de suites graves; on en fut quitte pour la peur.

Le matin du 25 décembre à 10 heures et demie une personne, venant de Sauvigny-le-Bois à Avallon, annonçait que 20 ou 25 éclaireurs Prussiens arrivaient dans ce village venant du côté de Montréal et se dirigeant sur Avallon.

En effet, une demi-heure après, ces cavaliers apparaissaient à l'entrée du faubourg de Lyon.

(1) Le *Journal d'Avallon* et la *Revue des dépêches et nouvelles* publiés par M. Odobé nous ont fourni la plupart des renseignements qui forment ce chapitre. Nous remercions l'éditeur de ces feuilles de l'empressement avec lequel il nous a aidé en cette occasion.

Après s'être échelonnés sur la route, 8 ou 10 s'arrêtèrent au carrefour de la route de Quarré. Trois se détachèrent et arrivèrent, mousqueton au poing, jusqu'à la promenade des Capucins; là, ils s'arrêtèrent et rebroussèrent chemin pour rejoindre leurs camarades ; quelques minutes après, trois autres cavaliers quittèrent le groupe et s'avancèrent, puis ils firent un à droite, enfilèrent la rue de la Comédie, qu'ils parcoururent au trot; ils gagnèrent alors l'avenue de la gare, où ils prirent le galop pour disparaître par le chemin latéral à la voie ferrée, qui aboutit à la route de Sauvigny.

En passant à Sauvigny, l'officier donna l'ordre à l'adjoint de faire combler la tranchée de la Feuillée, en menaçant la commune d'une contribution de 4,000 fr., si l'ordre n'etait promptement exécuté.

Ces cavaliers appartenaient à un régiment de hussards.

La ville d'Avallon devait être quelques jours plus tard bien autrement éprouvée. Le bombardement et le pillage, telles sont les calamités qui fondirent sur cette malheureuse cité dans la journée du lundi 16 janvier 1870.

Avant de décrire les événements de ce jour néfaste, il nous faut reprendre les choses de plus haut.

Le matin du vendredi 13, quelques éclaireurs prussiens étaient signalés à Sauvigny-le-Bois, et, une demi-heure après, sept ou huit dragons se présentaient à la bifurcation de la route, à l'entrée du faubourg de Lyon. L'un d'eux tira un coup de mousqueton sur le factionnaire du poste qui se trouvait sur la route. Les gardes nationaux, dont les armes n'étaient pas chargées et qui n'avaient pas de munitions, se replièrent comme ils purent, et les dragons s'avancèrent un peu plus loin que l'abattoir en donnant l'ordre d'aller chercher le maire, à quelques citoyens, qui s'empressèrent de ne pas obéir.

Pendant ce temps, une dizaine de militaires, avertis, se mirent en devoir de poursuivre les cavaliers, qui battirent en retraite en essuyant une décharge, dont l'effet fut nul sans aucun doute.

Le soir même, la ville était occupée par quelques troupes françaises.

Ces troupes se composaient de deux bataillons de mobilisés de l'Aube et d'une compagnie de marche de la garde nationale de l'Yonne, sans artillerie, le tout formant un effectif peu important.

Le samedi 14, les choses allaient déjà prendre une tournure plus grave. L'ennemi arrivait en forces imposantes et bientôt Avallon éprouvait les effets de sa fureur.

Nous laisserons parler le journal d'Avallon :

« Samedi 14, entre trois et quatre heures de l'après-midi, une nouvelle reconnaissance prussienne fut rencontrée à Sauvigny, par des fantassins français, et un des cavaliers, plus hardi que les autres, vint, à travers champs, jusqu'auprès du poste d'infanterie établi sur la route de Cussy. Là, il fut tué par un soldat, qui l'étendit d'un coup de chassepot, après avoir essuyé le feu de son mousqueton.

« Deux heures après, alors que la nuit commençait, un demi

escadron de dragons, venant du côté de Cussy-les-Forges, descendait la petite côte qui se trouve en avant du pont de l'étang des Minimes. Au moment où la tête du détachement atteignait le milieu de la descente, une décharge de chassepots partait d'une grand'garde d'infanterie établie là, et faisait rebrousser chemin à l'ennemi, qui abandonna deux morts sur le terrain et dut emmener quelques blessés.

« Dans la nuit de samedi et dans la matinée de dimanche, de nouvelles troupes prirent position à Avallon.

« La journée se passa, non sans quelques alertes, car, en s'en retournant, les cavaliers avaient annoncé leur retour prochain en f rces.

« Vers le soir, une forte colonne fut signalée du côté de Provency. Des dispositions furent prises immédiatement par les chefs militaires, mais après quelques heures d'attente vaine, on crut à une nouvelle fausse alerte et on releva les hommes en laissant seulement des postes d'observation.

« A dix heures, 3,000 à 4 000 Prussiens étaient indiqués (mais, cette fois, bien réellement) comme occupant trois positions toutes à égale distance, environ 12 kilomètres d'Avallon. Douze cents étaient arrivés à Sainte-Colombe ; douze cents à Angely, et douze cents à Montréal. Dans aucun de ces villages on n'avait aperçu d'artillerie, et il est à supposer que les deux batteries que nous avons vues hier, ont rejoint la colonne pendant la nuit.

Nous arrivons enfin à la terrible journée du lundi 16, dont le souvenir ne saurait s'effacer de la mémoire des Avallonnais.

« Lundi, 16, dès quatre heures du matin, les colonnes prussiennes se mettaient en marche. A sept heures les premiers coups de fusil s'échangeaient, du côté du Pavillon, entre l'infanterie allemande et l'infanterie française, qui était de garde, et qui se replia de suite. A sept heures et demie, pendant que nos troupes battaient en retraite abandonnant la ville, l'artillerie, qui s'était établie au-dessous du bois de la Troquette, envoyait sur nous son premier obus, qui passa en sifflant sur la place du Grand-Cours et vint frapper, en éclatant, une maison de la rue Tour-du-Magasin.

« Pendant plus d'une heure un bombardement effroyable s'abattit sur la partie d'Avallon circonscrite entre la promenade des Capucins, la rue des Jardins et la rue de Lyon, jusqu'à l'entrée de la route de Quarré. Cent cinquante obus trouèrent les maisons, enlevèrent les toits, renversèrent les cheminées, brisèrent les appartements : plusieurs bâtiments en reçurent deux, trois ; un entre autres fut touché cinq fois, et dans un quartier, qui mesure à peine deux ou trois cents pas en tous sens, il est, croyons-nous, peu de maisons qui n'aient été atteintes.

« Un petit nombre de projectiles dépassa la promenade des Capucins, et un seul alla jusqu'au collége.

« A part des dégâts considérables, mais exclusivement matériels, nous n'avons eu, de ce côté, à déplorer la mort d'aucun de nos concitoyens, et personne n'a été blessé.

« Et pendant ce temps, la cavalerie prussienne poussait des

reconnaissances à trois ou quatre kilomètres, en fouillant les hameaux environnant la ville ; l'infanterie se déployait à droite et à gauche, nous enserrant dans un cercle de feu, et faisa t sa jonction près de la rivière après avoir garni les hauteurs de la Morlande et des Chaumes.

« Plus de trente mille coups de fusils ont été tirés par les Prussiens.

« Un officier prussien a été tué. Le nombre de leurs blessés n'est pas connu.

« De notre côté, un mobilisé attardé a été tué sur la route de Lormes, et quelques hommes ont reçu des blessures qui ne mettent pas leurs jours en danger.

« A neuf heures et demie les Prussiens entraient à Avallon, musique en tête. Cinq cents cavaliers accompagnaient l'infanterie ainsi que deux batteries d'artillerie, dont six pièces de canon et six obusiers. Une demi heure avant, un officier s'était présenté à la mairie en demandant 18,000 rations à livrer dans l'espace d'une heure et en disant au Maire d'ordonner aux habitants de placer des vivres devant chaque porte.

« C'est ici que doit se placer le plus triste épisode de la prise d'Avallon.

« De dix heures à une heure la ville a été pillée par les quatre mille sacripants déchaînés sur nous. Des magasins de nouveautés, d'épicerie, de mercerie, de quincaillerie ont été dévalisés de fond en comble. Des ateliers de cordonniers, de bourreliers, de selliers ont vu leurs cuirs enlevés jusqu'au dernier morceau. La plupart des maisons particulières ont été entièrement saccagées, et le signal du départ a seul mis un terme aux atrocités des soudards prussiens.

« A une heure, le corps d'armée ennemie avait quitté la ville prenant la direction de Montréal. Il a couché à Vassy, à Pizy et à Moutiers-St-Jean, et, ce matin, il s'est dirigé du côté de Semur ou de Montbard. Il emmenait avec lui une quarantaine de prisonniers, parmi lesquels plusieurs de nos concitoyens, saisis le plus arbitrairement du monde. »

La *Revue des dépêches et nouvelles* ajoute à ce récit les détails suivants :

« A Avallon, plusieurs obus sont tombés au milieu de la chaussée ; mais, heureusement, dans le quartier objectif du bombardement, la circulation était rare, et aucun accident n'a été à déplorer.

« Dans la rue des Jardins, la maison de M. Charles de Labrosse a été trouée en deux endroits : un obus a percé le toit, et un autre est entré dans la chambre à coucher de Mme Belgrand, qui était levée depuis peu d'instants et qui venait de sortir. Après avoir perforé la muraille, au niveau du plancher, dans l'angle de cette pièce, il a éclaté derrière une cheminée prussienne.

« Un des éclats tomba sur le lit et mit le feu aux draps.

« La nièce de Mme Belgrand se trouvait seule dans cette chambre ; sans perdre un seul instant sa présence d'esprit, sans penser qu'elle venait d'échapper miraculeusement à une mort presque certaine, elle s'aperçut, à travers la fumée dont elle était entourée, que le lit commençait à brûler. Saisissant un vase

rempli d'eau, elle en versa une partie sur le linge enflammé, qu'elle acheva d'éteindre en le roulant, et elle répandit le reste sur le parquet qui flambait déjà dans un coin de la chambre.

« La charmante maison que M. Vigoureux a fait construire, l'an dernier, au coin de la promenade des Capucins, en face l'ent ée de l'avenue de la gare, devait attirer l'attention des pointeurs ennemis, et sa position particulière lui a valu l'honneur d'être cinq fois atteinte.

« Un obus, en frappant le sommet du toit, a fait explosion et a soulevé à la fois les quatre cheminées qui couronnent le bâtiment ; un autre est entré par une fenêtre et est allé éclater dans une commode qu'il a pulvérisée. Le mobilier de plusieurs chambres est complètement détruit.

« Un commencement d'incendie s'était manifesté dans des rideaux, mais le propriétaire de la maison est arrivé à temps pour l'éteindre.

« La maison de M. Hottot, celles de M. de Plinval, de M. Aubert ont été frappées plusieurs fois.

« La sous-préfecture a eu une de ses cheminées démolie.

« Un obus a éclaté dans une fenêtre de M. Abel Houdaille, et ses éclats ont laissé autour de chez lui des traces de leur passage : un autre a mis en esquilles une jambe de force de la charpente.

« Le pignon de la maison du télégraphe possède deux trous qui ne sont pas espaces l'un de l'autre de plus de 40 centimètres.

« A l'hôtel du Chapeau-Rouge, le poitrail de la fenêtre d'une écurie a été brisé presque au-dessus de la tête du garçon d'écurie qui attachait un cheval.

« Le toit de l'imprimerie du *Journal* est troué : un mur de la remise de M. André est écrété ; le jambage d'une fenêtre d'un magasin à fourrage de M. Rolley est broyé.

« Les obus ont encore atteint le théâtre, le presbytère de Saint-Martin, les maisons de M. Grangé, de M. Bachelin.

« Le premier qui ait éclaté au-dessus de la ville a frappé une maison donnant d'un côté sur la rue Tour-du-Magasin et de l'autre sur la Grande-Rue.

« Le collége en a reçu un, et c'est le seul qui soit allé aussi loin.

« Dans la rue de Paris, les bâtiments de M. Cadoux, marchand de bois, de M. Barbier. ont aussi été atteints.

« Nous ne pouvons citer toutes les maisons qui ont souffert ; voici les noms de quelques-uns des propriétaires en dehors de ceux dont nous venons de parler.

« Rue des Jardins. — MM. Bonin, Communaudat, Mlle Radigon, Mme Ve Meunier, M. Taquenet-Garnier, Mme Barbier, M. Chanut, M. Prevost.

« Rue de Lyon. — MM. Moreau, Robert, Godenaire, Bierge, Mme André, M. Barban.

« Rue Saint-Martin. — MM. Poitoux, Morin, Schneit.

« Rue aux Moines. — MM. Radot, Allard, Mlle Ravisy.

« Plusieurs obus n'ont pas fait explosion, soit parce qu'ils tombèrent sur la terre molle d'un jardin, soit parce que l'étoupille n'a pas rencontré de corps dur pour faire enflammer le fulminate, et ils ont pu être recueillis intacts.

« Les rues, les cours, les jardins, l'intérieur des habitations, étaient jonchés d'éclats d'obus dont quelques-uns pèsent plusieurs kilos. On en a trouvé incrustés dans les portes, comme on peut encore le voir dans la cour de l'écurie appartenant à M. Taquenet-Garnier, impasse des Jardins.

« A Avallon comme partout, les Allemands ont donné le spectacle de leur goinfrerie.

« S'ils ont dévalisé les magasins de nouveautés, notamment ceux de M. Mathé maire, ils n'ont point épargné les magasins d'épicerie et de confiserie, de pharmacie et surtout ceux de comestibles, qui ont eu beaucoup à souffrir.

« Du saindoux avec des confitures ; du saussisson trempé dans un verre de sirop ; un hareng saur d'une main, un morceau de lard cru de l'autre ; de la moutarde sur des biscuits, voilà ce que nous avons pu voir au milieu de chaque rue. Peu de pain, de la viande à peine cuite ; mais du liquide, beaucoup de liquide : vin blanc, vin rouge, schnap, cognac, ils ont avalé jusqu'à de la présure, de la benzine et même de l'eau de sedlitz !

« Les Prussiens ont fouillé plusieurs personnes en s'emparant de ce qu'ils trouvaient sur elles à leur convenance : argent, montres ou bijoux. »

A leur décharge, il faut dire que la discipline était aussi rigoureuse chez eux que l'estomac était vaste. A midi sonnant, un coup de clairon, et tout rentrait dans l'ordre comme par miracle.

Dès le mardi 17 au soir neuf des prisonniers avallonnais étaient rendus à leurs familles.

M. Nailly, officier d'artillerie, grièvement blessé à Sedan et en traitement dans sa famille, avait été brutalement enlevé alors que sa position devait commander le respect à tout ennemi qui doit connaitre les égards dûs au militaire hors d'état de porter les armes, et, malgré les observations des personnes les plus recommandables, le général prussien persista à le retenir prisonnier. C'est à Montjalin seulement, après lui avoir fait parcourir huit kilomètres, qu'il consentit à le laisser revenir.

Les autres prisonniers civils, au nombre de onze, furent emmenés, le jour même, à Moutiers-St-Jean, où on les enferma dans une chambre. M. le maire, informé de leur présence, put leur faire parvenir du pain et du vin.

Le lendemain, ils se remirent en marche avec la colonne. Arrivées près d'Athie-sous-Mouthiers, les troupes s'arrêtèrent, et on installa sur un chemin vicinal, près de la route, une sorte de conseil de guerre qui entendit les dépositions de chacun des soldats qui avaient arrêté un de nos Avallonnais.

A la suite de cette instruction sommaire, on renvoya immédiatement neuf personnes, et on en conserva deux : M. Billardon, propriétaire à Avallon, et M. Martin, de Cousin-le-Pont.

Avallon ne devait plus revoir les Prussiens. Pendant l'armistice cette ville eut l'heureuse chance de se trouver dans la zône neutre.

III

JOIGNY.

Le 10 novembre, les mobilisés quittent Joigny pour se rendre à Auxerre, bien pourvus de bonnes vareuses et de guêtres, grâce au dévouement des Dames de Joigny, qui travaillèrent nuit et jour à préparer des effets d'équipement. L'ennemi se rapprochait et était signalé à Brienon, Saint-Florentin, etc.

Un fait de guerre qui pouvait avoir les conséquences les plus désastreuses en même temps que les plus inutiles au point de vue du résultat général, précéda l'occupation de Joigny par les troupes allemandes.

La plupart de ceux qui prirent part à l'affaire d'Esnon obéissaient assurément à un louable sentiment de patriotisme. Mais ils ne se préoccupaient pas assez des moyens raisonnables de résistance qu'on pouvait opposer à un envahisseur aussi formidablement pourvu de tous les moyens d'attaque.

Nous empruntons les détails de cette affaire au récit qui en a été fait dans le *Journal de Joigny*, par M. Bérillon, sous ce titre : *Résumé de diverses notes pouvant servir à l'histoire de Joigny pendant l'invasion*, récit dans lequel l'auteur avec beaucoup d'obligeance nous a autorisé à puiser.

« En apprenant qu'un certain nombre de villes s'étaient laissé envahir et réquisitionner par une poignée de uhlans, la presque unanimité des habitants de Joigny s'étaient bien promis que notre ville ne subirait pas une pareille honte.

« Malgré les radotages de quelques vieux bonapartistes rendurcis qui cherchaient à expliquer les défaillances de ces villes, radotages qu'à ce moment là on n'eût pas fait entendre impunément en public, la garde nationale avait depuis longtemps résolu de n'ouvrir les portes de la ville que devant une véritable armée et de combattre avec la plus grande énergie si l'ennemi ne s'approchait qu'au nombre de quelques centaines d'hommes.

« Seulement, afin d'épargner à notre cité les dommages auxquels elle eût été exposée si l'on s'était battu à ses portes et dans ses rues, il avait été sagement convenu, dès le commencement, que, le cas échéant, on marcherait à la rencontre de l'ennemi pour l'attaquer dans un endroit favorable, le plus loin possible de la ville.

« Telles étaient les dispositions des habitants de Joigny vers le 16 novembre, lorsque l'on apprit que quelques cavaliers prussiens parcouraient les communes des environs de Saint-Florentin et les réquisitionnaient. Tous ceux pour qui le mot de patrie n'est pas vide de sens, se préparèrent à combattre.

« Par suite de démissions et du départ des mobilisés, chaque compagnie de la garde nationale se trouvait avoir à élire quelques officiers et sous-officiers. L'après-midi du 17, jusque vers trois ou quatre heures, fut employé à ces élections.

« La réunion de cinq ou six cents hommes de la garde nationale à la mairie eut pour résultat de surexciter tout le monde, les plus ardents entraînant les autres.

« Par suite de l'élection au grade de colonel de la légion de M. Lefebvre-Mocquot, qui était commandant, il y avait lieu aussi de procéder à l'élection d'un chef de bataillon. Tous les officiers et tous les délégués des compagnies se trouvaient réunis.

« Le télégraphe avait fait savoir que trois cents prussiens avaient fait leur entrée à Saint-Florentin, dans la matinée, et que les employés du télégraphe avaient dû se replier avec leurs appareils. D'un autre côté, on avait été prévenu que ces cavaliers semblaient marcher sur Brienon.

« L'assemblée, consultée par le colonel, après diverses observations faites par plusieurs membres, décida, à l'unanimité, que l'on irait dès le lendemain au-devant de l'ennemi, sur la route de Brienon. A trois heures du matin, on devait battre le rappel; à quatre heures, aurait lieu la distribution des cartouches, avant le départ. Des voitures avaient été mises à la disposition du bataillon pour les bagages et les munitions. Le chef de bataillon de Cézy, celui de Bassou et celui de Laroche avaient reçu l'ordre de convoquer immédiatement leurs hommes pour venir se joindre à ceux de Joigny.

« Des francs-tireurs montévidéens étaient, disait-on, à Auxerre l'avant-veille. Le colonel Lefebvre adressa au préfet le télégramme suivant :

« La garde nationale de Joigny vient de décider que demain
« matin, à quatre heures, elle marchera au-devant des Prussiens,
« à Brienon. Envoyez, pour nous appuyer, tous les francs-tireurs
« disponibles. — Renseignements. »

« Quelques instants après, il reçut cette réponse laconique :

« Il n'y a point de francs-tireurs à Auxerre. »

Il n'y avait rien là qui pût déterminer la garde nationale à changer de résolution, et le colonel à ne pas se conformer aux ordres du général commandant le département, dont les dépêches de chaque jour recommandaient de résister à l'ennemi, partout où il se présenterait, et de se replier avec les armes et les munitions, dans le cas où l'on ne se trouverait pas en force.

« D'un autre côté, par les éclaireurs envoyés à Brienon, on avait appris que pas un seul Prussien n'avait couché dans cette dernière ville; qu'il y en avait seulement deux ou trois cents à Champlost et autant à Avrolles.

« La garde nationale, prévenue de l'expédition projetée pour le lendemain, avait pris toutes ses mesures. On avait garni les sacs et les cartouchières, chacun portait deux jours de vivres, et nous connaissons plus d'un père de famille qui ne se coucha pas, qui mit ses affaires en ordre par écrit, comme quelqu'un qui est disposé à faire son devoir et qui sera exposé à ne plus revoir les siens.

« Pas besoin de dire si cette nuit-là les enfants et les femmes versèrent des larmes dans l'attente de ce qui allait se passer.

« Vers trois ou quatre heures, au son des clairons et des tambours, à peu près tout le monde fut sur pied.

« Les quatre compagnies de Joigny et celle des pompiers ayant le colonel à leur tête, arrivèrent à la pointe du jour à Laroche, où ils rallièrent le bataillon de cette commune.

« Après un conseil des principaux officiers, présidé par le colonel, il fut décidé que l'on irait prendre position sous les petits bois qui bordent de chaque côté la route nationale au-dessous de la ferme de Chaumançon. La place était parfaitement choisie.

« A propos de la place où les gardes nationaux avaient résolu d'attendre les Prussiens, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, très-peu de temps après le 18 novembre, des troupes régulières, ayant pour les commander des officiers qui devaient s'y connaître, vinrent prendre position dans le même endroit ; qu'ils y exécutèrent quelques travaux de défense, et qu'ils y restèrent plusieurs jours.

« C'est même de là qu'ennuyés d'attendre inutilement l'ennemi, les francs-tireurs du Doubs, sous la conduite de M. Ordinaire, leur intrépide commandant, sortirent pour surprendre nuitamment et faire en partie prisonnière la garnison d'Auxon, alors commandée par le fameux capitaine Couvreur, l'incendiaire de la *Colombine*.

« Mais, revenons à nos gardes nationaux.

« Vers neuf heures, le colonel fit faire halte à gauche de la route, au bas d'une colline dont le sommet est au commencement d'un plateau qui s'étend à plusieurs lieues. On se trouvait à proximité de terrains coupés de fossés et plantés de petits bois de vernes, d'acacias, de saules et de peupliers, à l'abri desquels on pouvait se placer pour faire fructueusement le coup de fusil. Ordre fut donné de former les faisceaux, et chacun prit lestement son repas du matin.

« Quelques sentinelles avaient été placées sur la hauteur, et, comme de là, la vue s'étend fort loin, il n'y avait point de surprise possible dans cette direction.

« D'un autre côté, des hommes sûrs, conformément à l'ordre reçu, avaient marché en avant et jusqu'à Esnon. Ils avaient pour mission d'envoyer tous les renseignements qu'ils trouveraient l'occasion de recueillir ; à l'approche de l'ennemi, ils devaient se replier.

« Au moment où l'on finissait de déjeûner, le bataillon de Cézy arrivait prendre sa place à la suite des deux autres. Toute la colonne, réunie sur la route, se disposa à continuer sa marche vers Esnon.

« En attendant le rapport des éclaireurs, et afin de modérer l'impatience de ses hommes et de les conserver tous sous sa main, le colonel fit exécuter différentes manœuvres, des marches, des contre-marches.

« Vers dix heures, les trois bataillons s'avançaient dans la direction de Laroche ; le bataillon de Joigny venait à la suite des deux autres, sa compagnie de pompiers formant l'arrière-garde. On commençait à penser que les Prussiens avaient probablement pris la route directe de Brienon à Sens, par Arces, lorsque l'on vint annoncer la présence d'un petit nombre de leurs éclaireurs aux abords d'Esnon.

« L'ordre fut immédiatement donné de faire demi-tour et chacun se prépara à combattre de son mieux.

« Arrivés à Esnon, on apprit par des éclaireurs, qui, sans doute n'en avaient pas aperçu davantage, que trois cents Prussiens seulement venaient d'arriver et se tenaient embusqués derrière le château ; que d'autres, en nombre à peu près égal, avaient été vus dans la direction du canal.

« Les pompiers et la quatrième compagnie s'élancèrent alors au pas de course, dans un chemin à gauche de la route, et gravirent un champ de betteraves dont la terre était détrempée par les pluies, ce qui ne permettait d'avancer qu'avec beaucoup de fatigue.

« Pendant ce temps, les autres compagnies de Joigny, suivies du bataillon de Laroche, s'embusquaient dans les bois, à gauche et à droite de la route, ou couraient à la rencontre de l'ennemi, la baïonnette en avant, dans la direction du canal.

« Près du château, un petit bois masquait les Prussiens.

« Beaucoup d'hommes voulaient s'engager dans ce bois pour le fouiller et s'y embusquer. On leur fit comprendre qu'à cause de son peu d'étendue, ils s'exposeraient à y être cernés et pris.

« Quelques-uns cependant y pénétrèrent et y firent bravement le coup de fusil ; mais n'ayant pu opérer à temps leur retraite, parce que l'épaisseur des broussailles leur avait dérobé les mouvements de l'ennemi, ils y succombèrent victimes de leur courage et de leur dévouement.

« Les éclaireurs et les hommes isolés de toutes les compagnies qui se trouvaient à proximité, accoururent se rallier à la colonne et l'on se disposa à tourner le bois.

« L'ordre fut donné de se déployer en tirailleurs.

« Grâce au dévouement des capitaines et à la bonne volonté des hommes, les pompiers et la 4e compagnie avaient été assez bien exercés. Aussi se déployèrent-ils, surtout les pompiers, avec le calme et le sang-froid de vieux soldats, chacun prenant et conservant parfaitement sa distance.

« Tout le versant de la colline fut en un instant couvert par une ligne d'environ 300 hommes, s'avançant à la baïonnette et résolûment en arc de cercle, la droite au petit bois et la gauche couvrant le sommet de la côte, afin de se garder contre la cavalerie dont on voyait quelques éclaireurs galoper au loin.

« Jusque-là on ne pouvait savoir à combien d'ennemis l'on allait avoir affaire. Dissimulés par le bois et les accidents de terrain, ils ne pouvaient être aperçus.

« En se rapprochant du plateau qui commence au sommet de la colline on vit un peu plus clair.

« L'ennemi était là, à moins de deux cents mètres, confiant en sa supériorité numérique, mais étonné, inquiet, hésitant, parce qu'il ignorait à qui il allait avoir affaire.

« Au premier plan, se présentaient deux lignes de tirailleurs, cherchant à se dissimuler derrière des tas de cailloux, de betteraves ou de fumier. Pour les soutenir une batterie d'artillerie prenait position à l'entrée d'Esnon. Au second plan, on apercevait une réserve formidable d'infanterie, formant plusieurs groupes

compacts. Un peu plus haut, à gauche, se massaient plusieurs escadrons de cavalerie, dont l'intention évidente était de tourner les assaillants par la route de Brion.

« Il n'était pas difficile de reconnaitre que la lutte se présentait dans des conditions par trop inégales. Cependant, pleins d'ardeur et de patriotisme, frémissant de haine contre l'étranger, dont la présence souillait le sol sacré de notre vieille Bourgogne, les gardes nationaux engagèrent le combat.

« Alors commença un concert qui n'a jamais déplu à des oreilles françaises, et que les moins braves eux-mêmes se rappelleront sans doute avec quelque orgueil toute leur vie.

« Quelques coups de fusil, tirés par nos sentinelles avancées, en avaient été le prélude.

« Une clameur immense, étrange, sauvage, effrayante, répercutée par tous les échos de la vallée, répondit à ce prélude.

« C'étaient 5 à 6,000 gosiers tudesques, saturés de *schnaps*, qui poussaient leur cri de guerre et appelaient à la rescousse les 25 à 30,000 Poméraniens de Frédéric-Charles, armés de 150 canons, dont ils composaient l'avant-garde et dont ils étaient suivis de près.

« Sur une étendue de près de deux kilomètres, la fusillade des gardes nationaux leur donna la réplique et continua active, incessante, acharnée.

« Les fusils à aiguille n'étaient pas en reste.

« Si l'on ajoute à cette musique les cris : en avant! poussés par tout ce qui était debout, le bruit des tambours et des clairons sonnant une charge désespérée, les notes lugubres du tocsin retentissant dans les clochers du voisinage, et la grande voix du canon que l'ennemi faisait entendre comme pour servir de basse à ce chœur formidable et en marquer la mesure, on aura une idée à peu près exacte de ce dont les habitants d'Esnon furent les témoins auriculaires pendant près d'une heure et demie.

« Pendant que les pompiers et la quatrième compagnie déployés en tirailleurs faisaient le coup de fusil derrière la garenne d'Esnon, beaucoup d'autres gardes nationaux, protégés par les maisons du village et par les bouquets d'arbres au milieu desquels il est bâti, commençaient le feu contre ceux des chasseurs verts que l'on apercevait à portée.

« C'est aussi au même instant, que les officiers de la 1re et de la 2e compagnie, comprenant l'importance du pont du canal, situé à droite de la route d'Esnon à Brienon, donnèrent l'ordre de s'y porter afin de le défendre. On s'y élança au pas de course. Une partie des bataillons de Bassou et de Laroche y étaient déjà.

« Abrités contre une véritable grêle de balles, par les parapets du pont, par les levées qui bordent le pont de chaque côté et par le remblai assez élevé du chemin de fer, nos hommes ripostèrent avec beaucoup de vigueur, et leur fusillade devint bientôt aussi vive que celle de l'ennemi.

« Grâce à la chaussée du chemin de fer, derrière laquelle ils étaient parfaitement à couvert, beaucoup purent remonter dans la direction de Brienon jusqu'en face de la ferme de Pré-Martin, située entre le canal et la route nationale.

« Les Prussiens, embusqués autour de cette ferme, ne tardèrent pas à y être canardés avec d'autant plus de pertes qu'ils se trouvaient à une distance de moins de deux cents mètres de nos fusils.

« Les réserves ennemies, massées dans le bois qui commence tout près de cette ferme, de l'autre côté de la route, durent aussi être atteintes, car on tirait dans leur direction.

« Malgré le sifflement incessant des balles prussiennes, on prenait goût à la fête, et l'on était décidé à tenir bon et à pousser en avant, aussitôt que l'on verrait l'instant favorable, lorsque la voix brutale du canon, sur lequel on ne comptait pas, se mit de la partie.

« Un assez bon nombre de boulets creux qui vinrent éclater près du pont, d'autres au milieu du village et d'autres encore sur la ferme de Chaumançon, donnèrent à réfléchir à nos miliciens, qui, malheureusement, n'étaient guère familiarisés avec un bruit pareil : presque tous, pour la première fois de leur vie, entendaient et voyaient l'artillerie d'aussi près.

« Pour combler la mesure, les hauteurs de Pré-Martin se couvraient d'une cavalerie nombreuse, suivie d'une infanterie plus nombreuse encore. Escadrons et bataillons s'avançaient lentement, au pas, mais résolûment, en dépit des balles qu'on leur adressait et qui, probablement, n'arrivaient jusqu'à eux qu'en fort petit nombre.

« Quand on vit cette multitude d'ennemis s'allonger comme un interminable serpent noir, quand on les vit onduler sur les hauteurs et dans les plis du terrain, quand on comprit le mouvement tournant qu'ils se disposaient à exécuter, chacun reconnut que c'était à une véritable armée que l'on avait affaire, et que le parti le plus sage était de se replier en se couvrant le mieux possible.

« Les cartouchières n'étaient pas encore vides : c'était dur de s'en revenir ainsi. Toutefois, à la voix des chefs ordonnant la retraite, on se résigna, non sans avoir salué de quelques bonnes décharges les ennemis les plus rapprochés,

« Un certain nombre d'acharnés ne voulaient pas en démordre. Après avoir battu en retraite pendant quelques instants ils traversaient le canal sur de légers bateaux, que, dès la veille, les gardes nationaux de Laroche y avaient disposés de distanee en distance, et retournaient sur la lisière des bois faire le coup de fusil tant qu'ils avaient des cartouches, puis ils revenaient.

« Plusieurs restèrent assez longtemps aux abords de la tranchée creusée en deçà d'Esnon, à tirailler contre ceux des ennemis qui mettaient trop d'empressement à vouloir la franchir et à poursuivre leur route sur Joigny. Puis les munitions venant à manquer, ils se replièrent comme les autres.

« Cependant quelques-uns de nos tambours et de nos clairons restés seuls ou à peu près au milieu des petits bois les plus épais, continuaient à battre et à sonner la charge comme des forcenés, et il est probable que c'est à leur formidable tapage qu'ils durent de ne pas être faits prisonniers.

« En inquiétant ainsi l'ennemi, ils permirent à leurs camarades

de rentrer à Joigny sains et saufs, avec armes et bagages, et sans que la cavalerie, qui avec un peu d'audace eut pu les prendre tous au pont de Cheny ou à Laroche, osât les poursuivre. Elle était trop prudente pour laisser derrière elle, sans qu'ils eussent été bien fouillés, les petits bois qui se succèdent d Esnon à Laroche, surtout lorsqu'il en sortait un bruit si belliqueux. Grâce à la souplesse de leurs jambes, ces clairons et ces tambours purent rentrer en ville presque en même temps que les autres et sans s'être laissé joindre par les Prussiens, qui leur auraient probablement fait un mauvais parti.

« La plupart des gardes nationaux qui combattirent au pont d'Esnon, revinrent à Joigny en suivant le chemin de fer, derrière lequel ils se trouvaient à l'abri des balles et protégés contre la cavalerie par le canal qui suit la ligne jusqu'à Laroche.

« Un certain nombre, moins bien inspirés, se risquèrent à traverser une plaine découverte, où rien ne pouvait les garantir contre les projectiles ennemis, pour gagner les bois qui bordent l'Armançon. Ils passèrent cette rivière à la nage ou avec de l'eau jusqu'au menton, et allèrent cacher leurs armes et leurs uniformes à Ormoy, à Cheny, à Bonnard ou à Bassou. Il convient de dire ici qu'ils n'eurent qu'à se louer de l'empressement que les habitants de ces communes mirent à leur venir en aide, à les réconforter et à leur fournir des vêtements, au moyen desquels ils purent, sans être inquiétés, rentrer à Joigny le soir même ou le lendemain.

« Les pompiers, la 4e compagnie et tous les autres gardes nationaux qui étaient derrière la garenne d'Esnon, se trouvèrent les plus exposés. Ils le furent d'autant plus qu'ils occupaient un terrain découvert et qu'ils avaient affaire à la cavalerie.

« Aussi est-ce là que furent frappés en combattant un trop grand nombre de braves enfants de Joigny.

« Voici les noms de ceux qui sont morts et dont leurs concitoyens sauront garder le souvenir :

« Tripier Auguste ; Collat Auguste ; Villette Jules, et Petit Prosper.

« Ceux qui ont été très - grièvement blessés sont : Obert, Laforgue dit Lectoure et Michel.

« Comme on le voit, nos pertes de ce côté, pour Joigny seulement, furent grandes. Si elle ne le furent pas davantage, on peut l'attribuer à la bonne contenance de ceux qui soutinrent la retraite.

« Quand les cavaliers qui les poursuivaient à coups de mousqueton et les suivaient pas à pas, faisaient mine de vouloir les serrer de trop près, ils n'avaient qu'à se retourner, à les mettre en joue et à leur envoyer quelques balles pour les voir se retirer au galop. Ils ne tardèrent même pas à les perdre de vue, ce qui leur permit de retourner à Joigny assez à temps pour pouvoir mettre leur équipement en lieu sûr. »

Cette tentative de résistance, toute louable qu'elle fût, ne pouvait avoir d'autres résultats. L'ennemi entrait à Joigny le lendemain, et, sauf de courts intervalles, ne devait plus quitter cette malheureuse cité qu'après la signature de la paix.

Dans cette première occupation qui ne dura que jusqu'au 23, irrités sans doute de l'affaire d'Esnon, les Prussiens se montrèrent brutaux, exigeants et grossiers.

Ils commencèrent par exiger une contribution de 200,000 fr. La ville, écrivait-on au Journal la *Constitution*, est dans la désolation ; nombre de maisons ont été dévalisées à Joigny et dans les environs. Les Prussiens ont fait de 40 à 50 prisonniers parmi les gardes nationaux ; ils demandent 26,000 francs pour leur rançon.

Hier lundi, 21 novembre, les officiers, en train de déjeûner, ont reçu des nouvelles qui ont paru leur causer une très-désagréable impression, puis ils sont partis à la hâte, ne laissant que mille fantassins environ, postés dans les casernes.

A Cézy, les Prussiens ont fusillé un habitant qu'ils ont trouvé vêtu d'un uniforme de garde national ; ils ont dévalisé le château.

On cite une maison dans laquelle ils ont monté huit feuillettes de vin au premier étage, dans un salon ; ils y ont bu et l'ont souillé d'ordures. Des faits de ce genre se sont reproduits plusieurs fois.

Les environs ont eu beaucoup à souffrir. A Laroche l'ennemi a envahi la gare et tué un employé.

En passant devant St-Julien-du-Sault, les Prussiens eurent l'idée d'aller rançonner ce chef-lieu de canton ; mais plusieurs planches du pont ayant été enlevées, l'artillerie fut arrêtée, et l'infanterie seule put passer ; elle se mit en position sur une éminence et commença un feu de mousqueterie auquel il ne fut pas répondu. Ils entrèrent ensuite dans le pays et imposèrent une contribution de trente-mille francs, arrêtant le maire M. Coste, auquel ils demandèrent de souscrire un engagement de trois mille francs pour sa rançon personnelle. M. Coste ayant signé l'engagement, ils le relâchèrent, puis ils reçurent l'ordre de le reprendre : mais ils ne purent heureusement le trouver avant leur départ.

Le fait le plus odieux est celui dont les Prussiens se sont rendus coupables à Villeneuve-sur-Yonne :

Le vendredi, 18 novembre, une colonne de 600 hommes environ, commandée par le major Lehmann, se détacha du corps occupant Sens et se dirigea sur Villeneuve-s.-Yonne.

La garde nationale crut devoir se porter à la rencontre de l'ennemi et se posta sur le plateau de Chaumes, en avant de la ville. Les Prussiens avaient 6 canons. Ils en détachèrent quatre qui allaient balayer le plateau ; après quelques décharges de mousqueterie, les gardes nationaux se retirèrent ; trois Prussiens ont été tués, un garde national, du nom de Lambert, blessé.

Les quatre canons furent braqués sur la ville qui parlementa ; les Prussiens exigèrent, pour sa rançon, une somme de quarante mille francs. Les habitants de Villeneuve-sur-Yonne ne purent satisfaire immédiatement à cette exorbitante prétention, et versèrent dix mille francs ; il leur fut donné jusqu'au jeudi pour le paiement total.

Les officiers étaient encore à dîner à l'hôtel du Dauphin, lors-

qu'on vint leur annoncer que quatre francs-tireurs avaient été pris. Sans se déranger de son repas, le plus élevé en grade répondit : « qu'on les fusille ! » Cet ordre barbare fut aussitôt exécuté devant la maison de M. Pondoux.

Ce qui rend cette exécution plus odieuse, et lui donne le caractère d'un véritable assassinat, c'est qu'il s'agissait de gardes nationaux qui avaient éte arrêtés au moment où ils regagnaient la commune de Villecien, leur résidence.

Deux d'entr'eux étaient vêtus de l'uniforme ; l'un portait les galons de sergent ; tous deux avaient des livrets établissant leur caractère, et portant les noms des hommes de leur compagnie.

Les malheureux qui furent victimes de cet acte abominable sont les nommés Edouard Veuillot, Casimir Fauvel, Hippolyte Leclair et Narcisse Regnault.

Le village de Coulours, du canton de Cerisiers, en pleine forêt d'Othe, fut littéralement saccagé, dans les circonstances que nous allons raconter :

Le 29 novembre, 30 à 40 Prussiens furent détachés de la garnison de Villeneuve-l'Archevêque pour aller faire des réquisitians à Coulours et à Vaudeurs, Je ne parlerai pas de ce qui se passa à Vaudeurs, ceci étant tout à fait secondaire.

Pendant la journée, les Prussiens qui étaient restés à Coulours s'occupèrent à faire des réquisitions de foin et d'avoine, et de faire charger les voitures par les habitants pour les conduire à Villeneuve l'Archevêque.

Des francs-tireurs au nombre de 150 environ, qui se trouvaient dans la forêt d'Othe, avaient été avertis par leurs éclaireurs de ce qui se passait. Ils prirent les armes et arrivèrent à Coulours à à 4 h. 1/2 ou 5 heures du soir ; quelques coups de feu furent tirés en l'air pour avertir les habitants qui étaient mêlés aux Prussiens d'avoir à se retirer ; le cri de sauve les Français fut prononcé, et aussitôt le feu commença ; mais les Prussiens en grande partie se sauvèrent en même temps que lés Français.

On a trouvé 3 morts et deux blessés prussiens ; un des blessés est mort depuis. Un vieillard du pays a été tué par le feu des Prussiens ; les francs tireurs n'ont subi aucune perte.

Au même moment les voitures de réquisitions de Vaudeurs arrivaient, mais les Prussiens ont tout abandenné et se sont sauvés.

Le lendemain, 30 novembre, 3 à 400 Prussiens partirent de Villeneuve, se déployérent en tirailleurs dans la plaine et marchèrent sur Coulours. Avant d'arriver au village, ils trouvèrent dans les champs un homme du pays, firent feu dessus, et le laissant mort cernèrent le pays en l'enveloppant dans leur ligne de tirailleurs.

Une fois entrés dans le pays, ils rassemblèrent tous les hommes du village, les firent mettre en rang, et les enfermèrent dans une cour clos de murs.

Quelques femmes s'étaient cachées dans le clocher de l'église ; les Prussiens les ayant entendues causer et croyant avoir affaire à des francs-tireurs, firent feu dessus. Aussitôt qu'ils se sont

aperçus de leur méprise, ils ont cessé le feu et fait déscendre ces femmes ; une d'elles avait été blessée, le médecin prussien l'a fait transporter chez elle, a mis un factionnaire à la porte, lui a pansé sa blessure, et a laissé le factionnaire avec ordre d'empècher le pillage dans la maison.

Il y a eu 4 heures de pillage dans le pays. Quelques maisons ont été épargnées; une où il y avait un blessé prussien; une autre où il y avait des malades; une ou deux autres où des Prussiens s'étaient réfugiés la veille et où il ne leur avait pas été fait de mal.

Il y a eu 4 ou 5 maisons dont les maîtres étaient absents et où tout a été cassé, brisé, massacré.

Les Prussiens ont emmené une trentaine de chevaux, avec leurs harnais, les voitures, tout le mobilier qu'il leur a plu de préndre, des vaches, des moutons, etc.

Ils ont imposé le pays de 20,000 francs, et ont emmené 5 personnes en ôtage; mais ils les ont rendues contre le paiement des 20,000 francs.

Le pays devait être brûlé; un soldat prussien a expliqué l'affaire au commandant de place de Villeneuve, et lui a fait comprendre que les habitants n'avaient pris aucune part à l'affaire; c'est ce qui a sauvé le pays de l'incendie.

Le commandant a envoyé un courrier à Coulours avec des ordres nouveaux. Quelques chevaux ont été rendus. Les habitants réclamaient pour ne pas payer les 20,000 francs et s'appuyaient sur les dires du soldat; mais le chirurgien avait trouvé sur les blessés et sur les morts des blessures faites avec du plomb de chasse, et le commandant n'a pas voulu lever la contribution.

Un corps de francs-tireurs commandé par M. Juffin de Sens échangea quelques coups de fusil avec l'ennemi dans les environs de Sépeaux. Voici le rapport de M. Juffin lui même sur cet engagement.

« Saint-Aubin-Châteauneuf, 22 novembre 1870.

« Avertis qu'un nombreux détachement ennemi se dirigeait sur la route de Villefranche, nous sommes allés à sa rencontre entre Sépeaux et Chevillon, dimanche soir.

« A quatre heures du soir, nous attaquions l'arrière-garde, qui se replia sur Sépeaux.

« Prévenu de cette attaque, le gros du détachement revenait sur ses pas, et, à la nuit, vint nous attaquer dans notre embuscade, les *bois de la Tourelette*, en face de l'étang de Sépeaux.

« Ils entrèrent dans les bois en poussant des cris terribles, de véritables hurlements.

« Pendant qu'une partie de ma compagnie gardait l'autre extrémité, j'attendis avec une autre partie ces batteurs de bois, que nous laissâmes approcher jusqu'à nous. Un gentil feu de peloton qui leur tua quatre hommes dont le chef, les fit cesser leurs hurlements affreux, et les fit battre en retraite.

« La nuit protégea notre retour au rendez-vous, La Ferté Loupière, d'où nous gagnâmes le village de Sommecaise.

« Deux de nos hommes, un caporal et un soldat, manquent encore à l'appel.

« Les ennemis ont eu, en tout, huit morts, et environ vingt-deux blessés.

« Une dépouille tombée entre nos mains nous apprit que nous avions eu affaire au 2e bavarrois (cavalerie et infanterie).

« Le capitaine-commandant,

« A. JUFFIN. »

Le 24 novembre au matin, l'ennemi évacuait Joigny, se dirigeant en deux colonnes vers Montargis par Charny, et vers Sens. Il n'y a laissé qu'une faible garnison pour assurer le paiement de la contribution. Le corps d'armée qui avait occupé Joigny n'était pas de moins de 25,000 hommes.

Le détachement restant à Joigny était en communication avec Sens qui était occupé par un corps considérable, muni d'une puissante artillerie.

Voici deux placards qui furent affichés sur les murs de Joigny par ordre du commandant prussien et dont nous avons pu nous procurer copie :

1er placard.

AVIS.

Le Maire de la ville de Joigny porte à la connaissance du public l'arrêté suivant pris par M. le Commandant de Place :

Art. 1er. — Toute communication entre Joigny et Auxerre est supprimée.

Art. 2. — A dix heures du soir, tous les cafés et restaurants doivent être fermés.

Art. 3. — Durant la nuit, c'est-à-dire de dix heures du soir jusqu'à six heures du matin, personne ne doit rester hors de sa maison.

Art. 4. — Toute contravention aux dispositions ci-dessus sera punie conformément au droit.

Joigny, le 6 décembre 1870.

Le Maire,

CHAUDOT.

2e placard.

Le maire de la ville de Joigny porte à la connaissance du public qu'il a reçu la communication suivante, avec recommandation de la faire afficher :

Les personnes qui auraient affaire à M. le Commandant de place devront préalablement s'adresser au Maire, et ce magistrat devra remettre à ces personnes une carte énonçant leur nom et l'objet de leur demande.

Cette carte ne devra être remise par le Maire qu'aux personnes qui lui offriront la garantie qu'elles n'entreprendront rien d'hostile contre les troupes allemandes.

Joigny, le 7 décembre 1870.

Le Maire, CHAUDOT.

Le Commandant, ŒRRSCHEGEL.

Mais à ce commandant devait en succéder un autre qui laisserait dans la mémoire des habitants de Joigny de plus tristes souvenirs encore.

C'est le commandant Couvreur, d'origine française, dit-on, et dont la famille, qui était protestante, aurait émigré en Allemagne après la révocation de l'édit de Nantes.

« S'il est un nom que la ville de Joigny et les communes de tout l'arrondissement n'oublieront de longtemps, lit-on dans le *journal de Joigny*, c'est, sans contredit, celui du capitaine prussien Couvreur, nommé commandant d'étape à Joigny, à la suite de ses exploits d'Auxon, où, on se le rappelle, il fit incendier un grand nombre de maisons.

« On peut dire de ce séide de Bismark qu'il avait la monomanie de l'incendie.

« Les ruines de la *Colombine*, qu'il ordonna froidement d'incendier après la destruction du pont de Laroche par les mobilisés, sont encore fumantes, et, en partant hier soir, à trois heures, par le chemin de fer, il a pu voir errer autour de ces ruines des femmes et des enfants inoffensifs qu'il a réduits à la misère.

« L'autre semaine, parce que deux ou trois cents mobilisés de l'Aube, licenciés et rentrant dans leurs foyers, étaient passés en csrps à Saint-Florentin, ayant à leur tête leurs officiers à cheval avec leur épée, on le vit à la mairie menacer en rugissant, si pareil fait se renouvelait, de brûler les quais de Saint-Florentin et de Paris.

« Hier encore, le cheval d'un officier prussien de passage ayant été perdu, il ordonna que la ville lui en fournît immédiatement un autre pour le remplacer, ou sinon il ferait tort à la ville de Joigny d'une trentaine de mille francs en brûlant les réquisitions et l'état des dépenses occasionnées à la ville par le passage des troupes allemandes depuis la signature des préliminaires de paix, état de dépenses qu'il avait entre les mains pour le régulariser.

« C'est à ne pas y croire. Il paraît qu'hier il se présenta à la mairie pour faire ses adieux à la ville. On affirme qu'il en sortit les larmes aux yeux : le remords sans doute était cause de ces larmes. Ce qui est certain, c'est qu'il laissa écrit en langue allemande un billet dont voici la traduction :

« A la ville de Joigny,

» Sur le point de partir, j'adresse à la ville de Joigny un cordial adieu et je souhaite ardemment que les maux dont cette cité a eu à souffrir de la guerre puissent prochainement trouver leur remède dans les bienfaits et les bénédictions de la paix.

« Joigny, 24 mars 1871.

« Signé : COUVREUR, commandant. »

Joigny, comme Sens et Auxerre, subit le passage de l'armée du prince Frédéric-Charles lorsqu'elle se porta de l'ouest à l'est contre Bourbaki. Comme Sens et Auxerre, cette ville fut occupée ou traversée par l'ennemi jusqu'à la ratification des préliminaires de paix.

« Depuis bientôt quinze jours, dit le *Journal de Joigny* du 25 mars 1871, Joigny a vu passer et a hébergé une quantité de Prussiens si considérable qu'on a renoncé à les compter. Tous les jours il y en avait à loger dans chaque maison de cinq à dix. Les der-

niers, au nombre d'environ cinq mille, sont partis ce matin. Aussi, est-ce avec un sentiment de satisfaction extrême que tous les habitants, si cruellement éprouvés depuis le 18 novembre, parcourent nos rues et nos places sans rencontrer ces insatiables soudards. C'est comme si un poids énorme était enlevé de dessus la poitrine de chacun de nous. Reste à laver et à purifier les chambres et les lits qu'on avait mis à leur disposition. »

Enfin jusqu'au mois d'août Joigny devait régler encore des comptes avec Bismark, mais cette fois pour le payer par une fin de non-recevoir. Voici ce que nous extrayons de la séance du Conseil municipal de Joigny du 13 août 1871 :

« M. le Maire expose que, le 18 novembre dernier, la ville de Joigny fut envahie par l'armée prussienne, et frappée d'une contribution de guerre de 200,000 fr. dont une partie, 106,023 fr. 25 c., a été payée en espèces et le reste 93,976 fr. 75 c., en dix billets qui ont été souscrits par la Commission municipale.

« Aujourd'hui, l'intendance militaire de l'occupation allemande, à Nancy, réclame le remboursement de ces billets, par une lettre dont il donne communication.

« M. le Maire fait observer que la ville de Joigny ne doit absolument rien, et à l'appui il donne lecture de l'article 3 de la convention faite le 26 février dernier, insérée au *Journal officiel* du 3 mars suivant, qui est ainsi conçu :

« Art. 3. — Les troupes allemandes s'abstiendront à l'avenir de « prélever des contributions en argent dans les territoires occu- « pés. Les contributions de cette catégorie, dont le montant ne « serait pas encore payé, seront annulées de plein droit, celles « qui seraient payées ultérieurement par suite d'ignorance de la « présente stipulation, devront être remboursées. Par contre, les « autorités allemandes continueront à prélever les impôts de « l'Etat dans les territoires occupés. »

« Il est donc évident que cette demande n'est pas fondée et que la ville de Joigny est complètement déliée des engagements contractés par elle lorsqu'elle n'avait pas la possibilité de délibérer, n'étant en aucune façon maîtresse de ses actes.

« Le Conseil municipal, partageant l'opinion de M. le Maire, décide que la demande qui lui est communiquée sera adressée à M. le ministre de la guerre par l'intermédiaire de M. le préfet. »

III

SENS

Notes de deux Sénonais (1).

C'est sur le territoire de Vinneuf que les Allemands ont fait leur première apparition dans le département de l'Yonne.

Le 15 septembre 1870, entre midi et une heure, 34 dragons

(1) Le *Sénonais* a publié en 1871 une série de feuilletons sur l'invasion allemande dans l'arrondissement de Sens. C'étaient des notes écrites au

venant des environs de Bray-sur-Seine furent signalés sur la route de Bazoche-les-Bray à environ deux kilomètres de Vinneuf.

En un instant, les habitants répandus dans la campagne furent avertis par le tocsin et se réunirent bien décidés à repousser la petite troupe. Les gardes nationaux armés vinrent prendre position dans le jardin du presbytère. Mais les dragons, arrivés à 300 mètres du village, prirent au large dans la direction de Latombe, village situé sur la Seine, où ils passèrent la rivière à gué dans l'intention de se rendre à la ferme de la Muette.

Quarante cinq gardes nationaux se décidérent alors à les poursuivre. Le curé de Vinneuf, M. Ballacey, se mit à la tête d'une escouade; l'instituteur, M. Lallement, prit la direction d'une autre. Les deux escouades se rallièrent trois quarts d'heure après leur départ de Vinneuf.

On traversa la Seine au gué de Latombe, en dissimulant la marche autant que possible, et arrivée à un bouquet distant de 400 mètres environ de la ferme, la petite troupe se déploya en tirailleurs.

On était arrivé très près de la maison, quand une sentinelle donna l'éveil aux Allemands. Quelques instants après, leur officier se présenta en parlementaire, un mouchoir blanc déployé à la main : il était suivi d'un maréchal des logis. Le curé se porta à leur rencontre, les amena au milieu de son peloton et les somma de se constituer prisonniers. Le maréchal des logis fut désarmé mais, sur sa demande, on accorda trois minutes à l'officier, pour se concerter avec ses hommes. Il partit emmenant avec lui le curé et quatre gardes nationaux qui se tinrent à la porte principale de la ferme. Ce délai n'était qu'une ruse de la part du chef qui en profita pour faire seller les chevaux. Il reparut bientôt et partit au grand galop suivi de quelques cavaliers, qui firent feu sans atteindre personne. Les gardes nationaux ripostèrent ; l'officier fut blessé à la cuisse et son cheval abattu.

Aussitôt on pénétra par plusieurs issues dans la ferme ; 14 cavaliers qui s'apprêtaient également à partir furent faits prisonniers, amenés à Vinneuf, et de là dirigés sur Sens, puis sur Auxerre où ils restèrent quelques jours dans la prison du Palais de Justice.

Les habitants de Vinneuf s'attendaient à des actes de représailles de la part des Prussiens, mais il n'en fut rien.

Ce n'est que deux mois après que l'ennemi occupa la ville de Sens.

12 *novembre.* — Les Prussiens sont annoncés pour aujourd'hui samedi ; cette fois il n'y a plus à en douter, nous aurons la douleur de les voir à Sens. Il était impossible à quinze cents gardes nationaux, qui n'avaient que de mauvais fusils, de se défendre

jour le jour sans esprit de parti et dans le seul but de faire connaître exactement ce qui s'était passé. Dans le récit étaient intercalées toutes les pièces allemandes et françaises qui sont les documents essentiels de cette malheureues page de notre histoire locale.

Apres avoir été publié en feuilleton l'ouvrage a paru en volume. Les auteurs, MM. Dauphiné et Humbert ont bien voulu en faire pour l'Annuaire le résumé que nous offrons à nos lecteurs.

contre une armée d'au moins cent mille hommes, munie d'une artillerie formidable. La résistance n'aurait servi qu'à exposer la ville au bombardement, les magasins au pillage, les femmes et les enfants aux violences et à la mort. Il a été sagement décidé que nous nous soumettrions à la force. Les mobilisés ont quitté Sens depuis hier soir ; nos fusils ont été renvoyés à Auxerre ; les uniformes des gardes nationaux ont disparu.

Depuis le matin, la rue Thénard est très-animée ; des groupes de badauds s'y forment ; les plus curieux s'avancent jusqu'au faubourg Saint-Savinien.

A dix heures et demie un cavalier arrive au galop annonçant que les Prussiens sont derrière lui. Le maire, M. Querelle, est allé à leur rencontre leur dire que la ville ne se défendait pas et éviter ainsi tout acte d'agression.

Voici bientôt les uhlans avec leurs petits drapeaux blancs et noirs ; par groupes de huit ou dix ils parcourent au grand trot les rues principales et les boulevards.

Quelques-uns s'arrêtent près de la porte Dauphine et réquisitionnent du tabac. D'autres, plus nombreux, prennent position sur la place de la cathédrale ; ils sont bientôt rejoints par deux compagnies de chasseurs à pied qui se sont fait amener sur des voitures prises aux paysans. Les curieux les entourent ; on cherche à leur parler, et, pour engager la conversation, on leur offre des cigarettes : quelques personnes ont déjà oublié qu'ils sont nos ennemis.

Quatre officiers à cheval se sont rendus à la mairie ; ils ont été introduits dans le grand salon et là, en présence d'une partie du conseil municipal, ils ont déclaré qu'au nom du roi Guillaume, leur maître, ils prenaient possession de la ville de Sens.

Pour cette fois, les Prussiens ne seront pas logés chez les habitants ; ils craindraient de se séparer. D'après leur demande, on leur prépare des logements et de la nourriture, pour les officiers à l'hôtel de l'Ecu, pour les soldats dans plusieurs auberges.

Le tambour de ville annonce dans l'après-midi que les habitants qui auraient des armes ou des munitions de guerre doivent les reporter à la mairie, que toute l'avoine battue doit être remise à l'armée allemande, et qu'à partir de huit heures la circution est interdite dans la ville.

Dès sept heures les rues sont désertes, les magasins fermés, et c'est à peine si on aperçoit de la lumière à quelques fenêtres.

13 *novembre*, — Les Prussiens d'hier étaient, parait-il, des Prussiens exceptionnels. On n'a eu qu'à se louer de leurs officiers, tous polis, peu exigeants et désireux de diminuer les lourdes charges qui doivent peser sur la ville. Un de leurs hommes avait pris des cigares dans un bureau de tabac et était parti sans les payer ; le débitant est allé, dit-on, se plaindre au capitaine qui l'a aussitôt remboursé.

La plus grande partie de ces Prussiens sont partis dans la matinée ; ils ont été remplacés par d'autres, au nombre de 1,244. qui cette fois ont de l'artillerie avec eux ; quatre canons sont braqués sur la place Saint-Etienne, de manière à pouvoir balayer, en cas d'attaque, la rue Dauphine et la rue Royale.

Avant d'entrer en ville, les officiers ont fait mander le maire et les adjoints et ont donné l'ordre de faire prèparer pour le surlendemain, 8,000 rations de pain, 8,000 livres de viande rôtie, 30 pièces de vin, de l'eau-de-vie, du café, des cigares, 2,000 paires de bottes ou le cuir équivalent.

Pendant que la mairie s'occupe des vivres pour les soldats et que les officiers commandent un copieux déjeuner à l'hôtel, de trop nombreux curieux stationnent près des artilleurs et se montrent par leur empressement autour d'eux et leur désir, exprimé par gestes, de connaître le maniement de ces pièces nouvelles pour nous, peu sensibles à la douleur que devrait leur faire éprouver la présence de l'ennemi.

Voyant qu'ils n'ont rien à craindre en ville et rassurés sur les dangers qui pourraient venir du dehors par des éclaireurs envoyés sur toutes les routes, les officiers se livrent avec excès aux plaisirs de la table. L'ivresse les gagne presque tous et les réquisitions commencent.

Le commandant exige quinze sacs d'avoine qui lui sont livrés aussitôt, du tabac, des cigares, puis quatre cents paires de bottes ; mais les bottes ne sont pas de mode à Sens comme en Allemagne, les cordonniers ont caché du reste toutes leurs chaussures d'hommes et c'est à peine si l'on peut trouver quelques empeignes et quelques rouleaux de cuir. C'est trop peu pour l'officier prussien.

« Je vais faire faire des perquisitions à domicile, dit-il à M. Dauphiné, qui, comme professeur d'allemand au lycée, avait été prié par le maire de servir d'interprète ; je ferai bombarder la ville, je la ferai piller et brûler par mes hommes. »

Ces menaces sont d'autant plus effrayantes que les soldats qui ont bu plus que de coutume sont capables de se livrer à tous les excès.

En ce moment même la foule, devenue plus nombreuse — on se promène comme aux jours de grandes fêtes, — le bruit du canon entendu dans le lointain, de mauvaises nouvelles qui se répandent parmi eux leur cause un certain émoi ; ils font mine de charger leurs pièces. La terreur succède à la curiosité ; les badauds s'effrayent et prennent la fuite ; en un instant la place et les rues voisines sont évacuées, on rentre dans les maisons dont on barricade les portes ou on fuit vers les faubourgs en s'attendant à quelque catastrophe.

Des uhlans, la lance au poing, parcourent les rues au grand trot et rient beaucoup de la frayeur qu'ils inspirent.

Le colonel se présente alors à la mairie et somme M. Querelle de lui livrer 30 feuillettes de vin, 20 feuillettes d'eau-de-vie, du café et une grande quantité de riz.

« Si ces réquisitions ne me sont pas amenées dans cinq minutes, dit-il, je fais bombarder et piller la ville. Assez longtemps, ajoute-t-il en se tournant vers l'interprète, j'ai été mené par le bout du nez (*sic*), et que le diable m'emporte si la ville n'est pás brûlée dans le cas où le maire continnerait ainsi à se moquer de moi. »

M. Dauphiné obtient à grand peine un délai d'une demi-heure

pour la livraison sur place de ces nouvelles réquisitions. Pendant ce temps le colonel envoie des patrouilles s'assurer que tout le cuir qui était chez les marchands a été livré. Chez M. Gandillon, la porte du magasin est enfoncée à coups de crosses, la devanture du magasin brisée et les pillards emportent les marchandises qui sont à leur convenance.

Le colonel avait à peine quitté la mairie que M. Vaudoux, conseiller municipal, qui venait rendre compte à ses collègues de quelques démarches dont il s'était chargé, tombe entre leurs bras, victime d'une maladie de cœur dont il était atteint depuis longtemps. Il rend le dernier soupir quelques minutes après, emportant avec lui les regrets unanimes de ses collègues et des bons citoyens.

Vers cinq heures, le colonel mande le maire à l'hôtel.

Les officiers étaient encore à table : plusieurs étaient accoudés la tête entre leurs mains, plongés dans l'abrutissement de l'ivresse. Du ton rude qui lui était habituel, le colonel somme le maire de faire réparer à l'instant même les tranchées que l'ingenieur avait fait pratiquer sur la route de Faron.

M. Querelle et l'interprète se mettent aussitôt à la recherche d'ouvriers et ce n'est qu'à grand'peine qu'ils peuvent trouver, au milieu de l'obscurité, une voiture, un cheval, des madriers et six hommes.

« Vous n'avez que six hommes, dit le colonel, quand on vient le prévenir que tout est prêt pour la réparation de la route, il en faut douze *tout de suite*, sinon je passe la nuit ici et je mets sur la ville une contribution très-forte, pour la punir de l'obstacle qu'elle a opposé au départ de mes troupes. »

A vrai dire son intention était de rester pour continuer l'orgie. Les réparations faites à la route furent trouvées insuffisantes. Le maire, menacé d'être pendu à la lanterne, dût convoquer les conseillers municipaux à l'hôtel de l'Ecu et le colonel leur demanda pour le lendemain, à cinq heures du matin, une contribution de 8,000 fr.

A sept heures du soir les artilleurs, les dragons et les chasseurs qui avaient passé la journée sur la place St-Etienne se rendirent à l'hôtel de Paris. En un instant la maison fut envahie, les canons placés dans la cour intérieure et braqués sur l'entrée, les salles à manger inondées de soldats. Les dragons, le revolver en main, demandaient la route de St-Valérien, les artilleurs voulaient une douzaine de lanternes pour éclairer les écuries et réquisitionnaient de l'avoine pour leurs chevaux, les chasseurs réclamaient à manger. Tous étaient pressés et il fallait les servir de suite. Un vieux domestique ne leur obéissait pas avec assez de promptitude; il est renversé, foulé aux pieds et se relève avec plusieurs dents de cassées et un poignet démis. Un voyageur avait laissé par mégarde une boîte de capsules dans la salle d'attente des omnibus ; c'en est assez pour faire croire aux Prussiens que le maître de la maison, qui d'ailleurs porte moustaches, est un franc-tireur déguisé.

Aussitôt de minutieuses perquisitions sont ordonnées, toutes les portes ouvertes, tous les placards fouillés et un officier dé-

clare à M. Bourgenot que si on trouve des armes chez lui il sera immédiatement fusillé.

Plus tard, des imprimés militaires laissés par un officier de la garde mobile intriguèrent de nouveau les Prussiens ; ces papiers furent brûlés dans la cour, les soldats dansèrent autour des flammes et les perquisitions recommencèrent. Dans l'intervalle, la maison avait été mise en quelque sorte au pillage. Deux voitures appartenant à des voyageurs de commerce avaient été dévalisées, du linge volé dans les placards, la porte de la cave forcée, les meilleurs vins emportés.

A mesure qu'un de ces faits était connu, on allait réclamer auprès des officiers qui mangeaient dans une salle à part. Ils arrivaient, distribuaient à leurs hommes quelques coups de poing, plaçaient des factionnaires dans les endroits menacés : tout rentrait dans l'ordre, puis, quelques minutes après, le pillage recommençait ailleurs. Les officiers prirent un peu de repos, mais les soldats restèrent éveillés toute la nuit, buvant, criant, menaçant et prêts à faire un mauvais parti au maître d'hôtel et à sa famille.

14 *novembre*. — A six heures du matin, en présence de l'interprète et du professeur de seconde du lycée qui parle aussi allemand, le maire compta aux Prussiens, qui lui en donnèrent un reçu, les 8,000 fr. requis la veille.

Avant de partir, le colonel s'adressa aux deux professeurs.

« Messieurs, leur dit-il, puisque vous comprenez l'allemand, je dois vous dire que si j'ai agi avec tant de sévérité c'est parce que M. le maire ici présent n'a pas fait son devoir vis-à-vis da moi en ne satisfaisant pas aux réquisitions demandées. Il m'e affirmé en particulier qu'il n'y avait plus de cuir dans la ville et peu de temps après mes soldats en trouvaient encore dans un magasin. »

Ces Messieurs répondirent que le maire ni la ville n'auraient dû être responsables des fausses déclarations faites par les particuliers, qu'on ne pouvait savoir le compte exact de leurs marchandises et qu'on était obligé de s'en rapporter à leur bonne foi.

Le maire fut invité ensuite à attendre sur la promenade le ralliement des troupes, il devait être conduit comme prisonnier jusqu'à la tranchée ; l'interprète l'accompagna.

A mesure que les soldats défilaient, le colonel les interpellait pour leur demander s'ils avaient lieu d'être satisfaits et tous répondaient par un double cri de *Ia* fortement accentué. On ne pouvait s'empêcher de songer, en voyant cette sollicitude pour le bien-être des soldats allemands, à l'indifférence dont les nôtres ont été souvent victimes.

Une demi-heure après, tous les soldats étaient au-delà de l'endroit de la route qu'il avait fallu réparer et le maire revenait chez lui.

Il y rentrait à peine que le canon se fit entendre dans la direction de Subligny.

On crut en ville à une attaque de francs-tireurs ; voici ce qui était arrivé. Quelques gardes nationaux d'une commune voisine étaient venus offrir leurs services aux habitants de Subligny

pour arrêter au passage le détachement prussien. On les avait invités à ne pas tenter cette folle entreprise qui ne pouvait amener que des représailles dont la commune serait seule la victime inutile.

Ils s'enfuirent à l'arrivée des premiers cavaliers prussiens; mais plusieurs d'entre eux avaient été aperçus et, pour les effrayer autant que pour assurer sa route, le chef de la colonne fit envoyer une douzaine d'obus dans les bois.

On ignorait encore en ville la cause exacte de ces coups de canon quand le maire, mandé à la mairie et croyant à un retour de l'ennemi, se trouva en présence de gardes nationaux que le brusque départ des Prussiens avait remplis de la confiance la plus aveugle. « Il est honteux, lui dit le capitaine X... d'*avoir craché*, comme vous l'avez fait, 8,000 fr. à l'ennemi. Vous nous avez deshonorés par le désarmement de la garde nationale, nous redemandons des armes, il nous en faut. »

Le maire, injustement attaqué, répondit avec modération que c'était le comité de défense militaire qui avait renoncé à la résistance, qu'après cette décision la garde nationale avait dû être désarmée, que pour lui il avait fait depuis deux jours tout ce qu'il était humainement possible de faire pour épargner à la ville tout dommage et toute effusion de sang, que les Prussiens avaient quitté Sens, il est vrai, mais que tont faisait supposer qu'ils y arriveraient en grand nombre le soir même ou le lendemain ; si on cherchait à lenr résister, on s'exposerait aux plus grands malheurs.

Bien qu'il eût ainsi répondu victorieusement aux attaques dont il était l'objet, M. Querelle en fut très-affecté ; le jour même il porta sa démission de maire au préfet à Auxerre et fut remplacé, dans ses délicates et pénibles fonctions, par le premier adjoint, M. Robert.

C'était sans doute par suite d'un ordre mal donné ou mal compris que les Prussiens avaient tous quitté Sens le matin. Le quartier-général, alors à Villeneuve-l'Archevêque, croyait la ville toujours occupée et y envoya, à différentes heures de la journée, des voitures, quelques soldats et des officiers chargés d'organiser le télégraphe et les postes. Ils arrivaient en petit nombre et pleins de sécurité. Il eut été facile de les arrêter, de les désarmer et de les envoyer sous bonne escorte à Auxerre. C'est ce que voulait faire la foule grossie ce jour-là par tous les paysans venus pour le marché. On se racontait dans les rues les terreurs et les violences de la veille : on voyait une occasion de se venger et on voulait en profiter. Quelques gardes nationaux qui avaient retrouvé des uniformes et des fusils parlaient même de fusiller sur l'heure tous les Prussiens que l'on prendrait. Procéder ainsi, surtout après la complète soumission de l'avant-veille, aurait attiré sur nous de cruelles représailles. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler ce qui s'est passé dans d'autres villes. Mais si la foule, qui ne raisonne pas, était disposée à compromettre l'avenir, les citoyens sensés et prévoyants conseillaient d'éviter tout acte de violence, et de se soumettre aux Prussiens, même dans les intervalles de courte durée où ils ne paraîtraient pas avoir la force pour eux.

A ces conseils, quelques-uns eurent l'énergie de joindre des actes. MM. Billebault, Lamy et Mauroy se trouvaient sur le cours, près la porte Notre-Dame, quand leur attention fut attirée par des voitures et des soldats prussiens qu'entourait la population surexcitée. Ces voitures avaient été arrêtées à l'entrée de la ville; on s'était précipité à la tête des chevaux; un Prussien avait été blessé d'un fort coup de sabre à la tête, un autre grièvement atteint à la poitrine par un coup de sa propre épée qui lui avait été arrachée. MM. Billebault, Lamy et Mauroy s'avancèrent près des officiers prussiens, les invitèrent à se constituer prisonniers et à rendre leurs armes et les amenèrent à la mairie. La foule demandait leur mise à mort immédiate et on eut beaucoup de peine à les défendre contre elle.

Les voitures qu'escortaient les soldats prussiens avaient été aussi conduites à la mairie, mais pendant le trajet elles furent ouvertes et quelques objets disparurent; la ville eut à les rembourser dans la suite.

Sur le soir, une voiture de poste arriva sur la place Saint-Etienne et quelques-ouvriers voulurent l'arrêter. Les deux hussards qui faisaient escorte déchargèrent leurs pistolets sans blesser personne; les chevaux s'emportèrent et entraînèrent la voiture du côté de la porte Dauphine. Elle traversa le faubourg Saint-Pregts et alla verser dans une des tranchées qui avaient été faites entre Sens et Villeneuve-sur-Yonne. Prise par des gardes nationaux elle fut envoyée à Auxerre et de là dirigée sur Tours.

Vers huit heures, le Conseil municipal discuta s'il fallait garder des paquets de lettres pris dans les fourgons prussiens pour les remettre le lendemain au prince Frédéric-Charles, dans l'espoir qu'il ménagerait la ville, ou bien s'il fallait les envoyer au préfet. Un ordre de ce dernier, transmis par le procureur de la République, coupa court à toute discussion. Les lettres furent envoyées à Auxerre.

A ce moment même, deux officiers de dragons bleus, qui venaient d'arriver avec soixante hommes, montèrent au bureau de la mairie, demandèrent des billets de logement, et annoncèrent pour le lendemain matin le colonel d'état-major Melchior, chargé de remplir à Sens les fonctions de commandant de place pendant le séjour que devait y faire le prince Frédéric-Charles.

15 *novembre*. — L'inondation a commencé aujourd'hui.

Que de soldats! Que de chevaux! Que de canons! Que de fourgons de munitions! Le défilé dure depuis huit heures du matin. Beaucoup de régiments traversent la ville pour aller loger dans les villages, quelques-uns restent à Sens.

De bonne heure le commandant de place Melchior est arrivé à la mairie; il a demandé un plan de la ville et a fixé les logements par quartiers. Le prince Frédéric-Charles avec son état-major devait occuper le palais de l'archevêché, mais il a refusé, sans doute en sa qualité de protestant; il sera logé chez M. Cornisset. Les plus belles maisons de la ville sont réservées pour les généraux. Ces mesures prises, la mairie est chargée de préparer des billets de logement pour 178 officiers, 8,570 hommes, 50 voituriers, 940 chevaux. Les employés se mettent à l'œuvre, mais les

officiers prussiens trouvent qu'ils ne vont pas assez vite ; un fourrier s'installe à un bureau, tire de sa poche un plan de la ville lithographié en Allemagne et une liste des habitants répartis par quartiers, avec l'indication de leur fortune, et il fait lui-même un certain nombre de billets.

Vers deux heures le prince Frédéric-Charles arrive précédé, escorté, suivi d'une cinquantaine d'officiers, tous revêtus de brillants uniformes. On n'est plus curieux comme aux premiers jours ; il n'y a personne pour le voir passer, il n'y aura presque personne non plus pour écouter la musique qui lui sera faite le soir pendant son dîner.

Et d'ailleurs on n'a plus le temps d'être curieux : on a beaucoup de Prussiens à loger, et il faut s'occuper de leur préparer à manger et à coucher. On est tout à eux ; on en a peur ; on leur donne tout ce qu'ils demandent ; on ne sait pas encore les rationner.

Nous apprenons ce jour-là que Sens devient un chef-lieu d'étape. Des employés du télégraphe s'installent dans l'ancien bureau français et se mettent en communication par un fil avec la maison qu'habite le prince. La poste française est fermée et deux bureaux de poste établis en ville. Un corps de garde est installé sur la place Saint-Etienne, là même où huit jours auparavant étaient les gardes nationaux. On ne rencontre plus guère que des Prussiens dans les rues ; les officiers ont fait de la toilette et traînent leurs sabres sur les pavés.

Dans la soirée, le bruit court que le château de la Tournerie, près de Villeneuve-l'Archevêque, a été pillé et incendié par les Prussiens ; les dommages ont été évalués plus tard à une quinzaine de mille francs. On dit aussi que M. Lavoué et son domestique, de Pont-sur-Vanne, ont été fusillés par les Prussiens.

Voici, d'après les renseignements les plus précis, comment les faits s'étaient passés à Pont :

Lundi, sur les six heures du soir, un uhlan en état d'ivresse et égaré s'arrêtait à la porte de M. Lavoué, aubergiste et cultivateur à Pont-sur-Vanne. Il entrait à cheval dans la chambre où Lavoué se trouvait et demandait à manger. On lui fit entendre qu'il serait servi dès qu'il aurait mis son cheval à l'écurie.

A peine à table, il s'imagina qu'on voulait l'empoisonner. Sous l'influence de l'ivresse et de la colère, il se leva, tira son sabre, menaça de tuer Lavoué et brisa tout ce qui se trouvait à sa portée. Un des fils de Lavoué arriva alors suivi de quelques jeunes hommes de la commune. Avertis de ce qui venait de se passer, ils saisirent le sabre du Prussien et le lui enlevèrent. C'était la seule arme dont il fut porteur. La colère du soldat finit par se calmer, et on parvint à l'envoyer coucher dans l'écurie, près de son cheval. Dans la soirée, Lavoué, peu soucieux de garder chez lui un pareil hôte, le fit lever, et dit à ceux qui se trouvaient là de lui indiquer le chemin du plus prochain village occupé par les Prussiens. Ceux-ci, au lieu de lui faire suivre la grande route qui l'aurait mené directement à Chigy, où se trouvait un poste prussien, firent traverser à ce soldat les rues de Pont et prendre un chemin détourné, de l'autre côté de la rivière, puis ils s'esquivèrent, le laissant seul au milieu des champs, dans l'obscurité de la nuit.

Il est probable qu'après avoir erré pendant quelque temps dans la campagne, le uhlan, guidé peut-être encore par quelques lueurs lointaines, finit par s'orienter et gagner le village de Chigy, et que son premier soin, en y arrivant, fut d'aller trouver un officier et de lui raconter, à sa manière, ce qui venait de se passer. En effet, le lendemain matin avant le jour, la commune de Pont-sur-Vanne était entourée d'ennemis.

On vit alors le uhlan de la veille parcourir les rues avec un groupe de cavaliers et leur montrer les endroits par où on l'avait fait passer la nuit précédente. Tous les habitants qui étaient rencontrés dans les rues ou qui paraissaient sur le seuil de leurs portes étaient immédiatement arrêtés. Le maire de Pont et le sieur Lavoué l'avaient été des premiers et étaient gardés à vue. Celui-ci fut, on ne sait pour quel motif, traîné par les rues du village; et malgré son état de souffrance causé par une chute très-grave qu'il avait faite quelques jours auparavant, les soldats prussiens le forçaient à marcher à coups de crosses de fusil.

Sur les dix heures du matin, le maire de Pont, Lavoué et son berger, qui avait été trouvé dans l'écurie où il s'était caché, furent amenés devant une sorte de conseil de guerre. Lavoué fut accusé d'avoir fait désarmer le soldat prussien et de l'avoir envoyé perdre pendant la nuit, et son berger d'être le complice de ces faits. Malgré les explications qu'ils donnèrent, ils furent condamnés à la peine de mort. L'exécution suivit de près la sentence. Ils furent conduits par un peloton de soldats sur la montagne, derrière les maisons qui sont au nord de la route. Deux fosses y avaient été creusées à l'avance, sur réquisition. Tout à coup deux décharges successives se firent entendre : Lavoué et son berger avaient cessé de vivre.

Comme dernier épisode de ce drame lamentable, tous les bestiaux de l'infortuné Lavoué, moutons, chevaux, vaches, furent enlevés ainsi que la meilleure partie de son mobilier; le reste devint la proie des flammes et fut consumé avec tous les bâtiments auxquels l'ennemi avait mis le feu avec défense expresse de l'éteindre. Beaucoup de personnes de Pont avaient caché une partie de leur mobilier dans les caves de la maison Lavoué : la violence du feu fut telle que rien ne put être sauvé.

Auguste Lavoué était un vieillard de 66 ans, universellement estimé et lauréat des concours agricoles pour avoir élevé et maintenu sa nombreuse famille dans l'agriculture. Jean-Louis, son berger, avait 38 ans et était aussi marié et père de famille. Lavoué avait huit enfants et Jean-Louis trois.

16 *novembre*. — Le prince Frédéric Charles et les troupes qui l'accompagnent font séjour. Le défilé des canons, des caissons et des charriots de provisions continue. On remarque des voitures qui ont appartenu à notre armée; quelques-unes, des fours de campagne en particulier, faisaient partie des bagages de l'empereur; on reconnaît aussi les équipages du prince Murat qu'un général prussien s'est appropriés.

De temps en temps passent sur le pont de longs troupeaux de bœufs, de vaches ou de moutons et des voitures de fourrage que des cavaliers sont allés réquisitionner dans les villages et dans

les fermes, et qu'ils dirigent vers l'armée prussienne de la Loire.

17 *novembre*. — Le prince allait se mettre à table où l'attendait un copieux déjeuner, quand il a reçu, paraît-il, une mauvaise nouvelle. Il a donné l'ordre de partir immédiatement. Ses officiers quittent la maison qu'il habitait, mais ce n'est pas sans laisser dans les corridors, et même dans les salons, des traces immondes de leur passage.

Deux nouveaux généraux arrivent avec 9,000 soldats, qui, cette fois, se passent de billets de logement et s'installent *à la craie*.

Le commandant Muller a remplacé le colonel Melchior. Il est toujours poli avec ceux qui ont affaire à lui, il écoute volontiers leurs observations, aime à raisonner et se rend à l'évidence, pourvu, toutefois, qu'il n'ait pas à faire exécuter des ordres supérieurs ; dans ce cas-là, il ne raisonne plus, il se montre inflexible. « C'est la guerre, ajoute-t-il alors, je n'y peux rien. » Ou bien encore : « M. Gambetta veut la guerre à outrance, nous la faisons, vous n'avez pas à vous plaindre. »

Deux ambulances sont installées dans la Grande Rue, l'une, maison Libéra, l'autre au Séminaire. C'est encore la ville qui doit fournir tout ce qui est nécessaire aux malades.

18 *novembre*. — Les villages de Rony, Passy et Véron devaient être brûlés, parce que quelques-coups de fusil avaient été tirés dans les environs sur des cavaliers prussiens. Monseigneur Bernadou s'est adressé au général von Contat, logé à l'archevêché, et a obtenu la grâce de ces malheureux pays.

19 *novembre*. — M. Chaudet, de Villeneuve-sur-Yonne, qui a été pris dans son pays les armes à la main, est amené par le commandant Muller à la prison de Sens ; la ville paiera une amende de 40,000 francs s'il s'évade,

Deux sentinelles sont placées à chaque porte de la ville. Des cartes de sûreté, pour la libre circulation, sont délivrées aux conseillers municipaux.

20 *novembre*. — Depuis plusieurs jours les Prussiens demandaient une caserne. Il n'y en a pas à Sens ; ils s'emparent d'un tiers du lycée, du quartier des moyens. Après-demain, ils prendront le quartier des petits. Tous les élèves sont installés dans le quartier des grands, et, pendant toute la durée de l'invasion, les cours continueront sans un seul jour d'interruption.

Les Prussiens organisent un atelier de tailleurs ; c'est la ville qui en fait les frais.

Les rues sont à peine éclairées le soir, il ne reste presque plus de gaz. Tout le charbon qui se trouvait chez les particuliers a été réquisitionné pour l'usine et il n'y a pas possibilité d'en faire venir du dehors. Les magasins se ferment entre cinq et six heures.

23 *novembre*. — Le commandant Muller est remplacé et va partir. Pendant le séjour qu'il a fait à Sens, il semblait avoir pris à tâche de chercher à s'exprimer convenablement en français. Il se donnait beaucoup de peine pour cela, et quand il n'avait pas compris d'abord son interlocuteur, il le faisait répéter plusieurs

fois et lentement. Les mots ne lui arrivaient pas très-vite, mais il les trouvait, et si parfois on le surprenait à employer un terme impropre, il se montrait toujours satisfait d'avoir été compris et répétait, pour la graver dans sa mémoire, l'expression propre que son interlocuteur lui avait fournie. Une seule fois il se départit de ces habitudes. C'était le jour où il dictait l'acte d'écrou de M. Chaudet. « Le nommé Chaudet, disait-il, sera... sera... *encloué* dans la prison de Sens. — *Encloué*, remarqua l'employé, c'est sans doute *écroué* que vous voulez dire. — Non, ajouta-t-il avec un sourire, mettez *encloué*, c'est très-bon en allemand.

Il plaignait le sort de notre ville occupée par l'ennemi, mais il ne pouvait s'empêcher de rappeler que sa ville natale payait encore maintenant les frais résultant de l'occupation française pendant le premier empire.

Son successeur, le baron Printz de Bouchau, est colonel de dragons. Il annonce son installation par une proclamation en français affichée sur les murs.

26 *novembre*. — Nous commençons à respirer un peu ; il n'y a plus de passages de troupes ou du moins les soldats qui passent sont en petit nombre et la plupart sont logés à la caserne.

L'ancien fil télégraphique français entre Sens et Villeneuve-l'Archevêque, dont les Prussiens se servent pour se mettre en communication avec leur quartier général, a déjà été coupé plusieurs fois. Le commandant Printz écrit à la mairie que le fil vient encore d'être coupé à une lieue de la ville. Il demande qu'une commission soit envoyée pour déclarer de quelle commune fait partie le lieu où le fil a été brisé ; la commune responsable paiera une amende de 2,000 fr. — La mairie ne juge pas à propos d'envoyer de commission et l'affaire en reste là.

Une troisième ambulance réservée spécialement aux Prussiens atteints du typhus est installée dans l'église qui se trouve à l'extrémité du faubourg Saint-Savinien.

27 *novembre*. — Réquisition de deux cercueils pour deux soldats morts dans les ambulances. La première fois que les Prussiens avaient demandé un cercueil, ils avaient réquisitionné aussi un linceul. Celui-ci fut délivré par l'hôpital ; un sous-officier le rapporta à la mairie, déclarant que c'était une honte pour l'humanité d'ensevelir les soldats dans une toile aussi grossière, puis il s'emporta et le jeta sur le plancher. On lui répondit que ce qui servait aux Français pouvait bien servir aussi aux Prussiens, que l'emploi d'un pareil linceul n'était une honte pour personne, et qu'on n'en délivrerait point d'autre. Le linceul resta à la mairie et les soldats prussiens furent ensevelis dans leurs capotes.

C'est marché aujourd'hui ; la crainte des réquisitions et du pillage a fait affluer les produits de la campagne. Les habitants des communes environnantes cherchent à convertir à tout prix leurs marchandises en bon argent comptant qu'il est très-facile de cacher en lieu sûr, et, comme d'un autre côté, les habitants de la ville, auxquels les revendeurs de Paris ne font plus concurrence, ne sont pas disposés à faire de grandes provisions à l'avance, les prix ont considérablement baissé. Les dindes se vendent 2 fr. et 2 fr. 50 ; les canards 1 fr. ; les beaux poulets 1 fr. 75

la paire ; le beurre 80 cent. la livre. La viande de boucherie a aussi notablement diminué, mais chez les épiciers le sucre se paie 1 fr. 50 la livre, les allumettes 1 fr. le paquet. L'huile à brûler et la bougie deviennent très-rares et très chères, et, par nécessité autant que par économie, dans beaucoup de maisons on brûle de la chandelle.

La commandature invite la mairie à organiser immédiatement le service pour les réquisitions, dans les campagnes, de paille, foin, avoine et voitures. Le Conseil municipal répond qu'il n'a nullement le droit de s'immiscer dans les affaires des autres communes. Le commandant insiste et la mairie est forcée d'organiser un service spécial qui rentre dans les attributions du commissaire de police. Par suite, les charges résultant de l'occupation retombent aussi sur les campagnes, dont la plupart jusqu'alors n'avaient fait que bénéficier sur les besoins nouveaux que le séjour prolongé de l'ennemi imposait à la ville de Sens.

29 *novembre*. — Le bruit a couru que des francs-tireurs, appartenant à l'armée de Garibaldi, profiteraient d'un jour où la garnison serait peu nombreuse, pour pénétrer la nuit en ville et dans le lycée et faire les Prussiens prisonniers. Comme il est probable que si un pareil coup de main était tenté, on se battrait au lycée, ce qui exposerait à de sérieux dangers les élèves qui y couchent, le proviseur obtient de la ville la cession d'une grande maison, en ce moment inhabitée, et il y fait installer des dortoirs pour les internes qui tous les soirs quitteront le lycée à huit heures et n'y rentreront que le lendemain matin.

Nous continuons à recevoir des lettres en cachette. On ne saurait trop louer à ce sujet le zèle et le dévouement du receveur de la poste, M. La Barre, et de ses employés. Il faut aussi signaler le receveur des finances, M. Crespin, qui, lui non plus, n'a pas cessé son service et a pris les mesures les plus habiles pour mettre sa caisse à l'abri des Prussiens et continuer à payer les rentes et les mandats.

La poste prussienne est ouverte au public, mais elle ne se charge que de lettres ouvertes.

30 *novembre*. — Le prince Frédéric-Charles fait demander à la ville une contribution de 13,000 fr. pour cette voiture de la poste qui a été prise par des gardes nationaux entre Sens et Villeneuve : il a appris cette capture dans les journaux de Tours, qui en ont fait grand bruit. La seule concession qu'obtienne la municipalité, c'est de payer cette somme en deux fois. Elle profite aussi de cette circonstance pour rendre à la Prusse une partie des thalers que les commerçants ont été forcés d'accepter.

1er *décembre*. — Des prisonniers français arrivent ce soir venant de Chéroy. L'escorte qui les accompagne est beaucoup trop nombreuse pour qu'on puisse songer à les délivrer. Ils sont 300 environ : il y a quelques turcos, deux dragons, des soldats de la ligne et beaucoup de mobiles. Ceux qui appartiennent à l'armée active sont à peu près convenablement habillés, mais les mobiles sont en général mal vêtus, mal chaussés, et ils souffrent beaucoup du froid qui est très-vif. Ils sont conduits à la caserne du lycée où ils doivent passer la nuit.

Il paraît que le sous-préfet est de retour. On dit tout bas qu'il est venu pour organiser la levée des hommes mariés. On dit aussi, mais c'est un bruit qui n'a aucun fondement, que le commandant prussien lui a écrit un billet dans ce sens : « Le commandant des forces allemandes vient d'apprendre qu'un étranger était descendu à la sous-préfecture ; il prie cet étranger de passer à son bureau pour lui apprendre ce qu'il est venu faire. »

Les Prussiens réquisitionnent aujourd'hui 43 voitures avec leurs chevaux et leurs conducteurs ; ils en ont réquisitionné aussi beaucoup dans les campagnes environnantes. Il paraît qu'une grande bataille est imminente du côté de la Loire et qu'il leur faut des voitures pour transporter les blessés.

2 *décembre*. — Nos pauvres prisonniers sont partis ce matin. Monseigneur Bernardou est venu, à sept heures, les visiter et leur apporter des secours et des consolations. Quelques personnes qui ont pu les approcher au moment où ils sortaient du lycée leur ont offert de l'argent. — Non, point d'argent, ont-ils dit, les Prussiens nous le prendraient, mais du pain, nous n'en avons pas assez.

Toute la journée on entend le canon dans le lointain. C'est un roulement continuel, puis, à intervalles très-rapprochés, des coups beaucoup plus forts. Les Prussiens sont aussi inquiets que nous : s'ils allaient être battus !

3 *décembre*. — Un voiturier qui ne s'était pas rendu à un ordre de réquisition paie une amende de 50 fr.

4 *décembre*. — Vers quatre heures, un détachement amène par la Grand-Rue un franc-tireur qui a été fait prisonnier à Egriselles-le-Bocage. Voici dans quelles circonstances il a été pris :

Le trois, à 10 heures du soir, était arrivée à Egriselles-le-Bocage une compagnie du 35e de ligne allemand, Ces soldats dînèrent et allèrent se coucher dans l'église, pour ne point se séparer. Ils devaient repartir le lendemain, à dix heures du matin, après avoir déjeûné. Mais quelque temps avant le lever du jour, les francs-tireurs de l'Ardèche vinrent les attaquer ; ils s'étaient retranchés dans les maisons qui sont sur la place et tiraient sur l'église. Les Prussiens se barricadèrent et du haut du clocher, des fenêtres et par des créneaux pratiqués dans la toiture ils tirèrent sur leurs assaillants qui venaient de mettre le feu à la porte de l'église et apportaient de la paille pour l'alimenter. Ils en tuèrent deux et en blessèrent un mortellement. Les autres ne persistèrent pas dans leur entreprise et prirent la fuite. Une demi-heure après les Prussiens n'entendant et ne voyant plus rien, sortirent de l'église : ils explorèrent les rues, les carrefours, les environs du village et les maisons dont ils brisèrent les vitres. Ils rencontrèrent deux malheureux francs-tireurs qui avaient eu la témérité de ne pas suivre leurs camarades, ils en tuèrent un et firent l'autre prisonnier. En tuant le premier qui s'était réfugié dans la maison d'un nommé Pinsonnat, charron, ils blessèrent grièvement l'homme et la femme : celle-ci mourut plus tard des suites de ses blessures.

Le capitaine de la compagnie avait donné des ordres pour que

le village fût incendié, et déjà ses soldats commençaient à mettre le feu à plusieurs maisons, quand le curé se présenta et lui déclara qu'il était prêt à sacrifier sa vie pour sauver le pays. « S'il vous faut une victime, lui dit-il, prenez-moi, mais je vous en supplie, épargnez ces pauvres habitants qui ne vous ont rien fait et qui ont déjà trop souffert de la lutte qui vient d'avoir lieu ici. » Cette intervention courageuse toucha l'officier, il donna de nouveaux ordres et les commencements d'incendie furent éteints.

Les Prussiens prirent ensuite la route de Sens ; au moment où ils arrivèrent dans la Grande-Rue, ils trouvèrent un grand nombre de personnes qui cherchaient à s'approcher du franc-tireur. Ils eurent quelque peine à éloigner la foule et conduisirent leur prisonnier à la Commandature ; le bruit se répandit en ville qu'il allait être fusillé. La curiosité et la pitié occasionnèrent un grand rassemblement et quand les soldats ressortirent avec leur prisonnier pour le conduire à la caserne du lycée le fusil de l'un d'entre eux partit par accident et blessa grièvement à l'épaule la femme Chaudron qui se trouvait parmi les curieux. Transportée chez elle, elle reçut aussitôt la visite du procureur de la République qui commença une enquête : « Je souffre cruellement de ma blessure lui dit-elle en terminant sa déposition, et cependant je consentirais à ce qu'aucune suite ne fût donnée à l'affaire, pourvu que les Prussiens accordassent la grâce du jeune franc-tireur dont le sort m'épouvante et me trouble beaucoup ; cela augmente mon mal Je vous serais très reconnaissante, Monsieur le procureur, si vous vouliez bien faire une démarche en ce sens auprès du commandant de place. »

Il fut fait selon ses désirs, et le baron de Printz qui avait déjà envoyé chez elle trois médecins Prussiens et qui vint la visiter le soir même, lui donna l'assurance que, sur sa demande, le franc-tireur ne serait pas fusillé, mais envoyé prisonnier en Allemagne. Il lui accorda aussi la grâce du soldat prussien qui, pour sa maladresse, avait été condamné à 50 coups de bâton.

5 *décembre*. — Dans l'après-midi, un convoi de vivres traverse la ville. Presque tous les jours, nous voyons passer des convois de ce genre ; ils sont conduits par des charretiers Allemands, portant sur leur coiffure une plaque de cuivre ou un petit carré de toile rouge indiquant leur numéro d'ordre, ce qui les a longtemps fait prendre pour des condamnés, momentanément tirés du bagne en vue de la guerre. Il n'en était rien ; cependant, il y avait parmi ces hommes des types si étranges, leur aspect était si misérable, ils paraissaient si tristes et si résignés et leurs officiers les traitaient avec tant de rigueur que cette supposition se présentait naturellement à l'esprit. C'étaient des paysans de tout âge, même des vieillards, ramassés de toutes les contrées de la vaste Allemagne ; beaucoup d'entre eux venaient des confins de la Russie. Ils recevaient des vivres dans la cour de la mairie, ils souffraient de la faim depuis si longtemps qu'on en vit quelques uns manger de de la viande crue. Leurs chevaux, à défaut d'écurie, restaient en plein air, exposés à toutes les rigueurs de la saison.

6 *décembre*. — Ce soir, le gaz fait complètement défaut ; la ville est dans les ténèbres et il pleut.

7 *décembre*, — On entend le canon toute la journée. Dans l'espoir d'une prochaine délivrance, des groupes se forment dans les rues et paraissent menaçants au commandant, qui fait rappeler par le tambour de ville que les rassemblements sont interdits.

9 *décembre*. — La poste allemande s'adresse à la mairie pour qu'un service postal soit organisé aux frais de la ville à Sens et entre Sens et les campagnes. La mairie répond que cela ne rentre pas dans ses attributions.

Le sous-préfet est reparti. Le commandant, ayant appris qu'il s'occupait de la levée des conscrits de la classe de 1871 avait l'intention de le faire arrêter. Il a été prévenu à temps et a pu retourner à Auxerre.

18 *décembre*. — Arrivée du général inspecteur von Tiedemann qui passe l'inspection de tous les services établis à Sens et des troupes composant la garnison.

11 *décembre*. — Réclamations nombreuses au sujet des logements militaires. Quelques temps avant l'invasion, alors que la ville était occupée par un grand nombre de mobiles, le Conseil municipal avait divisé les logements militaires en quatre catégories. Les habitants de la première catégorie logeaient quatre fois, pendant que ceux de la deuxième logeaient trois fois, ceux de la troisième deux fois et ceux de la quatrième une fois. Des réclamations eurent lieu contre le classement ; dans chaque quartier, quelques habitants se réunirent en commission et firent une nouvelle division qui est appliquée depuis quelques jours et qui n'est pas moins critiquée que la précédente. Toute vanité a disparu, chacun aspire à descendre de classe. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'en ce moment où les fonds ne rentrent pas, et où beaucoup de traitements ne sont pas payés, personne n'est réellement riche. Les ouvriers qui n'ont plus de travail et dont les économies sont épuisées, reçoivent, il est vrai, de la mairie, le pain et la viande destinés aux soldats ; mais il leur faut encore acheter les légumes, le vin, l'éclairage, le bois de chauffage , etc. Dans certaines maisons la misère et le dénuement sont si grands, que les Prussiens émus de pitié, viennent parfois supplier la mairie de leur donner d'autres logements.

12 *décembre*. — Il y a du verglas ce matin ; le commandant ordonne de répandre du sable ou de la cendre sur le passage d'un détachement qui doit arriver aujourd'hui.

Le soir, près de la porte Dauphine, au café Mossot, deux habitants projettent un coup hardi : Il s'agit de désarmer les factionnaires. Ils s'approchent des Prussiens, engagent la conversation avec eux, leur demandent comment on fait l'exercice en Allemagne puis leur expliquent comment on le fait chez nous, et pour faciliter la démonstration, l'un des deux emprunte un fusil à aiguille. Au moment où l'allemand écoute avec une grande attention : « Voici comment on fait chez nous l'escrime à la bayonnette, dit le Français. » En même temps, il simule une attaque contre le soldat, le fait reculer de quelques pas et profite de sa stupeur pour se sauver avec le fusil.

13 *décembre*. — Le commandant est furieux qu'un factionnaire

ait été désarmé; il l'a fait mettre en prison et va demander sa condamnation à mort. Il veut aussi qu'on lui livre l'habitant coupable pour le punir. Encore une mauvaise affaire. M. Billebault, qui entretient avec le baron Printz des relations fort utiles à la ville, se charge d'arranger les choses. Il expliquera au commandant que cet habitant n'a agi ainsi que pour le bien public. Il passait près de la porte et a vu un factionnaire ivre; il a craint que celui-ci ne fit mauvais usage de son fusil et l'a désarmé; le lendemain il a rapporté le fusil à la mairie.

14 *décembre*. — Le commandant a paru accepter les explications qui lui ont été données. Mais comme il doit envoyer un rapport à ses chefs et faire une enquête, il dicte à l'interprète de la ville et au commissaire de police les réponses que doit lui faire le complice de l'homme qui a désarmé la sentinelle. Il veut ainsi dit-il, éviter à la ville, qui s'est si bien montrée jusqu'ici, une forte contribution. Le soldat désarmé est condamné à dix ans de peine dans une forteresse. Les factionnaires auront désormais leurs fusils chargés et armés et devront faire feu sur toute personne qui ferait mine de les attaquer.

Dans la soirée, le commandant qui est franc-maçon va à la loge maçonnique et y prononce un petit discours.

21 *décembre*. — Une dépêche affichée à la porte de la commandature nous apprend qu'Auxerre a été bombardé hier et envahi. Quelques gardes nationaux avaient paraît-il tiré sur les Prussiens. « Bien tiré pour des gardes nationaux, dit le baron Printz, en annonçant la nouvelle à un notable de Sens, ils nous ont tué un cheval et un chien. »

A deux heures arrive un convoi de munitions. Les 80 fourgons qui le composent sont conduits par des paysans français réquisitionnés et, ce qui est le comble de la deloyauté et de l'indignité, la première et la dernière voiture portent un drapeau tricolore.

22 *décembre*. — Le commandant demande des ouvriers pour rétablir la ligne du chemin de fer entre Sens et Moret. La mairie refuse. Il menace de faire arrêter les 24 premières personnes qu'il rencontrera dans la rue et de les forcer à travailler. Cette fois encore, il faut céder. On dit aux officiers qui sont chargés de ce travail qu'il y a trop de réparations à faire et qu'ils n'y arriveront jamais: « Nous metterons le temps, répondent-ils, et nous réussirons. Les Allemands vont lentement mais toujours à coup sûr. Votre chemin de fer marchera et vous nous paierez pour vous en servir.

24 *décembre*. — On prépare chez le commandant une grande soirée théâtrale, musicale et même dansante; il veut célébrer la fête de Noël. Le bruit court que plusieurs personnes de la ville se sont laissé inviter par lui. Nous aimons à n'en rien croire. S'il ne vient plus de nouvelles de l'extérieur, on continue à en fabriquer en ville et la calomnie va bon train. Il n'y a pas de messe de minuit.

25 *décembre*. — C'est fête pour l'ennemi seul et pour nous la journée se passe bien tristement.

26 *décembre*. — M. Z qui a eu des soldats à loger ne leur a pas accordé ce qui leur semble le nécessaire. Ils se plaignent à leur officier qui, croyant leurs réclamations fondées, envoie 18 soldats loger dans la maison.

27 *décembre*. — Pendant la nuit, les soldats qui sont à la caserne du Lycée ont brisé les portes qui les séparaient du bâtiment réservé aux élèves ; les sœurs de l'infirmerie ont couru les plus grands dangers. Des matelas, des couvertures, du linge, des draps ont été volés. Des réclamations énergiques sont adressées au commandant qui fait punir les militaires coupables. Dans l'après-midi, arrive une ambulance française qui s'était formée à Lyon et qui à l'armée de la Loire, s'est trouvée enveloppée par les Prussiens. L'ennemi méfiant ne lui a pas permis de traverser ses lignes avancées ; il faut qu'elle prenne la route des étapes militaires prussiennes pour se rendre par Strasbourg et Bâle sur les derrières de l'armée française.

La mairie reçoit copie d'un écrit du prince Frédéric Charles qui donne ordre de prélever la contribution imposée à la ville de Sens : cette contribution est de 15 fr. par tête d'habitant. Le Conseil municipal est d'avis de nommer une commission qui demandera au commandant un délai qui lui permette de se rendre en députation soit auprès du prince Frédéric-Charles, soit auprès du roi.

28 *décembre*. — Les Polonais logés à la caserne se plaignent du peu de confortable qu'ils y trouvent. Ils sont pères de famille, disent-ils, et, dans l'intérêt de leurs enfants demandent tous les soins nécessaires à la conservation de leur santé.

On dit que Bourbaki approche. Des groupes se forment dans les rues. Deux personnes sont arrêtées et le commandant envoie une note dont nous extrayons ce qui suit : « Toute personne arrêtée sera, à partir d'aujourd'hui, punie par une application de *vingt cinq coups de bâton* et si les attroupements persistent, on chargerait à la bayonnette. Une des personnes arrêtées, nommée D..., a avoué avoir souvent ri au sujet des soldats. Elle sera persuadée maintenant que la Landwehr prussienne royale mérite autant de respect que la troupe de ligne et qu'il ne faut pas plaisanter à son sujet. » On craignait que le pauvre D. ne fût condamné sévèrement. Sa femme est allée trouver M. Billebault et celui-ci a eu l'habileté d'exciter la pitié du commandant qui a fait relâcher le prisonnier.

Dans la soirée, on voit passer une charrette escortée de 25 Prussiens. A côté du conducteur on reconnaît avec étonnement le sous-préfet de Sens. Fait prisonnier à Auxerre, il a été amené ce matin en voiture à Villeneuve-sur-Yonne et là, il a dû monter sur une charrette pour achever la route. Le lendemain il est envoyé en Allemagne.

29 *décembre*. — Les travaux du chemin de fer marchent rapidement : un personnel allemand s'installe à la gare, toujours aux frais de la ville.

La commission de l'autre jour est allée, au sujet de la contribution trouver le commandant qui a conseillé de s'adresser au roi

plutôt qu'au prince. M. Deligand a répondu qu'il ferait part de cet avis au Conseil municipal ; il conseille, en le transmettant, d'ajourner toute délibération à ce sujet et de traîner le plus possible l'affaire en longueur.

31 *décembre.* — Les travaux du chemin de fer sont achevés ; la mairie est forcée de payer les ouvriers.

Les préoccupations incessantes et la présence de l'ennemi assis à nos foyers nous font oublier que l'année 1870, si désastreuse pour la France, se termine aujourd'hui. Privés de toute nouvelles françaises, renseignés seulement par les Prussiens qui nous assurent que leurs obus tombent jusque dans Paris, que notre armée de la Loire continue à se replier, que des forces considérables marchent contre Bourbaki, nous n'osons saluer la nouvelle année avec l'espoir d'une délivrance prochaine.

2 *janvier.* — C'est jour de marché, les habitants sont en grand nombre et la curiosité les attire du côté du poste prussien. Vers midi, des soldats veulent atteler un cheval à une voiture que des charretiers de la Champagne ont abandonnée pendant la nuit pour retourner dans leur pays. On se rassemble autour d'eux et, comme ils ont affaire à un cheval vicieux, des plaisanteries se croisent en tout sens au grand mécontentement des soldats. Le cercle se rétrécit autour d'eux ; on se heurte ! quelques cris de : A bas les Prussiens ! se font entendre. Le poste de la place sort et veut intervenir. Le sieur X. cherche à s'emparer d'un fusil ; il est aussitôt mené au poste à coup de crosse. Le tumulte augmente et les soldats reçoivent de leur chef l'ordre de tirer en l'air. Quelques instants après, un détachement de Polonais arrive de la caserne où un soldat avait été donner l'alarme et de la rue royale, à l'extrémité de la place, fait une nouvelle décharge. Malheureusement malgré les recommandations du commandant, quelques uns de ces soldats n'avaient pas tiré en l'air. M. Grenet, ancien maire de Véron, fut visé par l'un d'eux presque à bout portant ; il eut la main gauche fracassée et reçut à l'aine une blessure dont il mourut dix jours après. Le brigadier des sergents de ville Brun, qui à ce moment essayait en vain de faire retirer la foule, fut frappé de deux balles dont l'une l'atteignit au bras gauche et l'autre au côté. Sept autres personnes furent atteintes plus ou moins grièvement.

A la suite de cette malheureuse affaire, et sous prétexte de punir la campagne des troubles qu'elle venait d'occasionner dans la ville, le commandant confisqua tous les grains, pailles et fourages qui se trouvaient sur les places et les marchés.

Pour la première fois, le sang a coulé dans notre ville et on s'attriste en pensant qu'il a été versé par des Polonais, compatriotes dégénérés de ceux à qui la France a toujours donné une hospitalité si généreuse. L'abrutissement, l'ivrognerie et la férocité sont les carractères distinctifs de ces barbares que les chefs Prussiens appellent de mauvaises têtes, mais de bons soldats.

5 *janvier.* — Jusqu'ici, les soldats qui passaient venaient de Troyes et allaient à l'armée de la Loire. Il en vient à présent de Montereau qui se dirigent sur Joigny, pour se concentrer à Châ-

tillon et fermer sous les ordres de Manteuffel, un corps d'armée qui doit opérer avec Werder et s'opposer à la marche de Bourbaki.

6 *janvier.* — Arrivée de Prussiens et de charretiers venant de Montereau ; les soldats marchent en chantant. On leur a dit que Paris était pris et qu'ils retournaient en Allemagne.

12 *janvier.* — Le commandant demande 3,000 paires de bottes qui doivent être livrées par la ville et les autres communes de l'arrondissement. Ce serait une dépense de 70,000 fr. Le maire prouve au baron Printz que par suite du pillage des magasins, le 13 novembre, il ne reste plus en ville que des cuirs propres à la bourellerie et à la sellerie. Le commandant consent à recevoir des rouleaux de cuirs pour une valeur équivalente à celle de 6,000 paires de semelles. Ce n'est plus qu'une dépense de 3,000 francs environ.

15 *janvier.* — Depuis quelques jours, le chemin de fer marche au compte des Prussiens ; les trains se succédent avec rapidité. Ceux qui vont du côté de Paris transportent surtout du matériel, des projectiles et des vivres ; ceux qui se dirigent sur Nuits-sous-Ravières emmènent des soldats blessés, des troupes qui vont grossir l'armée du général Manteuffel et des prisonniers faits aux Français dans les affaires du Mans.

Aujourd'hui, comme dimanche dernier, on a remarqué à la cathédrale un grand nombre de Polonais qui assistaient aux offices avec beaucoup de dévotion.

Un de ces derniers jours avait lieu l'enterrement d'un pauvre enfant; personne ne suivait le convoi. Deux Polonais, songeant sans doute à leur famille, voulurent rendre les derniers devoirs à cet enfant délaissé et accompagnèrent le cercueil jusqu'au cimetière.

21 *janvier.* — Le commandant fait afficher qu'ayant été informé par un maire du rayon d'étape que le gouvernement français avait donné l'ordre de faire dresser des listes de tous les jeunes gens qui avaient plus de dix-neuf ans, il défend la confection de ces listes sous peine d'arrestation de trois notables de la ville : tout jeune homme qui sera pris en route vers une partie de l'armée française passera devant un conseil de guerre et sera fusillé.

26 *janvier.* — M. Chaudet, de Villeneuve-sur-Yonne, qui était toujours en prison, est enfin rendu à la liberté.

27 *janvier.* — Hier soir les Prussiens paraissaient très-inquiets : ils avaient fait reprendre leur linge chez les blanchisseuses ; les officiers logés en ville avaient fait leurs malles ; de nombreuses patrouilles de cavalerie parcouraient les environs. Aujourd'hui, de très-bonne heure, tous les soldats de la garnison sont réunis sur la place avec armes et bagages et sont prêts à partir. Mais la joie que nous cause l'espérance d'être bientôt délivrés n'est pas de longue durée. Les troupes se sont à peine mises en marche pour nous quitter qu'un contre-ordre arrive. Les mobilisés qui étaient signalés à Laroche n'y étaient venus que pour faire sauter le pont et ils n'avaient pas l'ordre de s'avancer de notre côté.

28 *janvier.* — C'est dimanche, jour des mauvaises nouvelles. Vers quatre heures le bruit se répand que Paris aurait capitulé. Nous n'en voulons rien croire d'abord. Une affiche annonçant ce triste événement a été apposée à la porte de la commandature. On la traite de mensongère et on va jusqu'à dire que les Prussiens l'ont imaginée pour nous tenir en respect et assurer leur retraite, qu'ils sont complétement battus de tous les côtés et qu'ils ne songent qu'à retourner en Allemagne. Il faut pourtant penser qu'il y a quelque chose de vrai dans cette dépêche quand on apprend dans la soirée que les officiers boivent beaucoup de champagne, que des feuillettes de vin ont été portées à la caserne et que les soldats illuminent.

30 *janvier.* — Le commandant annnonce officiellement à la mairie qu'il y a un armistice de vingt-et-un jours.

2 *février.* — Le commandant Printz vient de partir. Les uns prétendent qu'il a été appelé à Versailles où il serait accusé d'avoir traité la ville de Sens avec trop de ménagement; d'autres disent qu'il est retourné en Allemagne, près des siens, pour n'avoir pas à exécuter certaines mesures trop sévères contre la ville, et les Prussiens sont de ce dernier avis. Il est remplacé par le capitaine von Marschall dont l'aspect dur et sombre ne nous inspire guère de confiance.

4 *février.* — Arrivée d'un bataillon qui doit loger chez les habitants pendant toute la durée de l'armistice.

7 *février.* — Un nouveau sous-préfet nous est envoyé pour administrer l'arrondissement pendant l'absence de M. Savatier-Laroche : c'est M. Hugot, conseiller de préfecture à Auxerre.

Le chemin de fer prussien prend des voyageurs pour Paris : il les mène de Sens à Corbeil pour 18 francs.

9 *février.* — Le capitaine Marschall réclame par écrit la contribution dont il n'était plus question depuis le 29 décembre. Elle est augmentée : chaque habitant de la ville doit payer en tout 79 fr. et chaque habitant des campagnes 39 fr.

10 *février.* — Le capitaine vient chercher à la mairie une réponse à sa lettre d'hier. Le maire, M. Robert, lui expose que la ville épuisée est dans l'impossibilité de payer une contribution dont la totalité s'élève à 852,489 fr. Le capitaine annonce que si la contribution n'est pas payée il s'assurera de quelques notables.

14 *février.* — En présence de cette menace, le Conseil municicipal convoque cinquante-quatre des personnes notables de la ville pour leur exposer la situation. Trente seulement se rendent à son appel. On décide que ce qu'il y a de mieux à faire est de continuer à gagner du temps : agir ainsi c'est agir dans l'intérêt bien entendu de la ville.

22 *février.* — Départ pour Auxerre, avec l'agrément du commandant prussien, d'une députation composée de MM. de Canchy, Cornisset fils, Froment, Sicardy et Simonet notables, et de MM. Billebault, Deligand, Dupéchez, Querelle et Robert, conseillers

municipaux qui se sont adjoint M. Dauphiné comme interprète. Ces Messieurs vont adresser leurs réclamations au commandant prussien au sujet de la contribution qui est demandée à la ville.

23 *février*. — La députation est reçue par le préfet allemand Grünler. M. Deligand fait un tableau éloquent des souffrances et des pertes de toutes sortes que la ville de Sens a eu à subir ; il expose l'impossibilité où elle est de payer une nouvelle contribution. Le préfet répond qu'il prend réellement part aux malheurs de la ville, que comme Saxon il a lui-même subi pendant quatre ans dans son pays les réquisitions prussiennes et qu'il s'offre à adresser au prince une supplique que la députation rédigerait immédiatement. M. Deligand fait observer que les personnes présentes n'ont pas qualité pour agir au nom du Conseil entier et demande un sursis de 24 heures que le préfet finit par accorder.

24 *février*. — La députation est revenue à Sens. M. Deligand soumet à l'approbation du Conseil municipal une supplique au prince Frédéric-Charles. Elle sera portée au préfet Grünler par le maire qui est convoqué à Auxerre pour s'entendre sur la contribution de cinq millions imposée au département.

27 *février*. — Une dépêche télégraphique allemande nous apprend que la paix préliminaire est signée.

Les sages lenteurs de la municipalité nous ont sauvés ; nous n'aurons pas à payer la contribution réclamée dès le mois de décembre.

2 *mars*. — Aujourd'hui le commandant demande une calèche pour conduire des officiers à Fontainebleau. Les Prussiens, dit-on, y font des courses. Le maire, s'appuyant sur les prescriptions de l'article 4 du traité de paix, refuse. La réquisition est réitérée dans la journée, nouveau refus. Vers 6 heures du soir, le maire qui se trouvait avec MM. Biard et Dauphiné dans son cabinet apprend que toutes les issues sont gardées par des soldats. Bientôt arrive le lieutenant-adjudant Cramer qui somme le maire de satisfaire à la réquisition, lui déclarant en même temps qu'en cas de refus, il resterait prisonnier. — « Je resterai votre prisonnier tant qu'il vous plaira, lui répond le maire, puisque vous prétendez agir contrairement aux stipulations du traité de paix. » Deux heures s'écoulent et déjà on avait pris toutes les dispositions pour passer la nuit quand un habitant apporta la nouvelle que toutes les sentinelles avaient disparu. Les Prussiens avaient renoncé à aller en calèche à Fontainebleau.

3 *mars*. — Le commandant Printz est revenu.

7 *mars*. — Le maire écrit au préfet français pour lui demander si les troupes de passage doivent être nourries par la ville ou si elles doivent se nourrir à leurs frais.

9 *mars*. — Arrivée du général Fabeck et de deux régiments ; avec cette division partira après-demain le bataillon qui est logé en ville depuis le 5 février.

10 *mars.* — Le préfet répond que le gouvernement de Bordeaux le laisse sans instruction sur la nourriture des troupes de passage.

Les personnes nécessiteuses viennent chercher à la mairie la viande et le pain nécessaires aux soldats qu'elles logent. Comme l'attente est parfois assez longue, les ménagères se font accompagner par leurs soldats et, arrivées dans la cour, elles leur remettent leurs paniers et les chargent d'aller aux provisions. Les Prussiens rivalisent d'efforts pour percer la foule et approcher de la salle où se fait la distribution.

Aujourd'hui il y a du tumulte et des rixes. Le commandant Printz survient: d'une voix tonnante il renvoie les militaires qui se retirent tout confus et de sa botte administre aux retardataires un châtiment dont l'exécution rapide prouve la verdeur de sa vieillesse et excite l'étonnement joyeux des spectateurs de cette scène etrange et comique. Pour maintenir l'ordre à l'avenir, un poste est établi à la mairie.

14 *mars.* — Quelques rixes ont eu lieu entre Français et Prussiens. Ces derniers dégainent parfois sans motifs : c'est ainsi que le sieur Renvoisé, de Gron, qui passait tranquillement sur le pont, reçoit deux coups de sabre qui le blessent très-grièvement.

De grands passages de troupes ont lieu chaque jour; mais beaucoup ne font que traverser la ville.

15 *mars.* — Evacuation définitive de l'ambulance Saint-Savinien. Elle était située en très-bon air et bien qu'elle n'ait renfermé que des typhiques, parfois en assez grand nombre, onze seulement y sont morts.

Le chemin de fer marche à partir d'aujourd'hui au compte de la compagnie française, mais les Prussiens en gardent encore les télégraphes.

Un employé de l'intendance prussienne vient discuter à la mairie la nourriture des troupes. L'interprète français lui explique dans un sens favorable à nos intérêts l'article 4 du traité de paix et il finit par le convaincre que les Allemands doivent se nourrir à leurs frais. C'est ce qui a lieu désormais et l'économie est d'autant plus grande pour les habitants que les passages deviennent considérables.

16 *mars.* — Le préfet adresse communication d'une lettre envoyée par notre ministre des affaires étrangères au sujet de la nourriture des troupes par la ville. « Il faut écrire au ministre de la guerre qui enverra un intendant pour subvenir à ces nécessités. » Nous n'avons pas besoin d'intendant, puisque les troupes se nourrissent elles-mêmes, grâce à l'énergie de notre interprète. En reconnaissance de ce dernier service et considérant que depuis l'occupation de la ville par l'ennemi, M. Dauphiné n'a cessé de se prodiguer en défendant nos intérêts avec zèle, un patriotisme et une abnégation dignes des plus grands éloges, le Conseil municipal, en témoignage de sa vive et sympathique reconnaissance, décide qu'un objet de prix sera offert à M. Dauphiné au nom de la ville de Sens.

17 *mars*. — L'intendance allemande loue en ville un certain nombre de fours pour faire du pain à ses frais.

A deux heures, départ de la garnison du lycée : en signe de joie les soldats ont orné leurs shakos de feuillage.

19 *mars*. — Le duc de Mecklembourg est arrivé hier ; douze fauteuils ont été portés sur réquisition à la chapelle protestante où il veut entendre le sermon avec son état-major.

21 *mars*. — Les Prussiens demandent quatre voitures contre remboursement ; c'est la première fois qu'ils se servent de ce mot. Les employés du télégraphe sont partis ; le personnel allemand quitte la gare aujourd'hui après avoir rendu aux délégués de la mairie tous les objets qui leur avaient été prêtés par la ville.

22 *mars*. — On distribue aujourd'hui aux abonnés le *Sénonais* qui depuis l'occupation de la ville par les Prussiens avait préféré suspendre sa publication plutôt que de se soumettre à la censure du commandant de place.

24 *mars*. — Evacuation de l'ambulance du grand séminaire.

25 *mars*. — Départ du commandant Printz. Nous le voyons partir avec le plus grand plaisir, toutefois nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que, pour un ennemi, ce n'était pas un ennemi trop terrible. Son âge avancé, ses cheveux blancs, ses manières simples inspiraient la confiance et on le croyait généralement bon. Dans l'intérêt des habitants il s'efforçait autant que possible d'atténuer la gravité des délits, on l'a vu pour l'affaire du fusil enlevé à un factionnaire. Parfois même il se laissait désarmer par le rire : un jour il y eut perturbation grave dans la transmission des dépêches. Recherches faites, on découvrit qu'un élève du lycée, fils du chef de gare d'Auxerre, avait opéré une dérivation du courant au moyen d'un fil de fer arraché à une sonnette. Les employés du télégraphe avaient pris la chose au sérieux et M. Billebault se chargea de raconter au commandant l'acte d'étourderie commis par un élève en quête d'expérience sur les courants électriques. Le commandant ne put garder son sérieux. Il rit et l'affaire en resta là.

26 *mars*. — A 6 heures du matin un employé de la mairie procède en présence du directeur des postes prussiennes à l'inventaire des objets fournis par la ville. A 7 heures et demie les fourgons de la poste se mettent en marche : avec eux disparaissent les derniers représentants de l'invasion étrangère.

La ville de Sens était occupée depuis le 12 novembre : nous avons donc eu les Prussiens chez nous pendant quatre mois et demi. La dépense qu'ils ont occasionnée à la ville peut être évaluée à 842,000 fr. Ce n'est pas la ruine, mais c'est la gêne pour de longues années. Et ce n'est pas seulement à cette somme relativement considérable que se bornent les pertes de la ville de Sens pendant cette malheureuse guerre : elle y a vu périr quelques-uns de ses enfants les plus braves, elle a été éprouvée dans ses affections les plus chères.

V. DAUPHINÉ. — L. HUMBERT,

Professeurs au lycée de Sens.

V

TONNERRE.

Ainsi que Sens, Joigny, Saint-Florentin, la ville de Tonnerre, par sa position sur la grande ligne de Paris à Lyon, était fatalement appelée à recevoir plus tôt que le chef-lieu du département la visite de l'ennemi, et à subir des passages considérables et presque incessants de troupes allemandes.

Dès les premiers jours de novembre l'ennemi venant de l'Est s'approchait. Déjà Laignes, Fulvy, Ancy-le-Franc, Nuits, Ravières, Sennevoy étaient à tout instant traversés ou occupés par des détachements qui annonçaient le prochain passage d'une forte colonne. D'un moment à l'autre Tonnerre devait recevoir l'ennemi dans ses murs.

La première occupation remonte au 15 novembre. Le *Tonnerrois* en rapporte ainsi les incidents :

« La ville de Tonnerre avait vu s'éloigner, le 9 novembre, le bataillon des gardes nationaux mobilisés de l'arrondissement.

« Le même jour, les brigades de gendarmerie et les éclaireurs forestiers recevaient l'ordre de se replier.

« Réduite aux seules forces de la garde nationale sédentaire, la ville ne perdait pas courage, quand le vendredi 11, vers 4 heures du matin, un ordre supérieur arrivait, réclamant pour l'armement des mobilisés les armes de la garde nationale.

« Devant cet intérêt facile à comprendre, les gardes nationaux de Tonnerre et des communes s'inclinaient; ils rendaient leurs armes qui étaient aussitôt dirigées vers le point désigné.

« C'est ainsi, que privée de tout moyen de défense, la cité attendait d'un instant à l'autre l'arrivée de l'ennemi, dont la présence était signalée dans les environs.

« Pendant toute la journée du 15 novembre, notre ville fut sous le coup d'une émotion profonde. Les Prussiens étaient annoncés, et en effet, vers cinq heures du soir, vingt-deux dragons, sous la conduite d'un lieutenant, faisaient leur entrée par le faubourg Rougemont.

« Arrivés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, l'officier demanda à M. Jules Denis, conseiller municipal, qui il était, et, sur sa réponse, lui enjoignit de venir se placer entre deux cavaliers, ajoutant qu'il le prenait comme ôtage et le faisait son prisonnier. Puis il demanda au Maire vingt bouteilles de vin rouge, 10 bouteilles de champagne, un bon dîner pour ses hommes, plus 400 cigares. Il ajouta encore, en désignant la foule amassée sur la place, que, si on se permettait la moindre hostilité sur ses soldats, à titre de représailles, il casserait la tête à M. Denis.

« Dépeindre l'effroi qui s'empara de tous les cœurs est chose inutile, chacun l'a ressenti; mais chacun aussi comprit que la vie d'un citoyen était en jeu et qu'il fallait se faire violence et réprimer son indignation.

« A peine ces ordres formels donnés, la troupe repartait dans la direction de Rougemont et s'installait dans les granges des sieurs Esté et Leclerc. L'officier entra chez M. Moreau, jardinier, et c'est là qu'il dîna en compagnie de son ôtage.

« Les soldats dévorèrent un plantureux repas apporté par M. Euvrard, en l'arrosant de vin rouge et de mousseux qu'ils trouvèrent fort à leur goût, car ils en redemandèrent.

« On pensait que ces Prussiens passeraient la nuit à Tonnerre, mais vers dix heures ils partirent dans la direction de Chablis.

« L'ôtage, bien entendu, fut laissé libre.

« A deux heures du matin, ils revinrent et ne firent qu'i traverser la ville au galop, prenant le chemin de Tanlay, pour aller sans doute raconter à leurs supérieurs ce qui s'était passé à Chablis.

« Le lendemain 16, dans le tantôt, une partie du dixième corps d'armée arrivait à Tonnerre au nombre de 6,000 hommes environ, avec cavalerie, infanterie et artillerie. Cette nuée d'ennemis se logea à sa guise chez les habitants, où il fallut les héberger et subir toutes leurs exigences. A peine étaient-ils partis qu'une autre colonne apparaissait, se logeait de même dans la ville où les hommes de l'avant-garde avaient marqué sur les portes, et selon l'extérieur de la maison, le nombre de soldats qu'on devait recevoir.

Entr'autres épisodes qui ont signalé cette journée et que nous ne trouvons pas dans le *Tonnerrois*, nous devons signaler le fait suivant, qui caractérise l'envahisseur, et que nous avons vu se reproduire dans toutes les villes occupées :

Entre 10 et 11 heures de la soirée, un intendant ou inspecteur accompagné d'un détachement de soldats en armes (fusils, sabrès et bayonnettes), pénétrait dans les demeures de MM. de Guentz, receveur des finances, Périgal, receveur principal des contributions indirectes, et Garrel, percepteur de Tonnerre, et venait impérieusement réclamer les caisses. Des sentinelles étaient placées à la porte de la rue pour empêcher l'évasion des comptables. Une inspection minutieuse était opérée dans les bureaux et dans les chambres où les caisses étaient placées.

Ces trois comptables n'ont pas perdu une minute leur sangfroid et n'ont pas livré un centime à leurs odieux envahisseurs venant (contre tous les droits de la guerre), voler les caisses dans une ville qui se rendait sans se défendre. Pour son compte M. Garrel avait deux mille francs qu'il a pu ainsi sauver.

Ce n'est qu'après une demi-heure de recherches chez chaque comptable qu'ils se sont retirés.

Nous reprenons le récit du *Tonnerrois* :

« Le 18 au soir, un détachement d'infanterie et de cavalerie, accompagnant un convoi de vivres et provisions chargées sur des charriots, passa la nuit ici et repartit le samedi dans la matinée, prenant, ainsi que les précédents, la route de Saint-Florentin.

« Pendant ces trois jours, on évalue à 12,000 hommes le passage par notre ville; ajoutons que par la route de Saint-Martin, une grande quantité d'hommes et de matériel filèrent en vue de Tonnerre et de Flogny.

« L'effectif total des troupes ennemies qui ont traversé la contrée peut-être porté à environ 25,000 hommes.

« Le défilé dans Tonnerre des équipages du train, de l'artillerie et des voitures de toute espèce, dura plusieurs heures le jeudi et le vendredi.

« Les communes environnantes, principalement celles situées sur la droite du chemin de fer, ne furent pas plus épargnées que nous. Epineuil surtout et Molosmes durent loger et supporter des réquisitions en nature. Des bestiaux ont été emmenés.

« Dès le lendemain même de l'occupation, une proclamation et un ordre du jour que nous reproduisons plus loin à titre de document historique, *ornaient* les murs de la ville. Ajoutons aussi que le général en chef, le mercredi soir, faisait tambouriner l'ordre aux habitants d'apporter le lendemain matin à la mairie toutes les armes qu'on pouvait avoir. Les meilleurs d'entre les fusils de chasse furent confisqués ; quant aux autres, ils étaient brisés sur place.

« Les réquisitions en nature, avoine, paille, foin, ont été considérables, et l'on pouvait espérer qu'aucune demande en argent ne serait faite, quand le jeudi un intendant déclara avoir reçu l'ordre du général de réclamer à la municipalité une somme de 20,000 francs.

« Le Conseil, s'appuyant sur les promesses de la veille qui étaient « qu'aucune contribution en argent ne serait prélevée si on donnait tout entière la contribution en nature, » refusa d'obtempérer à cette invitation. C'est alors que le commandant désigna quatre conseillers municipaux qui partiraient pour aller s'expliquer avec le général.

« MM. Gillot, Régnier, Roy Charles et Vasseur, escortés par une compagnie d'infanterie, quittèrent Tonnerre vendredi à midi. Après avoir passé la nuit à Saint-Florentin, ils en repartaient le lendemain matin sous la garde de cavaliers, ce qui permit à ces messieurs d'arriver de meilleure heure à Joigny.

« C'est dans cette ville qu'après bien des péripéties, des allées et venues sans fin, des explications catégoriques, ils parvinrent, samedi soir, à obtenir remise de la contribution.

« MM. Régnier et Gillot ont été retenus comme prisonniers pendant les negociations. Les quatre conseillers sont rentrés dès le lendemain soir recevant partout des marques de réelle sympathie et des félicitations sur l'heureuse issue de leur mission.

« Par eux nous avons appris ce qui s'est passé à Joigny. Les gardes nationaux de cette ville s'étaient portés jusqu'à Esnon à la rencontre de l'ennemi qu'ils accueillirent par une décharge de mousqueterie. Hélas ! leurs efforts ne pouvaient rien contre les masses prussiennes. La déroute suivit bientôt ! quelques gardes nationaux furent tués, d'autres faits prisonniers. De plus, la malheureuse ville de Joigny s'est vu imposer une contribution de 200,000 fr., et la soldatesque prussienne s'est exercée pendant deux jours avec une rigueur dont les habitants auront dû beaucoup souffrir.

« Le petit village d'Esnon a été pillé.

« On a parlé d'une contribution de 40,000 francs levée à Saint-

Florentin. Il n'en est rien. Cette localité, ainsi que Brienon, a été réquisitionnée en nature, mais aucune somme n'a été demandée. »

Pour compléter ces renseignements, nous ajouterons que les troupes allemandès qui étaient entrées à Tonnerre le 15 novembre venaient de Metz, par Chaumont, Châteauvillain, Châtillon-sur-Seine, et appartenaient au 10e corps, sous les ordres du général Voigt-Rhetz.

L'infanterie comprenait le 16e régiment formé de Westphaliens, et du 57e composé d'hommes de la Prusse rhénane. Le reste de la colonne consistait en cavalerie (9e dragons prussien), en 12 pièces d'artillerie, et comptait, en outre, des détachements de gendarmerie, des mineurs ou pionniers, et un nombre considérable d'équipages du train et de voitures d'ambulance.

L'état-major du général en chef était fort nombreux, et possédait des officiers appartenant à toutes les branches du service et portant les uniformes les plus variés.

Le défilé de toutes ces troupes a duré plus de deux heures; chaque demeure avait reçu au préalable une inscription à la craie, faite par un sous-officier, et indiquant, d'après son importance, combien de soldats elle était destinée à recevoir ; ceux-ci n'avaient plus qu'à s'introduire dans une maison et à s'y installer avec le sans-gêne du soudard en pays conquis.

Dans certaines rues, même, qui n'avaient pas été marquées, on voyait des compagnies entières accompagnant un sous-officier; celui-ci ouvrait une porte, jetait un coup-d'œil dans l'intérieur du local, y faisait entrer d'autorité de 4 à 20 ou 25 soldats, puis passait à la maison suivante, jusqu'à ce qu'il eût casé le dernier homme de sa compagnie.

Une fois au-dedans, les Prussiens devant être non-seulement logés, mais encore nourris par l'habitant, celui-ci était immédiatement mis en demeure de satisfaire aux exigences de ses hôtes forcés, et il devait s'exécuter d'après les termes de l'ordre du jour suivant, qui avait été affiché dans tous les carrefours :

ORDRE DU JOUR.

Dans toutes les communes occupées par les troupes sous mes ordres, les hommes et les chevaux seront nourris par les habitants.

On devra donner chaque jour :

1° Aux sous-officiers et aux soldats, à midi, une soupe, 500 grammes de viande, un plat de légumes, et un demi-litre de vin. Le soir, une soupe et 200 grammes de viande ou de fromage. Le matin, du café avec du sucre. Chaque jour, 1 kil. de pain, 100 gr. de beurre.

2° Aux officiers : un dîner composé d'une soupe, d'un plat de légumes avec de la viande, d'un rôti et d'un litre de vin.

Le matin, un déjeûner de café ou de thé avec du pain, du beurre et de la viande froide. Un plat chaud avec de la viande.

3° Pour chaque cheval : 6 kil. d'avoine, 3 kil. de paille, 3 kil. de foin.

Le général en chef,
Signé : DE VOIGTS-RHETZ.

Voici encore un échantillon des pièces par lesquelles le commandant prussien se mettait en rapport avec la population, dans ce français que nous connaissons :

PROCLAMATION.

Les troupes soumises à mon commandement étant entrées dans le départemement de la Côte-d'Or, il est publié le *forum* militaire extraordinaire, conformément au code militaire prussien, pour tous ceux :

Qui préparent sciemment du danger ou détriment aux troupes de S. M. le roi de Prusse ou de ses alliés, ou qui prêtent sciemment assistance au pouvoir de l'ennemi.

Les personnes n'appartenant pas aux troupes de l'ennemi, qui :

(A) Servent d'espions à l'ennemi, qui en reçoivent, en cachent ou lui prêtent assistance ;

(B) Qui volontairement montrent les routes en qualité de guides aux troupes ennemies, ou qui, comme tels, montrent à dessein aux troupes allemandes des chemins faux;

(C) Qui, par ressentiment ou par la soif du gain, tuent, blessent ou volent à dessein des personnes appartenant aux troupes de S. M. le roi ou ses alliés ou à leurs suites ;

(D) Qui détruisent des ponts ou des canaux, qui coupent la communication des chemins de fer ou des télégraphes, qui rendent les routes impraticables, qui mettent le feu à la munition, aux provisions de bouche ou à d'autres effets de guerre, ou aux quartiers des troupes;

(E) Qui prennent les armes contre les troupes de l'armée de S. M. le roi ou ses alliés;

Ont encouru la peine de mort.

Ce décret aura force légale dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube, de l'Yonne, du Loiret, Loir-et-Cher et de la Nièvre, et publié par tout ce cercle par la proclamation qui a eu lieu dans cette ville.

Quartier-général Châtillon, 13 novembre 1870.

Le général commandant,
Signé : DE VOIGTS-RHETZ.

—

Le second passage fut plus considérable encore. Le *Tonnerrois* nous fournit à ce sujet des détails assez circonstanciés :

« Des éclaireurs ennemis, vus à Pimelles et Sennevoy, avaient sans doute pour mission de voir si la route était sûre pour le passage d'une colonne. Quoique en nombre, les Prussiens procèdent toujours avec une prudence remarquable, et sachant que des Garibaldiens ont marqué leur passage à Châtillon, ils redoublent de vigilance.

« Vendredi 24 novembre, de la terrasse de Saint-Pierre où beaucoup de monde s'était porté, on voyait, du côté de Soulangis, se dérouler une longue ligne noire représentant une véritable invasion.

« A quatre heures, la cavalerie faisait son entrée, et les inten-

dants déclarèrent à la mairie que 10,000 hommes et 1,200 chevaux les suivaient.

« Ce n'était pas sans inquiétude que l'on se répétait cet effectif énorme nous envahissant tout d'un coup. Nos éclaireurs et une dépêche arrivée à la sous-préfecture avaient bien annoncé la marche de l'ennemi sur Tonnerre, mais sans préciser le nombre. Les bouchers et les boulangers ne pouvaient suffire aux demandes des ménagères se pressant pour acheter des provisions; c'est alors qu'on dût songer à tuer immédiatement plusieurs bêtes à cornes. La halle aux grains fut transformée en abattoir; 11 bœufs ou vaches donnant un total de 4,400 kilos environ furent dépecés, et dans deux autres endroits quatre têtes de bétail vinrent augmenter cette fourniture de viande de boucherie.

« Le défilé de la colonne, infanterie, cavalerie et artillerie dura deux heures. Les Prussiens, comme au premier passage, se logèrent chez l'habitant; on cite des maisons qui dûrent en recevoir 40 ou 50, tandis que d'autres n'en avaient que 4 ou 5 et certaines pas du tout. Devant un envahissement semblable, une répartition n'est pas possible, et c'est à chacun à protéger son domicile autant que faire se peut.

« On a pu remarquer, depuis que notre ville reçoit la visite de ces Allemands, combien leurs demandes, leurs exigences sont différentes. Certains sont doux de caractère, faciles à contenter; d'autres, au contraire, absolus dans leurs désirs et même menaçants si on refuse d'y obtempérer sur le champ. Cela tient à la différence de nationalité: tous unis par la discipline sévère qui les gouverne, mais hostiles entr'eux sur des questions de détail. Ils le disent eux-mêmes: Ceux-ci camarades, ceux-là pas camarades.

« Vers 7 heures du soir, cette horde était à peu près logée et surtout préoccupée de satisfaire son appétit. Plusieurs charrettes parcouraient les rues, distribuant des quartiers de viande que les Prussiens se partageaient et apportaient dans les maisons en plus ou moins grande quantité, suivant le nombre. Demandant des pommes de terre, ils se confectionnaient un rata sinon appétissant, mais au moins suffisanl comme volume sur l'estomac. Quant au vin, il est bon de le rationner, car ces buveurs de bière ont parfaitement oublié le goût du houblon en passant par la Bourgogne. Il sont également très amateurs de café noir avec lequel ils déjeunent le matin, demandant du sucre et du beurre; mais si on leur répond *nix beurre* ou *nix sucre*, ils avalent la décoction de café, en augmentant la quantité de pain.

« Une des vives préocccupations chez tout le monde était le temps que ces troupes séjourneraient dans nos murs; aussi ne fut-ce pas sans un indiscible plaisir qu'on les vit déguerpir samedi matin prenant la direction de St-Florentin.

« Comme réquisition en nature la ville a eu à fournir environ 5,500 kilos avoine, 1,800 kilos paille et 500 bottes de foin.

« Il serait difficile d'évaluer ce qu'ils ont en outre dérobé chez les propriétaires en fournitures du même genre.

« Epineuil, qui, lors du premier passage, avait dû héberger 2,500 Prussiens, n'a eu cette fois à payer à déjeûner qu'à 800

hommes; le samedi matin, ce détachement, campé du côté de la gare, montait à Epineuil et se faisait apporter des victuailles et du vin sur la promenade. Le commandant, satisfait des habitants, poussa la reconnaissance jusqu'à la générosité ; il remit 50 francs pour les pauvres de la commune,

« Junay, Vézinnes et Roffey étaient notés comme devant recevoir quelques milliers d'hommes ; en effet la tête de colonne s'était déjà engagée sur le chemin de Junay, mais la montagne à pic qui borde la route éveilla chez les chefs la pensée des francs-tireurs et ils commandèrent demi tour.

« Du reste, cette crainte qu'inspire à l'ennemi l'approche des des collines surtout la nuit, explique sans doute ce privilége de la rue de la Fosse, qui n'a pas encore eu à loger de Prussiens.

« Nous apprenons qu'à Dannemoine ils ont demandé 3,000 kilos de viande vivante ; mais comme on ne pouvait satisfaire à ces exigences, ils se sont contentés de faire des perquisitions chez des habitants et n'ont pu emmener qu'une vache pesant 155 kilos.

« Leur passage à Cheney fut marqué par la capture de trois vaches appartenant à M. Textoris. Ils firent perquisition dans tout le château et ses dépendances, où ils prétendaient trouver des chevaux.

« Enfin, il y eut halte à Tronchoy, où les habitants durent apporter pain, fromage et vin.

« On raconte qu'à Flogny cinq Prussiens ayant trop fêté Bacchus étaient restés en traînards ; ils se donnaient des airs menaçants en tirant des coups de fusil dans la rue. Des habitants les désarmèrent puis les hissèrent sur une charrette, les conduisirent auprès du colonel qui les tança vertement, après avoir toutefois remercié ceux qui ramenaient ces Allemands égarés dans les vignes du Seigneur. »

A Tonnerre, comme dans beaucoup d'autres localités malheureusement, quelques citoyens s'évertuaient à s'affranchir de leur part des charges qui doivent peser sur tous dans des circonstances aussi douloureuses. Aussi, la municipalité fut-elle obligée de publier l'avis suivant :

Le Maire de la ville informe que quelques citoyens ne craignent pas de recourir aux ruses les plus honteuses pour se soustraire à l'obligation de loger des soldats ennemis.

Le devoir de chaque habitant est d'accepter sa part des maux et de ne pas l'imposer à son voisin.

Le devoir de la municipalité sera de répartir également toutes les pertes ; elle fera payer ceux qui parviendraient aujourd'hui à se soustraire aux charges communes.

Le conseiller municipal faisant fonctions de maire,

Tonnerre, 25 novembre 1870. J. HARDY.

Le 10 décembre, un détachement de 900 Prusssiens, dont 125 cavaliers, venant de Ravières, arrive à Tonnerre à 5 heures 1|2 du soir.

Les hommes ont été logés par deux chez l'habitant. De nom-

breux postes et un grand nombre de factionnaires ont veillé toute la nuit.

Le lendemain matin, vers 9 heures, ils se sont réunis pour le départ, se dirigeant sur Saint-Florentin.

Rien de particulier n'a marqué ce passage.

Le 3 janvier, on apprend que 10 à 12,000 Prussiens, qui se trouvaient depuis quelques jours dans les environs de Ravières, Cry et pays environnants, étaient partis en prenant la direction de Montbard.

Le 17 janvier, M. Soissons, sous-préfet, ayant refusé de prendre l'engagement de ne rien faire contre l'armée prussienne, et de réunir les maires au sujet des réquisitions, malgré les menaces dont il a été l'objet, a dû quitter Tonnerre.

Le corps d'armée prussien qui occupait Etivey, Jouancy, Annoux, et toute cette contrée a marché, les uns disent sur l'Est, les autres sur Montbard. Le fait certain est que ce pays se trouve délivré, et que de faibles détachements occupent seuls la région.

Jusqu'à l'époque de l'armistice, la ville de Tonnerre fut soumise à des passages continuels de troupes allemandes par détachement plus ou moins considérables. Elle ne fut évacuée définitivement qu'après la ratification des préliminaires de paix, qui enjoignaient aux Allemands de passer sur la rive droite de la Seine.

FAITS GÉNÉRAUX (*).

1869. DÉCEMBRE 6. — Décret de réorganisation de l'infanterie de marine.

Ouverture du congrès des Etats-Unis.

8. — Ouverture du concile œcuménique.

13. — L'Empereur François-Joseph ouvre le Reichsrath autrichien.

15. — Le nouveau ministère italien Lanza et Visconti-Venosta est constitué.

19. — Abolition de la loi de sûreté générale.

27. — Les ministres remettent leurs démissions à l'Empereur.

L'Empereur charge M. Emile Ollivier de constituer un ministère.

30. — Troppmann, l'assassin de la famille Kinck, est condamné à la peine de mort.

1870. JANVIER 1er. — Formation du ministère. Les nouveaux ministres sont : MM. E. Ollivier, Daru, Chevandier de Valdrôme, Buffet, Le Bœuf, Rigault de Genouilly, Segris, de Talhouet et Louvet.

Le ministère des Beaux-Arts et celui de la Maison de l'Empereur sont séparés.

M. Maurice Richard est nommé ministre des Beaux-Arts, le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur.

5. — M. Henri Chevreau, sénateur, préfet du Rhône, est nommé préfet de la Seine, en remplacement du baron Haussmann qui est relevé de ses fonctions.

7. — Décret supprimant la surintendance des Beaux-Arts, et nommant un surintendant des Musées-Impériaux.

10. — Drame d'Auteuil ; meurtre de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte.

12. — La Haute-Cour de justice est convoquée à la demande du sieur Comté contre le prince Murat.

(*) Nous avons éliminé de ce chapitre tout ce qui touche à la guerre de 1870, qui est l'objet d'un chapitre spécial.

Elle est également convoquée pour l'affaire du prince Pierre.

13. — Troubles dans Paris à l'occasion de l'enterrement de Victor Noir.

19. — La Chambre des Représentants de Belgique met en discussion un projet de loi sur le temporel des cultes, ayant spécialement pour but l'organisation d'un contrôle efficace de la gestion des biens des fabriques.

20. — Immersion d'un câble sous-marin allant de Brest à Salcombe (Angleterre).

Grève du Creuzot.

FÉVRIER 7. — M. Leverrier, directeur de l'observatoire, est révoqué de ses fonctions.

La Chambre avec une majorité de 189 voix contre 45 se prononce pour l'arrestation de M. Rochefort. Ce dernier, arrêté dans la soirée, est enfermé à Sainte-Pélagie.

9. — Troubles à Belleville et à La Villette, nombreuses arrestations, tentatives de barricades.

11. — Un agent de la sûreté se présentant chez Mégy aux Batignolles avec un mandat d'amener, est tué par ce dernier d'un coup de révolver.

22. — Le Corps législatif, après un discours de M. Daru, donne un vote de confiance au cabinet par une majorité de 232 voix contre 18.

24. — Dans la séance de ce jour le ministre des affaires étrangères M. Ollivier, déclare abandonner le système des candidatures officielles. Au vote il est appuyé par 186 voix contre 56.

MARS 3. — Une Commission dite de l'*Instruction supérieure* est instituée sous la présidence de M. Guizot.

8. — L'Assemblée adopte à l'égard de l'Algérie la résolution suivante :

Considérant qu'en l'état actuel des choses en Algérie, l'avènement du régime civil parait concilier les intérêts des indigènes et des Européens, passe à l'ordre du jour.

21. — Le prince Pierre Bonaparte comparait à Tours devant la Haute-Cour de justice.

Lettre de l'Empereur au ministre de la justice limitant les prérogatives du Sénat et remettant au Corps législatif une grande partie du pouvoir constituant.

Nouveaux troubles au Creuzot.

27. — Le prince Pierre Bonaparte est acquitté par la Haute-Cour.

A la requête de M. Louis Noir, il est condamné à 25,000 fr. d'amende.

28. — L'Empereur soumet au Sénat un projet de sénatus-consulte.

30. — Des désordres éclatent à l'Ecole-de-Médecine, au cours de M. Tardieu.

AVRIL 4. — M. E. Ollivier annonce à la Chambre que le gouvernement désire faire consacrer la nouvelle constitution par un vote plébiscitaire.

8.- Le Corps législatif a adopté, à l'unanimité de 262 membres présents, le projet de loi portant le contingent militaire à 90,000 au lieu de 100,000.

13. — La Chambre, à une majorité de 194 voix contre 62, vote la prorogation du Corps législatif.

14. — Une réunion des membres de la Gauche, à laquelle sont convoqués les rédacteurs des journaux démocratiques, a lieu à Paris, pour arrêter, en vue du plébiscite, des résolutions communes.

15. — Grève des ouvriers mineurs de Fourchambault.

17. — Le *Journal officiel* annonce les démissions de MM. Buffet et Daru ; ces démissions sont provoquées par le projet de sénatus-consulte.

20. — Le Sénat vote à la majorité de 130 voix contre 0 le sénatus-consulte soumis à ses délibérations.

La Gauche, sous la présidence de M. Grévy, rédige un manifeste, elle conseille de voter *non*.

Massacre de voyageurs anglais par des brigands grecs dans la plaine de Marathon.

MAI 1er. — M. Cernuschi est expulsé du territoire français pour avoir fait don de 100,000 francs au comité anti-plébiscitaire.

3. — La police croit être sur la trace d'un complot tramé contre la vie de l'Empereur. On procède à diverses arrestations. On arrête Beaury, Rousselle, chez qui on prétend trouver des bombes.

Troubles à Saint-Quentin, des ouvriers en nombre assez considérable essayent de forcer les portes de la prison.

Publication du rapport de M. Grandperret à l'Empereur sur le complot.

6. — Le *Siècle*, le *Réveil*, l'*Avenir national* et le *Rappel* sont saisis pour publication d'une prétendue proclamation de l'Empereur datée de 1848.

8. — Vote plébiscitaire sur le sénatus-consulte. Le scrutin a donné 7,100,000 *oui* et 1,500,000 *non*.

16. — M. de Grammont remplace M. Daru aux affaires étrangères, M. Mége remplace M. Segris à l'instruction publique, et M. Plichon remplace M. de Talhouet aux travaux publics.

17. — Procès de presse. Le gérant de la *Marseillaise* est condamné à un an de prison et 10,000 fr. d'amende.

19. — Le maréchal Saldanha, à la tête de ses troupes, renverse le ministère Portugais.

26. — Une réunion de 13 députés désignée sous le nom de Gauche modérée, se forme chez M. Picard.

30. — Par suite de réquisitions prises par le ministère public, 74 inculpés sont renvoyés devant la Haute-Cour sous l'accusation de complot.

JUIN 1er. — La commission repousse le projet de loi tendant à la réduction du traitement des sénateurs.

2. — M. Prévost-Paradol, rédacteur des *Débats*, est nommé ministre de France à Washington.

4. — L'affaire du complot parait devant la Haute-Cour.
Les commissions de décentralisation et de l'enseignement ont fini leurs travaux et sont dissoutes.
11 et 12. — Elections partielles de conseillers généraux.
14. — Le Corps législatif donne aux Conseils généraux le droit de nommer les journaux où devront être insérées les annonces judiciaires.
Dans la même séance on vote la loi qui supprime en partie le timbre des journaux.
20. — Les princes d'Orléans envoient à la Chambre une pétition par laquelle ils demandent à rentrer en France.
Une formidable insurrection éclate en Chine à la suite de laquelle M. de Rochechouart, notre représentant, est blessé.
25. — Le Corps législatif vote la loi sur la nomination des maires à la condition qu'ils seront pris parmi les membres des conseils municipaux.

JUILLET 2. — La pétition des princes d'Orléans est rejetée.
19. — Première audience de la Haute-Cour dans l'affaire du complot.

AOUT 14. — Attentat de la Villette, un poste de pompiers est assailli, deux pompiers sont tués.

SEPTEMBRE 6. — Par décret le timbre est supprimé sur les journaux, le serment politique est aboli.
Les collèges électoraux sont convoqués pour le 16 octobre, à l'effet d'élire une constituante.
19. — Un décret abroge l'article 75 de la constitution de l'an VIII.

NOVEMBRE 15. — Dans une note envoyée au gouvernement britannique, la Russie prétend se dégager des stipulations du traité de 1856.

DÉCEMBRE 25. — Assassinat du général espagnol Prim à Madrid.

1871. JANVIER . — Entrée de Victor-Emmanuel à Rome.
31. — Les électeurs sont appelés à nommer, le 8 février, des représentants à l'Assemblée nationale.

FÉVRIER 5. — Catastrophe de Bandol, explosion de trains contenant des projectiles de guerre. Soixante morts et cent blessés.
8. — Elections à l'Assemblée nationale. M. Thiers est nommé dans 27 départements.
Remaniements dans le personnel des préfectures.
9. — La ville de Londres, dans le but de pourvoir à l'alimentation parisienne, envoie à Paris des dons considérables en vivres et en argent.
M. Emmanuel Arago remplace M. Gambetta au ministère de l'intérieur.

13. — L'Assemblée tient sa première séance à Bordeaux.
L'armistice est prolongé jusqu'au 25 février.
16. — M. Grévy est nommé à la présidence de la Chambre.

MARS 9. — Grèves à Roubaix et à Marseille.
10. — Par 461 voix contre 104 l'Assemblée décide qu'elle siégera à Versailles.
15. — La conférence de Londres (conflit Anglo-Russe, traité de 1856) est terminée, les prétentions de la Russie sont admises.
18. — L'insurrection éclate à Paris. Assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. Le général Chanzy est fait prisonnier.
Un comité central s'installe à l'Hôtel-de-Ville.
19. — L'amiral Saisset est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.
22. — Manifestation dite des amis de l'ordre à la place Vendôme, la garde nationale s'y oppose et fait usage de ses armes. Nombreuses victimes.
23. — Les émeutiers opèrent des réquisitions, ils enlèvent un million à la banque.
Paris et tous les forts, sauf le Mont-Valérien, sont au pouvoir de l'Insurrection.
Les 2e, 6e et 9e arrondissements sont occupés par des bataillons fidèles à la cause de l'ordre.
L'Insurrection publie son *Journal officiel.*
24. — A l'annonce de ces événements, les Prussiens resserrent leurs mouvements autour de Paris.
Tentative de soulèvement à Lyon, Marseille et Toulouse. A Lyon l'ordre est promptement rétabli.
L'Assemblée adopte le projet de loi sur la prorogation des échéances.
Les Maires de Paris, sous la pression du Comité central, convoquent leurs électeurs pour le 25.
25. — Une nouvelle municipalité est élue. Le règne de la *Commune* commence à Paris.
MM. Félix Pyat, Delescluze, Raoul Rigault, Lefrançais, Flourens, Ranvier, J. Vallès, Cournet, Vermorel, etc., comptent parmi les élus.
La Commune destitue les doyens des Facultés de droit et de médecine, et le remplace par MM. Maquet et Accolas.
Le drapeau rouge est arboré sur les principaux monuments publics.
27. — L'Assemblée nationale décide la formation de bataillons de volontaires.
Elle rassemble en grande hâte tous les prisonniers revenus d'Allemagne.
29. — Commencement des hostilités entre les troupes de la Commune et l'armée régulière.
30. — Engagements partiels à Courbevoie.
Le mouvement insurrectionnel qui avait éclaté à Narbonne est réprimé par le général Beutz.

Une partie de Marseille est toujours au pouvoir des émeutiers.

AVRIL 1.-2.-3. — Mouvements des insurgés sur Rueil, Nanterre et Neuilly. Au pont de Neuilly les troupes enlèvent les barricades des insurgés.

4. — Grande sortie des troupes de la Commune, sur Versailles, en deux colonnes. Attaqués avec vigueur par les troupes secondées par le Mont-Valérien, elles sont forcés de rentrer à Paris.

Flourens, leur général en chef, est tué.

Plusieurs journaux de Paris sont suspendus par ordre du Comité central.

Arrestation de M. Darboy, archevêque de Paris, de M. Deguerry, curé de la Madeleine, et du président de la cour de cassation M. Bonjean.

Le général Cluseret est nommé général en chef des forces insurrectionnelles.

Légers troubles à Limoges. Conflit avec la troupe. Ordre promptement rétabli.

5. — Le peuple de Paris brûle l'échafaud sur la place Voltaire.

Par décret de la Commune, Paschal Grousset est délégué aux affaires étrangères, Protot à la justice, Jourde aux finances, Raoul Rigault à la sûreté générale.

A Marseille, le général Espivent s'empare de la Préfecture après un combat acharné. Gaston Crémieux, chef de l'insurrection, est en fuite. L'ordre est définitivement rétabli.

6. — L'Assemblée continue la discussion sur la loi municipale, elle décide que dans les villes au-dessus de 20,000 habitants et dans les chefs-lieux de département et d'arrondissements, les maires seront choisis par le Pouvoir exécutif.

Le général Mac-Mahon est nommé général en chef des troupes de Versailles.

7. — Nouveaux combats entre les fédérés et les troupes de Versailles. Succès de ces dernières à Neuilly. Elles perdent les généraux Péchand et Besson.

A la suite de cet échec, Cluseret fait arrêter son collègue Bergeret. Ce dernier est remplacé par le polonais Dombrowski.

Le Chef du pouvoir exécutif a plusieurs entrevues avec des délégués du commerce parisien et certains députés de Paris. M. Thiers refuse tout arrangement dont la base ne sera pas la complète reddition de Paris.

8. — Etablissement d'une batterie au Trocadéro, par les fédérés.

Ils mettent également en batterie des canonnières blindées sous le viaduc d'Auteuil.

10. — Bergeret et Assi, généraux de la Commune, sont arrêtés par les leurs.

Combats et canonnades à l'ouest de Paris, les troupes s'emparent des premières maisons de Neuilly.

Les forts de Vanves et de Montrouge canonnent le plateau de Châtillon occupé par les Versaillais.

12. — Un décret parait à l'*Officiel* de la Commune prescrivant la démolition de la colonne Vendôme.

Les journaux révolutionnaires, le *Cri du Peuple*, le *Père Duchêne*, l'*Affranchi*, la *Sociale*, le *Vengeur*, le *Châtiment*, la *Commune*, le *Mot d'Ordre*, dans des écrits sanguinaires exaltent les passions des masses, provoquent les arrestations, dénoncent les personnes, et demandent les exécutions sommaires. Cinq cent mille parisiens abandonnent la capitale et viennent se réfugier en province.

14. — L'Assemblée adopte la loi municipale par 499 voix contre 18.

Le journal le *Mot d'Ordre* désigne la maison de M. Thiers à la vindicte de la foule.

Sur les odieuses accusations du journal le *Père Duchêne*, M. Chaudey, rédacteur du *Siècle*, est arrêté.

15. — L'Assemblée vote le projet de loi qui remet au jury les délits de presse.

16. — Un décret fixe les élections municipales au 30 avril.

17. — Prise du château de Bécon par les Versaillais. La maison de M. Thiers est dévalisée par les gardes nationaux.

18. — Asnières est emporté par les troupes de Versailles.

16. — Elections complémentaires pour la Commune de Paris. Un cinquième à peine des électeurs prend part au vote. Parmi les nouveaux élus se trouvent Vésinier, Courbet, Longuet et Menotti Garibaldi.

18. — Formation d'une commission chargée d'examiner les marchés passés à l'occasion de la guerre.

La Commune achève de suspendre tous les journaux qui lui sont hostiles.

20. — Rossel, ancien capitaine de génie, est nommé par la Commune président des conseils de guerre.

21. — Combats à Neuilly. De nouvelles troupes arrivent à Versailles.

M. Pouyer-Quertier se rend à Rouen pour y payer un versement de 500 millions.

M. Jean Brunet, député parisien, demande que l'Assemblée se déclare prête à traiter avec Paris. — La proposition est repoussée.

22. — Le village de Neuilly est presque complétement détruit.

23. — Un armistice est convenu entre Paris et Versailles pour permettre aux habitants de Neuilly de chercher d'autres refuges.

Quelques membres de la Commune veulent donner leur démission, entr'autres Félix Pyat. Devant les instances et les menaces de leurs électeurs,ils se voient forcés de reprendre leur siége.

24. — Le délégué à la justice Protot décrète la suspension

de tous les juges de paix, greffiers, notaires, huissiers, commissaires-priseurs qui n'adhèrent pas à la Commune.

25. — Les Versaillais s'emparent des Moulineaux.

27. — Engagements aux Hautes-Bruyères.

Désordres à Nice. Quelques exaltés demandent l'annexion de Nice à l'Italie. Cette manifestation tombe d'elle-même.

29. — Prise du village et du cimetière d'Issy.

Rossel est nommé délégué à la guerre.

Manifestation des francs-maçons parisiens qui déclarent faire cause commune avec l'Insurrection. Cluseret est arrêté.

La Prusse suspend l'envoi des prisonniers français.

30. — Attaque du village de Palestro (Afrique), les habitants sont tous massacrés par les Kabyles.

MAI 1er. — Les troupes s'emparent du château d'Issy.

3. — La division du général Lacretelle enlève la position du Moulin-Saquet.

Une batterie formidable, composée de 80 bouches à feu, est installée à Montretout.

5. — MM. Favre et Pouyer-Quertier se rendent à Francfort pour hâter les conclusions d'un traité définitif nécessité par l'attitude menaçante de la Prusse depuis les derniers événements.

Bruits de complot à Lyon. On fait quelques arrestations.

8. — Proclamation du chef du Pouvoir exécutif aux Parisiens.

L'Assemblée se prononce contre toute convocation et réunion des Conseils municipaux dans le but d'intervenir dans le conflit actuel.

La batterie de Montretout commence son feu contre la Porte Maillot.

9. — Le fort d'Issy, rendu intenable pour les insurgés, est occupé par les Versaillais.

Dombrowski est nommé commandant en chef des troupes fédérées.

Rossel, arrêté, doit comparaître devant une cour martiale, il s'évade de Mazas.

11. — M. Thiers annonce à l'Assemblée que la paix vient d'être définitivement signée, et que tous nos soldats prisonniers doivent nous être rendus.

12. — Prise du fort de Vanves et du couvent des Oiseaux à Issy.

Démolition de l'hôtel de M. Thiers.

14. — Le village de Montrouge est occupé.

16. — Démolition de la colonne Vendôme.

L'Assemblée décide que la maison de M. Thiers sera relevée aux frais de l'Etat.

17. — Explosion de la poudrière du Gros-Caillou à Grenelle, nombreuses victimes.

20. — La brèche étant faite à la porte de Saint-Cloud, les généraux Douai, Ladmirault et Clinchant s'y précipitent, les troupes s'emparent également du fort de Montrouge. La panique règne dans Paris.

21-22. — L'entrée des troupes continue malgré la résistance des fédérés.

23-24. — Les buttes Montmartre, la gare du Nord sont occupées.

Assassinat des ôtages. MM. Darboy, Deguerry, Bonjean, le père Ducoudray, le père Clerc et Chaudey, transférés de Mazas à la Roquette, tombent sous les balles des assassins.

Incendie par les fédérés du palais des Tuileries et du Louvre, du Palais de la Légion d'honneur, du Conseil d'Etat et de l'Hôtel-de-Ville.

25. — Occupation presque complète de Paris; l'armée fait 20,000 prisonniers. Les fédérés n'occupent plus que les hauteurs de Belleville et des buttes Chaumont. De ces hauteurs ils lancent des obus à pétrole sur toute la ville.

Effroyable aspect de Paris, la ville n'est qu'une mer de feu et de sang. Terribles et sanglantes représailles. Plusieurs membres de la Commune, entre autres Delescluze, Vallès, Raoul Rigault, Dombrowski et Brunet, sont fusillés sur place.

Les incendies se multiplient, la Préfecture de police; la caserne du quai d'Orsay, le Mont-de-Piété, le théâtre Saint-Martin, le Châtelet, les rues Royales, rue de Lille, prennent feu également.

26. — Incendie du grenier d'abondance et des docks de La Villette.

29. — De nombreuses arrestations ont lieu, plusieurs membres de la Commune sont arrêtés.

M. Thiers et les ministres font leur entrée à Paris.

30. — Démission de M. Picard, ministre de l'intérieur; il est nommé gouverneur de la banque de France.

Le général Le Flô quitte également le ministère de la guerre.

M. Victor Lefranc occupe par intérim le ministère de l'intérieur.

31. — Démonstrations hostiles devant la maison de M. V. Hugo, à Bruxelles.

JUIN 3. — Arrestation de Paschal Grousset.

5. — L'*Officiel* publie les nominations de MM. Lambrecht, au ministère de l'intérieur, Lefranc à l'agriculture, Cissey à la guerre.

Le général Le Flô est nommé ambassadeur à St-Pétersbourg, M. Léon Say, préfet de la Seine.

6. — Circulaire de M. Jules Favre aux agents Français sur l'Internationale.

7. — Cérémonie des funérailles de l'archevêque de Paris et des autres ôtages de la Commune, à Notre-Dame.

8. — Les lois d'exil concernant la famille d'Orléans sont abrogées par 448 voix contre 103. Les élections des deux princes sont validées ; ils prennent l'engagement de ne pas siéger.

Arrestation de Rossel.

9. — Décret convoquant pour le 2 juillet les électeurs de 113 colléges électoraux.
11. — M. Picard, dans une lettre à M. Thiers, déclare ne pas accepter les fonctions de gouverneur de la banque.
13. — A la Chambre, le général Trochu expose dans un discours le système de défense qu'il a cru devoir adopter.
15-16. — Le ministre des finances dépose à la Chambre un projet d'emprunt de 2 milliards et demi.
25. — Troubles d'ouvriers à Verviers (Belgique).
27. — L'emprunt de 2 milliards est voté par l'Assemblée.
Ouverture de la discussion sur la loi départementale.
28. — Ouverture de la souscription à l'Emprunt national. Dans la première journée il est souscrit pour 4 milliards 500 millions.
Paris seul fournit un milliard.
29. — M. Thiers passe en revue l'armée de Paris au bois de Boulogne.

JUILLET 2. — Elections complémentaires. 113 députés nouveaux sont nommés, la plupart républicains.
5. — Manifeste du comte de Chambord.
6. — L'Assemblée diminue de moitié ie cautionnement des journaux.
10. — Un décret fixe au 23 juillet les élections municipales de Paris.
11. — L'Assemblée confère au Conseil général l'élection dans son sein d'une commission départementale.
La loi de décentralisation est adoptée.
Les Prussiens commencent l'évacuatiou des forts de la rive droite.
12. — Une procession protestante à New-York est attaquée par les catholiques. 60 morts et 150 blessés.
14. — Explosion de la capsulerie de Vincennes, 40 à 50 victimes.
16. — L'Assemblée décide que les conseils généraux devront publier un compte-rendu officiel de leurs séances.
15. — Mgr Guibert, archevêque de Tours, est nommé à l'archevêché de Paris.
19. — L'Assemblée repousse le projet du ministre du commerce proposant de soumettre à un droit de 20 pour cent, avec drawbak à la sortie, les matières textiles à leur entrée.
20. — Incendie du palais ducal de Nancy.
25. — La pétition des évêques demandant l'ingérence de l'Etat dans les affaires d'Italie est renvoyée au ministère des affaires étrangères.
27. — L'Insurrection d'Algérie continuant, 50,000 hommes de renfort y sont envoyés.
L'Assemblée vote le projet de loi sur les Conseils municipaux.
La peste et la famine éclatent en Perse, y font de nombreuses victimes.
Incendie de l'archevêché de Bourges.

AOUT 1er. — M. Pouyer-Quertier annonce à la Chambre que le premier milliard d'indemnité est payé, et l'armée d'occupation réduite de 500,000 hommes à 150,000.

3. — Un vote de l'Assemblée réduit de 9 à 6 ans la durée du mandat de conseiller général.

Une commission de députés, appelée commission des grades, est chargée de statuer sur tous les avancements des officiers des armées de province.

M. de Rémusat est nommé ministre des affaires étrangères en remplacement de M. Jules Favre.

4. — La proposition du maintien de l'Assemblée à Versailles est adoptée par 347 voix contre 216.

7. — Ouverture des Conseils de guerre. Accusés : Assy, Courbet, Ferré, P. Grousset, Lullier, etc.

11. — Dépôt de la proposition Rivet demandant de conférer à M. Thiers le titre de président de la République, et la formation d'un ministère responsable.

22. — Proposition de M. de Belcastel demandant à ce que l'Assemblée se déclare constituante.

23. — La loi sur l'augmentation des droits d'enregistrement et du timbre est votée.

La proposition Rivet donne naissance à de grandes divergences d'opinions au sein de la commission.

25. — La Chambre décide la dissolution des gardes nationales.

26. — Entrevue de Gastein entre les empereurs d'Allemagne et d'Autriche.

28. — Promulgation de la loi sur les nouveaux impôts.

Démission de M. de Larcy, ministre des travaux publics.

29. — Promulgation de la loi sur les Conseils généraux.

Le prince Humbert rend visite à M. Thiers, à Versailles.

Rapport de M. Vitet sur la proposition Rivet. Vif mécontentement du chef du pouvoir exécutif à la suite de ce rapport. Bruit de retraite de M. Thiers.

31. — Par 480 voix contre 93, l'Assemblée adopte le rapport de la commission sur la proposition Rivet.

SEPTEMBRE 2. — M. de Larcy, à la suite d'une lettre de M. Thiers, retire sa démission.

Le gouverneur de Paris général Ladmirault suspend le journal la *Vérité*.

Verdict du conseil de guerre dans l'affaire des membres de la Commune, Ferré et Lullier sont condamnés à mort, les autres à la déportation ou à la prison.

4. — L'Assemblée porte le contingent de l'armée à 120,000 hommes.

7. — La session est déclarée close le 15 septembre et reprise le 15 novembre.

8. — Entrevue de Salsbourg entre les empereurs Guillaume et François-Joseph.

9. — L'Assemblée, par 432 voix contre 190, adopte la loi fixant le siége du gouvernement à Versailles.

12. — Grande grève d'ouvriers mécaniciens à Bruxelles.

17. — Ouverture du tunnel du Mont-Cenis. M. Victor Lefranc et de Rémusat y assistent.
Message du président de la République à l'Assemblée.
18. — L'Assemblée adopte le projet de la Commission relatif à l'évacuation de cinq départements envahis, moyennant un traité de commerce concernant les produits manufacturés de l'Alsace et de la Lorraine.
19. — Un décret fixe les élections des Conseils généraux au 8 octobre.
La Commission des marchés examine toutes les transactions passées pendant la guerre; des abus scandaleux sont découverts.
20. — Rochefort parait devant le troisième conseil de guerre.
21. — Le conseil le condamne à la déportation dans une enceinte fortifiée.
23-25. — Continuation des négociations entre la France et la Prusse.
27. — Emprunt municipal de la ville de Paris de 350 millions.
Les souscriptions couvrent dix fois l'emprunt.
28. — Congrès de Lausanne, organisé par les membres de la Commune réfugiés sur le territoire suisse.

OCTOBRE 2. — Le 3e conseil de guerre juge les trois accusés Maroteau, Barbieux et Gromier. Maroteau, rédacteur du journal *La Montagne* et du *Salut public*, est condamné à la peine de mort ; les deux autres à la prison et à l'amende.
7. — Mort de M. Lambrecht, ministre de l'intérieur.
8. — Election pour la formation des Conseils généraux.
10. — Conférences à Berlin entre M. Pouyer-Quertier et M. de Bismark relativement aux traités douaniers.
12. — M. Casimir Périer est nommé ministre de l'intérieur.
10. — Un immense incendie éclate à Chicago. La ville entière est détruite.
12. — Une décision de la commission des grades enjoint au général Cremer de prendre seulement le titre de chef d'escadron.
18. — Une escadre est envoyée sur les côtes de la Corse, en vue de troubles possibles à l'arrivée du prince Napoléon, nommé membre du Conseil général.
20. — Une crise monétaire surgit en France. L'or fait prime de 25 fr. par mille francs.
24. — Le prince Napoléon donne sa démission de membre du conseil général de la Corse.
25. — Le général de Nansouty est condamné à 60 jours d'arrêt pour infraction à la discipline militaire.

NOVEMBRE 4. — L'escadre envoyée devant Ajaccio est rappelée.
5. — Le Président des Etats-Unis interdit la polygamie dans la province d'Utah, siége du Mormonisme.
9. — La commission de permanence de l'Assemblée natio-

nale tient sa première réunion sous la présidence de M. Grévy.

10. — Retraite de M. de Beust, ministre autrichien.

12. — Le 6e conseil de guerre prononce son jugement dans l'affaire de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

14. — M. Valentin, préfet de police, donne sa démission.

Notre ambassadeur à Vienne, M. de Banneville, quitte Paris pour se rendre à son poste.

M. Charles Ferry, envoyé en Corse sous le titre de commissaire extraordinaire, revient en France reprendre son poste de Préfet de la Haute-Garonne.

15. — M. Ernest Picard est nommé ambassadeur à Bruxelles.

18. — M. le président de la République reçoit l'ordre de la Toison-d'Or.

19. — Les journaux le *Pays* et l'*Avenir libéral* sont suspendus.

M. Léon Renaut, préfet du Loiret, est nommé préfet de police.

22. — Manifestation politique à Bruxelles, une foule considérable réclame la démission du ministère.

23. — Le prince de Galles est gravement atteint de la fièvre typhoïde.

24. — M. Louis Ulbach, rédacteur du journal la *Cloche*, est condamné à 3 ans de prison pour compte-rendu infidèle. Le *Rappel* est suspendu.

26. — Voyage de M. Thiers à Rouen.

27. — Ouverture du Parlement italien.

28. — Exécution de Rossel, Ferré et Bourgeois, tous trois compromis dans l'insurrection parisienne.

30. — Gaston Crémieux, condamné à mort pour sa participation aux évènements de Marseille, est aussi fusillé.

DÉCEMBRE 3. — Le ministère Belge donne sa démission.

Le 6e conseil de guerre statue dans le procès des assassins de Gustave Chaudey. Préau de Vedel est condamné à mort, ses complices aux travaux forcés ou à la prison.

M. de Gontaut-Biron est nommé ambassadeur à Berlin.

4. — Reprise des séances à l'Assemblée nationale. M. Thiers ouvre la session par la lecture de son message.

M. Grévy est réélu président.

L'etat du prince de Galles est presque désespéré.

10. — A l'Assemblée, M. Ordinaire, député du Rhône, reçoit la censure pour avoir appelé la commission des grâces une commission d'assassins.

16. — La santé du prince de Galles commence à s'améliorer.

17. — Lettre des princes d'Orléans au *Journal des Débats*; les princes constatent le désaccord survenu entre eux et M. Thiers, au sujet de leur entrée à l'Assemblée, et déclarent en référer à un pouvoir supérieur.

18. — M. Jean Brunet, député parisien, demande à l'Assemblée la libre faculté pour les princes d'exercer leur mandat de députés.

La chambre repousse la proposition Brunet par l'adoption de l'ordre du jour Fresneau qui dit : que l'Assemblée n'a ni responsabilité à prendre, ni avis à donner pour des engagements auxquels elle n'a pas pris part.

19. — Les princes font leur entrée à l'Assemblée.

20. — Interpellation de M. Raoul Duval au sujet de M. Ranc, ancien membre de la Commune. M. Raoul Duval reproche au gouvernement sa tolérance envers M. Ranc. M. Dufaure fait adopter par l'Assemblée l'ordre du jour Paris auquel il se rallie.

22. — Commencement de la discussion de l'impôt sur le revenu.

La Commission d'initiative rejette par 18 voix contre 9 le projet de retour à Paris.

Des comités s'organisent à Paris en vue de l'élection d'un député pour le 7 janvier.

Les comités radicaux portent leur choix sur M. Victor Hugo qui accepte le mandat contractuel.

Les républicains modérés lui opposent M. Vautrain.

24. — A l'Assemblée, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, s'élève vivement contre l'impôt sur le revenu.

En présence de deux acquittements prononcés par les jurys français à l'occasion de meurtres commis sur deux soldats allemands, la Prusse menace, en cas d'agression individuelle de prendre des ôtages et même de réoccuper les départements évacués.

28. — Ouverture du Reischrath autrichien.

30. — L'Assemblée nationale repousse l'impôt sur le revenu.

Elle autorise la banque à élever le chiffre de ses émissions à 2 milliards 800 millions de francs.

M. le duc d'Aumale et M. Littré sont élus membres de l'Académie française.

FAITS DÉPARTEMENTAUX. (*)

1869. DÉCEMBRE 27. — Nomination de M. Flandin aux fonctions de substitut du procureur impérial.

1870. JANVIER 9. — Renouvellement d'une partie des membres du tribunal de commerce de Sens.
31. — M. Monestier, sous-préfet de Montbéliard, est appelé à la sous-préfecture de Joigny.
M. de Praneuf remplace M. Salles comme conseiller de préfecture.

FÉVRIER 5. — M. Jacquemier est nommé juge de paix à Quarré-les-Tombes.
10. — Fermeture de la chasse.
23. — Tirage au sort du membre du conseil général qui devra faire partie de la Haute-Conr. Le sort désigne M. Rathier, de Chablis.

MARS 14. — Cour d'assises de l'Yonne, président M. Salmon, assesseurs Mes Marie et Deslions.

AVRIL 14. — Réunion publique tenue à Auxerre, en vue du plébiscite.
27. — Dans plusieurs parties du département des réunions ont lieu dans le même but.

MAI 10. — Ouverture de la session ordinaire des conseils municipaux.
8. — Vote du plébiscite pour le département de l'Yonne, 71,303 oui et 27,998 non.
Mort de M. Garnier, de Marmeaux, ancien député de l'arrondissement d'Avallon.
11-12. — Elections de conseillers généraux et d'arrondissements. Sont élus membres du Conseil général : MM. Fremy,

(*) Nous avons éliminé de ce chapitre tout ce qui concerne l'invasion allemande dans le département, qui est l'objet d'un chapitre spécial.

de Tanlay, Deligand, Paqueau, Textoris, de Virieu, de Bonnaire, Duguyot, de Bontin, Bernard, Coste.

JUIN 20. — Ouverture des assises du 2e trimestre.

26-27. — Concours agricole de la Société centrale et de la société d'arrondissement à Joigny.

JUILLET 4. — Inauguration du chemin de fer d'Auxerre à Clamecy.

10. — Election d'un conseiller d'arrondissement à Toucy et à Saint-Julien-du-Sault. Sont nommés MM. Lechiche et Roy.

Souscription ouverte dans le département en faveur des blessés de l'armée du Rhin.

22. — Le général de Kersalaun est nommé à la subdivision militaire du département de l'Yonne, en remplacement de M. de Juniac.

26. — Le préfet de l'Yonne, Tarbé des Sablons, rétablit par un arrêté le scrutin de liste pour les élections municipales.

AOUT 7. — Election des conseillers municipaux.

8. — Le département de l'Yonne est mis en état de siége.

13. — Les mobiles de l'Yonne sont réunis à Auxerre, Sens, Avallon et Joigny.

16. — Le conseil de révision de la garde nationale mobile se tient en séance.

20. — Election d'un membre du Conseil général du canton ouest d'Auxerre, en remplacement de M. Martineau des Chesnez, décédé. M. Ribière est nommé.

SEPTEMBRE 5. — Tirage au sort de la classe 1870.

La République est proclamée à Auxerre.

7. — M. Ribière est nommé préfet de l'Yonne, en remplacement de M. Tarbé des Sablons.

Une commission est chargée à Auxerre de la direction des affaires municipales.

Les électeurs sont convoqués pour le 16 à l'effet d'élire 8 députés à l'Assemblée constituante.

12. — Réunion à Auxerre d'un comité central de défense.

18. — Par arrêté préfectoral, sont nommés : sous-préfet de Joigny, M. Lacour Alfred, sous-préfet d'Avallon, M. Brunet.

25. — Arrivée des mobiles du Cantal à Auxerre.

Nomination des maires et des commissions municipales.

OCTOBRE 15. — M. Detourbey, substitut du procureur de la République à Tonnerre, est nommé procureur de la République à Sens.

Organisation des gardes nationaux mobilisés.

Sont révoqués de leurs fonctions les juges de paix suivants : Duranton, à Villeneuve-sur-Yonne ; Bertrand, à Cerisiers ; Pophilat, à Charny ; de la Jonquière, à Saint-Fargeau ; de Serbonnes, à Sergines.

15. — Un comité militaire est institué dans le département.

25. — M. Bordenave, capitaine en retraite, est chargé du commandement de la subdivision de l'Yonne.

26. — M. Soissons est nommé sous-préfet de Tonnerre.

28. — Souscription d'un emprunt départemental de 1 million 366,000 francs, voté par délibération du Conseil général en date du 16 octobre.

NOVEMBRE 3. — Séance tenue à Auxerre par la société médicale et scientifique de l'Yonne.

6. — Convocation des officiers de la garde nationale mobilisée au chef-lieu d'arrondissement pour la nomination d'un chef de bataillon.

13. — Ouverture de la quatrième session des conseils municipaux.

12. — M. Ansaut, juge de paix du canton de Bléneau, est nommé juge de paix du canton de Chablis, en remplacement de M. Pimbet, nommé en cette qualité à Bléneau.

DÉCEMBRE 15.— Formation d'un jury pour l'acquisition de 390 chevaux de trait et 114 de selle pour les batteries d'artillerie devant être fournies par le département.

1871. JANVIER 5. — M. Lévy, ingénieur des ponts-et-chaussées de Sens, est nommé officier de la Légion d'honneur, pour services rendus devant l'ennemi.

15. — M. Paul Bert est nommé préfet du Nord.

20. — Un arrêté préfectoral convoque les conseils municipaux à la date du 12 février à l'effet de tenir leur première session ordinaire.

FÉVRIER 8. — Elections à l'Assemblée nationale ; sont nommés MM. Charton, Javal, Rampont, Lepère, Guichard, Raudot et Rathier.

10. — M. Martinet, substitut du procureur de la République à Nevers, est nommé procureur de la République à Tonnerre.

MARS 6. — Un arrêté du chef du pouvoir exécutif nomme M. Sauzet,substitut du procureur de la République à Auxerre, en la même qualité à Lyon.

AVRIL 10. — M. Dupont-Delporte, ancien conseiller général, est appelé à la préfecture de la Haute-Marne.

M. Vacherot, fils du membre de l'Institut, est nommé sous-préfet de Sens.

12. — M. Emile Laurent, ancien secrétaire général de la Préfecture de l'Yonne, est nommé préfet du Tarn.

Auxerre est choisi comme un des centres de reformation de l'armée. 8,000 soldats arrivent d'Allemagne pour s'y reconstituer.

16. — Une décision ministérielle nomme M. Achille Angot ingénieur des ponts-et-chaussées à Sens, en remplacement de M. Théodore Levy.

17. — Troubles sur le marché de Sens, produits par le haut prix des denrées.

18. — M. Gruet-Villeneuve est nommé juge de paix à Avallon.
30. — Elections des conseils municipaux.

MAI 4. — Une adresse est envoyée par le conseil municipal d'Auxerre à l'Assemblée nationale, demandant la conciliation entre Versailles et Paris.
9. — Renouvellement de la Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement d'Auxerre.
20. — M. Pierrat, receveur à Fénétrange, est nommé au bureau de Saint-Fargeau.
30. — Un décret du préfet de l'Yonne convoque les conseils municipaux en session extraordinaire pour le 18 juin.

JUIN 4. — M. Lespagnol, notaire à Guillon, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Guillon.
19. — Ouverture des assises de l'Yonne.
28. — Le chiffre de la souscription à l'emprunt national dépasse 10 millions dans le département.

JUILLET 9. — Un arrêté nomme M. Doulins, commissaire de police à Tonnerre, en remplacement de M. Clément, appelé aux mêmes fonctions à Tarare (Rhône).
11. — M. Dejust, suppléant du juge de paix à Seignelay, est nommé juge de paix à Saint-Florentin.
15. — M. Boutlemier est nommé commissaire de police à Joigny.
25. — M. Wurm, juge de paix à Vœrht-sur-Sauce (Bas-Rhin), est nommé juge de paix du canton de Vézelay.
27 — Un arrêté préfectoral convoque les conseils municipaux pour le 6 août.
M. Remacle, avocat, lieutenant de la compagnie de marche de l'Yonne, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.
28. — Des médailles militaires sont accordées à MM. Stener, Laurent et Perring, soldats de la même compagnie.
M. Conrad, commis principal à Obernay (Bas-Rhin), est nommé en la même qualité à Sens.

AOUT 3. — M. Palle, avocat, docteur en droit, est nommé juge-suppléant au tribunal de 1re instance de Tonnerre, en remplacement de M. Moussu, nommé juge-suppléant à Auxerre.
9. — Ouverture de la Cour d'assises sous la présidence de M. Rolland de Villargues. Assesseurs MM. Vallon et Ragobert.

SEPTEMBRE 5. — L'Etat-major du 69e régiment en garnison à Auxerre, quitte cette ville pour tenir garnison à Rueil.
12. — M. Curnier, vérificateur dans le département de Saône-et-Loire, est nommé à l'emploi de conservateur des hypothèques à Avallon.
14. — M. Carpentier est nommé président du tribunal d'Avallon, en remplacement de M. Ricard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Grou, juge-suppléant à Melun, est nommé juge au tribunal de Tonnerre, en remplacement de M. Masson, nommé juge à Melun.

17. — Accident sur la ligne du chemin de fer de Lyon à Champigny, 11 morts et 25 blessés.

25. — M. Desdouet, principal du collége de Charleville, est nommé principal du collége d'Auxerre, en remplacement de M. Lechartier.

27. — Un décret du président de la République autorise la ville de Joigny à contracter un emprunt de 100,000 fr.

OCTOBRE 1er. — Un bureau télégraphique est ouvert à Mailly-la-Ville.

8. — Election pour la formation des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

15. — M. Manfus est nommé juge de paix du canton de Pont-sur-Yonne.

M. Bos, professeur de mathématiques, est nommé inspecteur d'Académie à Auxerre, en remplacement de M. Leras, admis à la retraite.

23. — Ouverture du conseil général de l'Yonne.

24. — Par décision du Directeur des contributions indirectes, en date du 24 octobre, M. Petit Gustave, commis de 3me classe à Auxerre, est nommé commis principal à Noyers.

M. Forestier, commis de 3e classe, est nommé commis de 2e classe. M. Lyonnard est nommé commis à Auxerre.

NOVEMBRE 12. — Elections municipales à Sens.

13. — M. Donon, ancien instituteur, est nommé commissaire de police à Villeneuve-sur-Yonne.

18. — Une cérémonie funèbre a lieu à Villeneuve-sur-Yonne en l'honneur des gardes nationaux tués par l'ennemi le 18 novembre 1870.

Une cérémonie analogue a lieu à Joigny.

20. — M. Quatresols, notaire, est nommé suppléant du juge de paix de Bléneau.

M. Paul Bougeot, est nommé receveur des domaines, à l'Isle-sur-Serein.

27. — M. Mandaroux est nommé juge de paix de l'arrondissement de Tonnerre, en remplacement de M. Ragon, nommé à Joigny.

DÉCEMBRE 9. — Le froid est des plus rigoureux. Le thermomètre descend jusqu'à 22 degrés au-dessous de zéro.

10. — Elections complémentaires à Sens.

Un décret du président de la République prononce la dissolution et le désarmement des gardes nationales de l'Yonne.

11. — La Commission permanente du Conseil général tient sa première séance.

La Cour d'assises de l'Yonne ouvre sa 4e session trimestrielle sous la présidence de M. Legendre.

24. — M. Brunel de Serbonnes est nommé juge de paix du canton de Seignelay.

SOMMAIRE DES TRAVAUX

DU

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

Session de 1871.

Séance du 23 *octobre* 1871.

La séance est ouverte à une heure.

L'assemblée est au complet. M. le préfet déclare la session ouverte.

M. le docteur Morin, comme doyen d'âge, est appelé à la présidence. M. Boulet, le plus jeune des membres, est nommé secrétaire.

M. le préfet présente au Conseil général son rapport sur la situation administrative du département.

L'Assembléc se divise en cinq bureaux par voie de tirage au sort; elle se retire ensuite dans ses bureaux pour examiner les dossiers des élections.

La séance est reprise à quatre heures.

L'Assemblée valide les élections de MM. Bagart, Brincard, Baumier, Boulet, Billaut, Bert, Coste, Beaudouin, Bonnerot, Dethou, Duguyot, Jacquillat, Foacier, Huriot, Hardy, Flandin, Lancôme, Lepère, Lamy, Letainturier, Massot, de Villeneuve, de Virieu, Mathé, Rabasse, Morin, Raveau, Martenot, Paqueau, lesquelles n'ont soulevé aucune protestation. Elle valide également les élections de MM. Durand-Desormeaux, Deligand et de Fontaines, les protestations qui ont été présentées contre elles lui paraissant n'avoir point de fondements sérieux.

La validation de l'élection de M. de Tanlay donne lieu à une discussion; une protestation, basée sur ce fait qu'un journal de Tonnerre a inséré une lettre signée par plusieurs maires du canton patronant cette élection, était présentée par M. Thierry.

Après diverses observations, on passe au scrutin sur les

conclusions de la Commission, qui sont adoptées par 22 voix contre 13 et un bulletin blanc.

Une discussion s'élève ensuite au sujet des termes du rapport de la Commission, impliquant un regret à l'égard des maires et des adjoints qui ont signé en cette qualité les affiches patronnant la candidature de M. de Tanlay. Plusieurs membres émettent le vœu qu'un blâme soit iufligé à ces fonctionnaires. Après explications, le Conseil adopte les expressions du rapporteur du 5e bureau.

Le Conseil décide que, dès le début de la séance de demain, il sera procédé à la formation définitive du bureau.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Séance du 24 octobre.

La séance est ouverte à une heure et demie, tous les membres étaient présents.

M. le Préfet assistait à la séance.

L'ordre du jour appelle la question de la nomination du bureau.

M. Lamy, dans un but de conciliation, propose l'ajournement à quatre heures du vote sur l'élection du bureau.

M. Bonnerot, de son côté, demande le vote immédiat.

M. de Villeneuve soutient la proposition de M. Lamy qui est combattue par M. Huriot et plusieurs autres membres.

Le Conseil repousse par 19 voix contre 18 la proposition de M. Lamy et décide qu'il sera procédé immédiatement au vote, qui donne les résultats suivants.

Election du président.

MM. Lepère, 20 voix; Hardy, 8; Massot, 2; Deligand, 2; Foacier, 1; bulletins blancs, 3.

M. Lepère est proclamé président.

Il est procédé ensuite à l'élection de deux vice-présidents.

Résultat: MM. Flandin, 21 voix; Massot, 21; Deligand, 12; Foacier, 10.

MM. Flandin et Massot sont proclamés vice-présidents.

Il est procédé ensuite à l'élection de quatre secrétaires: au premier tour sont élus:

MM. Coste, 25 voix; Bert, 24; Durand-Désormeaux, 24.

MM. Lamy et Rabasse déclinent toute candidature.

Au deuxième tour, M. Raveau obtient 17 voix; M. Javal, 10; M. Rabasse, 8.

M. Raveau déclare ne pouvoir accepter les fonctions de secrétaire. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

M. Raveau obtient 19 voix; M. Javal, 11.

M. Raveau, proclamé secrétaire, maintient la déclaration qu'il avait faite avant le vote et donne sa démission.

Il sera procédé dans la prochaine réunion à la nomination du quatrième secrétaire.

M. Lepère remercie ses collègues de l'honneur qui lui est conféré par leurs suffrages.

L'ordre du jour appelle le rapport du premier bureau sur l'élection du canton de Seignelay. Il résulte du rapport présenté par M. Lancôme que M. Brunot a obtenu 892 voix, et M. Bias 879.

Il existe un écart de 13 voix seulement entre les deux concurrents.

Le premier bureau conclut à l'unanimité à l'invalidation de l'élection.

Les conclusions du premier bureau ont été adoptées par 21 voix contre 11 et l'élection de M. Brunot a été invalidée.

M. Massot, au nom du 4e bureau, lit un rapport sur l'élection du canton de Flogny, élection contre laquelle il a été déposé une protestation. Les motifs invoqués dans cette protestation n'ont pas paru de nature à vicier l'élection, qui a été validée à l'unanimité et sans discussion par le Conseil.

Le Conseil procède ensuite à la nomination d'une commission chargée de reédiger le règlement.

Sont nommés membres de cette commission : MM Deligand, Brincard, Foacier, Bonnerot, Mathé, Massot, Hardy.

Sur la demande de M. Foacier, le Conseil se divise en cinq commissions composées comme il suit :

1re commission. — Finances. — MM. Baumier, Baudouin, Brincard, Durand-Désormeaux, Foacier, Mathé et Massin.

2e commission. — Viabilité. — MM. Letainturier, Raveau, Huriot, Coste, Deligand, Billaut et Hardy.

3e commission. — Bâtiments. — MM. Lancôme, Paqueau, Dethou, Boulet, Bagard, Flandin et de Tanlay.

4e commission. — Etablissements publics. — MM. de Villeneuve, Jacquillat, Bert, Javal, Lamy, de Virieu et Rabasse.

5e commission. — Attributions diverses. — MM. Massot, Morin, Bonnerot, Duguyot, de Fontaine, Houdaille et Martenot.

La séance est levée à six heures et demie.

Séance du 25 octobre.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un quatrième secrétaire.

Le vote donne les résultats suivants :

MM. Javal a obtenu 24 voix; Letainturier, 3 ; de Villeneuve, 1 ; Rabasse, 1 ; Houdaille, 1.

M. Javal est proclamé secrétaire.

M. le préfet dépose sur le bureau :

1° Le projet de budget pour l'année 1872.

2° Le dossier contenant les procès verbaux des sessions des conseils d'arrondissement.

3° Un dossier relatif à des pièces diverses qui doivent être soumises à l'examen du conseil général.

Le bureau des diverses commissions est composé de la façon suivante :

1re commission. — Finances. — MM. Baumier, président; Mathé, secrétaire.

2e commission. — Viabilité. — MM. Deligand, président; Letainturier, secrétaire.

3e commission. — Bâtiments. — MM. Flandin, président; Lancôme, secrétaire.

4e commission. — Etablissements publics. — MM. Jacquillat, président; Rabasse, secrétaire.

5e commission. — Attributions diverses. — MM. Morin, président; Bonnerot, secrétaire.

M. Rabasse présente le rapport sur l'élection du canton de Villeneuve-l'Archevêque où M. Javal a obtenu la majorité absolue.

Les moyens invoqués dans la protestation dirigée contre l'élection de M. Javal, n'ayant pas paru suffisamment fondés, le 4e bureau a proposé la validation, qui a été prononcée sans contestation par le Conseil.

Après avoir entendu le rapport de M. Martenot, au nom de la cinquième commission, qui propose d'allouer une somme de 600 fr. pour faire face aux menues dépenses du comité départemental des bâtiments civils, le Conseil adopte.

Il résulte d'un autre rapport fait par M. de Fontaine, que la cinquième commission est d'avis de continuer aux divers Comices et Sociétés d'agriculture des subventions dont le chiffre total s'élèverait à 10,000 fr. Renvoyé à la Commission.

M. le président croit devoir appeler l'attention sur un travail qui rentre en vertu de la loi nouvelle, dans les attributions des Conseils généraux chargés de procéder à la révision des sections électorales dans les communes.

Il ajoute que le conseil devra s'occuper également, pendant la première session, de la division des cantons en deux séries et du tirage au sort de ces séries pour le renouvellement partiel du conseil général.

Le Conseil décide que les documents relatifs à ce travail seront transmis à la cinquième commission.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du 26 *octobre.*

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le préfet assiste à la séance.

Sur la demande de M. Deligand, le Conseil décide qu'il sera procédé à l'impression du projet de règlement.

M. Brincard, au nom de la première commission, communique deux rapports : l'un sur le compte d'emploi des fonds de secours et de non-valeurs. l'autre sur les fonds d'abonnement et comptes d'emploi, rapports qui sont successivement adoptés.

Le rapport sur la caisse des incendiés donne lieu à une observation de M. Deligand. Le *Bulletin administratif* rappellerait, avec avantage, aux communes qu'elles n'ont à faire qu'un léger sacrifice pour participer aux secours mis à la disposition du département pour la caisse des incendiés. Le rapport est adopté.

La première commission, adoptant le proposition de M. le préfet, demande au Conseil de porter de 1,000 à 1,200 fr. le salaire du concierge de la préfecture.

M. Foacier, organe de la première commission, donne connaissance d'un rapport sur l'établissement des sections électorales pour les élections municipales. Ce rapport est adopté par le Conseil en même temps qu'un autre qui fixe le chiffre que les conseils municipaux pourront voter sur dépenses extraordinaires.

M. Houdaille, membre de la cinquième commission, lit divers rapports qui proposent de réduire de 2,000 à 1,500 fr. l'allocation précédemment fixée pour subventions aux communes afin de leur venir en aide dans les frais de translation des cimetières; l'autre de porter de 5,000 à 7,000 fr. l'allocation accordée dans le but de subvenir à la réparation des édifices paroissiaux.

A propos de ce rapport, M. Brincard, invoquant les termes de la loi nouvelle, propose de renvoyer la répartition de ce crédit à la commission permanente.

Les conclusions de ces deux rapports et la proposition de de M. Brincard sont adoptés.

Le Conseil adopte également un rapport de M. de Fontaine, membre de la cinquième commission, sur les primes à accorder aux Comices. Ce rapport est adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport fait par M. Baudoin, au nom de la troisième commission, sur l'élection de Quarré-les-Tombes. M. Houdaille a obtenu 679 voix, M. Dornaut 628. Le Conseil ajourne à demain la suite de la discussion sur l'élection de Quarré-les-Tombes.

Sur la demande formée par cinq membres, le Conseil général décide de se former en comité secret pour régler l'ordre de ses travaux.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance du 27 octobre.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'élection de M. Houdaille dans le canton de Quarré-les-Tombes.

Il est ensuite procédé au scrutin, qui donne les résultats suivants.

Pour l'admission des conclusions du rapport.........	17
Contre..	16
Bulletins blancs................................	1

Une discussion s'élève sur la question de savoir si les bulletins blancs doivent être comptés parmi les suffrages exprimés et entrer dans le calcul des chiffres servant à former la majorité absolue. M. Duguyot dépose une proposition tendant à ce qu'il soit procédé à un nouveau tour de scrutin. Cette proposition est adoptée ; le scrutin donne les résultats suivants.

Pour l'admission.................................... 19
Contre... 14

En conséquence, la validation de l'élection de M. Houdaille a été prononcée.

M. Duguyot présente un rapport sur les subventions à accorder aux communes pour acquisition de pompes à incendie et organiser des compagnies de sapeurs pompiers.

La commission propose de voter le crédit de 1,500 fr. demandé par M. le préfet en insistant toutefois pour que les fonds alloués soient spécialement affectés à l'achat d'agrès et de pompes à incendie, M. le préfet explique qu'on a dû affecter des fonds au remplacement des effets d'équipement et d'habillement des compagnies de pompiers, les anciens effets, ayant dû être mis, pendant la guerre, à la disposition de la délégation de Bordeaux. M. de Fontaine lit un rapport qui propose de voter la somme annuelle de 300 fr. demandée en faveur de la colonie de Mettray.

M. Massin, au nom de la première commission, communique :

1° Un rapport sur le répartement des contributions directes pour l'année 1872 dans le département.

2° Un rapport sur la vente des papiers inutiles au service de la Préfecture.

3° Un rapport sur la contribution personnelle et la fixation du taux de la journée de travail à 75 centimes par toutes les communes du département.

Ces rapports sont successivement adoptés.

La séance est levée.

Séance du 28 octobre.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le préfet communique à l'Assemblée la circulaire ministérielle relative à la répartition de cent millions entre les départements envahis.

L'évaluation des pertes était de 7,332,005 fr. 34 c. pour le département de l'Yonne.

La part proportionnelle du département dans l'indemnité est de 1,125,000 fr.

En exécution des articles 2 et 3 de la loi du 6 septembre 1871, deux commissions doivent être nommées : l'une chargée de partager le contingent de 1,125,000 fr. entre les communes et les victimes les plus nécessiteuses de la guerre ;

l'autre ayant pour mission de réviser les travaux des commissions cantonales, et de fixer le chiffre des pertes définitives.

Il est procédé par le Conseil général à la formation des Commissions qui se trouvent ainsi composées :

Commission de répartition.

Auxerre..................	MM. De Villeneuve, Lancôme.
Avallon..................	Mathé.
Sens.....................	Deligand, Bagard.
Joigny...................	Dethou, Brincard.
Tonnerre.................	Martenot, Rabasse.

Commission de révision.

Tonnerre.................	MM. Hardy.
Joigny...................	Bonnerot.
Auxerre..................	Massot.
Sens.....................	Foacier.

L'ordre du jour appelle un rapport de M. Baudouin, organe de la première commission, sur le service du mobilier départemental. Le crédit demandé par M. le préfet est de 7,150 fr. Les conclusions du rapport tendant à voter le crédit demandé sont adoptées.

Un rapport est présenté par M. Bagard sur l'entretien et l'appropriation du tribunal de commerce, du tribunal civil et des prisons de Sens.

La Commission, croyant qu'on peut opérer une économie sur les réparations demandées pour la prison de Sens, propose de voter les crédits demandés par M. le préfet, sous la réserve d'une réduction de 550 fr. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Dethou, au nom de la troisième commission, lit :

1° Un rapport sur l'établissement d'une borne-fontaine à la prison de Joigny. Ce rapport est adopté.

2° Un rapport sur la réparation de l'hôtel de la sous-préfecture de Joigny. Ce rapport propose de réduire à 1,002 fr. 50 c. le chiffre de 2,134 fr., montant du crédit demandé par M. le Préfet.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Deux rapports de M. Lancôme, le premier sur les réparations de l'hôtel de la préfecture ; le deuxième sur le Palais de Justice d'Auxerre;

Trois rapports de M. Flandin, le premier sur la caserne de gendarmerie de Vézelay ; le deuxième sur la réparation de l'hôtel de la sous-préfecture d'Avallon ; le troisième sur le tribunal civil d'Avallon;

Un rapport de M. de Tanlay sur la sous-préfecture de Tonnerre, sur le tribunal civil de Tonnerre, sur la caserne de gendarmerie de Tonnerre; sont successivement adoptés après avoir donné lieu à des observations techniques de la part d'un certain nombre de membres.

Le Conseil adopte également les conclusions d'un rapport

de M. Lancôme sur des travaux à exécuter dans la prison d'Auxerre, rapport qui rejette le crédit de 134 fr. demandé.

Un rapport proposé par le même membre sur l'entretien des bâtiments départementaux est adopté.

Le conseil vote le crédit demandé pour le chauffage du Palais de Justice d'Auxerre.

M. Hardy communique un rapport sur les chemins de fer concernant le département. Dans ce rapport, la Commission exprime le désir que le projet de chemin de fer de Nuits-sous-Ravières à Clamecy soit, de la part de l'administration, l'objet de recherches destinées à mettre en lumière l'utilité spécale de cette voie ferrée. M. le préfet explique que, dans la pensée des auteurs du projet, le chemin de fer en question ne pouvant guère servir qu'à une petite fraction du département, offre surtout un intérêt stratégique. Un considérant dans ce sens sera introduit dans le rapport de la 2e commission, qui est adopté.

L'Assemblée demande encore qu'on transmette le plus tôt possible au ministre compétent un vœu émis dans le rapport de la deuxième commission, ayant pour objet d'obtenir que le service des trains de petite vitesse se fasse plus régulièrement sur le chemin de fer de Lyon.

Le Conseil adopte successivement :

1° Un rapport sur un chemin de fer d'intérêt local à établir de Saint-Florentin à Troyes.

2° Un rapport ajournant à une prochaine session l'examen dn projet sur le chemin de fer de Joigny à Aillant.

3° Un rapport sur une demande de concession de chemin de fer devant desservir la vallée de l'Ouanne.

Quatre rapports présentés par M. de Fontaine ; l'un proposant la création de deux foires et d'un marché dans la commune de Domats ; l'autre favorable à la création de deux foires aux bestiaux dans la commune d'Egleny ; le troisième et le quatrième demandant le changement d'un jour de foire dans les communes de Lavau et de Saint-Julien-du-Sault, sont successivement adoptés en même temps que deux rapports communiqués par M. Martenot : le premier, sur les bourses à accorder à trois jeunes aveugles ; le second, sur les récompenses à accorder pour observations météorologiques.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance du 29 octobre.

La séance est ouverte à trois hcures.

M. de Villeneuve communique à l'Assemblée un rapport sur les bourses départementales dans le lycée de Sens et dans les colléges communaux d'Auxerre, d'Avallon, de Joigny et de Tonnerre. Douze jeunes gens se partagent aujourd'hui les neuf bourses fondées dans le département. Jusqu'à présent la désignation des jeunes gens appartenait à l'autorité préfectorale,

elle rentre aujourd'hui dans les attributions du Conseil général. La Commission s'est demandée s'il ne conviendrait pas d'introduire à la place du système d'examen, qui a prévalu jusqu'ici, le principe du concours pour l'admission aux bourses départementales.

M. Bert demande qu'il soit fait délégation à la commission départementale du droit de nommer et de révoquer les titulaires de bourses, et de déterminer les conditions auxquelles sont tenus de satisfaire les candidats aux bourses. Le rapport amendé conformément à cette dernière disposition est adopté.

M. Duguyot lit sur le concours hippique un rapport qui propose d'adopter le crédit de 2,500 fr. demandé par M le préfet. Le crédit est voté.

En ce qui concerne la continuation d'une subvention de 100 fr. à la Société hippique de Paris, M. Duguyot, s'exprimant non plus comme rapporteur, mais en son nom personnel, pense que dans les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons, il ne lui parait pas utile de disséminer nos fonds en faveur d'institutions dont l'utilité n'est pas suffisament démontrée. M. Houdaille fait remarquer que la Société hippique a rendu des services ; elle est une Société française destinée à encourager l'élève du cheval de demi-sang.

Le Conseil n'a pas voté le crédit de 100 fr. demandé par la Société hippique.

Le Conseil adopte successivement :

1° Un rapport de M. Martenot sur les élèves sages-femmes.

2° Un rapport sur l'école des Arts-et-Métiers.

3° Un rapport sur le service hydraulique.

4° Un rapport de M. Paqueau sur les archives départementales et communales.

Sur l'invitation de M. le Président, l'Assemblée passe à la discussion du projet de règlement du Conseil général.

Les articles 1 à 23 du projet de règlement sont suecessivement adoptés.

La séance est levée à 6 heures 1[2.

Séanee du 30 octobre.

Lo séance est ouverte à 3 heures.

Le conseil poursuit la discussion et le vote de son règlement intérieur.

M. Bert propose la formation d'une commission d'initiative. La discussion de cette proposition est renvoyée au lendemain.

M. Mathé, au nom de la première commission, donne lecture du rapport n° 12, relatif au casernement de la gendarmerie.

La première partie est relative au renouvellement des baux des casernes de Villeneuve-sur-Yonne, Toucy, Saint-Sauveur et Tanlay ainsi qu'à l'assurance des casernes du département contre les risques locatifs.

Le Conseil adopte cette première partie du rapport.

La seconde partie a trait aux dégâts commis par l'armée allemande dans les casernes de Villeneuve-l'Archevêque, Chéroy, Coulanges-sur-Yonne, Joigny, Sens, Tanlay et Toucy, et dont les propriétaires, invoquant les cas de force majeure, refusent de payer les dépenses résultant de ces dégâts et qui s'élèvent à la somme de 14,000 fr.

La commission propose de voter la somme de 14,000 fr. sous réserve du recours contre les propriétaires.

Le rapport est adopté dans son ensemble.

Le Conseil adopte ensuite un rapport présenté par M. Massot, au nom de la 5e commission, sur les monuments historiques, avec observation de M. Brincard, qui demande que la répartition des fonds soit dévolue à la commission départementale. Le Conseil adopte un autre rapport de M. Massot sur les Sociétés de secours mutuels, avec la réserve proposée par M. Deligand que la répartition des fonds sera dévolue à la commission départementale.

M. Houdaille, au nom de la 5e commission, présente un rapport sur la pisciculture.

Le rapport conclut à ce qu'il soit lâché annuellement du réservoir des Settons une certaine quantité de frai dans la Cure, dont le poisson tend à dtsparaître depuis la construction du réservoir, attendu que les éclusées entraînent tout le frai de cette rivière. Le rapport est adopté.

Séance du 31 *octobre.*

M. le préfet communique une dépêche du ministre de l'intérieur, faisant connaître que les électeurs du canton de Seignelay sont convoqués le 10 novembre 1871, pour l'élection d'un membre du Conseil général.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la proposition de M. Bert, ayant pour objet la création d'une commission d'initiative.

M. Foacier expose que la commission du règlement, après avoir délibéré sur la motion de M. Bert, adopte cette motion, dont elle modifie, d'accord avec son auteur, la rédaction sur certains points; la commission écarte notamment le passage du projet qui paraissait attribuer à la commission des attributions permanentes.

La proposition de M. Bert, ainsi amendée, est adoptée.

M. le docteur Javal demande qu'on introduise dans le règlement un article additionnel ainsi conçu :

Si l'urgence n'a pas été déclarée, une seconde lecture, c'est-à-dire l'ajournement de la discussion à la séance suivante, est de droit lorsqu'elle est réclamée par cinq membres.

Cet article est adopté.

M. Martenot lit un rapport sur le compte départemental. Les conclusions de la commission, qui approuvent le compte établi par M. le préfet, sont adoptées par le Conseil.

M. Huriot communique :

1° Un rapport sur les routes nationales, rapport dans lequel la 2e commission émet le vœu que le crédit affecté aux travaux à exécuter soit porté comme pour les années précédentes à 335,000 fr.

2° Un rapport qui arrête, conformément aux dispositions de M, le préfet, le tarif des prestations pour l'année 1872.

Ces deux rapports sont successivement adoptés.

M. Lamy donne connaissance d'un rapport sur le service des enfants assistés. La commission exprime le désir que les prescriptions de la loi relative à la surveillance des enfants assistés par les comités de patronage et l'inspecteur départemental soient scrupuleusement observées.

Sur la demande de M. le préfet, qui désire apporter au Conseil général de nouveaux renseignements sur cette question, le rapport est renvoyé à demain.

L'ordre du jour appelle :

1° Un rapport de M. Lamy sur l'Orphelinat de Sens;

2° Un rapport de M. de Villeneuve sur l'Ecole normale de Cluny;

3° Un rapport de M. Houdaille sur la pêche fluviale.

Ces rapports sont successivement adoptés.

M. Bonnerot présente un rapport sur les pensions de retraites départementales et demandes de secours annuels.

A l'occasion de ce rapport, M. Brincard fait remarquer qu'il existe une somme de 1,928 fr. 90 c. qui ne devrait pas figurer dans la demande de crédit adressée au conseil. Les employés du département de l'Yonne doivent payer tous les ans à la caisse de recettes de départemeut une certaine somme; s'il entrait dans les habitudes de faire remise aux employés des sommes qu'ils auraient dû verser à la caisse on s'exposerait à grever outre mesure le budget du département.

Après quelques explications sur la situation des personnes pour lesquelles des exonérations ont été proposées, la remise de 638 fr. demandée pour l'une d'elles est rejetée. Sous la réserve de cette réduction les crédits demandés sont votés par le conseil en même temps que les conclusions d'un rapport de M. Bonnerot sur les subventions en faveur des sourds-muets.

M. Massot lit :

1° Un rapport sur la subvention à accorder en faveur de la Société fondée pour venir en aide aux militaires qui ont été amputés ou réformés à la suite de blessures reçues pendant la dernière guerre.

Une allocation de 1,000 fr. à cette Société est votée par le Conseil.

2° Un rapport sur la taxe municipale sur les chiens.

Le conseil vote les conclusions du rapport de la cinquième commission.

Séance du 1er novembre 1871.

Sur la proposition de M. Bert, le Conseil vote un article additionnel au règlement. Cet article final est ainsi conçu : Le présent règlement ne pourra être modifié que sur la demande écrite du tiers des membres de l'Assemblée.

Un certain nombre de vœux déposés par M. Dethou sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire ; par M. Paqueau, sur le curage des cours d'eau non navigables ; par M. Durand-Désormeaux sur l'impôt du revenu ; par M. Bert sur la fondation à Auxerre d'un établissement d'enseignement secondaire pour les jeunes filles, sont renvoyés à la commission d'initiative.

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission d'initiative.

Le scrutin a donné les résultats suivants ;

MM. Bert, 30 voix ; Dethou 29 ; Mathé 29 ; Coste 29 ; Huriot 21 ; Lancôme 20 ; Dr Javal 19 ; Durand-Desormaux 18 ; Foacier 17.

Ces neuf membres ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres de la commission d'initiative.

M. le Dr Javal donne lecture du rapport sur le budget de l'instruction publique. Les conclusions de ce rapport, qui approuve les comptes de M. le préfet, sont adoptées.

M. Martenot communique un rapport sur la répartition des cantons en deux séries pour le renouvellement partiel du Conseil général.

Ces séries sont ainsi composées :

Série A	Série B
Arrondissement d'Auxerre.	
Auxerre (est).	Auxerre (ouest).
Chablis.	Coulanges-la-Vineuse.
Coulanges-sur-Yonne.	Courson.
Ligny-le-Châtel.	Saint-Florentin.
Saint-Sauveur.	Seignelay.
Toucy.	Vermenton.
Arrondissement d'Avallon.	
Avallon.	Guillon.
L'Isle-sur-le-Serein.	Quarré-les-Tombes.
Vézelay.	
Arrondissement de Joigny.	
Bléneau.	Aillant.
Cerisiers.	Brienon.
Joigny.	Charny.
Saint-Julien-du-Sault.	Saint-Fargeau.
	Villeneuve-sur-Yonne.
Arrondissement de Sens.	
Chéroy.	Pont-sur-Yonne.
Sens (nord).	Sens (sud).
Sergines.	Villeneuve-l'Archevêque.

Arrondissement de Tonnerre.

Ancy-le-Franc. Cruzy.
Flogny. Noyers.
Tonnerre.

Il résulte du tirage au sort auquel il est procédé que la série A doit être renouvelée la première.

M. Martenot soumet au Conseil un travail analogue sur le renouvellement des conseils d'arrondissement.

Le Conseil adopte les bases de ce travail; le tirage au sort des séries sera effectué par M. le préfet.

M. Deligand lit le rapport sur les chemins vicinaux.

M. Durand-Désormeaux prend occasion de ce rapport pour faire remarquer que la construction des chemins pourrait être améliorée sur certains points. La dimension des fossés, par exemple, donne lieu dans plusieurs localités à des plaintes fondées de la part de l'agriculture. Les fossés sont parfois de véritables travaux de fortification qui défendent l'accès et la sortie des champs et occasionnent des accidents aux cultivateurs. M. Durand-Désormeaux ne demande pas la suppression des fossés; il se borne à exprimer le désir que l'administration des chemins vicinaux se livre à des études pour faire varier à l'avenir la dimension des fossés selon la nature et la disposition des terrains que traversent les routes.

M. Deligand répond que la commission départementale aux termes de la nouvelle loi doit être saisie de cette question.

M. Raveau pense que le système actuel de fossés rend de très-grands services ; MM. Dethou et Duguyot sont d'un avis contraire et estiment que les fossés, tels qu'ils sont construits du moins, peuvent offrir de grands inconvénients pour la culture.

M. le préfet joint son témoignage à celui que la deuxième commission a donné à l'activité déployée par le service vicinal et en particulier par son chef.

M. le préfet ajoute qu'une somme de six millions a été distribuée entre les départements pour organiser des ateliers de travail qui ont fonctionné dans différentes communes pendant l'invasion. Une somme de 50,915 fr. a été mise à la disposition du département de l'Yonne. M. le préfet regarde comme un devoir de constater combien ce secours de l'État dans des circonstances difficiles a été précieux au double point de vue du secours accordé aux ouvriers nécessiteux et des travaux rentrant dans le système général de la vicinalité qui ont pu être exécutés.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 2 novembre.

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Billebault une pétition exprimant un vœu relatif à la dérivation des eaux de

la Vanne et propose de renvoyer cette pétition, à titre de renseignements, à la commission d'initiative.

Adopté.

M. le président donne lecture d'un vœu formulé par MM. de Fontaine, Martenot et Morin, tendant à la suppression des concours régionaux et de leur remplacemeet par la création de concours départementaux. Ce vœu est renvoyé à la commission d'initiative.

M. Lamy lit la suite du rapport de la 4e commission sur les enfants assistés.

M. Baudoin, rapporteur au nom de la 4e commission, présente un rapport sur les caisses d'épargne. Ce rapport, qui conclut à l'adoption du rapport de M. le préfet, est adopté.

M. Hardy présente un rapport supplémentaire sur la construction d'un chemin de fer de Lille à Lyon. Ce rapport, qui conclut à l'examen du projet par M. le préfet et de M. le ministre, est adopté.

Le Conseil adopte ensuite un rapport de M. Billaud sur le canal de Briare.

M. Deligand, en l'absence de M. Letainturier et au nom de la 2e commission, lit un rapport sur l'emploi des prestations en nature sur les chemins ruraux dans les communes de Marmeaux et de Perrigny.

Un rapport du même membre sur les impositions d'office pour construction et entretien des chemins vicinaux est également adopté.

M. de Virieu, au nom de la 4e commission, lit le rapport sur l'Asile départemental. Ce rapport est adopté.

M. Jacquillat lit un complément de rapport sur l'asile. Ces deux rapports concluent à l'adoption du rapport de M. le préfet.

M. Deligand, se plaignant des longueurs inévitables résultant du transfert d'un aliéné d'une commune dans l'Asile, demande à M. le préfet de vouloir bien, pour ce cas, déléguer ses pouvoirs aux sous-préfets.

M. Flandin demande que le Conseil général approuve le passage du rapport de M. le préfet relatif à la bonne administration de M. le directeur. Cette motion est adoptée, ainsi que les rapports de MM. de Virieu et Jacquillat.

M. Rabasse, au nom de la 4e commission, donne lecture du rapport sur le dépôt de mendicité. Ce rapport conclut : 1° au renvoi à la commission departementale de l'étude d'un projet de construction d'un dépôt de mendicité, et 2° à l'approbation des comptes et budgets de cet établissement pour les années 1870, 1871 et 1872.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Foacier, au nom de la commission d'initiative, donne lecture :

1° D'un vœu de M. Gervais-Robin, relatif à la tarification des chemins de fer d'intérêt local ;

2° D'un rapport sur une pétition demandant la modification du régime hypothécaire.

La commission conclut au renvoi à la commission départementale. Adopté.

M. Dethou, au nom de la même commission, donne lecture d'un rapport sur le vœu émis par M. Paqueau sur le curage des cours d'eau non navigables ni flottables. Cette question se rattachant au code rural, la commission propose que le Conseil général émettre le vœu que le code rural soit présenté dans la plus prochaine session législative.

M. Javal, au nom de la même commission, présente le rapport ; 1° sur un vœu émis par M. Désormeaux tendant à ce qu'il soit établi en principe un impôt sur le revenu ; 2° sur un autre vœu émis par M. Coste, tendant à ce que, dans sa prochaine session, l'Assemblée nationale soit saisie d'un projet de loi tendant à introduire dans la loi des finances un impôt sur les valeurs mobilières.

Ces deux vœux ont été joints dans un même rapport à cause de leur connexité, et la commission conclut à l'émission de ces vœux par le conseil général.

Il est déposé une demande de scrutin public signée par MM. Coste, Durand-Désormeaux, Flandin, Huriot, Bouley et Duguyot.

Votants, 24. — Pour, 23. — Bulletin blanc, 1.

Ont voté pour les conclusions de la commission : MM. Baumier, Bagard, Baudoin, Bert, Billaud, Boulet, Brincard, Coste, Dethou, Duguyot, Durand-Désormeaux, Flandin, Huriot, Javal, Lamy, Lancôme, Lepère, Massin, Massot, Mathé, Morin, Paqueau, Raveau.

Bulletin blanc : M. Jacquillat.

N'ont pas pris part au vote ; MM. Bonnerot, Deligand, Foacier, de Fontaine, Hardy. Martenot, Rabasse, de Tanlay, de Villeneuve, de Virieu.

Absents par congé ; MM. Houdaille et Letainturier.

La séance est levée à 2 heures 1/4.

Séance du 3 Novembre

M. Flandin, vice-président, dit qu'à la veille de la séparation du conseil, il croit devoir rappeler un souvenir de l'ouverture de la session. A la fin de son rapport, M. le préfet a exprimé la pensée d'un projet de retraite, et M. le président a traduit notre sentiment en refusant de prendre acte de cette pensée. Le conseil n'est-il pas d'avis de s'associer aujourd'hui aux paroles de son président par une démarche effective et de prier M. le préfet de ne pas persister dans son intention première. M. le préfet répond et termine en demandant quelques jours de réflexion.

M. le président donne communication :

1° D'un vœu émis par M. Dethou demandant l'impôt unique et progressif ;

2° D'un vœu émis par M. Coste et signé par MM. Lancôme,

Boulet, Duguyot, Bagard et autres, demandant la suppression des sous-préfectures.

3° D'un vœu émis par M, Bert, tendant à ce que la loi sur l'instruction primaire sépare complétement le rôle de l'instituteur de celui du curé.

4° D'un vœu émis par M. Dethou, demandant la création d'une école laïque de filles.

5° D'un vœu émis par M. Bagard, demandant la révision de la loi sur les patentes.

6° D'un vœu émis par MM. Martenot, Rabasse, Coste, Dethou, Duguyot, Boulet, et Hardy, deman dant que l'impôt sur les prestations en nature soit aboli et remplacé par un impôt sur les quatre contributions.

7° D'un vœu émis par M. Durand-Désormeaux demandant que les communes propriétaires de bois soient maitresses d'administrer et de vendre elles-mêmes leurs bois et ne dépendent que de la commission départementale.

8° D'un vœu émis par M. Bert, demandant que l'instituteur ne puisse oocuper d'autres fonctions salariées que celles de secrétaire de la mairie.

M. Baumier lit, au nom de la 1re commission, le rapport sur la défense nationale; ce rapport conclut à l'adoption du rapport de M. le préfet et à l'approbation de ses comptes.

Le Conseil décide qu'à la suite du rapport du préfet sera inséré en entier le rapport du comité d'armement.

M. le préfet expose au Conseil général qu'un emprunt de 1,600,000 fr. a été voté le 6 octobre 1866 et que sur cette somme 590,000 fr. ont été versés. Le remboursement devait s'effectuer en six annuités au moyen d'une imposition de 12 centimes pendant 5 ans et de 6 1[2 pendant un an. Une somme de 37,000 fr. a été dépensée pour les compagnies de marche. M. le préfet a reçu du gouvernement l'ordre d'armer et d'équiper immédiatement les mobilisés. Or cette dernière dépense s'est évaluée à 366,900 fr., qui a été payée au moyen d'une somme de 514,909 fr., montant d'un crédit ouvert par l'Etat et au moyen des centimes imposés pour 1871 ; il y aura un boni de 206,000 fr.

M. le préfet a reçu une dépêche ministérielle disant que le département ayant été envahi, il n'y aura rien à porter en recette ni en dépense pour les mobilisés.

Il n'est pas besoin, pour 1872, des centimes votés par le conseil général et il restera en excédant une semme de 215,000 fr.

La commissisn propose de voter le budget tel qu'il a été présenté par M. le préfet. Adopté.

Un rapport de M. Deligand, au nom de la 2e commission, sur un projet de règlement des chemins vicinaux, conclut à ce qu'un tableau des modifications à apporter à ce projet soit imprimé et distribué aux membres du conseil, afin que la question puisse être discutée lors de la prochaine session. Adopté.

M. Huriot, au nom de la 2e commission, lit son rapport sur

les routes départementales. Ce rapport conclut à l'adoption du budget proposé par M. le préfet et s'associe à l'hommage rendu au zèle et à l'intelligence de MM. les ingénieurs. La commission émet le vœu qu'une enquête soit ouverte sur le service des routes départementales et des chemins de grande communication et que les résultats de cette enquête, faite par les soins de M. le préfet et avec le concours de la commission départementale, lui soient soumis à la prochaine session. Adopté.

M. Billaud lit un rapport sur le canal de Bourgogne. Adopté.

M. Massot lit :

1° Un rapport sur une gratification à accorder au sieur Thomé Pierre, dont le zèle et le courageux dévouement pendant l'invasion a été au-dessus de tout éloge. Le rapport conclut à l'adoption. Adopté.

2° Un autre rapport concluant également à ce qu'une gratification de 50 fr. chacun soit accordée aux nommés Varnat, Chaillet, Genète et Binon qui ont sauvé des papiers précieux des archives, les cartes départementales et les obligations non placées de l'emprunt départemental et qui ont accompli cette tâche avec une discrétion et un zèle dignes des plus grands éloges. Ces ouvriers n'ont reçu pour leur travail qu'une rémunération ordinaire.

Le conseil adopte les conclusions du rapport et décide, sur la proposition de M. Deligand, qu'une pensée de gratitude sera exprimée dans ledit rapport.

M. le président donne lecture d'un vœu émis par MM. Duguyot, Boulet, Coste, Dethou et Lancôme, à l'effet de prier M. le préfet de revenir sur l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1856 sur la fermeture des lieux publics et de donner aux maires dans une certaine mesure une latitude plus grande pour les permissions à accorder à ce sujet.

M. Foacier, au nom de la commission d'initiative, lit un rapport sur le vœu émis par MM. Bagard, de Fontaine, Coste, Javal, Foacier et Deligand, tendant à ce que le travail de dérivation des eaux de la Vanne soit exécuté de la manière la moins dommageable aux intérêts généraux et particuliers en donnant satisfaction aux droits des communes lésées et en réparant aussi largement que possible les dommages directs et indirects.

Ce vœu est adopté.

M. Durand-Désormeaux, au nom de la même commission, fait un rapport sur le vœu de M. Lancôme tendant à l'éligibilité de la magistrature.

La commission propose l'adoption de ce vœu.

Le vœu est adopté par le Conseil.

M. Bert donne lecture du rapport sur le vœu de M. Dethou, relatif à la création à Auxerre d'une école normale de filles.

Cette question étant étudiée dans le rapport de M. le préfet, il y a lieu d'en renvoyer la discussion lors de la lecture du rapport de M. Javal.

M. Javal donne lecture du rapport du vœu présenté par MM. Martenot, de Fontaine, sur la suppression des concours

régionaux. La commission propose d'ajourner la question à la prochaine session, afin qu'elle puisse être sérieusement étudiée, et, s'il y a lieu, envoyée à l'Assemblée nationale.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Paqueau appelle l'attention de M. le préfet sur la quantité énorme de bourses de chenilles qui existe cette année.

M. le préfet répond que demain, à la Préfecture, il y a une réunion d'agriculteurs et qu'il en saisira ces messieurs.

La séance est levée à 6 h. 1[2.

Séance du 4 novembre.

M, le président donne lecture :

1° D'un vœu présenté par MM. de Tanlay, Coste, Rabasse, Houdaille, Brincard, Deligand, Martenot, Durand-Désormeaux, Hardy, Javal, de Villeneuve, demandant que le service obligatoire pour tous soit la base de la loi militaire dont l'Assemblée nationale devra s'occuper dans sa prochaine session; ce vœu est immédiatement mis aux voix et adopté à l'unanimité.

2° D'un vœu déposé par M. Bert, demandant que le principe du concours soit appliqué à l'avenir pour la construction des édifices départementaux.

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission départementale.

Le conseil, à l'unanimité, décide que la commission départementale comptera sept membres.

Il est procédé au scrutin, qui donne les résultats suivants :

Votants 34 ; majorité absolue 18.

MM. Flandin 19 voix. Mathé 19, Foacier 19, Lancôme 19, Martenot 19, Dethou 18, Javal 15, Deligand 15, Brincard 15, Rabasse 15, Raveau 15, Jacquillat 15, de Virieu 14, Lamy 14, Duguyot 1, Hardy 1.

MM. Flandin, Mathé, Foacier. Lancôme, Martenot, Dethou et Javal, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres de la commission départementale.

Le conseil fixe l'ouverture de sa seconde session au 2 avril.

M. Billaud, au nom de la 2e commission, lit un rapport sur le canal du Nivernais.

Ce rapport est adopté.

M. Raveau, au nom de la même commission, donne lecture d'un rapport sur la navigation des rivières d'Yonne, de la Cure, et de l'Armançon, ainsi que sur les réclamations des habitants d'Appoigny relatives à la construction d'un pont en pierre sans péage et sur celles des habitants de Chemilly et de Gurgy au sujet de la dérivation de l'Yonne.

La commission conclut à une enquête à laquelle ne seront appelés aucun des ingénieurs qui ont travaillé à la navigation de l'Yonne et du canal du Niyernais.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

M. Bonnerot lit un rapport sur l'établissement de foires à Trucy-sur-Yonne les 17 mars et 17 septembre.

Le conseil vote les conclusions de ce rapport, favorables à la création de deux foires aux jours indiqués.

M. le docteur Javal présente le rapport sur l'instruction primaire.

Après un échange d'observations, les conclusions financières du rapport sont adoptées, et il est fait droit aux observations tendant à faire spécifier que l'instituteur, en cas de maladie, ne devrait pas être tenu de payer le maître suppléant.

M. le Dr Javal s'explique sur un vœu exprimé dans le rapport et ayant pour objet de transformer les bibliothèques scolaires en bibliothèques communales.

Le Conseil adopte le vœu exprimé dans le rapport.

M. le rapporteur développe un considérant du rapport sur la nécessité d'accroître la liberté du commerce de la librairie dans les communes rurales avec une réglementation convenable.

M. de Villeneuve explique que la commission, après discussion sur ce point, s'est mise d'accord sur la question de réglementation.

Le Conseil vote ce vœu en même temps que :

1° Un vœu sur la nécessité d'assujettir les instituteurs et institutrices congréganistes à l'obtention d'un brevet de capacité.

2° Un vœu demandant que la nouvelle loi sur l'instruction n'assimile pas la lettre d'obédience au brevet de capacité et n'oppose aucun obstacle au remplacement de l'enseignement laïque par l'enseignement congréganiste, ni au changement inverse lorsque l'un ou l'autre est réclamé par les municipalités ou les populations.

M. Bert, au nom de la commission d'initiative, lit un rapport sur deux vœux que la commission a réunis : l'un, de M. Dethou, demande l'établissement à Auxerre d'une école normale laïque d'institutrices ; l'autre, de M. Bert, demande que le département aide la ville d'Auxerre à fonder un cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles.

Le Conseil renvoie les propositions de MM. Dethou et Bert à la commission départementale. Le considérant du rapport de la commission est également voté par le Conseil.

M. Bert lit un rapport sur un vœu émis par M. Dethou, qui demande l'instruction gratuite, laïque et obligatoire, et sur un vœu du même auteur relatif à l'organisation hiérarchique d'écoles de commune, de canton et de département.

Les conclusions de ce rapport proposent au Conseil l'adoption de la formule suivante :

Le Conseil émet le vœu :

1° Que l'instruction primaire soit gratuite et obligatoire ;

2° Que les écoles communales, dirigées par les instituteurs laïques, reçoivent seules les allocations du département et de l'Etat ;

3° Que l'organisation dont le plan a été arrêté par M. De-

thou soit recommandée à l'attention du ministre de l'instruction publique.

Le Conseil général adopte les conclusions du rapport de M. Bert.

La séance est levée à 6 heures 1[2.

Séance de nuit du 4 novembre.

La commission d'initiative, s'appropriant les idées exprimées par les signataires d'un vœu sur la police municipale, propose une rédaction d'après laquelle l'heure réglementaire de fermeture des auberges et cafés serait retardée et les maires auraient le droit d'accorder des permissions dans certains cas exceptionnels.

Après discussion, un membre demande l'addition suivante en tête de la rédaction de la commission : « Considérant qu'en attendant que la législation communale permette aux maires de pouvoir prendre, dans les formes légales, des arrêtés motivés par les circonstances locales, etc. » ; suit la proposition de la commission.

Adopté.

M. Massot demande une augmentation en faveur du greffier du conseil de préfecture.

M. le préfet fait observer que les conseils de préfecture pourraient bien être supprimés, mais qu'en tout cas le greffier ayant six années de bons services, on pourrait bien porter son traitement de 1,500 à 2,000 fr., cette augmentation de 500 f. ne devant pas continuer à figurer au budget si les conseils de préfecture venaient à être supprimés.

Les conclusions sont adoptées et l'augmentation votée.

M. Massot présente les listes révisées du jury d'expropriation.

M. Bert présente un vœu tendant à ce que la prochaine loi sur l'instruction primaire interdise aux instituteurs de remplir d'autres fonctions que celles de secrétaire de mairie. Ce vœu a été favorablement accueilli par la commission d'initiative.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Bert présente un autre vœu accepté également par la commission d'initiative et tendant à ce que la loi sur l'instruction primaire libère l'instituteur des visites du curé et rende à celui-ci tout ce qui a trait à l'enseignement religieux.

Les conclusions sont adoptées.

M. Flandin propose d'accorder une somme de 2,000 fr. pour l'impression d'un travail statistique de M. Brodier, relatif à l'état de l'instruction dans le département.

M. le préfet expose qu'il est possible de trouver cette somme sur les fonds du budget rectificatif de 1871. Cette somme serait affectée à l'impression du travail de M. Brodier.

Adopté.

Une somme de 450 fr. 40, qui avait été rayée au sous-chapitre II du budget et relative au logement du concierge de la prison d'Auxerre, est rétablie à l'unanimité.

L'art. 14 du sous-chapitre II, traitement de l'architecte départemental, est maintenu.

Le crédit art. 15 de 500 fr., destiné à l'illumination des édifices les jours de fêtes publiques, est supprimé à l'unanimité.

L'art. 2 du sous-chapitre X, crédit de 1,000 fr., encouragement à l'annuaire du département, est maintenu.

Les fonds libres sont fixés à 9,874 fr.

Le conseil vote 600 fr. pour déboursés du bureau de l'assemblée, sténographie, etc.

Après une discussion animée, les conclusions du rapport sur l'instruction publique, tendant à un vote en faveur des écoles cantonales, sont rejetées.

Sur la proposition de M. Massot, le conseil vote 300 fr. pour M. Pénot et 700 fr. pour M. Leclerc, auteur d'un buste de J. Cousin.

Pour les blessés civils, sur la proposition de M. Deligand, il est voté une somme de 500 fr.

M. Paqueau demande le vote d'une somme de 300 fr. pour amélioration d'installation du public de la salle.

Adopté.

M. le président déclare la session close.

La séance est levée à minuit.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES DEUX PREMIÈRES PARTIES DE L'ANNUAIRE.

PLACEMENT DES DESSINS.

TABLE ALPHABÉTIQUE DE LA TROISIÈME PARTIE DE L'ANNUAIRE.

ERRATUM

Lors de la mise en pages de la feuille 14, une erreur a été commise dans la pagination. Par suite, la série des folios 193 à 200 a été répétée deux fois. Pour réparer autant que possible cette erreur, nous avons, dans les tables, accompagné les folios de la 2e série de la mention *feuille* 14.

COMMERCE & INDUSTRIES
DE
PARIS

MAISONS RECOMMANDÉES

Aux personnes des départements se rendant à Paris.

Lits et Fauteuils mécaniques.



Malades ou blessés soulagés par Lits et Fauteuils mécaniques. Vente et location. DUPONT et VILLARD, successeurs de GELLÉ, rue Serpente, 18.

Machines à coudre.

CH. BERTHIER et Cie, 82, rue de Montreuil.

H. LANGLOIS, 27, rue Turbigo. Soies spéciales.

WHEELER ET WILSON, 70, boulev. Sébastopol. — Seule médaille d'or. (Paris, 1867.)

J. REIMAN, 7, rue Papin.

HURTU ET HAUTIN, 33, boulevard Sébastopol.

JACOB, 314, rue Saint-Martin.

POLLACK, SCHMIDT et Cie. M. Bing, agent général pour la France, 49, boulevard Magenta. Sous-agents dans toutes les grandes villes.

SINGER (la Cie), de New-York. Seule succursale en France des véritables Machines SINGER, 94, boulevard Sébastopol.

Machines agricoles.

TH. PILTER, 212, quai de Jemmapes. — Machines agricoles anglaises, pompes centrifuges du Gwynne, grillages mécaniques, scieries mécaniques.

Mariages.

MARIAGES RICHES. — S'adresser rue de Maubeuge, 32, de une heure à cinq heures, à Mme veuve DE NURB.

Mécaniciens-Construct.

J. HERMANN-LACHAPELLE, 144, rue du Faubourg-Poissonnière.

PÉRIN ☼ et Cie. Fabrique spéciale de scies à lames sans fin, faubourg Saint-Antoine, 97.

Médecins.

VOIES URINAIRES. — *Traité* du Dr GOEURY-DUVIVIER : Rétrécissement, épuisement, affections contagieuses ; *Maladies des Femmes*, etc.; 9e édit., 700 p., 200 fig.; 5 fr. Notice poste gratis. — Boulev. Sébastopol, 7, de une à quatre heures.

Papiers peints (Fabrique de). Rue de la Roquette, 120; succursale faub. du Temple, 2. GROS ET DÉTAIL à des prix exceptionnels. L'on envoie des albums d'échantillons sur demande.

Parfumerie.

VIOLET, parfumerie, savonnerie de la Reine des Abeilles, rue Saint-Denis, 317.

L. T. PIVER ☼, 10, boulevard de Strasbourg. — Savon au suc de Laitue. — Lait d'Iris, etc.

CH. FAY, 9, rue de la Paix. La veloutine, poudre de riz, grand succès!

Le LAIT D'HÉBÉ possède la triple vertu de tonifier, rafraîchir, embellir la peau. E. PINAUD, 30, boulevard des Italiens, et boulevard de Strasbourg, 37.

Pâtes alimentaires.

BOUDIER, rue de la Butte-Chaumont, 38.

300 POTAGES FEYEUX, rue Taranne, 10.

Pianos.

PIANOS D'AUBEL. Maison artistique, rue de Châteaudun, 18. Location. — Vente.

Pompes centrifuges.

L. Neut et L. Dumont. Brevetés s. g. d. g., 114, boulevard Voltaire. Pompes de toutes puissances pour industrie, épuisements, irrigations.

Presses.
(Constructeurs de).

Poirier, 122, rue du Faubourg-St-Martin.

Sage-Femmes.

Mme Lachapelle, rue du Mont-Thabor, 27, près les Tuileries. Consultations tous les jours de 3 à 5 heures.

Santé. — Hygiène.

Eau de Mélisse des Carmes, Boyer, 14, rue Taranne.

Rob Boyveau-Laffecteur. Dr Giraudeau St-Gervais, 12, r. Richer.

Soies.

Alle Delcourt et Cie, 87, boulev. Sébastopol, soies et fantaisies à coudre. Spécialité pour machines. Marque: *A l'Hirondelle*

Photographie.
(Fournitures pour la)

DOCKS de la photographie.

T. Berteaux, successeur, rue Vieille-du-Temple, 24. (*Demander le tarif général.*

Pierre-Petit, 31, place Cadet.

MALADIES
des
FEMMES

Mme LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Traitement (sans repos ni régime) des Maladies des Femmes : inflammations, suites des couches, ulcérations, déplacement des organes, cause fréquente de la stérilité constitutionnelle ou accidentelle. Les moyens de guérison, aussi simples qu'infaillibles, employés par Mme Lachapelle, sont le résultat de vingt-cinq années d'études et d'observations pratiques dans le traitement de ces affections.

STÉRILITÉ DE LA FEMME

Constitutionnelle ou accidentelle, complétement détruite par le traitement de Mme LACHAPELLE.

Consultations tous les jours, de 3 à 5 heures, 27, rue du Monthabor, près les Tuileries, à Paris.

APPAREILS CONTINUS

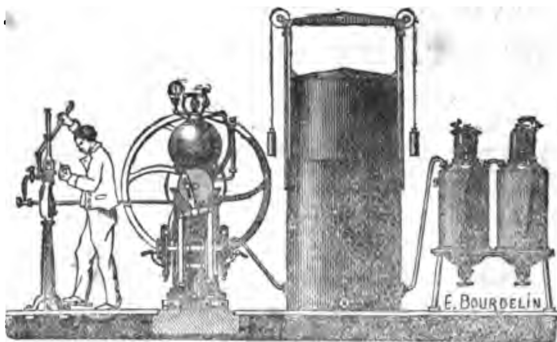
POUR LA FABRICATION

DES BOISSONS GAZEUSES

DE TOUTES ESPÈCES :

Eau de seltz, Limonades, Sodas-Water, Vins mousseux, Gazéification des Bières.

Seule médaille de prix à Londres en 1862; Médaille de Vermeil à Bayonne en 1864; — Médaille d'Argent à Paris en 1867; — Médaille d'Or au Hâvre en 1868.



Ces APPAREILS à compression mécanique et à fabrication continue peuvent produire depuis 25 jusqu'à 10,000 bouteilles de toute espèce de boissons gazeuses par jour, suivant leur puissance et le moteur qu'on leur applique. Ce sont les SEULS qui satisfassent à toutes les prescriptions des conseils d'hygiène et de salubrité. Les SEULS qui aient subi, avant leur sortie des ateliers, les épreuves exigées pour tout appareil qui doit fonctionner à haute pression. Les SEULS qui répondent aux besoins d'une exploitation industrielle.

Ils sont garantis contre tous vices de construction.



SYPHONS

à grand et à petit levier, ovoïdes et cylindriques, essayés à une pression de 20 atmosphères. Très élégants, simples, solides, faciles à démonter, à visiter, à nettoyer.

Etain au 1er titre et verre cristal blanc, vert, bleu ou jaune.

PETIT LEVIER, 2 f. 15. GRAND LEVIER, 2 f. 25

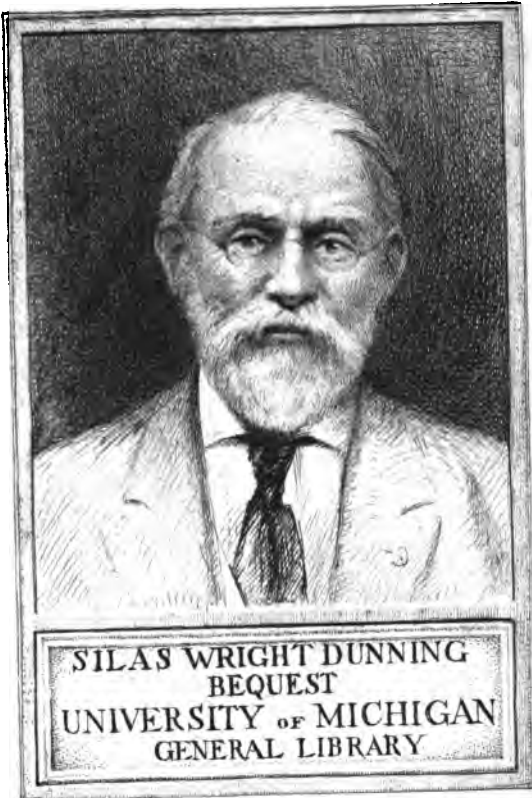


Les personnes qui ont l'intention de s'occuper de cette lucrative industrie doivent se procurer le Manuel du fabricant de Boissons gazeuses, magnifique volume orné de 80 planches, publié par ies constructeurs et adressé franco contre 5 fr. en timbres-poste. (Envoi franco du prospectus détaillé).

J. HERMANN-LACHAPELLE, Constructeur-Mécanicien,

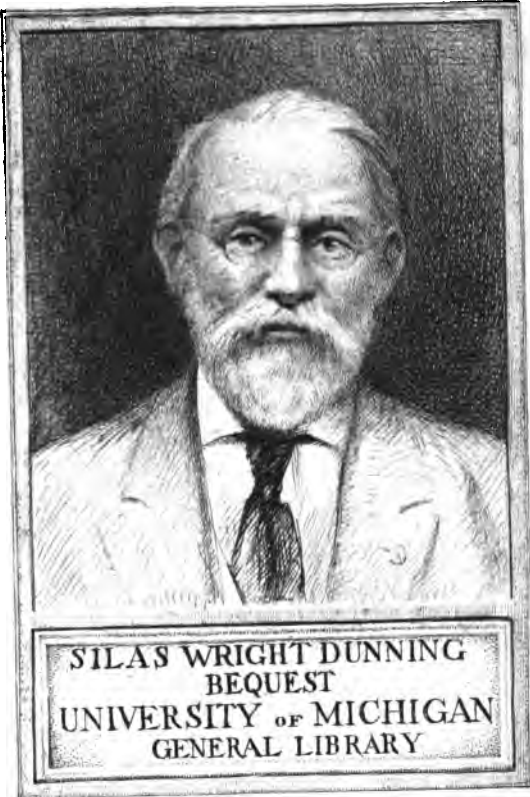
144, Faubourg Poissonnière, Paris.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01465 2013


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01465 2013


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



